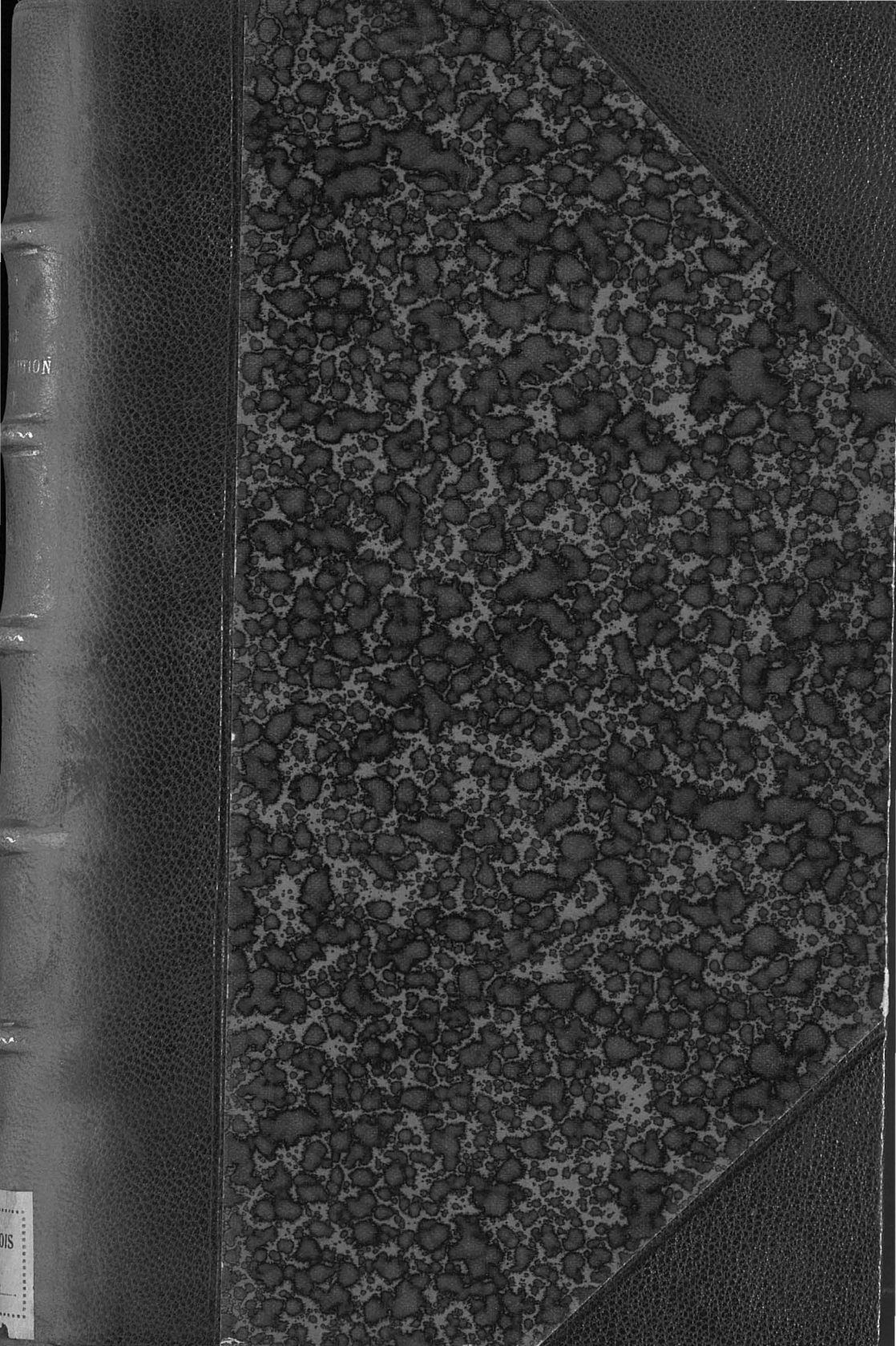
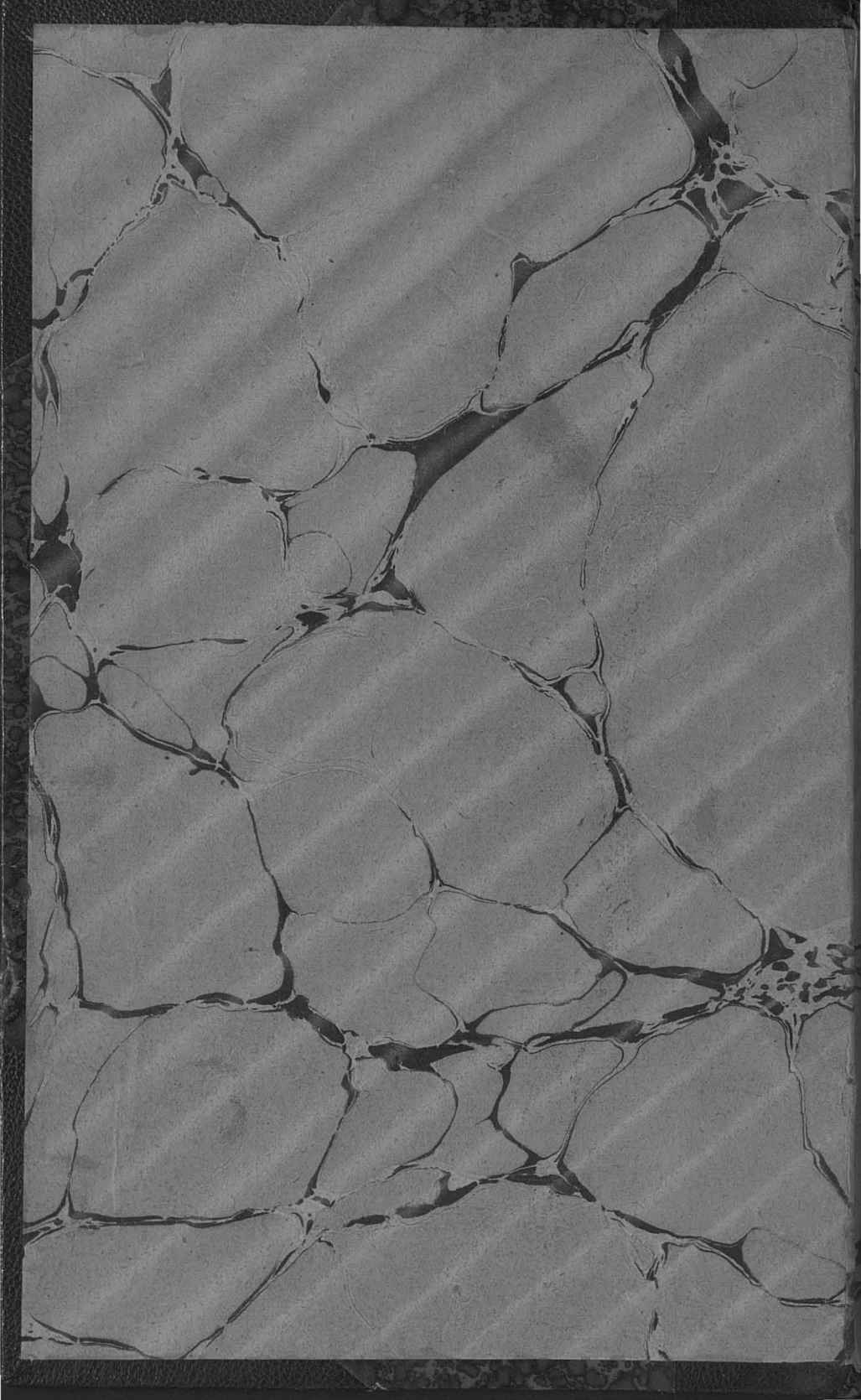




ITION

— 100 —
OIS
— 100 —





~~B-507~~

17.27

B.507

HISTOIRE POPULAIRE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

DE 1789 A 1830



III

IMPRIMERIE PORTHMANN,
Rue du Hasard-Richelieu, 8.

FONDS DUBOIS : 1727

HISTOIRE POPULAIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

DE 1789 A 1830

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

CONTENANT

LE PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES FRANÇAIS

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

PAR

M. CABET

EX-PROCUREUR-GÉNÉRAL ET DÉPUTÉ

TOME III

PARIS

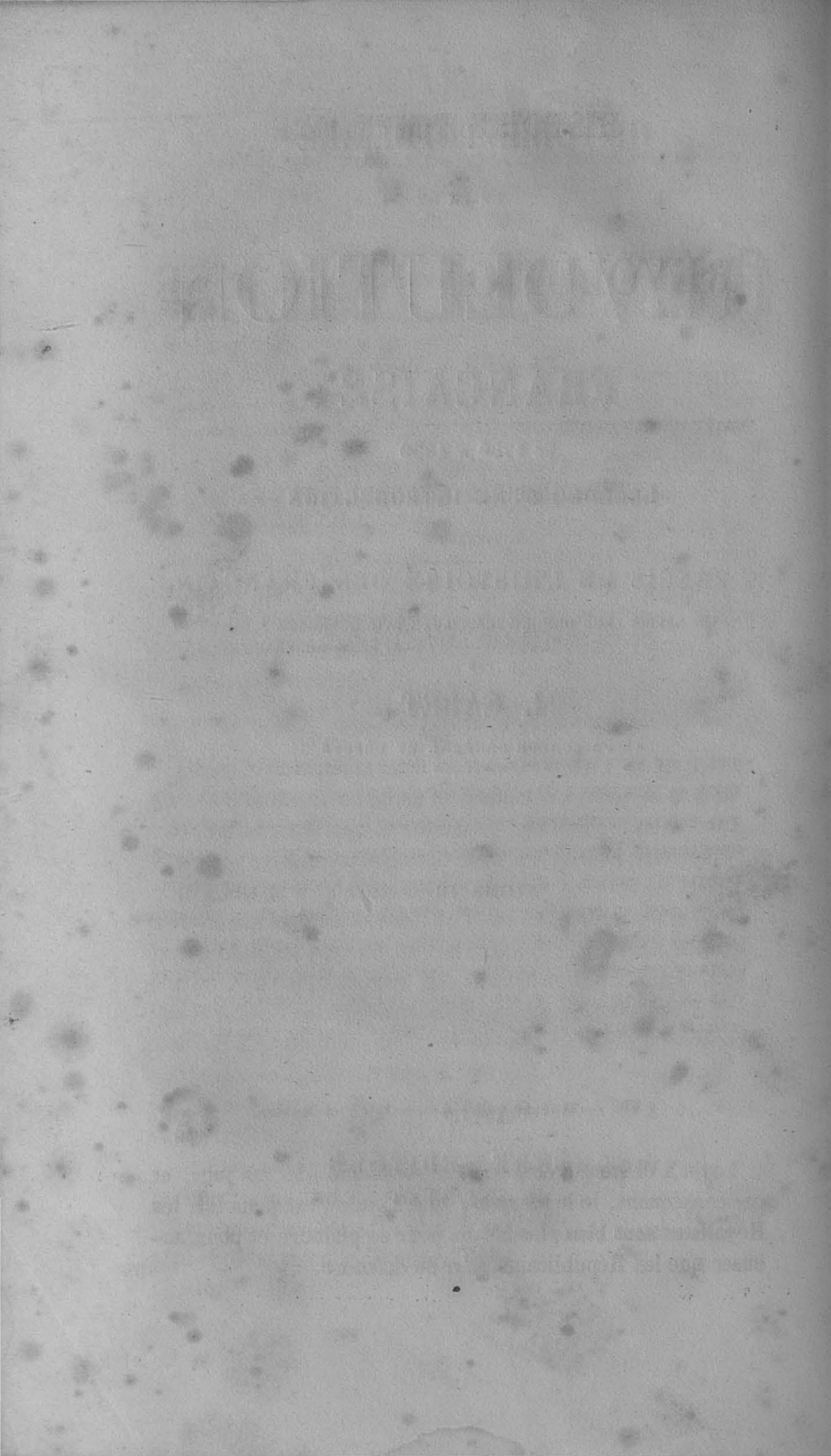
PAGNERRE, ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 14 BIS

—
1840



CB 327843



HISTOIRE POPULAIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

DE 1789 A 1830.

SUITE DE LA LÉGISLATIVE.

CHAPITRE III.

LUTTE ENTRE LOUIS XVI ET PÉTION. — RÉACTION ROYALISTE ET FEUILLANTE. — VISITE DE LAFAYETTE A L'ASSEMBLÉE. — LAFAYETTE VEUT ATTAQUER LES JACOBINS. — INVASION IMMINENTE. — COMMENCEMENT D'INSURRECTION GÉNÉRALE. — COMMISSION DE SALUT PUBLIC. — YERGNIAUD ACCUSE LOUIS XVI. — CONDORCET ATTAQUE LES ÉMIGRÉS DANS LEURS BIENS. — LOUIS XVI NOTIFIE LES HOSTILITÉS. — BAISER LAMOURETTE. — BRISOT DEMANDE LA DÉCHÉANCE. — COALITION GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE. — CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER. — NOUVELLE DEMANDE DE DÉCHÉANCE. — ANGOISSES DE LOUIS XVI. — LAFAYETTE VEUT ENLEVER LE ROI. — PÉTION, SUSPENDU, RÉTABLI. — NOUVEAU MINISTÈRE FEUILLANT. — FÊTE DE LA FÉDÉRATION. — ORGANISATION DES FÉDÉRÉS.

§ 1^{er}. — Guerre entre Louis XVI et Pétion.

Louis XVI vient d'être outragé et victime, le 20 juin, et par conséquent, le lendemain, tout l'intérêt est pour lui; les Royalistes sont bien plus hardis pour se plaindre et pour accuser que les Républicains pour se défendre.

Cependant, quelque émotion populaire se manifeste encore; et la Cour affecte de craindre une nouvelle visite et la consommation du régicide, tandis que les Chefs populaires craignent que la Cour ne veuille exciter une émeute pour avoir l'occasion de mitrailler. — Mais Pétion parvient à tout apaiser, et vient dire au Roi que *le Peuple est calme*. — « Cela n'est
« pas vrai, lui répond Louis XVI. — Sire... — Taisez-vous!
« — Le Magistrat du Peuple n'a pas à se taire quand il fait
« son devoir et qu'il dit la vérité... — La tranquillité de Paris
« repose sur *votre tête* ! — Je connais mes devoirs; je saurai
« les observer. — C'est assez : allez les remplir; retirez-
« vous ! » — Ainsi, c'est toujours de plus en plus la guerre !

Et de suite paraissent deux proclamations, l'une par Pétion, qui engage le Peuple à ne pas se rassembler en armes, l'autre par le Roi, qui dit à tous les Français qu'on *ne lui arrachera jamais* un consentement à ce qu'il croira contraire à l'intérêt public. Pourquoi donc a-t-il juré la Constitution ? Ou pourquoi viole-t-il son serment ?

§ 2. — Réaction Royaliste et Feuillante.

Louis XVI ayant montré quelque courage, on en fait un *héros* de fermeté, un héros inconnu et calomnié jusqu'à présent; on ne parle que de ses *vertus*; on s'agite, on se bat les flancs, on crie, pour tâcher d'étourdir l'opinion publique.

Les lois ayant été incontestablement méconnues dans un mouvement insurrectionnel, le Parti de la Cour et des Feuillants a beau jeu pour accuser et crier; des *Adresses* rédigées par les Feuillants arrivent des Départements à Louis XVI; une *pétition* portant vingt mille signatures trouvées à Paris arrive à l'Assemblée; et le Directoire (Feuillant) ordonne une *enquête* contre Pétion et Manuel. — l'Assemblée elle-même décrète que désormais elle ne recevra plus de *pétitionnaires armés*.

Mais les insurrecteurs n'en sont que plus irrités et plus impatients; des *Adresses* révolutionnaires arrivent aussi des départements; et des *placards* incendiaires menacent le Roi plus directement de l'insurrection.

§ 3. — Visite de Lafayette à l'Assemblée.

Les Feuillants recourent encore à *Lafayette*, et Lafayette consent encore à venir en personne menacer l'Assemblée. Ils vont faire, comme le Peuple, une *visite inconstitutionnelle* et insurrectionnelle !

D'abord les Feuillants, de concert avec les États-majors de plusieurs des régiments de Lafayette, lui font envoyer des *Adresses* au nom de ces régiments, et Lafayette reçoit ces adresses et fait un *ordre du jour* à toute son armée, dont il se croit adoré... Ainsi, ce Lafayette, qui parle sans cesse de son respect pour la loi, le voilà qui fait ou laisse *délibérer l'Armée*, au mépris de tous les principes !

Puis, il s'entend avec le vieux et faible *Lukner*, et lui fait écrire une *lettre au Roi* !...

Puis, le 28 juin, il arrive à Paris, et se présente à la barre de l'Assemblée comme *l'organe de son Armée*. Il lui demande : — 1° de *poursuivre* les instigateurs du 20 ; — 2° de DÉTRUIRE les *Jacobins* ; — 3° de faire respecter les Autorités et la Constitution.

Mais c'est lui qui la viole ! Et c'est ce qu'on va lui dire...

La Droite l'applaudit, c'est convenu : mais le Girondin *Guadet* monte à la tribune.

« Je n'examinerai pas, dit-il, si M. de Lafayette, qui ne voit dans le Peuple français que des *factieux* entourant et menaçant les Autorités, n'est pas lui-même entouré d'un *Etat-major qui le circonvient* ; mais je ferai observer à M. de Lafayette qu'il manque à la Constitution en se faisant l'organe d'une Armée *légalement incapable de délibérer*, et que probablement il a manqué à la hiérarchie des pouvoirs militaires en venant à Paris sans l'autorisation du Ministre. »

Guadet demande que la Commission extraordinaire fasse un rapport sur la question de savoir si un *Général* pourra entretenir l'Assemblée d'objets purement politiques.

La Droite répond que le fils aîné de la Liberté peut bien présenter une pétition, quand on a reçu tant de pétitionnaires armés. — Mais l'Assemblée vient de décréter qu'on n'en recevra plus, et Lafayette connaît ce décret.

Cependant, après un long tumulte et un double appel, l'Assemblée approuve implicitement, à la majorité de quelques voix, la démarche de Lafayette, en décidant qu'elle examinera sa pétition,

Il sort comme en triomphe, escorté par la Droite et par beaucoup de Gardes nationaux envoyés par les Feuillants.

Mais le Parti populaire n'en est que plus furieux contre lui et contre la Cour, qui cependant va repousser le Général.

D'accord avec les Feuillants, Lafayette court de suite au Château offrir son dévouement et ses services; et si le Roi le lui permet, il va probablement tenter un coup d'État et massacrer les Jacobins : mais les Courtisans l'insultent; le Roi et la Reine le reçoivent avec froideur et font même savoir à quelques Chefs de la Garde nationale qu'il ne faut pas l'appuyer, tandis que d'autres Chefs font pousser des cris de *vive Lafayette!* et font planter un mai devant sa porte, dans l'espérance d'échauffer le Peuple en sa faveur. — On voit quel chaos!

Et quoique rebuté par la Cour, Lafayette n'en veut pas moins *sauver le Roi malgré lui*, en attaquant les Jacobins, contre l'opinion de ses propres amis.

§ 4. — Lafayette veut attaquer les Jacobins.

Ce sont les *Jacobins* qu'il veut absolument détruire, à tout prix, par tous les moyens, par la force brutale. — Vainement une partie des Feuillants blâment-ils cette violation manifeste de la Constitution et des lois; rien ne l'arrête... Et cependant il invoque sans cesse la Constitution et les lois!... Que ne dirait-on pas si c'était Robespierre!

Il donne donc rendez-vous à ses amis de la Garde nationale, pour aller en armes expulser les Jacobins, saisir leurs papiers, raser leur salle ou murer leur porte...

Quoi! dira-t-on... Mais c'est une émeute, une insurrection contre les Jacobins, un guet-à-pens, une voie de fait, un attentat, un crime punissable de mort!... Et si les Jacobins repoussent la force par la force et répondent par des coups de fusils!... Si le Peuple vient écraser et exterminer Lafayette

et ses Gardes nationaux!... Et si au contraire Lafayette surprend les Jacobins désarmés, ou s'il est le plus fort dans le combat, il égorgera donc et massacrera les Jacobins, deux mille, ou dix mille, ou vingt mille hommes, le Duc d'Orléans, le Duc de Chartres!... Et l'on vantera de nouveau son admirable générosité et son humanité! Il parlera plus que jamais de son inviolable respect pour ses serments, pour la Constitution, la loi, *l'ordre public*, les personnes et les propriétés!

Mais c'est en vain qu'il fait un appel au courage de tous ses partisans; *cent* seulement se trouvent au rendez-vous des *Champs-Élysées*. C'est en vain qu'on s'ajourne au lendemain soir, avec la résolution d'attaquer si l'on est au nombre de *trois cents*; moins de *trente* se présentent le second jour; et Lafayette, obligé de partir sans avoir rien pu faire, se dédommage en écrivant à l'Assemblée une *nouvelle lettre*, dans laquelle il se dit l'organe des *bons citoyens* et des *honnêtes gens* contre les *Jacobins* et les *factieux*, comme si la Cour ne l'avait pas traité lui-même de *factieux* quand il a signé le serment du Jeu-de Paume et participé à la résistance!

« Je m'étonne, s'écrie *Isnard*, que l'Assemblée n'ait pas envoyé, de sa barre à la Haute-cour d'Orléans, ce *soldat factieux*! »

Et que de temps Lafayette fait ainsi perdre quand l'ennemi s'avance! Et comment ne pas croire que les Jacobins sont le salut de la France, quand on voit que ceux qui veulent la perdre ou la sacrifier à Louis XVI ne trouvent rien de mieux à faire que de chercher à les anéantir! Les Jacobins fermés, Louis XVI est sauvé, la Coalition et l'Emigration arrivent, et la France est noyée dans son sang.

Et voyez encore l'esprit de vertige ou la fatalité qui entraîne la Cour! C'est la Reine qui, dans sa haine contre Lafayette, détourne ses amis de l'appuyer dans ses projets d'attaque contre les Jacobins! C'est elle qui fait connaître ces projets à Pétion!

Le jour même de son départ, les Cordeliers vont *abattre le mai* que les *épauletiers* de la Garde nationale ont élevé devant la porte de Lafayette; *son effigie est brûlée* solennellement au Palais-Royal; et l'exaspération populaire contre le Général est telle qu'on craint quelque insurrection.

« — Citoyens , dit *Merlin* à la tribune des Jacobins , soyez calmes pour mieux frapper *Lafayette* ! On voudrait du trouble pour enlever le Roi et le conduire à Metz. »

« — Citoyens , dit *Pétion* dans une proclamation , *l'orage se prépare* ; soyez plus calmes que jamais ! Le trouble perdrait la chose publique ; la tranquillité la sauverait..... On cherche à fatiguer votre patience , à exciter votre indignation : ayez le courage de résister froidement à toutes ces provocations. Le moment est arrivé où les *intrigants* vont paraître à découvert , où l'on distinguera les FAUX ADORATEURS de la Constitution. »

« — Hier , dit *Brissot* ironiquement , les belles patrouilles du brave bataillon des Filles-Saint-Thomas s'amusaient à diviser les groupes de *Sans-culottes* qui avaient l'audace de *blâmer le grand Général*. Une foule de ci-devant Gardes-du-corps , d'escrocs *modérés* , d'agitateurs *Fayetteistes* , et de prostituées *Feuillantines* , applaudissaient les belles patrouilles du brave bataillon. »

§ 5. — Invasion imminente.

Cependant , quatre-vingt mille Prussiens , vieux soldats , commandés par un Général célèbre , le *Duc de Brunswick* , arrivent subitement à Coblenz et peuvent être dans six semaines à Paris.

La Reine a leur itinéraire , et sait quel jour ils doivent être à Verdun , quel jour à Lille : mais les Ministres cachent tout à l'Assemblée , et ne font rien pour augmenter l'armée , exciter l'enthousiasme , défendre les frontières... Trahison , trahison !

Lukner est forcé d'évacuer la Belgique ; et dans la retraite , un officier brûle le faubourg de *Courtray* : on croit que c'est encore une trahison pour irriter les Belges.

Mais l'Assemblée somme les Ministres de déclarer leurs moyens de défense , et le Peuple se prépare à l'insurrection.

§ 6. — Commencement d'insurrection générale.

Tandis que plusieurs villes , surtout *Rouen* , envoient des adresses contre les Jacobins , d'autres , en plus grand nombre , en envoient de terribles contre Louis XVI et la Reine.

« — Le moment est venu , dit l'adresse de *Clermont-Ferrand* , où le tonnerre de la Nation doit écraser toutes les têtes coupables. C'est en vain que le Roi *dissimule*... Il est *parjure* à ses serments... Abu-

sera-t-on plus longtemps de notre patience? Vous nous appelez ; nous marchons ; nous sommes à Paris. »

« — Le Peuple est souverain, dit l'adresse de *Grenoble* : si Louis XVI ne veut pas être un avec la Nation, la Nation va se lever tout entière ; et, la Constitution à la main, elle s'écriera : Louis XVI, Roi des Français, *est déchu de la couronne*. »

« — Ne vous fiez pas, dit l'adresse de 6,000 *Lyonnais*, aux paroles d'un Roi qui vous *trompe* ; prévenez, par une grande mesure, une *insurrection* que votre indifférence rendrait légitime. »

« — Mettez la *Reine en accusation*, dit l'adresse de *Laval*. »

Les Sections de Paris envoient aussi de menaçantes Déléguations :

« — L'horizon politique de la France se couvre de nuages, dit la *Croix-Rouge* ; la foudre gronde ; elle est près d'éclater ; le silence du désespoir occupe les amis de la liberté ; le Peuple entier, à demi-levé, n'attend que le signal de ses Représentants... Cette barre a été souillée par la présence d'un Chef rebelle et factieux, d'un Général qui abandonne lâchement son armée et qui la livre à la merci de l'ennemi, pour venir faire ici le *Protecteur* et le *Dictateur*. »

« — Licenciez l'*État-major* de la Garde nationale, dit la Section *Bonne-Nouvelle* : cette corporation aristocratique, ce Directoire militaire, cette Féodalité moderne, est l'une des sources de nos maux. »

« — Roi des Français, dit l'adresse de *Montpellier*, lis et relis la lettre de Roland : elle contient tes devoirs et nos droits..... Nous défendrons la liberté que nous avons conquise..... Nous résisterons à l'oppression... *Nous punirons tous les TRAITRES*. »

« — Frères et amis, dit la même adresse aux Parisiens : nous espérons trouver en vous les vainqueurs de la Bastille, et nous partons pour vous rejoindre. »

« — La Patrie est en danger, dit la Fédération *Bretonne*, et nous voulons la défendre : si vous l'aimez comme nous, suivez notre exemple ; le rendez-vous est sous les murs de Paris. »

Quoique le décret sur le camp de vingt mille hommes ne soit pas sanctionné, beaucoup de villes, notamment Bordeaux et Marseille, pressées par les Girondins, envoient leurs Fédérés à Paris. — Cet envoi est certainement *illégal*, et c'est véritablement un commencement d'insurrection. Mais les Girondins le font légaliser en faisant décréter que tous les Fédérés passeront par Paris, et qu'ils assisteront à la célébra-

tion de l'anniversaire du 14 juillet avant de se rendre à *Soissons*, où le Roi consent qu'on établisse un camp.

Les Girondins se renforcent encore et affaiblissent la Cour par une autre mesure, la dissolution et la réélection de l'*États-major* de la Garde nationale de Paris ; et, pour masquer leur véritable intention, ils décrètent la dissolution et la réélection des *Etats-majors* de toutes les villes au-dessus de cinquante mille âmes.

Ils citent à la barre le *Ministre* de l'intérieur ; et Isnard lui dit en face qu'il est un *traître*.

Dans les Départements, comme à Paris, partout, on craint l'invasion ; partout on craint la trahison ; clubs , journaux , placards , pétitions , tout signale le danger ; et tout est d'accord partout pour signaler la trahison du Roi comme la *cause* du péril ; partout le Peuple est unanime pour demander l'abdication ou la *déchéance* comme le premier de tous les remèdes.

§ 7. — Commission de salut public.

Dans ce péril extrême, l'Assemblée nomme une *Commission de salut public*, composée de douze membres, pour découvrir le danger et proposer des mesures de salut.

Toutes les imaginations travaillent pour trouver des moyens de sauver la Patrie ; et le cri général, c'est qu'il faut déclarer la Patrie en danger, déposer Louis XVI, déclarer les *Sections en permanence*, appeler aux armes le Peuple tout entier.

Delaunay d'Angers propose même à l'Assemblée de ne consulter que la loi impérieuse et suprême de salut public, c'est-à-dire de suspendre la Constitution et la Royauté, et de s'emparer de la *Dictature*.

Et la Commission des douze, tout en repoussant la Dictature formelle, propose un projet de *Déclaration de la Patrie en danger* qui crée en effet une Dictature.

La discussion de ce projet commence le 30 juin. On conçoit l'intérêt ! on devine la chaleur !

« Vous violez la Constitution, s'écrie la Droite ! — La Constitution n'existe plus, répond la Gauche ; elle est déchirée par un Roi

qui trahit ! — Non , dit la Droite ! — Si , répond la Gauche ! — Prouvez ! — C'est démontré, manifeste, incontestable ! — Vous êtes des séditeux , des révoltés ! — Vous êtes des traîtres ! »

Et le Girondin Vergniaud va le prouver.

§ 18. — Vergniaud accuse Louis XVI.

« Serait-il vrai , s'écrie-t-il , que l'on redoute nos triomphes ?..... Est-ce du sang de Coblenz qu'on est avare ?..... Veut-on régner sur des villes abandonnées , sur des champs dévastés ?.... Où sommes-nous enfin ? »

Il appelle *hypocrite* la prétendue *modération* qui voudrait refroidir les Représentants sur les dangers du Peuple. Il insinue que la Reine est une nouvelle *Catherine de Médicis* qui voudrait une nouvelle *Saint-Barthélemy*, et que Louis XVI est inspiré par un *confesseur* (*Lenfant*), qui veut de nouvelles *Dragonnades*. — Il accuse Lafayette d'avoir *violé la Constitution*, et d'être un *intrigant*. — Il reproche au Roi d'avoir renvoyé les Ministres patriotes , d'avoir repoussé le camp de vingt mille hommes , de n'opposer qu'une armée trop faible , d'employer *Lafayette* devenu suspect , d'avoir trompé en faisant espérer que les Prussiens ne pourraient pas arriver sur le Rhin avant longtemps , d'avoir caché leur marche et leur arrivée , tandis que la Constitution l'obligeait à la notifier sans aucun délai. — Il l'accuse de *trahir*, d'appeler et de favoriser l'invasion , et de vouloir livrer la France nageant dans son sang. — Il soutient que l'invasion se prépare *en son nom*, qu'il n'a rien fait pour *s'y opposer*, et que , par cela seul , aux termes de la Constitution , *il est censé avoir abdiqué*.

« O Roi , dit-il en terminant , qui , comme le tyran Lysandre , avez cru que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge , qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver , était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite ! Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur ? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer *un Général qui violait la Constitution*, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient ?..... La Constitution vous laissait-elle le choix des Ministres pour notre bonheur ou notre ruine ? Vous fit-elle le chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte ? Vous

donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de prérogatives, pour perdre constitutionnellement la Constitution et l'Empire? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher!..... vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement *violée*, pour ce Peuple que vous avez si lâchement *trahi*! »

Puis, il propose un message au Roi pour l'avertir encore, et pour lui dire que le Peuple est résolu à périr ou à vaincre. Il exhorte les Députés à l'union, approuve le projet de Déclaration de la Patrie en danger, et demande surtout un prompt rapport sur la conduite de Lafayette.

Nous n'avons pas besoin de dire l'enthousiasme, la passion, la fureur même, que ce discours excite contre la Cour, à Paris et dans tous les Départements!

L'annonce, faite aux Jacobins, que la Cour a envoyé *Barnave* et *Duport* à Londres, et qu'elle vient d'expédier un courrier extraordinaire à *Lafayette* pour l'appeler à son secours, irrite encore plus les esprits..... On demande la mise en accusation de Lafayette.

L'Evêque *Torné* accuse aussi de trahison Louis XVI et Lafayette, et demande une Dictature pour sauver la Patrie.

Et bientôt (le 6) *Condorcet* intéresse davantage le Peuple à la Révolution et à la guerre.

§ 9. — Condorcet attaque les Emigrés dans leurs biens.

« Décrétez, dit *Condorcet*, que les *biens* des trois Princes français soient sur-le-champ mis en vente pour dédommager les citoyens *dépouillés* au nom des Rois que ces Princes ont excités à ravager leur Patrie... Vous pouvez trouver dans cette mesure un moyen de punir ces orgueilleux coupables, en les forçant de contribuer eux-mêmes au *perfectionnement de cette ÉGALITÉ* contre laquelle ils ont conspiré. Que ces biens, quelle que soit leur nature, soient vendus par *petites parties*. Ils montent à près de cent millions, et vous remplacerez *trois Princes* par *cent mille citoyens* rendus *Propriétaires*; leurs *palais* deviendront la retraite du pauvre ou l'asile de l'industrie; des chaumières habitées par de paisibles vertus s'élèveront dans ces *jardins* consacrés à la mollesse ou à l'orgueil... Vos prédécesseurs de la Constituante ont établi les fondements de la *liberté politique*; faites jouir les citoyens de la *liberté civile*! abolissez les *substitutions*; détruisez les *testaments*; établissez l'ordre de succession le plus favo-

nable à la *division des Propriétés* ; donnez aux *mariages* la plus grande liberté ; accordez aux enfants qu'on appelle *illégitimes* les droits auxquels la Nature les appelle ; établissez l'*adoption* ; permettez le *divorce* ; organisez l'*instruction* et les établissements de *secours publics* ! » Demandez des comptes publics de la *Liste civile*. »

Condorcet accuse ensuite vigoureusement les Ministres, la Haute-cour nationale corrompue pour eux, Louis XVI, *La-fayette*, et le Conseil secret ou le parti Feuillant (*Barnave, Duport et Lameth*), qui conspire avec la Coalition pour avoir deux Chambres, qui calomnie la France à l'étranger, qui s'efforce de diviser l'armée et de séduire les citoyens.

Il présente un projet de *message* au Roi, dans lequel il lui rappelle ses devoirs, lui expose les reproches qu'on lui fait, et lui cite notamment sa connivence avec les Émigrés et l'emploi de sa *Liste civile* pour semer la *corruption*. — Et l'Assemblée ordonne l'impression du discours et du message.

§ 10. — Louis XVI notifie les hostilités imminentes de la Prusse.

Poussé ainsi dans ses derniers retranchements, Louis XVI dénonce à l'Assemblée les hostilités imminentes de la part de la Prusse, et les fonde sur des faits très-anciens, notamment sur la convention de *Pilnitz*, passée le 27 août, plus de 10 mois auparavant.

« Aux termes de la Constitution, dit-il en terminant, j'en donne avis au Corps législatif. — Oui, répondent quelques Députés, quand les Prussiens sont à Coblenz ! »

Mais *Lamourette* veut tout réconcilier ; voyons !

§ 11. — Baiser Lamourette.

Poussé par la Cour, et d'accord avec la Droite, l'Évêque de Lyon, le beau *Lamourette*, monte à la tribune.

« Celui qui réussirait à vous réunir, s'écrie-t-il, serait le véritable vainqueur de l'Autriche et de Coblenz. On dit tous les jours que votre réunion est impossible, au point où en sont les choses... Ah ! j'en frémis !... Mais c'est là une injure ; il n'y a d'irréconciliables que le crime et la vertu : les gens de bien disputent vivement, parce qu'ils ont la conviction sincère de leurs opinions ; mais ils

« ne sauraient se haïr ! Messieurs, le salut public est dans vos mains ;
 « que tardez-vous de l'opérer ?

« Que se reprochent les deux parties de l'Assemblée ? L'une
 « accuse l'autre de vouloir *modifier la Constitution par la main des*
 « *étrangers*, et celle-ci accuse la première de vouloir *renverser la*
 « *Monarchie* pour établir la République. Eh bien ! Messieurs, fou-
 « droyez d'un même anathème et la *République* et les deux *Cham-*
 « *bres* ; vouez-les à l'exécration commune par un dernier et irrévo-
 « cable serment ! Jurons de n'avoir qu'un seul sentiment ! Jurons-
 » nous *fraternité éternelle* ! que l'ennemi sache que ce que nous
 « voulons, nous le voulons *tous* ; et la Patrie est *sauvée* ! »

Mais le Roi, la Cour, sont-ils de cet avis ? — C'est une nouvelle comédie concertée entre la Cour et la Droite, pour gagner du temps et attendre l'arrivée des Prussiens en endormant le Peuple. Aussi, la Droite se précipite aussitôt dans les bras de la Gauche, comme entraînée par une impulsion électrique ; Droite et Gauche se mêlent, se confondent, *s'embrassent* ; on n'entend que les cris *point de République ! point de deuxième Chambre ! union, concorde, fraternité !*

Une Députation court en avertir Louis XVI (c'est convenu) ; Louis XVI accourt en personne à l'Assemblée exprimer son bonheur, sa joie, sa fidélité à la Constitution (c'est encore convenu) ; et l'enthousiasme paraît au comble.

Et Louis XVI n'en veut pas moins l'invasion, la Droite une deuxième Chambre et la Gauche la République ! Quel enfantillage ! quelle niaiserie ! Mais la facilité de la Gauche à se prêter à cette comédie prouve combien Louis XVI est coupable de semer tant de haine dans le cœur d'une Nation si affectueuse et si confiante !

La réconciliation va disparaître le soir même.

Le soir en effet, le Roi fait notifier à l'Assemblée le résultat de l'enquête ordonnée par le Directoire contre Pétion et Manuel (p. 6) ; tous deux sont *suspendus* pour leur négligence à repousser l'émeute du 20 juin... Bon exemple d'inexorable sévérité donné par les Feuillants ! Et que mérite donc Louis XVI pour sa négligence à repousser l'invasion ?

Aussi, les Tribunes, des pétitionnaires en foule, vont demander *Pétion ou la mort !... A bas le Directoire !... La Rochefoucauld à Orléans !*

Puis, aux Jacobins, *Billaud-Varennés* s'écrie :

« Baiser de Judas ! En conspire-t-on moins ? En trahit-on moins ? Lafayette, le traître Lafayette en sera-t-il moins un scélérat ?... Le péril presse ! Le remède ne peut être que dans la convocation accélérée des Assemblées primaires... Le *Souverain* tout-puissant a seul la force nécessaire pour exterminer nos ennemis. Contre des brigands couronnés et des mangeurs d'hommes, il faut *Hercule et sa massue* ! »

Puis, écoutez Brissot, le 9, à la tribune de l'Assemblée.

§ 12. — **Brissot demande la déchéance.**

L'ancien ami de Lafayette, le Girondin *Brissot*, dénonce *Lafayette*, le Directoire, le Conseil Feuillant, et demande que Lafayette soit *sévèrement puni*. Il demande encore :

« Qu'on mette les Ministres en accusation pour avoir trop tardé à notifier les hostilités de la Prusse ; — qu'on vende les biens des Emigrés ; — qu'on organise sans délai les armées nationales ; — qu'on discute la question de la *déchéance* ; — qu'on déclare de suite la Patrie en danger ; — et qu'on crée une *Dictature* ou Commission secrète de *salut public* composée de *sept membres*. »

§ 13. — **Coalition générale. — Insurrection Royaliste.**

Le Ministre expose alors la situation politique étrangère. L'Angleterre, le Danemarck, Venise, parlent de neutralité. — Les États-Unis voudraient pouvoir aider la France. — Mais l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Suède, le Piémont, le Pape, l'Espagne, sont coalisés contre la Révolution française. — Et les Émigrés les dirigent.

On apprend en même temps qu'un ancien noble (Du Sallant), prenant le titre de *Lieutenant-général de l'armée des Princes*, commençant l'insurrection contre-révolutionnaire, vient de s'emparer du fort de *Bannes* dans le département de l'Ardèche, presque au centre, d'où il tient en échec toute la contrée environnante. Il assiège le château de *Jalès* avec 2,000 hommes, ordonne, dans une proclamation, l'arrestation de toutes les Autorités et de tous les Jacobins, et annonce qu'il a 60,000 insurgés secrètement enrôlés. — On apprend en même temps une insurrection en *Bretagne*, où les insurgés

tuent plusieurs Gardes nationaux avant d'être dispersés eux-mêmes. — On apprend que les Emigrés sont au nombre de plus de 30,000 ; que 80,000 Prussiens sont en marche sur le Rhin, et que de nouveaux corps Autrichiens arrivent en Belgique. Qu'on juge l'alarme et la colère !

§ 14. — **Retraite en masse du Ministère.**

Le 10 , après un rapport général sur la situation du pays , le Ministère déclare que l'*anarchie* paralyse tout, et que, ne pouvant sauver l'État, il a donné sa démission. Les nouveaux Ministres, Feuillants aussi, seront : *Daubancourt*, guerre ; — *Dubouchage*, marine ; — *Champion*, intérieur ; — *Dejoly*, justice ; — *Leroux de la Ville*, finances ; — *Bigot Sainte-Croix*, extérieur. — L'interrègne ministériel dure dix jours.

§ 15. — **Emprunt par les Princes au nom du Roi.**

Les frères du Roi, contre lesquels la Haute-cour n'a encore prononcé aucune condamnation (t. II, pag. 497), font publiquement, *en son nom*, un emprunt de 8 millions, hypothéqué sur les revenus du royaume, pour faire la guerre à la France, tandis qu'ils donnent à Du Saillant le titre de Lieutenant-général et l'ordre de commencer la guerre civile *en son nom*. — C'est en vain que Louis XVI fait une proclamation pour désavouer cet emprunt ou tous autres actes faits *en son nom* ; c'est en vain qu'il parle encore de *Constitution* ; personne n'a le moindre doute qu'il est d'accord avec les Émigrés.

§ 16. — **Citoyens ! La Patrie est en danger !**

Le 11, après un rapport de tous les Comités réunis, l'Assemblée décrète la grande mesure, et commence à s'emparer réellement de la *Dictature* en décidant que son décret ne sera pas soumis à la sanction royale.

Puis, au milieu d'un majestueux silence, le Président de la Représentation nationale prononce cette formule solennelle : *Citoyens ! la Patrie est en danger !*

Deux *Adresses*, l'une aux Français, l'autre à l'Armée, ré-

pètent et portent ce cri partout. Le canon, tiré de moment en moment, annonce aussitôt sur toute la France qu'il s'agit enfin de combattre pour sauver la Patrie.

Toutes les Autorités nationales, la Législature, toutes les Municipalités, toutes les Administrations départementales, sont en *permanence* ; — toutes les Gardes nationales s'organisent, se mobilisent, s'arment, s'habillent et s'exercent ; — tous les hommes, jeunes et vieux, en état de servir, sont appelés dans la Garde nationale ; — tous les propriétaires *d'armes* sont obligés de les apporter pour armer les défenseurs du pays ; — tout signe contre-révolutionnaire, toute cocarde et tout drapeau non tricolore, sont punis de mort.

Et pour exciter et faciliter les enrôlements, le décret qui déclare la Patrie en danger est proclamé dans les rues au milieu d'une imposante cérémonie patriotique et militaire ; des *tentes* sont dressées partout ; c'est sur la place publique, sur des amphithéâtres improvisés, sur des tambours, au milieu des chants et des cris, que les volontaires viennent faire écrire leurs noms par les Magistrats municipaux. — Ces enrôlements s'élèvent jusqu'à 15,000 en un seul jour à Paris.

Et fait-on aujourd'hui une distinction entre les citoyens *actifs* et les citoyens *passifs* ? C'est bien le cas de n'appeler à l'action, que le Peuple électeur qualifié *Peuple actif*, et de laisser en repos le Peuple prolétaire qualifié *Peuple passif* ! — Mais c'est ce Peuple prétendu passif qu'appelle aujourd'hui la Représentation nationale ; c'est ce Peuple non-électeur qui fait la seule espérance de la Patrie ; c'est ce Peuple ouvrier, pauvre, prolétaire, qui s'enrôle sur des tambours, qui se fédère sur la place publique, et qui court braver la mort sur les frontières pour défendre la Liberté et l'Égalité... Et ce ne serait pas la plus révoltante injustice que de lui refuser les droits politiques !

Mais les Jacobins redoublent leurs attaques contre Lafayette, convaincus qu'il est le plus dangereux ennemi.

« Avant la déclaration de l'Assemblée, dit Robespierre, nous savions qu'un *Général* conspirateur était à la tête de nos armées ; nous savions qu'une Cour corrompue machinait sans relâche contre

la Constitution : ce n'est donc pas pour nous instruire que l'Assemblée nationale a déclaré la Patrie en danger ; c'est pour exhorter la Nation à déployer toute *son énergie* ; c'est pour lui dire : Français, *sauvez-vous !.....* Mais la Patrie est en danger parce qu'il existe une Cour scélérate et inconvertissable..... La Patrie est en danger parce qu'un *Général*, qu'on a cru le Général des Français, n'est que le *Général de la Cour de Vienne*... Si l'on avait frappé ce Général, auteur de tous nos maux, la guerre serait terminée ; la Belgique serait libre. La liberté sera en danger tant que *Lafayette* sera à la tête de l'armée. J'espère qu'avant trois jours un décret d'accusation nous aura fait justice de Lafayette. »

Puis, *Robespierre* lit un projet d'adresse aux *Fédérés* :

§ 17. — Adresse des Jacobins aux Fédérés.

« Généreux citoyens, dernier espoir de la Patrie, vous n'êtes point venus pour donner un vain spectacle à la Capitale et à la France... Votre mission est de *sauver l'État*... L'heure fatale sonne : marchons au Champ de la Fédération ! Voilà l'autel de la Patrie ; voilà le lieu où jadis les Français resserrèrent les liens de leur association politique : reviennent-ils encenser de *fausses Divinités*, de méprisables idoles ? Déjà l'opinion publique a replongé dans le néant ce *héros ridicule* dont les basses intrigues égarèrent les sentiments civiques de nos frères et dégradèrent le caractère national. De tout ce bizarre échafaudage d'une réputation usurpée, il ne reste que le nom d'un traître. Ne prêtons serment qu'à la *Patrie* entre les mains du *Roi immortel de la Nature* qui nous fit pour la liberté... Ici tout nous rappelle les *premiers parjures*, tous les crimes qu'ils ont commis, le sang innocent versé... Citoyens, la Patrie est en danger, la Patrie est trahie ! Combattez pour la liberté du monde ! Les destinées de la Génération présente et des Races futures sont entre vos mains ! Voilà la règle de vos devoirs ; voilà la mesure de votre sagesse et de votre courage ! »

Cette adresse, lue par Robespierre au milieu des applaudissements, est imprimée, distribuée, envoyée partout.

§ 18. — Nouvelle demande de déchéance.

La déclaration du danger de la Patrie appelle tous les esprits à rechercher *la cause* de ce danger ; et partout on trouve toujours que c'est Louis XVI ; partout on demande la *déchéance* ; et partout on fait des pétitions pour l'obtenir.

« La France, dit Prudhomme, n'a que deux ennemis dangereux, le

Roi, et *Lafayette*, désigné comme *Généralissime* de toutes les armées du *Roi* et de la *Coalition* : il faut abolir Lafayette et la Royauté.

Beaucoup de Sections demandent l'accusation de Lafayette et du Directoire ; — la suppression du veto dans le cas d'urgence ; — la publicité des séances du Conseil des Ministres ; — la réduction de la *Liste civile*.

Marseille demande la *déchéance* de toute la branche régnante, et le remplacement de la Royauté héréditaire par une *Royauté élective* sans veto, c'est-à-dire par la République.

Enfin le Député *Torné* reprend bientôt l'idée de *Verignaud*, et propose formellement la *déchéance*.

§ 19. — Angoisses de Louis XVI et de sa famille.

Que d'angoisses se prépare, à lui, à sa femme, à ses enfants, un Roi qui conspire et qui trahit !

Louis XVI craint d'être *empoisonné*, et n'ose plus prendre ses repas que chez une Dame de confiance de la Reine. — Il craint d'être *poignardé* le jour de l'anniversaire du 14 juillet ; et la Reine est obligée de lui faire faire un *plastron* composé d'un grand nombre de plis d'étoffe. — Et quand, le 14, regardant avec une lunette son mari à l'autel du Champ-de-Mars, elle le verra descendre rapidement le premier degré, elle le croira frappé d'un coup de poignard et s'écriera *qu'il est assassiné*.

Mais c'est surtout le *spectre de Charles I^{er}* mourant sur l'échafaud qui trouble son imagination effrayée...

§ 20. — Lafayette veut enlever le Roi.

Lafayette veut encore sauver le Roi... malgré sa trahison évidente et prouvée... ! Quelle rage de sauver l'ennemi de la Constitution et de la Révolution ! — Il gagne d'abord le vieux maréchal *Luckner*. — Puis, il propose au Roi de l'enlever le 12, et de le conduire dans son armée : mais le Roi ayant écrit à l'Assemblée qu'il assisterait à la fête de la Fédération, il écrit à *Lally-Tollendal*, le 8, et le charge de faire ses propositions au Roi pour le 15.

Il disposera son armée de manière que les *meilleurs escadrons de grenadiers et l'artillerie à cheval* soient sous les ordres d'un royaliste sûr.. En deux jours, il emmènera à Compiègne 15 *escadrons* et 8 *pièces de canon*, et échelonnera le reste de l'armée à une marche de distance... Il emmènera aussi 5 escadrons de l'armée de Lukner et son artillerie à cheval, dont il dispose personnellement.

« Il faut absolument, dit-il, que le Roi quitte Paris.. Nous perdrons la première bataille, il est impossible d'en douter: le contre-coup s'en fera ressentir dans la capitale. Je dis plus; il suffira d'une *supposition* d'une correspondance de la Reine avec les ennemis pour occasionner les *plus grands excès*. Du moins voudra-t-on *emmener le Roi dans le midi*; et cette idée, qui *révolte* aujourd'hui, *paraîtra simple* lorsque les *Rois ligués approcheront*; je vois donc, immédiatement après le 14, commencer une suite de dangers. »

Comme il justifie bien les violences futures! Les gens mêmes que l'idée d'emmener le Roi révolte aujourd'hui trouveront cette violence simple, naturelle et juste, quand l'ennemi s'avancera, parce que l'arrivée de l'ennemi et la trahison du Roi paraîtront tout justifier.

« Il faut que le Roi mande Lukner et moi. Nous arriverons le 12 au soir. Le 13 et le 14 peuvent fournir des chances *offensives*... Qui sait ce que peut faire *ma présence* sur la Garde nationale? »

Ainsi, il *attaquera*, s'il est possible...!

« Le 14, Lukner et moi nous accompagnerons le Roi à l'autel de la Patrie. Les *deux Généraux*, représentant deux armées qu'on sait leur être très-attachées, empêcheront les atteintes qu'on voudrait porter à la dignité du Roi. Quant à moi, quelques *moyens personnels de tirer parti d'une crise* (comme au Champ-de-Mars!) peuvent me rendre utile... » Ma demande est d'autant plus désintéressée que ma situation sera *désagréable* par comparaison avec la Fédération de 1790. »

Certainement! on pourra crier au *renégat*!

Voilà pour les dangers du 14: voici pour la fuite du 15.

« Le *serment* du Roi, le *nôtre*, auront *tranquillisé* les gens qui ne sont que *faibles*; et par conséquent les *coquins* seront pendant quelques jours privés de cet appui. »

Ainsi, tous ceux qui demandent le serment du Roi et sa fidélité pour être tranquillisés sont des gens *faibles*; tous ceux qui ne croient pas à ses serments et qui lui sont hostiles parce qu'ils le croient parjure et traître sont des *coquins*...

Et c'est pour enlever aux incrédules l'appui des crédules en trompant ceux-ci que Lafayette va prêter un nouveau *serment* avec l'intention de *se parjurer* !

« Je voudrais que le Roi écrivît à Lukner et à moi une lettre commune qui nous trouverait en route et dans laquelle il nous dirait : « qu'après avoir prêté notre *serment* , il faudrait s'occuper de prouver aux étrangers sa *sincérité*, et que le meilleur moyen serait qu'il « passât quelques jours à *Compiègne*;.. que nous l'y accompagnerions, « et que nous le laisserions là pour aller *rejoindre chacun notre armée*, après lui avoir donné pour sa garde les escadrons dont les « chefs seraient connus par leur *attachement à la Constitution*. »

Ainsi, c'est quand il va se parjurer, fuir dans le camp de Lafayette, trahir, et détruire la Constitution, que Louis XVI parlerait de *serment*, de *sincérité*, de *simple voyage à Compiègne, d'attachement à la Constitution*... ! Et c'est *Lafayette* qui propose cette lettre prétendue confidentielle pour la montrer et en faire grand bruit ! c'est lui qui propose ces mensonges, ces parjures, ces roueries, pour consommer une trahison ! Bon Dieu, où sommes-nous arrivés ? faut-il que les révolutions dénaturent et pervertissent à ce point les hommes qui se montrent d'abord les plus généreux !

Si c'était Robespierre, où trouverait-on assez de boue... ? Et parce qu'on s'appelle Lafayette, il faudra tolérer, excuser, admirer peut-être... !

« Nous enverrons à Compiègne quatre pièces d'artillerie à cheval, huit si l'on veut ; mais il ne faut pas que le Roi en parle dans sa lettre, parce que l'*ODIEUX du canon* doit retomber sur nous. »

Comme il se condamne ! Il sent combien il est *odieux* de se préparer à mitrailler le Peuple, à en tuer 10,000, même 50,000, s'il le faut, pour assurer la fuite et la trahison ! Et ces prétendus modérés crient contre les violences populaires !

« Le 13, à dix heures du matin, le Roi irait à l'Assemblée, accompagné de Lukner et de moi ; et soit que nous eussions un bataillon, soit que nous eussions 50 *hommes* à cheval de gens dévoués au Roi ou de mes amis, nous *verrions* si le Roi, la famille royale, Lukner et moi, nous serions *arrêtés* !... »

Oui, on se gênerait bien pour cela, comme on s'est bien gêné le 6 octobre, le 18 avril, le 20 juin !

« Je suppose que nous fussions arrêtés, Lukner et moi rentrerions à l'Assemblée, pour nous plaindre et la *MENACER de nos armées.* »

Et l'accusation ! et l'insurrection !

« Si l'Assemblée décrétait que les Généraux ne doivent pas venir dans la capitale, il suffirait que le Roi refusât immédiatement sa sanction. Et si, par une fatalité inconcevable, il avait déjà donné cette sanction, qu'il nous donne rendez-vous à Compiègne, dût-il être arrêté en partant : *nous lui ouvrirons les moyens d'y venir libre et triomphant.* »

Par la force, la guerre, le sang !... En vérité, Louis XVI a bien raison de refuser !... Mais Lafayette, quel rôle !..

Et en envoyant, le 9, cette lettre de *Lafayette* au Roi, *Lally-Tollendal* ajoute de la part de Lafayette :

— « Les suites de ce projet sont : — La paix avec l'Europe par la médiation du Roi ; — le Roi *rétabli* dans tout son pouvoir légal ; — une *large* et nécessaire extension à ses prérogatives sacrées ; — une véritable Monarchie ; — une véritable Représentation nationale choisie parmi les *propriétaires* ; — la Constitution révisée, *abolie en partie* ; — l'ancienne Noblesse *rétablie* dans ses anciens *privilèges* civils, *titres*, armes, livrées. »

Voilà comme Lafayette médite de traiter la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution !... C'est presque incroyable !... Eh bien, *Robespierre* avait-il raison de suspecter Lafayette, de le poursuivre sans relâche comme un Monk ou un Cromwell, comme le plus dangereux ennemi du Peuple, de la Constitution et de la Révolution ?...

« Je remplis ma commission sans me permettre de conseil : j'ai l'imagination trop frappée de la *rage* qui va s'emparer de toutes ces *têtes perdues*, à la première ville qui va nous être *prise.* »

Et que ne serait pas cette rage, si l'on connaissait alors ces deux lettres et ces projets de Lafayette, sur lesquels on n'a que des soupçons !

« J'avais rompu avec Lafayette : mais il reconnaît ses anciennes *erreurs*, et veut s'immoler pour le Roi : *Liberté du Roi* et DESTRUCTION DES FACTIEUX, voilà son but aujourd'hui. »

DESTRUCTION des *factieux* ! Tout ce qui pense comme lui est *honnêtes gens* ; tout le reste de la France est *factieux* ! Et il faut détruire, tuer, massacrer tous les factieux ! Et quand

Lafayette parle ainsi, que ne doit pas dire l'Émigration ! Et l'on accuse le Peuple de cruauté !!

Et pendant qu'il détruirait les factieux, il abandonnerait les frontières à l'ennemi ! Il déserterait son poste ! Il trahirait la France ! Il violerait la Constitution ! Il foulerait aux pieds les principes de liberté, de légalité, de souveraineté du Peuple, de soumission de l'autorité militaire à l'autorité civile... Il imiterait *Cromwell* pour donner une seconde fois l'exemple d'un soldat levant le sabre sur la Représentation nationale !... Nous en avons l'âme navrée !...

Les Jacobins, qui ne peuvent connaître cette correspondance, devinent cependant les projets de Lafayette. Ils croient qu'il est à Paris ou qu'il y sera le 14, avec Narbonne et d'autres ; qu'il a écrit à la Reine qu'il vient délivrer ; qu'il excitera du trouble en payant des agents pour crier *vive le Roi* et *à bas le Roi* ; et qu'il profitera du désordre pour se faire proclamer Généralissime, pour écraser les patriotes, et pour enlever le Roi et sa famille. *Robespierre*, rappelant qu'il a fait pendre le boulanger François pour obtenir la loi martiale, et les deux vieillards au Gros-Caillou pour avoir un prétexte de massacrer au Champ-de-Mars après avoir ménagé la fuite à Varennes, affirme qu'il *médite quelque crime*, parce qu'il ne lui reste plus d'autre moyen de poursuivre sa carrière ambitieuse. On voit comme Robespierre devine juste !

C'est pour faciliter ce projet de Lafayette que le *Directoire*, d'accord avec lui, a *suspendu* Pétion. Il paraît même qu'il voulait le faire *arrêter*, ainsi que 36 *Députés* ; il paraît aussi que le Roi veut d'abord favoriser ce plan, car il va prendre une mesure bien hardie et bien dangereuse, pour aider Lafayette qui demande la suspension de Pétion jusqu'*après le 15*.

§ 21. — Pétion suspendu par le Roi, rétabli par l'Assemblée.

Le 12, le Roi annonce qu'il confirme la suspension de Pétion : c'est braver l'Assemblée ! — Mais le 13, l'Assemblée rétablit Pétion : c'est méconnaître l'autorité royale, supposer Louis XVI déchu, et faire acte de dictature !

Ce rétablissement de Pétion déconcerte tous les plans de Lafayette et du Roi. Aussi, ce rétablissement de Pétion est célébré par le Peuple comme une victoire de la Révolution sur la Royauté; et le Peuple renouvellera demain son triomphe; car c'est demain grande fête, la fête de la Fédération.

§ 22. — Fête de la Fédération.

Rappelons-nous la fête de la Fédération du 14 juillet 1790 (t. 1, p. 461): tout respirait alors la joie et l'espérance, l'Égalité et la Fraternité: mais aujourd'hui, pendant le danger de la Patrie, au milieu des accusations de trahison et de parjure, tout présente l'aspect de la guerre et de la colère.

« 85 tentes, et les Fédérés prêts à marcher au combat, représentent les 85 Départements sous les armes. Près d'elles s'élèvent 85 peupliers, symboles de liberté, au sommet desquels flottent des banderolles tricolores. Deux autres tentes reçoivent, l'une le Roi et la Représentation nationale, l'autre les Représentants de Paris. — L'ancien autel de la Patrie ne voit plus de Prêtres. — D'un côté s'élève un monument funèbre pour les patriotes déjà victimes, et pour ceux qui vont être martyrs en combattant l'Etranger. — De l'autre côté s'élève, au milieu d'un vaste bûcher, l'arbre immense de la *Féodalité*, qui porte sur ses branches des couronnes, des thiares, et tous les emblèmes de l'Aristocratie nobiliaire, sacerdotale et parlementaire. — Le cortège part de l'ancienne place de la Bastille, où l'on vient de placer la première pierre d'une *colonne*, et arrive au Champ-de-Mars où le Roi se trouve, au balcon, avec sa famille. — Devant lui défilent: — une foule du Peuple criant: *vive Pétion* (chef connu de l'insurrection)! *Pétion ou la mort!* — les Fédérés, portant la Bastille en relief, et une *presse* qui s'arrête de temps en temps pour imprimer des chansons patriotiques; — la Garde nationale; — la troupe de ligne; — les Autorités, — et l'Assemblée. — La foule est si épaisse, au milieu, que Louis XVI a beaucoup de peine à pénétrer jusqu'à l'autel. Il y prête serment; l'arbre de la Féodalité disparaît au milieu des flammes; et chacun rentre sans accident. Mais les visages sont sinistres; on entend l'effroyable cri *Pétion ou la mort*; on voit partout l'avant-coureur de l'insurrection. »

Il paraît que tout était disposé pour enlever le Roi pendant la fête.

« 3,800 hommes qui l'escortaient (dit le royaliste Maton de la Varennes), dont 500 Suisses, 3,000 Gardes nationaux et 8,500 Gendarmes

à cheval, étaient déterminés à lui faire un rempart de leurs corps jusqu'à sa *sortie de Paris*, où d'autres forces l'attendaient sous divers déguisements. On le conjura de partir ; mais il refusa. »

§ 23. — Organisation des Fédérés.

Cependant l'armée insurrectionnelle des Girondins, les Fédérés, dont 3,000 seulement sont à Paris le 14 juillet, arrivent tous les jours dans la Capitale : c'est tout ce que la France possède de plus révolutionnaire et de plus insurrecteur. — L'Assemblée les retient auprès d'elle, leur accorde une solde de 30 sous par jour, et leur réserve une partie de ses tribunes, où ils viennent appuyer ou souffler les mesures révolutionnaires.

Quoique intimement liés avec les Jacobins et dirigés par eux, ils forment un Club particulier, le *Club des Fédérés*, où se prépare plus ouvertement l'insurrection.

Bientôt ils rédigeront une *adresse aux Départements*. — Mais, dès le 17, ils envoient une *Députation* à l'Assemblée pour lui demander une *Convention nationale* qui puisse réviser la Constitution et prononcer la *déchéance*, et pour lui déclarer qu'ils sont prêts à s'insurger, et qu'ils ne partiront pas sans avoir *terrassé les ennemis de l'intérieur*.

« A leur tête, dit l'Orateur, est *Lafayette*, le plus méprisable, le plus criminel comme le plus perfide de nos ennemis, le plus infâme des assassins du Peuple... Pères de la Patrie, mettez Lafayette en accusation, licenciez l'État-major, destituez les Directoires de Départements, renouvelez les Tribunaux... »

Tout retentit de nouveau d'accusations contre Lafayette. *Brissot* lui-même l'accuse de trahison dans son *Patriote français* :

« M. de Lafayette, dit-il, qui s'occupe bien plus des *Jacobins* que des *Autrichiens*, avait espéré que Pétion ne serait pas réintégré, le 14, que le Peuple serait mécontent et qu'il y aurait une *émeute*. Il s'était arrangé pour paraître alors avec le Général Lukner (qui se trouvait à Paris le 14) à la tête des Gardes nationales, *ensanglanter de nouveau le Champ-de-Mars*, et dicter la loi à l'Assemblée. Il avait FAIT APPROCHER son armée de *Guise*, qui n'est qu'à 45 lieues de Paris, afin de pouvoir la *faire venir* très-promptement en cas de résistance... On devait lancer les 56 *décrets de prise de corps* déjà prépa-

rés contre 36 Députés patriotes, afin d'étouffer toute opposition dans l'Assemblée.... Mais la réintégration de Pétion a tout déjoué, et n'a laissé à Lafayette que des *malédiction*s. »

Dumouriez se plaint aussi que Lafayette ne répond pas à ses lettres.

Bazire demande enfin formellement sa mise en *accusation*.

Et c'est en vain que la Droite ou les Feuillants font éclater leur indignation : des nouvelles alarmantes, surtout la prise d'*Orchies* par les Autrichiens, qui la *pillent* et la *brûlent* après avoir *mis à mort* des patriotes, ne permettent pas de résister à l'exaspération générale; et l'Assemblée décide enfin que la Commission de salut public lui fera demain son rapport sur Lafayette.

§ 34. — Discussion sur Lafayette.

Le 18, *Murair*e fait un rapport très-court, dans lequel, déclarant qu'il ne scrute pas les *intentions*, il conclut que la conduite de Lafayette n'est contraire à aucune loi existante. — Mais la discussion est ajournée au 20.

Dans l'intervalle, la Section des *Lombards* vient encore dénoncer le Directoire et accuser Lafayette d'avoir violé la Constitution et d'avoir fait rentrer son armée pour marcher sur Paris. — Les Jacobins, surtout *Billaud-Varennes* et *Collot-d'Herbois*, l'accusent énergiquement. — *Robespierre* soutient qu'il est encore possible de reprendre l'offensive et de révolutionner la Belgique, mais avec un autre Général que *Lafayette*. Il compare toute la correspondance diplomatique de Léopold et de François I^{er} avec les lettres et les discours de Lafayette, et démontre que Lafayette a les mêmes opinions, les mêmes pensées, les mêmes désirs, les mêmes projets que l'Empereur; qu'il est nécessairement son allié, son complice, son coopérateur; qu'il lui est donc essentiellement impossible de faire la guerre aux Autrichiens, de les expulser de la Belgique; et que tous ses plans, comme ceux de la Coalition, sont dirigés uniquement contre les Jacobins et contre la Majorité de l'Assemblée.

Le *Journal général de l'Europe* publie une lettre d'Allemagne qui va plus loin :

« *Lafayette*, dit la lettre, a promis à l'Empereur de marcher sur Paris avec son armée dont il se croit sûr. *Lally-Tollendal* vient d'écrire à un ami que bientôt Lafayette sera le *plus grand homme de l'Univers*.... Lafayette obtiendra une amnistie : il l'a même toute signée dans sa poche.... Il sera *Duc, Maréchal de France, Ambassadeur à Vienne* pour lui donner, pendant deux ans, un *asile* honorable qui laisse effacer le souvenir du *passé*.... »

Et quoique ces faits ne soient que des allégations, personne, dans le Peuple, ne doute de la trahison.

Enfin, le 20, la Commission extraordinaire, revenant sur ses pas, reconnaît que Lafayette a *violé la loi* qui défend à l'armée de délibérer ; et la discussion commence.

Delaunay d'Angers accuse Lafayette d'avoir abandonné son poste, d'avoir provoqué et présenté une pétition collective, d'avoir violé la Constitution, de n'agir que par *intrigue* et par machiavélisme, de corrompre son armée, et de se prétendre le seul auteur et le seul représentant de la Révolution. Il demande l'accusation.

Lassource, jusqu'ici l'un des plus ardents apologistes du Général, l'attaque avec la dernière violence.

« Je viens, dit-il, *briser l'idole* que j'ai longtemps *encensée*. Je me ferais d'éternels reproches d'avoir été le partisan et l'admirateur du plus perfide des hommes, si je ne me consolais en pensant que la publicité de mon opinion expiera ma trop *longue erreur*... »

Il l'accuse surtout d'avoir voulu établir une *Dictature militaire* et dicter des lois à la Représentation nationale.

« Si le premier attentat de ce genre, s'écrie-t-il, commis contre la liberté française, reste sans punition éclatante, la Génération qui naguère vit naître la liberté française ne descendra point au tombeau sans y apporter des pleurs et des fers. Des fers ! oui, l'on vous en prépare ; et c'est Lafayette qui les forge !... »

Il l'accuse aussi d'intrigue, de perfidie, de corruption, de massacre dans le Champ-de-Mars, de trahison :

« Pourrez-vous vous défendre d'un frémissement d'horreur ! Lafayette a voulu faire marcher ses troupes sur la Capitale et engager le brave *Lukner* à partager cet acte de scélératesse et de haute tra-

hison. La proposition en a été faite à Lukner par *Bureau de Puzy* (ex-Constituant, Aide-de-camp de Lafayette), et Lukner l'a avoué à six de nos collègues, *Brissot, Guadet, Gensonné, Lamarque, Delmas et Hérault*.... Si Lukner avait consenti, le sang des citoyens de Paris aurait coulé sous le fer de leurs frères trompés ; le temple de la loi aurait été violé ; et Lafayette aurait été pour la seconde fois l'assassin de son pays. »

Ce terrible discours est souvent interrompu par des applaudissements de la Gauche et des Tribunes ; mais la Droite en repousse l'impression.

L'Évêque *Torné* accuse aussi Lafayette, qu'il compare à Don Quichotte, courant où l'ennemi n'est pas, et préférant la guerre civile à la guerre étrangère.

Mais le jeune *Dumolard* soutient, au contraire, que rien n'est coupable dans la conduite de Lafayette, et que tout est légitime, admirable, héroïque.

Cependant *Guadet, Brissot, etc.*, déclarant, écrivant, signant, que Lukner leur a avoué la proposition de marcher sur Paris faite à lui par Bureau de Puzy au nom de Lafayette, l'Assemblée ajourne la délibération jusqu'au 8 août, pour entendre Lukner, Lafayette et Bureau de Puzy.

Mais on comprend combien cette discussion échauffe, irrite les esprits, et les pousse à l'insurrection.

CHAPITRE IV.

TIMIDITÉ DES GIRONDINS. — COMITÉ INSURRECTIONNEL. — SINGULIER DÉVOUEMENT DE DEUX CONSPIRATEURS. — IL FAUT UN HOMME. — TRAHISON DANS LE COMITÉ INSURRECTIONNEL. — PRÉPARATIFS DE LA COUR. — NOMBREUX PROJETS DE FUITE. — NÉGOCIATIONS DES GIRONDINS AVEC LA COUR. — PREMIER PROJET D'INSURRECTION. — MANIFESTE DE BRUNSWICK. — ARRIVÉE DES MARSEILLAIS. — INVASION PIÉMONTAISE. — LES QUARANTE-HUIT SECTIONS DEMANDENT LA DÉCHÉANCE. — JOUR FIXÉ POUR L'EXÉCUTION. — LAFAYETTE SERA-T-IL MIS EN ACCUSATION ? — ORAGEUSE SÉANCE DU 9 AOUT. — COMMENCEMENT DE L'INSURRECTION. — FORCES RESPECTIVES. — PLANS D'ATTAQUE ET DE DÉFENSE. — HASARD QUI DÉRANGE TOUT. — DÉFECTION DES GARDES NATIONAUX. — LOUIS XVI SE RÉFUGIE DANS L'ASSEMBLÉE. — TRAHISON DU CHATEAU : MASSACRE DU PEUPLE. — COURAGE DU PEUPLE, ASSAUT, PRISE. — PERTE ET PÉRIL DU PEUPLE. — CLÉMENTE ET DÉSINTÉRESSEMENT DU PEUPLE. — RÉCIT DE M. THIERS : RÉPUTATION — FERMETÉ ET MODÉRATION DU PEUPLE APRÈS LA VICTOIRE. — LES PASSIFS CONQUÈRENT LE DROIT ÉLECTORAL. — DÉCHÉANCE : APPEL D'UNE CONVENTION NATIONALE.

§ 1. — Timidité des Girondins.

Toujours devancée, poussée, guidée par les Clubs, par les journaux et par les pétitions ou les adresses, la Majorité rend tous les *décrets* nécessaires pour assurer et faciliter l'insurrection : elle retire des régiments tous les anciens *Gardes-françaises*, éminemment révolutionnaires, pour en composer une *Gendarmerie* dévouée ; puis, elle ordonne le départ pour les frontières de tous les Régiments et surtout des *Suisses* : mais le Commandant Suisse invoquant les *capitulations* pour ne pas servir au dehors, elle se borne à faire sortir deux

bataillons de Paris, et fait la faute d'y laisser le reste, qui sera bientôt massacreur et massacré.

Cependant, les Girondins sont des hommes de discours et de tribune plus que d'action et d'insurrection; les plus éloquents comme orateurs et comme écrivains sont des hommes de cabinet, étrangers aux Clubs et à la place publique, tout-à-fait incapables et inutiles quand il s'agit d'émeute et de combat; et tout en désirant l'insurrection, les Girondins ne savent pas comment la réaliser, sans être d'ailleurs assez forts pour décréter la déchéance. La Patrie cependant est en danger, et chacun sent qu'il n'y a pas un moment à perdre. — On se plaint donc bientôt du parlage sans résultat des Girondins, de leur mollesse, de leur impuissance insurrectionnelle; et l'on demande à grands cris une Direction et le signal de l'insurrection.

§ 2. — Comité insurrectionnel.

Dans le Club même des Jacobins s'établit le *Club central des Fédérés*, composé de 43 personnes; et bientôt, pour tout centraliser, et pour unir le secret à l'énergie, on organise enfin, là aux Jacobins, un *Comité insurrectionnel* composé de 5 membres, un Grand-vicaire de l'Evêque de Blois (*Vaugeois*), *Debessé*, de la Drôme, *Guillaume*, professeur à Caen, *Simon*, journaliste à Strasbourg, et *Galissot*, de Langres... — Mais bientôt s'y joignent les insurrecteurs du 20 juin, *Santerre*, *Alexandre*, *Danton*, *C. Desmoulins*, *Manuel*, *Lazowski*, capitaine de canonnières dans le faubourg Saint-Marceau, etc. — *Pétion* promet de ne rien empêcher, et demande qu'on le fasse garder dans sa maison. — *Barbaroux*, d'accord sans doute avec Rolland et les Girondins, promet la coopération des Fédérés Marseillais qui vont arriver... — Le Comité décide que l'insurrection se portera en armes aux Tuileries, et qu'elle y proclamera la déchéance.

Mais il faut quelque grande circonstance pour mettre le Peuple en mouvement; et des patriotes se dévouent pour fournir une occasion.

§ 3. — Singulier dévouement de deux conspirateurs.

Si par hasard la Cour attentait aux jours de quelque Député, dit *Chabot*, ce serait une bonne occasion d'émeute! — Je suis prêt, répond le Député *Grangeneuve*; tuez moi aux environs du Château, et l'on dira que c'est la Cour qui m'a fait assassiner. — Moi aussi, réplique *Chabot*: sacrifions-nous tous les deux.

Le lieu, l'heure, et les moyens convenus, *Grangeneuve* arrive, attend; mais *Chabot* ne vient pas; et son collègue rentre chez lui.

On dit aussi que *Chabot*, *Bazire* et *Guadet*, tirent au sort lequel des trois sera immolé, dans le même but, par les deux autres; que *Chabot*, désigné par le sort, attend au lieu convenu sa dernière heure; mais que *Bazire* et *Guadet* reculent devant l'exécution. — Il faut donc une autre occasion, et surtout il faut *un homme*, un Chef connu du Peuple, ayant sa confiance, capable de l'entraîner et de le diriger.

§ 4. — Il faut un homme.

Un journal Girondin propose *trois Dictateurs Girondins* jusqu'à la paix; et le Peuple demande *un Dictateur populaire*.

Mais où trouver un homme parfaitement convenable? C'est là la principale difficulté dans toutes les révolutions, et c'est la principale cause qui les fait avorter après la victoire: en trouver un est un bonheur et une faveur de la fortune, puisque tous les hommes qui veulent faire la révolution sont les fruits ou les enfants plus ou moins vicieux ou imparfaits d'une vicieuse organisation sociale contre les vices de laquelle précisément la Révolution est faite.

Aussi, l'on n'aperçoit aucun homme capable d'être Chef d'insurrection parmi les Députés Girondins et Montagnards, tous parleurs, écrivains et penseurs, plutôt que conspirateurs et hommes d'action.

Parmi les Girondins du dehors, aucun, ni *Rolland*, ni *Pétion*, ni *Servan*, ni le beau *Barbaroux*, trop inconnu.

Dans les Clubs, les 48 Sections, la Presse populaire, beaucoup de Colonels et d'Officiers d'insurrection, mais point de Général.— C. Desmoulins, Marat, Robespierre, Danton, sont les plus influents : mais aucun ne peut fixer les choix.

Les deux premiers s'occupent d'écrire et de conseiller, mais non d'agir.

Robespierre qui, de l'aveu de M. Thiers, excite l'enthousiasme, à qui des hommes d'une intelligence supérieure prêtent une véritable énergie, et que C. Desmoulins appelle son *Aristide*, Robespierre a beaucoup de partisans qui le demandent comme *Dictateur momentané* : mais Marat, dit M. Thiers, ne lui trouve ni le génie ni l'audace sanguinaire qu'il croit nécessaires pour sauver l'État ; et Barbaroux, qui va le voir, et à qui *Panis* en parle comme du seul homme capable d'être Dictateur, ne veut pas plus de *Dictateur* que de *Roi*, tandis que Fréron des Cordeliers prétend que ce Barbaroux désire la Dictature pour Brissot.— Du reste, M. Thiers assure que Robespierre ne paraît jamais dans les conciliaules des conjurés, et qu'il *n'a pas l'ambition* d'être Dictateur ou Chef.

Danton, avec sa taille athlétique, ses traits un peu africains, sa voix tonnante, son imagination hardie, ses passions ardentes, et son audace extraordinaire qui ne reculerait devant aucune violence, semble être plus capable d'être Dictateur révolutionnaire : mais, dominé par la fureur du plaisir et par ses besoins, dévoré de l'amour de l'argent, c'est un homme à se vendre et à trahir, *vendu* à la Cour qui lui donne des sommes considérables, trahissant tantôt ses co-conspirateurs et tantôt la Cour ; il n'inspire pas assez de confiance, s'abandonne trop aux voluptés pour s'occuper assiduellement des affaires, et ne gouverne pas assez les conjurés pour être leur Chef. Quel malheur nous avons encore à déplorer ici de trouver la vénalité dans un homme extraordinaire !

L'insurrection n'aura donc pas de Chef, pas de Général, pas de Dictateur ! Et au contraire elle sera trahie !

§ 5. — Trahison dans le Comité insurrectionnel.

Que ce soit indiscrétion ou trahison, que le traître soit Danton ou tout autre des principaux conjurés, la Cour reçoit des rapports journaliers et connaît exactement tous les projets, toutes les résolutions, tous les mouvements du Comité insurrectionnel.

Mais elle espère que la Coalition arrivera plutôt que l'insurrection, et d'ailleurs ne néglige rien pour soutenir un siège.

§ 6. — Préparatifs de la Cour.

Elle organise, près du château, le *Club Français*, composé d'ouvriers et de Gardes nationaux, armés et soldés (10,000 francs par jour). — Elle emploie une autre troupe dirigée par le Marseillais *Lieutaud*, qui occupe les tribunes et tous les lieux de réunion, pour y parler en faveur du Roi et pour paralyser les émeutes et les motions révolutionnaires. — Les 6000 hommes qui composaient la Garde du Roi licenciée en mai, et que la Liste civile a continué de solder, sont réunis en secret. — Les serviteurs dévoués, Nobles et Prêtres, que le Peuple appelle *Chevaliers du poignard*, accourent de toutes parts pour défendre le Roi au moment de l'insurrection. Leur affluence est si grande et leurs rénnions au château sont si fréquentes que le Peuple s'en inquiète et s'en effraie. — La Cour compte en outre sur les *Suisses* et sur une partie de la Garde nationale, surtout sur les bataillons des *Filles Saint-Thomas* et des *Petits-Pères*, composés de l'Aristocratie de la banque et du commerce.

§ 7. — Nombreux projets de fuite.

Cependant, le danger approchant et croissant, *Malesherbe* et quelques autres amis conseillent *l'abdication*: mais le plus grand nombre reviennent à de nouveaux *projets de fuite*; et c'est l'avis du *Conseil secret* de la Reine et du Roi, où se trouvent Barnave, Duport, Lameth, Lally-Tollendal, Ma-

louet, Clermont-Tonnerre, Larochefoucaut-Liancourt. — Le Roi ordonne à Bertrand-de-Molleville (qui d'abord refuse parce qu'il repousse tous les anciens Constitutionnels) de s'entendre à ce sujet avec Duport. — Et Duport décide, avec les autres, que le Roi s'enfuira dans le *château de Gaillon*, en Normandie, à 20 lieues de Paris et à 36 lieues de la Mer, dont le Duc de Liancourt a le commandement, et où il se charge de le conduire pour le remettre à Lafayette.

L'ex-Ministre Narbonne et Madame de Staël, proposent un autre plan. — Et l'Émigration demande que le Roi se retire à *Compiègne*, et de là au milieu d'elle.

Mais Louis XVI, toujours incertain et craignant de tous côtés, attend toujours l'invasion sans adopter aucun plan.

§ 3. — Négociation des Girondins avec la Cour.

Mais l'approche des Prussiens et la crainte qu'inspire encore le Pouvoir royal persuadent aux Girondins qu'il vaut encore mieux *transiger* avec la Cour : timides, étrangers aux mouvements populaires, trop modérés peut-être au milieu d'une si terrible crise, ils n'ont confiance ni dans le succès de l'insurrection, ni dans la durée de la victoire, ni dans la possibilité d'empêcher l'invasion, et craignent que l'arrivée prochaine des Étrangers ne fasse succéder de terribles *vengeances* à un succès d'un moment. Ces mêmes hommes qui poussaient le plus à la guerre, qui ne doutaient de rien, qui affirmaient que tout était prêt pour la défense et l'attaque, qui ne parlaient que de victoires et de République, qui traitaient de lâcheté et de trahison la prudence de Robespierre, s'effraient aujourd'hui, désespèrent du salut de la Révolution, et négocient clandestinement pour une capitulation. — Un peintre du Roi (Boze), lié avec le valet de chambre du Roi (Thierry) ayant engagé quelques-uns d'entre eux à écrire leur opinion sur le remède au mal, ils consentent à écrire à Boze une lettre signée *Vergniaud, Guadet et Gensonné*, dans laquelle ils disent :

« La conduite du Roi est la *cause* de cette violence des Clubs, dont

il se plaint sans cesse... Il faut qu'il commence par *ordonner l'éloignement* des troupes étrangères ; il doit ensuite choisir un *Ministère patriote*, congédier *Lafayette*,... offrir les fusils et les chevaux de sa garde,... solliciter une loi qui assujettisse la LISTE CIVILE à une *comptabilité publique*,... et déclarer qu'il n'acceptera d'autre augmentation de pouvoir que celle qui viendra du consentement libre de la Nation. »

Cette transaction , à l'insu des Jacobins , après avoir voulu la guerre , après avoir les premiers parlé de *République* , après avoir tout excité en parlant de *déchéance* à la tribune , n'est-elle pas une espèce de *trahison* ? — Trahison , non , nous ne croyons pas , puisqu'ils veulent avant tout l'éloignement de l'Étranger : mais c'est une grande irrégularité , une témérité extrême , une immense responsabilité , une grande imprudence si la lettre est découverte un jour.

Mais Louis XVI , attendant incessamment les Prussiens , ne veut rien écouter quand Thierry lui communique cette lettre.

Il paraît certain néanmoins que *Vergniaud* communique directement avec le Roi et lui promet l'*appui des Girondins* , mais sans pouvoir rien conclure avec lui.

L'ex-Ministre *Bertrand-de-Molleville* , qui paie pour Louis XVI , assure même que le Girondin *Brissot* propose alors secrètement *d'empêcher la déchéance* si l'on veut lui donner une TRÈS-FORTE SOMME ; il affirme que cette somme lui est *remise*..... Quoi ! s'écriera-t-on peut-être ; *Brissot* , l'ami et le panégyriste de *Lafayette* , celui qui le premier a poussé à la République , à la guerre et à la déchéance , qui a proposé le bonnet rouge et les piques , qui se prétendait plus patriote et plus vertueux que Robespierre !..

Hà , si les Jacobins viennent à le savoir !

« Mais *Bertrand-de-Molleville* n'en donne aucune preuve , dit M. Thiers ; et la pauvreté connue de *Brissot* , sa *conviction exaltée* , doivent RÉPONDRE POUR LUI. Il ne serait pas impossible sans doute que la Cour eût donné de l'argent à l'adresse de *Brissot* ; mais cela ne prouverait pas que l'argent eût été ou demandé ou reçu par lui. »

On peut l'accorder , quoiqu'il soit difficile de ne pas suspecter un ancien espion , un homme qui se laisse accuser publiquement d'escroquerie , dont le nom devient synonyme d'es-

croquer, et dont la vie n'est qu'un tissu d'intrigues ! Mais quand on admet si facilement la *conviction exaltée* de Brissot, pourquoi ne pas admettre la *conviction* de Robespierre et vouloir ne lui supposer jamais d'autre mobile que *l'orgueil, l'envie et l'âcreté d'humeur* ?

Quoi qu'il en soit, les Clubs, les pétitions, les Tribunes, demandent tous les jours la *déchéance* ; et tous les jours la Commission de salut public, composée de Girondins, ajourne cette discussion, tout en exposant les dangers de la Patrie et en cherchant les moyens d'y remédier.

« Remontez à *la cause*, leur crie-t-on sans cesse ! — Nous avons les yeux ouverts sur *la cause*, répondent Vergniaud et Brissot ; et quand il sera temps, nous la dévoilerons. »

Mais le danger croît toujours ; la *déchéance* n'arrive pas ; les soupçons, les dénonciations, les accusations, la haine même, s'accumulent rapidement contre les Girondins ; et l'on prend la résolution de se sauver sans eux et malgré eux.

§ 9. — Premier projet d'Insurrection.

Enfin, le Comité insurrectionnel décide l'insurrection pour le 26 juillet. — On sonnera le tocsin dès le grand matin ; on se portera sur trois colonnes contre le Château avec le drapeau rouge et cette inscription : *ceux qui tireront sur le Peuple seront mis à mort sur-le-champ* ; on s'emparera du Roi et on l'enfermera à Vincennes. — Dès le matin du 26, tout se met en effet en mouvement dans les faubourgs ; le bruit répandu que le Château renferme un amas considérable d'armes qu'il faut aller chercher y enflamme l'ardeur populaire. — Mais le Château, averti par une trahison (de Danton ou d'un autre), est déjà rempli de monde ; la Garde nationale de Versailles, sur laquelle on compte, n'arrive pas parce qu'on s'est mal entendu ; les Marseillais ne sont pas arrivés, comme on l'espérait ; et Pétion court arrêter un mouvement qui pourrait être funeste à la Révolution.

Cependant les petites hostilités commencent ou continuent contre la Cour : le jardin des Tuileries est publiquement ap-

pelé *territoire étranger* ; on y plante un *écriteau* qui invite le Peuple à ne point aller s'y promener ; et le Château se trouve, pour ainsi dire, dans un *état de blocus*.

§ 10. — Manifeste du Duc de Brunswick.

On se rappelle que Louis XVI, qui sent bien tous les dangers de sa position, a envoyé Mallet-Dupan aux Souverains pour les engager à faire un Manifeste prudent, rassurant, séduisant. — Mais les Émigrés, qui ne respirent que la vengeance, qui ne courent aucun risque, et qui ne doutent de rien, dictent un Manifeste foudroyant.

Le 27 juillet, le Duc de Brunswick, Général des armées Prussienne et Autrichienne combinées, publie ce Manifeste à Coblentz, et commence l'invasion en le répandant partout.

« Il s'y plaint que le *bon ordre* et le *Gouvernement légitime* ont été renversés en France ;... — Il veut faire cesser *l'anarchie* et arrêter les attaques faites *au trône et à l'autel*... — Il est convaincu que la partie *saine* de la Nation abhorre les excès de la *faction* qui l'opprime, et que la *majorité* des Français l'attend avec impatience... — Il déclare : 1^o Que la Coalition ne veut que le *bonheur* de la France ;... 2^o et 3^o Qu'elle ne veut pas *s'immiscer* dans son Gouvernement intérieur, et qu'elle veut seulement *délivrer* le Roi pour qu'il puisse faire le bonheur de ses sujets. »

Tout cela est bien mielleux ! C'est la dictée de Louis XVI ; mais voici celle de l'Émigration :

« Il déclare : — 4^o que les Gardes nationaux qui seront pris les armes à la main seront traités en ennemis et *punis comme rebelles à leur Roi*,... — 5^o que la troupe de ligne est *sommée* de se soumettre sur-le-champ au Roi ;... — 6^o que tous les Administrateurs sont *responsables sur leurs têtes et leurs biens* ;... — 7^o que les habitants des villes ou villages qui oseraient se défendre seront *punis* sur-le-champ, et leurs maisons *démolies ou brûlées* ;... — 8^o que tous les membres de l'Assemblée Nationale, du Département, du District, de la Municipalité, de la Garde nationale, les Juges-de-paix, sont personnellement responsables *sur leur tête*, pour être jugés militairement *sans espoir de pardon* ; que si le moindre outrage est fait au Roi, etc., les Puissances en tireront une *vengeance exemplaire* et à jamais mémorable, en livrant Paris à une *exécution militaire* et à une *subversion totale*... Si les Parisiens *obéissent*, leurs Majestés promettent leurs bons offices auprès du Roi pour obtenir le PARDON de leurs *torts* et de leurs *erreurs*.

Voilà ce fameux Manifeste. — Et le 28 il est à Paris ; le 31, tous les journaux royalistes le publient comme en triomphe... Et l'on s'étonnerait si le Peuple courait aux Tuileries!...

Mais c'est Louis XVI, au contraire, qui envoie un message à l'Assemblée pour *désavouer* le Manifeste et *protester* encore de son amour pour le Peuple... Et l'on ne crie pas à la perfidie!... Les Girondins ne prononcent pas la déchéance!... On se contente de demander l'impression du Message pour prouver à toute la France la *duplicité* de Louis XVI!

§ 11. — Arrivée des Marseillais.

Les Fédérés marseillais vont arriver le 30, et le Comité insurrectionnel décide que Barbaroux ira se mettre à leur tête à Charenton; que Santerre ira au-devant d'eux avec les faubourgs; qu'ils entreront en chantant *la Marseillaise*; qu'ils se rendront en bon ordre au Carrousel; et qu'ils y *camperont* sans tumulte jusqu'à la déchéance ou l'abdication.

Mais Santerre ne peut réunir qu'un trop petit nombre d'hommes; les Marseillais, accompagnés par lui, arrivent aux Champs-Élysées sans qu'on puisse rien entreprendre; et Santerre se borne à leur offrir un repas à l'instant.

Le hasard veut que, près de là, un autre repas a lieu entre des Royalistes dévoués, tous écrivains et Gardes nationaux du bataillon des Filles-Saint-Thomas : une rixe s'élève bientôt; les Marseillais accourent; le combat s'engage, plusieurs royalistes sont tués, les autres fuient, et beaucoup se réfugient au Château blessés et sanglants.

Une pétition signée par la partie royaliste de la Garde nationale demande l'éloignement des Marseillais : mais les pétitionnaires n'obtiennent autre chose que les huées des Tribunes.

§ 12. — Invasion Piémontaise. — Fédérés empoisonnés.

L'alarme croît toujours : on annonce l'invasion d'une armée Piémontaise, dans le midi, de 50,000 hommes, suivant les uns, de 12,000 seulement suivant le Ministre.

Au même moment, on répand le bruit que les Fédérés

réunis à Soissons viennent d'être *empoisonnés* avec du verre pilé mêlé dans leur pain, que déjà cent soixante ont péri, et que huit cents sont en danger. — Le seul fait véritable ici c'est que quelques morceaux de verre se sont trouvés par hasard dans le pain : mais on conçoit la crédulité populaire dans de pareilles circonstances, et l'irritation des Fédérés, irritation que tant de dangers doivent augmenter sans cesse.

§ 13. — Les quarante-huit Sections demandent la déchéance.

Mais les quarante-huit Sections de Paris, déclarées en *permanence* par un décret du 25, établissent un *Bureau central de correspondance* entre elles, discutent tous les jours la question de la déchéance, sont bientôt unanimes pour charger le Maire de la demander en leur nom, et rédigent une *Adresse à la Nation*.

Le 3 août, le Girondin Pétion se présente donc à la barre de l'Assemblée, accuse *Louis XVI* et *Lafayette*, expose les dangers toujours plus imminents, et demande la *déchéance* au nom des quarante-huit Sections, c'est-à-dire au nom de Paris. — Mais l'Assemblée, ou plutôt les Girondins, ajournent la discussion au jeudi 9 août.

Et, pendant ce temps, les pétitions pleuvent de toutes parts, toutes plus énergiques et plus violentes, pour demander cette déchéance. — La Section de *Mauconseil* va jusqu'à *prononcer* elle-même la déchéance, en déclarant qu'elle ne reconnaît plus *Louis XVI* ; elle va jusqu'à déclarer qu'elle ira bientôt demander à l'Assemblée *si elle veut enfin sauver la France* ; elle invite toutes les Sections de l'Empire à l'imiter.

Vergniaud attaque cet acte comme une *usurpation* de la Souveraineté du Peuple et comme une insulte à l'Assemblée. — Mais quelle inconséquence ! Quoi ! c'est lui, Vergniaud, qui le premier a parlé de déchéance à la tribune et qui a fait déclarer la Patrie en danger ; et quand l'enthousiasme insurrectionnel est si nécessaire et si difficile à produire, c'est lui qui veut tout attédir et tout paralyser en ajournant la déchéance et en blâmant l'insurrection ! Brissot et lui auraient-ils donc transigé avec la Cour?...

Cependant le dénouement approche ; la fuite et l'insurrection se préparent en même temps.

§ 14. — Jour de l'insurrection fixé.

Le Comité insurrectionnel fixe enfin l'insurrection après la discussion du 9 août sur la déchéance, c'est-à-dire dans la nuit du 9 au 10 ou dans la matinée du 10. Le Maire, Pétion, favorisera l'insurrection : mais on le fera *prisonnier chez lui* pour ne pas le compromettre. — Les Marseillais quittent leur caserne, trop éloignée, et viennent se loger aux Cordeliers (actuellement place de l'Ecole de Médecine), au centre de Paris, pas loin du Château. Des cartouches leur sont distribuées.

Le jour où le Comité insurrectionnel décide l'insurrection, le Conseil secret du Roi, délibérant dans le jardin de M. de Montmorin, décide *la fuite* à Gaillon (p. 36), et Louis XVI y consent : mais la Reine préfère périr plutôt que de se fier à Lafayette et aux Constitutionnels ; le Roi croit que les Prussiens vont arriver ; et la résolution de fuir est abandonnée.

« On annonce alors, dit *Lally-Tollendal*, que la *déchéance* doit être prononcée le jeudi 9 août. Je ne connais plus d'autres ressources que l'armée de Lafayette. Je fais partir, le 8, un *projet de lettre* que je lui conseille d'écrire au *Duc de Brunswick* aussitôt qu'il aurait la première nouvelle de la déchéance. »

Ainsi, voilà Lafayette amené à écrire au Général Prussien ! Mais nous allons le voir jugé par l'Assemblée.

§ 15. — Lafayette sera-t-il mis en accusation ?

Dès le 22 juillet, 33 Sections ont envoyé une Adresse à l'Armée, dans laquelle elles disaient :

« C'est alors que *Lafayette* est venu proposer à *Lukner* de livrer les frontières et de faire marcher les armées sur Paris, *Lukner* a dénoncé lui-même cette odieuse proposition... Lafayette quitta son poste pour venir déclarer la guerre aux Parisiens. Est-il possible ? Eux à qui l'on n'a d'autres reproches à faire que d'avoir donné à ce Général perfide des récompenses prématurées !... Il fallait une telle démarche pour le faire bien connaître... Il est démasqué... Lafayette n'est plus à nos yeux qu'un vil intrigant, un soldat rebelle, un Général inhabile, un fonctionnaire infidèle. Lafayette est déshonoré. »

Depuis l'ajournement du 20 juillet (p. 30), on a reçu une multitude d'Adresses et de députations qui l'attaquent toujours plus vivement, et l'on a recueilli les déclarations du Général, de son Aide-de-camp et du Maréchal, au sujet de la *proposition de marcher sur Paris*, ainsi que les *ordres du jour* à l'Armée et les *Adresses* de celle-ci. — Lafayette a répondu fièrement *cela n'est pas vrai*. Bureau de Puzy a nié la proposition, en avouant avoir fait un voyage auprès du Maréchal et lui avoir remis une *lettre du 22 juin*, dans laquelle le Général lui disait :

« Le plus pressant intérêt de la Nation est d'arrêter promptement les excès de l'Anarchie... *Je ne puis me soumettre* en silence à la tyrannie que les *factieux* exercent sur l'Assemblée Nationale et sur le Roi, en *faisant sortir* l'une de la Constitution, en mettant l'autre en danger de sa destruction. Voilà ma profession de foi : elle est celle des 19 vingtièmes du Royaume. »

Quant au vieux Lukner (*allemand* d'origine qui ne peut pas écrire une lettre en *français*), il a nié ses aveux aux six Députés : mais *Lassource* a soutenu que ces aveux étaient aussi indestructibles qu'indubitables ; et personne ne doute de leur réalité.

Jean Debry fait enfin son rapport, le 8, au nom de la Commission extraordinaire, et propose *l'accusation*.

« Il regarde comme constants *l'aveu* de Lukner et la *proposition* de marcher avec les deux armées sur Paris. — Il soutient que la lettre du 22 juin suffit pour prouver cette *proposition*, et que Lafayette y tient absolument le même langage que l'Émigration et la Coalition. — Il soutient encore que, par ses *ordres du jour* et par les manœuvres de son État-major (dans lequel figure le maître en fait d'intrigue, *A. Lameth*), il a provoqué son armée contre le Corps législatif et contre le Peuple en faveur du Roi. — Il l'accuse enfin d'avoir *violé la Constitution* ; d'avoir voulu opposer une Minorité orgueilleuse, qu'il appelle la classe des *honnêtes gens*, à la Majorité de la Nation ; et d'avoir préparé la *guerre civile*. »

Vaublanc ne trouve rien d'illégal dans toute la conduite de l'accusé, et ne blâme que le langage des Adresses de son armée (dictées peut-être par *A. Lameth*), qui font du Général un Dictateur, et qui menacent la Représentation nationale et les Jacobins.

Mais *Brissot* prononce un discours foudroyant.

« C'est un des plus grands malheurs des révolutions, dit-il, que les hommes qui s'y dévouent aient souvent à condamner leurs propres amis... *J'ai été lié avec Lafayette*; je l'ai vu un des plus ardents amis de la liberté : mais une *coalition infernale* (*A. Lameth*, *Barnave*, etc.) l'a arraché à ses principes et à sa gloire ; il n'est *plus rien pour moi*. »

Il soutient que, si *Lafayette* était *de concert avec l'Autriche*, il ne pourrait rien faire autre chose que ce qu'il a fait. — Il l'accuse de vouloir être *Modérateur* ou *Dictateur*.

« C'est par là que s'expliquent, dit-il, et *l'histoire des 5 et 6 octobre*, et ses précautions contre la *faction Orléanique* à laquelle il a seul donné de l'existence, et sa démission d'avril, et *sa coalition* avec les *Lameth*, etc., qu'il détestait, et son JEU DOUBLE *dans la fuite* du Roi, et son apparition aux *Jacobins* qu'il dénonce parce qu'il n'en a pu faire les *instruments de ses intrigues*... »

Il l'accuse de *cinq délits*, et notamment d'avoir obtenu les Adresses de son armée par les *moyens les plus vils*, de l'avoir égarée, de l'avoir provoquée à *l'insurrection contre l'Assemblée*... « Ces attentats exigent une vengeance éclatante, dit-il en terminant : ou le décret d'accusation, ou votre propre ignominie !... »

Néanmoins *Lafayette* est défendu par 406 contre 225 qui l'attaquent et le déclarent coupable.

Mais l'indignation populaire éclate aussitôt de tous côtés contre l'Assemblée autant que contre *Lafayette* ; et l'on crie partout qu'on ne peut plus rien attendre de Députés qui protègent le *traître Lafayette*, le *scélérat Lafayette*, et qu'il faut s'insurger sans attendre la discussion du 9 sur la déchéance et sans perdre un instant.

Voilà donc où la conduite de *Lafayette* pousse le Peuple ! c'est lui, c'est son impunité, c'est sa trahison notoire, c'est la défiance et la haine qu'il inspire, qui vont déterminer l'insurrection et la perte de Louis XVI !

L'irritation est telle que les Députés favorables à *Lafayette* sont regardés comme des traîtres, insultés, menacés et quelques-uns frappés, quand ils sortent de l'Assemblée.

Et le même soir, les *Jacobins* décident qu'on enverra par-

tout la liste des 406 défenseurs de Lafayette. — *Merlin* et *Chabot* déclarent que les 406 perdront la Patrie, qu'il n'y a plus de salut que dans l'insurrection, qu'ils voudront peut-être partir cette nuit ou demain pour transférer l'Assemblée à *Rouen* ou à *Amiens*, et qu'il faut les arrêter avec des baïonnettes. — *Aux barrières! aux barrières!* s'écrient aussitôt les Tribunes. — Mais *Robespierre* pense que l'Assemblée n'osera pas décréter sa translation, et qu'il faut aborder courageusement la grande question de la *déchéance*.

§ 16. — Orageuse séance du 9 août.

Le 9 août, les Députés insultés sont furieux, écrivent 14 lettres pour se plaindre, et demandent vengeance... — Mais c'est bien prendre son temps, au milieu d'une pareille conflagration, quand l'insurrection gronde!

Ils crient que *l'Assemblée n'est pas libre*, et demandent sa translation dans une autre ville... Mais (comme l'a prédit *Robespierre*), les 406 n'ont pas le courage de l'ordonner, parce qu'ils savent que ce serait le signal de l'insurrection.

« Vous faites hérissier le château des Tuileries de canons et de baïonnettes, dit *Isnard*: abandonnez tous ces moyens odieux et inutiles; si vous voulez calmer le Peuple, sauvez-le des *manœuvres du Roi*, occupez vous enfin sérieusement de son salut! (Nombreux applaudissements)... Ah! si le Ciel, qui connaît le secret des consciences, se chargeait de punir les coupables, c'est sur *Lafayette*, sur le *Département* de Paris, sur la *Cour*, que tomberaient ses premières vengeances. — (Applaudissements de la Gauche et des Tribunes. — Violents murmures de la Droite... *Vous prêchez l'insurrection!*...)

C'est en effet prêcher l'insurrection: mais il ne reste plus d'autre moyen de salut.

Vaublanc demande le *départ immédiat des Fédérés* pour le camp de Soissons... — C'est adroit: mais la Gauche s'oppose.

« — Le Ministre de la guerre nous a déclaré ce matin, dit *Vergniaud*, qu'il n'était pas encore certain qu'il fût possible d'établir un camp à Soissons, et qu'il n'y avait plus de logements. »

« — Ainsi, dit *Lacroix*, le Ministre nous disait, il y a quelque temps, que tout était prêt pour le camp de Soissons, et aujourd'hui, quand

l'ennemi s'avance, il nous avoue que *rien n'est prêt* et qu'il ne sait pas même si le camp est possible!... »

« — Il y a 8 jours, dit *Guadet*, la *Gazette de Leyde* annonçait que 430 Députés voteraient pour Lafayette, et 406 ont voté pour lui.... Les Despotes d'Autriche et de Prusse répètent tous les jours que l'Assemblée est *sous le couteau d'une faction*, et maintenant qu'ils approchent, on se plaint, on crie, depuis deux heures, pour faire croire que nos ennemis ont raison quand ils disent que l'Assemblée n'est pas libre... Non l'Assemblée n'est pas opprimée par une faction... Mais il est une autre faction... — Nommez-la, nommez-la!... — Que je la nomme! C'est celle qui conseille et dirige secrètement Lafayette... C'est celle qui lui a conseillé sa pétition et ses démarches... C'est celle qui a fait son *apologie à cette tribune*... C'est celle qui appelle les Fédérés des brigands et des factieux... C'est celle qui depuis le commencement de la session souffle dans Paris le feu de la discorde... Mais toutes les factions se tairont devant la volonté Nationale. *C'est nous* qui sommes les véritables Représentants du Peuple! (Applaudissements de la Majorité et des Tribunes). Que les armées liguées contre nous pénètrent dans l'intérieur du Royaume, nous aurons, *malgré les factieux*, à leur opposer une armée de défenseurs de la liberté, qui EXTERMINERA les tyrans. »

On appelle le Procureur-syndic de la Commune, *Ræderer*, pour le sommer de garantir la sûreté personnelle des Députés... quand il s'agit de la sûreté de la Patrie!...

« Sommons le *Maire*, s'écrie la Droite, de déclarer, par oui ou par non, s'il peut assurer la tranquillité publique! — Sommons aussi le *Roi*, répond le Girondin *Guadet*, de déclarer, par oui ou par non, s'il peut assurer l'*inviolabilité du territoire*! — Et moi, dit *Choudieu*, je demande à l'*Assemblée* de déclarer, par oui ou par non, si elle peut sauver la Patrie. C'est sa faiblesse qui nous perd. »

Ræderer entre alors, et annonce qu'une Section a résolu de sonner le tocsin et de marcher sur l'Assemblée et sur les Tuileries si la *déchéance* n'est pas prononcée, et qu'elle a envoyé sa décision aux 47 autres Sections. — Pétion arrive aussi et annonce que l'insurrection est imminente.

Cependant, on propose de déclarer la *séance permanente* jusqu'à ce que la *déchéance* soit prononcée; et les Girondins préfèrent la *déchéance* à l'insurrection. Que ne se hâtent-ils donc de la prononcer!... Mais ils lèvent la séance sans avoir rien décidé.

Ils veulent arrêter l'insurrection en assurant le Comité in-

surrectionnel qu'ils ont la majorité et qu'ils vont prononcer cette déchéance et convoquer une *Convention nationale*. — Mais le Comité répond que, puisqu'ils n'ont pu ni mettre Lafayette en accusation ni prononcer aujourd'hui la déchéance, le Peuple va s'insurger et combattre pour *se sauver lui-même*.

Avant de courir à l'insurrection, arrêtons-nous un moment pour constater un fait capital, l'hésitation des Girondins.

§ 17. — Hésitation des Girondins.

On les a vus d'abord faire scission d'avec les Jacobins, attaquer et calomnier Robespierre, et faire cause commune avec Lafayette... Espéraient-ils alors le détacher des Feuillants et gouverner avec lui? Espérait-il lui-même qu'ils seraient assez forts pour écraser Robespierre et les Jacobins, et qu'il pourrait gouverner avec eux? Ne les a-t-il abandonnés que quand il les a vus balancés et vaincus par Robespierre et les Jacobins? Brissot, Condorcet, Guadet, Fauchet, Lassoigne, etc., ne l'ont-ils abandonné que quand ils se sont vus abandonnés par lui? — Ce qui est certain seulement, c'est que, après sa lettre du 16 juin, ils l'ont vivement attaqué et se sont réconciliés avec Robespierre et les Jacobins.

Cependant, nous les avons vus se rapprocher secrètement de Louis XVI et négocier avec lui, à l'insu de Robespierre et des Jacobins... Nous les avons vus même changer tout-à-coup et ménager le Roi, après avoir, les premiers, poussé à la déchéance et à la République.

Les Jacobins ne manquent pas de remarquer ce changement, d'autant plus que les Girondins ne paraissent presque plus à leurs séances; et bientôt on apprend que la scission et les hostilités sont imminentes de la part de Brissot et de ses amis contre Robespierre et les siens.

Dès le 20 juillet, on parle du rappel du Ministère Girondin, Rolland, Servan, etc. Un journal Girondin parle même de créer une Dictature composée de *Rolland, Servan et Pétion*; qui pourrait prendre pour Ministres des Députés et par conséquent *Brissot, Vergniaud, Guadet*, etc., en suspendant le Pouvoir exécutif jusqu'à la paix.

Vergniaud parle de modération, d'union. — *Brissot* signale trois factions, celle de Coblenz, celle des Feuillants, et celle des Jacobins, qu'il désigne sous le nom de *Républicains régicides*, qui rendraient, dit-il, la *République à jamais exécration* et la Royauté immortelle. — Il demande (26 juillet) que l'on ne précipite rien sur la question de déchéance, et veut mettre le Peuple en garde contre les idées exagérées, contre les mesures inconstitutionnelles et impolitiques qu'on peut lui proposer; et cette attaque est dirigée contre *Robespierre* qui demande la déchéance et une *Convention nationale*. — *Vergniaud* et *Brissot* se font applaudir par la Droite. Mais les Tribunes crient : *A bas le scélérat de Brissot ! A bas l'homme à double face !* Et les plus violentes menaces l'escortent à la sortie...

Depuis ce moment, les journaux de *Brissot* et de *Condorcet* ne prêchent que modération... On dit que *Brissot* part pour Londres... On dit aussi qu'il est vendu à Brunswick, que *Carra* a formellement proposé pour Roi.

Quoi qu'il en soit, les Girondins, qui cessent de paraître aux Jacobins, se réunissent dans un autre Club appelé *la Réunion*; et, le 1^{er} août, aux Jacobins, présidés alors par *Robespierre*, *Desfieux* fait une étrange révélation :

« — Avant-hier, dit-il, au Club de *la Réunion*, on annonça les opinions exprimées ici par *Robespierre* et *Antoine* (pour la déchéance et pour une Convention nationale). On y répéta aussi ce que j'avais dit moi-même, qu'il n'y a que 40 à 45 Députés sur lesquels on peut compter. Alors *Isnard* prit l'engagement sacré de dénoncer à l'Assemblée *Robespierre*, *Antoine*, d'autres, et de faire tous ses efforts pour les faire mettre en accusation. *Brissot* prit le même engagement... Mais deux des 45 Députés désignés par moi, notamment *Bellegarde*, s'indignèrent, leur firent de vifs reproches, et déclarèrent qu'ils ne reparaitraient plus dans leur Société.

« Il est évident, continue *Desfieux*, que les Girondins prennent la même route que les Feuillants, et qu'il ne leur manque qu'un *Bailly* et un *Lafayette* pour avoir un 17 juillet au Champ-de-Mars... Mais ce ne sont que de petits intrigants en comparaison des *Lameth*, etc., et la Cour n'en veut pas. »

« — J'atteste, dit *Merlin de Thionville*, que *Monteau* et *Ruham* m'ont dit que les rôles avaient été distribués pour faire mettre en

accusation Robespierre et Antoine ; que *Brissot* et *Isnard* devaient demander le décret et les autres l'appuyer vivement (cas auquel la Droite n'aurait pas manqué d'applaudir).

« — Quelques membres de la Gauche, dit *N.....*, sont entièrement contre la déchéance : ils voudraient une simple *suspension* pendant la guerre, et une Dictature Girondine... Les Feuillants paraissent accepter... Aussi, vous avez vu *Vergniaud* déclarer récemment que la déchéance amènerait la guerre civile... Il a même défendu le Ministre de la guerre, nouvelle preuve de la *fausseté* dont il porte l'empreinte sur son visage... Quant à *Brissot*, il a pris ici l'engagement de faire mettre Lafayette en accusation et n'a rien fait : c'est un *trompeur*, un *traître* ; RAYONS-LE (Applaudissements).

« — Je dénonce à la France Brissot et compagnie, dit *Antoine*, Brissot qui ne remplit pas son engagement d'accuser Lafayette, Brissot qui nous fait la guerre avant de nous la déclarer, Brissot qui n'a voulu qu'épouvanter la Cour pour la forcer à rappeler le Ministère Girondin... Il faut être un *intrigant criminel* ou un *politique stupide* pour oser dire que le salut de la Patrie tient uniquement à ce rappel... Comme les Feuillants, les Girondins n'emploient l'apparence du patriotisme que pour fonder leur élévation particulière et leur fortune... J'appuie la radiation. »

Robespierre demande l'ordre du jour, en insistant sur la déchéance et sur une *Convention nationale*, dont il voudrait qu'on exclût tous les Députés de la Constituante et de la Législative.

Ce sont peut-être ces attaques qui ont forcé Brissot à remplir enfin, le 8 août, l'engagement pris, depuis le 19 juin, d'accuser Lafayette. — Mais, ce qui paraît certain, c'est que les Girondins sacrifieraient Robespierre et les Jacobins, si Louis XVI voulait leur abandonner le Ministère et la Dictature ; ce qui paraît certain, c'est qu'ils repoussent jusqu'au dernier moment la déchéance et l'insurrection, dans l'espérance que le Roi se jettera dans leurs bras.

Mais l'heure de l'insurrection va sonner ; et l'on peut deviner la colère du Peuple contre eux, comme contre les Feuillants, contre Lafayette, contre le Directoire et contre la Cour.

§ 13. — Commencement de l'insurrection.

Le soir du 9 août, le rappel bat dans tous les quartiers ;

les bataillons de la Garde nationale se réunissent, les uns pour défendre, les autres pour attaquer ; les révolutionnaires les plus ardents accourent dans les Sections ; le Comité insurrectionnel se poste partie au faubourg Saint-Marceau, partie au faubourg Saint-Antoine, et partie aux Cordeliers, où Danton et C. Desmoulins haranguent les Marseillais et le Peuple ; Barbaroux place ses éclaireurs au Château et à l'Assemblée. On ne sait, dit M. Thiers, où se trouve alors Robespierre... Comme s'il devait tout faire, comme si l'on savait où sont des centaines d'autres que M. Thiers n'accuse cependant pas de lâcheté !...

C'est Danton, payé par la Cour mais essentiellement révolutionnaire et démocrate, qui donne en quelque sorte le signal et l'ordre de l'insurrection, quoiqu'il ne se rende pas au lieu du combat.

« Le Peuple, crie-t-il, ne peut recourir à l'Assemblée, puisqu'elle a absous *Lafayette* : il ne reste plus que vous pour vous sauver. Hâtez-vous donc ! car, cette nuit même, des satellites cachés dans le Château doivent égorgier le Peuple avant de partir pour Coblenz. Sauvez-vous ! aux armes ! aux armes ! »

Ce cri aux armes se répète à l'instant partout ; et, vers onze heures du soir, l'insurrection est proclamée.

Aussitôt les Marseillais s'emparent de plusieurs pièces de canon, et reçoivent la foule qui vient se joindre à eux.

Bientôt les 48 Sections nomment chacune trois Commissaires, en tout cent quarante quatre, qui doivent former une nouvelle *Commune insurrectionnelle* dont Robespierre sera le Directeur, investie de *pouvoirs illimités pour sauver la chose publique* ; et celle-ci vient subitement à l'Hôtel-de-Ville remplacer l'ancienne Municipalité dont tous les membres ne sont pas dévoués au Peuple, et dont *Royer-Collard* se trouve être le Secrétaire-greffier. — Voilà un coup de maître !

Puis, vers minuit, au signal d'un coup de canon, on s'empare de toutes les cloches, on sonne le *tocsin* partout, on bat la *générale*, et chacun court à son poste ; l'Assemblée et tous les fonctionnaires publics siègent en permanence.

D'un autre côté, la Cour, avertie de tout par ses agents ou

par la trahison, a passé toute la soirée en préparatifs de défense. — Et le combat va commencer.

§ 19. — Forces respectives.

Nous connaissons déjà les forces de la Cour (p. 35), un grand nombre des 6,000 hommes de la Garde licenciée, le *Club Français*, placé près du Château, 950 Suisses venus de leur caserne de Courbevoie, beaucoup de Royalistes dévoués accourus de toutes parts, beaucoup d'Officiers supérieurs, le Commandant de la Garde nationale (*Mandat*), le bataillon des *Filles-Saint-Thomas*, partie de celui des Petits-Pères, l'ancien Etat-major licencié, beaucoup de Gardes nationaux isolés, 12 pièces de canon, et le Département tout entier, qui se rend au château avec le Procureur-syndic *Ræderer*.

C'est en vain que le rappel bat pour appeler toute la Garde nationale au secours du Roi : la trahison de Louis XVI a aliéné la grande majorité de cette Garde ; la masse, les canonniers, des bataillons entiers, sont Républicains ; la minorité royaliste est refroidie, dégoûtée, effrayée par l'insurrection qui n'est plus une simple émeute ; peu de cette minorité royaliste se rendent à l'appel, sans pouvoir même compléter des bataillons ni des compagnies ; et la Garde nationale ne fournit au Roi d'autres défenseurs que les deux bataillons et les individus isolés dont nous venons de parler, en tout 2,400 hommes accourus au château. De ce nombre 30 au plus feront feu sur le Peuple et compromettront tous les autres.

La Cour dispose encore des 912 Gendarmes à cheval et de la Gendarmerie à pied, composée des anciens Gardes-françaises : mais elle ne peut compter sur leur dévouement.

Elle appelle *Pétion*, qui, n'étant pas encore arrêté par les insurgés comme on en était convenu, s'y rend avec deux officiers municipaux ; elle le force à signer l'ordre de repousser la force par la force, et le garde en otage : des Gardes nationaux royalistes l'insultent et le menacent : mais l'Assemblée le délivrera bientôt en le sommant de se rendre à sa barre.

L'insurrection, de son côté, comprend les Fédérés Mar-

seillais, Bretons, et quelques autres; le Peuple, et spécialement les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; les Clubs; les 48 Sections; le Maire et la Municipalité; les canonniers de la Garde nationale; beaucoup de Gardes nationaux, même des bataillons et des compagnies; la Gendarmerie, et quelques pièces de canon.

§ 20. — Plans d'attaque et de défense.

Toutes les forces insurrectionnelles doivent se mettre en mouvement pendant la nuit, entourer le château à la pointe du jour, pointer leurs pièces, et commencer l'attaque et l'assaut, sous le commandement de *Westermann* et de *Santerre*.

Quant à la Cour, elle fait couper le plancher de la grande galerie du Louvre aux Tuileries; elle distribue ses troupes dans le jardin, dans les cours et dans les appartements; elle place des pièces de canon dans la cour des Suisses, dans celle des Princes, surtout dans celle du milieu, toutes servies par les canonniers de la Garde nationale, et même d'autres pièces au-dessus du grand escalier; elle a des corps de réserve aux Champs-Élysées, des postes avancés au Palais-Royal et aux diverses portes du Louvre; elle envoie des patrouilles; puis elle attend l'attaque pour se défendre.

Mandat veut même prendre l'initiative, surprendre et attaquer les insurgés en tête et en queue dans des défilés étroits où ils ne pourront se défendre: le faubourg Saint-Antoine devant arriver par l'arcade Saint-Jean et la place de l'Hôtel-de-Ville, et le faubourg Saint-Marceau avec les Marseillais par le pont Saint-Michel et par le Pont-Neuf, pour descendre le quai jusqu'au guichet du Louvre, il place la Gendarmerie à ce guichet du Louvre, et des détachements de Gardes nationaux dévoués sur la place de l'Hôtel-de-Ville, sur le Pont-Neuf et au Palais-Royal; il donne aux Commandants de ces postes l'ordre de laisser passer les insurgés, d'attendre qu'ils soient entassés sur le quai ou dans la rue Saint-Honoré, de les fusiller alors par derrière et par côtés, tandis que la Gendarmerie les fusillerait par devant. Ils pourront être massacrés là jusqu'au dernier!...

Les postes sont placés, les ordres sont donnés ; on attend les insurgés... Et le succès pour eux est bien incertain.

Le péril est si grand, le succès si douteux, que le beau et brave *Barbaroux* se munit d'une dose de *poison*, et que l'intrépide *Santerre* hésite à tel point que *Westermann* lui met son *épée* sur la poitrine pour le forcer à partir avec son faubourg. — Mais il part enfin et se dirige sur l'Hôtel-de-Ville, où l'attend l'ordre de Mandat pour le fusiller par derrière.

§ 21. — **Hasard qui dérange tout.**

Mandat ne doute pas de l'exécution de ses ordres. — Mais l'ancienne Municipalité est remplacée par une Commune *insurrectionnelle*, qui suspend à l'instant l'État-major de la Garde nationale, qui surveille le poste de l'Hôtel-de-Ville, le gagne, ou l'éloigne et le remplace par une force populaire ; soit trahison, soit dévouement au Peuple, l'ordre de Mandat est apporté à la nouvelle Commune par le Commandant lui-même ; et dès ce moment tout change pour l'insurrection et contre la Cour.

Bien plus, la Commune mande à l'instant Mandat, son subordonné, qui est au château ; et Mandat, ignorant tous ces événements, se rend à l'Hôtel-de-Ville, vers 4 heures du matin. — Qu'on juge de sa surprise et de son effroi quand il aperçoit une Commune et une Garde nouvelles ! On lui montre son ordre ; on l'accuse de trahison envers le Peuple ; on le fait sortir à l'instant pour être immolé ; et sa mort, ignorée quelque temps du château, détruit tous les plans, bouleverse toutes les dispositions, paralyse la défense, et répand la terreur quand elle est connue.

C'est maintenant *Santerre* que la Commune nomme Commandant de toute la Garde nationale ; les insurgés arrivent sans obstacle, surprennent une patrouille royaliste, lui tuent 17 hommes, l'enlèvent, trouvent les postes abandonnés, approchent en criant et en chantant la Marseillaise, bloquent entièrement la Cour étonnée et stupéfaite, et vers les 9 heures, sous la conduite de *Westermann*, vont commencer l'attaque en présence d'un grand nombre de *curieux*, parmi les-

quels se trouve *Bonaparte*, alors inconnu, qui partage tous les principes des plus purs Jacobins et surtout de Robespierre.

Mais voyons ce qui se passe au château.

§ 22. — Défection des Gardes nationaux.

Ræderer, devenu Feuillant, passe la revue des Gardes nationaux et des canonniers, et leur lit la proclamation légale qui leur enjoint de défendre le Roi en repoussant la force par la force. — Mais les canonniers déchargent leurs pièces.

On engage le Roi à passer lui-même ses défenseurs *en revue*. — « Sire, lui dit la Reine en lui présentant un pistolet, « voici le moment de vous montrer ! » — Pâle, effrayé du danger qui menace sa famille, Louis XVI paraît au balcon du côté du Carrousel ; et les Gardes nationaux dévoués, qui se trouvent dans les cours, s'efforcent d'échauffer l'enthousiasme en criant de toute leur force *vive le Roi* et en élevant leurs grands *bonnets à poil* sur leurs sabres et leurs bayonnettes : mais tous ces cris ne font qu'irriter les insurgés et plusieurs bataillons de Garde nationale, qui arrivent alors, qui sont républicains, et que *Mandat* a fait venir en les trompant ; et ces nouveaux bataillons, loin de répéter le cri de *vive le Roi*, s'écrient aussitôt que le scélérat *Mandat* les a trahis, et se mettent presque en état d'insurrection ; les canonniers tournent leurs pièces contre le château ; peu s'en faut que les premiers et derniers bataillons ne se battent entre eux : mais les derniers arrivés sont dirigés sur le jardin, et les canonniers sont désarmés et éloignés.

Le Roi descend, passe en revue les bataillons dévoués qui sont dans les cours, et dit aux soldats qu'il *sera à leur côté*... Mais tout-à-l'heure il se sauvera et les laissera massacrer !...

Il leur dit qu'en le défendant ils défendront leurs femmes et leurs enfants... Mais les Gardes nationaux savent bien que personne n'attaque leurs femmes et leurs enfants.

Il se rend ensuite dans le jardin pour y passer en revue les bataillons douteux : mais à peine entré, il entend l'un de ces bataillons crier à *bas le veto*, il entend la foule l'accabler

d'outrages sur la terrasse des Feuillants encombrée par elle, et voit même les bataillons de la Garde nationale sortir du jardin pour aller se joindre aux insurgés sur la place du Carrousel.

Pendant ce temps, la Gendarmerie déserte ou se réunit au Peuple. Et les Gardes nationaux les plus dévoués, qui se trouvent dans les appartements, témoignent un vif mécontentement d'y voir à côté d'eux les Chevaliers du poignard, inutiles et suspects, qui ne peuvent que les compromettre.

« Si Louis XVI, dit M. Thiers, montait à cheval, s'il chargeait à la tête des siens, il est certain que l'insurrection serait dissipée : mais quoique le courage ne lui manque pas, il lui manque l'audace de l'offensive, il lui manque d'être plus *conséquent* et de ne pas craindre *l'effusion du sang* lorsqu'il consent à l'arrivée de l'Étranger. »

Il semble que M. Thiers le blâme *d'avoir craint* l'effusion du sang, au lieu de le blâmer d'avoir appelé l'étranger et de *n'avoir pas craint* l'effusion du sang ! Il semble trouver qu'il ne lui manque que l'audace de verser le sang, tandis qu'il lui manque bien d'autres choses, la sincérité, la fidélité à ses serments ! — Oui, tout manque et tout doit manquer à un Roi qui trahit ! sa trahison lui fait d'innombrables ennemis, lui crée d'innombrables obstacles et d'innombrables périls. Et quand on voit que les 48 Sections, la Garde nationale, le Peuple, la Gendarmerie, les Canonniers et tant de Députés, font à Louis XVI une guerre à mort, comment peut-on dire qu'il ne pourrait succomber s'il avait le courage de monter à cheval ? Il n'aurait pas péri de la même manière : mais qui peut affirmer qu'il n'aurait pas péri !

§ 23. — Louis XVI se réfugie dans l'Assemblée.

Toute résistance paraissant alors impossible, et la mort du Roi semblant inévitable dans un assaut, le Département et Roederer pressent Louis XVI de se retirer dans l'Assemblée, qui n'est qu'à quelques pas du palais. — Il consent enfin ; l'Assemblée envoie une Députation pour le recevoir ; il part sans avoir donné à ses défenseurs l'ordre d'évacuer le château, arrive, avec sa famille, à travers une foule presque im-

pénétrable, et se place dans la loge du Logographe, dont on enlève la grille qui la sépare de l'Assemblée.

Vingt Commissaires nommés pour aller calmer le Peuple vont sortir, lorsqu'on entend avec effroi une première décharge de canon, immédiatement suivie d'une fusillade.

§ 24. — Trahison du château. — Massacre du Peuple.

Louis XVI a quitté le château sans prévenir ses défenseurs, sans assurer leur retraite, sans leur donner l'ordre d'évacuer et de ne pas faire feu... A lui donc la responsabilité de tout ce qui peut en résulter !

Seulement on fait rentrer toutes les troupes qui se trouvent dans les cours, et les appartements en sont encombrés, tandis que les canons restent abandonnés, et que les Chevaliers du poignard fuient sous toutes sortes de déguisements par des portes dérobées.

Cependant le Peuple, qui voit ce mouvement sans connaître la retraite du Roi par le jardin, enfonce la porte extérieure à coups de hache, se précipite dans la principale cour, se forme en colonne, s'empare des canons, les tourne contre le château, et s'adresse aux soldats qui se montrent aux fenêtres, en leur faisant toutes sortes de démonstrations amicales : « *Livrez-nous le château*, leur crient les insurgés, et nous sommes amis ! » — Les Suisses répondent en jettant des cartouches par les fenêtres.

Rassurés par ces démonstrations, une foule d'assiégeants s'avancent sous le vestibule, obtiennent l'enlèvement d'une grosse pièce de bois qui barricade l'escalier, montent et discutent avec les Suisses et les Gardes nationaux qui sont au-dessus pour qu'on ouvre les portes et qu'on livre le château.

Il paraît certain que beaucoup de Gardes nationaux et de soldats Suisses veulent ouvrir et fraterniser avec le Peuple, mais que quelques chefs veulent engager le combat en les compromettant malgré eux, dans l'espérance de la victoire.

Tout-à-coup, et pendant qu'on discute, les Suisses et les Gardes nationaux font feu du haut en bas de l'escalier ; deux

pièces de canon qui se trouvent là font également une décharge à mitraille ; l'escalier et le vestibule sont jonchés de morts ; et tandis que le Peuple fuit en criant à *la trahison*, les Suisses descendent et le poursuivent, font feu, d'en bas et des croisées, sur les fuyards, s'emparent d'une des pièces qui sont dans la cour, la déchargent sur le flanc des Marseillais, et jonchent encore de cadavres la cour, bientôt abandonnée. C'est une abominable trahison ! Et ce sont des *étrangers*, des *Chevaliers du poignard*, des royalistes, le bataillon des *Filles-Saint-Thomas*, qui massacrent ainsi le Peuple cherchant à sauver la Patrie ! Quelles ne doivent pas être la colère, la fureur, la rage, de ce Peuple trahi et massacré ! Et quand il va revenir vainqueur, s'il ne laisse pas pierre sur pierre dans ce château, qu'y aura-t-il d'étonnant ?

M. Thiers insinue que des hommes à piques (contre lesquels il est toujours disposé à tout admettre) ont égorgé des sentinelles Suisses abandonnées au-dehors, qu'un coup de fusil a été tiré contre les fenêtres, et qu'ainsi les Suisses ont été provoqués au combat.

Mais les Suisses qui se trouvent dans l'intérieur au-dessus de l'escalier n'ont pas été provoqués par le Peuple qui se trouvait sur l'escalier et dans le vestibule ; et quant à celui-ci, qui s'avancait pacifiquement après des démonstrations amicales, il y a bien certainement *trahison*, comme il y a *barbarie* à mitrailler les fuyards.... Gare à la vengeance !

« Mais, dit M. Thiers, qu'il y ait ou non trahison, que l'aggression particulière vienne de quelques assiégants ou de quelques assiégés qui compromettent tout contre le vœu des deux armées, la *première aggression* n'en vient pas moins des *insurgés*, puisque ce sont eux qui viennent attaquer le château. »

Ah ! si l'on veut raisonner ainsi, nous dirons que la première et radicale aggression vient du *Roi*, qui a appelé l'étranger, qui a commencé les hostilités par l'invasion de la France en son nom, et dont la trahison force le Peuple à se faire tuer pour sauver la Patrie. — Quoi qu'il en soit, voilà le combat horriblement engagé.

Cependant le Roi, épouvanté des premiers coups de canon

qu'il entend depuis la loge du Logographe, a envoyé l'ordre de cesser le feu ; et le porteur de l'ordre a ramené une soixantaine de Suisses aux Feuillants, voisins de l'Assemblée, en en laissant un grand nombre d'autres dans les appartements..... Quel vertige fait donc emmener les uns et laisser les autres !

§ 25. — **Courage du Peuple ; Assaut ; Prise du Château.**

Mais le Peuple, surtout les Marseillais et les Bretons, revenus de la terreur causée par la surprise, la trahison et la mitraillade imprévue à bout portant, se rallient bientôt, et reviennent, indignés, furieux, héroïquement intrépides, guidés par *Westermann*. Le feu des croisées immole encore un grand nombre de braves : mais rien n'arrête leurs généreux camarades ; ils se précipitent dans la cour, arrivent au vestibule, franchissent en courant l'escalier, se précipitent dans les appartements remplis de fumée, d'odeur de poudre, d'hommes armés qui viennent de fusiller et de mitrailler, qui peuvent fusiller encore, et... On devine le reste... Suisses, Chevaliers du poignard qui n'ont pu fuir, Gardes nationaux du bataillon des Filles-Saint-Thomas, sont immolés à l'instant dans la chaleur ou la fureur du combat... Beaucoup qui ne voulaient pas tirer sur le Peuple, mais qui se trouvent compromis par les autres, sont immolés avec eux ; une compagnie qui veut se retirer dans la rue de l'Echelle est anéantie ; une autre se réfugie dans l'Assemblée à travers une vive fusillade ; environ 300 se sauvent dans les Champs-Élysées, où presque tous périssent en combattant.

§ 26. — **Perte et péril du Peuple.**

On porte le nombre des morts à 4 ou 5,000 : mais ce qui paraît certain c'est que, dans ces deux attaques, plus de 1,500 hommes restent sur le champ de bataille, et que le nombre des blessés n'est pas moins considérable. — Et parmi ces martyrs de la Liberté, que de braves ouvriers, que d'intrépides jeunes gens, que de généreux citoyens, que d'héroïques pères de famille qui sacrifient leurs femmes et leurs enfants à la Patrie ! Oh ! que la Cour est coupable !

Et tous les vainqueurs s'exposaient au même sort ; tous bravaient la mort ; tous, par milliers, pouvaient périr sur le quai où Mandat voulait les faire massacrer, ou dans l'assaut, ou sur l'échafaud en cas de défaite ! — Aussi, la journée du 10 août (jour de Saint-Laurent) s'appellera-t-elle longtemps le *massacre de la Saint-Laurent*... Imaginez donc la colère des insurgés, leur fureur, leur rage, quand ils entrent dans le château, au risque d'être encore fusillés dans les appartements ! Et cependant voyez leur clémence et leur générosité !

§ 27. — Clémence et désintéressement du Peuple.

Le Peuple accorde la vie à beaucoup de Suisses, et va les conduire à l'Assemblée pour lui faire hommage de cette *clémence populaire*.

Parcourant en fureur les appartements, il découvre les Dames de la Reine et de la Cour, tremblantes, à genoux, attendant la mort ; et les sabres sont levés sur leurs têtes.... *Grâce aux femmes ! Ne déshonorons pas la Nation !* Et les femmes de la Cour, si odieuses au Peuple, sont épargnées, protégées, conduites hors du château, sauvées... Eh bien, ce Peuple n'est-il pas alors magnanime !

Tous les bijoux, tout l'or qu'il trouve, dans les appartements du Roi, de la Reine et des Seigneurs, ou sur les royalistes tués, il les apporte à l'Assemblée, et pousse la rigueur de la probité jusqu'à immoler sur place quelques malheureux qui croyaient pouvoir s'approprier quelques objets comme du butin conquis sur l'ennemi. — Écoutons cependant M. Thiers.

§ 28. — Récit de M. Thiers : Réfutation.

« La *Populace*, dit-il, se précipite dans les appartements ; les *malheureux Suisses* implorent en vain leur grâce en jetant leurs armes ; ils sont *impitoyablement égorgés !* »

Ah c'est trop fort ! Sans doute ces Suisses sont malheureux, et nous gémissons sur la misère qui les force à servir de bourreaux : mais pourquoi donc M. Thiers n'a-t-il de pitié que pour les Suisses mitrailleurs ? Pourquoi n'a-t-il pas plaint tout-à-l'heure les centaines de *Français* hommes du Peuple,

massacrés trahireusement par les Suisses ? Pourquoi n'a-t-il pas dit que ces *malheureux Français* avaient été *impitoyablement égorgés* par des étrangers ? Pourquoi les accuse-t-il quand il s'est efforcé de justifier les Suisses de l'accusation de trahison ? Quoi, on n'a pas un regret, pas un mouvement d'humanité, quand le Peuple donne son sang et sa vie pour une Patrie presque toujours ingrate envers lui ; et l'on n'a de sensibilité que pour de royales infortunes ou pour des étrangers qui se vendent ou se louent, qui se rendent les satellites des Despotes et des Tyrans, qui fusillent, mitraillent et massacrent un Peuple innocent et opprimé !

On trouve admirable la fidélité des Suisses à Louis XVI ! Admirable pour Louis XVI, oui ; mais certainement non pour le Peuple, qu'ils assassinent par son ordre et pour de l'argent ! D'ailleurs si la *fidélité des Suisses* peut être admirable, combien l'*infidélité de Louis XVI* ne doit-elle pas exciter de mépris et de haine contre lui et contre ses satellites ?

Et quand ces satellites sont immolés par le Peuple qu'ils viennent de trahir et de massacrer et qu'ils peuvent massacrer encore, on veut flétrir le Peuple en l'accusant de cruauté !

Mais que dira donc M. Thiers des Généraux qui font passer au fil de l'épée les garnisons vaincues, qui brûlent ou rasant les villes prises d'assaut après les avoir livrées au pillage, au viol et au carnage ! Que dira-t-il de l'empereur Charlemagne, faisant décapiter 4,500 Saxons vaincus ; de l'empereur Charles-Quint, livrant Rome au pillage pendant deux mois ; de Cromwell, faisant exterminer une garnison entière ; de Louis XIV, incendiant le Palatinat ; de *Suwarow*, passant au fil de l'épée 23,000 Turcs dans une seule ville ?

Que dirait-il donc si, dans une simple émeute d'une centaine d'ouvriers contre une armée de 60,000 soldats, après quelques coups de fusils, après une escarmouche sans danger, sous le prétexte qu'un seul coup de fusil aurait été tiré d'une des fenêtres d'une maison, il voyait la troupe envahir le domicile et égorger tous les habitants, hommes, femmes, enfants, vieillards paisibles, sans armes, et parfaitement innocents ?

Mais ici, quand le Peuple a *prévenu qu'il mettrait à mort tous ceux qui feraient feu sur lui*, quand les Suisses l'ont trahi et massacré, quand il a perdu tant de victimes et couru tant de périls, quand la Coalition et l'Emigration menacent Paris d'une exécution militaire et d'une subversion totale, quand une partie des mitrailleurs sont immolés dans la fureur de l'assaut, et quand le vainqueur montre tant de clémence et de générosité, appeler le Peuple une *Populace d'impitoyables égorgeurs* n'est-ce pas un contre-sens, le contre-pied de la vérité, le renversement de toutes les idées de justice?

Et M. Thiers semble prendre plaisir à accuser le Peuple de *bris de meubles* dans les Tuileries, de *sac et de meurtres* ! Il insinue même que le *désintéressement* du Peuple n'est peut-être qu'un mouvement de *VANITÉ populaire* ! Au lieu de louer, d'ennoblir, d'encourager son désintéressement et sa probité, on les nie, on les travestit, on le calomnie !

§ 29. — Fermeté et modération du Peuple après la victoire.

Indigné de tous les crimes et de tous les complots dont les Tuileries ont été le théâtre, encore irrité des périls qu'il vient d'y courir, le Peuple veut raser à coups de canon ou réduire en cendres ce repaire du Despotisme ; et déjà plus de 900 toises sont enflammées sans qu'il veuille permettre aux pompiers d'éteindre l'incendie. — Mais l'Assemblée rend un décret qui met les propriétés et les personnes sous la sauve-garde du Peuple, et ce même Peuple éteint les flammes et sauve les Tuileries.

Il demande à grands cris la déchéance ; il envoie coup sur coup des Députations pour la demander ; il veut même se présenter en armes à l'Assemblée ; — Mais l'Assemblée s'oppose ; et les vainqueurs se retirent à la voix de la Représentation nationale.

Le Colonel de la Gendarmerie, qui quitte le Roi pour apaiser un tumulte, est immolé à la porte ; un rassemblement menace ; es 60 Suisses enfermés aux Feuillants et accusés d'avoir tiré sur le Peuple ; — mais le Peuple des tribunes va les chercher pour les amener à l'Assemblée : le Député *Chabot*, qui

va se placer entre eux et le Peuple, parvient à calmer sa colère; et les Fédérés offrent eux-mêmes de les conduire en sûreté au Palais-Bourbon.

La journée ne voit aucun pillage, peu de violences. On dit seulement que *Clermont-Tonnerre* (du Comité autrichien) est tué dans son hôtel. Le Président du Directoire, *Larochefoucault*, ami de Lafayette, est aussi massacré à Gisors.

Le lendemain, le Peuple veut abattre toutes les *statues des Rois* : — mais un décret légalise cette volonté populaire; les statues sont partout abattues; et le bronze des effigies royales fera des canons pour foudroyer les Royautés.

Le Peuple veut aussi RASER *l'hôtel de Lafayette*; mais il s'arrête devant les exhortations d'un simple citoyen.

§ 30. — Les Passifs conquièrent le droit électoral.

Certainement sans le 10 août la France était *perdue*, et certainement le 10 août la *sauve*. — Mais certainement aussi c'est le Peuple qui fait le 10 août, non les riches et la Bourgeoisie, non le Peuple électeur et *actif*, mais le *Peuple passif*, par son courage, son patriotisme, son héroïque dévouement, en couvrant de ses cadavres le champ de bataille, en bravant des dangers plus grands encore que ses pertes.

Que d'effroyables malheurs n'épargne-t-il pas à la Patrie! Quel inappréciable service ne lui rend-il pas! Quelle reconnaissance ne doit-il pas attendre d'elle? — Et comment serait-il possible à la Bourgeoisie de lui refuser encore les droits de *citoyen électeur et éligible*? — Aussi la prédiction de Loustallot (t. I, p. 351) va s'accomplir; la distinction des citoyens *actifs* et *passifs* va disparaître; on ne va plus parler que d'*égalité*; et la Commune va dater tous ses actes *l'an IV de la LIBERTÉ et 1^{er} de l'ÉGALITÉ*. — Mais revenons sur nos pas pour assister à la séance de l'Assemblée.

§ 31. — Suspension du Roi; Appel d'une Convention.

L'Assemblée est en permanence dès la nuit du 9 au 10; mais toute la Droite est absente, et les présents ne sont pas

assez nombreux pour délibérer. Le 10, à sept heures du matin, *Vergniaud* préside ; et 284 Girondins et Montagnards sont prêts à rendre des décrets.

On annonce les dangers que *Pétion* court aux Tuileries ; l'Assemblée décide à l'instant qu'il sera sommé de paraître sans délai, et *Pétion* est délivré. — Bientôt le Roi arrive ; son escorte armée veut entrer de vive force avec lui : l'Assemblée se lève avec énergie pour repousser les baïonnettes, et l'escorte se retire. — Peu après on entend le canon... ; l'Assemblée se lève en criant *Vive la Nation !* et le Roi envoie l'ordre de cesser le combat. — Après un moment de silence, on entend de nouveau la fusillade. — Puis on annonce que le château est forcé, que le Peuple veut l'abattre à coups de canon : un décret met les personnes et les propriétés sous la sauve-garde du Peuple lui-même..... — On propose cette adresse au Peuple :

« Au nom de la Nation, au nom de la Liberté, au nom de l'Égalité, tous les citoyens sont invités à respecter les *droits de l'homme*, la Liberté, l'Égalité. »

Et l'Assemblée, se levant tout entière, jure de périr, s'il le faut, pour la défense de la Liberté et de l'Égalité.

La Commune envoie une Députation qui se présente avec trois bannières portant ces mots : *Patrie, ÉGALITÉ, Liberté*, et qui demande au nom de Paris la *déchéance*.

« Le Peuple qui nous envoie vers vous, dit *Danton*, nous a chargés de vous déclarer qu'il vous croyait toujours dignes de sa confiance, mais qu'il ne reconnaissait d'autre Juge des mesures extraordinaires auxquelles la nécessité l'a contraint de recourir que le Peuple, notre Souverain et le vôtre, réuni dans les Assemblées primaires. »

Au nom de la Commission extraordinaire, *Vergniaud* propose alors, et l'Assemblée décide :

« Considérant que les dangers de la Patrie sont parvenus à leur comble ; — que c'est, pour le Corps législatif, le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver ; — qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ses maux ; — que ses maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du Chef du Pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom contre la Constitution et l'indépendance nationale ; — que

ces défiances ont provoqué, des *diverses parties de l'Empire*, un vœu tendant à la *révocation* de l'autorité déléguée à Louis XVI; — qu'il est nécessaire de recourir à la *Souveraineté du Peuple*; — l'Assemblée DÉCRÈTE : 1. Le Peuple français est *invité* à former une *Convention nationale*. — 2. Le Chef du Pouvoir exécutif est provisoirement *suspendu* de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour *assurer* la *Souveraineté du Peuple* et le règne de la Liberté et de l'*Égalité*. »

Voilà donc la grande victoire enfin remportée, le *Roi suspendu* et une *Convention nationale* convoquée! — Mais remarquons que, tandis que les Jacobins et le Peuple demandent la *déchéance*, les Girondins ne prononcent que la *suspension* et se réservent intérieurement de traiter avec Louis XVI en écrasant les Jacobins si les circonstances le permettent. La défiance entre les Jacobins et les Girondins va donc continuer avant qu'ils se fassent la guerre. *Lally-Tollendal* assure même que les Girondins négocient avec *Lafayette*.

Et aussitôt *Guadet* et *Brissot* demandent que le *Ministère* soit *remplacé* et que le *scellé* soit mis sur ses *papiers*.

Puis, au nom de la Commission extraordinaire, *Jean Debry* propose et l'Assemblée décrète unanimement :

« L'Assemblée nationale voulant, au moment où elle a juré solennellement la Liberté et l'*Égalité*, consacrer un *principe* aussi solennel, DÉCRÈTE qu'à l'avenir, et pour la prochaine *Convention*, tout *citoyen* âgé de 25 ans (21 ans) et vivant du produit de son travail, sera admis à voter, sans distinction, dans les Assemblées *primaires*. »

Et de suite le *Ministère*, élu par l'Assemblée, est ainsi composé : *Roland*, Intérieur; — *Servan*, Guerre; — *Clavière*, Finances (tous trois rappelés sans scrutin); — *Danton* (222 voix sur 284), Justice; — *Monge*, Marine (150); — *Lebrun*, Affaires étrangères (109); — *Grouvelle*, secrétaire du Conseil. — C'est un *Ministère Girondin*: mais c'est aussi un *Ministère Montagnard*; car *Danton* tout seul est un *Ministère*.

Et l'ex-Ministre de la guerre (*d'Abancourt*) est mis en accusation pour avoir appelé les Suisses à Paris.

Puis, au nom de la Commission extraordinaire, *Guadet* propose, et l'Assemblée décrète :

« L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a *pas le droit* de soumettre à des règles *impératives l'exercice de la Souveraineté* dans la formation d'une Convention nationale, *invite* les citoyens, au nom de la Liberté, de l'*Égalité* et de la Patrie, à se conformer aux règles suivantes :

« 1. Les Assemblées *primaires* nommeront des *électeurs*; — 2. La distinction des Français en citoyens *actifs* et non actifs est *supprimée*; et, pour y être admis, il suffira d'être *Français*, âgé de 21 ans, domicilié depuis un an, vivant de son *revenu* ou du *produit de son travail*, et n'étant pas en état de *domesticité*; — 3. Tous sont *éligibles* comme *électeurs* ou *Députés*, seulement âgés de 25; — 4. Les Assemblées primaires sont *invitées* à revêtir leurs Représentants d'une *confiance illimitée*; — 10 et 11. Seul scrutin. — Pluralité relative; — 12. Les citoyens prêteront le serment de maintenir la Liberté et l'*Égalité* ou de mourir en les défendant; — 13. Les *Électeurs* recevront une *indemnité*. »

L'Assemblée rend aussi une foule de décrets pour la défense intérieure et extérieure; elle décrète : le camp sous Paris; — sa propre permanence; — l'envoi de Commissaires à l'armée et dans les départements avec pouvoir de remplacer les Chefs civils et militaires; — le renversement de toutes les statues des Rois; — l'élection des officiers par les soldats; — des visites domiciliaires chez les suspects pour prendre leur poudre et leurs armes; — la police politique confiée aux Directoires de Départements, aux Districts et aux Municipalités, par conséquent à la Commune de Paris, avec pouvoir d'arrêter et de poursuivre; — la réorganisation de la Garde nationale dans le but de maintenir la Liberté et l'*Égalité*; — une *Adresse à la Nation* pour justifier le 10 août.

Quant à Louis XVI et à sa famille, ils restent prisonniers et sont déposés d'abord aux Feuillants, puis transférés au Temple et mis sous la garde de la Commune, qui laisse au Roi son valet-de-chambre *Cléry*.

Voilà donc le gant jeté à la Coalition des Rois par les Jacobins ! voilà le Rubicond passé par la Révolution ! Brunswick, à la tête de 80,000 bourreaux vient de dire aux Français : « Si vous faites la moindre insulte à votre Roi, je raserai Paris et j'exterminerai les Parisiens », et le Peuple de Paris vient de lui répondre en assiégeant Louis XVI dans son palais, en

brûlant à moitié son château, en le déclarant déchu et prisonnier, en acceptant la guerre contre tous les Rois de l'Europe, en préférant la mort à l'esclavage, en s'électrisant à l'idée de défendre non-seulement son indépendance, mais encore les droits du Genre humain tout entier... Car écoutons le rapport fait, sur la guerre, le 16 juillet, par *Pozzo-di-Borgo*, au nom des trois Comités, Militaire, Diplomatique et de salut public.

§ 32. — Rapport diplomatique de *Pozzo-di-Borgo*.

« La Nation française avait cru assurer la paix à l'Europe en renonçant, par un article de sa Constitution, à la guerre offensive et aux conquêtes; elle se promettait de mettre un terme aux malheurs des Peuples et de détruire les jalousies et les haines que les Gouvernements surent si bien exciter entre les nations pour les rendre l'instrument de leur ambition ou de leur avarice; mais cette doctrine, fondée sur la justice, réclamée par l'humanité et l'intérêt, ne pouvait s'accorder avec la *fureur sanguinaire des Despotes*. A peine on a parlé des droits du Peuple, que ceux qui le tiennent dans les fers, depuis les bords glacés de la Baltique jusqu'à la Méditerranée, ont conspiré contre les Français, par cela même qu'ils avaient déclaré de ne point usurper le territoire de leurs voisins et de n'armer leurs bras que dans le cas d'une *défense légitime*. L'Autriche, ambitieuse, avait déjà préparé ses bataillons; elle menaçait de vous dicter des lois et de vous prescrire le *genre de Despotisme* sous lequel vous devez gémir. Tous les Français ont demandé vengeance d'un outrage dirigé contre l'indépendance nationale, et vous avez commencé la guerre que vos ennemis avaient déjà déclarée par leurs dispositions hostiles. »

« La *ligue du Nord* prescrit à l'Europe entière une *servitude générale*, et montre de toutes parts un front menaçant. Selon son système, la *Pologne* ne doit voir finir les horreurs de la guerre qu'avec le sacrifice de son indépendance; les libertés de l'*Allemagne* sont détruites par le changement de la politique Prussienne; la *France* doit être livrée aux angoisses d'une guerre intestine jusqu'à ce que, cédant au torrent des maux qu'on lui prépare, elle soit livrée à la discrétion de ses *Protecteurs*, à qui toutes les *usurpations* seront faciles. »

« C'est aux Français à préserver le Monde de ce terrible fléau et à réparer la *honteuse insouissance* ou la *malignité perfide* de ceux qui voient avec indifférence la destruction de tout genre de liberté sur la terre : les Peuples courageux et sagement gouvernés sont la Providence du Monde, et les Français seuls, en combattant les ennemis

communs du Genre humain , auront la gloire de rétablir l'harmonie politique qui préservera l'Europe d'une *servitude générale*. »

« Quels que soient le nombre et les forces de nos ennemis , nous ne pouvons pas succomber dans la lutte sanglante mais glorieuse qu'on nous prépare ; un Peuple immense qui sent ses forces et sa dignité , réuni d'intérêts et par les lois , protégé par une grande armée et des places fortes , sur un territoire qui , par sa contiguité et l'heureuse correspondance de ses parties , fournit une masse solide de puissance , ne peut jamais devenir la proie des Rois coalisés contre lui. Soumis comme nous à l'inconstance des événements , aux dépenses incalculables de la guerre , et ayant un ennemi de plus à combattre dans la *force et la vérité de nos maximes* , le moindre choc doit renverser nos agresseurs et altérer leur accord ; car jamais il n'existera de traité solide entre des ambitieux qui soutiennent la cause de l'injustice mais les vrais Français , dont l'intérêt public a fait une confédération fraternelle , n'ont pas de défection à craindre ; les dangers de la Patrie exciteront le courage de ses enfants ; c'est dans les dangers , dans les malheurs même , que les âmes s'exaltent et réunissent toute leur énergie ; nous avons tous contracté une dette immense envers le monde entier : c'est l'établissement et la pratique des *droits de l'homme sur la terre*. »

Et ce *Pozzo-di-Borgo* , que nous retrouverons plus tard à la solde de la *Ligue du Nord* contre la France et les Peuples , propose , au nom des trois Comités , d'accepter dès-à-présent la guerre contre tous les Rois qui voudront attaquer. . . Et l'Assemblée accepte en effet la guerre contre l'Europe.

Mais quoique le palais de Louis XVI soit déjà pris d'assaut , la guerre commence à peine ; les Prussiens arrivent , guidés par 20,000 Emigrés ivres de vengeance. *Bouillé* , appelé par le Roi de Prusse à *Magdebourg* (le 27 mai) a dressé le *plan d'invasion* par la Champagne et a garanti que la France était dans l'impossibilité de résister ; la trahison a tout préparé depuis trois ans ; les traîtres sont prêts partout ; le péril augmente à chaque heure et devient effroyable ; et nous ne pouvons nous attendre qu'à voir désormais du sang , des victimes , toutes les calamités de la guerre , toutes les horreurs du champ de bataille.

CHAPITRE V.

DISCOURS DE ROBESPIERRE SUR LE 10 AOÛT. — DICTATURE RÉVOLUTIONNAIRE DE LA COMMUNE. — LA COMMUNE DEMANDE LE JUGEMENT DES CONSPIRATEURS. — DÉCOUVERTE DE PAPIERS IMPORTANTS, RÉVOLTE ET DÉSESTION DE LAFAYETTE. — MESURES CONTRE LES ÉMIGRÉS ET LES PRÊTRES. — MESURES POUR INTERESSER LE PEUPLE. — PROGRÈS DE L'INVASION. — FÊTE FUNÈBRE. — DÉSARMEMENT DES SUSPECTS. — COMMUNE ATTAQUÉE PAR LES GIRONDINS. — FAMEUSE SÉANCE DU COMITÉ DE DÉFENSE. — IRRITATION POPULAIRE. — 1^{er} SEPTEMBRE : SIÈGE DE VERDUN. — COLÈRE CONTRE LES GIRONDINS. — PLAN DE LA COALITION. — DÉVOUEMENT PATRIOTIQUE D'UNE FEMME. — TOUT LE MONDE PRÉVOIT ET PRÉDIT LE MASSACRE. — JOURNÉE DU 2 SEPTEMBRE. — ADRESSE DU COMITÉ DE SURVEILLANCE. — DANTON ORDONNATEUR DU MASSACRE, TOLÉRÉ. — TOUTES LES AUTORITÉS APPROUVENT. — ROLLAND EXCUSE. — LES JOURNAUX APPROUVENT. — LA POPULATION APPROUVE. — LES GIRONDINS APPROUVENT. — LE MINISTRE GARAT EXCUSE. — LA BOURGEOISIE PARTICIPE. — LES MASSACREURS MARCHENT A L'ENNEMI. — PRISE DE VERDUN. — MASSACRE A VERSAILLES. — RÉCIT DE M. THIERS : RÉPUTATION. — PAREIL MASSACRE IMPOSSIBLE DÉSORMAIS. — MASSACRES HISTORIQUES. — MENACES CONTRE LES GIRONDINS. — L'ASSEMBLÉE SE PRONONCE POUR LA RÉPUBLIQUE. — ÉLECTIONS POUR LA CONVENTION. — DICTATURE PROPOSÉE. — BOUCLES D'OREILLES ARRACHÉES. VOL DU GARDE-MEUBLES. — DEPENSES RÉVOLUTIONNAIRES DE LA COMMUNE. — ATTAQUES DE LA COMMUNE CONTRE LES GIRONDINS. — LES GIRONDINS ATTAQUENT LE MASSACRE. — APPROCHE DES PRUSSIENS. — HOSTILITÉS ENTRE LES JACOBINS ET LES GIRONDINS. — VAINTE TENTATIVE DE RÉCONCILIATION. — TRAVAUX ET CLOTURE DE LA LÉGISLATIVE.

§ 1. — Discours de Robespierre sur le 10 août.

« Français, n'oubliez pas que vous tenez dans vos mains les destinées de l'univers. Ne vous endormez pas au sein de la victoire. Adoptez la maxime d'un grand homme qui croyait *n'avoir rien fait*

tant qu'il restait quelque chose à faire. N'oubliez pas que vous avez à combattre la ligne des Despotes et à confondre les complots des *ennemis plus dangereux* que vous nourrissez dans votre sein. Une gloire immortelle vous attend ; mais vous serez obligés de *l'acheter par de grands travaux*... Restez debout et veillez !..... Il ne vous reste plus désormais qu'à choisir entre le plus odieux de tous les esclavages et une liberté parfaite, entre les plus cruelles proscriptions et le bonheur le plus pur dont un Peuple puisse jouir... Il faut que les Rois ou les Français succombent !... Telle est la situation où vous a placés cette lutte glorieuse que vous avez jusqu'ici soutenue contre la Royauté. Secouez donc entièrement le joug des anciens préjugés pour vous soutenir à la hauteur des principes de la liberté.

« Jusqu'ici des fripons vous ont parlé de *lois* pour vous asservir et vous égorger ; et vous n'aviez *pas de lois* : vous n'aviez que les criminels caprices de quelques tyrans accrédités par l'intrigue et appuyés par la force. Ils vous prêchaient le respect pour les Autorités constituées , et ces Autorités constituées n'étaient que des fourbes adroits, revêtus d'un injuste pouvoir pour proscrire, avec de certaines formes, la justice et le civisme. Leurs crimes vous ont encore une fois forcés à reprendre l'exercice de vos droits ; exercez-les d'une manière digne de vous et propre à assurer votre bonheur. Vous ne serez hommes que *quand vous aurez des lois* ; vous n'aurez des lois que quand la *volonté générale* sera entendue et respectée, et quand les délégués du Peuple ne pourront plus la violer impunément en usurpant la Souveraineté. Le fruit de vos efforts, de vos sacrifices et de vos victoires doit être la *meilleure Constitution possible*, la plus digne d'un Peuple magnanime et éclairé. Vous devez ce bienfait à l'univers.

« Mais préparez le succès de la Convention nationale par la régénération de l'esprit public. Que tout s'éveille, que tout s'arme, que les ennemis de la liberté se cachent dans les ténèbres ! Que le tocsin sonné à Paris soit répété dans tous les Départements. Français, sachez *raisonner et combattre* ! Vous êtes en guerre désormais avec tous vos oppresseurs ; vous n'aurez la paix que quand vous les aurez châtiés. Loin de vous cette faiblesse pusillanime ou cette lâche indulgence que réclament, pour eux seuls, les Tyrans altérés du sang des hommes. L'impunité a enfanté tous leurs crimes et tous vos maux. Qu'ils tombent tous sous le glaive des lois ! La clémence qui leur pardonne est barbare ; c'est un crime contre l'humanité. »

§ 1. — Dictature révolutionnaire de la Commune

C'est la *Commune*, élue par l'insurrection, qui vient d'o-

pérer le 10 août et de faire la nouvelle Révolution : elle est assez puissante pour commander à l'Assemblée elle-même, surtout depuis que celle-ci n'a plus qu'une existence éphémère après avoir proclamé la Souveraineté du Peuple et convoqué une *Convention Nationale*...

Aussi, l'Assemblée n'hésite-t-elle pas soit à reconnaître la *Commune* comme représentant Paris, soit à communiquer directement avec elle; et la Commune, dirigée par les Jacobins, appuyée sur les insurgés, les Fédérés, les Sections, la Garde nationale, en un mot le Peuple, va continuer son initiative insurrectionnelle, révolutionnaire et dictatoriale.

Dès son installation, elle a suspendu le Département et le Conseil-général de la Municipalité, conservant seulement Pétion, Manuel et seize Administrateurs. — Réunie dans une salle immense, elle délibère en public... C'est la Représentation Parisienne à côté de la Représentation Nationale, réduite à moins de la moitié de ses membres.

Cette Assemblée Communale, aussi nombreuse que l'Assemblée Nationale a, comme elle, ses orateurs, ses délibérations, ses tribunes, ses applaudissements, sa force d'exécution; et bientôt, plus homogène, plus unanime, plus énergique, plus décidée dans son but révolutionnaire, républicain et démocratique, elle rivalise avec elle et la remplace, pour ainsi dire.

Le Maire Pétion en est le Président titulaire : mais il n'y paraîtra presque jamais, et ne s'occupera que des subsistances. Le Procureur-Syndic Manuel en est l'orateur officiel, chargé de faire les réquisitions : mais ce sont Robespierre, Danton, Marat et quelques autres membres principaux, qui, réunis dans un Comité secret, vont tout diriger.

« L'homme qui domine le plus cette Assemblée, dit M. Thiers, c'est « Robespierre... » On ne l'a pas vu figurer pendant ces terribles scènes. »

Sans doute, on ne l'a pas vu monter à l'assaut un fusil à la main : mais était-ce là son poste ? Était-ce là que son dévouement était le plus utile ? N'était-ce pas aux Jacobins, ou à la nouvelle Commune, ou dans le Comité secret qui di-

rigeait tout et préparait la victoire? Est-ce que Danton était au feu? Barbaroux y était-il? Pétion ne voulait-il pas se faire consigner chez lui? Où voit-on figurer Rolland et le Colonel Servan? En cas de revers, y a-t-il un homme en France plus compromis que Robespierre, plus certain de périr sur l'échafaud politique? En fait de courage civique, qu'on cite un seul homme plus résolu à la mort et par conséquent plus courageux!

« Il haranguait aux Jacobins sur l'usage à faire de la victoire, sur la nécessité de remplacer l'Assemblée par une Convention Nationale, et de mettre Lafayette en accusation. »

Il a mille fois raison : ce n'est pas tout de vaincre; il faut assurer et utiliser la victoire. D'ailleurs le combat est loin d'être fini! Il ne fait même que commencer!

« Néanmoins, après la victoire, *prôné* par les Jacobins, il était *proclamé* comme le défenseur *le plus éloquent* et *le plus incorruptible* des droits du Peuple. »

Eh bien, les Jacobins ne sont-ils pas l'élite du parti révolutionnaire? Leur jugement n'est-il pas décisif?

« Son *orgueil*, loin de déplaire à la Commune, ne fait qu'augmenter les *respects* dont on l'entoure; sa réputation de talent, d'incorruptibilité et de constance, en fait un *personnage* GRAVE et RESPECTABLE que ces BOURGEOIS sont *fiers* de posséder au milieu d'eux. »

Pourquoi donc s'efforcer toujours de le rabaisser en l'accusant *d'orgueil*, tandis qu'on n'accuse jamais d'orgueil ni Pétion, ni Brissot, ni Vergniaud, ni Rolland, ni Lafayette, ni Barnave, ni Lameth?... Qui prouve son orgueil? S'il était *orgueilleux*, serait-il *l'idole* du Peuple? inspirerait-il tant de respect aux Jacobins et aux *Bourgeois* de la Commune?

Ainsi composée et dirigée, que va faire cette Commune? — Nous l'avons déjà vue, immédiatement après la victoire, proclamer la Souveraineté du Peuple en face de l'Assemblée, demander la déchéance, et ouvrir une nouvelle ère d'*Égalité*. — Puis, l'Assemblée voulant rétablir le Département (Feuillant), suspendu le 10, elle envoie son Procureur-Syndic, *Manuel*, dire en son nom :

« Les Délégués des citoyens de Paris ont besoin d'un pouvoir *sans li-*

mites; une nouvelle Autorité placée entre eux et vous ne ferait que jeter des germes de *divisions*. Il faudrait que le Peuple, pour se délivrer de cette puissance destructive de sa Souveraineté, *s'armât encore une fois de sa vengeance.* »

Et l'Assemblée recule et cède. — Puis, la Commune arrête :

« Que *l'exposé historique* de tout ce qui a été fait et décrété dans la journée du 10 sera imprimé et envoyé à toutes les Communes du Département; — que tous les Juges-de-paix sont destitués; — que la *police politique* sera exercée, sur la dénonciation de tous ses membres et de tous les citoyens, par son *Comité de Surveillance* (composé de *Duplan, Panis, Sergent, Lenfant, Lefort, Journeuil*), à la tête duquel se trouve *Marat*; — que chacune des quarante-huit Sections aura son Comité de Surveillance pour les *passeports*, afin d'empêcher les suspects de fuir à l'ennemi; — que les empoisonneurs de l'opinion publique, tels que les *auteurs de divers journaux*, seront arrêtés, et que leurs imprimeries seront livrées à des imprimeurs patriotes que le Roi a précédemment dépouillés des leurs; — que les maisons de jeu et de débauche seront fermées; — qu'elle demandera des honneurs pour les martyrs populaires; — qu'elle *arrêtera* tous les Conspireurs royalistes du 10 août, et qu'elle demandera à l'Assemblée un *nouveau tribunal criminel* pour les juger promptement. »

§ 3. — La Commune demande le jugement des conspirateurs du 10 août.

On se rappelle qu'un rassemblement menaçait les soixante Suisses réfugiés aux Feuillants après avoir fusillé le Peuple : l'Assemblée n'a pu calmer l'irritation populaire qu'en décrétant que ces Suisses et les autres prisonniers, une patrouille royaliste, seraient *jugés* de suite par une *Cour martiale*.

Le Peuple menaçant de massacrer les officiers Suisses dénoncés par leurs soldats pour avoir ordonné le feu, la Commune publie cette proclamation :

« Peuple souverain, suspens ta vengeance! la justice endormie reprendra aujourd'hui ses droits; tous les coupables vont périr sur l'échafaud. »

Le Peuple, qui veut être modéré et généreux, mais qui souffre de ses blessures et de ses pertes, et qui sent que ses périls croissent tous les jours, veut absolument justice contre

ceux qui l'ont massacré ou qui ont conspiré sa ruine et qui le massacreraient encore à l'arrivée des Prussiens. — Au lieu de la *Cour martiale* annoncée, la Commune demande *deux jurys*, d'accusation et de jugement, pour juger en dernier ressort tous les coupables. — Le 13, elle envoie une première Députation à l'Assemblée. — Le 14, une seconde Députation déclare qu'elle ne se retirera que quand le décret sera rendu : néanmoins l'Assemblée refuse, et décrète que les tribunaux établis jugeront les crimes du 10 août.

A l'instant éclate dans Paris la plus violente rumeur ; la Section des *Quinze-Vingts* déclare à la Commune qu'elle va faire sonner *le tocsin* dans le faubourg Saint-Antoine.

« Quoi, s'écrie-t-on aux Jacobins, si le Tyran avait été vainqueur, déjà 1200 échafauds auraient été dressés dans la capitale (comme Bouillé l'a fait à Nancy), et plus de 3000 citoyens auraient payé de leurs têtes le crime d'avoir osé devenir libres ; et le Peuple Français, victorieux de la plus terrible conspiration, vainqueur de la plus noire trahison, n'est pas encore vengé ! »

La Commune envoie une troisième Députation, et Robespierre à la tête...

« La tranquillité du Peuple, dit-il, tient à la punition des coupables ; et cependant vous n'avez rien fait pour les atteindre. Votre décret est insuffisant : il n'explique point la nature et l'étendue des crimes à punir ; car il ne parle que des crimes du 10 août, et les crimes des *ennemis de la Révolution* s'étendent bien au-delà du 10 août et de Paris : avec une expression pareille, le *traître Lafayette* échapperait aux coups de la loi ! Quant à la forme du tribunal, le Peuple ne peut pas tolérer davantage celle que vous lui avez conservée : le double degré de juridiction cause des délais interminables ; et d'ailleurs *toutes les anciennes Autorités sont SUSPECTES* ; il en faut de *nouvelles* ; il faut que le tribunal demandé soit composé de *Députés pris dans les Sections*, et qu'il ait la faculté de juger les coupables souverainement et en dernier ressort. »

Cependant, l'Assemblée refuse encore et rédige une *Adresse au Peuple* : mais la fureur populaire est au comble, et l'on ne parle que d'insurrection dans tout Paris. Le 16, un Représentant de la Commune se présente, pour la quatrième fois, à l'Assemblée, et lui dit :

« Comme citoyen, comme Magistrat du Peuple, je viens vous

« annoncer que, ce soir, à minuit, le *tocsin* sonnera et la *générale*
« battra. Le Peuple est las de n'être point *vengé*. Craignez qu'il ne
« se fasse *justice* lui-même! Je demande que, sans désespérer,
« vous décrétiez qu'il sera nommé *un citoyen* par chaque Section
« pour former un *tribunal criminel*. »

Quelle énergie révolutionnaire, après trois ans d'apprentissage en révolution! Comme le Peuple est puissant quand il est discipliné et dirigé par des Chefs qui le garantissent de l'anarchie!

Aussi, l'Assemblée cède encore, et décrète qu'une *Cour populaire* jugera les coupables... Une *Cour populaire*! mais c'est le tribunal du Peuple, c'est la justice du Peuple!... C'est un premier tribunal révolutionnaire, comme les Royalistes et les Feuillants l'ont demandé contre le Peuple (T. II, p. 485).

Le lendemain, *Brissot* propose, au nom de la Commission extraordinaire, de suspendre la création du Tribunal et par conséquent le jugement jusqu'à l'arrivée de la Convention, c'est-à-dire pendant deux mois... Ainsi les Girondins, qui n'ont rien su faire par eux-mêmes, ont tour-à-tour la faiblesse de satisfaire et la hardiesse de braver la Commune et le Peuple, quand le péril est croissant! Quelle imprudence! — Mais, le 17, une nouvelle Députation de la Commune demande instantamment l'organisation du nouveau Tribunal; et l'Assemblée décrète que les nouveaux Juges seront élus sans délai.

L'élection se fait à l'instant, et *Robespierre* est élu *Président*: mais il refuse, parce qu'il s'est déclaré l'adversaire des accusés, parce qu'il les a constamment dénoncés, parce que sa présence à la Commune est plus utile au Peuple.

Installé le 18, le nouveau Tribunal, appelé *Tribunal du 17 août*, juge, acquitte ou condamne, fait exécuter ses condamnations sur la *place du Carrousel*, où les condamnés ont fait massacrer le Peuple. — Là, dans la quinzaine, seront exécutés: *Collenot d'Angremont*, convaincu d'embauchage pour le Château; *Laporte*, Intendant de la Liste civile, déclaré complice de Louis XVI et l'instrument de sa corruption; *Durosoy*, journaliste contre-révolutionnaire, correspondant des Emigrés; *Vinal*, l'abbé *Savade* et *Guillot*, fabricateurs

de faux assignats. — *Dossainville*, accusé d'embauchage ; *d'Affry*, colonel des Suisses (qui prouve qu'il n'était pas au château le 10), *de Montmorin*, Gouverneur de Fontainebleau, seront *acquittés* malgré la prévention populaire.

La Commune et le Peuple demandent aussi qu'on amène à Paris, pour être jugés par le nouveau Tribunal, les Ministres détenus à Orléans depuis longtemps, et dont le Roi ajournait toujours le jugement par la Haute-Cour nationale dans l'intention de les sauver. La Commune menace de l'insurrection, si l'Assemblée résiste : mais la Commune n'obtient rien pour le moment.

Et chaque jour les *papiers* qu'on découvre augmentent la fureur populaire contre la Cour et les Ministres.

§ 4. Découverte de papiers importants.

Quel changement, aujourd'hui que le Peuple est entré aux Tuileries, dans les appartements de Louis XVI et de Marie-Antoinette, aujourd'hui qu'on a saisi les papiers de la Liste civile, des Ministères, et de l'Armoire de fer !

Gohier fait un rapport sur les pièces trouvées chez le Roi.

« Elles prouvent évidemment, dit-il, que le Peuple n'avait que trop raison de regarder la Cour comme le foyer de la conspiration de Coblenz. Des lettres à l'adresse des *Généraux Autrichiens* et les réponses de ceux-ci font voir que nos ennemis étaient mieux instruits des plans de campagne que nos propres Généraux. »

Les pièces de la Liste civile prouvent aussi que Louis XVI soldait les Princes et les Chefs de l'Emigration, notamment les quatre compagnies des Gardes-du-corps, réunies à Coblenz ; elles démontrent encore les corruptions exercées sur des Députés de la Constituante et de la Législative et sur les écrivains ; elles prouvent que seize Députés actuels se sont coalisés et vendus pour une somme énorme payée par la Liste civile et par les *fonds extraordinaires*.

L'ex-ministre *Montmorin*, interrogé à la barre de l'Assemblée, avoue que, après le retour de Varennes jusqu'à l'acceptation de la Constitution, A. Lameth, Barnave, des

Comités entiers, se réunissaient avec *le Roi* et tous les Ministres chez le Garde-des-sceaux d'alors, Duport-Dutertre.

On trouve même un *projet* concerté entre *Barnave*, *A. Lameth*, d'une part, et le *Comité des Ministres*, d'autre part, qui ne laisse plus aucun doute sur l'existence du *Comité autrichien*.

L'Assemblée n'hésite pas alors à mettre en accusation *Barnave*, *A. Lameth*, et les anciens Ministres, *Montmorin*, *Duport-Dutertre*, *Duportail*, *Bertrand de Molleville*, *Tarbé*. — On demande même de tous côtés le jugement de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

§ 5. — Mise en accusation et désertion de Lafayette.

On devine que Lafayette ne peut manquer d'être accusé et tout au moins destitué. — Mais Lafayette s'est rendu à *Sédan* pour se rapprocher de Paris, au risque de laisser la frontière ouverte ; et il pense à marcher sur la Capitale, quand arrivent les *trois Commissaires* envoyés, le 10, par l'Assemblée, pour annoncer la nouvelle Révolution, proclamer les décrets et faire prêter aux troupes un *nouveau serment*. Lafayette ordonne au Maire de les faire *arrêter* sous prétexte que l'Assemblée n'est *pas libre* et qu'ils ne sont que les envoyés d'une *troupe factieuse* : ils sont en effet emprisonnés, et Lafayette fait renouveler dans toute son armée le serment de *fidélité au Roi*... Se croyant sûr du dévouement de 75 Départements parce que quelques-uns de leurs habitants ont approuvé sa lettre du 16 juin à l'Assemblée, il entreprend de *coaliser* ces Départements, de les réunir en *Congrès* au nom du Roi, et se prépare à marcher sur Paris pour délivrer Louis XVI et défaire le 10 août, par la force, malgré le Peuple de Paris, dans des torrents de sang, quand les Prussiens sont en route et vont arriver!!...

C'est le 17 qu'on apprend sa révolte... On devine les cris contre lui, contre les Girondins qui l'ont soutenu si longtemps, et contre l'Assemblée qui n'a pas voulu le mettre en accusation le 8 ! — A l'instant, l'Assemblée décrète d'accusation le Maire de Sédan et le Département des Ardennes,

envoi de nouveaux Commissaires, déclare *Lafayette* TRAITRE à la Patrie, et lance enfin contre lui le décret d'accusation.

Les nouveaux *Commissaires* arrivent armés du double décret : que va faire Lafayette ? Entouré d'un État-major *Feuillant*, se croyant adoré de ses soldats et de la France entière, il se croit assez puissant pour tout vaincre, l'extérieur et l'intérieur... Quelle monstrueuse présomption ! quelle déplorable facilité à se faire illusion sur son influence personnelle, à mal apprécier l'opinion de la France et la marche du siècle !

Nous le verrons aussi, en 1815, attaquer Napoléon comme il attaque aujourd'hui la Législative, en présence de l'invasion ; se faire illusion sur l'influence de son nom jusqu'à s'imaginer que sa voix suffira pour arrêter les Prussiens victorieux ; enfin livrer Paris et la France que Robespierre et les Jacobins vont sauver aujourd'hui... Et si Robespierre et les Jacobins avaient moins d'énergie, s'il réussissait à entraîner son armée contre Paris, s'il parvenait à massacrer les Jacobins, à écraser les Girondins, à faire triompher Louis XVI et les *Feuillants*, il perdait Paris et la France en 1792 comme en 1815 ; car en admettant qu'il eût voulu repousser en même temps les Prussiens, c'était une folie d'espérer pouvoir les repousser lorsqu'il leur aurait ouvert la frontière et qu'il aurait tout paralysé dans Paris en y portant la guerre civile ; il ferait même beaucoup plus de mal en 1792 qu'en 1815, parce qu'après les menaces du Manifeste de Brunswick et après le 10 août, la vengeance de l'Émigration, de la Contre-révolution et de la Coalition, serait infiniment plus atroce et plus sanguinaire qu'elle ne pourra l'être quand la France aura pu se faire redouter et respecter de l'Europe entière en développant sa puissance révolutionnaire et sa puissance guerrière. Par conséquent, il faut renoncer à attaquer les révoltes et les trahisons des Généraux d'armée, il faut les encourager même, si l'on ne veut pas reconnaître que Lafayette...

Mais, dès le 10, sans perdre un moment, Robespierre et les Jacobins (ce sont d'autres hommes que lui !) ont envoyé des émissaires dans son armée pour l'éclairer ; *Dumouriez*

a donné l'exemple de la soumission aux décrets ; tout obéit à la voix de la Représentation nationale , du Peuple, de la Révolution, de la Patrie qui ne voit alors que l'Étranger ; l'armée l'abandonne ; ses flatteurs le trahissent ; *Arthur Dillon*, qu'il avait chargé d'arrêter *Dumouriez*, l'abandonne aussi ; et, le , il quitte son camp avec *Bureau de Puzy*, *A. Lameth*, *Latour-Maubourg*, plusieurs autres, et s'en fuit précipitamment, tandis que les 28,000 hommes qu'il commandait seront peut-être cernés et enlevés par les Prussiens, qui ne rencontreront alors aucun obstacle pour arriver à Paris.

Il paraît qu'il veut se retirer d'abord sur le pays de Liège neutre , et de là gagner la Hollande , puis l'Angleterre et peut être l'Amérique. On dit aussi qu'il a le projet de débarquer en *Normandie* pour essayer *l'insurrection et la guerre civile* , comme les Girondins le feront plus tard à *Caen*. — Il arrive heureusement à *Bouillon* : mais à Rochefort, les Autrichiens l'arrêtent provisoirement jusqu'à la réponse de l'Empereur ; et bientôt les Souverains, réunis en conseil avec *M. de Breteuil* au nom de Louis XVI, le déclarent prisonnier de guerre et le font emprisonner à *Nivelle* puis à *Magdebourg* ; tandis que les Émigrés demandent sa tête.

Ainsi, le dévouement de Lafayette à Louis XVI, les périls de tous genres qu'il brave pour lui, ses négociations avec le cabinet de Vienne pour un Congrès et une modification de la Constitution, ses rapports avec l'Autriche et la Prusse, ses ménagements pour elles, son alliance avec elles dans la guerre aux Jacobins, les immenses services qu'il rend à l'Émigration et à la Coalition par sa conduite depuis plus d'un an, la modération de ses principes, rien ne peut faire oublier ou pardonner ses premiers actes révolutionnaires après le 14 juillet ; rien ne peut calmer les rancunes, la haine et la vengeance ; et ces Souverains, que les Jacobins combattent comme des tyrans implacables et perfides, et dont Lafayette s'obstinait à garantir la loyauté, la clémence et les vertus, ne craignent pas de violer en sa personne tous les principes du Droit des gens en l'arrêtant sur un territoire neutre et en le condamnant à une dure captivité. A quelles infâmes déloyautés, à quelles

atroces vengeances ne doivent donc pas s'attendre les Parisiens, les Jacobins, la France entière ! Quelle fureur ne doivent pas exciter en même temps, contre Lafayette sa désertion, et contre les Emigrés et les Rois leur vengeance et leur perfidie !

§ 6. — Mesures contre les Emigrés et les Prêtres.

Les dangers croissants portent l'Assemblée à décréter successivement : — que les femmes et les enfants des Emigrés, Louis XVI et sa famille, sont considérés comme *otages* ; — que les BIENS des *Émigrés* sont SÉQUESTRÉS ; — que tous les *Prêtres* insermentés sont tenus de *sortir* à l'instant du royaume.

§ 7. — Mesures pour intéresser le Peuple.

La nécessité d'exciter le dévouement populaire porte aussi l'Assemblée à décréter : — Les droits féodaux, déclarés *rachetables* par l'Assemblée Constituante, sont *supprimés sans indemnité*. — Les enfants naturels sont admis aux successions. — Les substitutions sont abolies. — Le *divorce* est autorisé.

§ 8. — Progrès de l'invasion.

Le 23, on apprend que l'armée Austro-Prussienne, encouragée par la présence du Roi de Prusse et de l'Empereur d'Autriche, guidée par les Emigrés, s'avance dans l'intérieur ; qu'elle ravage déjà les environs de Metz ; et que, par suite de la trahison de Lafayette, son armée de 28,000 hommes, qui vient d'être confiée à Dumouriez, est trop éloignée pour s'opposer à l'invasion.

C'est alors que, pour répondre à cette attaque, l'Assemblée séquestre les biens des Emigrés et déporte les Prêtres réfractaires, tandis que la Commune demande que tous les prisonniers d'Orléans soient amenés à Paris.

Le 24, on apprend que les Prussiens bloquent *Longwy* ; et cette nouvelle, tout en répandant l'effroi, n'empêche pas d'accorder, sur la proposition de Vergniaud, le titre de citoyen français à *Thomas Payne* et à dix-sept autres *Philo-*

sophes étrangers : — Cependant , partout le Peuple dit :
« Nous ne reculerons pas ; *nous périrons* dans la Capitale
« et sous ses ruines : mais nos ennemis périront avant nous.. !

Le 26 , on apprend que Longwy vient d'être *livré par TRAHISON* ; que les Prussiens n'ont eu besoin que d'y jeter quelques bombes ; que le *régiment d'Angoulême* et les *Bourgeois* ont pressé le Commandant *Lavergne* de se rendre ; que celui-ci était *vendu et payé* ; qu'une lettre d'un *Émigré*, son ami , et 30,000 francs en or trouvés dans sa voiture , prouvaient sa trahison et son système d'affectation de patriotisme afin de mieux trahir ; que rien n'était prêt pour la défense ; enfin , que les bombes étaient sans *poudre* ou que les *mèches* ne pouvaient s'allumer.

Qu'on juge de l'effroi du Peuple quand il voit que rien n'est prêt pour arrêter les Prussiens ; que beaucoup de régiments pourront désertre ; que les Bourgeois pourront empêcher la résistance ; que les Généraux se vendront peut-être tous , et que les manifestations patriotiques de beaucoup d'entre eux ne sont que des ruses de trahison ! Qu'on juge aussi de l'exaspération et de la rage contre la Cour et les Ministres qui , depuis si longtemps , trompent , mentent , trahissent , conspirent la ruine et le massacre du Peuple ! Qu'on juge même de la colère contre les Girondins , qui poussaient à la guerre et s'irritaient de ce que Robespierre n'avait *pas confiance* en Narbonne !

Cependant l'Assemblée décrète : — que Paris et les Départements voisins fourniront à l'instant 30,000 soldats ; — que les *propriétaires* contribueront à la défense de leurs *propriétés* ; — que ceux qui ne pourront partir donneront *leurs habits , leurs armes , leurs chevaux* ; — que les Municipalités sont autorisées à faire des visites domiciliaires pour prendre les *armes , les chevaux , les chariots* , et même pour *arrêter les suspects* ; — que toutes les maisons de Longwy seront *rasées* ; — que tous les habitants seront privés des droits de citoyens pendant 10 ans ; — et que ceux qui parleront de se rendre seront punis de mort.

Elle fait cette Adresse au Peuple :

« Citoyens, *Longwy* vient d'être livré ; les ennemis s'avancent...
La Patrie vous appelle... Partez ! »

Une autre Adresse aux habitants des frontières leur promet que la Nation les *indemniser*a de leurs pertes.

Et quand on apprend que les *Volontaires de la Côte-d'Or* ont TUÉ 500 Prussiens, l'Assemblée répond à cette nouvelle par des *applaudissements*. — Elle applaudit encore quand les habitants de *Thionville* lui écrivent qu'ils se feront *sauter* avec leurs femmes et leurs enfants plutôt que de se rendre.

Jean Debry propose même la formation d'un corps de 1200 *tyrannicides*, qui se dévoueront à attaquer corps à corps les Rois coalisés ; et, malgré une vive opposition, cette effroyable proposition est renvoyée au Comité militaire pour être examinée... Voilà où la trahison de Louis XVI et de Lafayette, la parricide attaque des Emigrés, la criminelle invasion des Rois et le péril de la France, ont amené les esprits ! Voilà comme tout pousse le Peuple à la fureur !

Et ce Peuple travaille avec enthousiasme aux retranchements du camp sous Paris... Et les femmes se rassemblent dans les églises pour préparer les effets de campement.

Et pendant tout ce mouvement, *Danton*, Ministre de la Justice, vient proposer au Comité de Surveillance de la Commune les moyens de défense les plus violents : on prend la résolution : — de faire, dans les Sections, le recensement de tous les *indigents*, de les *solder* et de les *armer* ; — de faire désarmer et arrêter tous les *suspects*, et notamment tous les signataires des pétitions royalistes ; — de faire, à cet effet, des visites domiciliaires dans tout Paris ; — de faire fermer les *barrières* pendant quarante-huit heures ainsi que toutes les issues par la rivière ; — et de charger les Communes environnantes d'arrêter tous les fuyards. — Le péril est grand, immense même : mais quelle vigueur pour le repousser !

§ 9. — Fête funèbre.

Et c'est dans ces circonstances que (le 27) le Peuple cé-

lèbre, dans le jardin des Tuileries, les funérailles des martyrs du 10 août, tandis qu'une *colonne* s'élève sur la *place Vendôme* pour éterniser leur gloire. — Dix bannières présentent ces inscriptions : — *Massacre de Nancy*, — massacre de *Nîmes*, — de *Montauban*, — d'*Avignon*, — de *La Chapelle*; — de *Carpentras*, — du *Champs-de-Mars*, etc. — Jugez combien ces souvenirs augmentent la colère populaire !

— Et nous ne pouvons passer sous silence l'effet électrique que produit une simple chanson ou plutôt un hymne guerrier, la *Marseillaise*, récemment composée pour l'armée du Rhin, par un capitaine du génie, de la garnison d'Huningue, (*Rouget Delille*), adoptée comme chant révolutionnaire à Marseille, chantée par les Fédérés Marseillais sur toute leur route jusqu'à Paris, et qu'on commence à chanter en chœur dans les spectacles, en levant les sabres et les chapeaux au milieu de transports patriotiques et belliqueux capables d'enfanter des héros.

C'est le même jour (27 août) que commencent les élections pour la Convention nationale; et *Robespierre* est le PREMIER Représentant que Paris choisit.

§ 10. — Désarmement des suspects.

Le 29, on apprend que les *Nobles* et les *Prêtres* viennent de commencer l'insurrection à *Châtillon* dans les Deux-Sèvres, pour favoriser l'invasion. Les malheureux ! Quelle fureur ne vont-ils pas allumer contre tous les Nobles et tous les Prêtres contre-révolutionnaires ! Six Gardes nationaux ont été tués par les paysans insurgés, et 40 malheureux paysans trompés ont été tués par les Gardes nationaux. Et ces Nobles et ces Prêtres ne craignent pas l'extermination !..

L'exaspération est telle que le beau et bon Evêque *Lamourette*, que nous avons vu dévoué à Louis XVI (p. 15), prononce à la tribune ces terribles paroles :

« N'en doutez pas, il réside encore dans Paris une *conspiration Aristocratique*, dont il est urgent de rechercher et d'*anéantir le foyer*. Je n'aime point la cohabitation de Louis XVI avec sa famille. Soyez

bien certains qu'on aura trouvé le moyen de ménager des communications entre le Temple et Coblenz, entre *Marie-Antoinette* et les restes méprisables de sa ci-devant Cour, qui ont échappé, le 10 de ce mois, à la justice du Peuple. Eh ! n'est-ce pas assez que cette femme atroce et sanguinaire, que cette femme bourreau, qui médite jusqu'au fond de la retraite qu'elle habite les moyens de se *baigner dans notre sang* ; n'est-ce pas assez que cette femme respire encore, sans que vous la laissiez jouir de la liberté d'exhaler sa rage et de se concerter au-dehors avec tout ce qui nous trahit ? »

Et l'on entend encore ces autres paroles aussi terribles :

« Le Roi, la Reine et leur famille, sont en état d'arrestation. On a dit qu'aussitôt que l'ennemi aurait le pied sur le territoire Français, leurs têtes répondraient de l'invasion : que cette promesse s'accomplisse ; et sûrs de ne laisser derrière nous aucun danger, aucun traître, aucun conspirateur, nous volerons aux frontières. »

Le même jour, la Commune commence son système de défense et de terreur contre les ennemis de l'intérieur. — A quatre heures après midi, elle fait battre subitement la générale ; elle avertit tous les citoyens d'être chez eux à six heures, de ne plus sortir, et d'illuminer toutes leurs croisées pendant la nuit, parce qu'elle va procéder à la visite de tous les domiciles pour prendre les armes. — A l'instant, toute la Garde nationale et toutes les Autorités municipales sont sur pied et fouillent toutes les maisons ; toutes les rues sont désertes, tous les lieux publics sont vides ; toutes les habitations privées sont remplies : le silence est partout ; et la visite domiciliaire dure toute la nuit. — Quelle singulière et terrible soirée !

Douze à quinze mille suspects, plus de deux cents Prêtres réfractaires, sont arrêtés sur les indications du Comité de Surveillance, amenés à l'Hôtel-de-Ville, interrogés et distribués dans toutes les prisons.

§ 11. — La Commune attaquée par les Girondins.

Le 30, les Girondins, effrayés de l'énergie de la Commune et du Peuple, et croyant qu'ils seront assez forts pour faire face à tous les dangers avec des décrets et leur prétendue modération qui refroidit l'élan populaire, accusent la Commune d'usurpation et d'illégalité, lui adressent des reproches

outrageants, la *cassent*, et la mandent à la barre de l'Assemblée...

Quelle présomption ! quelle imprudence ! l'union seule peut sauver les patriotes ; et l'Assemblée, qui n'a pas su prévenir l'insurrection en prononçant la déchéance et qui n'a pas plus d'existence légale que la Commune depuis la Révolution du 10 août, veut entraver cette Commune qui vient de sauver la Patrie en bravant elle-même tous les dangers ; car cette Commune pourrait périr tout entière, comme périra la Commune du 9 thermidor. — Mais *Pétion* et *Tallien* viennent la défendre ; et tous les reproches des Girondins, victorieusement repoussés, ne serviront qu'à irriter d'avantage contre eux les Jacobins et le Peuple.

§ 12. — Fameuse séance du Comité de défense.

La terreur est partout, chez les Royalistes menacés par les Républicains, et chez les Républicains menacés par les Prussiens et par les Conspirateurs royalistes. Le Peuple se rappelle le Manifeste de Brunswick, et la menace de raser Paris après l'avoir livré à une exécution militaire, menace réalisée déjà dans la petite ville de *Sierck*, militairement exécutée.

Le 30, le *Comité de défense*, choisi par l'Assemblée, appelle dans son sein tous les Ministres pour délibérer sur les moyens de *salut public* ; un grand nombre de Députés veulent assister à la délibération. — Le Ministre de la guerre *Servan* déclare qu'il ne voit aucun moyen d'empêcher les Prussiens d'arriver à Paris, et presque tout le monde est de cet avis. On propose de porter toute la population en armes sous les murs de la Capitale et d'y combattre avec désespoir ; on propose aussi de se retirer *derrière la Loire* à Saumur ; mais *Vergniaud* et *Guadet* repoussent l'idée de s'éloigner, et *Danton* ajoute :

« On vous propose de quitter Paris : mais vous n'ignorez pas que, dans l'opinion des ennemis, Paris représente la France, et que leur céder sur ce point c'est leur abandonner la Révolution ; reculer c'est nous perdre. Il faut donc nous maintenir ici par *tous les moyens*, et nous sauver par L'AUDACE... Parmi les

moyens proposés aucun ne m'a paru décisif; il ne faut pas se dissimuler la situation dans laquelle nous a placés le 10 août; il nous a divisés en *Républicains* et en *Royalistes*, les premiers peu nombreux, les seconds beaucoup. Dans cet état de faiblesse, nous *Républicains* nous sommes exposés à DEUX FEUX, celui de l'Ennemi placé au dehors, celui des *Royalistes* au dedans. Il est un DIRECTOIRE ROYAL qui siège secrètement à Paris et qui *correspond avec l'armée Prussienne*. Vous dire où il se réunit et qui le compose serait impossible aux Ministres: mais, pour le déconcerter et empêcher sa *funeste correspondance* avec l'Étranger, *il faut... il faut FAIRE PEUR aux Royalistes* (en accompagnant ces mots d'un geste exterminateur)... Il faut, vous dis-je, *faire peur* aux *Royalistes*!... C'est dans Paris surtout qu'il vous importe de vous maintenir, et ce n'est pas en vous épuisant dans des combats incertains que vous y réussirez. »

Tous les assistants comprennent bien l'intention, tous paraissent épouvantés des paroles; mais personne ne s'oppose; chacun APPROUVE *en réalité par son silence*; Danton le sent si bien qu'il court immédiatement au *Comité de Surveillance* de la Commune; et là, pendant la nuit, on discute; et, enhardi par le consentement tacite du Comité de défense, on décide le massacre des *Royalistes* les plus dangereux entassés dans les prisons; on charge le *Maillard* des 5 et 6 octobre, chef d'une bande organisée par lui, d'exécuter la décision.

§ 13. — Irritation populaire.

Dès ce moment, 31 août, le bruit d'une terrible *exécution* se répand sourdement partout. De toutes parts on répète qu'il faut absolument effrayer les conspirateurs qui s'entendent avec l'Étranger. On se plaint de la *lenteur* du Tribunal chargé de punir les coupables, et l'on demande à grands cris une *prompte justice*.

Jugez donc de la colère générale quand, ce jour là même, le Tribunal acquitte *Montmorin*, le Gouverneur de Fontainebleau, tandis qu'on dit et qu'on croit que c'est l'*ex-Ministre* *Montmorin*, l'un des traîtres les plus anciens, les plus nuisibles, les plus criminels, les plus odieux aux yeux du Peuple!

On crie alors que la trahison est partout, que l'impunité des coupables est assurée, et que les Parisiens sont perdus. — On apprend en même temps qu'un condamné vient, au moment

de l'exécution et en refusant tout sursis, de révéler une nouvelle *conspiration* qui doit éclater dans la nuit et d'après laquelle les prisonniers doivent s'évader, s'armer, se répandre dans la ville, égorger les principaux patriotes, enlever le Roi, et ouvrir les portes à l'Ennemi.

Aux Jacobins, dans les Sections, à la Commune, dans l'Assemblée, une foule d'hommes *croient* (le fait est certain) *croient* à tous les complots, et tous, même les plus modérés, regardent comme légitime *l'extermination des détenus*.

§ 14. — 1^{er} septembre : Siège de Verdun.

Le 1^{er} septembre, on apprend à la fois le siège de *Verdun* et une conspiration à *Grénoble*. — On dit même, et l'on croit, que Verdun est déjà pris, livré par trahison. — On sait que l'armée de la Coalition est *quadruple* de l'armée française; que 80,000 Prussiens (vieilles troupes), commandés par le Duc de *Brunswick*, sous les yeux du Roi de Prusse, s'avancent sur Châlons; que *Dumouriez* ne peut leur opposer que 28,000 jeunes soldats désorganisés par Lafayette; qu'il est même trop éloigné pour leur disputer le passage; que la *trahison* est organisée partout; que des *Députations royalistes* vont au-devant des Prussiens avec des *drapeaux blancs*; que des Régiments entiers, Royal-allemand, hussards de Lauzun (ceux que Bouillé et Lafayette ont employés pour massacrer le Peuple à Nancy) viennent de *passer à l'ennemi*; et que Louis XVI paraît tranquille comme s'il était *sûr d'être délivré*... Et le Peuple ne serait pas épouvanté, désespéré, furieux, hors de lui!... Que chacun s'imagine être alors à Paris...

Danton court encore à la Commune et fait annoncer par elle : — que, demain dimanche, 2 septembre, on battra la *générale*, on sonnera le *tocsin*, on tirera le *canon* d'alarme; que tous les citoyens disponibles se rendront en armes au Champ-de-Mars; qu'ils y camperont le reste de la journée; et qu'ils partiront le lendemain pour arrêter les Prussiens... Toute la population devine les terribles projets de *Danton* et de la Commune insurrectionnelle...

§ 15. — Colère contre les Girondins.

Le Peuple se rappelle alors que ce sont les *Girondins* qui ont fait déclarer la guerre, malgré les Jacobins et surtout malgré Robespierre, trop tôt, sans avoir pris les mesures nécessaires pour assurer la défense et prévenir la trahison : on se rappelle qu'ils n'ont pas même su prononcer à temps la déchéance ; qu'ils ont voulu *transiger* avec le Roi ; qu'ils ont voulu mettre en accusation Robespierre et Antoine pour écraser les Jacobins ; qu'ils ont voulu ajourner le jugement des Conspirateurs ; qu'ils ont habituellement paralysé l'énergie populaire ; qu'ils viennent de vouloir paralyser, casser, déshonorer la Commune... Ne conçoit-on pas que le Peuple, quand le péril est à son comble, soit irrité contre eux !... La colère va jusqu'à les menacer individuellement ; on voudrait même les effrayer pour les contraindre à se retirer : mais l'Assemblée a juré, dès le 26, de ne quitter son poste que quand la Convention serait arrivée.

§ 16. — Plan de la Coalition.

Le 2, au matin, un Girondin (*Gorsas*) publie dans son journal un plan, reçu d'Allemagne, de *maines sûres*, dit-il, et dont voici quelques dispositions :

« Arrivés dans Paris, les habitants seront conduits en *rase campagne* où on fera le *triage* : les *Révolutionnaires* seront *suppliciés*, les autres... peut-être suivra-t-on le système de l'Empereur, de *n'épargner que les femmes et les enfants*... En cas d'inégalité de forces, *brûler les magasins, faire sauter les poudres, mettre le feu aux villes* ; car des *DÉSERTS* SONT PRÉFÉRABLES A DES PEUPLES RÉVOLTÉS. Dans tous les cas, les maisons des Révolutionnaires seront à l'instant livrées au pillage, etc., etc. »

Cette pièce est certainement fabriquée par le journaliste Girondin : mais tous les journaux la répètent ; et l'on devine l'effet !

Le bulletin de la guerre apprend même au Peuple que les *Houlans* coupent les oreilles à tous les officiers Municipaux qu'ils peuvent attraper, et qu'ils les leur *clouent sur le sommet de la tête*.

§ 17. — Dévouement patriotique d'une femme.

On raconte aussi qu'une femme, à la frontière, a empoisonné deux tonneaux de vin, qu'elle en a bu la première pour donner l'exemple aux Autrichiens, et que quatre cents de ceux-ci sont morts empoisonnés comme elle, par elle et avec elle... Comme cet acte de dévouement doit exciter encore le dévouement à la Patrie, la fureur et la vengeance !

§ 18. — Tout le monde a prévu et prédit le massacre.

Qu'on se rappelle le passé et tous les discours qui, depuis trois ans, prévoient et prédisent l'explosion de la fureur populaire; qu'on se rappelle : *Mirabeau* excusant le meurtre de Foulon et Berthier (T. I, p. 237); — Le Comte d'Estaing, écrivant à la Reine qu'il voit des flots de sang près de couler si le Roi veut s'enfuir. (T. I, p. 278); — Rolland et les Girondins annonçant que le Peuple se fera justice et exterminera ses ennemis (T. II, p. 519); — Lafayette avouant que la première bataille perdue entraînera nécessairement de terribles vengeances (p. 22); — Lally-Tollendal redoutant la *rage* du Peuple à la première ville prise (p. 24); — la Reine s'étonnant que le Peuple n'ait pas massacré Lafayette le 21 juin (T. II, p. 273); — surtout le Roi écrivant confidentiellement à ses frères que l'invasion sera probablement le signal de l'extermination des Nobles et des Prêtres (T. II, p. 543).

Prévoir et prédire ainsi le massacre n'est-ce pas le déclarer une conséquence infaillible, inévitable et fatale de la situation des choses ? N'est-ce pas même y exciter, y pousser, y provoquer indirectement, et le rendre plus inévitable encore en le justifiant, pour ainsi dire, d'avance ?

Et le souvenir des massacres de Nancy, de La Chapelle, du Champ-de-Mars; le plan d'une *nouvelle Saint-Barthélemy* publié par le Girondin *Carra* (T. II, p. 498 et 545); le *plan d'invasion* qui vient d'être publié par le Girondin *Gorsas* (p. 87); les menaces du 14 juillet 1789, de l'Émigration, des journaux contre-révolutionnaires, du Mani-

feste Brunswick ; les incalculables périls qui planent sur toutes les têtes ; le fanatisme qui pousse une femme à s'empoisonner pour empoisonner quatre cents envahisseurs ; tout ne se réunit-il pas pour entraîner aux plus épouvantables violences ?

§ 19. — Journée du Dimanche 2 septembre.

Dès le matin, des attroupements nombreux couvrent les places et les rues. Partout on s'entretient avec effroi des Prussiens qui peuvent arriver dans trois jours et réaliser les sanguinaires menaces du Manifeste de Brunswick.

Et pour comble d'effroi, l'on apprend que la *Russie* vient d'envoyer enfin 22,000 hommes par terre, et deux flottes par la Méditerranée et par la Baltique.

La Commune informe l'Assemblée des mesures prises pour opérer la *levée en masse*. Alors *Vergniaud* excite les Parisiens au courage, les exhorte à repousser les terreurs paniques, et propose à l'Assemblée de choisir 12 Députés qui donneront l'exemple de *piocher* aux retranchements.

« Il faut, s'écrie-t-il, *piocher la fosse de nos ennemis*, ou chaque pas qu'ils font *pioche la nôtre*. »

Ainsi *Vergniaud* voudrait enterrer 50,000 ennemis pour n'être pas enterré par eux ; et les ennemis de l'intérieur paraissent généralement bien plus dangereux et bien plus odieux que les étrangers ; et chacun est arrivé à cette horrible extrémité d'être exterminateur pour n'être pas exterminé !

« — Je demande, dit *Cambon*, que des courriers extraordinaires portent dans tout l'Empire le *tocsin général* qui doit s'y sonner. »

« — Je demande, dit *Reboul*, que les Ministres exercent une espèce de *Dictature* en tout ce qui concerne les mesures militaires. »

Rolland vient alors annoncer une nouvelle *conspiration* des Nobles et des Prêtres dans le Morbihan. — Et la colère augmente encore contre les Nobles et les Prêtres.

« La Patrie va être sauvée, s'écrie *Danton* ! Tout s'émeut, tout brûle de combattre... *Le tocsin qu'on va sonner* n'est point un signal d'alarme ; c'est la charge sur les *ennemis* de la Patrie (Applaudissements). Pour les vaincre, pour les *attérer*, que faut-il ? de

l'audace, ENCORE DE L'AUDACE, TOUJOURS DE L'AUDACE!... (Applaudissements). »

Tout le monde *comprend*, et tout le monde *approuve* par ses applaudissements ou par son silence.... Oui, tout le monde approuve! Et quelque horrible qu'il soit, c'est un fait que l'histoire transmettra d'âge en âge comme l'incendie de Moscou par l'ordre de son propre Gouverneur Ratchotpin.

Encouragé par ces applaudissements, *Danton* s'échappe pour courir au *Comité de Surveillance* de la Commune... Et bientôt, à deux heures, Paris épouvanté entend à-la-fois la générale, le tocsin, le canon; on lit cette effrayante proclamation de la Commune :

« Aux armes, citoyens, aux armes! L'ennemi est à nos portes! »

La Commune, toutes les Sections, les Jacobins, toutes les Autorités, sont en séance comme l'Assemblée; toute la Garde nationale est sous les armes; tout le Peuple est sur pied.

Quelle situation terrible et solennelle!

« Au bruit du canon, du tocsin, de la générale, la terreur s'empare de tous les esprits, dira plus tard *Méhée fils* (dans une brochure intitulée *la vérité tout entière*) : on court aux armes; un cri général se fait entendre : *Volons à l'ennemi!* Mais nos *ennemis* les plus cruels ne sont pas à Verdun : ils sont à Paris, *dans les prisons!* Plusieurs voix répandent ce bruit, d'autres le répètent, l'accréditent. *Nos femmes, nos enfants, laissés à la merci de ces SCÉLÉRATS, vont donc être immolés*, disent quelques hommes? Eh bien, ajoutent d'autres, *frappons avant de partir!... Courons aux prisons!...* Ce cri terrible, j'en atteste tous les hommes *impartiaux*, retentit à l'instant d'une manière spontanée, *unanime, universelle*, dans les rues, dans les places publiques, dans les *rassemblements*, enfin dans l'ASSEMBLÉE NATIONALE même... Et ce cri paraît SORTIR NATURELLEMENT DES CIRCONSTANCES. »

Et ce sont ces *circonstances* qu'il ne faut jamais perdre de vue; car ce serait dénaturer l'histoire, créer un 2 septembre imaginaire et romantique, que de remplacer ce temps de tourmente, de péril et d'alarme, par un temps de calme et de paix... Transportons-nous au contraire, par la pensée, dans le véritable 2 septembre, pendant que *la Patrie est déclarée en danger*, pendant que *l'insurrection du 10 août* gronde encore

et commande , pendant que l'Assemblée Nationale est en *permanence* depuis 22 jours,.. —Voyez toute la population en mouvement partout... Voyez tous ces hommes courir (car on ne marche plus , on court) ; ceux-ci courir s'enrôler, chercher des armes et des habits, exciter leurs amis à partir, ou recueillir des dons patriotiques ; ceux-là courir à la Section, à la Commune, à la Société populaire, à l'Assemblée ; ces autres haranguer la foule ou discourir avec chaleur, rassemblés autour de mille affiches de toutes couleurs, de toutes formes, qui couvrent tous les murs, qui excitent à l'énergie et à la vengeance, ou au calme, à la confiance, à la modération..... Voyez ces bandes courir travailler aux retranchements de Montmartre ; ces bataillons moitié armés, moitié habillés, aller défiler devant l'Assemblée avant de courir à l'ennemi ; ces compagnies de Garde nationale conduire des Aristocrates en prison, amener des chevaux, des voitures, des armes.... Voyez partout des ateliers de guerre, d'énormes drapeaux et des pièces braquées devant toutes les Sections.... Entendez le tambour, la musique, les cris, les chants guerriers, la *Marseillaise*, la *Carmagnole*, *Hà ça ira*, la générale, le canon d'alarme, le tocsin..... Ecoutez mille nouvelles effrayantes !... Voyez toutes les physionomies renversées ; ici la consternation, là la colère ; partout la misère ; partout l'effroi sur les subsistances et sur le plus noir avenir ; partout les pleurs des femmes, des mères, des sœurs, des enfants.... Entendez partout des imprécations contre les auteurs de tant de périls et de tant d'angoisses... Et toute la population se familiarise avec toutes les idées de vengeance et d'extermination, comme dans une ville bombardée on voit, le premier jour, tout le monde se cacher dans les caves ; le deuxième jour, le plus grand nombre monter au rez-de-chaussée ; le troisième jour, beaucoup de gens sortir et regarder les bombes ; et le quatrième jour, quelques-uns courir à ces mêmes bombes pour arracher les mèches, au risque d'être mis en morceaux...

Les 48 Sections, auxquelles la Commune vient d'envoyer des Commissaires, délibèrent au milieu du tumulte, de la colère et de l'effroi,

« — Qu'il ne reste pas (s'écrie-t-on dans l'une d'elles) derrière nous, à Paris, *un seul de nos ennemis vivant*, pour *se réjouir de nos revers* et frapper en notre absence *nos femmes et nos enfants !... »*

« — Considérant les *dangers imminents* de la Patrie et les manœuvres infernales des *Prêtres*, la Section *Poissonnière* ARRÊTE que tous les *Prêtres* et personnes suspectes enfermées dans les prisons de Paris, Orléans et autres, *seront mis à mort.* »

« — Il est temps, dit le Président de la Section du *Luxembourg*, que la *justice du Peuple* s'exerce sur ces hommes *coupables* dont la grandeur passée fait le crime..... — On écrit sur le registre des délibérations ces mots : « La motion d'un membre de *purger les prisons* avant de partir a été *adoptée*, les *voix prises*... Trois Commissaires ont été nommés pour aller à la *Ville* communiquer ce *vœu*, afin de pouvoir agir d'une manière *uniforme.* »

La même proposition est faite dans la Section des *Thermes*.

Tout est donc d'accord, expressément ou tacitement, pour reconnaître la nécessité d'exterminer les *ennemis intérieurs* avant de courir combattre les *ennemis extérieurs*.

Bientôt la Commune, qui sait bien que les *Prêtres réfractaires* sont le principal objet de la fureur populaire, fait conduire de l'Hôtel-de-Ville à l'Abbaye 24 de ces *Prêtres*, enfermés dans six fiacres, escortés par des *Fédérés Marseillais* et *Bretons*, à travers la foule accumulée sur la place de Grève, sur les quais, sur le Pont-Neuf et dans la rue Dauphine.

Il paraît que, sur le Pont-Neuf, un de ces *Prêtres*, provoqué sans doute à dessein, s'emporte jusqu'à frapper d'un coup de canne un *Fédéré* qui l'escorte et qui le tue d'un coup de sabre : ceux qui se trouvent dans la même voiture sont à l'instant massacrés ; et les autres sont assaillis de cris et de menaces jusque dans la cour de l'Abbaye, remplie d'une foule immense au milieu de laquelle se trouvent *Maillard* et sa troupe, qui les immolent tous séparément, à mesure qu'ils descendent des fiacres pour entrer dans la salle où le Comité de la Section des Quatre-Nations tient sa séance. Deux de ces 24 *Prêtres* se réfugient parmi les membres du Comité : l'un d'eux est saisi et massacré ; déjà la pique est levée sur l'autre quand l'horloger *Monnot* se précipite entre la pique et lui, présente sa poitrine pour le sauver, et crie que c'est l'*abbé*

Sicard, le père des sourds-muets... On le saisit néanmoins, on l'entraîne devant la foule... Les massacreurs l'entourent tout prêts à l'immoler... Il parle au Peuple...

« Je suis, dit-il, l'un du pauvre ; car j'ai bien plus de pauvres que de riches parmi mes enfants sourds-muets... »

— Oui, c'est l'*Abbé Sicard*, s'écrient quelques voix !... il faut le sauver !... C'est un homme *trop utile* pour le faire périr !... Il n'a pas le temps d'être *conspirateur* !... — Tous répètent ces paroles, et de tous côtés on crie : *il faut le sauver* !... — Aussitôt les massacreurs qui sont derrière lui le prennent dans leurs bras et le portent au milieu de cette troupe de meurtriers si furieux contre les Prêtres, qui l'embrassent et veulent le *porter en triomphe* chez lui.

Cependant, l'*abbé Sicard* veut rester à l'Abbaye pour être régulièrement jugé : mais il écrit à l'instant au Président de l'Assemblée :

« Je m'empresse de faire entendre la faible voix de ma reconnaissance en faveur du citoyen courageux à qui je dois la vie : c'est *MONNOT, horloger, rue des Petits-Augustins...* Il s'est placé devant moi, a ouvert sa poitrine et s'est écrié : *c'est l'abbé Sicard* !... Le Peuple ne se calmait pas : il croyait qu'on voulait, sous mon nom, sauver la vie d'un traître. J'osai m'avancer moi-même ; et, monté sur une estrade, parler au Peuple, n'ayant pour toute défense que le courage de l'innocence et la *confiance ferme dans un Peuple égaré...* J'ai été mis par le Peuple lui-même sous la sauve-garde de la loi, et accueilli comme un bienfaiteur de l'humanité par *tous les membres du Comité de la Section des Quatre-Nations*, qui doit être *glorieuse d'avoir des Monnot dans son sein...* Je m'adresse à l'Assemblée, pour donner à une action si généreuse la plus grande publicité possible. Une Nation dans laquelle *des citoyens tels* que ceux à qui je dois la vie ne sont pas rares est invincible. Raconter de pareils actes d'héroïsme est un devoir ; les sentir, sans pouvoir exprimer l'admiration qu'ils excitent, et ne jamais les oublier, c'est l'état de mon âme, plus satisfaite de vivre avec de *pareils citoyens* que d'avoir échappé à la mort. »

Et cependant *ce Comité* de la Section dans lequel se trouve alors *Monnot* voit le massacre à travers ses croisées, le tolère, l'inspecte, le surveille, y préside en réalité ; car c'est sur sa table que les massacreurs apporteront les montres, l'argent, les portefeuilles, les mouchoirs ensanglantés, trouvés

sur les massacrés ; c'est à lui que ces massacreurs viendront demander du *vin* et la permission de prendre les *souliers* des victimes pour ceux d'entre eux qui doivent partir le lendemain ; c'est à lui qu'un Commissaire Municipal viendra dire : « Si vous avez besoin de *secours*, la Commune vous en enverra. » C'est lui qui répondra ; *tout va bien chez nous.* »

Billaud-Vareannes, membre de la Commune, revêtu de son écharpe, vient en effet encourager les exécutions.

Et *Maillard* se rend avec sa troupe à l'église des *Carmes*, voisine, où 200 Prêtres sont massacrés en masse, notamment le père Lenfant, *confesseur du Roi*.

Puis, ils reviennent à l'Abbaye pour immoler les prisonniers ; mais quelqu'un monte sur un tabouret et s'écrie :

« Mes amis, vous voulez détruire les *Aristocrates* qui sont les *ennemis du Peuple* et qui voulaient égorger vos femmes et vos enfants pendant que vous seriez à la frontière : vous avez raison, sans doute ; mais vous êtes de bons citoyens ; vous aimez la justice ; et vous seriez désespérés de tremper vos mains dans le sang innocent..... — Oui, oui, s'écrient les massacreurs ! — Hé bien, je vous le demande, en frappant sans examen, ne vous exposez-vous pas à confondre les innocents avec les coupables?... — Voulez-vous, vous aussi, nous *endormir*, interrompt un autre, armé d'un sabre ? Si les *Prussiens* et les *Autrichiens* étaient à Paris, chercheraient-ils à distinguer les coupables ? J'ai une femme et cinq enfants que je ne veux pas laisser en danger. Si vous voulez, donnez des armes à ces coquins ; nous les combattrons à nombre égal ; et avant de partir, Paris en sera purgé ! »

Cependant on convient qu'on va constituer une espèce de *Tribunal* et de *Jury populaire* ; qu'on demandera le registre des écrous ; qu'on entendra chaque prisonnier ; qu'on prononcera une espèce de *jugement* ; que les innocents seront mis en liberté ; que les coupables seront condamnés ; mais qu'on leur épargnera autant que possible les souffrances et même les angoisses de la mort ; qu'on les fera sortir en leur *faisant croire* qu'ils sont élargis et transférés ailleurs ; et que la troupe des exécuteurs armés de sabres et de piques, et rangés comme des soldats qui passent un des leurs par les verges, frappera comme la foudre aussitôt qu'ils paraîtront à la sortie. — Mail-

lard, proclamé *Président*, choisit 12 *Jurés* et commence à l'instant.

38 *Suisses*, officiers et soldats, et 26 *Gardes du Roi* sont condamnés successivement et exécutés. — L'ex-ministre *Montmorin*, *Thierry*, valet-de-chambre du Roi, sont également condamnés et immolés. On pousse l'humanité à l'égard de M. de Montmorin, l'un des traîtres les plus odieux, jusqu'à lui faire venir un fiacre qu'il demande, pour lui laisser croire qu'il n'est que transféré, et pour lui épargner les angoisses de la mort.

Ces sanglantes exécutions durent toute la nuit et s'opèrent de la même manière dans toutes les prisons, au Châtelet, à la Conciergerie, à la Grande-Force, à la Petite-Force, aux Bernardins, à Saint-Firmin, à Bicêtre, à la Salpêtrière.

Et partout, la foule des exécuteurs prétend rendre la justice, prononcer des jugements, remplir l'office des Juges qui, dans tous les temps de révolution, condamnent sans hésiter des milliers d'adversaires et d'ennemis, remplir enfin l'office des nombreux bourreaux que la Société institue pour exécuter les arrêts de la justice.

A la Force, ce sont deux Municipaux revêtus de leurs écharpes, *Hébert* et un autre, qui président le tribunal populaire.

Partout on écrit sur les registres d'écrou, à côté du nom de chaque prisonnier, *condamné* ou *acquitté* par JUGEMENT DU PEUPLE.

Partout les *acquittements* sont nombreux, à l'Abbaye, par exemple, 45 sur 122 condamnations ; au Châtelet 44 sur 189.

Un seul innocent, dira-t-on plus tard, est victime de l'erreur de ses Juges : mais des Nobles, des Aristocrates connus ou avoués, des conspirateurs réels, sont acquittés, parce qu'ils montrent de la franchise ou du courage. — Le Colonel *Journiac de Saint-Méard*, qui s'avoue aristocrate, et M. de Toulangeon, sont de ce nombre.

Et tous ces acquittements sont prononcés avec joie par les juges, accueillis aux cris de *vive la Nation* par les exécuteurs, qui embrassent les acquittés, qui les portent en triomphe, et dont quelques-uns se détachent pour les accompagner chez eux, refusant l'argent qu'on leur offre comme témoi-

gnage de reconnaissance, et demandant comme récompense à voir la joie de leurs familles.

Des condamnés même sont épargnés par les exécuteurs : le Gouverneur des Invalides, *M. de Sombreuil*, paraît sur le seuil de la prison pour être immolé, quand sa fille se précipite à travers les armes, le serre dans ses bras, le couvre de son corps, pleure ou plutôt crie, supplie, conjure, brave ou demande la mort, étonne, surprend, touche, attendrit, remue tous les cœurs, fait tomber les sabres et les piques, et, tout cela avec la rapidité de l'éclair, le sauve et l'emmène comme en triomphe au milieu de ces hommes *pleurant* d'attendrissement et d'admiration.

La fille de *Cazotte* sauve de même son père par son héroïsme filial; et ce même *Cazotte* que sa fille fait acquitter sera condamné plus tard, pour les mêmes faits, par la justice ordinaire plus inexorable que la justice du Peuple, sans que les larmes de sa fille puissent attendrir le bourreau officiel comme elles attendrissent aujourd'hui des hommes du Peuple qui n'immolent qu'à regret, par la nécessité du péril et dans le délire du désespoir.

Ce sont les voleurs et les fabricateurs de faux-assignats, détenus au Châtelet qui sont traités avec le plus de rigueur : peu sont épargnés.

Les Soldats Suisses conduits le 10 août au Palais-Bourbon (p. 61), environ 250 sont délivrés et incorporés dans des bataillons de volontaires.

Les femmes ne sont frappées nulle part; les Dames de la Cour, réunies à la Petite-Force, sont respectées; la Princesse de *Lamballe* seule est sacrifiée, parce qu'elle est la plus intime amie de la Reine, parce qu'on a accumulé sur elle le mépris et la haine du Peuple en la lui dénonçant depuis longtemps comme une espèce de prostituée, instigatrice ou complice de toutes les immoralités royales : le Peuple ne voit en elle qu'une misérable qu'il sacrifie à la morale publique!

C'est pour punir indirectement la Reine qu'il porte autour du Temple la tête de la Princesse au bout d'une pique.

Louis XVI et sa famille sont tremblants, comme on le

pense bien, dans leur prison du Temple : mais Danton et le Comité de Surveillance, qui dirigent tout, veulent les réserver comme ôtages ou pour un jugement solennel ; et un simple ruban tendu autour du Temple suffit pour les protéger.

Quel que soit le nombre des condamnés, il est sans doute toujours trop considérable pour que l'humanité n'en gémisses pas ; mais les écrivains (*Barrière et Berville* en 1823) qui l'ont porté à 12,852, et M. *Thiers* qui le porte de 6000 à 12,000, ont commis une grave erreur ; car le royaliste *Peltier* ne le porte qu'à 1,005, le royaliste *Maton de la Varenne* à 1,089, et *l'Histoire parlementaire* présente ce dernier chiffre comme le plus conforme à la vérité.

Et tous ces Juges, tous ces exécuteurs, se croiraient dés-honorés s'ils s'appropriaient l'argent, ou les bijoux, ou les objets quelconques trouvés sur les condamnés ; tout est scrupuleusement déposé entre les mains de l'Autorité publique ; et le Peuple va jusqu'à mettre à mort un malheureux qui veut emporter un mouchoir.

Mais ceux d'entre eux qui n'ont que leur travail pour vivre demandent un salaire comme pour un service public ; et la Commune fait payer 1463 livres pour tous ces salaires.

§ 20. — Adresse du Comité de Surveillance aux Municipalités.

Du reste, le Comité de Surveillance ne se cache nullement ; car il écrit à toutes les Communes des Départements la lettre qui suit, revêtue de toutes ses signatures :

« Frères et amis, la Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les Départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le Peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la Nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public ; et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : nous marchons à l'ennemi ; mais nous ne laisserons pas derrière nous des brigands pour égorger nos enfants et nos femmes ! »

Et nous allons voir l'opinion des contemporains sur cet affreux événement.

§ 21. — Le Ministre Danton , organisateur du Massacre, toléré.

Tout le monde sait que c'est *Danton*, Ministre de la Justice, l'un des Chefs du Gouvernement, élu à la presque unanimité par l'Assemblée Nationale, qui organise et ordonne le massacre, avec *Marat*, chef du Comité de Surveillance; et l'on verra tout-à-l'heure que c'est encore *Danton* qui commandera, le 9, le massacre des prisonniers d'Orléans. — Eh bien, ses collègues, les autres Ministres, Rolland, Servan, Clavières, Monge, Lebrun, tous Girondins, s'éloignent-ils de Danton avec horreur? Donnent-ils leur démission pour ne plus se trouver avec lui? — Non!... L'Assemblée, les Girondins qui la dirigent, Vergniaud, Brissot, prononcent-ils son accusation ou sa destitution? Quelqu'un fait-il entendre à la tribune un seul mot contre lui? — Non!... C'est clair, tout le monde approuve avec effroi, parce que tout le monde sent le péril de l'attaque et l'impérieuse nécessité de la défense.

§ 22. — Toutes les Autorités approuvent le Massacre.

Nous l'avons vu, le Ministre Danton et le Comité de Surveillance dirigent tout, ordonnent tout, et sont seuls obéis. — La Commune feint de vouloir arrêter, mais approuve, et n'arrête rien. — Le Maire *Pétion*, qui préside la Séance de la Commune le 1^{er} septembre, qui ne doit rien ignorer, n'empêche rien, soit qu'il ne le veuille pas ou qu'il ne le puisse pas, ce qui prouverait qu'il n'a point d'influence réelle sur le Peuple. — Tous les Ministres, excepté Danton, sont réunis à l'hôtel de la Marine; et quoique tous, surtout Rolland, Ministre de l'Intérieur, ne puissent ignorer le massacre, ils ne font rien non plus, absolument rien, pendant toute la journée et toute la nuit du 2, pour y mettre obstacle.

L'Assemblée... Remarquez bien ce que va faire l'Assemblée! Des Commissaires de la Commune viennent annoncer que le Peuple veut forcer les prisons, et prie l'Assemblée de délibérer sur cet objet, en la prévenant que le Peuple attend

sa décision. Au même moment Fauchet annonce que les 200 *Prêtres* renfermés aux Carmes viennent d'être massacrés. Que va faire la Représentation nationale, qu'on a vue si souvent s'indigner, s'irriter, s'enflammer au récit du meurtre ou du péril d'un seul individu, qu'on a vue envoyer des Déléguations de vingt-quatre, cinquante, cent membres, et même s'élancer tout entière pour délivrer un Ministre ou un Seigneur en danger, ou pour une fête, ou pour complimenter le Roi, la Reine et leurs enfants? — Pas un cri, pas un mouvement!

L'Assemblée ne mande pas à sa barre Danton, les Ministres, la Commune, le Maire, le Commandant de la Garde nationale!... Elle ne se transporte pas en masse aux prisons!... Elle se borne à envoyer *cinq Commissaires*!... Et qui choisit-on pour arrêter le Peuple? Sont-ce les hommes les plus populaires? Non! *Brissot*, qui préside, choisit *Dusaulx*, un vieillard, le plus impuissant de tous ses membres pour calmer une si effroyable tempête, en lui adjoignant *Bazire*, *Isnard*, et deux autres! Puis on s'occupe d'autres objets de peu d'importance. — N'est-ce pas sentir et reconnaître la terrible nécessité d'approuver ou de tolérer!

Bientôt on annonce l'impuissance des cinq Commissaires et la continuation du massacre. On dit qu'il faut prendre une *autre mesure* pour l'arrêter. — Mais rien!

On reçoit la lettre de l'abbé *Sicard*, qui annonce que *Monnot* vient de lui sauver la vie... Et l'on décrète que *Monnot* a bien mérité de la Patrie. — Mais rien autre chose!

Les 5 Commissaires reviennent et déclarent qu'ils n'ont pu ni se faire entendre, ni approcher, ni voir ce qui se passait à l'Abbaye. — Et l'Assemblée ne se précipite pas elle-même avec 2 ou 3 bataillons, 50 tambours et 10 pièces de canon!..

Lassource lit un projet d'Adresse aux Français pour les engager à *sauver la Patrie*... Il propose de prendre les *armes* et les *habits* de ceux qui ne partent pas... On écoute trois Anglais qui demandent des *passe-ports* pour retourner en Angleterre... On écoute la lecture d'une longue série d'articles pour des *pensionnaires* et des *rectifications de noms*. On suspend la séance à 11 heures... — Mais toujours rien

pour arrêter le massacre ! Toujours aucun obstacle de la part du Maire Pétion, aucun effort ni de la part de Rolland et des autres Ministres, ni de la part de l'Assemblée !...

A 1 heure, le bruit se répand dans la salle que le massacre continue... — Mais toujours rien pour l'arrêter !...

Les 5 Commissaires *écrivent* à la Commune pour avoir des *renseignements précis*. — Mais rien qu'une lettre !...

A deux heures et demie, trois Commissaires de la Commune viennent annoncer que les prisons sont vides...

« — La Commune, dit Tallien en son nom, a envoyé des Commissaires aux prisons ; mais on ne les a pas écoutés. Ils n'ont pu arrêter, à la Force, la *juste vengeance* du Peuple ; car, nous devons le dire, ses coups sont tombés sur les *fabricateurs de faux assignats*. Ce qui a excité sa vengeance, c'est qu'il n'y avait là que des *scélérats reconnus*.

« — A Bicêtre, dit un autre Commissaire, on est allé avec sept pièces de canon... Le Peuple, en exerçant sa vengeance, rendait aussi sa *justice* ! Plusieurs prisonniers ont été *élargis*. »

Mais l'Assemblée ne dit rien, ne fait rien, absolument rien ! ce n'est que le lendemain que, sur la proposition de *Genzoné* et de la Commission extraordinaire, l'Assemblée :

« Considérant que l'un des plus grands dangers de la Patrie est dans le désordre et la confusion ; — que le Peuple Français ne peut se préparer des revers qu'en se livrant aux *excès du désespoir* et aux fureurs de la plus déplorable anarchie ; — que l'instant où la sûreté des personnes et des propriétés *serait* méconnue (elle ne l'est donc pas encore ?) *serait* aussi celui où les haines particulières, l'esprit de faction et la fureur des proscriptions, allumeraient la guerre civile dans tout l'Empire, et nous livreraient sans défense aux attaques des satellites des tyrans ; — que l'exécration de la France entière et de la Postérité poursuivrait tous ceux qui oseraient *résister* à l'Assemblée ; — que les *plus dangereux ennemis du Peuple* sont ceux qui cherchent à l'égarer, à le livrer à l'*excès du désespoir*, et à le distraire des mesures ordonnées pour sa défense et qui *suffiront à sa sûreté*. »

« Considérant... combien il est urgent de rappeler le Peuple de la Capitale à sa dignité, à son caractère et à ses devoirs :

« DÉCRÈTE : que la Municipalité, etc., sont chargés de donner tous les ordres nécessaires pour que la *sûreté des personnes et des propriétés* soit respectée ; qu'ils prêteront et feront prêter *serment* de le faire ; que tous les bons citoyens sont invités à *se rallier plus que jamais à l'Assemblée* ; et que quarante-huit Commissaires porteront ce décret dans les quarante-huit Sections, »



Puis l'Assemblée fait la *proclamation* suivante :

« Citoyens, on veut vous diviser... Restez unis! Entendez la voix des Représentants de la Nation, qui les premiers ont *juré l'Égalité!* »

Mais, nous le demandons, l'Assemblée n'a-t-elle pas, par toute sa conduite avant ce décret, souffert, permis, autorisé?

§ 23. — Le Ministre Rolland excuse le Massacre.

Le 3, le Ministre de l'intérieur écrit à l'Assemblée :

« — Il est dans la nature des choses et dans celle du cœur humain que la victoire entraîne *quelques excès* : la mer, agitée par un violent *orage*, mugit encore longtemps après la tempête : mais tout a ses bornes ou doit enfin les voir déterminées... Hier fut un jour sur les événements duquel IL FAUT *peut-être laisser UN VOILE*. Je sais que le Peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une *sorte de justice*; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur; il la dirige sur ceux qu'il *croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai*. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, *d'abuser de cette effervescence*, et qu'il faut *l'arrêter*; je sais que nous devons à la France entière la déclaration que le Pouvoir exécutif *n'a pu prévoir ni empêcher ces EXCES*.

« — J'ai désiré le 10 août, dira encore Rolland (le 15, dans une Adresse aux Parisiens); j'ai frémi sur les *suites du 2 septembre*; j'ai bien jugé ce que *la patience longue et trompée du Peuple* et ce que *sa justice* AVAIENT DU PRODUIRE; je n'ai *point inconsidérément blâmé* un terrible et premier mouvement; j'ai cru qu'il flailait éviter sa *continuité*, et que ceux qui travaillaient à la préparer étaient trompés par leur *imagination* ou par des hommes cruels et mal-intentionnés »

§ 24. — Les Journaux approuvent le Massacre.

« Si la *Justice du Peuple* a été terrible, dit le *Moniteur*, il est certain qu'il faisait éclater la *plus grande joie* quand il n'avait point à punir : l'innocent était porté en triomphe, aux cris de vive la Nation! »

Prudhomme approuve les massacres; il loue *la justice du Peuple* et sa *sévérité*.

« — Ce sont, dit-il, les criminelles *lenteurs* des Juges ordinaires qui portèrent le Peuple à ces extrémités.

« — Le 2 septembre, dira-t-il plus tard, le Peuple fit retomber sur la tête des Juges le sang de *tous les criminels trop longtemps impunis*,

et cela avec le désintéressement le plus héroïque... Ce jour fut ensanglanté par une *proscription nécessaire* pour éviter de *plus grands maux*, auxquels n'aurait pas su parer une Assemblée qui n'avait d'énergie que celle qu'on lui donnait... Ces exécutions furent *salutaires*. »

Le journal du Girondin *Gorsas* appelle les massacres la *JUSTICE terrible mais NÉCESSAIRE du Peuple*.

« On forme, comme par inspiration, dit *Méhée fils*, une *Commission populaire* pour juger et faire exécuter de suite ou pour élargir les prisonniers. Le lendemain les Journaux l'appellent un *Tribunal équitable*; la *Chronique* de CONDORCET et BRISSOT lui donnent des *éloges*. »

§ 25. — La population approuve les Massacres.

Le 3, quand tout est connu, on dit, à la Commune, que le Peuple n'a été que *juste*; qu'il n'a frappé que des *criminels*; et que, dans sa vengeance, il n'a eu que le tort de devancer le *glaive des lois*.

Le Conseil général appelle les exécutions un acte d'*effervescence* et d'*égarement*.

Partout on entend des gens qui, tout en s'appitoyant sur les souffrances des victimes, reconnaissent la nécessité de l'immolation, en disant :

« Si on les eût laissés vivre, *ils nous auraient égorgés* dans quelques jours.—D'autres disent : « Si nous sommes vaincus et massacrés « par les Prussiens, *ils auront du moins succombé avant nous !* »

Et beaucoup de Députés mêmes sont convaincus que les victimes étaient autant de *conjurés* desquels *on aurait reçu la mort* si on ne la leur avait pas donnée.

§ 26. — Les Girondins approuvent le Massacre.

Nous avons vu le Girondin *Gorsas* publier, dès le matin du 2, un *prétendu plan* de la Coalition évidemment fabriqué pour exciter la fureur du Peuple, puis applaudir le matin du 3. Nous avons vu *Condorcet* dans la *Chronique* et *Brissot* dans le *Patriote français* applaudir aussi.

Nous avons vu *Rolland* prédire la colère du Peuple dans sa fameuse lettre à Louis XVI (t. II, p. 549) et l'excuser dans sa lettre du 3 septembre.

Nous avons vu les Girondins, qui forment la majorité de l'Assemblée, de la Commission extraordinaire et du Ministère, approuver tacitement les sinistres projets de Danton, et dans le Comité de défense le 30 août, et à la tribune le 2 septembre, sans rien faire ensuite pour arrêter le massacre.

C'est clair, ils approuvent comme tout le monde, parce que l'existence des Girondins et celle de l'Assemblée, comme celle de Paris et des Parisiens, sont mises en péril par les ennemis intérieurs et extérieurs.

Il y a plus : *C. Desmoulins* affirme dans son journal que, le 3, dans une réunion chez Rolland, *Brissot* exprime le regret que les massacreurs aient oublié *Morande*, l'écrivain royaliste, son ennemi personnel, qui l'a accusé d'être un espion et un escroc, et avec lequel il est en procès. (T. II, p. 464).

§ 27. — Le Ministre Garat excuse le Massacre.

Ecoutez encore un homme connu par sa modération, un Ministre de la Justice, *Garat* (dans ses Mémoires) :

« Les massacres sont la *suite de l'insurrection* du 10 août. En les attaquant comme *sans excuse*, on ne voit pas qu'on couvre d'un opprobre ineffaçable devant le Genre humain *tout ce qui existait* alors de Français dans Paris, *la Nation* française tout entière, qui n'a pas encore fait punir des forfaits si inouïs, et qui n'a pas encore demandé la punition des *auteurs* des massacres, celle des *Magistrats* *âches*, et celle des *lâches Législateurs* qui ne coururent pas tous aux lieux des massacres pour les empêcher ou pour être massacrés les premiers!... On a voulu anéantir les *Nobles*, les *Prêtres*, les *conspirateurs* arrêtés le 10 août et jours suivants... Ce sont les *Autorités insurrectionnelles*, créées le 10 août, qui ont tout dirigé... *Pétion* était Maire ; *Manuel* était Procureur de la Commune, qui renfermait beaucoup d'autres hommes humains... Il y avait un *Conseil exécutif*, composé de *Rolland* et autres Ministres ; il y avait une *Assemblée législative* en séance permanente... On venait lui dire : tantôt *on a égorgé dans les prisons*, tantôt *on ÉGORGE dans les prisons*, tantôt *ON VA ÉGORGER dans les prisons*. Comment donc *l'Assemblée*, les *Ministres*, le *Maire*, le *Procureur*, la *Commune*, tout ce qui avait autorité et humanité, n'ont-ils *pas arrêté* ce sang qui a coulé plusieurs jours, et presque sous les yeux de *tout le monde*? — On ne peut l'expliquer que par *L'INSURRECTION*... Comment expliquer autrement ce *silence universel*, gardé si longtemps sur ces journées, au milieu

d'une horreur universelle; ces *blâmes timides et ménagés*, dans la bouche des hommes les plus purs et les plus humains, et ces *approbations éclatantes* données par des hommes qui n'étaient pas des scélérats, mais qui étaient dans le délire?...

L'Assemblée avait déjà jeté le voile sacré d'une loi sur d'autres massacres de prisonniers, sur la *Glacière d'Avignon*. »

§ 23. — La Bourgeoisie massacre avec le Peuple.

On doit en être déjà bien convaincu, la *Bourgeoisie* approuve le massacre, car c'est la *Bourgeoisie* qui compose les Sections, la Commune, le Comité de Surveillance, la Garde nationale, le Ministère et l'Assemblée : or, approuver et ordonner c'est la même chose qu'exécuter. — Mais il y a plus; c'est la Bourgeoisie et le Peuple qui exécutent en commun, comme ils ont, en commun, attaqué les Tuileries le 10 août, comme ils combattront désormais, en commun, les Prussiens et l'Europe; la bande de l'huissier Maillard est composée d'*ouvriers domiciliés*, mariés pour la plupart et pères de famille. Une foule immense de citoyens, d'Electeurs, de Gardes nationaux, de bourgeois, d'artisans, de marchands, de chefs de famille, se joignent aux premiers et se confondent avec eux, comme *Billaud-Varennes*, pour exciter, pour juger, pour exécuter ou protéger les exécutions... La chose est évidente, c'est la population qui se trouve là, c'est la Bourgeoisie, c'est le Peuple.

Aussi, avec le fanatisme de la défense de la Patrie, on voit dans toute leur énergie les sentiments populaires, la haine presque égale de l'étranger et de ses complices les Prêtres et les Nobles, le mépris pour l'immoralité, l'amour de la justice, le respect pour l'innocence, la probité, le désintéressement, la reconnaissance pour *l'abbé Sicard*, l'admiration pour la *fille de Sombreuil* et pour celle de *Cazotte*, et la joie qu'inspirent de nombreux acquittements manifestée par des larmes, par des embrassements, par des cris et par des espèces de triomphe! On voit des sentiments humains qu'on n'a vus ni dans la Saint-Barthélemy ni dans le massacre de Nancy, ni dans ceux de La Chapelle et du Champ-de-Mars.

§ 29. — Les Massacreurs marchent à l'ennemi.

La Commune a fait la proclamation suivante :

« Citoyens, réunissons-nous au Champ-de-Mars!... Partons 60,000 pour vaincre ou périr! »

Dès le 3, un grand nombre de *Volontaires* se mettent en marche. — Chaque jour en fournit plus de 1800.—18,635 partent en quelques jours pour arrêter les Prussiens.

« L'entraînement vers l'armée est général, dit M. *Thiers*, et on y court en foule. Les Sociétés patriotiques, les Conseils des Communes, l'Assemblée, sont continuellement traversés par des Compagnies levées spontanément et marchant vers Châlons-sur-Marne, rendez-vous général des Volontaires. »

Ainsi, les massacreurs vont expier le massacre en mourant pour la Patrie! Tous semblent dire : périsse notre mémoire et périssons nous-mêmes, pourvu que la Patrie soit sauvée!

§ 30. — Prise de Verdun. — Continuation du massacre.

Le 3, Rolland annonce la prise ou plutôt la reddition de *Verdun* par trahison. — On apprend que les Prussiens ont occupé la ville *au nom de Louis XVI*; que le Roi de Prusse y a été accueilli par des *réjouissances publiques*; et qu'une Députation de *jeunes filles* (qui, traduites plus tard au tribunal révolutionnaire, se trouveront n'être que de *vieilles femmes* aristocrates) lui a présenté un *compliment*, des *fleurs* et des *dragées*... On devine la colère, la fureur, la rage, contre les royalistes et les traîtres!

Forcé de se rendre par le Directoire et la Municipalité de la ville, le Commandant *Beaurepaire* a préféré se brûler la cervelle en leur présence... L'Assemblée ordonne que son corps sera déposé au Panthéon; et la France entière retentit de cris d'admiration pour cet héroïque dévouement et de cris de colère contre les traîtres et les contre-révolutionnaires qui privent encore la Patrie d'un si bon citoyen!

Et toujours plus menacé, toujours plus irrité, encouragé

d'ailleurs par l'approbation universelle, et poussé par *Danton* et le Comité de Surveillance, le Peuple continue les exécutions à Bicêtre et dans quelques autres prisons.

C'est en vain que *Rolland*, *Pétion*, l'Assemblée, essaient timidement alors d'arrêter le massacre : *Danton*, le Comité, l'opinion générale, sont plus puissants qu'eux ; et ces exécutions se prolongent toute la journée du 3,

§ 31. — Massacre à Versailles.

Rappelons-nous que la Commune a demandé que les prisonniers détenus à Orléans pour être jugés par la Haute-Cour Nationale fussent amenés à Paris. Au lieu d'y consentir, l'Assemblée a ordonné qu'ils fussent transférés à *Saumur*. — Mais la Commune en veut à ces prisonniers plus encore peut-être qu'à ceux de Paris, parce que ce sont presque tous de *grands fonctionnaires* et de *grands conspirateurs*, que la Cour mettait le plus grand intérêt à sauver, et dont la délivrance, à l'approche de l'ennemi, pourrait être funeste.

Parmi eux se trouvent *Delessart*, ex-Ministre des affaires étrangères, accusé de trahison depuis le 10 mars (T. II, p. 314), *d'Abancourt*, ex-Ministre de la guerre, accusé de trahison le 10 août (p. 64), le *Duc de Brissac*, ex-Commandant de la Garde royale, accusé de conspiration le 30 mai (T. II, p. 457), le Juge-de-paix *Larivière*, accusé pour avoir arrêté trois Députés. (T. II, p. 546) et le Député *Blancgilly* convaincu de trahison par les papiers trouvés aux Tuileries.

Au lieu de les transférer à *Saumur*, on les amène à *Paris*, sur la demande du Comité de Surveillance et sur l'ordre secret de *Danton*, exécuté par 200 Fédérés.

Le 9, on apprend qu'ils arriveront le 10 à *Versailles* ; et de suite une foule d'exécuteurs y courent, envoyés peut-être par les Directeurs parisiens. — Le Président du tribunal criminel de Versailles vient implorer pour les prisonniers la protection du Ministre de la justice : mais c'est *Danton* qui ordonne secrètement le massacre, et par conséquent le Ministre

repousse avec colère l'intervention du Président — Cinquante-deux prisonniers, arrivant d'Orléans le 10 au matin, sont donc massacrés à mesure qu'ils descendent de voiture. — Puis les massacreurs se rendent à la prison, y constituent un tribunal populaire, et exécutent les prisonniers jugés coupables.

Le danger paraissant beaucoup plus éloigné dans les Départements, la colère et l'effroi s'y trouvent beaucoup moindres. — Néanmoins, l'humanité peut encore gémir en comptant quelques victimes dans des villes menacées par l'invasion, à *Reims*, à *Meaux*, à *Lyon*, à *Orléans*.

§ 32. — Récit de M. Thiers. — Réfutation.

Cependant, sans avoir égard à l'irrésistible entraînement de circonstances si extraordinaires ; sans avoir égard à l'exaltation du fanatisme et du dévouement patriotique ; sans avoir égard à l'opinion de Garat, de Méhée fils, des Journaux, des Girondins, de l'Assemblée, de Rolland, de Brissot, de Danton, de la Commune, des Sections, de la Bourgeoisie, de la Garde nationale, du Peuple entier ; sans avoir égard aux longues provocations des Nobles, des Prêtres et de la Cour ; sans avoir égard à leurs conspirations présentes, à leurs insurrections actuelles, à leurs trahisons pour livrer Longwy, Verdun et Paris ; sans avoir égard aux horribles menaces de Brunswick et des Emigrés ; sans avoir égard aux massacres dont le Peuple a déjà été et sera certainement victime s'il est vaincu ; sans avoir égard à l'immensité du péril, à l'aveuglement de la peur et de l'effroi, à l'égarement du désespoir, aux emportements de la vengeance, à la fatale imperfection de la nature humaine qui l'expose à l'exagération au milieu de la défense la plus légitime ; sans avoir égard, en un mot, au sentiment universel alors que le 2 septembre est la plus impérieuse des nécessités ; *M. Thiers* ne voit, dans cette grande catastrophe, dans cette espèce de cataclysme social et politique, dans cette charge de guerre, dans cette bataille de tous les intérêts, de toutes les passions, de toutes les armes, que

des crimes sans aucune circonstance atténuante, des assassinats et des forfaits; il ne voit, dans ces hommes qui n'anéantissent l'ennemi intérieur que pour aller mourir en combattant l'étranger, victorieux, que des assassins, des égorgeurs, des cannibales, des monstres hurlant... Au lieu de ne confier à l'histoire que le récit d'un de ces grands coups d'État qui sauvent ou perdent les Nations et les Empires; au lieu de se borner à présenter le *Dictateur réel* de cette époque, le *Ministre de la Justice*, l'un de ses héros, DANTON, imaginant, résolvant, ordonnant le MASSACRE des ennemis intérieurs pour aller périr ou vaincre en combattant les ennemis extérieurs, il entre dans de minutieux détails qu'aucune grande scène historique ne pourrait supporter. Parlant comme pourrait le faire un Prussien ennemi de la France, un Emigré, un Courtisan ennemi de la Révolution, un Aristocrate ennemi du Peuple, il représente les victimes priant et s'embrassant, comme si les millions de victimes de la tyrannie royale ou sacerdotale ne priaient pas aussi et ne s'embrassaient pas aussi sans attendre leurs bourreaux! Il présente les Juges et les exécuteurs populaires buvant et mangeant, comme si les Juges et les exécuteurs aristocrates ne buvaient pas et ne mangeaient pas après leurs condamnations et leurs exécutions contre le Peuple, comme si l'on ne dansait pas dans les Cours au milieu des proscriptions et des supplices! Il ne voit, dans la troupe qui entoure les prisons, que des hommes grossiers et propres à tout oser, « tels qu'on les trouve dans les classes où l'ÉDUCATION n'a pas épuré les penchants en éclairant l'intelligence. » Comme si Danton, les membres du Comité de Surveillance, Hébert, Billaud-Varennès, la Bourgeoisie, les innombrables approbateurs du massacre, n'avaient aucune éducation et aucune intelligence! Comme si les Nobles et les Prêtres, les Rois et les Papes, n'avaient pas commis mille fois plus de massacres que le Peuple! Comme si les belles Duchesses et les belles Marquises de la cour de Charles IX n'allaient pas visiter les cadavres de leurs maris massacrés par leurs amants (t. I, p. 113)! Comme si, d'ailleurs, ce n'était

pas à la Société et au Gouvernement qu'il faut reprocher de ne pas donner au Peuple de l'éducation ! Il appelle encore (quel blasphème !) il appelle *vanité* dans le Peuple le désir de paraître *probe et désintéressé*, comme s'il avait juré de ne lui reconnaître aucune vertu, et de le rabaisser toujours au lieu de le grandir à ses propres yeux pour l'encourager au bien ! Il passe sous silence la délivrance de l'*abbé Sicard*, sauvé par la reconnaissance populaire ; mais il prétend que les massacreurs n'épargnent *M. de Sombreuil* qu'après avoir forcé sa fille à *boire un verre de sang aristocrate*, horreur sans vraisemblance comme sans utilité, allégation dénuée de preuves quand elle aurait besoin d'être démontrée jusqu'à la plus incontestable évidence, calomnie qu'on dirait imaginée par un sentiment ennemi du Peuple et même de l'humanité ! Il semble aussi se plaire à présenter la *Princesse de Lamballe* outragée, mutilée, déchirée en lambeaux, quand les outrages, loin d'être prouvés, sont démentis, et sans ajouter que le Peuple ne la sacrifie que parce qu'il croit (à tort peut-être, mais sur les dénonciations des courtisans eux-mêmes) poursuivre en elle l'immoralité, la débauche, et le Démon qui poussait la Reine à se baigner dans le sang du Peuple !

Et d'ailleurs, pourquoi M. Thiers ne lance-t-il pas ses malédictions contre DANTON qui ordonne, contre les *Ministres*, l'*Assemblée*, les GIRONDINS, qui tolèrent ? Est-ce qu'il suffirait d'avoir de l'éducation, de l'esprit, de l'éloquence, de belles manières, pour être toujours excusé, tandis qu'il faudrait être inexorable et sans indulgence envers le malheureux Peuple ? Est-ce que l'histoire ne nous montre pas, à chaque page, les Rois et les Papes, les Aristocrates et les Prêtres, souillés de meurtres judiciaires, d'assassinats, de proscriptions, de massacres, tantôt contre les Rois et les Papes ou les Nobles et les Prêtres, et tantôt contre le Peuple, avec tout ce que la férocité peut imaginer de plus révoltant ?

Car enfin, il faut que l'Histoire soit véridique, impartiale, équitable, instructive en signalant la véritable cause du mal.

Eh bien, qu'on s'apitoie sur le sort de beaucoup des vic-

times, à la bonne heure ; nous reconnaitrons que beaucoup de ces contre-révolutionnaires, qui commettaient le plus grand des crimes en appelant l'étranger et tous les fléaux contre leurs concitoyens, pouvaient avoir des qualités et des vertus ; nous déplorons le coup qui les frappe et qui désespère leurs familles ; car quoique le rôle de ceux qui attaquent les journées de septembre au nom de l'humanité soit le beau rôle aux yeux des gens qui ne jugent que sur l'apparence, nous répéterons ce que nous avons déjà dit, que nous ne reconnaitsons à personne le droit de se dire plus humain que nous : — mais pourquoi ne s'apitoie-t-on pas également sur les malheurs du Peuple, qu'on a massacré, qu'on menace de massacrer encore, et que l'on force à se faire tuer par milliers et par centaines de milliers sur les champs de bataille ?

Qu'on dise que le massacre est toujours un crime aux yeux de la loi : nous l'admettrons encore ; nous reconnaitrons que rien n'est plus nécessaire à la sécurité de chacun que l'observation des formes judiciaires, et que rien n'est plus effrayant pour tous les partis et pour tous les individus que des exécutions arbitraires ; parce que, dans les moments de trouble, rien n'est plus facile pour des Aristocrates que de prendre le masque du patriotisme et de perdre des patriotes en les dénonçant calomnieusement comme Aristocrates ; nous proclamerons que rien n'a fait plus de tort à la cause populaire que le massacre de septembre ; nous ne cesserons jamais de protester contre tout ce qui peut être vengeance et cruauté ; — mais qu'on reconnaisse donc aussi que les circonstances étaient tellement extraordinaires et exceptionnelles que les Législateurs Girondins, qui se prétendent des héros de sagesse et d'humanité, n'hésitaient pas un moment à violer tous les principes sur la liberté et sur la propriété en décrétant des visites domiciliaires, l'arrestation des suspects, l'enlèvement des chevaux, des voitures, des armes, des habits, du fer et du plomb, etc. — Qu'on reconnaisse que la Commission militaire de Bouillé qui, en quelques heures, a condamné un soldat à être roué, 27 à être pendus, et 42 aux galères, n'était, quoi-

que plus régulière en la forme, ni moins effrayante ni plus impartiale que la Commission populaire de septembre, *qui acquitte le quart* des accusés!—Qu'on reconnaisse que les condamnés étaient généralement des combattants d'août qui pouvaient être sans injustice immolés sur place, des contre-révolutionnaires complices de l'invasion, et des ennemis infiniment dangereux!—Qu'on reconnaisse que si tous avaient été condamnés et exécutés par la Haute-Cour Nationale ou par le Tribunal du 17 août, leur supplice n'aurait rien eu d'extraordinaire!—Qu'on reconnaisse que le massacre n'aurait point eu lieu si Longwy n'avait pas été livré par trahison, si Verdun n'avait pas été assiégé, si les Prussiens n'avaient pas été aux portes de Paris!—Qu'on reconnaisse que les exécutions n'ont eu pour cause ni la cupidité, ni la cruauté, ni même la vengeance proprement dite, mais uniquement l'opinion d'une fatale nécessité!—Qu'on reconnaisse que ce Peuple cherchait seulement à se garantir du mal que pouvaient lui faire de dangereux ennemis; qu'il entendait immoler, non les simples Aristocrates, mais les *conspirateurs* du 10 août et les *traîtres*; qu'il cherchait à leur éviter les angoisses et les douleurs de la mort; et qu'il éprouvait la joie la plus vive et la plus vraie toutes les fois qu'il rencontrait des innocents!—Qu'on ne dise pas, en un mot, que ces exécutions sont des forfaits atroces, sans cause, sans atténuation, sans excuse, et que les exécuteurs sont des scélérats et des monstres de férocité; car alors il faudrait, comme disait le Ministre Garat (p. 103), il faudrait soutenir que toutes les Autorités, tous les Ministres, tous les Girondins, tous les Journalistes, tous les Bourgeois, tout le Peuple de Paris, toute la Nation, étaient complices, par conséquent déshonorés, couverts d'opprobre et d'ignominie, même tous ces soldats qui couraient donner leur sang pour défendre une si exécrable révolution, même les soldats de Valmy, même les soldats de Jemmapes..... Non, non! les Générations qui doivent leur existence et leur Patrie au dévouement de leurs pères ne peuvent pas dire que leurs pères étaient des monstres; que nos généreux soldats étaient des tigres ou des valets

de bourreaux ; que notre Révolution était la plus souillée des Révolutions ; et que le Peuple français était le plus féroce de tous les Peuples.

Et puisque les Girondins (car nous verrons bientôt leurs attaques) ont encore des échos pour répéter leurs accusations intéressées et calomnieuses contre le *Peuple Parisien* et contre le *Peuple Français*, jetons un coup-d'œil sur l'Histoire pour comparer les autres Peuples et les autres temps. — Mais, auparavant, hâtons-nous de démontrer que le 2 septembre serait désormais impossible.

§ 33. — Le 2 septembre est désormais impossible.

Quoi qu'on en puisse dire, la chose la plus difficile est un massacre comme celui de septembre : l'opinion générale, qui excuse les violences dans la victoire immédiatement après le combat, qui tolère les arrestations, même les condamnations et quelques supplices, se révolte et frémit d'horreur à la seule idée d'un massacre ; le Peuple même, qui demande une justice sévère contre des ennemis qui le jugent si rigoureusement, et qui préférerait n'avoir jamais à combattre que des hommes armés, éprouve toujours une extrême répugnance à frapper des ennemis sans arme et sans défense ; un massacre n'est possible que quand l'opinion du Peuple et de la Bourgeoisie est universelle et presque unanime ; celui de septembre ne s'exécute que parce que cette unanimité existe, et cette unanimité n'existe qu'à cause d'une réunion inouïe de circonstances toutes extraordinaires, la longue trahison du Roi et des Ministres, l'Emigration amenant l'Etranger et faisant la guerre pour imposer l'esclavage, l'invasion, les Manifestes les plus effroyables, une immense conspiration des Nobles et des Prêtres commençant la guerre civile pour favoriser la guerre étrangère, la trahison organisée partout livrant les villes à l'ennemi, toutes les calamités imaginables se précipitant sur Paris, et toute la fureur qui peut entrer dans le cœur d'un Peuple contre des Nobles et des Prêtres qui assassinent leur Patrie.

Eh bien, nous admettons que la France pourrait avoir encore une guerre avec l'Europe : mais après les mécomptes de l'Emigration, après son long exil, après ses humiliations à l'étranger et sa punition dans son pays, après la réprobation universelle qui s'est élevée contre elle en Europe, après l'abandon de Charles X, verra-t-on jamais une nouvelle Emigration en France pour soutenir un prétendant quelconque ? La Noblesse et le Clergé pourront-ils jamais rallumer la guerre civile dans la Vendée ou dans le midi ? La Coalition, qui fera des proclamations si mielleuses en 1814 et 1815, fera-t-elle jamais un nouveau Manifeste-Brunswick ?

Non, le retour de septembre est désormais impossible ; et nous pouvons sans crainte jeter un regard sur l'histoire des Nations, pour imposer silence aux détracteurs de la France et de sa Révolution, en leur montrant bien d'autres massacres.

§ 34. — Massacres notés par l'histoire.

Nous nous sentons déjà l'envie de reculer, tant l'histoire de l'humanité est noire de massacres ! Cependant, du courage, essayons !

Tout le monde a vu dans la Bible : — l'Ange exterminateur immoler des milliers d'Egyptiens dans leurs maisons pendant la nuit, pour faciliter la délivrance des Hébreux ; — Moïse faire massacrer tantôt 23,000 Hébreux, tantôt 24,000, tantôt 14,000, tantôt 250 ; — le Prophète *Elie* faire massacrer 850 Prêtres et Prophètes ; — *Jézabel*, *Jéhu*, *Athalie*, d'autres Rois Juifs, faire massacrer en entier de nombreuses familles royales.

Dans l'Histoire Ancienne, nous voyons : — Les habitants de l'immense Babylone massacrer *leurs femmes et leurs enfants* pour se défendre en désespérés contre *Darius* ; et le Tyran, vainqueur par la trahison d'un Général (*Zopire*), les faire massacrer presque tous ; — les Tyrans de Sicile et d'Italie faire massacrer les Pythagoriciens ; — l'Aristocratie Romaine massacrer *Tiberius Gracchus* avec 300 de ses amis, et son

frère *Caïus Gracchus* avec 3,000 autres; — *Sylla* commencer à Rome les proscriptions; — *Marius* faire massacrer une foule d'Aristocrates; — *Sylla* faire massacrer 6.000 soldats prisonniers et désarmés auxquels il avait promis la vie; plus de 100.000 Démocrates proscrits, 90 Sénateurs et 2,600 Chevaliers; — *César* faire massacrer deux millions de Gaulois (t. I, p. 9 et 11); — *Octave* faire massacrer jusqu'au dernier tous ses ennemis politiques, en nombre immense, pour posséder tranquillement l'Empire; — le Roi *Mithridate* faire massacrer 15 ou 20,000 Romains résidant dans l'Asie-Mineure; — les Prêtres Juifs massacrer les premiers *Chrétiens* en Judée; — *Néron*, d'autres Empereurs et les Prêtres Païens, faire massacrer, brûler, torturer, des centaines de milliers de *Chrétiens* dans l'Empire; — l'Empereur *Maximien* faire massacrer les 6,000 soldats de la *Légion Thébaine*; — *Théodose* faire massacrer 12 à 15,000 habitants de Thessalonique, hommes, femmes et enfants, pour une insulte faite à son cocher; — Les Moines d'Alexandrie massacrer l'Evêque et ses Prêtres, déchirer ses entrailles, manger son cœur et disperser ses cendres; — les Empereurs, les Papes et les Prêtres, faire massacrer des millions peut-être de Juifs et d'Hérétiques; — Charlemagne faire massacrer en un jour 4,500 Saxons condamnés par ses Prêtres (t. I, p. 55); — les Seigneurs chassés et restaurés faire massacrer les Communes; — un abbé de Cîteaux faire massacrer, au nom du Pape, toute la population de *Béziers*, en disant que le Bon Dieu saurait bien distinguer ensuite les innocents d'avec les coupables (t. I, p. 75); — les Siciliens massacrer tous les Français pendant les fameuses *Vépres Siciliennes*; — les Papes et les Prêtres faire massacrer des milliers d'*Albigéois* et de *Vaudois*, avec toutes les atrocités imaginables exercées sur les femmes.

Dans l'Histoire Moderne, nous voyons: — Le Prévôt de Charles VI enfermer les prisonniers du *Châtelet* dans des sacs et les jeter dans la Seine (t. I, p. 91); — le Parlement d'Aix faire massacrer toute la population des Bourgs de *Cabrières* et *Mérindol*, plus de 3,000, hommes, femmes et en-

fants (t. I, p. 106); — les Papes, les Prêtres, et les Rois d'Espagne, faire massacrer ou dévorer par des chiens 12 millions d'innocents Américains; — le *Duc de Bourgogne* faire massacrer dans les *prisons* à Paris, pour se défendre contre les Anglais, plus de 3,000 *Nobles* et *Bourgeois* partisans de l'étranger, après les avoir fait emprisonner et les avoir fait juger sommairement par un *premier Maillard*, qui les faisait jeter dans la Seine, enfermés dans des sacs (t. I, p. 93); — les Papes, les Prêtres et les Princes, faire massacrer en Allemagne et en Angleterre des centaines de milliers de Lollards, d'Hussites, d'Anabaptistes, de Protestants; — la Cour de François II faire massacrer à *Amboise* 1,200 Seigneurs et Bourgeois qui veulent enlever le Roi et surtout son Ministre (t. I, p. 108); — le Roi *Charles IX*, le Roi d'Espagne, le Pape, les Prêtres, la Cour, tout le parti catholique, massacrer 100,000 Protestants le jour de la *Saint-Barthélemy*, en égorgeant les uns dans leurs lits, en arrêtant et égorgeant les autres dans les *prisons*, en éventrant les femmes pour arracher leurs enfants de leurs entrailles, en brisant la tête des enfants contre les murs, en coupant en morceaux les membres du vénérable Coligny, en massacrant les *prisonniers* à *Lyon* et à *Rouen* (t. I, p. 111); — Louis XIV déporter 1 million de Protestants et faire massacrer par ses *dragons* les pauvres habitants des Cévennes (t. I, p. 123); — le Néron du Nord faire massacrer plus de 60 Sénateurs Suédois invités à un festin et des milliers des principaux habitants de Stockholm; — un Pacha d'Egypte faire massacrer de même, plus tard (en 1811), 8 à 900 *Mamelucks* invités à une fête; — le Sultan de Constantinople faire massacrer 30,000 Janissaires qui le gênent.....

Et sous le règne de Louis XVI, que de massacres encore! On voit : — Les Royalistes massacrer, dans la maison *Réveillon*, le Peuple, qu'on pouvait empêcher d'approcher, ou qu'on pouvait arrêter et juger (t. I, p. 163); — la Cour préparer des massacres à Versailles et à Paris pour la nuit du 14 juillet et pour le mois d'octobre (t. I, p. 198); — l'Aristocrate *Bouillé* massacrer le Peuple à Nancy (t. I, p. 535);

— les Chasseurs des barrières massacrer les habitants de *La Chapelle*; — Lafayette et la Bourgeoisie massacrer le Peuple au *Champ-de-Mars*; — Lafayette et les Feuillants préparer le massacre des Jacobins; — les Royalistes massacrer les Patriotes à Nîmes, Montauban, Carpentras; — Mandat et Louis XVI préparer le massacre du Peuple sur les quais dans la nuit du 9 au 10 août (p. 52); — les Chevaliers du Poignard et les Suisses massacrer traîtreusement 1,509 hommes du Peuple le 10 août; — Brunswick et les Emigrés préparer le massacre de 2 ou 300,000 Parisiens et Français.

Et sous la *Réaction royaliste de Thermidor*, nous verrons les vainqueurs massacrer la *Commune entière* et ses partisans, et les Royalistes massacrer les *Républicains* dans le midi.

Et nous verrons le *Directoire* faire massacrer les Démocrates par ses soldats au camp de *Grenelle* et par sa Commission militaire, malgré leur pourvoi en cassation et malgré la nullité radicale d'un arrêt qui sera déclaré nul.

Nous verrons *Bonaparte* menacer les Représentants populaires d'un massacre et les déporter à Sinamary pour les y faire tuer par le climat.

Nous verrons, en *Espagne*, des Généraux, les soldats et le Peuple, massacrer des milliers de *Moines espagnols*.

Nous verrons le Gouverneur de *Moscou* incendier cette immense capitale pour repousser l'invasion.

Nous verrons un Prince proposer à Napoléon, en 1815, d'expulser la Chambre des Représentants avec des baïonnettes, par conséquent, de les massacrer en cas de résistance.

Nous verrons, à la deuxième Restauration, les Royalistes massacrer les *Mamelucks* Napoléonistes à Marseille, Brune à Avignon, Ramel à Nîmes.

Nous verrons les Cours Prévôtales et les Conseils de guerre faire massacrer à Grenoble et à Lyon, et des soldats jouer aux quilles avec des têtes.

Nous verrons *Ferdinand* faire massacrer *Torrijos* et ses 150 compagnons.

Nous verrons des Ministres et des Généraux faire massacrer des prisonniers dans une *maison*, des prisonniers dans une *église*.

Et, même en 1838, nous verrons des Généraux carlistes faire massacrer des *prisonniers christinos*, et le Peuple Espagnol massacrer, par représailles, des *prisonniers carlistes*.

Et nous ne parlons pas des massacres dont est remplie l'histoire d'*Angleterre* ; — ni des innombrables assassinats individuels et des Régicides commis par des Rois et des Papes, par des Nobles et des Prêtres ; — ni des innombrables *meurtres judiciaires* qui ne sont en réalité que des assassinats ordonnés par l'Aristocratie ; — ni des innombrables guerres qui ne sont généralement elles-mêmes que des massacres des faibles par les forts : car les Conquérants les plus fameux, et leurs Généraux, et leurs Officiers et leurs armées, sont-ils en réalité autre chose que des massacreurs ; les Prêtres, les Nobles, les Bourgeois, les hommes de parti qui composent les Commissions sacerdotales et royales, les tribunaux de l'Inquisition, les Chambres ardentes, les Chambres étoilées, les Commissions militaires, les Cours prévotales, sont-ils autre chose en réalité que des meurtriers et des assassins ? Et l'humanité peut-elle mettre beaucoup de différence entre le *massacre* simultané de 100,000 hommes et des *lois de mort* qui font condamner et exécuter séparément et successivement un beaucoup plus grand nombre de victimes ?

Et de toutes ces horribles violences, quelle est celle qui, comme celle de septembre, pourrait invoquer pour excuse un intérêt universel, un assentiment général, une terrible insurrection, d'effroyables menaces et d'épouvantables périls ?

Du reste, de toutes ces calamités, tâchons de tirer quelque utile leçon ! Au lieu de gémir seulement sur le résultat, c'est la cause qu'il faut attaquer ; c'est aux Grands qu'il faut crier : ne conspirez jamais, n'appellez jamais l'Étranger, ne trahissez jamais la Patrie ! Ce sont surtout les vices de l'ancienne organisation sociale et politique avec son principe d'*égoïsme* qui sont la CAUSE originelle de toutes ces horreurs ;

et c'est une nouvelle organisation, basée sur le principe de la *fraternité* et sur une bonne *éducation* pour tous, qui seule en sera certainement le PRÉSERVATIF ET LE REMÈDE.

Reprenons le récit des faits.

§ 35. — Elections pour la Convention.

C'est au milieu de cette crise terrible que les électeurs sont réunis dans toute la France pour élire les Députés à la Convention nationale. — Avant l'opération, le *Corps électoral* de Paris a déclaré la *révocabilité* des Députés en cas d'abus de leur mandat, la nécessité de l'*acceptation* du Peuple pour la nouvelle Constitution, l'*abolition* de la Royauté et l'établissement de la *République*.

On se rappelle que *Robespierre* est élu, le premier, dès le 27 août (p. 82); *Danton*, l'organisateur du 2 septembre, est élu le second; puis *C. Desmoulins* et le peintre *David*; puis *quatre membres du Comité de Surveillance*, ou quatre des principaux organisateurs du massacre; puis *Fabre d'Églantine*, connu par les principes populaires de ses ouvrages sur l'économie politique; puis *Manuel*, procureur-syndic de la Commune, *Robespierre jeune*, *Collot-d'Herbois* et le boucher *Legendre*; puis le *Duc d'Orléans*, qui prend désormais le titre de PHILIPPE-ÉGALITÉ, pour indiquer qu'il approuve tout ce qu'a fait jusqu'à présent la Révolution; puis *Marat*, le cordelier *Fréron*, *Tallien*, secrétaire de la Commune, *Osselin*, *Dussaulx*. — Quelle approbation du massacre!

Quant à *Marat*, *Chabot* soutient ainsi, le 7, aux Jacobins, sa candidature vivement attaquée par les Girondins :

« On dit que *Marat* est *sanguinaire*, parce qu'il a demandé plus d'une fois le sang des Aristocrates, des membres corrompus de l'Assemblée Constituante : mais il est connu que le plan des Aristocrates a toujours été et est encore de faire un *carnage de tous les Sans-Culottes* : or, comme le nombre de ceux-ci est à celui des Aristocrates comme 99 est à 1, il est clair que celui qui demande que l'on tue 1 pour éviter qu'on ne tue 99, n'est pas un *sanguinaire*.... Il n'est pas non plus un *incendiaire*; car s'il a proposé de donner aux *Sans-cu-*

lottes les DÉPOUILLES des Aristocrates, il ne peut pas être accusé d'avoir voulu les *incendier*.... Quant au système du *partage des terres* qu'on lui impute, il a une trop mauvaise idée des mœurs de ses concitoyens pour faire *jamais* une telle proposition ; car le *partage des terres et des propriétés* ne peut avoir lieu qu'au milieu d'hommes *parfaitement purs et tous vertueux*. »

La Commune et les Jacobins ne négligent pas même d'éclairer et de diriger les électeurs des Départements, en écrivant à toutes les Communes et à toutes les Sociétés populaires ; ils font imprimer tous *les votes* des Députés pendant la session, et surtout les votes pour ou contre *Lafayette* dans la séance du 8 août ; et ils envoient 24 Commissaires pour attaquer les Girondins, tandis que les Girondins, qui disposent de l'Assemblée et des Ministres, exercent toute leur influence pour diriger aussi les élections et surtout pour se faire réélire. — *Louvet* publie, dans sa *Sentinelle*, les candidatures Girondines, et *Marat* les attaque toutes dans son *Ami du Peuple* et dans des affiches, dénonçant tous les Girondins comme des intrigants et des traîtres. — Presque tous sont néanmoins réélus.—Et bientôt *Marat* dira dans son journal :

« *L'intrigue* a porté à la Convention *l'écume* de la Constituante et de la Législative... Il importe que la nouvelle Assemblée soit sans cesse sous les yeux du Peuple, afin qu'il puisse la *lapider* si elle oublie ses devoirs. »

C'est bien violent ! car qui jugera et condamnera la Convention ? Est-ce le Peuple de Paris seulement, ou bien *Marat* seul ? — Aussi, *Marat* propose-t-il une *Dictature*.

§ 36. — Dictature proposée.

Nous avons vu les Girondins parler d'une Dictature Girondine (p. 47) : *Marat* parle aujourd'hui d'une Dictature populaire ; c'est *DANTON* qu'il indique comme *Dictateur* ; et l'on parle aussi d'un *Triumvirat* dictatorial composé de *Danton*, *Robespierre* et *Marat*.

Mais les Patriotes eux-mêmes repoussent ces idées ; et il paraît que *Robespierre* et *Danton* les repoussent eux-mêmes.

Et cependant tout le monde sent la nécessité de la discipline, de l'ensemble, de la concentration, de l'unité d'action et de direction, d'une Dictature en un mot; et c'est le défaut de Direction unique et de Dictature, c'est la division entre les Girondins et les Montagnards, ce sont l'anarchie et la paralysie qui en résulteront, qui perdront en définitive la Révolution: mais les Girondins veulent une *Dictature GIRONDINE*, les Jacobins ou les Montagnards veulent une *Dictature JACOBINE* ou *MONTAGNARDE*, et les Feuillants ou les Royalistes voudraient une *Dictature FEUILLANTE* ou *ROYALE*; et le malheur veut qu'il n'y ait pas de Dictature, parce que le malheur veut que la France soit divisée en trois ou quatre Partis.

§ 37. — Dépenses révolutionnaire de la Commune

Nous ne parlons pas d'une bande de voleurs qui, le 14, excitée peut-être par de secrets ennemis de la Révolution, arrache publiquement aux passants leurs boucles d'oreilles, leurs chaînes et leurs bijoux, sous prétexte d'*Egalité* (pour la rendre ridicule ou odieuse). Le Peuple en tue 15 à l'instant, et les 48 Sections se confédèrent plus étroitement pour se garantir, contre ces brigands, leurs propriétés et leurs vies.

Nous ne parlons pas non plus d'un grand vol commis dans la nuit du 16 au 17: les diamants de la couronne et d'autres objets précieux qui se trouvent au *Garde-Meuble* sont volés, sans qu'on puisse découvrir les voleurs.

Cependant la Commune, qui s'est emparée de toute l'action insurrectionnelle et révolutionnaire, a besoin de sommes immenses pour solder les indigents, pour activer les travaux du camp, pour armer et équiper les Volontaires, pour envoyer partout des *Commissaires*, en un mot pour exercer son espèce de Dictature. — Pour y pourvoir, elle s'empare des débris de la Liste civile, de tous les effets saisis aux Tuileries et sur les prisonniers, de tous les meubles des Émigrés séquestrés et vendus, et de l'argenterie de plusieurs Églises, indépendamment de plusieurs sommes reçues du trésor public,

On prétend même, dit M. *Thiers*, qu'elle recueille tout ou partie des objets enlevés au Garde-Meuble. — Mais, constante dans sa prétention d'être une Autorité révolutionnaire et dictatoriale à Paris, elle repousse tous les ordres ou toutes les défenses de l'Assemblée, et refuse de rendre aucun compte.

« Une partie de tant d'objets précieux est impunément volée, dit M. *Thiers*, par des subalternes. »

Si le fait est vrai, ce sont des infâmes qui abusent de leurs fonctions pour voler le Peuple ! Et si des hommes du Peuple y prennent part (comme le Secrétaire, *Tallien*, en sera plus tard accusé) ils sont bien plus coupables que d'autres ; car la cause de l'Aristocratie est si généralement souillée de spoliations qu'un Aristocrate fait peu de mal à son parti par une spoliation nouvelle : mais la cause populaire est si pure dans ses principes et dans son but, le moindre prétexte est si perfidement et si puissamment exploité contre le Peuple par ses ennemis, une seule concussion commise par un fonctionnaire du Peuple fait tant de mal au Peuple entier, que nous n'hésitons pas à dire : *malédiction* à l'homme investi de la confiance du Peuple qui abuse de ses fonctions pour s'enrichir en volant ! C'est un des plus dangereux ennemis du Peuple !

« C'est une guerre faite à l'ancienne Société, ajoute M. *Thiers*, et cette guerre est SOUILLÉE de meurtre et de pillage. »

Quoi ! tout un Peuple est souillé de pillage parce que quelques subalternes auront volé quelques objets au milieu d'une pareille confusion et d'un si grand péril ! Et que dira donc M. *Thiers* des innombrables vols, pillages, prévarications et concussions, des Aristocrates, des Généraux et des Ministres?... Que dira-t-il du pillage d'un Archevêché, dont de grands fonctionnaires seront témoins sans paraître irrités ?

§ 38. — Aveu de Rolland contre les Girondins.

Dans une *Adresse aux Parisiens* (publiée le 13) *Rolland* fait cet aveu remarquable :

« Je respecte le Corps législatif parce qu'il est composé des Représ-

sentants de la Nation, quoique j'aie *souvent gémi* de son DÉFAUT DE VIGUEUR, qui a NÉCESSITÉ un *supplément de révolution*... J'ai admiré le 10 août ; je n'ai *point blâmé* le premier et terrible mouvement de septembre ; j'ai cru qu'il fallait *éviter sa CONTINUITÉ*. »

Et devant l'Assemblée il ajoute :

« Sans la journée du 10 août, il est évident que nous étions *perdus* : la Cour, préparée depuis longtemps, attendait l'heure de combler toutes ses trahisons, de déployer sur Paris *l'étendard de la mort* et d'y régner par la *terreur*. Le sentiment du Peuple, *toujours juste et prompt* quand l'opinion n'est pas corrompue, a prévenu l'époque marquée pour sa perte et l'a rendue fatale aux conspirateurs. »

Ainsi, la Cour *perdait* la Nation ; les Girondins la *laisaient perdre* ; et ce sont les Jacobins, le Peuple, la Commune insurrectionnelle, qui seuls l'ont *sauvée*.

« La Commune provisoire a rendu de grands services : mais elle *abuse* actuellement par l'exercice continué d'un pouvoir *révolutionnaire* : qu'elle nous laisse agir seuls ! »

Comme si le péril avait cessé ! Comme s'il n'était pas plus pressant que jamais ! Comme si les Girondins qui perdaient le pays par défaut de vigueur, qui tramaient le supplice de Robespierre et la ruine des Jacobins, et qui menaçaient la Commune, méritaient que le Peuple leur confiât son salut !...

Ainsi nous le répétons (et il faudrait le répéter en tête de chaque page ; car, quoique exprimé en deux lignes, c'est le fait capital qui devrait dominer toute l'histoire) : les Girondins PERDAIENT la France, et, par le 10 août, les Jacobins ONT SAUVÉ la Patrie.

Devant cet incommensurable service, les Girondins ne devraient-ils pas être modestes ? N'est-ce pas aux Jacobins qu'est due la reconnaissance et qu'appartiennent la confiance et la direction ?

Nous n'hésitons même pas à le dire, les Jacobins, la Commune, Robespierre et Danton, auraient dû s'emparer formellement de la Dictature, au 10 août, et dissoudre la Législative aussitôt après la suspension du Roi et la convocation d'une Convention nationale ; et si cette Dictature révolutionnaire

n'était pas absolument impossible à cause de l'état des esprits , la Commune aurait fait une faute énorme en laissant exister pendant 41 jours une Assemblée qui n'avait pas sa confiance et à laquelle elle ne voulait pas obéir ; car , après l'insurrection, tout est insurrectionnel et révolutionnaire, de la part des Girondins, dans l'Assemblée comme de la part de la Commune hors de l'Assemblée ; les Girondins exercent une Dictature avec leur Commission extraordinaire des 12 , leurs Ministres, leurs décrets et leurs ordres à tous les fonctionnaires publics, comme la Commune exerce une autre Dictature avec ses arrêtés, sa force populaire , son trésor irrégulier , ses Commissaires dans les départements et ses Sociétés patriotiques ; et , au lieu d'une seule Dictature qui donnerait une impulsion unique et qui amènerait une Représentation nationale homogène, la France a deux Dictatures rivales et ennemies, c'est-à-dire l'anarchie , qui la tiraille pendant près de deux mois , et qui amènera une Convention composée d'éléments hétérogènes dont les funestes divisions vont tout paralyser et tout compromettre pendant 8 autres mois. — Mais probablement cette Dictature absolue de la Commune était encore impossible ; et il faut se résigner à voir la guerre entre les Partis.

Écoutons maintenant Bouillé sur les suites du 2 septembre.

§ 39. — Aveu de Bouillé pour les Jacobins.

Le 10 août commençait le salut , mais ne l'achevait pas ; la ruine de la Révolution était encore certaine sans un prodige. Pour la sauver, deux systèmes se présentaient : — l'un, tortueux, oblique, clandestin, de diplomatie ténébreuse et immorale, d'intrigue, de corruption , pour arrêter Brunswick en l'achetant avec de l'or ou avec la couronne de France ; c'était le système des Girondins ; — l'autre , franc, net, loyal , digne, majestueux, héroïque, plus conforme au caractère français et au génie populaire, pour arrêter l'étranger par la force, par la victoire, en appelant la Nation tout entière aux armes, en excitant jusqu'à l'enthousiasme et au fanatisme l'amour

de l'indépendance et de la liberté, la passion de l'égalité, le dévouement à la Patrie, l'horreur de la trahison : c'est le système des Jacobins... *Robespierre* et ses amis ne voient de salut que dans le Peuple, dans la force et dans ses vertus patriotiques. — Courez aux Prussiens, lui disent-ils. — Nous partons, répond le Peuple ; nous allons vaincre ou périr, mais à une condition : avant de partir, nous voulons juger et exterminer les conspirateurs du 10 août : sans cette condition, nous préférons périr ici avec nos femmes, nos pères et nos enfants, et la Patrie est *perdue* ; à cette condition, nous partons, et la patrie est *sauvée*... Décidez-vous !... — Périssent notre mémoire à tous, répondent quelques chefs du Peuple, et que la Patrie soit sauvée !... — Le Peuple part.

Soixante mille volontaires sortent de Paris et se trouvent à Châlons avant le 20 septembre (le ministre Servan l'avoue dans ses *Mémoires*). Ce sont leurs baïonnettes qui formeront la muraille devant laquelle s'arrêteront les Prussiens ; et quand même la diplomatie aurait quelque part à leur retraite, c'est la présence de ces 60,000 citoyens qui seule aurait rendu la négociation possible ; c'est le dévouement de ces 60,000 patriotes qui sauve la France ; et c'est l'énergie des Jacobins qui prépare son salut ; car écoutez Bouillé !

« Il est bien certain, dit-il, que la France n'était pas difficile à envahir en 1792. Il a fallu toute l'énergie, tout l'art, tout le fanatisme du *Jacobinisme*, ainsi que les talents extraordinaires du Général que les Jacobins avaient choisi au commencement de cette guerre, non-seulement pour obtenir des succès aussi étonnants, mais pour *REVENIR même l'armée*, pour la *FORMER* et pour l'employer... La France, *sans contredit*, doit le succès de sa Révolution aux talents militaires et politiques de *Dumouriez* et au caractère féroce, sanguinaire et impitoyable de *ROBESPIERRE*. Sans le concours de ces *deux hommes extraordinaires*, la République *PÉRISAIT* au moment de sa naissance. »

Nous nous expliquerons plus tard sur la qualification que Bouillé donne au caractère de Robespierre : nous remarquons seulement qu'il est bien étrange que le massacreur de Nancy se permette d'attaquer le caractère de qui que ce soit,

et surtout le caractère auquel il attribue le salut de la Patrie. — Mais nous voulons constater cet aveu de Bouillé, que c'est à Robespierre principalement et à son caractère que la Révolution et la République doivent leur *salut* par la réunion et la formation d'une armée libératrice.

Dans cette situation des choses, que devraient faire les Girondins? Laisser la direction à Robespierre, aux Jacobins, à la Commune, et les seconder sans les entraver jamais. — Quels que pussent être les inconvénients du système des Jacobins, ils seraient moindres que ceux de l'anarchie, des divisions, de la lutte; car les gêner, les contrarier, les embarrasser, les arrêter, les paralyser, en un mot les combattre pour les remplacer, ce serait tout compromettre. — Si du moins ils les accusaient seulement de *se tromper*, d'être dans l'erreur, d'avoir un *système erroné*!... Mais ils vont accuser de tous les vices et de tous les crimes, insulter, outrager, calomnier, irriter ceux qui deux fois ont été les *sauveurs* de la Patrie, tandis que ce sont eux, Girondins, qui sont une des principales causes de tous les périls et de tous les malheurs.

§ 40. — Les Girondins sont la cause du massacre.

Nous ne nous arrêterons pas à le démontrer parce que tout le démontre, mais nous l'affirmons hardiment parce que c'est une des vérités capitales dans l'histoire, la responsabilité du massacre doit peser sur les Girondins et non sur les Jacobins, parce que les Jacobins ont tout fait pour l'éviter, d'abord en s'opposant à l'initiative de la guerre, ensuite en demandant la déchéance, ensuite en demandant des juges qui fissent promptement justice des conspirateurs, tandis que les Girondins l'ont rendu presque inévitable en poussant prématurément à la guerre, en ajournant la déchéance, en faisant scission avec les Jacobins, en menaçant Robespierre, en réduisant le Peuple à s'insurger, en refusant longtemps le jugement des prisonniers du 10 août.

Dans la réalité, ce sont les Jacobins qui voulaient éviter l'effusion du sang, et ce sont les Girondins qui, sans le vou-

loir, mais par leurs fautes, ont amené la déplorable catastrophe.

Cependant ce sont les Girondins qui accuseront les Jacobins d'être des hommes sanguinaires et féroces, en se présentant eux-mêmes comme les hommes humains et vertueux !...

Aussi nous allons voir une *lutte à mort* commencer entre les Jacobins et les Girondins. — Revenons sur nos pas.

§ 41. — Attaques de la Commune contre les Girondins.

On se rappelle que, dès le 30 août, les Girondins ont voulu casser la Commune insurrectionnelle. Le 1^{er} septembre, *Brissot* a attaqué, dans son journal, les *faux amis du Peuple* qui marchent à la *tyrannie* par la *Démagogie*.

Robespierre, contre qui peut-être toutes ces hostilités étaient principalement dirigées, a déclaré qu'il ne voyait pas d'autre moyen de sauver le Peuple que de lui remettre le pouvoir qu'il avait délégué pour son salut ; et son discours, vivement applaudi dans ses plaintes contre les Girondins, a été imprimé et distribué. — Le 2, *Robespierre* et *Billaud-Varennes*, exposant l'extrême péril de la situation, ont dénoncé une vaste *conspiration* formée par un parti puissant (les Girondins et les Ministres) qui cherchait son salut dans l'intrigue et qui ne voyait pas d'autre moyen d'arrêter l'invasion que celui d'offrir la couronne au *Duc de Brunswick*.... Et ce n'était pas une crainte imaginaire, puisque le Girondin *Carra* a déjà publiquement proposé le Prince Prussien pour Roi des Français.

« L'idée de faire le *Duc de Brunswick* Généralissime de Louis XVI avait été adoptée (dit *Lafayette* dans ses Mémoires) longtemps avant le 10 août par le ministre *Narbonne*, par le Général *Custine*, par *Carra* et d'autres *Girondins*... On m'en parla ; et je ne repoussai pas si le Roi consentait... On négocia avec le *Duc*, qui refusa.—*Sieyès* reprit les négociations avec lui avant le 18 brumaire... »

Nous verrons d'ailleurs les Girondins traiter avec le Général Prussien et faciliter sa retraite.

Et les Girondins intriguaient traîtreusement, non-seulement

tantôt avec Louis XVI et tantôt avec le Duc de Brunswick, mais encore avec Lafayette, soit avant, soit après le 10 août.

« Peu de mois avant le 10 août, dit Lafayette, les Girondins me firent des offres... Peu de jours après, le Ministre Girondin *Clavière* me ménageait dans ses lettres. Les Députés-Commissaires envoyés près de moi par les Girondins (*Kersaint*, *Peraldi* et *Antonelle*) me firent donner avis, même après leur arrestation (p. 76) « qu'il ne tenait « qu'à moi d'obtenir la *plus grande puissance* dans le nouveau Gouvernement et d'y jouer le *premier rôle*. »

« Les Commissaires envoyés à Lafayette par les Girondins, dit *Lally-Tollendal* dans une lettre au Roi de Prusse, avaient dans leurs instructions de lui offrir la *première place* dans le nouvel ordre de choses, et il a mieux aimé *s'immoler* à la Monarchie et au Monarque que de se faire le complice et le *Chef des Républicains*. »

« J'ai refusé (dit encore Lafayette dans ses Mémoires), en 1790, d'être royalisé par l'épée de *Connétable*, et, le 18 août, d'être républicanisé par l'épée de *Généralissime*. »

Toutes les défiances contre les Girondins et les Ministres sont donc bien naturelles et légitimes; et la Commune les a franchement manifestées à *Rolland* dans une réunion de tous les Présidents de Sections provoquée par lui dans la journée du 2, chez Pétion.

Le 3, sans nommer Robespierre, Rolland s'est plaint du discours que celui-ci avait prononcé la veille, devant la Commune; il s'est plaint de la *méfiance* envers les Ministres et l'Assemblée ou les Girondins, comme s'il était possible qu'ils inspirassent *confiance* à Robespierre qu'ils voulaient mettre en accusation avant le 10 août, aux Jacobins qu'ils voulaient écraser, à la Commune qu'ils venaient de *vouloir casser* et qu'ils cherchaient à neutraliser en lui adjoignant 144 nouveaux membres.

Il y a plus; Rolland ayant parlé d'arrêter le Peuple, et le Comité de Surveillance n'ayant voulu souffrir aucun obstacle, *Marat* a signé, le 2 septembre, un mandat contre *Rolland* lui-même: mais *Danton* l'a déchiré. — Il paraît que d'autres mandats ont été préparés contre *Vergniaud*, accusé d'avoir correspondu avec Louis XVI (p. 36). — *Paris* a même signé

un mandat pour visiter les papiers de *Brissot*, qu'on accuse d'avoir écrit à Louis XVI avec *Vergniaud*, d'avoir envoyé à Londres *beaucoup d'argent* reçu de la Liste civile (p. 37) et même d'être vendu à Brunswick. — Ses papiers sont en effet visités le 3 : mais on n'y trouve rien.

On conçoit l'épouvante et la colère des Girondins !.. On devine qu'ils vont s'opposer désormais au massacre qu'ils toléraient auparavant ! Et dès ce moment, la guerre a commencé entre les Girondins d'un côté, et de l'autre la Commune, le Comité de Surveillance, Robespierre, Danton et Marat.

De ce moment, les Girondins vont tout sacrifier à leur sûreté individuelle, à leur intérêt personnel ; ils vont employer tous les moyens, calomnier leurs adversaires, jeter la confusion partout, déshonorer la France aux yeux des autres Peuples et la compromettre à l'approche de l'étranger.

Rolland se hâte d'écrire à *Santerre* pour le rendre responsable de tout nouvel attentat. Puis il écrit à l'Assemblée :

« Le Peuple reconnaîtra enfin que ses *ennemis cachés* peuvent se servir de sa propre agitation pour nuire à ses *meilleurs amis* (les Girondins), à ses plus redoutables défenseurs. Déjà *l'exemple commence* : qu'il frémisses et s'arrête ! Une *juste colère*, l'indignation portée à son comble, commencent les *proscriptions*, qui ne tombent d'abord que sur les *coupables*, mais dans lesquelles l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste... *Il en est temps encore* : mais il n'y a plus un moment à perdre ; que le Législateur parle, que le Peuple écoute, et que le règne de la loi s'établisse ! »

Vergniaud, membre de la Commission extraordinaire ou dictatoriale des 12 avec *Brissot*, *Guadet* et les chefs Girondins, déclare alors que, cette Commission ayant été dénoncée à la Commune et dans les Sections, il demande en son nom qu'elle soit *remplacée* ; mais l'Assemblée, c'est-à-dire les Girondins, se gardent bien de s'affaiblir en acquiesçant à cette demande ; et l'espèce de *Dictature Brissot-Vergniaud-Guadet*, etc., reste en face de l'espèce de *Dictature Danton-Robespierre*, etc.

Le 4, *Brissot*, dans son journal, s'adresse à ses concitoyens, et leur dit :

« Dimanche, on (*Robespierre* et *Billaud-Varennes*) m'a dénoncé à la Commune ainsi que *partie des Députés de la Gironde*, et d'autres hommes aussi *vertueux*. On nous accusait de vouloir livrer la France au Duc de *Brunswick*, d'avoir reçu des *millions*... Citoyens, on nous dénonçait à dix heures du soir, et à cette heure on égorgeait dans les prisons ! Il faut d'abord battre nos ennemis et ajourner nos débats personnels. Le Peuple fait, tôt ou tard, justice des calomnieux ! »

Et bientôt, dans l'intérêt de *Brissot*, *Gohier* déclarera que les papiers trouvés depuis le 10 août ne compromettent aucun membre de l'Assemblée. — Mais cette déclaration ne détruira pas les soupçons ; car écoutez !

Vous vous rappelez l'*armoire de fer* (t. II, p. 544). Eh bien, *Gamin* a dénoncé à *Rolland* cette armoire de fer ; et quoiqu'il y eût une Commission instituée pour recueillir tous les papiers aux Tuileries et ailleurs, *Rolland* s'est transporté seul avec *Gamin*, un Architecte, et son domestique, *sans prévenir la Commission*. *Gamin* a enlevé un pan de boiserie et ouvert l'armoire. *Rolland* a pris les papiers, en a examiné les titres, les a placés dans une serviette, et les a fait porter à la Convention. Mais la Commission s'est plaint, et tout le monde accuse *Rolland*. — *Lafayette* lui-même le soupçonne d'avoir *SUPPRIMÉ des pièces qui compromettaient les Girondins*.

« Si les *papiers*, dit-il, pris dans l'armoire de fer n'avaient pas passé par les mains de *Rolland*, INSTRUMENT des Girondins, il est *vraisemblable* qu'on y aurait trouvé des *renseignements curieux* sur les *INTRIGUES de ses amis avec la Cour*. »

Et certainement *Rolland* et ses amis ne peuvent pas se plaindre si les Jacobins et l'histoire soutiennent éternellement que l'armoire de fer contenait des preuves des intrigues (d'ailleurs bien certaines) des Girondins avec la Cour.

D'un autre côté, l'un des 48 Commissaires envoyés dans les Sections annonce qu'on calomnie l'Assemblée en l'accusant de vouloir mettre sur le trône le Duc de *Brunswick* ou le Duc d'*York*.

« Laissant à la Nation, dit *Chabot* à la séance du 4, le droit de se donner le Gouvernement qu'elle jugera convenable, déclarez individuellement que vous êtes convaincus, par une funeste expérience, des vices *des Rois et de la Royauté*, et que vous les *détesterez* jusqu'à la mort. — Oui, s'écrie l'Assemblée en se levant tout entière, nous le jurons, *plus de Rois!* »

Et de suite, elle décrète une *Adresse aux Français*.

« Nous jurons, comme citoyens et comme individus, de combattre de toutes nos forces *les Rois et la Royauté*. »

Si par hasard *Robespierre* a voulu jeter la terreur parmi les Girondins pour déjouer leurs projets et les forcer à se déclarer contre Brunswick et tout autre Roi quelconque, il atteint complètement son but.

Et cependant, le 8, les Girondins souffrent encore que la Section des Lombards (Girondine et dirigée par Louvet), qui vient demander la destruction des anciennes pétitions royalistes qui peuvent compromettre leurs signataires, proclame encore solennellement « que le Peuple a porté une *vengeance terrible* mais JUSTE, mais NÉCESSAIRE, sur la tête des *cou-pables* et des *conspirateurs*. »

Et le 9, les Girondins, sentant bien que c'est leur lenteur à faire juger les prisonniers du 10 août qui a poussé le Peuple à juger lui-même, décrètent pour tous les Départements des tribunaux extraordinaires comme celui du 17 août.

Lé danger croissant avec l'approche des Prussiens, le Comité de Surveillance fait exécuter des arrestations nouvelles; et, vers le 10, les prisons renfermeront encore 4 ou 500 personnes accusées d'être partisans de l'étranger. — Mais, le 10, la Commune publie la *proclamation* suivante :

« Jurons de maintenir la *liberté* et l'*Égalité*, la sûreté des *personnes* et des *propriétés*, et de protéger les individus arrêtés maintenant. »

Mais cette proclamation ne rassure pas les Girondins.

Le 16, *Rolland* se plaint à l'Assemblée des nouvelles arrestations faites par la Commune depuis le 4. — Le 17, il se plaint encore des attaques dirigées contre les Girondins.

« Hier, dit-il, on déclama, à la tribune de l'Assemblée électorale, contre les *Ministres*. On excite même le Peuple à la *vengeance* contre les *Députés* qui ont acquitté *Lafayette*... — On imprime, dit *Cambon*, on affiche que 400 *Députés* sont des *traîtres*. Crions ; il en est temps, que tous les bons citoyens s'arment. Requérons la force armée, et la force armée *écrasera ces esclaves*, ces *gens de boue* qui *vendent* la liberté pour de l'or. — On fait courir le bruit, dit *Lassource*, que les *Députés* seront *égorgés*... On veut piller et incendier. »

C'est alors que les Girondins, déjà menacés dès le 3 septembre (p. 135), et plus menacés chaque jour, commencent à attaquer publiquement la Commune et les massacres.

§ 42. — Les Girondins attaquent les Massacres et la Commune.

On se rappelle les Girondins jurant d'avoir la tête de Robespierre (p. 48); les mêmes Girondins approuvant le massacre (p. 102); Brissot regrettant que *Morande* n'ait pas été massacré (p. 103); le Ministre Rolland excusant les exécutions (p. 101)... *Madame Rolland*, le vrai Ministre de l'intérieur, rédacteur de la fameuse lettre à Louis XVI (t. II, p. 548), dira dans ses Mémoires :

« Tout Paris laissa faire le massacre... Et je n'espérai plus que la liberté s'établît parmi des *lâches*, froids spectateurs d'attentats que le courage de 50 *hommes armés* aurait facilement empêchés. »

Elle se trompe sans doute : mais son mari, les Girondins, elle-même qui les dirige, tous sont à ses yeux des *lâches*. — Le Girondin *Gorsas* qui disait, le 3 : « Que les prisonniers « périssent ! Périr par leurs mains ou les faire périr par les « nôtres, telle est la cruelle alternative !... » Ce *Gorsas* est donc un complice du massacre. — Eh bien, néanmoins, écoutons l'orateur des Girondins.

« Il est temps enfin de dire la vérité, s'écrie *Vergniaud* le 16. Les proscriptions passées, le bruit des *proscriptions futures*, les troubles intérieurs, ont répandu la consternation et l'effroi. *L'homme de bien* se cache, quand le *crime* se commet impunément. Il est des hommes, au contraire, qui ne se montrent que dans les calamités publiques, comme il est des insectes malfaisants que la terre ne produit que dans les orages. Ces hommes répandent sans cesse les *soupons*, les *mé-*

fiances, les jalousies, les haines, les vengeances ; ils sont *avides de sang*. Dans leurs projets séditieux, ils *aristocratisent la vertu* même pour acquérir le droit de la fouler aux pieds ; ils *démocratisent le vice* pour pouvoir s'en rassasier sans avoir à redouter le glaive de la justice. Tous leurs efforts tendent aujourd'hui à *déshonorer* la plus belle des causes, afin de soulever contre elle *toutes les Nations amies de l'humanité*. »

Voilà les Girondins qui ne voient dans le Parti populaire que crime, avidité pour le sang, proscription des hommes de bien ! Les voilà qui dénoncent le Peuple de Paris à l'exécration des *Nations amies de l'humanité*.

« Citoyens, s'écrie encore *Vergniaud*, lorsque l'ennemi s'avance et qu'un homme, au lieu de vous inviter à prendre l'épée pour le repousser (on le fait) vous *engage à égorger FROIDEMENT des femmes ou des citoyens désarmés*, celui là est ennemi de votre gloire, de votre bonheur ; il vous trompe pour vous perdre. »

Mais n'est-ce pas là de l'exagération, de la falsification des faits, de la calomnie ? Et, dans ce moment, cette accusation, qui peut tout diviser, tout paralyser, tout compromettre, n'est-elle pas une faute immense et presque un crime envers la Patrie ?

« Citoyens, abjurez donc vos dissensions intestines ! Que votre *indignation* pour le CRIME encourage les *hommes de bien* à se montrer ! »

Et comme les citoyens ne témoignent pas une profonde indignation, il en résulte, suivant *Vergniaud*, que Paris ne renferme que des complices du crime et des lâches qui n'osent pas se montrer !

« Le Peuple est *juste*, dit encore *Vergniaud* le 17 ; il abhorre le crime : mais il y a ici des *satellites* de Coblenz, il y a des *scélérats soudoyés* pour semer la discorde, répandre la consternation et nous précipiter dans l'anarchie (On applaudit). Ils ont frémi de la démarche fraternelle que vous avez faite auprès des Sections ; ils ont dit : On veut faire cesser les proscriptions, on veut nous arracher nos victimes, on ne veut pas que nous puissions les *assassiner dans les bras de leurs femmes et de leurs enfants*. Eh bien ! ayons recours aux *mandats d'arrêt*. Dénonçons, arrêtons, entassons dans les cachots ceux que nous voulons perdre : nous agiterons ensuite le Peuple ; nous lâcherons nos *sicaires* ; et, dans les prisons, nous établirons une *boucherie de chair humaine* où nous pourrons, à notre gré, *nous désaltérer de*

sang (Applaudissements réitérés et unanimes des Girondins et des Tribunes). Ces hommes croient follement qu'on a envoyé Louis XVI au Temple pour les *intrôner eux-mêmes aux Tuileries* (On applaudit). Les Parisiens aveuglés osent se dire libres ! Ah ! ils sont les esclaves des hommes *les plus vils*, des plus *détestables scélérats* (Nouveaux applaudissements). »

Voilà comme le Chef des Girondins parle de la Commune, des Jacobins, de Robespierre, de Danton, sans les nommer ! N'est-ce pas la plus révoltante calomnie, le plus intolérable outrage, la plus inexcusable imprudence ?

« Il est temps de briser ces chaînes honteuses, d'écraser cette *nouvelle tyrannie* ; il est temps que ceux qui ont fait trembler *les hommes de bien* TREMBLENT A LEUR TOUR. »

Ainsi, la guerre, la terreur, contre les Jacobins !

« Je n'ignore pas qu'ils ont des poignards à leurs ordres. Dans la nuit du 2, dans cette nuit de *proscription*, n'a-t-on pas voulu diriger les poignards contre *plusieurs Députés* et contre MOI. Mais nous dirons : Périssent l'Assemblée nationale pourvu que la France soit libre ! (Les députés se lèvent par un mouvement unanime, en criant : *Oui, oui, périsse notre mémoire pourvu que la France soit libre !* — Les Tribunes se lèvent en même temps, et répondent par des applaudissements réitérés aux mouvements de l'Assemblée). Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire, si elle *épargne un crime* qui imprimerait une *tache au nom français* ; si sa vigueur n'apprend aux *Nations de l'Europe* que, malgré les calomnies dont on cherche à flétrir la France, il est encore, au sein même de l'anarchie momentanée où des *brigands nous ont plongés*, il est encore dans notre Patrie *quelques vertus publiques*, et qu'on y respecte *l'humanité* ! Je demande que les membres de la Commune répondent sur leurs têtes de la sûreté de tous les prisonniers (Les applaudissements recommencent). »

Eh bien, l'Assemblée *épargne le crime* dont parle Vergniaud : le nom français serait donc *taché* ; il n'y aurait donc plus *aucune vertu publique* en France, *aucune humanité*. N'est-ce pas dénoncer la France à l'exécration des Peuples ? N'est-ce pas aider l'Emigration, la Coalition, Pitt, à précipiter l'Angleterre et l'Europe contre la France ? N'est-ce pas un crime envers la Patrie ?

Oui, c'est un crime ; car tout est mensonge, tout est faux,

déloyal, égoïste, insolent, révoltant dans leur système. Ils se présentent comme étant exclusivement la vertu, l'humanité, le patriotisme, et dénoncent leurs adversaires comme des scélérats, des traîtres et des monstres ; ils appellent crime et forfait ce qu'ils ont provoqué, toléré, approuvé. D'ailleurs, tous les ordonnateurs du massacre sont connus : *Danton*, ministre de la Justice ; *Fabre-d'Eglantine*, Secrétaire-général du Ministre ; *C. Desmoulins*, Secrétaire du sceau ; *Manuel*, Procureur de la Commune ; *Billaud-Varennes*, Substitut, *Tallien*, Secrétaire ; *Marat*, *Panis*, *Sergent*, etc., principaux Membres du Comité de Surveillance ; *Hébert*, *Fréron*, etc., membres de la Commune ; *Maillard* et tous les Juges populaires sont également connus ; on connaît même les principaux *exécuteurs*. Et celui qui doit être le plus coupable aux yeux des Girondins, c'est le Ministre de la Justice, *Danton* : pourquoi ne demandent-ils pas sa mise en accusation ? Tant qu'ils n'accusent pas *Danton*, leurs clameurs sont d'une révoltante iniquité, ou leurs ménagements sont une lâcheté qui doit flétrir les lâches !

Ainsi, voyez la différence énorme qu'on peut signaler déjà entre les Girondins et les Jacobins. Les Jacobins se sont opposés à la guerre parce qu'ils prévoyaient la trahison, le péril, et les terribles nécessités auxquelles on se trouverait réduit pour se sauver : ce sont eux qui voulaient éviter l'effusion du sang. Les Girondins ont tout compromis, au contraire, et tout nécessité par leur témérité à provoquer la guerre par leur lenteur à prononcer la déchéance, par leur obstination à retarder le jugement des conspirateurs et des Ministres ; ce sont eux qui rendent inévitable le 2 septembre comme le 10 août ; c'est sur eux que doit retomber toute la responsabilité... Et néanmoins ce sont eux qui accusent les Jacobins de cruauté, de férocité, de soif de sang !...

Ce sont eux encore qui négocient tantôt avec Louis XVI, tantôt avec Lafayette ; ce sont eux qui proposent Brunswick ; et ils accusent leurs adversaires d'être sondoyés par Coblenz et

par Brunswick ! Ce sont eux qui viennent jeter la division et la haine en entravant la Commune après lui avoir abandonné l'initiative insurrectionnelle et le soin de sauver la Patrie... et ce sont eux qui accusent cette Commune de diviser les Patriotes et d'être l'ennemie du Peuple ! Les voilà qui font pis que les Feuillants, pis que Lafayette et les Lameth : les voilà qui vont adresser à leurs adversaires tous les reproches qu'ils méritent eux-mêmes ; les voilà qui vont jeter la confusion partout, qui vont faire cause commune avec tous les ennemis des Jacobins, et qui vont décupler les périls de la Révolution !

§ 43. — Approche des Prussiens. — Trahison — Effroi.

Mais bientôt on apprend que les Prussiens viennent de forcer, le 17, le passage de l'Argonne, vainement défendu par Dumouriez ; qu'il a failli être enveloppé et forcé de mettre bas les armes ; que l'armée a pris la fuite, entraînée par des cris de *sauve qui peut*, poussés par des *traîtres* : on voit des fuyards arriver jusqu'à Paris ; et l'effroi augmente la colère et les menaces contre les Girondins, premiers auteurs de la déclaration de guerre. Ils seront massacrés si le péril augmente ! On parle même d'un projet d'assassiner les Députés le 21, jour fixé pour l'ouverture de la Convention ; et, dès le 19, l'Assemblée fait une *Adresse* au Peuple pour invoquer l'*inviolabilité* des opinions, des votes, et des Députés.

§ 44. — Accusations entre les Jacobins et les Girondins.

Rappelons-nous que les principaux Girondins sont : *Brissot, Louvet, Rolland, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Buzot, Condorcet, Barbaroux, Pétion*.

« En ne cessant pas de *lutter d'éloquence* avec Robespierre aux Jacobins, *Brissot*, dit M. Thiers, lui avait inspiré une *haine profonde*. »

On reconnaît donc aussi de l'*éloquence* à Robespierre ! Cependant, on prétend que c'est l'*éloquence* rivale de Brissot qui excite sa haine : ce serait bien vilain ! Mais où en est la preuve ? — On verra tout-à-l'heure !

« La haine de Robespierre, continue M. Thiers, transforme *Brissot* en chef des Girondins et le grandit... Après la lettre de Brissot, Vergniaud, Guadet et Gensonné, pour Louis XVI (p. 36), le bruit d'un *traité* se répandit, et l'on ajouta que Brissot, chargé d'or, allait partir pour Londres; il n'en était rien: mais Marat n'en avait pas moins lancé un mandat contre lui; les Jacobins n'en disaient pas moins qu'il était *venu à Brunswick*; et Robespierre LE CROYAIT, tant sa *fausse intelligence* était portée à croire coupables ceux qu'il haïssait. »

Mais la question est de savoir si c'est l'intelligence de *Robespierre* qui est *fausse* ou celle de ses adversaires! Et tout démontre jusqu'à présent que, loin d'être *fausse*, l'intelligence de Robespierre est parfaitement *juste*, et qu'elle lui fait apprécier les hommes et les choses, le présent et l'avenir, beaucoup mieux que ne le font tous ses adversaires. La question est encore de savoir si Robespierre n'a pas de justes motifs pour haïr Brissot, et s'il le hait parce qu'il le croit coupable, ou s'il le croit coupable parce qu'il le hait par jalousie! Nous savons d'ailleurs que *Brissot* a déclaré la guerre à *Robespierre*, qu'il l'a calomnié (t. II, p. 532) et qu'il a juré de faire tomber sa tête (p. 48). Du reste, du moment que Robespierre *croit* Brissot coupable, il doit être son ennemi politique.

« Robespierre, continue M. Thiers, hait *Louvet* parce qu'il est le second de Brissot aux Jacobins et dans son journal *la Sentinelle*, parce qu'il est plein de talent et de hardiesse, parce qu'il s'attaque directement *aux hommes*: ses *personnalités virulentes*, reproduites chaque jour par la voie d'un journal, en ont fait l'ennemi le plus dangereux et le plus *détesté* du parti Robespierre. »

Ainsi *Louvet*, l'immoral auteur de *Faublas*, est, aux yeux de M. Thiers, un Saint dont toutes les personnalités les plus virulentes sont des vertus qu'on a tort de détester, tandis que toutes les personnalités de Robespierre contre ceux qu'il *croit* coupables sont des preuves de basse jalousie et des crimes!

« Dans la personne de *Rolland*, dit M. Thiers, c'est principalement sa femme qu'on *déteste*, sa femme qui réunit autour d'elle tous les Girondins... On s'efforce de répandre contre lui un *bas ridicule*... Sa femme, disent ses adversaires, *gouverne pour lui*, dirige ses amis, les récompense de ses *faveurs*... Marat l'appelle *la Circé* du parti. »

Vergniaud, Guadet, Gensonné, Buzot, Condorcet, Barbaroux, n'excitent guère encore de haine personnelle.

« *Pétion*, autour duquel se range tout le parti, exerce sur tout le monde l'ascendant d'une raison froide, équitable, universellement respectée; il exerce cet ascendant sur *Robespierre* lui-même... »

Il n'est donc pas si intraitable, ce Robespierre !...

Les Jacobins ou la Commune accusent les Girondins, en général, de faire *RÉSISTANCE* au *mouvement*; de vouloir sacrifier Paris; de vouloir transférer la Convention ailleurs; de vouloir établir une République *fédérative* composée de 83 Départements souverains et égaux en pouvoir, afin d'y régner pour ainsi dire eux-mêmes.

S'ils veulent le Fédéralisme par ambition personnelle et par égoïsme, c'est assurément très-mal; si c'est par conviction désintéressée, nous ne voyons pas qu'on puisse leur en faire un crime: mais cette opinion est, à nos yeux comme à ceux des Jacobins, dans la position de la France et surtout dans les circonstances, une erreur, et une erreur peut-être funeste; c'est une question de salut, une question de vie et de mort, notamment pour Paris; et nous ne devons pas nous étonner qu'elle soulève toutes les passions.

Du reste, tout en prétendant que les Girondins ne veulent pas le Fédéralisme, et que cette accusation est une *calomnie*, M. Thiers reconnaît que *Brissot*, *Buzot* et quelques autres, ont le tort d'y donner lieu par leurs discours.

Les Girondins, de leur côté, accusent les Jacobins et la Commune d'avoir *usurpé* la Souveraineté depuis le 10 août. — Mais, depuis cette époque, tout est inconstitutionnel, insurrectionnel et révolutionnaire, de la part de l'Assemblée comme de la part de la Commune; tout est question de force. Pourquoi les Girondins, qui disposent de l'Assemblée et des Ministres, se laissent-ils maîtriser par les Jacobins, la Commune et le Peuple? Pourquoi ne font-ils pas tout ce qu'il faut pour être plus populaires et plus puissants que la Commune?

Ils accusent la Commune de vouloir dominer la Convention

comme elle a dominé la Législative. — La Commune aurait évidemment tort ; car la Convention va bien représenter la Nation : mais comment l'accuser d'un fait futur, d'une *intention*, qui probablement n'existe pas ?

Ils disent qu'en siégeant auprès d'elle la Convention ne serait pas en sûreté. — Comment ! la Représentation nationale n'aurait pas le pouvoir de se faire estimer, aimer et respecter !

Ils l'accusent d'avoir DÉSHONORÉ la Révolution pendant les 40 jours depuis le 10 août au 20 septembre, et de n'avoir rempli la *Députation de Paris* que d'hommes signalés pendant ces horribles saturnales. « Et tout cela est vrai, dit M. Thiers. » — Comment, *deshonoré* la Révolution ! Mais les Girondins ont tout prévu, tout prédit, tout provoqué, tout approuvé, tout toléré d'abord ! Ils ne désapprouvent que depuis quelque temps, parce qu'on a menacé Brissot et quelques autres d'entre eux, parce qu'ils ne sont pas les maîtres !...

Ils accusent hautement Robespierre, Marat et Danton, d'aspirer à la *Dictature*, et les appellent les *Triumvirs* ; Marat, parce qu'il écrit tous les jours qu'il faut un *Dictateur* pour purger la Société des membres impurs qui la corrompent ; Robespierre, parce qu'il *dogmatise* à la Commune et que Parnis l'a proposé à Barbaroux comme Dictateur ; Danton, parce qu'il exerce partout l'influence d'un être puissant.

« Cependant, dit M. Thiers, Marat n'est qu'un systématique insensé ; Robespierre n'est encore qu'un *jaloux*, qui n'a *pas assez de grandeur* pour être un ambitieux ; et Danton n'est qu'un homme actif, passionné pour le but de la Révolution, et qui met la main sur toutes choses par ardeur plus que par ambition personnelle. »

Mais pourquoi ne pas s'exprimer sur Robespierre avec la même bienveillance que sur Danton, lorsque Guadet l'appelle l'*idole du Peuple*, lorsque les Électeurs l'élisent *Président* du tribunal criminel, *Directeur* de la Commune, *1^{er} Député* à la Convention, lorsque M. Thiers lui-même l'appelle ailleurs un personnage *grave et respectable* (p. 71) ?

« Cependant les Girondins, ajoute M. Thiers, ménagent plus Danton, et méprisent trop Marat pour l'attaquer directement : mais ils

se déchaînent contre Robespierre, parce que LE SUCCÈS de ce qu'on appelle SA VERTU et SON ÉLOQUENCE les irrite davantage. »

Ainsi, un Parti tout entier, un Peuple tout entier, lui trouvent de l'éloquence et, ce qui vaut mieux, de la vertu; et les Girondins s'en irritent! Et on ne leur reproche pas leur jalousie! C'est Robespierre qu'on appelle jaloux, sans grandeur, lui qui n'a pas lieu d'être jaloux puisque ses succès font le désespoir de ses adversaires!

« Ils ont contre lui le *ressentiment* qu'éprouve la véritable SUPÉRIORITÉ contre la *médiocrité* orgueilleuse et trop vantée. »

Bien! chez Robespierre M. Thiers interprète tout par la jalousie, l'envie, l'orgueil; mais pour lui les Girondins sont des Anges chez qui le *ressentiment* même ne peut jamais être que pur et légitime, comme si la véritable supériorité pouvait éprouver du *ressentiment*. Et puis, le vainqueur sans autre arme que sa parole est la *médiocrité*, tandis que les vaincus quoique armés du pouvoir sont la véritable *supériorité*!... N'est-ce pas trop d'inconséquence et de partialité!...

§ 45. — Vaine tentative de réconciliation.

Les Députés arrivent enfin; et les Girondins, qui possèdent encore la Commission extraordinaire et les Ministères, c'est-à-dire le pouvoir, s'en emparent à mesure qu'ils entrent à Paris.

Cependant on veut tenter une explication franche et une réconciliation sincère; et plusieurs réunions préparatoires ont lieu dans ce but avant l'ouverture de la Convention.

« Mais, dit M. Thiers, Robespierre est *aigre* comme un homme blessé; les Girondins sont *fiers et sévères* comme des hommes *innocents, indignés*, et qui croient avoir leur VENGEANCE assurée. »

Voilà qui est grand, généreux, patriotique! Mais la vengeance est toujours petite, indigne, méprisable! Elle est odieuse quand elle compromet le salut public!

« Barbaroux dit qu'il n'y a aucune alliance possible entre LE CRIME ET LA VERTU. »

Quoi ! le jeune Barbaroux et les Girondins se proclament la *vertu* en déclarant que l'idole du Peuple, l'incorruptible, le grave et respectable Robespierre et les Jacobins sont le *crime* ! Et ils déclarent la guerre ! Mais n'est-ce pas la plus excessive fatuité, la plus révoltante impertinence, la plus inconcevable folie, même un crime envers la France ?

« On se retire plus éloigné d'une réconciliation qu'avant de s'être réuni. Tous les Jacobins se rangent *autour de Robespierre*. »

Mais c'est donc le premier homme, ce Robespierre ?...

« La masse *SAGE et modérée* se range autour de *Pétion*. »

Ainsi, d'après M. Thiers, les Jacobins sont tous des fous et des enragés, puisque tous les sages et les modérés sont autour de Pétion ! Et nous allons voir à l'instant leur *sagesse* !

« L'avis de *Pétion* et des hommes *sensés* est de cesser toute accusation, puisqu'il est *impossible* de saisir les auteurs des massacres et du vol du Garde-meuble ; de ne plus parler des Triumvirs ; de mépriser une vingtaine de *mauvais sujets* introduits dans l'Assemblée par les Électeurs de Paris ; enfin de se hâter de remplir le but de la Convention en faisant une Constitution et en jugeant Louis XVI. »

Très-bien ! Mais les Girondins seront bien coupables s'ils repoussent cet avis ! Ils ne seront ni *sages* ni *sensés* !...

« Mais les Girondins proposent de casser la Commune, de transporter la Convention ailleurs qu'à Paris, de lui composer une *garde* prise dans les 83 Départements, et de former l'assemblée en *Cour de justice* pour juger *sans appel* les conspirateurs. »

Ils sont donc *insensés*, puisqu'ils repoussent l'avis de Pétion et des hommes *sensés* !... Ainsi, la terreur contre leurs adversaires ! un tribunal pour juger les Jacobins sans appel !... Et s'ils sont un jour jugés et condamnés par leur nouvelle grande Cour de justice, à qui la faute ? — Mais c'est la guerre déclarée par les Girondins aux Jacobins ; et l'on peut deviner la colère populaire et les orages qui vont éclater dans la Convention, sous les yeux des Prussiens arrivant à Paris !...

Quelques mots auparavant sur la clôture et les travaux de la Législative, sur Lafayette et les hommes principaux !

§ 46. — Clôture et travaux de la Législative.

Le 21 septembre au matin, la *Législative*, instruite par une Députation que la *Convention* est constituée, déclare que ses séances sont terminées, et se transporte aux Tuileries pour présenter son hommage à la *Convention* et pour lui offrir de lui servir elle-même de garde.

Ainsi finit la *Législative*, après une session de près d'une année, remplie presque exclusivement par des mesures de guerre et de révolution. On peut dire que, convaincue, dès son arrivée, que le Roi conspirait, trahissait, et n'invoquait la Constitution que pour la détruire, elle n'a travaillé elle-même qu'à renverser la Royauté pour lui substituer la République et la Démocratie.

Plus énergique et plus décidée que la Constituante, nous l'avons vue menacer le Roi, mettre en accusation des Ministres, frapper sans hésiter les Emigrés et les Prêtres, parler de déchéance, pousser le Peuple à l'insurrection, ordonner l'arrestation des suspects, enlever aux riches les chevaux et les armes qui étaient leur propriété, rétablir la Nation dans sa souveraineté, détruire la distinction des *actifs* et des *passifs*, appeler une Convention nationale, suspendre Louis XVI, proclamer pour ainsi dire la République, et même approuver tacitement les terribles exécutions de septembre.

Le peu de lois qu'elle fait conduisent toutes à la Démocratie, à la République, à l'Egalité. Nous l'avons vue tendre à détruire l'opulence et la misère, pour établir l'aisance générale et l'égalité des fortunes, en divisant les grandes propriétés des Emigrés, en abolissant les substitutions, en admettant les enfants naturels à succéder avec les enfants légitimes, en abolissant sans indemnité toutes les rentes et redevances entachées de féodalité, en instituant le *divorce* et l'*adoption*.

La guerre l'empêche d'organiser un système d'éducation : mais, dès le 20 avril, elle écoute un rapport sur un plan d'*instruction publique* présenté par *Condorcet*.

L'instruction *gratuite* et commune, pour le Peuple, est proclamée un *devoir* de la Patrie... Son but sera d'établir entre les citoyens l'*Egalité de fait* et de RÉALISER l'*Egalité politique* reconnue par la loi... Les Instituteurs seront désormais comptés parmi les *fonctionnaires publics* les plus honorables... La Nation établira 30,000 écoles Primaires ou Communales, 500 écoles Secondaires ou de District, 100 Instituts départementaux, 9 grands Lycées, et un *Institut National* divisé en 4 classes, dont l'une, celle des *Sciences morales et politiques*, comprendra 5 sections : 1° la métaphysique et la théorie des sentiments moraux ; 2° le droit naturel, le droit des gens et la *Science sociale* ; 3° le droit public et la législation ; 4° l'*Economie politique* ; 5°, l'histoire.

Il est malheureux que beaucoup de ses membres se soient laissé corrompre par la Liste civile ou tromper par les Feuillants ; il est malheureux surtout que les Girondins aient voulu reculer, transiger, et reprendre la position des Feuillants contre les Jacobins et le Peuple : mais c'est un bonheur qu'ils aient voulu un moment entraîner le Peuple vers la République, parce qu'ils lui ont fait faire alors un pas immense sans qu'il leur ait été possible ensuite de le faire rétrograder.

§ 47. — Etat de l'esprit public à la fin de la Législative.

C'est en vain que les Girondins se séparent des Jacobins pour former le *Club de la Réunion* ; les Jacobins n'en continuent pas moins à conserver l'initiative révolutionnaire et la direction de l'opinion publique ; ce sont eux qui font déclarer la Patrie en danger, qui font demander la déchéance, qui font poursuivre Lafayette, qui préparent le 10 août, qui entraînent l'Assemblée à prononcer la suspension et à convoquer une Convention Nationale, demandant, mais en vain pour cette fois, l'*élection directe* des Députés. — Dirigées par eux, la *Commune* d'abord et les *Sections*, puis l'*Assemblée électorale*, discutent une foule de questions *sociales* et *politiques* ; et l'esprit Républicain et démocratique fait tant de

progrès qu'on arrive jusqu'à l'abolition de tous les privilèges de naissance, à l'abolition de tous les genres d'hérédité, même à l'abolition de l'hérédité dans la propriété, c'est-à-dire à l'égalité des fortunes, à une espèce de loi agraire, ou plutôt à la Communauté des biens, sans que personne cependant présente une idée nette de cette espèce de système social et politique presque entièrement inconnu. — *Momoro*, Commissaire de la Commune dans le département de l'Eure, y publie solennellement que la Convention fera un *nouveau règlement* pour la propriété territoriale; et les Girondins, tout en repoussant le partage des terres, seront d'avis de fixer un *maximum* de fortune. — Des Fédérés proposeront même une *solde unique* pour tous les officiers comme pour les soldats, tandis que le titre de *citoyen* remplacera tous les autres titres.

Cette tendance nouvelle vers l'égalité des rangs et des biens, exagérée même par les Girondins, produit un tel effroi et soulève de telles clameurs parmi les riches que nous verrons les chefs du parti populaire protester contre toute intention de porter atteinte au *droit de propriété*. Mais les Girondins auront beau présenter sans cesse aux propriétaires le spectre d'un nouveau partage des terres pour exploiter les terreurs de l'égoïsme, l'esprit public marchera toujours désormais vers l'extinction de l'opulence et de la misère par l'établissement de l'égalité d'aisance.

Nous avons hâte d'arriver à la Convention; cependant nous ne pouvons nous dispenser de nous arrêter encore un moment pour achever de bien connaître les principaux personnages sous la Législative, en commençant par Lafayette.

§ 48. — Dernier coup-d'œil sur Lafayette.

Pour ne pas ralentir le récit des événements, nous avons laissé Lafayette aux avant-postes Autrichiens (p. 78); mais ce Général a joué dans la Révolution un rôle trop capital, et le respect dont on environnera sa vieillesse donne à ses opi-

nions trop d'autorité pour que nous ne complétions pas ici son histoire personnelle, en y ajoutant quelques réflexions.

L'arrestation de Lafayette aux avant-postes ennemis excite, parmi les Emigrés, des transports de joie et de fureur contre lui. Cependant, le Commandant français à *Namur*, écrivant au Duc de Bourbon à *Bruxelles* pour lui annoncer cette nouvelle, cherche à excuser les *premiers torts révolutionnaires* de Lafayette, son *amour de l'égalité* et son vote pour l'*abolition de la Noblesse* : mais Lafayette lui fait effacer ces phrases et déclare qu'il n'entend rien désavouer, ni ses actes ni ses principes.

C'est au Duc de *Saxe-Taschen*, oncle de l'Empereur, Général en chef autrichien à *Nivelle*, que Lafayette s'adresse pour avoir un passeport pour la Hollande : mais ce Prince lui répond :

« Puisque le *chef de l'insurrection française*, forcé de s'expatrier par ce même Peuple auquel il avait *appris à se révolter*, est tombé dans les mains des Puissances alliées, on le gardera jusqu'à ce que SON SOUVERAIN, dans sa clémence ou dans sa justice, ait DÉCIDÉ de son sort. »

C'est assurément une grande erreur de considérer Lafayette comme étant le *Chef de l'insurrection française* et comme ayant APPRIS à ce Peuple à se révolter : mais cette erreur, qui n'est pas étonnante dans un Prince Allemand, va rehausser Lafayette dans l'opinion.

Voilà donc le sort de Lafayette remis à la disposition du Roi, de la Reine, des Emigrés.—Or, Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour, l'Emigration et les Souverains, ne lui pardonnent ni son alliance momentanée avec le Duc d'Orléans, ni sa négligence à Versailles le 6 octobre, ni ses velléités dictatoriales et républicaines. La haine sera d'autant plus violente qu'on le considère comme un transfuge de l'Aristocratie. La Reine le hait à tel point qu'elle a dit : « Je me jeterais entre « Barnave et la hache du bourreau : mais je ne pardonnerai « jamais à M. de Lafayette ; » c'est-à-dire qu'elle ne fe-

rait rien pour empêcher *la hache* du bourreau de le frapper. — De leur côté, les Émigrés, qui conservent leur première impression contre lui et qui le voient toujours acceptant le commandement de la Garde nationale après la prise de la Bastille, l'accusent d'être la principale cause de leur émigration, des malheurs de Louis XVI, du péril de tous les trônes, et le poursuivent avec une fureur tellement aveugle qu'ils iront jusqu'à tenter de le massacrer et jusqu'à demander sa tête aux Souverains.

« Si M. de Lafayette, dit l'abbé de Montgaillard, si MM. Lally-Tollendal ou Mounier, étaient venus à Coblenz, ils y eussent été jetés dans un cachot, et peut-être mis en pièces. Et le forcené vicomte de Mirabeau y est chéri, fêté! et l'on prodigue les honneurs à l'abbé Maury! »

Aussi, tandis que Lafayette est conduit prisonnier à Luxembourg, le Comité coalitionnaire qui suit l'armée, tenant un Conseil auquel assiste le baron de Breteuil, ambassadeur de Louis XVI, décide que l'existence de Lafayette est incompatible avec la sûreté des Gouvernements de l'Europe;... et, huit jours après, Lafayette et les 3 Députés, séparés des 20 autres compagnons, sont conduits à Wesel en Westphalie, en passant par Coblenz, où leur escorte a peine à leur sauver la vie.

Et pendant que les Rois et les Émigrés le menacent, les Girondins et les Montagnards l'enverraient au supplice si la fuite ne l'avait pas mis en sûreté; la Commune fait briser son effigie par le *bourreau*; et personne n'excite plus que lui l'exécration populaire, triste résultat d'un système de prétendu *juste-milieu* entre l'Aristocratie et la Démocratie!

Certainement, si Lafayette avait été saisi, s'il avait péri dans les journées de septembre ou sur l'échafaud, peu de mémoires seraient plus obscurcies que la sienne!

Comment l'exécration pourra-t-elle donc s'affaiblir, disparaître, et même faire place à des sentiments de respect? Nous ne pouvons nous arrêter à discuter cette question; et

nous nous contenterons de remarquer, par anticipation, que tous les chefs Jacobins périront sur les champs de bataille ou dans les discordes civiles ; qu'après le 9 thermidor (1794) le système bourgeois, ou Feuillant, ou de juste-milieu, ou Fayette, triomphera ; que tous les Gouvernements proscrieront et calomnieront la mémoire des Jacobins ; que la Génération Jacobine périra ou sera réduite au silence ; et que les Générations formées sous la réaction Thermidorienne, sous le Directoire, sous le Consulat, sous l'Empire et sous la Restauration, seront trompées sur la Révolution et sur ses acteurs.

Vers la fin de 1793, *Lally-Tollendal*, réfugié en Angleterre, écrira au Roi de Prusse pour lui demander la liberté de Lafayette. Il affirmera que, dès 1791, le Général a abjuré ses erreurs ; qu'il a voulu réparer ses premiers torts ; qu'il s'est *sacrifié* pour Louis XVI ; qu'il a *favorisé* sa fuite à Varennes ; qu'il a été *désolé* de son arrestation ; qu'il ne s'est chargé de le garder aux Tuileries que pour le sauver ; qu'il s'est battu *pour lui* au Champ-de-Mars ; et qu'à la fin il a voulu *marcher avec son armée sur Paris pour le délivrer*.

Lally-Tollendal indiquera même que Lafayette pourrait rendre de grands services à la cause des Rois et des Bourbons en combattant, en France, à la tête des royalistes, la Convention, la République et la Constitution de 1793 pour rétablir celle de 1791. Les Feuillants et les Girondins l'appelleront de leurs vœux pour commander l'insurrection Lyonnaise contre la Convention ; et Lafayette, lui-même, annoncera qu'il aurait effectivement accepté le commandement de cette *glorieuse* insurrection.

Cependant, tandis que *Bouillé* sert l'Etranger contre sa Patrie, tandis que *Dumouriez*, *Pichegru*, d'autres Généraux, auront aussi l'infamie de servir la Coalition, quand le Roi de Prusse offrira à Lafayette de changer son sort à la condition de donner des renseignements contre la France, Lafayette répondra à l'envoyé que le Roi de Prusse est un *impertinent*.

Aussi, tandis que *Lameth* sera mis en liberté, Lafayette sera plus étroitement enfermé dans un cachot avec Latour-Maubourg et Bureau de Pusy, à Magdebourg, puis à Glatz, puis à Neiss en Silésie, puis à Olmutz en Moravie, à la disposition de l'Empereur d'Autriche.

C'est en vain qu'il parviendra à *s'évader* un moment de sa prison ; sa captivité n'en deviendra que plus dure. C'est en vain aussi que *Fox*, *Sheridan*, et l'Opposition anglaise, même des écrivains Allemands, réclameront publiquement la liberté des prisonniers d'Olmutz ; l'Empereur sera sourd jusqu'en septembre 1797.

Mais *Talleyrand* deviendra Ministre des affaires étrangères après la réaction du 9 thermidor ; d'accord avec les amis de Lafayette, *Emmery*, *Dupont de Nemours*, *madame de Staël*, ancienne maîtresse de *Narbonne*, *B. Constant* alors son amant, il déterminera le Directoire de la République à demander leur délivrance ; et, en août 1797, le Directoire écrira à *Bonaparte*, son plénipotentiaire avec *Clarke* à *Léoben*, de demander à l'Empereur leur liberté. — Bonaparte victorieux la demandera en effet, mais en ajoutant cette clause « Pour se rendre en Amérique ou en tout autre pays, sans qu'ils puissent se rendre actuellement en France. » De son côté, l'Empereur exigera leur engagement de ne pas rentrer dans ses Etats.

Pendant la négociation, arrivera la conspiration du *Général Pichegru* en faveur de la Restauration et de la Contre-révolution ; et si les contre-révolutionnaires triomphaient, ils laisseraient Lafayette dans son cachot, tant la rancune des Royalistes sera vivace contre lui ! Mais le Directoire, soutenu par Bonaparte et par Angereau, sera vainqueur ; et cependant Lafayette n'en paraîtra pas moins abandonné ; car, dans une Proclamation aux Français, le Directoire déclarera « que le Général Pichegru, chef de la conspiration royaliste, disait : « Je ne ferai rien d'incomplet ; je ne veux pas être le 3^e tome de LAFAYETTE et de Dumouriez. » — Il veut bien, continuera le Directoire, leur ressembler par la PERFIDIE ;

mais il veut les surpasser par le succès et par le *complet du CRIME*. » — Le Président du Conseil des Cinq-Cents rappellera aussi les *TRAHISONS de Lafayette*.

Néanmoins, toujours grâce à Talleyrand, cette proclamation et le coup-d'état du 18 fructidor n'empêcheront pas la délivrance de Lafayette; et sa captivité cessera le 19 septembre.

Beaucoup de Royalistes lui proposeront aussitôt de se mettre à leur tête pour attaquer la Constitution républicaine et rétablir la Constitution monarchique de 1791; mais il répondra que, Louis XVI étant mort, il préfère désormais la *Constitution républicaine*, qui renferme deux *Chambres électives*.—De leur côté, les auteurs du 18 fructidor l'appelleront à eux. S'il faut en croire le maréchal Lefebvre, Lafayette pourrait alors jouer le rôle que jouera l'Empereur... Mais, tout en acceptant la Constitution républicaine de l'an III, il condamnera le 18 fructidor qui la viole, et reprendra contre ses violateurs une position de *juste-milieu* entre les Royalistes contre-révolutionnaires et le Directoire fructidorien.

Conduit à *Hambourg* pour aller en Amérique ou ailleurs, il arborera la cocarde tricolore, tandis que tous les Émigrés portent la cocarde blanche. Il fera sa première visite au Ministre de la République, et lui déclarera ses sentiments *pour la République*, mais *contre le 18 fructidor*.

Il écrira à Bonaparte pour le remercier, ainsi qu'à Talleyrand: mais il s'abstiendra d'écrire au Directoire, dont Bonaparte n'aura fait cependant qu'exécuter les ordres.

Le Directoire sera mécontent de la déclaration de Lafayette contre le 18 fructidor; presque personne en France n'approuvera sa résistance ou son hostilité; et Talleyrand dira qu'il aura prononcé lui-même son arrêt d'*ostracisme* et qu'il aura tout *perdu* par une *indiscrétion*.

Lafayette libre ne pourra donc rentrer en France, et sera forcé de se retirer, pendant 3 années, dans une campagne du Holstein en *Danemarck*, puis en *Hollande*.

Pendant ce temps, *George Lafayette* et le jeune Duc d'Orléans se trouveront tous deux en Amérique, où l'on dira que le Prince a voulu aller en Europe pour se battre avec Lafayette. Au lieu de vider ensemble la querelle de leurs pères, les deux fils, se rencontrant chez Washington, feront connaissance et seront fort bien l'un pour l'autre.

« Ce qu'il y a de plaisant, écrira Lafayette à un ami, c'est que Dumouriez, qui a reçu ces détails par une lettre du jeune d'Orléans, a prié M. de W..... de m'en faire part, en ajoutant que c'était pour moi un *exemple* d'oublier les haines de parti. Mais entre le jeune Duc et moi il n'y aura ni combat ni *réconciliation*. »

Bientôt Lafayette désirera soit une *conspiration*, soit une *insurrection* contre le Directoire, en faveur du Duc d'Angoulême, ou du Duc de Berry, ou du *Duc d'Orléans*. Il provoquera même le Général *Joubert*, puis le Général *Moreau*, à se mettre à la tête du mouvement.

« Persuadé, dira-t-il, que le premier moyen de succès est *d'oser*, et voyant que tout le monde craignait de se compromettre, j'ai offert d'arriver subitement à Paris, de mettre les Gouvernants dans l'alternative d'agir ou de *m'assassiner*, de faire monter à cheval avec moi Beurnonville, Lefebvre; de proclamer la liberté dans la capitale, et par suite dans la France, envers et contre tous. On m'a répondu que je *perdrais la vie* sans aucun fruit. »

Aussi, dès qu'il apprendra l'arrivée de Bonaparte venant d'Égypte, il lui écrira pour lui témoigner de nouveau sa reconnaissance; et aussitôt qu'il apprendra la Révolution du 18 brumaire, il quittera la Hollande sans aucune autorisation pour se rendre à Paris.

Bonaparte ne le verra pas sans inquiétude; mais quelque contraire à tous les principes que soit la révolte militaire du Général, Lafayette acceptera cette Révolution et la *Constitution consulaire*. Appuyé sans doute par *Joséphine*, veuve de son ami Beauharnais et femme de Bonaparte, il obtiendra sa radiation et celle de ses compagnons d'exil, même une *sous-lieutenance* pour son fils (Georges) dans le 11^e régiment d'hussards; il obtiendra aussi sa *pension de retraite*, refusera toutes fonctions publiques, celle de sénateur comme

celle d'ambassadeur, et ira vivre en *fermier* dans sa terre de *Lagrange*, à 13 lieues de Paris.

Cependant, il votera contre le Consulat à vie et courra risque d'être arrêté comme *complice de Moreau*. — Il ne voudra pas voter pour l'Empire, et courra risque encore d'être arrêté comme *complice de Mallet*.

Il désirera une *insurrection* nationale contre le Despotisme impérial, entrera même dans une *conspiration*, se disposera à se mettre à la tête d'un bataillon de Garde nationale pour *arracher une abdication* à l'Empereur, et approuvera la *déchéance* demandée par son ami de Tracy et prononcée par le traître Talleyrand, d'accord avec la Coalition.

Quoique persuadé que la Restauration des Bourbons ne pourra être qu'une *Contre-révolution*, amenée par la trahison et par la Coalition, il reverra avec une vive émotion de plaisir Louis XVIII, le Comte d'Artois, surtout la Duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, et oubliera tous leurs torts, même ceux envers la Patrie. — Il écrira de suite au Roi pour lui présenter l'hommage de son *attachement personnel*, de son *respect* et de sa *satisfaction*. Il se présentera à la première audience royale, en *uniforme*, avec la *cocarde blanche*. Il ira voir le Duc d'Orléans (Louis-Philippe), qui lui témoignera de la *considération* et de la *bienveillance*, et qu'il jugera le seul Bourbon compatible avec une *Constitution libre*.

Il verra aussi le Roi de Prusse et l'Empereur de Russie. Il acceptera la *Charte* qui ne sera que la copie d'un *projet de Constitution* trouvée dans l'armoire de fer, qui devait être octroyée par Louis XVI après l'arrivée du duc de Brunswick. — Son fils, devenu capitaine, sera l'un des *Aides-de-camp* du nouveau Ministre de la guerre, le général Dupont, flétri par Napoléon pour avoir lâchement capitulé à la tête de 15,000 hommes, en Espagne.

Mais la Restauration ne pardonnera rien à Lafayette : le *premier valet-de-chambre* de Louis XVIII fera imprimer, à

l'imprimerie royale, un ouvrage dans lequel on l'accusera d'avoir voulu faire périr Louis XVI et sa famille le 6 octobre ; un autre ouvrage, authentiquement approuvé par la Duchesse d'Angoulême et par le Roi, l'appellera un *misérable* et affirmera, comme fait généralement reconnu, qu'il a *poussé Louis XVI à sa fuite à Varennes*.

Cette répulsion outrageante, cette implacable rancune, cette espèce de proscription, ces attaques personnelles, la violation de la Charte et la marche décidément contre-révolutionnaire de la Restauration, le forceront à désirer un *nouveau 14 juillet* ; et une *conspiration* militaire, approuvée par lui, sera prête à dicter des conditions à Louis XVIII ou à le reconduire à la frontière et à proclamer le *Duc d'Orléans*, lorsque Napoléon reviendra de l'île d'Elbe.

Lafayette offrira ses services contre celui-ci ; mais Louis XVIII ne voudra jamais lui donner le commandement de la Garde nationale. Il consentira même à remplir, sans élection régulière, une des places de Député vacantes, si l'Assemblée adopte cette mesure extraordinaire ; mais le Roi le repoussera toujours, et s'enfuira de nouveau pour invoquer encore l'invasion étrangère et appeler toutes les calamités sur la France.

C'est alors, en mars 1815, que Lafayette reparaitra sur la scène politique, âgé de 58 ans, et se ralliera à Napoléon pour repousser l'invasion et la contre-révolution et pour prévenir d'implacables vengeances ; il signera l'*acte additionnel*, mais avec des réserves ; il sera élu, par 79 électeurs de son voisinage, *Président* du collège électoral de *Mehun* près *Lagrange*, et *Député* du Département de *Seine-et-Marne* à la Chambre des Représentants, tandis que George Lafayette sera élu par le Département de la *Haute-Loire*.

Lafayette sera élu *Vice-Président* avec Dupont (de l'Eure) par cette Chambre des Représentants, composée des débris de toutes les Assemblées nationales, qui n'aura que quelques jours d'existence.

Il poussera l'Assemblée à s'occuper de Constitution et de li-

berté, tandis que Napoléon demandera qu'elle ne s'occupe que d'indépendance et de guerre. — Et bientôt, le 21 juin, après le désastre de Waterloo, Napoléon, revenant précipitamment à Paris et voulant (dit-on) dissoudre l'Assemblée et saisir la Dictature, Lafayette, instrument sans le savoir du traître Fouché, ne pensera d'abord qu'à le renverser; dans un *grand conseil* tenu pendant la nuit aux Tuileries, il lui demandera son *ABDICATION* en le menaçant de demander sa *DÉCHÉANCE*, persuadé, dira-t-il, « que ce sera la *seule chance* » de suspendre la marche des coalisés et de négocier avec eux, si leurs déclarations de ne faire la guerre qu'à Napoléon sont *sincères*. » Comme si l'expérience permettait de croire à la *sincérité* des Rois coalisés!

Il comptera sur la *Garde nationale* dont (dira-t-il) « le patriotisme et le zèle éprouvés depuis 26 ans offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à l'ordre public et à l'inviolabilité des Représentants. » Comme s'il ne s'agissait pas avant tout de repousser l'Étranger! et comme si c'était la Garde nationale bourgeoise qui pouvait seule le repousser!

Il consentira à être nommé membre du *Gouvernement provisoire* avec le traître Fouché; mais celui-ci le jouera, l'empêchera d'avoir plus de 142 voix, et l'enverra en ambassade au-devant des Puissances pour s'en débarrasser.

Il partira avec un *ami du traître Talleyrand*, avec *Sébastieni*, *Pontécoulant*, *d'Argenson* et *B. Constant*; mais les vainqueurs trouveront *très-ridicule* qu'on ait espéré arrêter leur marche victorieuse et qu'on n'ait pas vu qu'ils ne pouvaient déposer les armes qu'après avoir rétabli la *Légitimité*. Les Généraux ennemis arriveront à Paris avant que les six envoyés puissent rencontrer les Souverains à *Haguenau*. Les Empereurs d'Autriche et de Russie enverront à Lafayette des politesses, des compliments, même des cuisiniers: mais ils ne voudront, à sa grande surprise, le recevoir ni comme négociateur public, ni même comme *particulier*; on le jouera plusieurs jours pour le retenir; et quand il rentrera à Paris le

5 juillet, sans avoir rien pu faire, il trouvera la capitulation signée, l'armée partie vers la Loire, et la capitale au pouvoir de la Coalition, de la Restauration, de la Contre-révolution et de leurs vengeances.

Pendant les 15 années qui suivront, Lafayette sera, pour ainsi dire, en guerre avec les Bourbons de la branche aînée, et se placera à la tête de l'*Opposition* dans la Chambre des Députés, où il reparaitra en 1818 comme Député de la Sarthe. Il défiera Louis XVIII d'*entrer en compte* avec lui sur les services qu'il lui a rendus à lui-même ainsi qu'à Louis XVI. Il se mettra même à la tête d'une immense *conspiration*, ne parlera que de *République*, de Souveraineté du Peuple, de Révolution de 1789, d'insurrection populaire. Il avouera n'avoir pas été étranger à la tentative d'insurrection à Belfort et à tous les mouvements de cette époque. — Vainement porté à Meaux en février 1824, il ira, sur une invitation nationale des Américains, visiter les Républiques pour lesquelles il a combattu près de 50 ans auparavant; et durant plus d'une année, sa promenade dans ces vastes pays sera une marche triomphale vraiment inouïe, pendant laquelle les acclamations populaires, le don par le Congrès d'un million en argent et d'une grande étendue de terre, lui manifesteront la reconnaissance Américaine.

Revenu en France, réélu à Meaux en janvier, puis en août 1827, il fera, en 1829, en Auvergne, en Dauphiné, à Lyon, un voyage qui sera encore un triomphe.

Il proclamera que toute nouvelle révolution devra avoir pour but de rétablir la Nation dans sa Souveraineté et de convoquer une Assemblée Constituante *élue d'après les principes de 1789*.

Et, quand il arrivera à Paris, le 29 Juillet, quand il prendra le commandement de la Révolution des barricades, quand le Peuple vainqueur, mettant en lui toute sa confiance, attendra de lui la proclamation de la Liberté et de l'Égalité, il se laissera persuader clandestinement par les amis du Duc d'Or-

léans ; il décidera tout, seul, en une heure ; il expulsera la branche aînée qu'il a si longtemps défendue ; il abandonnera la République qu'il a tant invoquée, même la Déclaration des Droits qu'il a tant prônée, même la Souveraineté du Peuple qu'il a tant proclamée, même l'Égalité qu'il a tant professée ; et, s'appuyant de nouveau sur la Garde nationale et sur son principe d'*ordre public*, il livrera la Dictature, sous le titre féodal de *Lieutenance-générale du Royaume*, au Prince dont il a si longtemps et si vivement poursuivi le père, sans exiger même la convocation d'une Assemblée constituante, élue par les Assemblées primaires pour exercer la Souveraineté de la Nation. Enfin, il défendra les Ministres contre l'indignation populaire, et traitera de *factieux* et d'*anarchistes* ceux qui se révolteront à l'idée que la Cour des Pairs sauvera les grands coupables.

Et peu de temps après, confessant qu'il s'est encore laissé jouer et tromper, il déposera le commandement de la Garde nationale, attaquera ce qu'il aura d'abord appelé *la meilleure des Républiques*, se remettra à la *tête de l'Opposition* pour essayer de réparer ses fautes, et mourra sans pouvoir y parvenir.

Mais il laissera des *mémoires* ; et, dans ces mémoires comme dans ses discours publics, il jugera, blâmera, condamnera, flétrira même les hommes, les partis, les Assemblées, le Duc d'Orléans père, comme Robespierre, Danton, Marat, C. Desmoulins, etc., les Girondins comme les Jacobins, la Législative comme la Convention.

Au lieu d'admettre que ses adversaires politiques peuvent être de bonne foi, avoir de bonnes intentions et même avoir raison contre lui, il appelle tout le parti Jacobin, c'est-à-dire tout le parti démocrate ou populaire, le parti des *malhonnêtes gens*, des *mauvais Français*, des brigands, des scélérats, des *anarchistes*, comme s'il pouvait y avoir un parti qui voulût l'*anarchie* ! Il appelle le 10 août un *crime*, les Girondins des *criminels*, le jugement de Louis XVI un *assassinat*, les Conventionnels des *assassins*, Louis XVI et la Reine d'innocentes *victimes* dignes du plus tendre intérêt.

« Les Girondins, dit-il, ont souvent soutenu, avec dévouement et une admirable éloquence, d'*excellentes doctrines*; ils ont péri victimes de leur opposition aux terroristes; leurs héritiers politiques sont d'*honnêtes républicains*: néanmoins la VÉRITÉ HISTORIQUE et surtout la VÉRITÉ PATRIOTIQUE ne permettent pas l'adoption de ce que la Gironde a dit et fait en dehors des principes de la Liberté. »

Cette *vérité historique*, cette *vérité patriotique*, que Lafayette (juge et partie) invoque contre les Girondins, nous l'invoquons (nous, complètement désintéressés,) contre Lafayette lui-même, et nous croyons qu'il est infiniment utile de la dire; car si l'on avait flétri comme elle méritait de l'être la trahison du Général Bouillé, peut-être aurait-on évité la révolte du Général Lafayette; si l'on n'eût pas oublié cette révolte, peut-être eût-on évité la trahison du Général Dumouriez, la trahison du Général Pichegru, l'usurpation du Général Bonaparte au 18 brumaire; et si l'on n'eût pas oublié les *fautes* des Cent-Jours, peut-être le sang du Peuple, si généreusement donné en 1830, eût-il été versé plus utilement pour l'Humanité.

Survivant à tous les génies de la Révolution, resté presque seul en face de quelques infâmes renégats dont l'infamie le fait briller, grandi par son titre accepté de *héros des Deux-Mondes*, ne rencontrant autour de lui aucune *notabilité*, Européenne ou Française, ancienne ou moderne, qui puisse rivaliser avec la sienne; recommandé par des qualités aimables, par des vertus, par sa vieillesse; respecté comme le *vétéran de la Liberté*; présenté à des Générations oublieuses ou ignorantes comme un modèle de constance et de fidélité dans les principes; se présentant lui-même comme le *premier proclamateur* et le *Prophète* de la Déclaration des droits de l'homme, comme l'un des principaux auteurs de la Révolution, de la prise de la Bastille, et comme le plus zélé Démocrate et le plus sincère ami du Peuple et de l'Égalité; parlant sans cesse de Souveraineté nationale, de liberté, de Constitution, de loi; prodiguant toujours les embrassades et les poignées de main pour séduire la jeunesse; popularisé par sa résistance

au despotisme impérial et surtout par la haine des Bourbons restaurés et des Émigrés ; son opinion aura trop de poids pour qu'il ne soit pas nécessaire de relever ses erreurs sur les hommes et les faits ; et puisqu'il se constituera le plus acharné et le plus redoutable accusateur du parti révolutionnaire ou populaire ou Jacobin, le réfuter lui-même et démontrer ses déplorables fautes, sera toujours d'une indispensable nécessité.

« Nous devons (écrira-t-il à Bureau de Pusy en l'engageant à rédiger des Mémoires) planer au-dessus de tous les partis, supprimer soigneusement les épithètes injurieuses, haineuses, en rappelant *sans ménagement*, quoique sans humeur, les contradictions et les intrigues qui placeront chacun sous son *véritable point de vue*, sans que personne puisse se fâcher. On verra de grands docteurs remis sur les bancs... Tant pis pour eux ! Il faut que *justice se fasse*, très-poliment, des *prétentions exagérées*, et très-franchement des calomnieurs. »

« Nous ne voulons pas, dit-il encore, provoquer de tristes réactions contre le passé ; mais il importe à l'*humanité*, à la *justice*, à la *liberté*, à l'*honneur de notre Patrie*, que la VÉRITÉ sur le 10 août soit enfin consignée quelque part pour être *universellement reconnue*. »

Et il appelle le 10 août un CRIME, les vainqueurs des *assassins*... Mais, invoquant comme lui la vérité, nous répétons ce que nous avons déjà dit, que le 10 août a légitimement SAUVÉ la France ; et c'est Lafayette qui va nous en fournir de nouvelles preuves.

On se rappelle ses premiers aveux, que les frères du Roi veulent *tout ou rien* (t. 2, p. 432) ; que la Reine n'accepte la Constitution que par ruse ; et que le Roi, entraîné par sa femme et par ses frères, veut la contre-révolution par le moyen de la Coalition et de l'invasion (t. 2, p. 427). — Dans quel cas l'insurrection sera-t-elle le plus saint des devoirs, comme l'a proclamé Lafayette, si ce n'est pas dans celui-ci ?

Mais il avoue qu'il a projeté d'enlever le Roi à Compiègne (p. 21), et qu'il a envoyé son aide-de-camp *La Colombe* porter cette proposition à Louis XVI, le 8 juillet, et que Robespierre avait parfaitement deviné lorsqu'il disait, aux Jacobins :

« M. de Narbonne est ici depuis quelques jours ; MM. Beaumetz et

La Colombe y ont été vus. Je ne crois pas que des hommes que toute la France connaît pour des *conspirateurs* viennent *pour rien* au sein de la capitale au moment de la Fédération.—Certainement Lafayette *MÉDITE quelque crime.* »

Lafayette ajoute d'importants renseignements :

« Les conseillers les plus influents du Roi voulaient le retour de la *Royauté absolue* (tout ou rien) et ne l'espéraient que par un surcroît d'*anarchie* et l'invasion étrangère... La Reine se souvenait que, peu de temps avant sa mort, *Mirabeau* lui avait annoncé qu'en cas de guerre *Lafayette voudrait tenir le Roi PRISONNIER DANS SA TENTE*... Elle répondit encore qu'elle *aimait mieux périr* que de devoir son salut à Lafayette et aux *Constitutionnels* (tant elle était décidée à *détruire la Constitution!*) Et lorsque son aide-de-camp *La Colombe* demanda à la Reine par quel étrange aveuglement le Roi et elle avaient pris une si funeste résolution, elle répondit : « Ce qu'il y aurait de mieux « pour nous serait d'être *enfermés pour deux mois dans une TOUR.* » Ce mot paraît étrange lorsqu'on se rappelle qu'après le 10 août, cette malheureuse famille fut transférée à la *tour du Temple* sur la demande de *Danton*, qui depuis longtemps RECEVAIT de l'argent de la Cour, et qui ne se décida contre elle qu'après avoir reconnu qu'elle *ne pouvait pas se défendre.* »

Lafayette avoue un fait bien plus curieux, bien plus positif et bien plus grave : il avoue que Louis XVI repousse son projet de fuir à Compiègne, « parce que le *Duc de Brunswick* « lui a écrit, de son quartier-général de Coblenz, pour le « conjurer d'attendre à Paris que la Coalition y vint. »

Lafayette avoue encore que, dans leur aveugle confiance, le Roi, la Reine, la Cour, *désiraient une émeute*, convaincus qu'elle serait écrasée et déterminerait la contre-révolution.

« Nos affaires vont le mieux du monde, disaient-ils : il ne faut, pour achever notre triomphe, qu'une *bonne émeute.* »

Lafayette avoue aussi qu'on aurait ANÉANTI les *Jacobins*, dont la *destruction* était désirée, dit-il, par les dix-neuf vingtièmes de la France, et que lui-même voulait leur faire une *guerre à mort.*

Il avoue même qu'en apprenant le progrès de l'émeute, la Reine disait : « *Le Duc de Brunswick n'en sera pas moins « en France le 23!* » Il avoue encore que la Reine et le Roi

se croyaient d'autant plus sûrs d'écraser l'émeute qu'ils comp-
taient sur les *Girondins* et sur *Danton* pour trahir et livrer
les Jacobins. — Il avoue enfin que, même après la prise des
Tuileries, dans la loge du *Logographe*, la Reine disait à
M. de Gouvernet : *Ce sont six mauvaises semaines à passer.*

Et malgré cette trahison de la Reine et du Roi, indubitable
aux yeux de tout le monde, la plus criminelle et la plus dan-
gereuse qu'on vit jamais, Lafayette s'obstine à les défendre en
leur sacrifiant la Patrie...

« A l'approche du 10 août, dit-il, les Jacobins m'avaient offert
toutes les preuves pour me démontrer qu'au moment où je me sacri-
fiais pour le Roi, la Cour ne s'occupait qu'à *me perdre*; qu'elle tour-
nait contre moi, pour *me dépopulariser*, ce que je faisais pour la
défense du trône; qu'elle leur faisait à eux-mêmes des avances qui
avaient le même but. — J'ai toujours répondu que je savais tout cela
encore mieux qu'eux, mais que toutes ces personnalités ne me déran-
geraient pas de ma *ligne constitutionnelle*. »

Ainsi, Lafayette connaît toute la haine de la Reine et du
Roi contre la *Constitution* et contre les Constitutionnels; il
connaît toutes les intrigues et les trahisons de la Reine contre
lui, soit avec Mirabeau, soit avec A. Lameth, etc., soit avec
Dumouriez et les Girondins; et toujours il s'obstine à défen-
dre ceux qui veulent l'invasion et la contre-révolution!...

« Je venais, dit-il encore, d'acquérir la preuve récente des plus
malveillants procédés de la part de la Reine à mon égard; et je ne
lui témoignai pas moins de zèle. Je savais qu'elle faisait rédiger des
Mémoires pleins d'amertume contre moi, et qu'une partie des *libelles*
destinés à me diffamer journellement étaient payés par la *Liste ci-
vile*... Mais je n'ai jamais eu la preuve de la *trahison* du Roi ou de
la Reine contre la *Constitution*. Il eût fallu être *aveugle* pour ne pas
apercevoir leur aversion du nouveau régime et ne pas SE MÉFIER de
leurs PROJETS: cependant il était impossible de leur reprocher une
conspiration flagrante ni un manque de foi formel aux engagements
contractés par eux. Quelles que fussent leurs *vues secrètes* dans l'exer-
cice d'un pouvoir fort restreint et *peu dangereux*, ils se conformaient
aux lois, qui ne doivent atteindre que les *actes* et non les *pensées*. »

L'aveuglement ne va-t-il pas ici jusqu'à...? Nous ne vou-
lons pas achever. — Mais il faut le répéter sans cesse, et la

France entière le proclamera éternellement contre l'avis de Lafayette, jamais trahison ne fut manifestée par tant de faits éclatants et notoires, jamais insurrection ne fut plus légitime, plus indispensable, plus salutaire, que celle du 10 août pour déconcerter la trahison du Roi et arrêter l'invasion.

« Il y avait, dit-il, tant d'énergie *patriotique* contre les ennemis extérieurs qu'on ne calculait pas assez les dangers du dedans (de la part des Jacobins); les INFIDÉLITES ou les *intrigues* de la Cour excitant tant de soupçons qu'elles paralysaient ma *courageuse* résistance. »

Mais cette résistance, au lieu d'être *courageuse*, n'était-elle pas CRIMINELLE, puisqu'elle favorisait les *infidélités* de la Cour et paralysait l'énergie patriotique et nationale, tandis que les *infidélités* de la Cour favorisaient l'invasion ?

« En fait de liberté, écrit Lafayette le 5 août, *je ne me fie au Roi ni à personne*; et s'il voulait trancher du Souverain, *je me battrais contre lui* tout comme en 89. Mais si, respectant la Souveraineté nationale, il veut assurer dans ce pays-ci une Constitution libre, jouer personnellement un rôle admirable, et éviter *la perte morale et physique* qui L'ATTEND INFAILLIBLEMENT au bout du rôle *contre-révolutionnaire*, alors nous pourrons parler, et ce ne sera jamais que la Déclaration des droits à la main. »

Il se méfie donc du Roi; il voit que Louis XVI veut trancher du Souverain, refuser une Constitution libre, et jouer un rôle *contre-révolutionnaire*; il sait que le moment du dénouement approche avec l'invasion; il jugé que cette trahison doit infailliblement *perdre le traître*; et il s'obstine à tout compromettre pour le sauver, en s'insurgeant lui-même contre l'Assemblée nationale et contre le Peuple!....

Lafayette appelle sa révolte du 18 août une *SAINTE résistance à l'oppression*. Il dit que si les 75 *Directoires* de département sur lesquels il a la folie de compter se réunissaient en *Congrès* auprès de lui, cette insurrection serait un *beau mouvement*... Il approuvera l'insurrection de Lyon, etc., contre la Convention, celle de Bonaparte au 18 brumaire contre la Représentation nationale et le Directoire républicain, les conspirations contre le Consulat et l'Empire, la dé-

chéance de Napoléon prononcée par un traître, la conspiration contre Louis XVIII en faveur du Duc d'Orléans en février 1815, la seconde déchéance contre Napoléon, la conspiration et l'insurrection contre Charles X, l'Opposition contre son successeur...; et il condamne le 10 août et la déchéance de Louis XVI, demandée par les 48 Sections de Paris et par le Peuple, prononcée par la Législative, confirmée par la Convention nationale! Vit-on jamais tant d'inconséquences, tant de contradictions, tant de... Nous ne voulons pas achever notre pensée!

« La conséquence de mon congrès, dit-il, aurait été le rétablissement de la Constitution, ou *l'institution d'une glorieuse République* par un véritable appel à la Souveraineté nationale. »

Comme si la convocation d'une CONVENTION NATIONALE par la *Législative* n'était pas un appel plus véritable à la Souveraineté des 83 *Départements* que la convocation de 75 *Directoires* de Département faite par un *Général révolté*! Comme si la *République* instituée sur la demande de Lafayette était plus légitime, plus glorieuse, plus nationale, que celle instituée par la *Législative* et par la *Convention*! Comme s'il n'y avait rien, absolument rien de bon et de juste que ce que faisait Lafayette lui-même!

Et puis, Lafayette, si dévoué à son Roi, aurait donc lui-même *détrôné Louis XVI* pour prendre sa place comme Président de la République!!!

En vérité, n'est-ce pas un chaos d'inconséquences?

Proclamons donc, répétons encore que Robespierre et les Jacobins ont mille fois raison de s'insurger contre un Roi complice de l'invasion, et que Lafayette est inexcusable de s'insurger contre la Représentation nationale en faveur d'un Roi traître à sa Patrie.

Nous reconnaitrons volontiers à Lafayette des qualités et des vertus; nous avouerons que né *Marquis* et élevé dans les préjugés et les mœurs de la Noblesse et de l'Aristocratie, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas eu les instincts et les sen-

timents d'un Plébéien, qu'il n'ait été *Démocrate* que comme un Roi peut être *Républicain*, et qu'il n'ait jamais pu déraciner entièrement les préjugés du Marquis et les habitudes du Courtisan; mais admettons qu'il faut s'étonner plutôt de voir si peu d'Aristocratie dans un Aristocrate de naissance...

— Mais la *vérité historique* nous force de dire que la flatterie attribuée à Lafayette beaucoup de choses qu'il n'a pas faites; qu'il a été étranger à la prise de la Bastille; que ce n'est pas lui qui a été le premier proclamateur de la Déclaration des droits de l'homme en Europe, puisque les Déclarations des droits proclamées en Amérique ont été rédigées à Paris par d'autres Français que lui, puisque l'avocat-général Servan en avait parlé avant 1789, puisque les Cahiers de Paris contenaient une Déclaration des droits (t. 1, p. 248) avant qu'il eût présenté la sienne le 11 juillet. Nous ajouterons que ce n'est pas sa Déclaration qui a été adoptée, et qu'il a violé lui-même son principe d'Egalité, en admettant des citoyens *actifs* supérieurs aux citoyens *passifs*. — La *vérité patriotique* nous force de dire que Lafayette est loin d'être un *modèle politique*, et qu'il a fait un mal incalculable au pays en donnant aux Gouvernements qui suivront les FUNESTES EXEMPLES : — d'établir un *pouvoir militaire* dans la Garde nationale; — de chercher la popularité par de petits moyens; — d'exploiter toutes les passions vaniteuses de la Bourgeoisie; — d'employer comme moyens de Gouvernement la ténébreuse *intrigue*, la *police politique*, les *agents provocateurs*, les *émeutes* soldées et les *coups d'État* sanguinaires; — de prêcher avant tout *l'obéissance passive*; — de tout sacrifier à ce qu'on appelle *l'Ordre public*; — d'outrager et de calomnier ses adversaires au lieu de les réfuter ou de les combattre; — d'employer continuellement un langage en opposition avec les actes; — de s'arroger la dictature et l'infailibilité; — de faire le Général d'armée juge et maître du Législateur; — de lancer la force brutale des baïonnettes contre la Représentation nationale; — enfin, de conserver des relations intimes avec les notabilités vénales et traîtres, de n'avoir

d'indulgence que pour les Grands et de sensibilité que pour les infortunes d'un Roi imbécile et perfide.

En un mot, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer, pour l'Humanité, que Lafayette ait eu plus d'amour pour une facile popularité que pour la gloire, plus de goût pour les caresses ou les flatteries que de désir de mériter l'admiration, plus de constance dans le langage que dans les principes, plus de dévouement au Prince qu'à la Patrie, plus de courage que de prudence et de talents, plus d'activité conspiratrice que de capacité, plus des qualités du bon citoyen en temps de calme et de paix que du génie nécessaire à l'homme d'État pour sauver un pays en temps de révolution et de guerre.

Et nous allons apprendre encore de déplorables révélations sur d'autres hommes longtemps admirés pour leurs talents.

§ 49. — Principaux personnages sous la Législative.

Nous n'en savons que trop déjà sur les *Girondins* ; et Lafayette, dans ses *Mémoires*, confirme tout ce que nous avons dit sur eux. — Il les accuse d'être des *ambitieux* qui ne travaillaient qu'à s'emparer du Ministère, et des intrigants qui employaient tous les moyens pour arriver à leur but, poussant à la guerre pour maîtriser le Roi, poussant le Peuple pour effrayer la Cour, s'associant tantôt aux Jacobins et tantôt aux Feuillants, menaçant Louis XVI pour le subjuguier par la crainte, ou négociant avec ses valets. — Il affirme qu'ils ne voulaient pas l'insurrection et que le Roi ne redoutait pas l'émeute parce qu'il comptait sur eux. — Et l'on n'a pas oublié leurs négociations postérieures au 10 août avec Lafayette et avec le Duc de Brunswick.

Lafayette accuse *Brissot* d'anciens rapports avec l'intendant de la police M. Lenoir, de liaisons intimes avec un agio-teur aristocrate, d'intelligences avec l'Intendant de la Liste civile Laporte, pour faire nommer au ministère ses propres amis avec Dumouriez, protégé par Laporte. — Il accuse *Dumouriez* d'avoir offert ses services à tous les partis ; d'avoir

eu publiquement pour maîtresse M^{me} de Beauvert, sœur du fameux Aristocrate émigré Rivarol ; d'avoir laissé sa maîtresse vendre les places ou les marchés, et de n'être lui-même qu'un Aristocrate déguisé. — Il accuse enfin *Clavières* d'avoir été partisan du *veto absolu*, et *Madame Rolland* d'avoir excité C. Desmoulins à reprendre les fonctions de Procureur-général de la *lanterne* et le Peuple à montrer de l'énergie.

Mais c'est *Danton*, ce Danton si rempli de génie révolutionnaire, qui va nous offrir le plus désolant spectacle.

Lafayette l'accuse de n'être qu'un révolutionnaire avide, vénal, corrompu, débauché, indifférent aux opinions politiques ; — de chercher avant tout sa fortune dans la Révolution ; — d'être prêt à trahir le Peuple ou le Roi, suivant son intérêt et suivant les circonstances ; — d'avoir reçu d'abord 90,000 livres de M. de Montmorin, qui lui avait acheté 100,000 livres sa charge d'avocat aux Conseils qui ne valait que 10,000 livres ; — d'avoir organisé l'émeute du 18 avril 1791 d'après les ordres de la Cour...

« Danton, dit-il, fut complètement dans le *parti Orléaniste* jusqu'au 6 octobre ; il se lia avec les Lameth, et toutes les mesures furent concertées entre eux. Cela ne l'empêcha pas de recevoir des *sommes considérables* que le Roi lui fit donner pour endormir sa rage, et ne l'empêcha pas non plus de *conserver des liaisons* avec le parti d'Orléans. Aussi, après la fuite à Varennes, il se déclara contre le Roi. Après l'acceptation de la Constitution, il continua à recevoir de l'argent du Roi et devint, aux Jacobins, son *ESPION* et son *agent* en continuant à faire le *démagogue*. »

« La confiance de la Reine à l'approche du 10 août, dit encore Lafayette, venait de ce qu'elle croyait pouvoir *compter sur Danton*, à qui elle avait fait remettre 150,000 LIVRES peu de jours auparavant. »

« Quelques relations avec les *Girondins*, dit-il ailleurs, l'argent donné à Danton, et les promesses que la Cour venait de recevoir, avaient tellement persuadé à la Reine que l'émeute prévue serait *réprimée*, qu'elle en apprit les premiers progrès sans épouvante. »

« J'ai su par Madame Élisabeth, ajoute Lafayette, qu'à l'époque du 10 août *Danton* avait encore reçu une *somme considérable* pour tour-

ner en faveur du Roi l'*émeute annoncée*. Il s'en lava dans le sang des prisonniers qui venaient de défendre le château ; mais il fit demander la translation de la famille royale à *la tour* du Temple. « *Ce sera moi,* répondit-il à un ami du Roi, *qui le SAUVERAI ou qui le TUERAI.* »

Nous avons déjà vu (p. 165) qu'il avait fait croire à la Reine que son emprisonnement dans une *tour* la sauverait, par l'horreur qu'il exciterait contre le parti populaire.

« N'est-il pas REMARQUABLE, dit encore Lafayette, que Danton, nommé par l'Assemblée Ministre de la justice, fût précisément celui que la Cour PAYAIT depuis DEUX ANS comme ESPION contre les Jacobins? »

Et Lafayette ne semble-t-il pas indiquer par là que les Girondins, qui nomment Danton ministre, ne le nomment que parce qu'ils négocient eux-mêmes avec le Roi, parce qu'ils savent que Danton lui est vendu, parce qu'ils croient qu'il agira pour lui de concert avec eux?

Aussi, nous verrons les Girondins et Danton se ménager toujours réciproquement, comme font les complices d'un crime ou d'une infamie. — Ces Girondins qui, en mars, ont accordé à Dumouriez 6 millions de fonds secrets et 150,000 à Lafayette (t. 2, p. 527), accordent encore 400,000 livres à Danton, qui n'en rendra jamais *aucun compte*, quoique ses collègues en demanderont sans oser insister.

Nous le verrons accusé plus tard de *pillage* et de *concussions*, soit à la Commune, soit en Belgique où il aura une mission, même accusé de complicité dans une fabrique de *faux assignats*.

Et il étalera un luxe insolent ! Il aura des équipages, des chevaux venant des écuries royales ! Il fera des *déjeuners* à 300 livres par tête avec son ami C. Desmoulins et avec des Aristocrates !

Et le même homme, Ministre de la justice, ordonne le massacre des amis du Roi et pousse l'audace jusqu'à *contresigner* comme Ministre et jusqu'à envoyer officiellement dans tous les Départements la fameuse circulaire du Comité de

Surveillance de la Commune (p. 97) pour inviter toutes les autres Communes à massacrer comme à Paris !

Et néanmoins nous ne plaindrons guère Louis XVI et la Reine d'avoir été trahis par Danton, payé par eux pour trahir les Jacobins, parce qu'un Roi qui emploie l'argent du Peuple à trahir le Peuple ne peut se plaindre d'être victime de son propre système d'infidélité, de corruption et de trahison... Mais nous plaindrons le Peuple d'être si souvent trahi par des roués pleins de courage et de talents, qui savent prendre le masque de ses meilleurs amis, et qui n'exploitent son généreux dévouement à la Patrie, ses sueurs et son sang, que pour se vautrer eux-mêmes sur de l'or et dans la débauche.

Et cependant, si le Peuple lui donnait la Dictature en le couvrant d'or pour l'empêcher de se vendre à d'autres (comme Bouillé conseillait à Louis XVI de couvrir d'or Mirabeau), ce Danton pourrait sauver la Révolution en évitant les divisions et l'anarchie, et le Peuple y gagnerait encore d'immenses trésors, tandis que l'Humanité y gagnerait elle-même de voir beaucoup moins de sang répandu... Mais comment un Peuple pourrait-il confier ses destinées à un homme sans principes, sans moralité, sans dévouement, sans passion pour la régénération sociale, et qui ne montre de l'audace et du génie que pour s'enrichir comme certains chefs de corsaires ou de voleurs !

Quelle douleur encore de voir *C. Desmoulins*, intimement lié avec Danton, partager ses goûts, ses plaisirs, ses relations aristocratiques, sa fortune ministérielle et sa corruption !

Nous ne dirons qu'un mot de *Tallien*, accusé déjà de concussions à la Municipalité, l'un des principaux auteurs du massacre, élu cependant provisoirement Procureur de la Commune le 9 septembre, après la démission de *Manuel*.

Nous ne dirons qu'un mot aussi de *Billaud-Varennés*, de *Fréron*, d'*Hébert*, tous ordonnateurs du massacre, Billaud-Varennés surtout, qui dirigeait les arresta-

tions en qualité de Substitut, qui interrogeait les prisonniers à la Commune, et qui les distribuait dans les diverses prisons.

Marat, longtemps en fuite ou caché après la terreur du Champ-de-Mars, dépouillé alors de son imprimerie, en a reçu une autre de la Commune après le 10 août, et a recommencé son journal et ses placards, dans lesquels il demandait sans cesse un Dictateur ou une Dictature en désignant Danton, prédisait des trahisons et dénonçait sans cesse la Commission des 12 et le cabinet de Rolland comme des foyers de conspiration pour exterminer les Jacobins... La réalisation de presque toutes ses prédictions sur Lafayette et les Feuillants, sur les Girondins et sur le Roi, confirme son titre de *Prophète* et lui donne une immense autorité sur le Peuple.

Les Girondins et surtout Madame Rolland l'accusent, sans aucune espèce de preuve, d'être payé par Brunswick, et lui reprochent d'avoir demandé 15,000 livres, d'abord à Rolland, puis à Danton, puis au Duc d'Orléans, pour faire imprimer *trois ouvrages* sur les élections; mais il paraît certain que, quoique l'un des membres les plus influents du Comité de Surveillance, il en est sorti les mains pures; et sa demande aux Ministres est d'autant plus inattaquable pour les Girondins que Rolland lui-même (sa femme l'avoue dans ses Mémoires) a fait décider par le Ministère Girondin qu'une partie des *fonds secrets* serait consacrée à fonder la *Sentinelles*, rédigée par Louvet, pour attaquer les Jacobins.

Quant à Robespierre, que son désintéressement et son dévouement doivent paraître inappréciables au milieu de tant d'égoïsme et de tant de corruption! Toujours fidèle, constant, courageux, toujours en avant du Peuple pour le guider, il unit imperturbablement la *prudence* à l'énergie: plus démocrate et républicain qu'aucun autre, il a repoussé longtemps le mot *République*, prévoyant que ce mot servirait de prétexte au massacre du Champ-de-Mars; il s'est opposé à une déclaration de guerre prématurée, prévoyant qu'elle amene-

rait des trahisons, des revers, et la nécessité d'effroyables moyens de défense; il s'est opposé à l'adoption du bonnet rouge, prévoyant que des traîtres pourraient facilement le déshonorer; il s'est opposé à l'invasion des Tuileries le 20 juin, prévoyant que cette espèce de régicide moral n'aurait aucun avantage décisif et qu'il fournirait à Lafayette, aux Feuillants, à tous les ennemis du Peuple, un prétexte à des clameurs et à des attaques qui pourraient être funestes; il a voulu la déchéance, une Convention nationale, et l'insurrection pour les conquérir, en demandant que la convocation fût plus rapprochée, que l'élection fût directe, et que les Députés de la Législative comme ceux de la Constituante ne pussent être réélus afin d'éviter autant que possible des divisions qui pouvaient tout perdre; il voulait le prompt jugement et la condamnation régulière des conspirateurs et des traîtres; et si dix tribunaux étaient nécessaires pour les juger tous avant l'arrivée des Prussiens, il voulait la création immédiate de dix tribunaux populaires régulièrement constitués en vertu de l'insurrection et de la Souveraineté du Peuple; mais il n'a pas voulu le massacre sans jugement, prévoyant combien de calomnies allaient sortir des exécutions irrégulières.

On dit même qu'il reproche à Pétion d'avoir toléré le massacre, et que Pétion se brouille avec lui après lui avoir répondu qu'il a été *impossible de l'empêcher*. Il paraît aussi qu'il ne paraît plus à la Commune après le 2 septembre, et qu'il se rend régulièrement alors à l'*Assemblée électorale* pour diriger les élections.

Quant à ses idées sur *l'égalité des biens*, écoutez ce qu'il disait, en juin, dans son *Défenseur de la Constitution*.

« Que le Peuple juge entre nous et nos ennemis, entre l'humanité et les oppresseurs! Tantôt ils feignent de croire que nous n'agissons que des questions *abstraites*, que de *vains systèmes* politiques; comme si les premiers principes de la morale et les plus chers intérêts des Peuples n'étaient que des chimères absurdes et de frivoles sujets de dispute; tantôt ils veulent persuader que la liberté est le bouleversement de la société entière. Ne les a-t-on pas vus, dès le commen-

cement de cette Révolution, chercher à *effrayer les riches* par l'idée d'une LOI AGRAIRE, absurde, épouvantable, présenté à des hommes stupides par des hommes pervers ? Plus l'expérience a démenti cette *extravagante imposture*, plus ils se sont obstinés à la reproduire, comme si les défenseurs de la liberté étaient des *insensés* capables de concevoir un projet également *dangereux, injuste et impraticable*; comme s'ils ignorent que l'ÉGALITÉ DES BIENS est *essentiellement impossible* dans la Société civile, qu'elle suppose nécessairement la COMMUNAUTÉ, qui est encore *plus visiblement chimérique* parmi nous; comme s'il était un homme doué de quelque *industrie*, dont l'intérêt personnel ne fût pas contrarié par ce projet extravagant. Nous voulons *l'égalité des droits*, parce que sans elle il n'est ni liberté ni bonheur social; quant à la *fortune*, il suffit que la Société remplisse son obligation d'assurer *le nécessaire et la subsistance* par le travail.»

Nous ne dirons pas ici notre opinion personnelle sur cette question de la *Communauté de biens* si généralement traitée de *chimère*. — Nous examinerons plus tard si cette opinion de Robespierre n'est pas une *erreur irréfléchie*, ou si cette déclaration de sa part n'est pas une *concession* au préjugé vulgaire. Nous examinerons philosophiquement si ce système d'organisation sociale et politique, en le supposant adopté par une grande Nation, ne serait pas aussi *praticable* que mille autres choses autrefois réputées *chimériques*. Nous verrons si ce n'est pas le système le plus conforme à la Nature, à la Raison, à la dignité humaine, le plus propre à tarir la source de tant d'égoïsme, de tant de cupidité, de tant de corruption, de tant de trahisons, de tant de révolutions et de massacres, qui depuis le commencement du monde font la désolation de l'Humanité; nous verrons si ce n'est pas l'unique moyen d'assurer cette *paix* si désirée, cet *ordre public* si généralement invoqué, cette véritable *liberté* pour laquelle nos pères font tant de sacrifices, enfin, le bonheur universel si vainement cherché jusqu'à présent. — Mais aujourd'hui, nous nous bornerons à constater ce fait que Robespierre repousse la *loi agraire* tout en demandant l'égalité des droits et le bonheur du Peuple.

Maintenant, à la Convention !

TROISIÈME PARTIE.

CONVENTION.

I^{re} SECTION.

RÈGNE DES GIRONDINS JUSQU'AU 31 MAI.

.....

CHAPITRE I.

PRINCIPAUX DÉPUTÉS DE LA CONVENTION. — OUVERTURE DE LA CONVENTION. — PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE. — ÈRE RÉPUBLICAINE D'ÉGALITÉ. — RÉÉLECTION DE TOUTES LES AUTORITÉS. — PRUSSIENS ARRÊTÉS A VALMY. — COMPTES RENDUS PAR LES MINISTRES. — LES GIRONDINS ATTAQUENT LES JACOBINS. — LES GIRONDINS ATTAQUENT ROBESPIERRE ET MARAT. — TROIS PARTIS DANS LA CONVENTION. — INFLUENCE CROISSANTE DES JACOBINS. — LA COMMUNE ACCUSE LES GIRONDINS DE VÉNALITÉ. — LA COMMUNE SE SOUMET A LA CONVENTION. — NOUVEAU MINISTÈRE GIRONDIN. — ORGANISATION DES COMITÉS. — RETRAITE DES PRUSSIENS. — SOUPÇONS DE TRAHISON CONTRE DUMOURIEZ. — ATROCITÉ DES ÉMIGRÉS. — HORRIBLE BOMBARDEMENT DE LILLE. — PREMIÈRES CONQUÊTES RÉVOLUTIONNAIRES. — BRISOT EXCLU DES JACOBINS. — DISCOURS DE ROBESPIERRE CONTRE LES GIRONDINS ET CONTRE LA LOI AGRAIRE. — LOUVET ACCUSÉ ROBESPIERRE. — VIOLENCES DES GIRONDINS CONTRE LA COMMUNE. — VIOLENCE RÉVOLUTIONNAIRE DES GIRONDINS. MANOEUVRES CONTRE ROBESPIERRE. — DÉFENSE ET TRIOMPHE DE ROBESPIERRE. — RUPTURE ENTRE PÉTION ET ROBESPIERRE. — BATAILLE DE JEMMAPES; CONQUÊTE DE LA BELGIQUE. — DILAPIDATIONS DES FOURNISSEURS RÉPRIMÉES. — SYSTÈME RÉVOLUTIONNAIRE EN BELGIQUE. — DUMOURIEZ SE REND SUSPECT. — QUESTION DE SUBSISTANCES. — ROLLAND ACCUSÉ D'ACCAPAREMENTS. — RÉVOLTE DANS L'OUEST. — DISCOURS DE ROBESPIERRE SUR LES SUBSISTANCES.

§ 1. — Principaux Députés de la Convention.

AIN : *Jagot*. — AISNE : *Quinette*; *Jean Debry*; *Saint-Just*; *Condorcet*. — ALPES-HAUTES : *Serres*; *Cazeneuve*. — ARDÈCHE : *Boissy-d'Anglas*. — ARDENNES : *Robert*;

Dubois-Crancé. — ARRIÈGE : *Vadier* ; *Lakanal*. — AUBE : *Courtois* ; *Rabaut-Saint-Étienne*. — BOUCHES-DU-RHÔNE : *Barbaroux* ; *Rebecqui*. — CALVADOS : *Fauchet* ; *Henri Larivière* ; *Doulcet de Pontécoulant*. — CANTAL : *Carrier*. — CHARENTE-INFÉRIEURE : *Bernard de Saintes* ; *Eschassériaux* ; *Ruamps* ; *Garnier de Saintes*. — CORSE : *Salicetti* ; *Casabianca*. — CÔTE-D'OR : *Bazire* ; *Guyton de Morveau* ; *Prieur* ; *Oudot*. — DRÔME : *Julien*. — EURE : *Buzot* ; *Robert-Lindet* ; *Savary*. — EURE-ET-LOIRE : *De Lacroix* ; *Pétion* ; *Brissot*. — GARD : *Voulland* ; *Aubry*. — HAUTE-GARONNE : *Jean Mailhe*. — HÉRAULT : *Cambon* ; *Cambacérès*. — ILLE-ET-VILAINE : *Lanjuinais* ; *Defermon*. — INDRE-ET-LOIRE : *Ysabeau*. — ISÈRE : *Amar*. — LANDES : *Roger-Ducos*. — LOIR-ET-CHER : *Chabot* ; *Grégoire*. — HAUTE-LOIRE : *Barthelemy* ; *Camus*. — LOIRE-INFÉRIEURE : *Fouché*. — LOIRET : *Léonard-Bourdon* ; *Louvet* ; *Garran-Coulon*. — LOT : *Jean-Bon-Saint-André* ; *Cavaignac*. — MAINE-ET-LOIRE : *Choudieu* ; *La Réveillère-Lepeaux*. — MARNE : *Prieur* ; *Thuriot* ; *Drouet*. — MEURTHE : *Levasseur* ; *Salles*. — MOSELLE : *Antoine* ; *Merlin de Thionville*. — NORD : *Merlin de Douai*. — OISE : *Anacharsis-Clootz* ; *Bourdon de l'Oise*. — ORNE : *Valazé*. — PAS-DE-CALAIS : *Duquesnoy* ; *Lebas* ; *Carnot* ; *Thomas Payne* ; *Daunou*. — PUY-DE-DÔME : *Couthon* ; *Romme* ; *Soubrany*. — HAUTES-PYRÉNÉES : *Barrère* ; *Ferraud*. — HAUT-RHIN : *Rewbell*. — BAS-RHIN : *Bentabole* ; *Louis* ; *Arbogast*. — RHÔNE-ET-LOIRE : *Lanthenas*. — SAÔNE-ET-LOIRE : *Carra*. — SARTHE : *Levasseur* ; *Sieyes*. — SEINE-ET-OISE : *Lecointre* ; *Tallien* ; *Treilhard* ; *Kersaint* ; *Gorsas* ; *Hérault de Séchelles*. — SEINE-INFÉRIEURE : *Albitte* ; *Bailleul*. — DEUX-SÈVRES : *Auguis*. — SOMME : *Saladin* ; *Sillery*. — TARN : *Lassource*. — VAR : *Ricord* ; *Isnard* ; *Barras*. — VIENNE : *Thibaudeau*. — YONNE : *Lepelletier - Saint-Fargeau*.

Les Députés de PARIS sont indiqués p. 118 : il faut ajouter : *Billaud-Varennes* ; *Lavicomterie* ; *Panis* ; *Sergent*.

Les Députés de la GIRONDE sont les mêmes qu'à la Légis-

lative (T. II, p. 471), auxquels il faut ajouter : *Ducos jeune* ; *Garraud* ; *Boyer-Fonfrède*.

La plupart des 749 Députés sont d'anciens membres de la Gauche dans la Législative et dans la Constituante : mais le progrès démocratique est tel que la masse de la Gauche, dans ces deux Assemblées, ne formera plus que la Droite et le Centre dans la Convention.

§ 2. — Ouverture de la Convention.

On est encore sous l'impression de la dernière trahison dans l'armée, de sa fuite et des progrès des Prussiens ; les Girondins parlent de vengeance contre les Jacobins, et les Jacobins d'insurrection contre les Girondins ; la misère et la disette commencent à devenir menaçantes ; tout est sombre et sinistre ; toutes les espérances se reposent sur la Convention, et tous les vœux l'appellent, lorsque, le 20 septembre, 371 Députés se réunissent et procèdent à l'élection du Bureau.

Pétion est, à la presque unanimité, élu Président ; *Condorcet* est élu Vice-Président ; *Brissot*, *Vergniaud*, *Lassource* et trois autres sont élus secrétaires. — C'est une victoire pour les Girondins, et d'ailleurs une victoire toute naturelle puisqu'ils ont, depuis longtemps, le pouvoir et l'influence gouvernementale.

Le 21, la Convention se déclare constituée, et ouvre sa session.

Voilà donc la France représentée par 749 Députés, qui siègent dans le palais de ses Rois, devenu le *Palais National* ! Voilà la Convention, investie d'un pouvoir illimité, qui va s'occuper de repousser l'invasion, de combattre tous les Rois de l'Europe, de soumettre tous les ennemis intérieurs de la Révolution, de prononcer sur le sort de Louis XVI et de la famille royale, de donner à la France une Constitution nouvelle, de perfectionner la Déclaration des droits, d'appliquer réellement le principe de la Souveraineté nationale et de l'É-

galité, et de fonder en même temps le bonheur du Peuple Français et la liberté du Genre humain.

§ 3. — Proclamation de la République.

La première motion est faite par *Manuel*, d'accord avec Pétion et les Girondins. Il demande que le Président de l'Assemblée, qu'il appelle le *Président de la France*, soit logé dans le Palais national des Tuileries, qu'il soit précédé de la force publique et des tables de la loi, et que les citoyens soient obligés de se lever à son aspect. — Mais *Tallien* et *Chabot* invoquent l'Égalité; la proposition est repoussée; et les Jacobins triomphent ici des Girondins.

« Je demande, dit ensuite *Tallien*, que, préalablement à tout, l'Assemblée prenne l'engagement solennel de ne pas se séparer avant d'avoir donné au Peuple Français un Gouvernement fondé sur les bases de la liberté et de l'ÉGALITÉ. »

« J'ai entendu parler, non sans horreur, dit *Couthon*, de la création d'un *Triumvirat*, d'une *Dictature*, d'un *Protectorat*; on répand dans le public qu'il se forme; dans la Convention, un parti pour l'une ou l'autre de ces institutions. Quelqu'absurdes que soient ces bruits, il est du devoir de la Convention de rassurer le Peuple. Jurons donc la *Souveraineté du Peuple*, sa Souveraineté entière; vouons une exécution égale à la Royauté, à la Dictature, au Triumvirat! »

« Tant de Serments ont été violés depuis quatre ans, dit *Bazire*, qu'une pareille déclaration ne saurait rassurer le Peuple. Je demande que la Convention prononce la peine de mort contre quiconque oserait proposer la création d'une Puissance individuelle et héréditaire. »

Danton commence par donner sa démission des fonctions de Ministre pour rester Député; puis il proteste contre toute *Dictature* et tout *Triumvirat*, et reconnaît qu'il ne peut exister de Constitution que celle qui sera acceptée par les *Assemblées primaires*; puis il ajoute :

« D'excellents citoyens ont pu présumer que des amis ardents de la liberté pouvaient nuire à l'ordre social en exagérant leurs principes : eh bien, abjurons ici toute exagération; déclarons que toutes les PROPRIÉTÉS, territoriales, individuelles et industrielles, seront éternellement maintenues. (Applaudissements unanimes.) Souvenons-

nous que nous avons tout à revoir, tout à recréer; que la *Déclaration des droits* elle-même n'est pas sans tache, et qu'elle doit passer à la *révision* d'un Peuple vraiment libre. »

Cambon demande qu'on ne décide rien irrévocablement sur le *maintien* (ou la suppression ou la modification) de la *propriété*. — *Lassource* répond que le droit de propriété est *antérieur* à la Société et par conséquent *sacré* et *immuable*, quoiqu'il soit évident au contraire que la Société est établie par la Nature elle-même et indispensable, tandis que le droit de propriété sur la terre n'est qu'une institution humaine soumise à des milliers de variations et de modifications : mais la loi agraire épouvante tellement la Convention que, après avoir décrété la nécessité de l'*acceptation* du Peuple pour la Constitution, elle décrète formellement la SURETÉ des *personnes* et des *propriétés*, sans cependant prononcer aucune peine.

Aussitôt *Manuel* demande l'*abolition de la Royauté*. — *Collot-d'Herbois* la demande aussi au milieu d'unanimes applaudissements. — *Quinette* pense qu'il est *inutile* de s'en occuper. — Mais l'*Évêque Grégoire* la demande à son tour.

« Personne de nous ne proposera jamais, dit-il, de conserver en France la race funeste des Rois; nous savons trop bien que toutes les Dynasties n'ont jamais été que des *rares dévorantes qui vivaient de chair humaine*: mais il faut détruire ce *talisman*, dont la force magique serait propre à stupéfier encore bien des hommes. »

Et l'Assemblée entière se lève par un mouvement spontané, et décrète par acclamations que la Royauté n'existe plus.

Cependant *Bazire*, surpris par une si rapide décision, demande qu'une question si capitale soit *discutée* solennellement, pour flétrir irrévocablement la Royauté.

« Qu'est-il besoin de discuter, répond Grégoire, lorsque tout le monde est d'accord ? Les Cours sont l'*atelier du crime*, le *foyer de la corruption*; l'histoire des Rois est le *martyrologe des Nations*.... Dès que nous sommes également pénétrés de ces vérités, qu'est-il besoin de discuter ? »

La discussion est fermée..... Il se fait le plus profond silence..... Les voix sont prises..... Et le Président déclare de

nouveau, au nom de la Représentation nationale, que la *Royauté est abolie en France*.

Et cette abolition, accueillie par les plus vifs applaudissements, publiée de suite, envoyée à toutes les armées et à toutes les Municipalités, excite partout des transports de joie.

Lanjuinais y applaudit formellement malgré la précipitation, parce que, dit-il, l'abolition de la Royauté est le *vœu de tous les cœurs*.

Quel désaveu du massacre du Champ-de-Mars !

Quel changement depuis quatre ans seulement ! Quelle réalisation de la prédiction de *Loustalot* sur l'irrésistible puissance de la Démocratie (t. I^{er}, p. 351) ! Quelle leçon pour les Rois et les Peuples !

Et, remarquons-le bien, il paraît certain qu'une partie de la Convention voudrait même établir une Dictature : mais les Girondins la repoussent parce qu'ils craignent qu'elle ne soit Montagnarde ou Jacobine ; et ce sont probablement les massacres de septembre et l'annonce d'une loi agraire qui leur donnent le moyen d'empêcher, en effrayant les timides, cette Dictature qui épargnerait peut-être bien des malheurs.

La proclamation unanime de la *République*, aujourd'hui, après le 10 août, ne prouve nullement que Brissot ait eu raison de la demander dès 1791 et que Robespierre ait eu tort de se borner alors à demander l'exécution de la Constitution ; les Jacobins sont certainement, bien plus que les Girondins, les auteurs de la République, qui n'existerait pas sans le 10 août ; mais les Girondins et surtout Brissot ne s'en vantent pas moins d'être les pères de la République, et font tous leurs efforts pour trouver dans cet événement quelque moyen de critiquer et d'écraser leurs adversaires.

Brissot, qui a déjà proposé le *bonnet rouge*, la pique, le *sans-culottisme*, propose aussi le *tutoiement Romain*.

§ 4. — Ere républicaine d'Egalité.

Nous avons vu la Commune adopter, à partir du 10 août,

une nouvelle ère d'*Égalité*, et le duc d'Orléans prendre le titre de *Philippe-Égalité*.

Le 22, sur la proposition de *Billaud-Varennes*, l'Assemblée décrète une nouvelle ère de République et d'*Égalité*, et décide que le 22 septembre 1792 sera le *premier jour de l'an 1^{er}* de la République.

Les Jacobins, qui s'appelaient jusqu'aujourd'hui les *Amis de la Constitution*, arrêtent qu'ils s'appelleront désormais les *amis de l'ÉGALITÉ et de la Liberté*.

§ 5. — Réélection de toutes les Autorités.

Le même jour, 22 septembre, la Convention décrète que toutes les Autorités *administratives* et *judiciaires* seront *réélues*; que, par conséquent, la Commune de Paris est dissoute (c'est là principalement ce que veulent les Girondins); et que *tous les citoyens* seront électeurs et éligibles sans distinction d'*actifs* et de *passifs* et sans aucun cens d'*éligibilité*.

« Tous les hommes de loi, dit *Danton*, sont d'une *aristocratie révoltante*; et je demande que les nouveaux Juges puissent être choisis parmi *tous les citoyens*. »

Quelques-uns veulent combattre; mais l'Assemblée décrète la proposition de *Danton*, tant la Démocratie est devenue puissante, et tant les délibérations sont rapides quand les questions sont mûres dans l'opinion d'une grande assemblée!

§ 6. — Prussiens arrêtés à Valmy.

C'est dans cette soirée qu'on apprend une grande nouvelle, une bataille à *Valmy*, dans laquelle les jeunes soldats ont deux fois, à la baïonnette, chargé, arrêté et repoussé les Prussiens, au cri de *vive la Nation*! — Jugez de la joie et de l'enthousiasme, après trois si grands événements en deux jours!

En annonçant cette nouvelle au Ministre, *Kellermann* désigne le *Duc de Chartres*, son aide-de-camp, et *Montpensier*, parmi les officiers dont la conduite mérite d'être citée.

§ 7. — Comptes rendus par les Ministres.

Le 23, tous les Ministres rendent compte à l'Assemblée de la situation de la France sous tous les rapports.

Les 2 milliards 700 millions d'assignats créés par la Constituante et la Législative se trouvant presque épuisés, et l'émigration qui continue procurant continuellement de nouveaux biens à séquestrer et à vendre, la Convention décrète une nouvelle création d'assignats pour 400 millions.

Rolland fait un rapport sur l'état de la France et de Paris : « La *volonté* des Français s'est prononcée, dit-il : la *Liberté* et l'*ÉGALITÉ* sont leurs biens suprêmes. » — Quant à Paris, il expose avec énergie les événements des 2 et 3 septembre, leurs causes et les moyens de les prévenir; il demande un gouvernement *fort et vigoureux*, comme la seule *garantie de l'ordre*... Mais c'est ce que demandent tous les partis, à condition qu'ils disposeront eux-mêmes exclusivement de ce Gouvernement fort et vigoureux pour garantir l'ordre à leur manière. Quant aux 2 et 3 septembre, pourquoi les dénoncer à la Convention? Est-ce qu'il n'y avait pas une Législative, un Ministère, un *Rolland* qui les a excusés?

Rolland demande aussi une *Garde* soldée pour la Convention, prise dans les 83 Départements.

Les Girondins applaudissent *Rolland*; les Montagnards gardent le silence : mais voilà les hostilités commencées.

§ 8. — Les Girondins attaquent les Jacobins.

Le 24, d'accord avec les *Girondins*, *Rolland* saisit l'occasion d'un courrier arrêté par le Peuple et de quelques violences dans les Départements, pour les dénoncer à l'Assemblée et pour en demander la répression. — Aussitôt deux Girondins, *Kersaint* et *Buzot*, s'élancent à la tribune et dénoncent.

« Des *tyrans* d'une nouvelle espèce qui règnent à Paris, qui ont ordonné les 2 et 3 septembre, qui commandent l'*assassinat* dans les

Départements, qui font tapisser les murs de la capitale d'affiches dans lesquelles on provoque le Peuple au meurtre, à l'incendie, au pillage, à la proscription, et qui préparent leurs *poignards* contre la Convention elle-même. »

Ils demandent qu'on nomme un *Comité* chargé : 1^o de rendre compte de l'état de Paris ; — 2^o de présenter un projet de loi contre les *provocateurs au meurtre* ; — 3^o d'indiquer les moyens de donner à la Convention une GARDE prise dans les 83 Départements.

Les *Montagnards* repoussent avec chaleur toutes ces accusations et toutes ces demandes.

« Le *passé*, disent-ils en substance, se justifie par la nécessité de la défense, de l'insurrection et du salut public. Quant au *présent*, on exagère hypocritement le mal et le danger, et les premiers décrets de la Convention suffisent avec les lois existantes pour tout garantir : il faut ajourner les mesures proposées. »

« Ajourner la répression des meurtres, s'écrie *Vergniaud*, « c'est les ordonner ! »

Eh bien alors Rolland, tous les Girondins, toute la Législative, Vergniaud lui-même, sont *complices et coupables* des 2 et 3 septembre !

« Les ennemis de la France sont en armes sur notre territoire, ajoute *Vergniaud*, et on veut que les citoyens français, au lieu de combattre, s'entr'égorgent comme les soldats de Cadmus. »

Mais c'est vous qui, au mépris des conseils de Pétion et au grand plaisir des Aristocrates et de l'Etranger, allez semer la division et la guerre entre les patriotes !

Cependant l'Assemblée, surprise et effrayée, décide que Rolland fera un nouveau rapport sur l'état de Paris ; qu'un *Comité* de neuf membres sera institué, et qu'il présentera deux projets de lois contre les *provocateurs au meurtre* et pour une *Garde Conventionnelle*.²

Ce Comité est composé des Girondins *Buzot*, *Kersaint*, *Lassource*, etc. — Et les Jacobins, appelés *faction désorganisatrice* et *anarchiste*, sont furieux contre les Girondins, ui s'appellent les seuls *amis de l'ordre*.

Les Girondins font donc comme les Feuillants et Lafayette, qui les appelaient eux-mêmes des *factieux* !

§ 9. — Les Girondins attaquent Robespierre et Marat.

Les deux partis arrivent très-animés à la séance du 25.

« Il faut, dit *Merlin de Thionville*, éclaircir s'il est vrai qu'il existe, au sein de la Convention, une *faction* qui veuille établir un *Triumvirat* ou une *Dictature* : il faut, ou que les *défiances* cessent, ou qu'on indique les *coupables*, et je jure de les *poignarder* ici. »

C'est bien le moyen de donner au Peuple l'exemple de la modération et du respect pour la personne des Députés !

« Ce sont, dit *Lassource*, ceux qui ont provoqué le meurtre et le pillage, qui ont lancé des mandats d'arrêt contre des Députés de la Législative, qui désignent aux poignards les plus courageux Députés de la Convention, et qui imputent au Peuple leurs propres excès : quand il en sera temps, je les nommerai. »

« C'est la *Députation de Paris*, répond *Osselin* (un de ses membres), qu'on entend accuser de projet de Triumvirat ou de Dictature : mais je jure que l'accusation est *fausse*, et, d'ailleurs, je demande l'anathème et la *mort* contre tout Triumvir et tout Dictateur. »

« Oui, s'écrie *Rebecqui* de Marseille (ami du Girondin Barbaroux), ce parti qui médite la tyrannie, il existe et je le nomme : c'est le PARTI ROBESPIERRE ! »

« S'il est des coupables, répond *Danton* (qui sait bien qu'on l'accuse), qu'ils soient *immolés*, fussent-ils mes meilleurs amis !... Il est, dans la Députation de Paris, j'en conviens, un homme qu'on pourrait appeler le *Royou* (défenseur ardent de la Royauté) des Républicains : c'est *Marat*. On m'a souvent accusé d'être l'*instigateur de ses placards* : mais je prie le Président (Pétion) de déclarer si, à la Commune et dans les Comités, il ne m'a pas vu souvent *combattre Marat*. »

Quel ne doit pas être l'étonnement de voir Danton attaquer ainsi Marat ! Car tout le monde sait que Danton et Marat étaient d'accord pour le massacre en général, quoiqu'ils aient été d'avis différents quant au mandat contre Rolland.

« Au reste, cet écrivain tant accusé, continue *Danton*, a passé une partie de sa vie dans les *souterrains et les cachots* ; la souffrance a altéré son humeur ; il faut *excuser* ses emportements. »

Que ce système de défense doit paraître indigne à Marat !

« Mais laissez là les discussions *individuelles*, et ne vous occupez que de la *chose publique*... Portez la *peine de mort* contre quiconque proposera la Dictature ou le Triumvirat (Applaudissements) ; mais proscrivez aussi le *Fédéralisme* ; et, toutes défiances ainsi dissipées , soyons unis et marchons à notre but ! »

Quel malheur en effet pour la France que ces divisions, ces attaques des Girondins, ces discordes, qui vont tout paralyser et tout arrêter, quand il faudrait ne s'occuper que de la défense du territoire et des améliorations dans la nourriture, le vêtement, le logement et l'éducation du Peuple !

Robespierre demande enfin la parole ; et, pour repousser le soupçon de projets d'usurpation, il veut exposer sa vie entière et ses luttes contre les aristocrates et contre les faux patriotes. — Plusieurs Députés l'interrompent et le somment d'aborder la question... comme si ce n'était pas une évidente et révoltante partialité ! comme si l'on pouvait mettre des bornes ou des règles à la défense ! comme si l'on pouvait repousser une accusation de *projet de Dictature* autrement qu'en exposant sa conduite tout entière ! — Aussi, sans se déconcerter, Robespierre invoque la liberté de la tribune, et rappelle courageusement que c'est lui qui a proposé à la Constituante de décréter que ses membres seraient inéligibles à la Législative, et que les Députés ne pourraient occuper aucune place donnée par le Gouvernement.

« En m'accusant d'aspirer à la Dictature, ajoute-t-il, vous avez cru que ce mot lancé contre moi pourrait me rendre l'objet d'une persécution. Vous ne savez donc pas quelle est la force de la vérité, quelle est l'énergie de l'innocence quand elle est défendue avec un courage imperturbable ? Vous m'avez accusé : mais je ne vous en tiens pas quitte ; vous signerez votre accusation ; vous la motiverez ; elle sera jugée aux yeux de la Nation ! »

Il appuie ensuite la motion de Danton pour deux décrets, l'un contre tout *Dictateur* ou *Triumvir*, l'autre contre le *Fédéralisme*, et demande enfin un plus ample examen de sa conduite.

Barbaroux lui répond qu'il signe l'accusation. Il demande lui-même qu'on proscrive le Fédéralisme, et que tous les membres de la Convention jurent de se laisser *bloquer* dans la Capitale et d'y périr plutôt que de la quitter. — Ces démonstrations belliqueuses excitent des applaudissements. — Quant au projet de *Dictature*, il prétend qu'il est incontestable, d'après les usurpations de la Commune, d'après les mandats lancés contre des Députés, et d'après l'envoi de Commissaires dans les départements. — Mais sont-ce là des preuves d'un projet de Dictature?...

Il cite aussi et principalement sa conversation, avant le 10 août, avec *Panis*, qui l'a conduit chez Robespierre, qui lui a parlé de celui-ci comme de l'homme vertueux seul digne et capable d'être Dictateur... Mais n'est-ce pas là une puérilité?

« La ville de Marseille, continue *Barbaroux*, veille à la sûreté de ses Députés; et, toujours prête à *devancer les bons décrets*, elle envoie maintenant 1000 de ses citoyens pour commencer la Garde départementale proposée pour la Convention. »

Barbaroux, les Girondins, Marseille, ne craignent pas qu'on les accuse d'*usurpation* et de Dictature!

« En accusant Robespierre, ajoute *Barbaroux*, j'éprouve un vif regret; car *je l'aimais et je l'estimais... Oui, nous l'aimions et nous l'estimions*; et cependant nous l'avons accusé! Mais qu'il avoue ses torts, et nous nous désistons! Qu'il cesse de se plaindre; *s'il a servi la liberté* par ses écrits, nous l'avons défendue par nos personnes. »

Mais, en vérité, les Girondins eux-mêmes font de Robespierre un éloge bien extraordinaire, tandis que leurs accusations en font le premier personnage du parti populaire! Et ce Robespierre les vaincra, lui sans pouvoir, eux investis de la puissance gouvernementale! Ne faut-il pas qu'il ait un mérite bien réel et une bien rare capacité?

Brissot accuse *Panis* d'avoir lancé contre lui le mandat du 3 septembre. — Ainsi, ce sont leurs injures personnelles que les Girondins veulent venger! Ils n'attaqueraient peut-être pas le 2 septembre, si l'on n'avait frappé que leurs ennemis!

Paris répond d'abord à Barbaroux. Il avoue qu'il l'a conduit chez Robespierre lorsqu'il s'agissait de décider ensemble la translation des Marseillais dans la caserne des Cordeliers (p. 42) : mais il nie lui avoir parlé de Dictature. — Il répond ensuite à Brissot qu'il y avait des soupçons universels contre lui ; que le Peuple demandait la visite de ses papiers ; et qu'il avait été indispensable de les faire visiter, même pour le soustraire à la fureur populaire...—Et il est possible qu'en effet la visite fût le seul moyen de le sauver.

Cambon dénonce les placards signés *Marat*, où la Dictature est jugée indispensable... Comme si quelque loi faisait un crime de penser, après l'insurrection du 10 août, que la Dictature était nécessaire au salut de la Patrie ! Comme si les Girondins n'avaient pas demandé, même avant le 10 août, la Dictature pour Rolland, Pétion et Servan (p. 47) ! Comme si l'expérience ne devait pas prouver que *Marat* avait raison !

Après avoir longtemps demandé vainement la parole, *Marat* paraît enfin, pour la première fois, à la tribune, négligemment vêtu et portant une *casquette*. Principal ordonnateur, avec Danton, du 2 septembre, auteur du mandat contre Rolland, rédacteur de ces placards qui inspirent tant d'effroi, on devine quel affreux tumulte doit exciter chez les Girondins son apparition face à face. On n'entend que les cris à *bas*, à *bas* ! Mais il répond aux clameurs en promenant sur les assistants un *sourire méprisant*.

« J'ai dans cette Assemblée, dit-il, un grand nombre d'ennemis personnels... — Tous, tous ! s'écrie-t-on. — J'ai donc dans cette Assemblée (répète-t-il sans se déconcerter) un grand nombre d'ennemis personnels : je les rappelle à la pudeur, et à ne pas opposer de vaines clameurs, des huées, des menaces, à un homme qui s'est dévoué pour la Patrie et pour leur propre salut... On parle de *Triumvirat*, de *Dictature* ; on en attribue le projet à la Députation de Paris : hé bien ! je dois à la justice de déclarer que mes collègues, et notamment *Robespierre* et *Danton*, s'y sont toujours opposés, et que j'ai toujours eu à les combattre sur ce point. Moi le premier, et seul en France entre tous les écrivains politiques, j'ai songé à cette mesure comme

le seul moyen d'écraser les *traîtres* et les *conspirateurs*. Si quelqu'un est coupable pour avoir *jeté ces idées* dans le public, c'est moi : j'appelle sur ma tête la *vengeance de la Nation* ; mais, avant de faire tomber l'opprobre ou le glaive, daignez *m'entendre* ! » (Quelques applaudissements.)

Il ne débute pas mal, en effet, ce Marat !

« Hé bien ! au milieu des machinations éternelles d'un *Roi perfide*, d'une *Cour abominable* et des *faux patriotes* qui, dans les deux Assemblées, *vendaient* la liberté publique, me reprocherez-vous d'avoir imaginé le *seul moyen de salut* et d'avoir appelé la vengeance sur des *têtes criminelles* ? Non, car le Peuple vous démentirait : il a senti qu'il ne lui restait plus que ce moyen, et c'est en *se faisant Dictateur lui-même* qu'il s'est délivré des traîtres. »

Redoublez d'attention ! Admettez que cet homme peut être sincère... Ce qui est certain, c'est qu'il se dévoue à la plus horrible existence en attendant une horrible mort... Ecoutez maintenant !

« *J'ai frémé* plus qu'un autre à l'idée de ces mouvements terribles ; et pour qu'ils ne fussent pas éternellement *vains*, pour que le Peuple ne se trouvât pas dans la nécessité de les recommencer, j'ai demandé qu'il nommât un *bon citoyen, sage, juste, ferme, connu* pour son ardent amour de la liberté, pour diriger ses mouvements et les faire tourner au *salut public*. Si, à la prise de la Bastille, on eût compris la nécessité de cette mesure, 500 *têtes scélérates* seraient tombées à ma voix, et tout serait aujourd'hui tranquille dès cette époque : mais, faute d'avoir employé cette énergie aussi sage que nécessaire, 100,000 *patriotes* ont été égorgés, et 100,000 sont menacés de l'être ; et si le Peuple faiblit, l'*anarchie* n'aura point de fin. J'ai donc plusieurs fois *proposé* de donner une *autorité instantanée* à un homme sage et fort, sous la dénomination de Tribun du Peuple, de Dictateur, etc., le nom n'y fait rien. Au reste, la preuve que je ne voulais pas faire de cette espèce de Dictateur, de Tribun, de Triumvir, un *Tyran* tel que la sottise pourrait l'imaginer, mais une *victime dévouée à la Patrie*, dont nul ambitieux n'aurait envié le sort, c'est que je voulais en même temps que son autorité ne durât que *peu de jours*, qu'elle fût bornée au pouvoir de *condamner des traîtres*, et même qu'on lui attachât durant ce temps un BOULET AU PIED, afin qu'il fût toujours sous la main du Peuple...

« Mes idées, quelque révoltantes qu'elles vous paraissent, ne tenaient qu'au *bonheur public* ; et si vous n'étiez pas vous-mêmes à la hauteur de *m'entendre*, ce serait tant pis pour vous. »

Et l'Assemblée surprise, étonnée, écoute ce langage dans un profond silence, lorsque quelques Girondins, cherchant à déconcerter Marat, l'interrompent par des *éclats de rire*... Oui, des rires dans une pareille discussion ! Et ce sont des Girondins qui rient, eux qui prétendent donner des leçons de modération, d'humanité, de convenance et de politesse !...

« Telle était *mon opinion*, continue imperturbablement Marat, *mon opinion écrite, signée, publique*; et je n'en rougis pas. Si elle était *fausse*, il fallait me combattre et m'éclairer, mais ne point me dénoncer au Despotisme. »

En vérité, ce langage n'a-t-il pas quelque chose d'imposant ?

« On m'accuse d'*ambition* ! Mais voyez et jugez-moi : si j'avais seulement voulu mettre un prix à mon *silence*, je serais GORGÉ D'OR, et *je suis pauvre* ! Poursuivi sans cesse, j'ai erré de souterrains en souterrains ; le glaive de 20,000 assassins était suspendu sur moi ; et j'ai PRÊCHÉ LA VÉRITÉ *sur le billot* ! »

Tout cela est vrai cependant, tandis que les Mirabeau, les Danton, les Brissot même (suivant le Ministre Bertrand de Molleville, p. 37) et des centaines d'autres, recevaient de Louis XVI de grosses sommes pour parler ou pour se taire !

« Pour vous, ouvrez les yeux ! Ne voyez-vous pas un complot formé pour jeter ici la *discorde* et distraire l'Assemblée des grands objets qui doivent l'occuper ? Loin de consommer votre temps en *discussions scandaleuses*, perfectionnez la Déclaration des droits, établissez la Constitution, et posez les bases d'un Gouvernement *juste et libre*, qui est le véritable objet de vos travaux. »

Eh bien, n'a-t-il pas raison ce Marat ? et les Girondins ne sont-ils pas bien coupables de sacrifier ainsi l'intérêt public à leur intérêt personnel ? Et n'est-il pas révoltant de voir ceux qui *perdaient* la France poursuivre ceux qui l'ont *sauvée* ?

Aussi, Marat retourne à sa place (à côté de Philippe-Égalité) sans cris d'improbation, et même avec quelques applaudissements.

Mais Vergniaud (nous allons voir ce que va faire le *plus pur* et le *plus sage* des Girondins, suivant M. Thiers) s'élance à la tribune pour réveiller l'*indignation* contre Marat. Il dé-

plore le malheur d'avoir à répondre à un homme *chargé de décrets de prise de corps*.

A ces mots *Chabot* et *Tallien* se récrient, demandant s'il veut parler des décrets lancés par les royalistes du Châtelet pour le crime d'avoir dévoilé Lafayette.

N'est-ce pas incroyable en effet, de la part de Vergniaud, lui qui a dénoncé la tyrannie de Louis XVI et des juges nommés par celui-ci; lui qui ne méprise ni Bouillé, ni Lafayette, ni les frères du Roi, quoiqu'ils aient fui et soient contumaces; lui qui a été décrété le 2 septembre avec Rolland et Brissot; lui qui sera décrété le 31 mai avec ses amis les Girondins, qui ne voudront pas plus que Marat se livrer à leurs Juges?...

Aussi Marat lui crie-t-il : *Je me fais gloire de ces décrets!*
Vergniaud n'en insiste pas moins et déplore de nouveau :

« Le malheur d'avoir à répondre à un homme qui n'a *pas purgé les décrets* dont il est chargé, à un homme tout *dégoûtant de calomnies, de fiel et de sang*. »

A ces mots éclatent quelques violents murmures contre Vergniaud. — Le plus pur et le plus sage des Girondins donne là, en effet, un bel exemple de sagesse, de modération, de justice, de convenance envers la Députation de Paris qui conserve Marat dans son sein, et envers les Electeurs de Paris qui l'ont élu! Et pourquoi donc ne dit-il pas aussi que Danton est *dégoûtant de sang!*

Il distingue dans la Députation de Paris *David*, *Dussaulx* et quelques autres... Mais il ne dit rien de *Philippe-Égalité* ni de *Danton*... Et pourquoi ne distingue-t-il pas *Robespierre* quand il distingue *David*, puisque David professe hautement son estime, son admiration, son amitié pour *Robespierre*?

Enfin il lit, pour accabler Marat, Panis, etc., la fameuse *circulaire* du Comité de Surveillance aux Communes des Départements (p. 97), et prétend que cette *circulaire* calomniait et menaçait la précédente Assemblée nationale : mais cette lecture produit peu d'effet sur l'Assemblée.

« Remarquez, continue-t-il, ce rapprochement ! La *circulaire* est datée du 3 septembre, et c'est dans la nuit du 2 au 3 qu'un homme

contre lequel je n'avais jamais proféré que des paroles d'ESTIME, que Robespierre, dans cette nuit terrible, disait au Peuple : qu'il existait un *grand complot* qu'il dénonçait au Peuple seul, parce que seul il pouvait le faire avorter. Ce complot, selon lui, était tramé par *Ducos, Vergniaud, Brissot, Guadet, Condorcet, Lassource*, etc., et il consistait à faire livrer la France au Duc de *Brunswick*. »

Ainsi Vergniaud a toujours *estimé Robespierre*, et il le poursuit avec acharnement aujourd'hui!

« Que le Peuple, ajoute Vergniaud, se soit lassé d'une *longue suite de trahisons*, qu'il se soit levé et qu'il ait tiré de ses *ennemis connus* une *vengeance éclatante*, je ne vois là qu'une RESISTANCE A L'OPPRESSION ; et s'il se livre à *quelques excès* qui outrepassent les bornes de la justice, je n'y vois que LE CRIME de ceux qui les ont PROVOQUÉS PAR LEURS TRAHISONS. »

Oh ! quelle étonnante concession ! Quel aveu de la part du chef des Girondins ! Il reconnaît que ce sont les longues trahisons contre le Peuple qui ont provoqué le 10 août, le 2 septembre ; il approuve l'*éclatante vengeance du Peuple* contre ses *ennemis connus* ; il excuse même ses excès dans la vengeance et n'en fait un crime qu'à ses *ennemis connus* ; il ne voit de forfait que dans les mandats lancés, sur la demande du Peuple, contre quelques *Girondins* soupçonnés d'être les complices des traîtres !...

« Le bon citoyen, ajoute encore Vergniaud, jette un voile sur ces désordres partiels ; il ne parle que des *actes de courage* du Peuple, que de l'ardeur des citoyens, que de la gloire dont se couvre un Peuple qui sait briser ses chaînes ; et il cherche à faire disparaître, autant qu'il est en lui, les taches qui pourraient ternir l'histoire d'une si mémorable révolution. »

Oui, voilà ce que devrait faire un bon citoyen : mais, depuis près d'un mois, Vergniaud et les Girondins font tout le contraire, dans leur intérêt personnel !... Ne se proclament-ils pas eux-mêmes *mauvais citoyens* ?

Cependant Vergniaud se réduit à demander que la circulaire soit déclarée *infâme et punie*, comme si les Directeurs de l'insurrection et de la vengeance du Peuple, faisant eux-mêmes partie du Peuple, pouvaient être criminels quand on recon-

naît que cette insurrection et cette vengeance étaient provoquées par une longue suite de trahisons ! Quelle iniquité d'auteurs de poursuivre *Marat* pour avoir signé cette circulaire, et de ménager *Danton*, qui serait mille fois plus coupable pour l'avoir *contresignée* et expédiée partout en qualité de *Ministre de la justice* ! Aussi Vergniaud n'obtient ni désaveu ni punition !

Comme c'est à *Marat* surtout qu'en veulent les Girondins, *Boileau* vient alors lire une *feuille* imprimée le matin et signée *Marat*, dans laquelle on lit :

« Une seule réflexion m'accable ; c'est que tous mes efforts pour sauver le Peuple n'aboutiront à rien *sans une nouvelle insurrection* : à voir la trempe de la plupart des *Députés à la Convention*, je désespère du salut public. Si dans les *huit premières séances* les bases de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de cette Assemblée ; 50 *ans d'anarchie* vous attendent ; et vous n'en sortirez que par un *Dictateur, vrai patriote et homme d'État*. O peuple BABILLARD, si tu savais AGIR !... »

A ces mots éclate la plus violente tempête (certainement préparée par les Girondins) : les cris, les injures, les accusations, les menaces, pleuvent sur *Marat*. (Et il faut avouer que les *Députés* peuvent bien être furieux s'il veut les faire massacrer). On crie à *l'Abbaye* ! à *la guillotine* ! — Je demande, dit *Boileau*, le décret d'accusation contre ce monstre... — Et la majorité veut aller de suite aux voix, sans l'entendre, sur une simple accusation !... C'est un bien mauvais exemple d'emportement de la part des sages, des modérés !...

Cependant *Marat* ne répond à tant d'attaques que par un *sourire* ; et, toujours calme, il demande à se justifier. — On refuse... On veut du moins qu'il descende à la *barre* comme accusé... Mais il obtient enfin la tribune.

« Je supplie l'Assemblée, dit-il, de ne pas se livrer à un excès de fureur contre moi, et je rappelle encore mes ennemis à la pudeur... On n'a pas rougi de m'opposer des décrets de prise de corps provoqués contre moi par les corrompus de la Constituante et de la Législative : mais je me fais gloire de ces décrets et j'en suis fier, parce qu'ils sont le prix de mon courage à démasquer les traîtres et à dé-

jouer les conspirateurs. Pendant 18 mois, j'ai vécu sous le glaive de Lafayette; et, s'il se fût rendu maître de ma personne, il m'aurait anéanti... D'ailleurs, en m'envoyant ici, le *Peuple a purgé* tous ces décrets; le Peuple a prononcé entre mes accusateurs et moi. »

Et l'Assemblée commence à l'écouter avec intérêt.

« Quant à l'écrit qu'on vient de lire, je l'avoue, parce que jamais le *mensonge* n'approcha de mes lèvres, et que la *crainte* ou la *dissimulation* est étrangère à mon cœur : mais en voici l'explication. »

Il explique alors que cet article a été écrit, imprimé et épuisé il y a *dix jours*, le lendemain des élections; qu'alors son âme était indignée de voir élire à la Convention cette *faction de la Gironde* qu'il avait dénoncée comme un *ennemi public*, et qui abuse de son pouvoir aujourd'hui pour venger ses injures personnelles : que c'est *son libraire* qui l'a réimprimé ce matin *contre son gré*; et que, ce matin même, il a, lui-même, fait paraître le premier numéro d'un journal intitulé le *Journal de la République*, dans lequel il a publié, sous le titre *Ma nouvelle marche*, un article qui contient l'exposé de ses principes *actuels* de conduite. Il lit le nouvel article :

« Depuis l'instant où je me suis dévoué pour la Patrie, je n'ai cessé d'être abreuvé de dégoûts et d'amertume... Longtemps mes calomniateurs m'ont représenté comme un *traître* qui *vendait* sa plume à tous les Partis : des milliers d'écrits (Ministériels, Feuillants, Girondins), répandus dans la Capitale et les Départements, propageaient ces *impostures*... On n'a cessé de m'accuser de *vénalité* que pour m'accuser de *furor* : les aveugles, les lâches, les fripons et les traîtres, se sont réunis pour me peindre comme un *fou atrabilaire*, invective dont les charlatans Encyclopédistes gratifiaient l'auteur du *Contrat Social*... *Trois cents prédictions*, justifiées par les faits, m'ont vengé de ces injures, et le fou a passé pour *PROPHETE*...

« Aujourd'hui que les *premiers décrets* de la Convention révèlent une majorité patriote, je suis prêt à prendre les *voies jugées efficaces* par les défenseurs du Peuple; je dois marcher *avec eux*... Amour sacré de la Patrie, je t'ai consacré mes veilles, mon repos, mes jours, toutes les facultés de mon être : je t'immole aujourd'hui mes *préventions*, mes *ressentiments*, mes *haines*... Divinité des âmes pures, prête-moi des forces pour accomplir mon vœu ! Jamais l'*amour-propre* ou l'*obstination* ne s'opposera, chez moi, aux mesures que prescrit la *sagesse*. »

Et l'Assemblée, stupéfaite, rassurée par la modération des expressions et des principes, abandonne tous ses projets de rigueur, et donne même quelques signes de satisfaction... Et cependant les Girondins voulaient le condamner et le tuer sans l'entendre !

« Quant à l'écrit et aux principes dont on me demande la rétractation, je ne les désavouerai pas ; car me demander une rétractation c'est exiger que je *ne voie pas ce que je vois*, que je *ne sente pas ce que je sens* ; et il n'est aucune puissance sous le soleil qui soit capable de ce renversement d'idées : je puis répondre de la *pureté de mon cœur*, mais je ne puis changer mes *pensées*. »

C'est incontestable ; nos opinions et nos sentiments sont indépendants de notre volonté, comme la portée de notre vue.

« Permettez-moi cependant de vous appeler à une grave considération : « Si, par la négligence de mon imprimeur, mon journal n'avait paru que demain, vous m'auriez donc voué au glaive des tyrans ? Cette fureur est *indigne d'hommes libres* ; mais je ne crains rien sous le soleil (tirant un *pistolet* qu'il s'applique au front) ; et si vous m'aviez décrété d'accusation, je me brûlais la cervelle à cette tribune... Voilà donc le fruit de trois années de cachots et de tourments pour sauver ma Patrie ! Voilà le fruit de mes veilles, de mes travaux, de mes dangers, de mes souffrances ! Mais je resterai parmi vous pour braver vos *fureurs*. »

Mais tout cela n'est-il pas trop ? Quand on se dévoue à une cause, ne faut-il pas se résigner à être tué martyr plutôt que de se tuer soi-même ? A quoi bon montrer le pistolet puisqu'il est justifié ? Le dernier mot n'est-il pas une provocation inutile et dangereuse ?

Ce dernier mot excite, en effet, un long tumulte, pendant lequel les Girondins s'écrient que c'est un *fou*, un *scélérat*... — Mais, s'il est *fou* il ne peut être *scélérat* ! Et, s'il est l'un ou l'autre, pourquoi les Electeurs de Paris, la Députation, les Girondins, la Convention, ne l'expulsent-ils pas loin d'eux ?

Après cette longue et violente dispute, la Convention passe à l'ordre du jour, et décrète, comme le demandaient Danton et Robespierre, que la République française est une et indivisible, et que le Gouvernement est représentatif.

Couthon renouvelle la demande de sa *peine de mort* contre quiconque proposera la Dictature. — Mais *Cambon* répond qu'on ne peut punir des *opinions* quelles qu'elles soient; et la Convention, refusant de prononcer une peine, reconnaît implicitement que l'opinion de Marat sur la Dictature n'aurait pas dû être incriminée.

Ainsi, toutes ces bruyantes accusations d'usurpation, de Dictature, de tyrannie et de massacre, demeurent sans aucun résultat direct : mais elles ne peuvent manquer d'avoir de graves conséquences.

La masse de l'Assemblée (M. Thiers le reconnaît lui-même), ne peut s'empêcher de trouver les accusations des Girondins *exagérées et imprudentes*, et de voir dans leur indignation quelques sentiments PERSONNELS. — Tout le monde se rappelle en effet leur conduite depuis l'ouverture de la Législative, leurs attaques contre Louis XVI et la Cour, les discours et les actes révolutionnaires et insurrectionnels de leurs chefs, de Brissot, de Pétion, de Rolland, de Condorcet, de Vergniaud, de Guadet, etc. Chacun se rappelle qu'ils ont constamment enflammé les passions populaires et poussé à la guerre pour amener la déchéance et la République; qu'ils ont même demandé la Dictature pour eux; qu'ils ont excité, approuvé, excusé les massacres; qu'ils désapprouvent seulement en réalité les mandats lancés le 3 contre Rolland, Brissot et Vergniaud; qu'ils ménagent Danton, le premier ordonnateur des massacres, sans le consentement duquel ils n'auraient point eu lieu, qui devrait être bien plus coupable à leurs yeux puisqu'il était *Ministre de la Justice*. On est généralement convaincu qu'ils ne ménagent Danton que parce qu'il s'est opposé au mandat contre Rolland, et qu'ils n'attaquent Marat et Panis que parce qu'ils ont lancé des mandats contre Rolland et Brissot.

C'est donc principalement dans l'intérêt de leur propre vengeance qu'ils attaquent la Commune, les Jacobins, la Députation de Paris, Robespierre et Marat... Et pour satisfaire

leur ressentiment, ils exagèrent tout, dénaturent tout, se montrent violents et même sanguinaires, en prenant adroitement et hypocritement le rôle d'amis de l'ordre, de la justice et de l'humanité.... Et, au lieu de défendre la France et la Révolution contre les Aristocraties étrangères et contre les Aristocrates français, ce sont eux qui crient et vont crier partout que Paris, la France, la Révolution, sont à jamais déshonorés par les plus horribles forfaits!... Et cela quand le fait est faux, quand c'est une calomnie, quand ce sont ces Jacobins, cette Commune, cette Députation de Paris et ce Peuple de Paris, qui ont *sauvé* la France en se dévouant pour elle!... En vérité, n'est-ce pas là un des plus grands crimes politiques qu'on puisse commettre? c'est du moins une grande erreur, une grande faute, un grand exemple de l'égarement des passions humaines, un grand malheur pour la Révolution et pour la France! C'est la discorde pour longtemps dans le camp patriote! c'est l'indignation, la colère, la haine, la guerre à mort entre les Jacobins et les Girondins!

Aussi, loin de se décourager, Marat n'en poursuit qu'avec plus d'ardeur la *faction* *Brissotine*, prétendant qu'elle suit, pour entraîner la Convention, la même marche qu'ont suivie les Feuillants pour entraîner la Constituante, et que leur but est d'organiser, sous le titre de Garde Conventionnelle, une force militaire dévouée, pour maîtriser Paris et pour écraser les Jacobins. Il affirme que les Girondins, maîtres du pouvoir lors des élections, ont répandu l'or et les promesses pour obtenir leurs candidats; qu'ils ont employé toutes les manœuvres pour repousser la *Députation* actuelle de Paris; que, même après l'élection, ils ont tout fait pour faire révoquer, par les électeurs, *Robespierre* et lui *Marat*; et que l'attaque sous prétexte de Dictature était un complot des Girondins pour perdre toute la Députation Parisienne, en commençant par Robespierre et par lui...

Remarquons une autre conséquence de cette orageuse discussion. L'Assemblée n'a pas révoqué ses trois décrets du

24 ordonnant un Rapport sur Paris par Rolland, un projet de loi contre les provocateurs, et un autre projet de loi sur une Garde législative; elle a même nommé une *Commission de six membres* pour constater le montant et l'emploi des valeurs déposées à la Commune et qu'on l'accuse d'avoir dissipées : mais elle a passé à l'ordre du jour sur toutes les accusations des Girondins ; et par conséquent elle EXCUSE par le fait *les massacres de Septembre* ; car elle sait bien que Danton, Marat, et le Comité de Surveillance signataire de la circulaire aux Départements, en sont les ordonnateurs.

Et le jour même de cette discussion contre les journées de Septembre, le vieux *Cazotte*, rendu par les exécuteurs populaires aux larmes de sa fille, est condamné à mort par la Justice régulière et subira sa peine pour avoir conspiré la fuite du Roi, l'extermination des Jacobins, et la perte du Duc d'Orléans.

§ 10. — Trois partis dans la Convention.

Dès ce moment, trois partis se dessinent parfaitement dans la Convention, la Droite ou les *Girondins*, la Gauche ou les *Montagnards*, et le Centre, appelé *la Plaine* et plus tard *le Marais*.

C'est le Centre, composé des hommes timides et incertains, qui formera la majorité en votant tantôt avec la Droite et tantôt avec la Gauche.

D'abord ébloui par les brillants discours des Girondins et par leurs invocations continuelles de l'ordre, de la modération, de la justice et de l'humanité, le Centre votera quelque temps avec eux ; mais les *Montagnards*, appuyés sur le Peuple, finiront par entraîner la Plaine, et la Plaine finira par sacrifier les Girondins.

§ 11. — Influence croissante des Jacobins.

Loin de diminuer l'influence des Jacobins, les attaques des Girondins ne servent qu'à l'augmenter.

Cent treize Députés nouveaux s'y font inscrire en une semaine; et les séances sont tellement suivies qu'on fait *queue à la porte*, et que les riches mêmes y viennent en équipage.

Pétion continue d'y être élu Président comme *Danton*; *Thomas Payne* s'y fait admettre; mais *Fauchet* en est exclu pour avoir favorisé l'émigration de Narbonne après le 10 août; *Brissot* et *Louvet* en seront solennellement exclus eux-mêmes après leurs attaques contre Robespierre.

§ 12. — La Commune accuse les Girondins de vénalité.

L'Assemblée retentit d'abord (le 30 septembre) d'une révélation lancée, depuis Londres, par *Narbonne*, contre *Lacroix*, qu'il accuse d'avoir reçu de lui-même, quand il était Ministre de la guerre, *des sommes considérables* pour être distribuées entre lui *Lacroix*, *Gensonné*, *Thuriot*, *Albitte*, *Bazire*, *Merlin* et *Chabot*. — C'est *Lacroix* lui-même qui donne connaissance à l'Assemblée de cette lettre de Narbonne, en prenant l'engagement de faire déclarer celui-ci *calomniateur*. *Thuriot* crie à l'infamie; *Cambon* promet de présenter un décret d'accusation contre le traître ex-Ministre : mais aucun de ces engagements ne se remplira, et nous verrons plus tard que des concussions prouvées contre quatre des sept inculpés peuvent donner quelque vraisemblance à l'accusation d'aujourd'hui.

Le surlendemain, le Comité de Surveillance, accusé de dilapidations par les Girondins, se présente à l'Assemblée pour confondre ses ennemis et pour démasquer à son tour les *Députés vendus* à la Cour. Il lit une lettre de *Laporte*, datée du 3 février 1792, dans laquelle l'Intendant de la Liste civile dit au Trésorier que le Roi l'a chargé de lui demander, pour demain, 1,500,000 livres, destinés à *acheter un décret* qui vaudra plusieurs millions. — La Convention doute si peu du fait qu'elle laisse échapper des cris d'indignation contre les corrupteurs et les corrompus; plusieurs membres de la Législative déclarent avoir connu ou soupçonné les projets de

corruption ; et personne ne doute qu'il n'y ait eu des *Députés vendus*, quoiqu'on n'ait pas alors toutes les preuves qu'on acquerra dans la suite, même contre des membres de la Convention.

Le Comité paraît donc triomphant dans son accusation : mais une imprudence élève un violent orage contre lui.

« Nous vous donnerons, dit le Comité, la *liste de distribution* de cette somme de 1,500,000 livres et de *bien d'autres*. — Il faut que cette liste soit à l'instant connue, répond *Lahaye*, et que les barrières soient fermées. — Nous ne pouvons la donner aujourd'hui, réplique le Comité ; mais nous avons pris des précautions pour que les *prévenus* ne puissent échapper à l'empire de la loi. — Puisque vous connaissez les coupables, nommez-les ! — Nous ne le pourrons faire que quand une masse énorme de papiers trouvés aux Tuileries, déposés au Comité et mis sous les scellés, auront été inventoriés et dépouillés. »

Tallien ajoute que des individus qui jouissent aujourd'hui d'une grande popularité seront démasqués quand ces pièces seront connues... Et chacun comprend que *Tallien* et le Comité veulent désigner les *Girondins*.

Mais pourquoi parler de *liste de distribution* et de *prévenus*, puisqu'on ne pourra les connaître qu'après la levée du scellé et l'inventaire ? C'est ce que les *Girondins* vont lui reprocher vivement en profitant de cette faute pour chercher à écraser leurs adversaires.

La Convention ayant décrété que tous ces papiers déposés à la Commune seraient apportés dans son propre Comité de Surveillance, et ayant nommé une Commission extraordinaire de 24 membres pour lever les scellés, dresser l'inventaire en présence des Commissaires de la Commune, et faire ensuite un rapport public, *Valazé* fait ce rapport quelques jours après, et déclare que ces papiers sont tellement nombreux qu'il faudra quatre mois pour les examiner ; et, alors, les *Girondins* soutiennent que le Comité de Surveillance ne pouvait pas parler de *liste des Députés corrompus*, et que cette allégation est une témérité, une calomnie, une atroce méchanceté, bien qu'ils ne puissent pas affirmer eux-mêmes

que la liste ne se trouvera pas dans les papiers, puisqu'ils ne sont pas dépouillés; ils exploitent une parole imprudente, qui ne désigne personne, et qui est manifestement vraie au fond, pour accabler d'injures le Comité de Surveillance, tandis que bientôt le même Valazé et le ministre Rolland dévoileront la corruption de Mirabeau et de beaucoup de Députés de la Constituante et de la Législative.

Bien plus, *Marat* ayant annoncé, dans son journal, qu'on venait de découvrir un grand complot de la *faction Brissotine*, au lieu de lui répondre par leurs nombreux journaux, les Girondins abusent de la tribune pour lui prodiguer l'insulte et l'outrage. — Mais c'est en vain qu'on veut lui refuser la parole; il est enfin à la tribune :

« Je ne perdrai pas le temps, dit-il, à repousser les invectives qui me sont adressées : je ne m'abaisserai pas jusque-là... Le Peuple jugera entre mes accusateurs et moi... Je eroirais ne pas vous connaître, si j'avais le moindre soupçon contre cette Assemblée en masse : vous serez calmes ; l'accusation qui m'a été faite sera encore l'occasion de mon triomphe... Quant à mes *vues* politiques, à ma *manière de voir*, à mes *sentiments*, je vous l'ai déjà déclaré, je suis au-dessus de vos décrets. (Rumeurs, éclats de rire.) Jamais vous ne *me ferez voir* ce que je ne vois pas, et jamais vous ne pourrez faire que je *ne voie pas* ce que je vois... Non, il ne vous est pas donné d'empêcher *l'homme de génie* de s'élancer dans l'avenir. Vous ne sentez pas *l'homme instruit*, qui connaît le monde, et qui va au-devant des événements. (Rires et murmures)... A quoi en auriez-vous été réduits si je n'avais dès longtemps préparé l'opinion publique (On rit aux éclats), si je n'avais, dis-je, préparé l'opinion publique sur les *machinations de Lafayette*, sur celles du Comité de Législation de la Constituante... Aujourd'hui, j'ai cru apercevoir, dans le sein de la Convention, *un parti* formé contre le Comité de Surveillance ; je l'ai dénoncé, et son but est *d'enlever les papiers* qui prouvent les trahisons de la Cour. (Mouvement d'indignation contre lui)... Il paraît que lorsqu'on vous énonce des *opinions* vous voudriez les proscrire, tandis que votre devoir est d'en permettre la plus libre manifestation. Vous n'avez sur les *pensées* d'autre autorité que celle de la raison ; et ce n'est pas un décret de censure qui pourra nime fermer la bouche, ni me convaincre... Depuis longtemps, je regarde une partie des hommes qui siègent dans cette Assemblée comme prévenus d'incivisme et de machinations... Ils se sont fait élire par *intrigues*. (Nom-

mez-les) ! Vous connaissez les lettres des *Brissot*, des *Guadet*, des *Vergniaud*, des *Lassource* et autres Députés de la Gironde, répandues dans les Départements à l'approche des élections... Je ne me crois pas accusé par les cris et les invectives de la *faction* que j'ai depuis longtemps dénoncée comme ayant proposé une guerre désastreuse qui n'est devenue favorable que par des événements imprévus, comme ayant demandé la suppression de la Commune de Paris pour avoir sauvé la France le 10 août. (Pour l'avoir presque *perdue le 2 septembre*, répondent quelques voix)... Quelque mesure que vous puissiez prendre, *mon opinion* est formée sur la *faction Brissot*. »

Les Girondins crient encore à la *calomnie* et insultent *Marat* en se donnant beaucoup d'éloges, eux qui calomnient tous les jours les Jacobins dans la *Sentinelle* et leurs autres journaux, eux que nous avons vus convaincus de calomnie contre Robespierre (t. II, p. 534). Mais il n'en montre pas moins un rare courage à faire tête à ce puissant parti. — Et la Convention termine ces déplorables débats en décrétant que, après l'inventaire, le Comité de Surveillance sera *tenu d'indiquer* les pièces qui prouvent la corruption de quelques Députés.

Mais *Marat* revient dans son journal sur l'accusation au sujet du 2 septembre :

« Si c'était un crime, dit-il, *Pétion* serait criminel d'avoir laissé paisiblement des brigands consommer leurs forfaits pendant *deux jours consécutifs* dans toutes les prisons : sa *coupable inaction* serait le plus affreux des crimes, et il mériterait de *perdre la tête* pour n'avoir pas mis sur pied *toute la force armée* pour s'y opposer. Il vous dira sans doute, pour se disculper, que la force armée n'a pas voulu obéir et que tout Paris était à l'expédition ; et c'est un fait : mais convenez donc alors que c'est une *imposture* que d'avoir rejeté sur des brigands cette opération malheureusement trop nécessaire. »

Et il a parfaitement raison, *Marat* : tant que les Girondins ne poursuivront pas le Ministre *Danton*, le Maire *Pétion* (Girondin), le Procureur de la Commune *Manuel* (Girondin), le Substitut *Billaud-Varennes*, le Secrétaire *Tallien*, etc., même *Rolland*, les accusations contre le Comité de Surveillance seront la plus hypocrite et la plus révoltante partialité.

Quelques jours après, les Girondins ayant obtenu un décret dirigé contre la Commune pour lui faire rendre compte des

sommes et objets qu'elle a reçus en déi ôt depuis le 2 septembre, *Marat* demande que le *vertueux* Rolland rende également compte des diamants de la couronne et des bijoux de Madame de Louvois qu'il a reçus sans procès-verbal.

Néanmoins, indépendamment des attaques à la tribune, les adversaires de Marat le poursuivent encore par la presse ; le 9, les murs de Paris sont couverts d'un énorme *placard*, signé *Barbaroux*, *Rébecqui* et six autres Députés du Midi, répété dans le journal de *Brissot*, dans lequel les signataires accusent encore Marat et vantent leurs propres vertus. — Marat, leur répondant dans son nouveau *Journal de la République*, attaque à son tour la *clique Brissot* et dit de Barbaroux :

« J'ai eu des liaisons particulières avec lui dans le temps qu'il n'était pas tourmenté de la *rage de jouer un rôle* : c'était un *bon jeune homme* qui aimait à *s'instruire* auprès de moi. »

§ 13. — La Commune se soumet à la Convention.

Depuis l'insurrection du 10 août, la Commune insurrectionnelle pouvait bien méconnaître la Législative puisque celle-ci n'avait plus d'existence constitutionnelle ; mais elle serait coupable de révolte envers la Nation si elle ne se soumettait pas à la Convention ; car, quoique les élections aient été plus ou moins influencées par les Girondins, maîtres du pouvoir, l'opinion publique considère la Convention comme une véritable *Représentation nationale*.

Aussi la Convention ayant ordonné, dès le 22, la réélection de toutes les Municipalités, la Commune cesse ses fonctions, et les Electeurs en élisent une nouvelle.

Il y a plus : les élections ayant été faites à haute voix, et la Convention les ayant annulées en ordonnant le vote secret, les Electeurs se soumettent encore à recommencer l'opération, quoique ce décret paraisse partial, arbitraire et tyrannique de la part des Girondins, puisque : 1^o les Députés de Paris et presque tous les autres Députés ont été élus à haute voix ; 2^o puisque presque toutes les Communes ont élu de même

leurs Municipalités ; 3^o puisque les Ministres et les Commissaires sont élus à haute voix par la Convention elle-même.

Pétion est réélu Maire à une immense majorité ; mais il refuse, pour ne s'occuper que des travaux législatifs. Le médecin *Chambon*, homme modéré, le remplace momentanément.

Les suspects, arrêtés par l'ancien Comité de Surveillance depuis le 4 septembre, sont mis en liberté en vertu d'un décret.

Et la puissance souveraine de la Représentation nationale ne rencontre aucune résistance.

§ 14. — Nouveau Ministère Girondin.

La Convention, décidant qu'aucun Ministre ne pourrait être pris dans son sein, *Danton* (que nous avons vu dès la première séance offrir sa démission) abandonne définitivement le Ministère de la Justice pour rester Député. Mais remarquons un fait important : quoique *Danton* soit l'ordonnateur connu du massacre, *Philippeaux* demande qu'on l'invite à rester Ministre. « Gardons, dit-il, ce Ministre révolutionnaire, pour qu'il serve la Patrie avec cette *vigueur de caractère* et cette *énergie de talents* qu'on lui CONNAIT ; » et l'on applaudit ! Le Girondin *Buzot* et les autres Girondins déclarent qu'ils l'inviteraient à rester Ministre s'il n'avait pas manifesté sa résolution contraire ! — *Garat*, qui le remplace, est presque neutre entre les deux partis, inclinant cependant vers les Girondins.

Rolland, élu Député dans le Département de la Somme, écrit pour donner sa démission de Ministre, en indiquant *Pache* pour son successeur : mais c'est une ruse concertée avec les Girondins, qui méditent de se procurer un triomphe dans sa personne, en élevant ses *vertus* jusqu'aux nues, et en proposant à l'Assemblée de l'inviter, au nom de la Patrie, à garder ses fonctions. — Mais *Barrère* et d'autres repoussent cette *flagornerie* dangereuse et indigne. — *Danton* soutient qu'il faudrait alors faire l'invitation à *Madame Rolland*. Il ajoute que, le 1^{er} septembre, la confiance de *Rolland* était tellement abat-

tue qu'il voulait *abandonner Paris* aux Prussiens. — Et la Convention refuse l'invitation.

Néanmoins Rolland, toujours d'accord avec les Girondins, écrit que, la *très-grande majorité* ayant exprimé le vœu qu'il restât au Ministère, il consent à retirer sa démission... Et l'on devine les applaudissements des Girondins. — Mais tout cela ne semble-t-il pas sentir la comédie et l'intrigue? — Cependant les Girondins n'en ont pas moins l'immense avantage de posséder toujours le Ministère.

Et voyez combien cet avantage est grand! *Rolland* peut profiter et profite tous les jours de sa position pour faire des *rapports* et des *circulaires*, pour *attaquer* l'ancienne Commune et la nouvelle, afin d'attaquer indirectement les Jacobins et les Montagnards. C'est *Rolland* et *Clavières* qui disposent des courriers, de la poste et des finances; et ils s'en servent pour répandre une foule d'écrits Girondins. Rolland va même jusqu'à arrêter et supprimer secrètement la correspondance des Jacobins, et jusqu'à *substituer* à leurs circulaires aux Sociétés affiliées des circulaires en sens contraire... N'est-ce pas un abus de confiance, une prévarication, une véritable trahison de la part des loyaux Girondins!... de la part du vertueux Rolland!... Comme les passions politiques dénaturent les hommes!...

Rolland et les Girondins communiquent régulièrement avec toutes les Autorités Départementales et Communales, font venir des *Fédérés* de Marseille, de Bordeaux, de Brest, de Caen, pour garder la Convention, quoique le décret ne soit pas rendu et qu'il ne le sera jamais... N'est-ce pas de *l'usurpation*, de *l'anarchie*? Et de la part de ces Girondins qui se disent les seuls amis de l'ordre et de la légalité!

Nous avons déjà vu d'ailleurs que Rolland a pu s'emparer sans témoins de tous les papiers de l'armoire de fer, et qu'il a pu détruire tous ceux qui compromettaient ses amis, tandis qu'il produira tous ceux qui pourront nuire à ses adversaires.

Enfin le Ministère des affaires étrangères appartient presque

à *Brissot*, à qui *Lebrun* communique tout, en travaillant habituellement avec lui.

Pache, qui remplace *Servan* à la Guerre, et *Monge*, qui conserve la Marine, inclinent seuls vers les Jacobins et leur ouvrent leurs bureaux.

Grouvelle est toujours secrétaire du Conseil des Ministres, mais sans voix délibérative et sans influence.

§ 15. — Organisation des Comités.

La Convention se partage en beaucoup de *Comités*, composés chacun d'un grand nombre de Députés : — Comité de Surveillance, 30 ; — de la Guerre, 24 ; — des Finances, 42 ; — des Comptes, 15 ; — de Législation, 48 ; — de Constitution, 9. — On y joindra un Comité de Diplomatie et de Défense générale. — Le Comité de Constitution se compose de : *Sieyes*, *Condorcet*, *Thomas Payne*, *Pétion*, *Vergniaud*, *Brissot*, *Gensonné*, *Barrère* et *Danton* (le chef du 2 septembre), ayant pour suppléants : *Barbaroux*, *Hérault*, *Lanthenas*, *Jean Debry*, *Fauchet*, *Lavicomterie*.

Les Girondins sont les maîtres partout : il faut qu'ils soient bien *maladroits* ou qu'ils aient bien *tort* pour être débusqués de leurs positions. — Bientôt, sur la proposition de *Barrère*, au nom du Comité de Constitution, la Convention invitera tous les citoyens à envoyer leurs idées et leurs plans ; et le Comité recevra un grand nombre de *projets*.

§ 16. — Retraite des Prussiens.

On se rappelle que *Dumouriez*, à qui la Législative a donné le commandement général de l'armée de Lafayette, se trouvait encore à *Sedan* quand les Prussiens sont entrés à *Verdun* le 2 septembre, sans avoir devant eux aucune armée jusqu'à Paris ; ils pouvaient même enlever *Dumouriez* et ses 28,000 hommes : c'est presque un miracle s'il a pu leur échapper. Il est parvenu, à travers mille périls et à force de marche, à les devancer et à s'emparer des défilés de la forêt

de l'*Argonne*, espérant, nouveau *Léonidas*, arrêter, dans ces nouvelles Thermopyles, un ennemi bien supérieur en nombre.

Là, encore, il a couru le risque d'être enveloppé, d'être forcé de mettre bas les armes, et d'ouvrir ainsi Paris à une exécution militaire.

Le 17, la trahison, des cris de *sauve qui peut* ont mis tout en péril ; 10,000 hommes ont fui en désordre devant quelques houlans ; 1,500 fuyards sont arrivés jusqu'à Paris, répandant partout la terreur.—Mais Dumouriez s'est retiré, a échappé encore une fois aux Prussiens, a campé à *Sainte-Menehould*, y a réuni 35,000 hommes le 19, et a fait occuper la hauteur de *Valmy* par une de ses ailes commandée par *Kellermann*.

Le 20, l'armée Prussienne, soutenue par une effroyable canonnade dans laquelle on a tiré plus de 20,000 coups de canon, a attaqué la hauteur ; deux fois les vieux soldats Prussiens sont montés comme à l'assaut, et deux fois les jeunes soldats Français les ont culbutés à la baïonnette au cri de *vive la Nation* !

Etonnés et effrayés de trouver l'héroïsme révolutionnaire et patriotique dans ces jeunes soldats que, dans son insolent et insensé langage, l'Émigration leur a peints comme un ramas de *savetiers*, de *tailleurs* et de *perruquiers*, qu'il serait facile de ramener à Paris à coups de *cravache*, le Roi de Prusse et Brunswick, qui croyaient que le bruit du canon suffirait pour les faire fuir, hésitent, accablent de reproches les Émigrés qui les ont trompés, et pensent à sauver leur armée, éloignée de ses magasins, attaquée par la *disette* et la *dysenterie*, menacée par l'hiver et par la furie révolutionnaire.

Aussi, quoique les Prussiens se trouvent entre Dumouriez et Paris, quoiqu'ils puissent continuer leur route en avant, quoique leurs éclaireurs avancent jusqu'à 15 lieues de la Capitale ; ils n'osent pas faire un mouvement dans la crainte de se voir pris entre deux feux et perdus jusqu'au dernier ; et Dumouriez, qui se trouve alors à la tête de 70,000 hommes, les arrête ainsi et les tient en échec par une tactique que l'on

considère comme un coup de génie ; restant sur leurs derrières, malgré le Ministre de la guerre, malgré l'Assemblée nationale, et malgré ses propres officiers, qui tous lui demandaient de repasser entre Paris et l'ennemi.

Pendant dix jours les armées s'observent : on suspend les escarmouches d'avant-postes ; on échange les prisonniers, excepté les Emigrés ; on parlemente ; on paraît vouloir négocier. Le 28, le Duc de Brunswick envoie un *Manifeste* demandant, comme condition *sine quâ non*, le rétablissement de la *dignité royale en France* : le Conseil exécutif des Ministres répond que la République ne peut entendre aucune proposition avant que les troupes Prussiennes aient évacué le territoire français ; et, le 1^{er} octobre, les Prussiens commencent leur retraite.

Cette retraite n'est que faiblement inquiétée ; et la perte des envahisseurs ne s'élève qu'à 30,000 hommes sur 80,000. Aussi, quoique Dumouriez vienne de sauver la France ou du moins de lui rendre un grand service, d'étranges soupçons ne tardent pas à s'élever généralement contre lui.

§ 17. — Soupçons de trahison contre Dumouriez.

Rien n'expliquant, aux yeux du public, cette subite et honteuse retraite, on se demande partout quelle peut en être la cause. — Les uns prétendent que le Roi de Prusse se retire sur la prière de Louis XVI, qui lui aurait écrit sur la demande des Ministres Girondins : mais il paraît certain que Louis XVI n'a rien écrit, comme il n'est guère probable qu'une lettre de sa part aurait suffi pour déterminer une si grave résolution. — D'autres pensent que les Girondins, qui négocient depuis longtemps avec le Duc de Brunswick, ont acheté sa retraite en payant de grosses sommes, soit au Roi de Prusse, soit à son Général : mais rien ne justifie cette assertion, bien peu vraisemblable encore. — D'autres enfin, soutiennent que c'est le Roi de Prusse qui a acheté sa retraite en payant des sommes considérables, soit à Dumouriez, soit à

Danton, Ministre alors, soit à quelque Girondin Ministre ou Commissaire des Ministres; et cette opinion nous paraît la mieux fondée...

D'abord, les obstacles que le Roi de Prusse commence à rencontrer, ceux qui l'attendent sous Paris, l'effroi que lui causent le 10 août, le 2 septembre, la proclamation de la République, la découverte de l'erreur dans laquelle les Émigrés l'ont entraîné, et l'immense péril de sa situation, suffisent pour le faire rétrograder. — Lafayette affirme dans ses *Mémoires* que les deux armées du Nord et de l'Est pouvaient couper la retraite et la rendre impossible. Il ajoute que des Généraux Prussiens lui ont avoué, longtemps après, qu'ils étaient exposés à passer sous les *fourches caudines*, ou du moins à perdre leur *artillerie* et leurs *bagages*.

Dans ses *Mémoires d'un Homme d'État*, le Prince de Hardemberg, alors Ministre du Roi de Prusse, fait d'autres révélations précieuses. Il raconte par quelle ruse un envoyé du Roi de Prusse a pu communiquer avec Dumouriez. Il avoue que Dumouriez a secrètement écrit à *Danton*; que celui-ci lui a envoyé ses agents confidentiels, d'abord *Westermann*, puis *Fabre d'Églantine* son secrétaire, tandis que le Conseil exécutif lui envoyait trois Commissaires, *Carra* (celui qui le premier a proposé Brunswick), *Sillery* et *Prieur de la Marne*, dont les deux premiers avaient des instructions confidentielles; que *Danton* a répondu qu'il ne fallait pas s'attacher à *détruire* l'armée Prussienne; et qu'en conséquence un *traité SECRET* a été conclu entre les Généraux en chef, d'après lequel l'évacuation devait être opérée en 20 jours.

Lafayette affirme que, la retraite s'opérant trop lentement, et les soldats Français brûlant de se précipiter sur les Prussiens, ce sont les Généraux et les Commissaires qui exhortent le Général ennemi à accélérer sa marche en *l'avertissant* qu'ils ne peuvent plus retenir l'ardeur de leurs troupes.

Il paraît certain que la position des Prussiens était désespérée; qu'ils étaient séparés de leurs magasins et jeunaien

depuis 5 jours ; que la dyssenterie faisait de grands ravages dans leurs rangs ; que la résistance qu'on leur opposait quand ils croyaient n'avoir à faire qu'une promenade militaire, devait les épouvanter et leur faire perdre la tête ; que l'armée Française était maintenant égale à la leur ; qu'elle augmentait tous les jours et devait être bientôt beaucoup supérieure en nombre comme elle l'était en enthousiasme ; et que le Roi de Prusse pouvait être forcé de mettre bas les armes avec toute sa Noblesse et toute son armée. — Quelle épouvante un pareil événement aurait jetée dans l'âme de tous les Rois ! quel enthousiasme nouveau il aurait excité en France ! Quelle puissance d'opinion aurait donnée à la Révolution et à la République la rentrée triomphale des volontaires Parisiens ramenant à Paris le roi de Prusse et le duc de Brunswick, vaincus et prisonniers !

Il ne serait donc pas étonnant que le Roi de Prusse eût fait d'énormes sacrifices pour sortir de l'abyme ; il serait tout naturel qu'il eût employé la corruption sur Dumouriez, Danton, les Girondins, qu'il connaissait très-bien pour être corruptibles et pour avoir été déjà corrompus par Louis XVI ; il serait tout simple que ces hommes ne se fussent pas fait scrupule de vendre la faculté de se retirer, quand ils pouvaient croire que l'avantage et la joie de l'évacuation empêcheraient d'apercevoir leur trahison.

Et s'ils se sont vendus, quelle trahison que celle qui prive la France d'un avantage acheté par tant de dévouement populaire, et qui sauve des ennemis qui lui feront tant de mal un peu plus tard !

Le Prince de *Hardemberg* avoue encore que, pendant la négociation, le Général *Arthur Dillon* dit secrètement à un envoyé Prussien :

« Dites au Roi de Prusse que la paix anéantirait la République en faisant naître dans son sein *des partis* qui tôt ou tard ramèneraient le Roi sur le trône ; que si, au contraire, on s'acharne à la guerre, la Monarchie Française et toute la Noblesse sont perdues.... Avertissez-le qu'on travaille à Paris à un projet d'invasion en Alle-

magne, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de troupes sur le Rhin et que par là on espère hâter la retraite des armées étrangères. »

Voilà bien un Général certainement coupable de *trahison* ! Et le même Arthur Dillon écrira bientôt au Prince de Hesse-Cassel, Général d'un corps Allemand :

« Votre position est périlleuse ; vous êtes entouré : je vous propose de reprendre demain matin le chemin de votre pays, et de vider le territoire Français. Je *vous procurerai les moyens* de passer en sûreté près les armées Françaises qui sont maîtresses de plusieurs points par où vous devez passer... »

Voilà bien une *seconde trahison*, qui fera demander le décret d'accusation contre lui quand on lira cette lettre (interceptée) quoique Dumouriez ne verra là qu'une *bravade insignifiante* ; et certainement si la Convention, qui voudra d'abord mettre Dillon en accusation, connaissait la première trahison bien plus formelle, elle ne douterait pas de la seconde et n'hésiterait pas à envoyer Dillon au supplice, comme elle n'hésite pas à destituer le Général *Montesquiou* (réhabilité ensuite) puis à le mettre en accusation, ainsi que les Généraux *Lanoue* et *Duhoux*.

Eh bien, pourquoi le corrompible Dumouriez ne trahirait-il pas ici comme Dillon, comme d'autres, comme il trahira formellement lui-même quelques mois plus tard ? — Ce qui est certain, c'est que les premières communications de Dumouriez avec Brunswick sont mystérieuses, contraires aux lois de la guerre, criminelles ou du moins suspectes ; ce qui est certain encore, c'est que Dumouriez s'intéresse à Louis XVI et désire le sauver ; ce qui est certain enfin, c'est que les soupçons de trahison sont très-répandus dès le moment même et se répandront toujours davantage.

Kellermann, lui-même, se plaindra de ce que, sous le prétexte de mieux couper la retraite des Prussiens, le Général en chef lui a donné l'ordre de prendre des positions qui l'éloignaient de l'ennemi et facilitaient au contraire son évasion ; car rien n'est aussi facile que de trouver des prétextes pour couvrir une trahison.

Dumouriez se rendra bientôt à Paris (12 octobre), avant que l'évacuation soit complète, et ira présenter son hommage à la Convention, pour recevoir ses éloges, bien sûr que les *Girondins* et *Danton* l'appuieront chaudement.

« Je ne vous ferai point de nouveaux *serments*, dit-il; je me montrerai *digne* de commander aux enfants de la liberté, et de *soutenir les lois* que le Peuple Souverain va se faire par votre organe... »

L'Assemblée l'accueille avec de vifs applaudissements.

« *Continuez*, lui répond le Président, à guider vos frères d'armes dans le chemin de l'honneur et de la victoire; continuez à bien servir la Patrie; et vous aurez de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance de la République. »

Et tout cela (chose désolante!) n'empêchera pas ce Général de commettre une infâme trahison!.. Tout cela n'empêchera pas Marat de le soupçonner, de l'attaquer, au risque de passer pour calomniateur, mais avec la chance de confirmer son titre de *Prophète*.

Dumouriez se rend ensuite aux Jacobins, accompagné de *Santerre*; et, pour se populariser, il ne juge rien de mieux à faire que d'embrasser *Robespierre*, au milieu des bravos.

« D'ici à la fin du mois, dit-il, j'espère mener 60,000 hommes pour *attaquer les Rois* et sauver les Peuples de la tyrannie.

Danton, qui préside, lui répond :

« Lorsque Lafayette, ce vil *eunuque de la Révolution*, prit la fuite, vous servîtes la République en ne désespérant pas de son salut; vous ralliâtes vos frères; vous avez depuis conservé avec habileté cette *station* qui a ruiné l'ennemi, et vous avez bien mérité de la Patrie. Consolerez-vous de n'avoir pu voir le Despote de la Prusse amené par vous à Paris... Une plus belle carrière encore vous est ouverte : que la *pique du Peuple* brise le sceptre des Rois, et que les couronnes tombent devant ce *bonnet rouge* dont la Société vous a honoré. »

Mais *Collot-d'Herbois* lui adresse un discours grave et presque sévère sur ses devoirs de Général, et parle même de la *défiance* qu'excite un acte dont nous allons parler.

Dans la nuit du 4 au 5, à Rhetel, sur la frontière,

quatre déserteurs d'un régiment de chasseurs Russes, composé presque entièrement d'Émigrés, se sont présentés à la Municipalité, déclarant qu'ils étaient *Français*, qu'ils ne voulaient pas combattre contre la France et qu'ils voulaient au contraire combattre dans les rangs des Français... Mais les deux bataillons *Meauconseil* et le *Républicain*, tous deux composés de *volontaires Parisiens* d'un patriotisme exalté, ont soupçonné que c'étaient des *Emigrés* qui venaient pour surprendre les secrets et trahir; à tort ou à raison, ils en ont été convaincus, surtout après une explication avec eux dans un cabaret. On devine l'exaspération générale dans les deux bataillons. Mais le Général *Chazot* est accouru et a voulu les sauver en invoquant l'humanité; les volontaires Parisiens n'en ont été que plus furieux; et sans égard pour la prétendue humanité du Général qu'ils suspectaient lui-même, ils ont mis à mort ces quatre Émigrés que la loi condamnait elle-même au supplice. Sans doute les volontaires ont eu tort; mais le Général a eu tort lui-même de ne pas livrer de suite ces 4 hommes à une Commission militaire qui aurait jugé s'ils étaient ou s'ils n'étaient pas Émigrés; et d'ailleurs, qu'est-ce qu'un fait pareil au milieu du grand crime de l'Émigration et au milieu de la grande crise qui doit tout absorber? L'intérêt de la France est-il qu'on aille révéler ce fait à l'Europe et lui dénoncer les volontaires patriotes comme des assassins et des cannibales? Et si quelques volontaires sont coupables, faut-il punir et flétrir deux Bataillons?

Mais le Général *Chazot* a dénoncé les deux Bataillons à Dumouriez, en lui désignant les 4 hommes comme 4 MALHEUREUX déserteurs PRUSSIENS qui, suivant le procès-verbal de la Municipalité de Rhetel (joint à la lettre) s'étaient engagés à servir la France; Dumouriez a puni les deux Bataillons en les dépouillant de leurs drapeaux, de leurs armes et de leurs uniformes; et les Girondins, d'accord avec Rolland qui tient provisoirement le portefeuille de la guerre, présentant toujours les 4 hommes comme 4 Prussiens, cachant le procès-verbal qui les désigne Français, et

surprenant la Convention, obtiennent un décret qui flétrit, aux yeux de la France et de l'Europe, *deux Bataillons* volontaires Parisiens et Jacobins.

Cependant les Bataillons réclament auprès de leurs *Sections* à Paris ; les Sections envoient 12 Commissaires pour aller constater les faits ; et Marat se charge de faire rendre justice. — Il dénonce l'affaire aux Jacobins ; va lui-même, à l'instant, accompagné de deux Commissaires, chercher Dumouriez partout où il peut être pour lui demander des renseignements ; le trouve chez un comédien qui lui donne une fête ; l'aborde au milieu d'une foule d'actrices, de Girondins et d'Officiers ; apprend de lui qu'il a remis au Ministre le procès-verbal de Rhétel ; court au Comité militaire, où il ne le trouve pas ; obtient du Comité une sommation au Ministre pour le communiquer ; l'obtient enfin ; monte à la tribune ; prouve qu'on a *trompé* la Convention en lui parlant de *Prussiens* et en lui cachant le procès-verbal ; accuse le Général Chazot, Dumouriez, Rolland, les Girondins, d'avoir voulu favoriser les Emigrés, surtout d'être ennemis des Volontaires Jacobins, de chercher tous les prétextes de présenter les *Parisiens* comme des assassins et des brigands ; enfin détermine la Convention à rendre aux deux Bataillons leurs armes et leurs drapeaux.

« Conçoit-on, dit-il enfin dans son journal, que ce Généralissime de la République, qui a laissé échapper le Roi de Prusse, et qui a capitulé avec l'ennemi qu'il pouvait forcer dans ses camps et réduire à mettre bas les armes, au lieu de favoriser sa retraite, ait choisi un moment si critique pour abandonner les armées sous ses ordres, courir les spectacles, s'y faire applaudir, et se livrer à des orgies chez des acteurs avec des nymphes de l'Opéra?... Je le demande aux adorateurs de Dumouriez, *quelle confiance* le Peuple peut-il avoir dans la pureté, la droiture, la sagesse d'un *Sardanapale* de cette trempe ? On dit qu'il n'est pas j...-f..... : c'est là que doit finir l'éloge... »

Il faut avouer que ses adversaires doivent exécrer un homme si clairvoyant, si actif et si courageux !

Aussi les Girondins n'ont-ils pas manqué de traiter Marat d'*agitateur* ; *Rouyer* l'attaque en soutenant que les Bataillons étaient des assassins, et défend Dumouriez en disant :

« Les actions de ce Général parlent assez , et il n'est pas donné à son dénonciateur de pouvoir jamais ternir sa *gloire* ni son *civisme*. »

Et ses trahisons avouées le flétriront à jamais ! Voilà la flatterie de tribune ! Voilà l'adulation de parti !

§ 18. — Atrocités des Emigrés.

Les *Emigrés* ont commis des atrocités à la suite des Prussiens. Le Maréchal *de Broglie*, qui les commande et dont le quartier-général est à Vouzrières , a fait, le 24 septembre, à la Commune de *Voncq*, une réquisition de pain, farine, fourrage, avoine, etc. , sous peine d'exécution militaire et d'incendie. Sur le refus patriotique de la Municipalité, les Emigrés ont mis le feu au village et brûlé 200 *maisons* avec leurs granges , leurs récoltes et leurs bestiaux ; *plusieurs habitants* ont été massacrés ; *des enfants* ont péri dans les flammes ; 18 *citoyens* ont été emmenés prisonniers, attachés à la *queue de leurs chevaux*, tandis que 5 autres fuyaient et que le Maire avec le Curé venaient implorer le secours de la Représentation nationale, qui leur accorde provisoirement 50,000 livres.

C'est donc contre les Emigrés , plus encore que contre les Prussiens , que se dirige la colère de l'armée et du Peuple ; c'est contre eux que s'acharnent les soldats : on ne veut ni leur faire de quartier ni les échanger ; tout ce qu'on prend (et l'on en prend beaucoup) est tué sur place ou condamné par une Commission militaire et fusillé ; et tandis que 5 *drapeaux* pris aux Étrangers seront suspendus à la voûte de la Convention , un *étendard* pris aux Emigrés sera brûlé par la main du *bourreau*. — De ce moment les Corps d'Emigrés seront licenciés et incorporés dans les armées étrangères.

Et le 14 octobre, pendant que les Prussiens et les émigrés fuient, une *fête civique*, ordonnée par la Convention, célèbre, sur la place de la Révolution, autour d'une statue de la *Liberté*, le succès des armées de la République. De nouveaux drapeaux sont distribués aux 12 légions de la Garde nationale.

§ 19. — Horrible Bombardement de Lille.

Pendant que les Prussiens marchaient sur Paris, les Autrichiens marchaient sur Lille. — Le 5 septembre, après un grand *carnage*, ils se sont emparés des bourgs de *Launoi* et *Roubaix*, les ont pillés et exécutés comme des villes prises d'assaut. Qu'on juge de la fureur en France ! — Le 8, surpris au moment où ils abandonnaient le camp de *Maulde*, entraînés par une terreur panique, les Français ont abandonné leurs équipages et leur artillerie, ont évacué *Orchies*, ont laissé prendre *Saint-Amand* où 2,000 hommes ont été forcés de mettre bas les armes, et se sont réfugiés à *Condé*, à *Valenciennes*, à *Bouchain*. — Convaincue de quelque trahison, toute la population frontrière s'est insurgée contre les Généraux ; le Peuple a voulu pendre le Général Moreton et le Général Lanoue, qu'il a cependant laissés libres après leur justification ; mais il a porté au bout d'une pique la tête du maître de poste de Saint-Amand, accusé d'aristocratie et de correspondance avec l'ennemi.

Bientôt, le 29, les Autrichiens *bombardent* Lille pendant six jours, lancent plus de 30,000 *boulets rouges* et plus de 6,000 *bombes*, dont beaucoup de 500 livres, brûlent une Eglise et 500 maisons, en endommagent 2,000 autres, tuent ou blessent 2,000 personnes (citoyens et soldats, femmes et enfants). La ville est remplie de flammes, de ruines et de cadavres. Et tout cela au nom de Louis XVI ! N'est-ce pas un 2 septembre royal ? Et c'est une *femme*, une sœur de l'Empereur, l'*Archiduchesse Christine*, qui préside à cette boucherie monarchique dans l'intérêt de la royauté !... Mais les habitants jurent de s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que d'abandonner la cause nationale ; on arrive enfin à leur secours ; et, le 8 octobre, les Autrichiens sont forcés de fuir comme les Prussiens.

La Convention décrète que Lille a bien mérité de la Patrie, lui accorde 2 millions, met à prix la tête du Gouverneur des

Pays-Bas ; et l'héroïsme des Lillois augmente partout l'enthousiasme républicain, en même temps que les barbaries des ennemis augmentent la fureur contre leurs complices.

§ 20. — Premières Conquêtes révolutionnaires.

Bientôt, une armée française, commandée par *Custine*, envahit le territoire Autrichien et s'empare de *Spire*, de *Worms*, de *Mayence* (le 25 octobre), de *Francfort* (le 27). Il fait un grand nombre de *prisonniers*, dont le voyage en France augmente encore l'enthousiasme républicain.

Pendant ce temps, l'armée du Midi, sous les ordres des Généraux *Montesquiou* et *Anselme*, conquiert, sans tirer un coup de fusil, la *Savoie* et le *Comté de Nice*, qui bientôt demanderont leur réunion à la France.

Et ces conquêtes si rapides répandent la joie dans la France républicaine et la terreur dans les Cours étrangères.

§ 21. — Brissot exclu des Jacobins.

Pendant ce temps, la lutte continue et s'envenime chaque jour davantage entre les Jacobins et les Girondins : le Chef de ceux-ci, *Brissot*, est solennellement et unanimement exclu de la Société, le 12 octobre, pour avoir, dans son journal, attaqué l'*Assemblée électorale*, la *Commune*, la *Députation de Paris*, comme des *intrigants*, des *scélérats*, des *désorganiseurs*.

On envoie l'exclusion motivée à toutes les Sociétés affiliées, et l'on rédige une *adresse* dans laquelle on affirme que les Jacobins désapprouvaient l'émeute du 20 juin aux Tuileries, organisée par les Girondins dans leur intérêt personnel, et que ce sont *Robespierre*, *Merlin* et *Chabot*, qui ont décidé l'insurrection du 10 août.

Brissot, qui n'a pas voulu se rendre aux Jacobins pour se justifier, après avoir promis de le faire, se venge de son exclusion (le 28) par la lettre suivante :

Brissot, chassé par les Jacobins, à tous LES RÉPUBLICAINS de France, sur les Jacobins.

« Les désorganiseurs sont ceux qui veulent TOUT NIVELER, les Propriétés, l'aisance, le prix des denrées, des divers services rendus à la Société, etc.; qui veulent que l'ouvrier du camp reçoive l'indemnité du législateur; qui veulent niveler même les talents, les connaissances, les vertus, parce qu'ils n'ont rien de tout cela. Les perfides ! ils voient bien que si le Peuple perdait ce sentiment irrésistible qui lui fait rendre hommage à la supériorité de talents et de vertus, le crime serait sur le trône. Ce sentiment tient à l'amour de l'ordre; et ôtez cet amour dans un Etat libre, il n'y a plus de force; la Société n'est plus qu'une boucherie où le Cannibale le plus féroce donne la loi. »

Mais n'est-ce pas une absurdité et une perfidie de prétendre que les Jacobins ne veulent point l'ordre dans la Société?

Et ce Brissot qui parle ainsi est un ancien espion de police, qui a tout fait pour dominer les Jacobins, qui a été vaincu en talent par Robespierre, qui a poussé le Peuple à la Démocratie, qui a proposé le bonnet rouge!...

Il appelle Robespierre un *monstre* ou instrument d'un *monstre*.

Et il s'appelle modestement lui-même *la vertu*!

Il attaque les exécutions populaires de septembre comme des assassinats exécutés de sang-froid et sans cause, comme le plus exécutable forfait. Il ne voit dans les Jacobins que des monstres à l'âme de boue et au cœur de bronze; dans ces journées, que honte, déshonneur, infamie pour la France; dans le Peuple de Paris, qu'un ennemi des lois, des Départements et de la Convention.

Et ce Brissot a longtemps approuvé le massacre, comme son ami Gorsas (plus violent encore que lui) l'a provoqué et approuvé ! Il regrettait que Morande, son ennemi personnel, n'eût pas été tué, comme Gorsas regrettait la même chose pour Sainte-Luce, qui l'avait plaisanté dans un journal!....

Aussi, tout en attaquant vivement le 2 septembre, Méhée fils s'indigne-t-il contre Brissot et Gorsas.

« J'ai vu avec horreur, dit-il, Gorsas et Brissot célébrer, pendant un certain temps, ce que l'homme, je ne dis pas sensible, mais juste, devait blâmer : avec quelle horreur plus grande les ai-je vus de-

puis *prêter méchamment* à leurs ennemis *leurs propres fureurs*, et *vo-ciférer* avec délire contre des choses qu'ils avaient canonisées avec impudeur et même fanatisme ! »

La Nation prononcera entre les uns et les autres, après les avoir tous entendus ; car les Jacobins envoient à tous les Départements le discours suivant, prononcé chez eux, par Robespierre, le 29 octobre :

**§ 22. — Discours de Robespierre contre les Girondins
et contre la loi agraire.**

« Les Aristocrates et les Feuillants osaient imputer aux amis de la Liberté et de l'Egalité (les Jacobins) l'*absurde projet de la loi* AGRAIRE. Mais c'était en mugissant et dans les ténèbres qu'ils faisaient circuler cette calomnie. Les intrigants de la République (les Girondins) l'ont affichée sur les murs de Paris ; ils l'ont fait débiter à l'Assemblée Législative, où ils dominaient, par un Ministre qui est leur créature (Rolland) ; et c'est contre l'*Assemblée électorale* même du Département de Paris qu'ils ont osé diriger cette absurde inculpation démentie par la notoriété publique et par l'indignation universelle. Il y a plus, lorsqu'avant le décret d'abolition de la Royauté, un Député de Paris (Danton) eut fait décréter que toutes les *propriétés* étaient sous la sauvegarde de la Nation, n'a-t-on pas vu un des *Girondins* imprimer le lendemain que cette motion n'était *pas de bonne foi* ? »

§ 23. — Misère et mécontentement du Peuple.

C'est le Peuple qui a donné son sang pour faire une Révolution utile aux Générations futures et pour défendre le territoire contre l'Étranger. Mais si beaucoup de bourgeois s'enrichissent par l'acquisition des biens d'Émigrés, ou par l'agiotage sur les assignats, ou par les accaparements, ou par des concussions dans les emplois publics, le Peuple ne retire de ses sacrifices que la cessation du travail, la cherté des objets nécessaires à la vie, et l'accroissement de sa misère. La disette, qui commence à se faire sentir, répand partout l'inquiétude. Déjà à Orléans, à Lyon, à Sens, dans beaucoup d'autres villes, en Bretagne, le prix excessif des grains et des denrées a causé des émeutes et fait verser du sang. A Paris,

la banqueroute de la *Maison de secours*, dont les billets sont entre les mains des ouvriers, qui perdent ainsi leurs économies, et la suspension des travaux du camp, augmentent le malaise du Peuple et réduisent la Commune à demander à la Convention une somme donnée ou prêtée.

Mais on se rappelle la colère du Peuple contre les Girondins avant le 10 août, avant le 2 septembre, avant l'arrivée de la Convention, à cause de leurs cris contre la Commune et la population et depuis, à cause de leurs menaces contre la Députation de Paris et surtout contre Robespierre et Marat. Cette colère du Peuple n'a fait qu'irriter les Girondins, et cette irritation, qui se manifestait journellement par des injures, des calomnies, des attaques, se manifeste aujourd'hui par le refus de tout secours au Peuple de Paris, sous l'absurde prétexte que le Trésor national ne doit s'ouvrir que pour la France et non pour Paris, comme si Paris ne faisait pas partie de la France ! comme si Paris n'avait pas fait, en hommes et en argent, presque autant de sacrifices que tout le reste de la Nation ! comme si Paris n'avait pas, deux et trois fois, SAUVÉ la Révolution et le pays ! — Mais cette insensibilité, cette dureté, cette injustice, cette hostilité des Girondins contre Paris, ne font qu'augmenter la haine des Parisiens, et cette redoutable haine amène une dangereuse nécessité.

§ 24. — Les Girondins veulent une Garde prétorienne.

Les Girondins sont tellement convaincus de cette haine de Paris contre eux qu'ils ne se croient pas en sûreté ou que du moins ils ne se croient pas sûrs d'y conserver le pouvoir et d'y subjuguer les Jacobins : à tout prix, ils voudraient en sortir pour siéger dans une autre ville : mais comment faire ? Ils épuisent d'abord, comme nous l'avons vu, tous leurs efforts à calomnier Paris, sa Commune, ses Électeurs, sa Députaion, ses Chefs, et à exciter contre la Capitale la jalousie et la haine des Départements, moyen bien odieux et bien coupable ! Puis, pour tout maîtriser par la force, ils voudraient organiser une Garde Conventionnelle, ou Garde du

corps, ou Garde prétorienne, prise dans tous les Départements, qui leur serait dévouée, qui serait de 24 ou 30,000 hommes, qu'ils rendraient facilement plus nombreuse dès qu'ils en auraient une quelconque, et avec laquelle ils pourraient exterminer les Jacobins : la combinaison n'est pas mal imaginée ; et nous avons vu les Girondins prendre la précaution de la faire proposer par le vertueux Rolland dans l'intérêt de la Nation entière. — Mais, quelque soin que les Girondins prennent de flatter le Peuple en le séparant de sa Commune et de ses Chefs, quelques-uns de ces Girondins, notamment *Lanjuinais* et *Buzot*, laissent échapper que c'est contre le Peuple lui-même qu'ils veulent se faire garder ; et d'ailleurs la chose est trop évidente pour que *Robespierre* ait de la peine à la rendre palpable dans son nouveau journal intitulé *Lettres de Maximilien Robespierre à ses Commettants*. Il démontre que c'est le projet d'une *Coalition* entre les Girondins et les Députés du midi pour détruire Paris et établir *quatre-vingt-trois Républiques fédérées*, qui offriraient à toutes les ambitions locales l'appât de 83 *Présidences* et de 83 *Sénats*.

Aussi, quoique la Convention, surprise par les Girondins, ait décrété, le 24, qu'une Commission de neuf membres lui présenterait un projet d'organisation de cette Garde ; quoique *Buzot* ait présenté le projet de cette Commission, réduisant cette Garde à 4,400 hommes pour ne pas effrayer ; quoique les Girondins prennent la précaution de faire appuyer ce projet par des *adresses* des Départements, notamment par une adresse de *Caen*, à laquelle ils donnent la plus grande publicité ; quoiqu'ils fassent venir illégalement et anarchiquement un grand nombre de Fédérés pour entrer dans cette Garde, les Jacobins, les Sections et le Peuple de Paris, se prononcent énergiquement contre le projet, et sont appuyés par beaucoup d'adresses Départementales.

C'est la Section du *Temple* qui commence à présenter une pétition à la Convention. Puis, une Députation des *quarante-huit Sections* vient présenter une autre pétition, discutée

pendant trois jours et votée par trente-huit Sections contre dix, dans laquelle on déclare que l'Assemblée ne peut faire ni la Constitution ni des décrets Constitutionnels sans les soumettre à la sanction du Peuple souverain, et que *le Peuple n'acceptera pas* le décret qui donnerait une Garde aux Députés.

La Convention, ou plutôt les Girondins, manifestent encore leur irritation contre les Sections et la Commune, en passant à l'ordre du jour et en *refusant l'impression* de cette pétition; on soupçonne même qu'ils voudraient pousser le Peuple à une *émeute*, et qu'ils se croient sûrs de pouvoir l'écraser et se rendre maîtres absolus : mais les Jacobins supplient le Peuple de résister aux provocations et aux pièges, de souffrir même un peu de misère dans l'intérêt de la République; et le Peuple, si malheureux et si outragé, a l'admirable sagesse et l'héroïque courage de souffrir patiemment par dévouement à la Patrie.

C'est donc en vain que les Girondins soufflent aux Fédérés Marseillais, qu'ils ont appelés, une pétition contre les *Agitateurs* et les hommes *avides de Dictature et de Tribunat*; c'est en vain encore que le Commandant du bataillon de la Corrèze demande l'accusation de Marat; deux Sections du faubourg Saint-Antoine (Quinze-Vingts et Bonne-Nouvelle) viennent protester encore, avec calme, contre le projet d'une Garde, et demander la révocation de la *loi martiale* et le brûlement du *drapeau rouge* sur l'autel de la Patrie; et la Commune arrête que la pétition des quarante-huit Sections sera imprimée et envoyée aux 44,000 autres Communes.

Nous verrons tout-à-l'heure les Girondins attaquer avec fureur cet arrêté : mais c'est contre *Robespierre*, comme chef du parti populaire, qu'ils vont de nouveau diriger toutes leurs batteries, chargées depuis longtemps.

§ 25. — Accusation de Louvet contre Robespierre.

On doit se rappeler que, le 24 septembre, les Girondins ont fait décréter que Rolland ferait un Rapport sur les événements de Paris : ce Rapport est fait le 29 octobre.

D'accord avec les Girondins, Rolland accuse encore la Commune, surtout le Comité de Surveillance, et dénonce les exécutions du 2 septembre comme des crimes.

Ce Rolland, gouverné par sa femme (p. 171), qui poussait C. Desmoulins et le Peuple à faire usage de la *lanterne*, abuse aujourd'hui de sa position de Ministre pour attaquer la Commune et les Jacobins, en dissimulant les *circonstances* qui ont précédé et accompagné le massacre, pour le présenter comme n'ayant *aucun motif* légitime, et pour dénoncer ses auteurs ou ses approbateurs, c'est-à-dire le Peuple de Paris, comme une masse de *brigands*, de *scélérats*, d'*assassins*, de *voleurs*, qui n'avaient d'autre but que le pillage, le meurtre et la domination !

« Directoire de Département sage mais peu puissant, dit-il en terminant ; *Commune active et despote* ; Peuple EXCELLENT, mais dont une partie saine est intimidée ou contrainte, tandis que l'autre est travaillée par des *flatteurs* et enflammée par la *calomnie* ; confusion des pouvoirs, abus et mépris de l'autorité ; force publique faible et nulle, par un mauvais commandement : voilà l'état de Paris. »

Mais, puisqu'il reconnaît que le Peuple est *excellent*, comment peut-il parler de crimes, lorsqu'il est incontestable que ce Peuple a tout approuvé et tout exécuté ? Comment a-t-il la hardiesse d'incriminer, le 29 octobre, ce qu'il a si formellement et si solennellement *excusé* et *justifié* le 3 et le 10 septembre (p. 101) ? Et si les longues exécutions du 2, du 3 et du 10 sont des assassinats, la Législative, les Girondins, lui *Rolland, Ministre de l'intérieur*, ne sont-ils pas coupables de lâcheté et criminels pour avoir expressément ou tacitement approuvé ou toléré ?... Oui, nous en sommes désolés pour Rolland, et même pour les Girondins, mais leurs accusations acharnées devraient d'abord tomber sur eux-mêmes...

On devine que ce Rapport excite souvent les murmures de la Montagne, et que les Girondins le couvrent d'applaudissements : ils demandent l'impression et l'envoi partout ; c'est tout simple. — Mais Rolland donne aussi lecture

d'une *lettre* qui va soulever la tempête : c'est une lettre adressée par un particulier à un Magistrat, et envoyée par celui-ci au Ministre, dans laquelle l'écrivain dénonce confidentiellement un *nouveau 2 septembre contre la Majorité de la Convention*... C'est un compère, peut-être un mouchard ! c'est une rouerie des Girondins et de Rolland !

« Buzot leur déplait beaucoup, dit le dénonciateur ; Vergniaud, Guadet, Lassource, Barbaroux, Brissot, sont ceux qui, selon eux, composent la *cabale Rolland*... Ils ne veulent entendre parler que de ROBESPIERRE, et prétendent que seul il peut sauver la Patrie. »

Et à cette phrase, tous les *Girondins* (comme ils en sont convenus) se tournent vers *Robespierre*, l'apostrophent, le provoquent et le menacent.

Il court à la tribune, s'oppose à l'impression du Rapport avant qu'on ait entendu tous ceux qu'il attaque, le qualifie de *roman diffamatoire*, et commence à se justifier. — On ne veut d'abord pas l'entendre, ce qui est une évidente déloyauté de la part de ces généreux Girondins ! — Mais *Danton* lui crie d'insister, et dit qu'il est temps que *tout s'éclaircisse*. Robespierre domine enfin le bruit ; réclame courageusement la liberté de la défense et de la tribune ; conjure l'Assemblée de ne pas se laisser entraîner par une *faction d'intrigants* ; et défie ses ennemis de l'accuser en face et de présenter une seule preuve contre lui... — « Eh bien, « je t'accuse, lui dit *Louvet*, en s'élançant à la tribune avec « un discours préparé ; » et *Barbaroux* le suit avec *Rebecqui*, pour soutenir l'accusation.

Robespierre demande qu'on entende son accusateur, et s'engage à lui répondre. — Mais *Danton* est à la tribune,

Il se plaint de ce *système de calomnie organisé* contre la Commune et la Députation de Paris. Il répète qu'il n'est *pas l'ami de Marat* ; qu'il a éprouvé son *tempérament volcanique et insociable* ; et que toute idée d'une *association triumvirale* entre Robespierre, Marat et lui Danton, est une absurdité. Il demande qu'on fixe un jour pour discuter le Rapport.

Cependant *Louvet*, d'accord avec Rolland et les Giron-

dins , a rédigé depuis longtemps sa longue accusation ; il insiste pour accuser à l'instant ; et les *Girondins* , d'accord avec lui, font décider que l'accusateur a la parole... Tout cela ne sent-il pas l'intrigue, la rouerie, la déloyauté ?

Il n'est pas impossible que *Louvet* soit de bonne foi dans l'accusation en elle-même : mais *M. Thiers* reconnaît qu'il a du *ressentiment* et de la *haine* contre Robespierre, par suite de leurs luttes d'éloquence aux Jacobins ; qu'il est *romanesque*, *crédule* , *pétulant* , obstiné à croire à un vaste complot de Robespierre et à une trahison de Marat qui, selon lui, serait *spéculé par l'Émigration et l'Angleterre*.

Si cela était vrai, ce serait un grand scélérat que ce Marat, dont les remèdes violents ne peuvent trouver d'excuse que dans la plus profonde conviction et dans le plus sincère dévouement à la cause de l'humanité !.. Mais si cela n'est ni vrai ni prouvé, c'est une grande calomnie de la part de ces *Girondins* qui crient tant contre les prétendues calomnies de Marat ! — Quoi qu'il en soit, *Louvet* est à la tribune pour accuser et prouver : écoutons !

Il ne parle pas de *Triumvirat* ; il ne considère Marat que comme instrument de Robespierre ; il n'accuse pas *Danton* comme Triumvir et lui reproche seulement son *silence* au 2 septembre : mais il accuse *Robespierre* d'aspirer à la *Dictature* et à la *Tyrannie*. Et où sont ses preuves ?

Il rappelle une multitude de faits , tous publics, qu'il considère comme des *preuves* incontestables du projet de Dictature et de Tyrannie ; il présente ces prétendues preuves avec la plus incroyable assurance, comme si elles étaient des preuves réelles et sans réplique, tandis que toutes sans exception ne prouvent rien , absolument rien (de l'aveu même de *M. Thiers*). Mais les *Girondins* affectent la plus profonde conviction , interrompent à chaque instant l'accusateur par leurs bruyants applaudissements, entraînent ainsi la Plaine malgré les fréquents murmures de la Montagne , et enlèveraient peut-être un *décret d'accusation* si l'on allait immédiatement aux voix.... Toutes ces manœuvres paraîtront un jour bien odieuses !

Louvet va jusqu'à faire un crime à Robespierre d'avoir dit qu'il ne désirait pas d'autre emploi que celui de *CONSEILLER du Peuple*, si le Peuple désirait lui-même le lui conférer, et d'avoir cependant siégé dans la Commune du 10 août. — Il insinue que c'est Robespierre qui a donné à Marat les 15,000 livres refusées par Rolland et par Danton, lorsqu'il est payé lui-même, pour la Sentinelle, sur les *fonds secrets* de la police (p. 174)! — Revenant sur la journée du 2 septembre, il n'y voit que des conjurés *barbares*, des *assassins* couverts d'*opprobre*... — Il prétend qu'il n'y avait pas 200 exécuteurs dans toutes les prisons et pas 400 spectateurs à l'entour, sans apercevoir que c'est accuser de la plus coupable lâcheté le Maire, les Ministres, les Girondins, la Législative, qui n'ont rien fait pour empêcher. — Il prétend que tous étaient dans l'*impuissance* d'agir, comme si ce n'était pas une absurdité ou la preuve de la faiblesse, de la niaiserie, de l'incapacité de toutes ces Autorités, ce qui ne l'empêche pas de vanter le *vertueux Pétion*, le *vertueux et courageux Rolland*, qui est bien *au-dessus de l'éloge d'un homme* !

Et ce Louvet, qui accuse, qui loue, qui personnifie la *vertu* dans Pétion et dans Rolland, est lui-même auteur de l'immoral roman de *Faublas* !... Il résume ainsi son attaque :

« Robespierre, je t'accuse : — d'avoir *calomnié* les plus purs citoyens, et de l'avoir fait le jour où tes calomnies étaient des *proscriptions* ; — de t'être produit toi-même comme un objet d'*idolâtrie*, et d'avoir fait répandre que tu étais le *seul homme* capable de sauver la France ; — d'avoir *avili, insulté et persécuté la Représentation nationale* ; — d'avoir *tyrannisé l'Assemblée électorale de Paris* ; — et d'avoir marché au *Suprême pouvoir* par la calomnie, la violence et la terreur. — Je demande un Comité pour *examiner ta conduite*. »

Mais quel *géant* ces Girondins font de Robespierre, qui, selon eux, simple individu, avec les seules armes de son habileté, de son talent, de son éloquence, de ses principes populaires, de sa réputation de vertu et d'incorruptibilité, aurait vaincu tous ses adversaires (Brissot, Louvet, etc., etc.) ; qui éclipserait ses rivaux en popularité (*Pétion, Rolland, Danton* lui-même) ; qui entraînerait les Jacobins, les Sections, la

Commune, la Bourgeoisie et le Peuple de Paris ; qui emploierait comme instruments Marat , Panis , Santerre , etc. ; enfin, qui maîtriserait les Girondins, le Ministère et la Représentation nationale !! — Et d'un autre côté , comme les Girondins se montrent eux-mêmes petits , faibles , maladroits , lâches , en se laissant maîtriser par un simple individu !..

Louvet termine en demandant une loi d'*ostracisme* , une autre loi qui mette la *force publique* à la disposition de *Rolland*, et de suite un décret d'*accusation contre Marat*, sans même lui permettre aucune justification.

Mais *Robespierre* demande un délai pour préparer aussi sa défense ; et quoique les Girondins aient l'indignité de l'interrompre et de vouloir le faire descendre à la *barre* comme un accusé , l'Assemblée ajourne tout au 5 novembre. Et, en attendant, les Girondins font ordonner l'impression du discours accusateur, dont *Rolland* inondera les Départements.

Toute cette conduite des Girondins n'est-elle pas sans générosité, sans loyauté, indigne, inexcusable? Quelle colère ne doit-elle pas exciter dans les Jacobins et dans le Peuple!

§ 26. — Violences des Girondins contre la nouvelle Commune.

Mais les Girondins ne peuvent pas s'arrêter dans leurs furibondes violences : *Rolland* fait saisir arbitrairement à la poste 120 paquets envoyés aux Départements par la Commune sous le contre-seing du Maire, et contenant la pétition des 48 Sections contre le projet de Garde Conventionnelle ; et quoique cet envoi n'ait rien que d'ordinaire , quoique la nouvelle Commune n'ait aucune intention de méconnaître l'autorité de la Convention , quoique *Rolland* seul soit coupable pour avoir violé la confiance en la poste, *Barbaroux*, ce *Barbaroux* qui viole aussi la loi en faisant venir 1000 Marseillais avant le décret, dénonce la Commune avec fureur et l'accuse d'un acte de révolte et d'un crime.

Puis, il dénonce encore les *assassinats* de septembre.

« Il n'y aura de repos pour moi, s'écrie-t-il, que quand les *assas-*

sins qui ont terni la Révolution seront *punis*, les vols restitués, et les *Dictateurs précipités* de la roche Tarpéienne (Applaudissements).

Et ce fougueux jeune homme, flatté pour sa beauté, gâté par les salons de madame Rolland, entraîné peut-être comme dit Marat par la rage de jouer un rôle, pousse la passion jusqu'à dire que, dans la Convention, le CRIME siège à côté de la VERTU.... Et il recommence les accusations de Louvet contre Robespierre, tandis que Marseille lui donnera bientôt le plus terrible démenti en demandant, la première en France, l'expulsion des Girondins et de Barbaroux lui-même.

Puis, il propose aussitôt quatre décrets pour : 1° transférer la Convention hors de Paris ; — 2° la faire garder provisoirement par les Fédérés et les gendarmes, concurremment avec la Garde nationale ; — 3° la constituer en COUR DE JUSTICE pour juger les conspirateurs ; — 4° enfin casser la Commune, et retirer aux Sections la permanence.

Quelle violence dans ces prétendus modérés ! — Mais l'Assemblée se contente de mander la Commune à sa barre ; et celle-ci consentant à ne pas envoyer sa pétition, on lui accorde les honneurs de la Séance. — Ainsi, les Girondins ont la déloyauté de vouloir imposer silence à leurs adversaires !

Et néanmoins toutes ces scandaleuses querelles arrachent à un Député la réflexion suivante :

« Par quelle fatalité cette enceinte est-elle devenue un foyer de désordre et d'insurrection ? Comment le sanctuaire des lois a-t-il pu se changer en une arène de gladiateurs ? Par quel renversement de principes verrions-nous ici des dénonciateurs s'investir du droit de juger leurs ennemis personnels ? »

Et voilà le funeste exemple que donnent les Girondins !

§ 27. — Violence révolutionnaire des Girondins.

Buzot présente enfin, au nom du Comité des Neuf, nommé le 24 septembre, un projet de loi contre les *provocateurs* au meurtre et au pillage : ce projet prononce la mort contre la provocation *directe* et dix ans de fers contre la provocation *indirecte*.

Les Montagnards l'attaquent comme trop sévère et trop vague. — Mais Buzot soutient qu'il faut, pour combattre ses adversaires, des *mesures révolutionnaires et arbitraires*.

Et si les adversaires des Girondins en demandent un jour contre eux, comment pourront-ils se plaindre? — Mais l'Assemblée repousse le projet; et les Girondins n'ont fait que donner un exemple qui leur sera fatal, sans rien obtenir eux-mêmes.

§ 28. — Emeute organisée contre Robespierre.

Le projet des Girondins est évident : ils veulent la République Fédérative, et surtout écraser, exterminer même les Jacobins, notamment Robespierre, Marat et Danton. Ne pouvant obtenir un décret pour une Garde Conventionnelle qui leur donnerait le moyen de faire un coup d'Etat, ils font venir clandestinement à Paris les Régiments qui paraissent leur être le plus dévoués, et des Fédérés choisis par leurs partisans dans les Départements sur lesquels ils ont le plus d'influence; et bientôt, comme Louis XVI avant le 14 juillet, ils réunissent plus de 20,000 hommes, tant à Paris qu'aux environs, tandis qu'ils font partir de Paris les *canonniers* et les volontaires les plus ardents. — C'est ce qu'ils ont déjà fait contre Louis XVI quand ils ont décrété le camp de 20,000 hommes, l'éloignement des Suisses et le licenciement de la Garde royale : mais ils agissaient alors *pour* le Peuple et *avec* le Peuple, tandis qu'ils agissent aujourd'hui *contre* et *malgré* le Peuple de Paris. — Les Jacobins sont trop clairvoyants pour ne pas tout découvrir, et le Peuple est trop énergique pour ne pas s'opposer. C'est donc la guerre civile que veulent les Girondins.

Ils font d'abord tous leurs efforts pour tromper, séduire, gagner leurs Fédérés, leurs régiments, leurs *Dragons de la Liberté*, casernés à l'Ecole-Militaire, et pour les irriter contre Marat, Robespierre et Danton.

Mais les citoyens ont exprimé leurs inquiétudes au Ministre de la guerre; le Ministre, avouant qu'on indisposait, par des calomnies, les Fédérés contre les Parisiens, et qu'on cherchait

à perdre à la fois Paris et la Liberté, a engagé les habitants à *loger chez eux* les Fédérés, mal soignés dans les casernes; les citoyens ont eu la sagesse de suivre ce conseil; et bientôt leurs communications journalières et fraternelles ont éclairé et Jacobinisé la masse des Fédérés.

Les Girondins ne peuvent donc compter que sur une faible minorité : néanmoins ils essaient d'en tirer parti.

D'abord, ils font afficher au Palais-Royal un *énorme placard* représentant *Marat attaché à une potence*. Le 31, lendemain de l'accusation de Louvet, plusieurs centaines de Marseillais et de Dragons de la Liberté se réunissent au Palais-Royal où ils crient : *Mort à Robespierre, Marat et Danton!* Puis, ils se rendent devant la demeure de Marat, vocifèrent des imprécations contre la Députation de Paris, crient : *Marat à la guillotine!* et menacent de mettre *le feu* à sa maison.

« La *Faction Fédéraliste*, dit Marat, est bien convaincue qu'elle ne pourra jamais consommer ses projets désastreux tant qu'elle ne m'aura pas *abattu*. »

Puis, le 3, avant-veille du jour où Robespierre doit être jugé, on réunit à *dîner*, sur le boulevard du Temple, des Fédérés et des Dragons de la Liberté; on leur prépare des *couplets* homicides; et quand ils sont échauffés par le vin, on les lance à travers la ville : mais les Jacobins les dénoncent.

« Hier, dit *Bentabolle* à leur séance du 4, au boulevard du Temple, des *Dragons de la Liberté*, au nombre de 600 environ, tous à cheval, le sabre à la main, et précédés de trompettes, faisaient retentir les airs d'une chanson dont voici le refrain : *A la guillotine, Marat, Danton, Robespierre!* Ils répétaient ce refrain, et criaient ensuite : *Vive la Nation! vive Rolland! POINT DE PROCÈS au Roi!!!* »

Quel exemple donnent là ces sages Girondins!

« Citoyens, dit *Saint-Just*, je ne sais *quel coup se prépare*; mais tout remue, tout s'agit à Paris... Paris *regorge de soldats*; et c'est au moment où il s'agit de juger le ci-devant Roi, où l'on veut *perdre Robespierre*, qu'on appelle tant d'hommes armés!... La cause de tous nos malheurs est dans notre situation politique : quand les Gouvernements sont dissous, ils se remplissent de *fripons* comme les cadavres de vers rongeurs. On propose des décrets d'accusation contre

des Représentants du Peuple. Encore un moment, et l'on proposera de *juger le Peuple Souverain* lui-même! »

Cependant, les Girondins font venir à la Convention une Députation de ces Fédérés, qui lui disent :

« Nous avons reçu des *injuries* de la part des *agitateurs* ; nous sommes menacés d'être *égorgés* dans nos casernes... Nous savons aussi que le plus grand nombre d'entre vous sont désignés aux *poignards des proscriptions Tribunitiennes*... Les agitateurs veulent expulser la Convention de Paris... Ils préparent une *insurrection*... Mais, qu'ils *tremblent*!... nous sommes là!... »

Les Girondins, ne craignant pas de provoquer la guerre civile, accueillent avec faveur cette Députation, tandis qu'ils traitent d'audacieuse et de licenciuse celle des Sections de Paris, qui succède immédiatement et qui dit :

« Quel est le motif de ce *rassemblement armé* autour de la Convention? Pourquoi ne pas s'en reposer sur les citoyens de Paris? Quoi! les Représentants du Peuple français ne sont-ils pas assez gardés par la confiance du Peuple? Préférez-vous les baïonnettes à son amour? Auriez-vous la crainte des Despotes? Entourez-vous *d'estime*, et vous serez en sûreté : soyez toujours nos amis, nos égaux et nos frères. Nous nous sommes *dépouillés de nos armes* pour les donner aux volontaires qui marchaient à la défense des frontières ; le Ministre de la guerre devait nous fournir des *fusils* et des *canons*. Il ne nous a rien fourni. Nous sommes sans armes et environnés de *soldats armés*. Le temps presse, *l'orage se forme* : écoutez le vœu du Peuple de Paris! »

Les Jacobins sont d'ailleurs convaincus que les Girondins désirent une *émeute populaire* dans l'espérance de l'écraser, d'obtenir alors l'accusation de Robespierre, et d'exécuter tous leurs projets. Ils ne doutent pas que c'est dans le but d'irriter le Peuple qu'ils ont fait venir à Paris 9 soldats des bataillons Mauconseil et le Républicain (p. 214) pour les y faire condamner, 13 Emigrés et 33 déserteurs prussiens : mais ils exhortent le Peuple à ne pas donner dans le piège.

« Au milieu des partis l'innocence succombera, dit Robespierre jeune, et peut-être veut-on par là opérer un *mouvement dans Paris*. Eh bien! citoyens, soyez calmes! *laissez sacrifier Maximilien Robespierre* (non, non, s'écrient les tribunes)!! La *perte d'un homme* n'entraînera pas la perte de la Liberté!... »

Et c'est heureux pour le Peuple qu'il ait la sagesse d'écouter les conseils de la prudence; car une émeute avant le procès pourrait tout perdre, tandis que la justification et le triomphe de Robespierre vont tout sauver.

§ 29. — Défense et triomphe de Robespierre.

Le 5, la foule est immense et l'anxiété universelle : la Convention va juger la Commune, le 2 septembre, *Robespierre*, Danton et Marat; et le prétendu Dictateur est à la tribune pour les défendre tous en face de leurs ennemis.—On l'écoute au milieu d'un profond silence. — Il s'explique sur tout.

« Cet homme, dit-il, dont vous m'imputez de me servir, *Marat*, ne fut jamais *ni mon ami ni mon recommandé*. Si je jugeais de lui par ceux qui l'attaquent, il serait *absout*; mais je ne prononce pas. Je dirai seulement qu'il me fut constamment *étranger*; qu'une fois il vint chez moi (t. 2, p. 557); que je lui adressai quelques observations sur ses écrits, sur leur *exagération*, et sur le regret qu'éprouvaient les patriotes de le voir *compromettre* notre cause par la *violence* de ses opinions : mais il trouva que je n'étais qu'un *politique à vues étroites*, et le publia le lendemain dans son journal. C'est donc une *calomnie* que de me supposer *l'instigateur et l'allié de cet homme*. »

Il est bien évident qu'ils sont indépendants l'un de l'autre.

Robespierre entreprend hardiment ensuite de justifier le 2 Septembre, par l'insurrection du 10 août, par le péril des circonstances, et par le sentiment universel de nécessité.

« Si l'on en croit M. Louvet, j'exerçais aux Jacobins un *despotisme d'opinion* qui ne pouvait être regardé que comme l'avant-coureur de la *Dictature*. D'abord je ne sais pas ce que c'est que le despotisme de l'opinion, surtout dans une société d'hommes libres, composée de 1500 citoyens réputés les plus ardents patriotes, à moins que ce ne soit *l'empire naturel des principes*. Or, cet empire n'est point personnel à tel homme qui les énonce; il appartient à la raison universelle et à *tous les hommes* qui veulent écouter sa voix; il appartient à mes collègues de l'Assemblée constituante, aux patriotes de l'Assemblée législative, à tous les citoyens qui défendirent invariablement la cause de la liberté... L'expérience a prouvé que *l'opinion des Jacobins* et des Sociétés populaires était *celle de la Nation* française : aucun citoyen ne l'a créée ni dominée, et je n'ai fait que la *partager*.....

C'est depuis janvier, dites-vous, que la Société a été entièrement dominée par *une faction* peu nombreuse, mais *chargée de crimes et d'immoralités*, dont j'étais le chef, tandis que tous les hommes sages et vertueux, tels que vous, *gémissaient dans le silence et dans l'oppression*; de manière, ajoutez-vous avec le ton de la pitié, que cette Société, *célèbre par tant de services* rendus à la Patrie, est maintenant *méconnaissable*. Mais si c'est depuis cette époque qu'ils ont recueilli dans leur sein les Fédérés rassemblés pour combattre la tyrannie, et *préparé avec eux la sainte insurrection* du mois d'août, que faut-il conclure, sinon que c'est *cette poignée de scélérats* dont vous voulez parler qui ont *abattu le Despotisme*, et que vous et les vôtres étiez *trop sages* et trop amis du *bon ordre* pour tremper dans de telles conspirations? Et s'il était vrai que j'eusse en effet obtenu cette influence que vous me supposez, que pourriez-vous en induire contre moi? »

Oui, l'accusation de Louvet est un aveu que c'est Robespierre surtout qui a dirigé le 10 août et *sauvé la Révolution*.

« Vous avez adopté une méthode bien sûre et bien commode pour assurer votre domination, c'est de prodiguer les noms de *scélérats* et de *monstres* à vos adversaires, et de donner vos partisans pour les *modèles* du patriotisme; c'est de nous accabler à chaque instant du poids de *nos vices* et de celui de *vos vertus*. Cependant à quoi se réduisent, au fond, tous vos griefs? La Majorité des Jacobins rejetait *vos opinions*: elle avait tort sans doute. Le public ne vous était pas plus favorable: qu'en pouvez-vous conclure en votre faveur? Direz-vous que je lui prodiguais les *trésors*, que je n'avais pas, pour faire triompher des principes gravés dans tous les cœurs?... Je ne vous rappellerai pas qu'alors le seul objet de dissentiment qui nous divisait, c'est que vous défendiez *tous les actes* des nouveaux Ministres, et nous les *principes*, c'est que vous paraissiez préférer le *pouvoir*, et nous l'*égalité*. Or de quel droit voulez-vous faire servir la Convention nationale à venger votre *amour-propre*? Soyez aussi généreux qu'un Roi (Louis XII, t. I^{er}, p. 104), et que le *législateur Louvet* oublie les injures de *Monsieur Louvet*!... Vous m'accusez d'avoir présidé la Commune! Je ne m'abaisserai pas jusqu'à déclarer que je n'ai jamais été chargé d'aucune espèce de commission, que je ne me suis mêlé d'aucune opération particulière, que je n'ai jamais présidé, que jamais je n'ai eu *la moindre relation avec le Comité de Surveillance* tant calomnié: car, tout compensé, je consentirais volontiers à me charger de *tout le bien* et de *tout le mal* attribué à ce Comité. »

« Quand le Consul de Rome (Cicéron) eut étouffé la conspiration de Catilina, Claudius l'accusa d'avoir violé les lois: mais quand le Consul rendit compte au Peuple, il jura qu'il avait *SAUVÉ la Patrie*,

et le Peuple applaudit... Vous aussi, vous nous reprochez des *illégalités* ! Mais la Révolution elle-même n'est-elle pas illégale, et la chute du trône, et la prise de la Bastille, et la Liberté même?... Vous nous reprochez l'envoi des *Commissaires* ! Mais la chute du trône paraissait-elle donc si facile avant le succès ? Ne s'agissait-il que de faire un coup de main aux Tuileries ? Ne fallait-il pas anéantir dans toute la France le parti des tyrans ? Et quel est cet esprit de persécution qui veut réviser pour ainsi dire la Révolution qui a *brisé nos fers* ? Qui peut, après coup, marquer le *point précis* où devaient se rompre les flots de l'insurrection populaire ? Quel Peuple pourrait jamais secouer le joug du Despotisme, si, après la victoire, on pouvait rendre ses délégués responsables de la tourmente politique qui a *sauvé la Patrie* ? Les Parisiens ont agi au nom de tous les Départements : il faut les approuver ou les désavouer tout-à-fait. Si vous désavouez *les moyens* que nous avons employés pour vaincre, laissez-nous *les fruits* de la victoire ! Reprenez votre Constitution et toutes vos lois anciennes ; mais restituez-nous le prix de nos sacrifices et de nos combats ! *Rendez-nous nos concitoyens, nos frères, nos enfants, qui sont morts pour la cause commune !* »

« Citoyens, le Peuple qui vous a envoyés a *tout ratifié*. Votre présence ici en est la preuve ; il ne vous a pas chargés de porter l'œil sévère de l'inquisition sur les faits qui tiennent à l'insurrection, mais de cimenter par des lois justes la liberté qu'elle lui a rendue. L'Univers, la Postérité, ne verront dans tous ces événements que leur *cause sacrée* et leur *sublime résultat* ; vous devez les voir comme elle ; vous devez les juger, non en *juges-de-paix*, mais en HOMMES D'ÉTAT et en LEGISLATEURS DU MONDE. »

Il dit ou plutôt répète, après ses accusateurs, qu'une seule des victimes était *innocente*. — Il *plaint* les coupables.

« Mais que votre douleur ait un terme, s'écrie-t-il, comme toutes les choses humaines ! Gardons quelques larmes pour des *calamités plus touchantes* ! Pleurez 100,000 *patriotes* immolés par la Tyranie ! Pleurez *nos citoyens* expirant sous leurs *toits embrasés* (à Lille) et *les fils* des citoyens massacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères ! Pleurez donc *l'humanité abattue* sous le joug des Tyrans !... Mais consolez-vous, si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer *le bonheur de votre pays* et préparer celui du monde !... La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les *ennemis de la liberté* m'est suspecte... Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du Tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers ! »

« Mais comment parlerais-je de cette *lettre* (lue par Rolland), de ce

rapport astucieux, après tant de libelles, tant d'affiches, tant de pamphlets, tant de journaux, distribués à si grands frais dans tous les coins de la République?... O homme *vertueux* ! homme *exclusivement* vertueux, *éternellement* vertueux, où vouliez-vous donc aller par ces routes ténébreuses?... Vous vous tourmentez depuis longtemps pour arracher à l'Assemblée une loi contre les provocateurs au meurtre : qu'elle soit portée cette loi ; et quelle est la première victime qu'elle doit frapper ? N'est-ce pas vous, qui avez dit *calomnieusement* que j'aspirais à la *tyrannie* ? N'avez-vous pas juré par Brutus *d'assassiner les tyrans* ? Vous voilà donc convaincu d'avoir *PROVOQUÉ* tous les citoyens à *m'assassiner* !... Et ces promenades de gens armés, ces cris qui demandent *nos têtes*, en proclamant vos louanges et l'apologie de Louis XVI, qui les a appelés ? qui les *égare* ? qui les excite ? Et vous parlez de lois, de vertus, d'agitateurs ! »

« Ensevelissons, s'il est possible, ces méprisables manœuvres dans un éternel oubli. Puissions-nous dérober aux regards de la Postérité ces jours peu glorieux de notre histoire où les Représentants du Peuple paraissent oublier leurs grandes destinées. Pour moi, je renonce à la *juste vengeance* que j'aurais le droit de poursuivre contre mes calomniateurs... Citoyens, parcourez d'un pas ferme et rapide votre *superbe carrière*. Et puissé-je, aux dépens de ma vie et de ma réputation même, concourir avec vous à la gloire et au bonheur de notre commune Patrie ! »

M. *Thiers*, qui admire tout dans Vergniaud, Brissot, Louvet, et qui ne trouve jamais dans Robespierre qu'un mélange de *logique astucieuse* et de *déclamations révolutionnaires*, avoue néanmoins qu'il *captive son auditoire* et qu'il obtient des *applaudissements unanimes*.

« Qu'est-ce que *l'éloquence* et le *talent*, dit C. Desmoulins, si vous n'en trouvez pas dans ce discours *admirable* de Robespierre, où j'ai retrouvé d'un bout à l'autre *l'ironie de Socrate* et la *finesse des Provinciales*, mêlées de deux ou trois traits comparables aux *plus beaux endroits de Démosthène* ? »

« Tremblez, *intrigants* ! vous avez donné aux gens de bien le spectacle de la *vérité* combattant avec le *mensonge*, et aux rieurs celui d'*Hercule* aux prises avec un *basset enragé* qu'il ne daigne combattre qu'avec son *talon*... Il n'est pas possible d'*humilier* plus ses ennemis ; et je ne crois pas que Louvet, *attaché au carcan* pendant une heure, eût pu souffrir davantage que pendant que Robespierre, du haut de la tribune, chargeait cette tête chauve de 50 *pieds de fumier*. »

L'Assemblée décrète, à la presque unanimité, l'*impression*

du discours de Robespierre ; et beaucoup de voix demandent l'ordre du jour sur l'accusation. — Mais *Louvet* est à la tribune pour accuser encore, et *Barbaroux* s'y précipite aussi pour dénoncer de nouveau Robespierre.

« Si vous ne m'entendez pas, s'écrie-t-il, je serai donc réputé calomniateur ! Je descendrai à la barre... je graverai ma dénonciation sur le marbre !... »

Mais l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Louvet reste à la tribune et demande à parler contre le Président. — Mais l'Assemblée lui refuse la parole.

Barbaroux descend à la barre. — Mais des cris s'élèvent contre lui ; et le fier *Barbaroux* remonte à sa place.

Mais *Barrère* propose de motiver l'ordre du jour.

« Demain (disait-il hier) on s'occupera, non de l'intérêt de la République, mais de l'intérêt de quelques *Dictateurs* qui n'auront pas même l'honneur de voir leurs *noms inscrits* sur les Mémoires historiques de la Révolution française. »

« Citoyens (dit-il aujourd'hui), ne donnons pas de l'importance à des hommes que l'opinion générale saura remettre à leur place. Ne faisons pas des piédestaux à des *Pygmées* ! »

« Citoyens, s'il existait dans la République un homme né avec le génie de César ou l'audace de Cromwell ; un homme qui, avec le talent de Sylla, en aurait les dangereux moyens ; s'il existait ici quelque Législateur d'un grand génie, d'une ambition vaste, d'un caractère profond, un Général, par exemple, le front ceint de lauriers et revenant au milieu de vous pour vous commander des lois ou insulter aux droits du Peuple ; je vous proposerais contre lui un décret d'accusation : mais que vous fassiez cet honneur à des hommes d'un jour, à de PETITS ENTREPRENEURS D'ÉMEUTES, à ceux dont les couronnes civiques sont mêlées de cyprès, je ne puis le concevoir ! »

Mais les couronnes de César, de Cromwell, de Sylla, n'étaient donc pas mêlées de cyprès ! Cromwell et Bonaparte n'étaient donc pas des hommes d'un jour ! Le 10 août et le 2 septembre étaient donc des émeutes, et leurs ordonnateurs de petits entrepreneurs émeutiers !

« Mais *Barrère*, au nom des Dieux, dit *C. Desmoulins*, je vous prie, qu'est-ce que tout cela sinon un galimatias double et la jalousie la plus dévergondée sous le masque de la modération ? Qu'avez-vous

voulu dire en disant : « Ne faisons point de piédestaux à des *pygmées* ?... Croyez-vous donc que la vertu et l'*incorruptibilité* soient si communes , pour qu'on en puisse parler avec ce mépris ? »

Barrère propose cet ordre du jour *motivé* :

« Considérant que la Convention ne doit s'occuper que des *intérêts de la République*... la Convention passe à l'ordre du jour... »

Mais Robespierre repousse tout préambule *injurieux* pour lui. — Et la Convention décide, à la presque unanimité, l'*ordre du jour* pur et simple.

Voilà donc les Girondins vaincus , blâmés , condamnés , convaincus d'imprudence, d'exagération et de calomnie ! Voilà le 2 septembre acquitté ou excusé ! Voilà *Robespierre* triomphant et signalé à la France entière comme le plus digne d'être Chef et Dictateur !

L'accusation contre *Marat* est indéfiniment ajournée.

Mais nous allons avoir encore la douleur de voir *Pétion* recommencer le combat contre Robespierre.

§ 30. — Rupture entre *Pétion* et Robespierre.

Robespierre est peut-être le plus ancien ami de *Pétion* : mais il paraît que *Pétion*, faible, crédule, caressé par les Girondins, s'est laissé entraîner par eux ; et, tout en les blâmant, il se met à leur tête pour attaquer Robespierre, déloyalement on peut le dire, en publiant et faisant distribuer par *Rolland*, dans les Départements, contre lui, une longue accusation qui n'a pas été prononcée à la tribune, à laquelle il n'a pu répondre dans l'Assemblée, et qu'il ne peut plus réfuter avec autant de publicité.

« N'aurais-je pas dû croire, dit *C. Desmoulins*, que *Pétion* était, dans l'Assemblée, un des hommes les plus faits pour jouir avec ravissement de ce spectacle du *triomphe de la vertu* sur la calomnie ? Eh bien ! j'observais *Pétion* ; et, je le dis avec regret pour l'honneur du cœur humain ; au milieu de cette éclatante justification de son collègue, il paraissait *crucifié de son triomphe* ; et, après *Louvet* et *Buzot*, c'est lui qui m'a semblé *souffrir davantage* des applaudissements donnés à Robespierre ; et je ne crois pas qu'*Aman* tenant la bride du cheval de *Mardochee* fit une plus mauvaise figure. »

Pétion attaque le 2 septembre en le traitant de *crime* et la Commune de *criminelle* ; et comme ce Pétion a joui d'une immense popularité ; comme on l'appelait la *vertu Pétion* ; comme Paris, les Jacobins, la Convention, l'ont choisi pour leur Maire ou leur Président ; comme c'est son opinion principalement que les Girondins invoquent contre Robespierre et contre la Commune, c'est à nos yeux une nécessité d'examiner son opinion pour prononcer entre Robespierre et lui.

« Le 10 août, dit-il, j'avais été conservé dans ma place ; mais elle n'était plus qu'un *vain titre* ; j'en cherchais inutilement les fonctions ; elles étaient éparses entre toutes les mains, et chacun les exerçait. »

Et il le souffre ! quel Maire ! quel homme politique !

« Je fus *effrayé* du désordre qui régnait dans cette Assemblée, et surtout de l'esprit qui y dominait. C'était une Assemblée politique se croyant investie de pleins pouvoirs... Je sentis combien il était *sage* et *utile* de ne pas approuver et de ne pas fortifier par ma présence tout ce qui s'y passait. »

Sage et utile de laisser faire ce qui l'effraie ! Quel Maire !

« Robespierre prit de l'ascendant dans le Conseil... Je lui entendis prononcer, sur la fermeture des barrières, un discours qui me contrista l'âme !... Il dénonça des complots, signala des conspirateurs... Je répondis pour dissiper ces noires *illusions* et rétablir le calme. »

Mais qui prouve que Robespierre n'était pas clairvoyant, et Pétion crédule, confiant, aveugle ? Si celui-ci ne persuade pas la Commune aussi bien que Robespierre, n'est-il pas incapable, impuissant ! S'il peut le vaincre en paroles, son silence n'est-il pas coupable, criminel ?

« Un homme, dont le nom seul est devenu une injure (Marat), semblait s'être emparé de la *direction*. Assidu, il parlait et ordonnait en *maître*. Je m'en *plaignis* hautement à la Commune. Marat, dis-je, est le *plus insensé* ou le *plus scélérat* des hommes... Depuis, je n'ai jamais parlé de lui. »

Quoi ! lui, Maire, souffre qu'on n'ait aucun égard à ses plaintes !... Il laisse la *direction* au *plus insensé* ou au *plus scélérat* des hommes !... Il n'en parle plus et reste indifférent au mal affreux que peut faire la folie ou la scélé-

ratasse à la tête d'un pouvoir révolutionnaire !... Quel Maire !

« Une *Section* vint en députation à la Commune, le 23 août, et déclara formellement que les citoyens, fatigués, indignés des retards que l'on apportait dans les jugements, forceraient les prisons et *immoleraient* à leur vengeance les coupables qui y étaient renfermés. Cette pétition, conçue dans les termes les plus délirants, n'éprouva aucune censure ; elle reçut même des *applaudissements*... Puis, le 25, 1000 à 1200 citoyens armés sortirent de Paris pour *enlever les prisonniers* d'Etat détenus à Orléans. Le 31, l'absolution de Montmorin *souleva le Peuple*... »

Voilà le Maire bien averti du danger d'un massacre.

« Le 2 septembre arrive : le canon d'alarme tire ; le tocsin sonne... O jour de deuil ! A ce son lugubre et alarmant, *on se précipite* dans les prisons, on égorge, on *assassine*... [Manuel, plusieurs Députés, se rendent dans ces lieux de carnage... On immole les victimes jusque dans leurs bras... Eh bien ! j'étais dans une *fausse sécurité* ; j'*ignorais* ces cruautés ; depuis quelque temps *on ne me parlait de rien*. »

Alors vous n'êtes pas un homme... Taisez-vous !

« Je les apprends enfin, et comment ? D'une manière *vague, indirecte, défigurée*. On m'ajoute en même temps que *tout est fini*. Les détails les plus déchirants me parviennent ensuite ; mais j'étais dans la *conviction la plus intime* que le jour qui avait éclairé ces scènes affreuses *ne reparaitrait plus*. »

Hé bien encore vous n'êtes pas un homme ! N'accusez pas !

« Cependant les *exécutions continuent*. J'écris... »

Quoi ! vous n'appellez pas au secours toute la Commune, toutes les Sections, toute la Garde nationale, tous les Ministres, toute l'Assemblée, tous les citoyens ! .. Vous ne courez pas... comme s'il s'agissait d'aller tirer des flammes votre femme et vos enfants !... Mais vous n'avez donc pas de sang dans les veines !...

« *J'écris* au Commandant ; je le *requiers* de porter des forces aux prisons... Il ne me *répond pas* d'abord... J'écris de nouveau... Il me dit qu'il a donné des ordres... Mais *rien n'annonce* que ces ordres s'exécutent... Cependant les *exécutions continuent* encore... JE VAIS au Conseil de la Commune. »

Quoi ! vous êtes encore chez vous ! vous n'avez pas encore bougé le 3 ! Vous n'êtes pas encore allé au Conseil !

» Je *me rends* à la Force avec plusieurs de mes collègues... Non, jamais ce spectacle ne s'effacera de *mon cœur*... Je vois deux *officiers municipaux* avec leurs écharpes, des jurés, des juges... Une douzaine de bourreaux, les bras nus, couverts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des sabres et des coutelas qui en dégoûtaient, exécutaient les jugements. »

Hé bien inutile, impuissant pleurnicheur, qui décrivez le sang et les bourreaux, vous êtes, oui vous êtes plus insensible, plus inhumain que ces malheureux ; car vous croyez que ce sont des assassinats et vous les laissez commettre, tandis qu'ils sont entraînés par la conviction que c'est un sacrifice indispensable au salut du pays.

« Et les hommes qui jugeaient, ceux qui exécutaient, avaient la même *sécurité* que si la loi les eût appelés à remplir ces fonctions. Ils me vantaient leur *justice*, leur attention à distinguer les *innocents* des coupables... Je leur parlai le *langage austère de la loi* (quelle niaiserie de la part d'un Maire, dans une crise si terrible !). Je leur parlai avec le sentiment de *l'indignation* profonde dont j'étais pénétré... Je les *fis sortir tous devant moi*... J'étais à peine sorti qu'ils rentrèrent... Je rentrai pour les chasser de nouveau... La nuit, ils *achevèrent* leur horrible boucherie... »

Ho ! quel Maire, quel Maire ! Quel fléau pour l'humanité que de pareils amis de l'humanité !

« Ces assassinats furent-ils commandés, dirigés ? J'ai reçu des rapports ; mais je ne pourrais pas dire : voilà *le coupable*. »

Mais Danton, Marat, Panis, Sergent, Billaud-Varennes, les signataires de la circulaire du 3, ne sont-ils pas notoirement, certainement, incontestablement les Directeurs et les Ordonnateurs ? C'est donc lâcheté de les ménager s'il y a crime ; et s'il n'y a pas crime, c'est une révoltante calomnie de tant crier contre d'autres.

« Je pense que *ces crimes* eussent été arrêtés si *ceux* qui avaient en main le pouvoir et la force (Rolland, les Ministres, la Commission des 12 dans l'Assemblée et l'Assemblée elle-même) les eussent *vus avec horreur* : mais plusieurs de ces hommes publics, de *ces défenseurs de la Patrie*, CROYAIENT que ces journées désastreuses et *dés-honorantes* étaient NÉCESSAIRES ; qu'elles purgeaient l'Empire d'hommes *dangeroux* ; qu'elles portaient *l'épouvante* dans l'âme des conspirateurs ; et que ces crimes étaient *utiles* en politique.

« Mais puisque les hommes publics, les défenseurs de la Patrie, *croyaient* ces journées **NECESSAIRES**, les voyaient *sans horreur*, et ne voulaient pas les *arrêter*, elles n'étaient donc ni réellement déshonorantes, ni réellement criminelles. Et alors pourquoi ces cris, ces calomnies, ces accusations, ces fureurs des Girondins, auxquels Pétion vient donner son appui? Ces accusations ne sont-elles pas injustes, nuisibles, funestes peut-être au pays, et par conséquent criminelles?

Pétion arrive enfin à Robespierre.

« Le 4, j'eus une explication très-vive avec Robespierre... Vos *soupons* agitent le Peuple, lui dis-je : avez-vous des faits, des preuves? — Vous vous laissez *entourer*, vous vous laissez *prévenir*, me répondit-il ; vous voyez *Brissot et son parti*. — Oui, mais ses principes sont *purs* ; et il est trop léger, trop facile à abuser, pour être Chef de parti. — Hé bien, répliqua-t-il, je CROIS que Brissot EST A BRUNSWICK. — Quelle *erreur* est la vôtre, m'écriai-je ! C'est une *folie* ! Voilà comme votre imagination vous *égare* ! Bannissons d'injustes *défiances* ! »

Mais que dire si toutes vos raisons n'empêchent pas Robespierre de CROIRE? Et si vous étiez vous-même un crédule, un aveugle, qui laissez tout perdre ! Si Robespierre devinait juste ici, lui qui devine presque toujours juste, lui à qui Brissot voulait faire couper la tête pour se débarrasser de sa surveillance (p. 48), lui qui *sauve* peut-être le pays en devinant la négociation avec Brunswick et celle avec Lafayette, après le 10 août, révélées toutes deux par Lafayette dans ses Mémoires (p. 134 et 135)?

« On a pensé que Robespierre avait eu l'ambition insensée de devenir le Dictateur de son pays : mais son caractère explique ce qu'il a fait. — Robespierre est extrêmement ombrageux et défiant. »

Et des milliers d'intrigues, de corruptions, de trahisons, ne prouvent-elles pas qu'il a raison? Est-ce avec la crédulité et la confiance des Lafayette, des Bailly, des Pétion, qu'on peut sauver la Révolution?

« Il a le tempérament *bilieux*, l'imagination *atrabilaire*... Il est *impérieux* dans son avis ; n'écoute que lui et ne supporte pas la contrariété ; ne pardonne jamais à celui qui a pu blesser son amour-propre ; ne reconnaît jamais ses torts. »

Ce serait assurément des défauts, un malheureux tempérament, un malheureux caractère... Mais n'est-ce pas un ennemi qui le juge ainsi? Cet ennemi est-il un homme dont la haute raison, le caractère élevé et ferme, doivent inspirer une aveugle confiance en son jugement? Si l'on épluchait ainsi le caractère de Brissot, de Barbaroux, de Louvet, de Vergniaud, de Rolland, de madame Rolland, de Pétion lui-même, qui d'entre eux aurait moins de défauts que Robespierre et autant de qualités utiles au Peuple?

« Il dénonce avec légèreté et s'irrite du plus léger soupçon; croit toujours qu'on s'occupe de lui, et pour le persécuter. »

Mais ne l'avons-nous pas toujours vu ayant raison dans ses accusations contre les Feuillants, contre Lafayette, contre Brissot au sujet de la guerre offensive? Ne savons-nous pas que personne, personne sans exception, n'est plus redouté, plus exécré, plus menacé que lui par tous les ennemis du Peuple; que les Girondins voulaient sa tête, avant le 10 août; et qu'ils ne sont occupés qu'à trouver le moyen de le perdre?

« Il vante ses services et parle de lui avec peu de réserve; ne connaît point les convenances. »

Nous avouerons qu'il ne prend peut-être pas toujours assez de précautions pour désarmer la jalousie quand il parle de lui : c'est une faute qui lui fait plus de mal peut-être que tout le reste, sans faire aucun mal à ceux qui la lui reprochent le plus vivement : nous voyons cependant qu'il ne parle jamais de lui que pour *se justifier* quand on l'attaque; et nous avons été cent fois révoltés de lui voir faire ce reproche par ceux-là mêmes qui le forcent à se défendre contre leurs calomnies, et cent fois révoltés encore de voir ses ennemis, les Girondins surtout, se vanter infiniment plus que lui, en se présentant sans cesse comme la perfection des talents et des vertus; s'il y a des hommes immodestes, gonflés d'amour-propre, vantards, et parlant continuellement d'eux-mêmes, ce sont assurément les Girondins; et ce sont eux qui accusent Robespierre d'immodestie!

« Il veut, par-dessus tout, les *faveurs du Peuple*; lui fait sans cesse *la cour*, et cherche avec affectation ses *applaudissements*: c'est cette faiblesse qui a pu faire croire qu'il aspirait à la Dictature. »

S'il avait réellement cette faiblesse, il s'en trouverait bien puni; et d'ailleurs il perdrait bien de son mérite aux yeux de ceux qui mettent le dévouement au-dessus du talent et qui méprisent l'adulation du Peuple plus encore que l'adulation des Rois : mais nous voyons tout le contraire; nous voyons Robespierre résister aux passions et aux préjugés populaires, repousser le mot *République* en juillet 1791, parler seul de *Providence* et de *Divinité* (T. II, p. 517), s'opposer à la guerre offensive, repousser le bonnet rouge, désapprouver la visite du 20 juin aux Tuileries. Nous le verrons s'obstiner à conserver son nom de *Maximilien Robespierre*, et s'obstiner à garder une *mise propre et élégante* quand le Peuple, égaré, ne voudra voir que des carmagnoles et des sabots. Nous le verrons toujours guider le Peuple sans se laisser jamais entraîner par lui, sans sacrifier jamais son opinion, son sentiment, sa conscience; nous ne connaissons, en un mot, aucun homme qui joigne, à tant de dévouement, tant d'indépendance et tant d'originalité.

« Quant à moi, je ne puis me persuader qu'il ait désiré la Dictature. »

Les Girondins sont donc insensés et criminels de s'obstiner dans leur accusation contre cet avis du vertueux Pétion !

« Parmi ceux dont on forme des chefs de parti, je vois tels qui sont les hommes les plus étrangers à l'intrigue, les plus *vertueux*, et les plus indépendants... Soyons *unis*, nous sommes *invincibles* : ayons la *paix*, nous serons *heureux*. »

Mais ce n'est pas avec de vaines et puériles paroles qu'on peut calmer des passions furieuses, conjurer d'effroyables périls, vaincre l'Europe et sauver le vaisseau de la République assailli par la plus horrible tempête ! Pétion ne peut ignorer que les Girondins ne veulent ni *union* ni *paix*, qu'ils veulent tuer Robespierre, exterminer les Jacobins; et ce sage Pétion les aide à tout jeter dans la perturbation et le chaos en leur donnant, contre Robespierre et la Commune, un discours que Rolland distribue à toute la France!...

« Je demande donc que nous nous occupions des *grands intérêts* de la République. »

Et il s'occupe à répandre son discours ! Et il souffrira que ses amis s'occupent sans cesse d'attaquer Robespierre !

Attaqué lui-même par les Jacobins, Pétion leur écrit pour se justifier, pour défendre Brissot et les Girondins, pour attaquer Robespierre, qu'il représente comme ayant *tremblé* le jour du massacre du Champ-de-Mars, en se vantant d'être plus *courageux* lui-même.

Mais Robespierre est dans l'impossibilité de garder le silence sur des attaques si graves dirigées par un pareil personnage et divulguées avec tant d'éclat. — Il reproche à Pétion une *confiance*, une *crédulité*, une *faiblesse* et une *bonté* qui vont jusqu'à la *bonhomie*. Il lui reproche aussi d'avoir poussé à la dangereuse manifestation du 20 juin 1792, d'avoir résisté à l'insurrection nécessaire du 10 août, et de s'être fait *consigner* dans son logis, lui qui parle tant de son courage !

Pétion réplique dans une longue lettre, se vante d'avoir voulu le 10 août, et avoue qu'il s'est fait *consigner* pour se mettre *en règle*, pour *conserver les dehors*, pour ne pas manquer au devoir du magistrat, enfin pour observer *les formes*, afin de n'être *pas compromis* en cas de défaite, prétendant d'ailleurs qu'il voulait *favoriser* le mouvement, et que c'était le meilleur moyen de le favoriser, comme si ce n'était pas une lâcheté de ne pas vouloir courir les mauvaises chances en voulant courir les bonnes ; comme si ce n'était pas une double niaiserie d'espérer se sauver par une pareille ruse si l'on était vaincu dans un combat à mort, et de se priver des nouvelles chances de victoire qu'il aurait eues en se mettant publiquement et solennellement à la tête du Peuple !

« A plusieurs reprises, depuis le 10 août, ajoute-t-il, on me consigna chez moi, sous le prétexte *dérisoire* de ma sûreté, ce qui devenait un *jeu ridicule*... Je faisais lever les consignes ; mais elles se trouvaient, je ne sais comment, *rétablies* un moment après. »

En vérité, nous ne savons comment qualifier cette conduite

d'un Maire, qui cependant vante son courage : nous sommes désolés de trouver tant de faiblesse dans ce Pétion, qui d'ailleurs pouvait mériter son surnom de *Vertueux*, quoiqu'il proposera plus tard de brûler Caen pour en accuser les Jacobins, comme Néron incendia Rome pour en accuser les Chrétiens ; et nous sommes peu disposés à admettre aveuglément l'opinion d'un pareil homme sur Robespierre.

Comme Pétion, *Brissot* reconnaît que Robespierre n'a pas l'ambition de la Dictature, tout en soutenant que c'est *la noblesse* qui a gagné son procès contre *le talent et la vérité*.

« On se demande, dit-il, pourquoi *tant de femmes* à la suite de Robespierre, chez lui, à la tribune des Jacobins, aux Cordeliers, même à la Convention ? C'est que la Révolution française est *une religion* et que Robespierre y fait *une secte* : c'est un Prêtre qui a ses dévots ; mais il est *évident* que toute sa puissance est *en quenouille* (oui, très-évident !) — Robespierre prêche, censure, tonne contre les riches et les Grands ; il *vit de peu* et ne connaît pas de besoins physiques ; il n'a qu'une seule mission, c'est de prêcher. Il se crée des disciples ; il s'est fait une réputation d'austérité qui vise à la sainteté, il parle de *Dieu* et de *Providence* ; il se dit *l'ami des pauvres et des faibles* ; il se fait suivre, comme Jésus, par des femmes et des pauvres d'esprit ; Robespierre est *un Prêtre* et ne sera jamais qu'un Prêtre. Le reproche d'une Dictature était donc une gaucherie et la proposition de l'ostracisme une absurdité : c'était la massue d'Hercule pour *écraser une PUCE qui disparaîtra avant l'hiver*. »

Mais *Brissot* est mauvais Prophète ; car nous verrons la puce-Robespierre écraser tous les Hercules-Girondins armés de leurs massues ! Et que sont-ils si Robespierre est une puce ?

Louvet publie aussi une brochure remplie de nouvelles injures contre Robespierre, Danton, Marat, la Commune.

Cependant cet acharnement de Pétion, Rolland, *Brissot*, *Louvet*, etc., contre Robespierre et le Peuple de Paris, détermine une foule de Députés patriotes à publier leurs opinions contre les Girondins et sur les journées de Septembre.

§ 21. — Nouvelles réponses sur le 2 Septembre.

A la tribune des Jacobins, *Chabot* déclare que le discours

de Pétion est l'œuvre de sa *femme*, jalouse et désolée de la popularité de Robespierre. Il affirme que, quelques jours avant le 10 août, dans un dîner chez Pétion, à la Mairie, *Brissot* et les Girondins disaient, en présence du Maire, qu'il fallait mettre *en accusation Robespierre*, parce qu'il poussait à l'insurrection. Il affirme que Pétion et les Girondins ont seuls organisé le 20 juin pour forcer Louis XVI à leur donner le ministère ; mais qu'ils s'opposaient au 10 août.

Manuel affirme que, s'il avait pu parler sur l'accusation de Louvet, il aurait déclaré à la Convention que *Paris entier* et les *Marseillais* ont approuvé et toléré le massacre.

Collot-d'Herbois aurait déclaré que, sans le 2 Septembre, la Révolution était *perdue*.

Fabre-d'Eglantine, ex-secrétaire de la Justice, assure :

« Que ce sont les *hommes du 10 août* qui ont enfoncé les prisons de l'Abbaye, et celles d'Orléans, et celles de Versailles. Il affirme que, avant le massacre, il a vu les mêmes hommes qui s'acharnent aujourd'hui contre le 2 Septembre, *venir chez Danton*, et exprimer leur *contentement en se frottant les mains* ; que *Brissot* désirait que *Morande* fût immolé. Il ajoute qu'il a vu, dans le jardin du Ministre des Affaires étrangères, le Ministre *Rolland*, pâle, abattu, la tête appuyée contre un arbre et demandant la translation de la Convention à Tours ou à Blois. Il ajoute que *Danton seul* montra la plus grande énergie de caractère ; que *Danton ne désespéra pas* du salut de la Patrie, et qu'il eut assez de modération pour ne pas abuser de l'espèce de *Dic-tature dont l'Assemblée nationale l'avait revêtu* en décrétant que ceux qui contrarieraient les opérations Ministérielles seraient punis de mort. »

Prudhomme écrit aussi dans son journal :

« Au fond, ceux qui ont été immolés avaient *provoqué* les fureurs populaires. Qu'on se transporte au moment où ils ont reçu la mort : la perfidie de la Cour, le succès des *armées Prussiennes* qu'elle avait évidemment favorisées, la résolution que prirent en ce moment tous les citoyens de mourir ensevelis sous les ruines de la Patrie, l'indignation jetée dans tous les cœurs, tout commanda la *nécessité*, sans doute affreuse, de *purger* la Patrie d'une foule d'assassins, de brigands, de traîtres fanatiques. — Il y a eu des méprises cruelles : mais à la Saint-Barthélemy, en 1572 ; dans les Cévennes, vers le milieu de ce siècle ; le 17 septembre 1788, et le 28 avril 1789 ; a-t-on plaint les martyrs du despotisme royal ? Hélas ! non. — Raisonçons donc juste ; soyons à l'intérêt commun ! »

Pour éclairer la Convention, *Tallien* publie une petite brochure intitulée : *la Vérité sur le 2 Septembre*, dans laquelle il affirme :

Que la lenteur des jugements criminels , l'acquittement de Montmorin , la découverte d'une conspiration dans les prisons , la trahison qui venait de livrer Longwy , le blocus de Verdun et l'approche des Prussiens ont été les véritables causes des exécutions populaires.

Dans un large placard intitulé : *F. Chabot à J.-P. Brissot*, Chabot a la hardiesse de dire :

« Il faut te démasquer tout entier : c'est de ta bouche même que j'ai appris , le 2 septembre *au matin*, LE COMLOT du massacre des prisonniers. »

« Si tu n'avais pas approuvé le massacre, pourquoi donc , *instruit du complot avant l'exécution*, ne l'aurais-tu pas dénoncé à l'Assemblée, que ton parti dirigeait ? »

« *Morande* était dans les prisons. Ce *Morande* avait été témoin ou complice, ou si tu veux simple dénonciateur, de *tes escroqueries* et de *ta bassesse*. Tu jouissais déjà de l'idée de *la mort* de cet ennemi redoutable ; et tu n'as déclamé contre ces exécutions populaires , quand elles ont cessé, que parce que le Peuple avait refusé de servir d'instrument à tes vengeances personnelles. Tu aurais voulu que sa mort eût couvert une partie de *tes forfaits*. »

« Au reste , je laisse à mes concitoyens à juger entre l'ex-capucin Chabot , qui n'a jamais varié dans les principes de la justice et de l'égalité, et *l'ancien espion de police* Brissot, dont les opinions *varient* comme les circonstances , à l'exception peut-être de ses opinions sur *le vol* et sur *la calomnie*. »

Le riche Baron Prussien naturalisé Français, *Anarcharsis Cloutz*, publie aussi, sous le titre *ni Marat ni Rolland*, une brochure qui produit une immense sensation.

« Les erreurs de *Brissot* sont si graves qu'on le croirait payé par tous les ennemis de la France et du Genre humain. *Brissot*, avec sa marche tortueuse , ses mensonges officieux , et ses systèmes avortés, devait être suspect aux Républicains indivisibles ; Paris devait naturellement l'avoir en horreur. Les Royalistes cachés, les Fédéralistes honteux et les modérantistes insinuants, se coalisèrent pour accorder les honneurs du fauteuil *Contre-révolutionnaire* à *Brissot*, qui ne s'en doutait pas ; et voilà comment *Brissot*, avec sa médiocrité, est devenu, sans le savoir, le prête-nom de tous les charlatans politiques. »

« Ces Girondins si *tendres* vous soutiendront, avec le *doux* Kersaint, que la guerre est nécessaire de temps en temps ; qu'il faut des *saignées* au Genre humain comme au Corps humain. Kersaint veut à jamais des *massacres en bataille rangée*. »

« Je soutiendrai toujours, que le *carnage* du 2 septembre est une *suite de la révolution*, comme le carnage qui abreuve les sillons de la *Champagne*. »

« La maison de MADAME Rolland me devint fastidieuse par un *commérage ridicule contre Paris*, et parle FÉDÉRALISME qu'on y *pro-fessait* pédantesquement..... »

« On fait du mystifié Rolland un *Dictateur* ; mais Condorcet (qui blâme souvent les Girondins) a dit un mot profond quand il a dit :

« Il faut aux *intrigants* un LAFAYETTE CIVIL. »

« Huit jours avant le 10 août, Kersaint voulait *négoier la paix* avec l'Autriche... — Depuis le 10 août, les Fédéralistes avaient résolu de se *réfugier dans le Midi*.... La journée du 2 septembre parut une occasion décisive pour *décrier et quitter Paris*.... Le Peuple, qui n'ignore rien, *en voulait surtout à Rolland*, dont les liaisons intimes avec Brissot lui paraissaient inquiétantes. »

Enfin Bazire fait, au nom du Comité de Sûreté générale, un rapport sur l'état de Paris.—Il défend le 2 Septembre, et cite un fait qui semblerait incroyable si l'on ne connaissait pas le machiavélisme contre-révolutionnaire.

« Quelques *domestiques de Madame de Lamballe* prennent le costume de Sans-culottes, s'arment de piques, vont aux prisons de la Force, et là ils égorgent plusieurs prisonniers avec atrocité afin d'acquérir du crédit auprès des assassins, d'en profiter pour sauver leur maîtresse. Il est probable que les domestiques de plusieurs autres prisonniers ont fait comme ceux de Madame de Lamballe : il est probable aussi que le massacre de Versailles a été exécuté par des *domestiques de la Reine* qu'on a vus à la tête de l'attroupement. »

« Des hommes trop sensibles, dit-il, ont eu la faiblesse de porter des jugements *injurieux au Peuple* ; des intrigants se sont empressés de les recueillir et de les publier. Bientôt il s'est établi un système complet de *diffamation* de la ville de Paris, dont les suites inévitables seraient de nous entraîner par des secousses terribles à l'établissement forcé des Républiques *fédératives*... Mais que la Convention fasse connaître à la France entière la juste *confiance* qu'elle a dans le Peuple de Paris : c'est là tout le secret de la tranquillité publique. »

Mais Buzot répétera qu'il ne peut y avoir aucun accord entre le *Crime* et la *Vertu* ; et la discorde continuera :

Heureusement, nous allons apprendre une bonne nouvelle.

§ 32. — Bataille de Jemmapes. — Conquête de la Belgique.

C'est le lendemain, 6 novembre, que se donne la bataille de *Jemmapes* près *Mons*, sous le commandement de *Dumouriez* ayant sous ses ordres les Généraux *Beurnonville*, *Ferrand*, le jeune ÉGALITÉ FILS et *Dampierre*.

La hauteur de *Jemmapes*, défendue par 14 redoutes, des bois, une artillerie nombreuse et 20,000 Autrichiens, paraissait *inexpugnable*. — Mais 40,000 Français l'attaquent de front au chant de la *Marseillaise*, escaladent les redoutes au milieu d'une effroyable canonnade, s'emparent du champ de bataille couvert de 8 ou 10,000 morts ou blessés des deux côtés, et décident la conquête de la Belgique.

Depuis 50 ans, l'opinion générale en Europe regardait les Français comme *inférieurs* à tous les autres soldats, et comme incapables désormais de gagner une *bataille rangée* : cette victoire remplit donc la France de joie et d'enthousiasme, et l'Europe d'étonnement, d'admiration et d'effroi.

Les Français entrent à *Mons* le 7, à *Bruxelles* le 14, à *Anvers* le 18, dans la citadelle le 19, et à *Liège* le 28.

Partout les Belges s'empressent de secouer le joug autrichien et d'imiter la Révolution française ; partout les Assemblées primaires sont convoquées pour nommer une Convention nationale ; partout des Clubs s'organisent pour entrer en correspondance avec les Jacobins.

Et pendant cette propagande en Belgique, l'escadre française se présente à *Gênes*, va canonner *Naples*, et force les Bourbons du Piémont et des Deux-Siciles à reconnaître la République française.

Et dans leur exaltation, les Jacobins rêvent déjà que tous les Peuples vont s'affranchir et former une *Convention universelle* qui donnera la *paix* au Genre humain.

Et, dans son enthousiasme, la Convention décrète (le 19

novembre) qu'elle accordera *secours et fraternité* à TOUS LES PEUPLES qui voudront *recouvrer leur liberté*.

Et le Philosophe Prussien, le riche baron *Anacharsis Clootz*, naturalisé Français, membre de la Convention, s'appelant l'*Orateur du Genre humain*, demande une *République universelle* sous le titre de *République des droits de l'homme*, comprenant 10,000 Départements. — *Brissot*, qui trouve la France déjà trop grande, combat cette idée ; mais *Thomas Payne* l'approuve et l'appuie.

§ 33. — Dilapidations des Fournisseurs réprimées.

C'est la règle, tous les fournisseurs d'armée et les *commissaires des guerres* sont alors d'impudents voleurs qui ne livrent aux armées que de mauvais aliments et de mauvais vêtements, et des Aristocrates qui vivent dans l'abondance et le luxe, tandis que le soldat qui donne ses fatigues et sa vie à la Patrie manque souvent de pain, d'habits et de souliers.

C'est la règle aussi, les *Généraux* partagent avec les fournisseurs et favorisent leur brigandage.

Dumouriez, l'un des brillants *corrompus* de l'ancien régime, a trois Commissaires des guerres fameux par leurs pillages, *Malus*, *Petit-Jean* et *d'Espagnac*, ancien *abbé libertin*, qui affiche le luxe le plus scandaleux.

Un cri général s'élevant contre le Corps des fournisseurs militaires, aristocrate et voleur, la Convention le supprime, le remplace par un *Comité d'achat*, et lance un décret d'*accusation* contre *Malus*, d'*Espagnac* et *Petit-Jean*, tandis que le Ministre de la guerre remplit de Jacobins les nouvelles administrations militaires.

§ 34. — Système révolutionnaire en Belgique.

Nous venons de voir la Convention adopter franchement un système de propagande révolutionnaire à l'égard des Peuples étrangers ; nous venons de la voir chercher à démocratiser et à républicaniser l'armée, en supprimant la corruption et l'aris-

tocratie des Administrations militaires : elle veut aussi révolutionner , démocratiser , et républicaniser les autres pays.

« Il faut, dit *Cambon*, moitié Girondin et moitié Jacobin , au nom du Comité des finances , il faut nous déclarer *pouvoir révolutionnaire* dans tous les pays où nous entrons. Il est inutile de nous cacher ; les Despotes savent ce que nous voulons ; il faut donc le proclamer hautement puisqu'on le devine , et que d'ailleurs la justice en peut être avouée. Il faut que, partout où nos *Généraux* entreront, ils proclament la *Souveraineté du Peuple* , l'ABOLITION de la *féodalité* , de la *dîme* , de tous les *abus* ; que toutes les anciennes Autorités soient *dissoutes* ; que de *nouvelles Administrations* locales soient formées , sous la direction de nos *Généraux* , pour gouverner le pays et former des *Conventions nationales* qui décideront de son sort ; que sur-le-champ les *biens* de nos ennemis , c'est-à-dire des Nobles, des Prêtres, des Communautés, des Eglises, soient *séquestrés* et mis sous la sauvegarde de la Nation française, pour qu'ils servent de gage aux *frais de la guerre*, dont les pays délivrés devront supporter une partie puisque cette guerre a pour but de les affranchir... Il faut que nos *assignats*, fondés sur la nouvelle distribution de la propriété, soient reçus dans les pays conquis , et que leur champ s'étende avec les principes qui les ont produits... Il faut que le Pouvoir exécutif envoie des *Commissaires* pour s'entendre avec les Administrations provisoires, pour *fraterniser* avec elles, pour exécuter le séquestre et tenir les comptes de la République... Point de demi-révolutions ! Tout Peuple qui ne voudra pas ce que nous proposons ici sera notre *ennemi* et méritera d'être traité comme tel. *Paix et fraternité* à tous les amis de la Liberté , guerre aux lâches partisans du Despotisme ! *Guerre aux CHATEAUX , paix aux CHAUMIÈRES !* »

Ces propositions de *Cambon*, au nom du Comité des finances , sont décrétées, le 15 décembre, au milieu des plus vifs applaudissements.

Aussitôt partent une foule de *Commissaires*, tous Jacobins, qui s'efforcent de jacobiniser et de franciser la Belgique.

Les Administrations provisoires sont organisées partout, et partout organisées démocratiquement. Des Conventions nationales sont ensuite formées ; et ces Conventions nationales votent presque partout , notamment à Liège , Bruxelles, Mons , la *réunion* à la France.

Puis, les Commissaires font *séquestrer* les biens des No-

bles, des Prêtres, des Couvents et des Eglises, font arrêter les ennemis de la Révolution, et surveillent même la conduite des Généraux français, presque tous suspects d'Aristocratie.

Ce système révolutionnaire a de grands inconvénients sans doute ; car il indisposera nécessairement les Nobles, les Prêtres et leurs partisans ; il ne peut manquer de faciliter des excès populaires, des abus et des malversations de la part des Commissaires, et des mésintelligences entre eux et les Généraux.

Mais, quoiqu'on fasse, tout a des inconvénients, surtout dans les temps de crises ; et la Convention a préféré ce système comme le plus avantageux, parce qu'il assure la coopération des masses populaires et prévient les dilapidations et les trahisons des Généraux. — Et puisqu'elle est la Représentation nationale, c'est aux Généraux d'obéir !

Cependant *Dumouriez* va presque s'insurger contre elle.

§ 35. — *Dumouriez se rend suspect.*

Quel malheur encore que *Dumouriez*, sauveur de la France dans l'Argonne, et conquérant de la Belgique, ne soit pas complètement d'accord avec la Convention !

Mais malheureusement *Dumouriez* (comme l'avoue *M. Thiers*) est un des brillants *corrompus* de l'ancien régime, *nourri dans les cours*, sans conviction politique, n'écoulant que son ambition, lié et brouillé tour-à-tour avec tous les partis, mais Aristocrate par habitude, orgueilleux, plein de hauteur, emporté, despote, et d'autant plus exigeant aujourd'hui qu'il se croit plus nécessaire à la République.

Voulant gouverner lui-même la Belgique comme un conquérant, à sa manière, souverainement, aristocratiquement, en favorisant l'Aristocratie Belge (ce qui le fait appeler *César-Dumouriez*), il entre en lutte avec la Convention, et se plaint de tout ce qu'elle fait, de la mise en accusation de ses trois Commissaires des guerres, *Malus*, d'*Espagnac* et *Petit-Jean*, de la création d'un Comité d'achat, du décret du 15 dé-

cembre, du système introduit en Belgique, de l'envoi des Commissaires du Pouvoir exécutif, de leur conduite révolutionnaire et démocratique, et même du Ministre de la guerre qui, de son côté, soutient que les plaintes du Général sont mal fondées.

La Convention, ou plutôt les Girondins, envoient d'abord *Danton*, *Lacroix* et deux autres Députés pour vérifier ces plaintes.

Puis, il vient à Paris pour s'expliquer lui-même, y passe la fin de décembre et presque tout le mois de janvier, et présente quatre mémoires, l'un contre le décret du 15, les autres sur l'organisation de l'armée, sur les fournitures et sur le plan de la guerre, en offrant au bas de chacun sa *démission* en cas de rejet de ses idées.

Cependant, pendant son séjour de plus d'un mois, *Dumouriez* se dépopularise presque entièrement par ses liaisons avec *Gensonné*, l'un des principaux Girondins, par son absence des Jacobins, quoiqu'on annonce chaque jour qu'il y viendra le lendemain, par ses attaques contre leur système appliqué en Belgique, par quelques propos en faveur de Louis XVI, et par ses intrigues qu'on soupçonne d'*Orléanisme*.

Les Jacobins le blâment et le suspectent; *Marat* va jusqu'à l'accuser d'avoir volontairement *laissé échapper* les Autrichiens de Belgique et les Prussiens de Champagne.

Mais les Comités, qui sentent son utilité, le ménagent encore; *Robespierre* lui-même, dit M. Thiers, *le défend*, en rejetant tous les torts sur ses prétendus amis les Girondins... Robespierre sait donc excuser et défendre un adversaire quand il le croit utile à la Patrie!

Aussi, la Convention accorde quelques satisfactions à Dumouriez, lui rend Malus et Petit-Jean, lui donne des renforts, et adopte son plan militaire; mais, après avoir entendu toutes ses raisons dans les Comités, elle maintient son décret du 15, rejette trois des mémoires du Général, et persiste dans son système révolutionnaire et démocratique.

S'il persiste lui-même à croire qu'elle se trompe et que son erreur peut être funeste, il doit donner sa *démission* comme

il a menacé de le faire ; mais il cède, conserve son commandement, et promet obéissance. Puisse-t-il ne pas méditer quelque trahison !

Cependant, deux autres questions agitent violemment Paris et la France, les *subsistances* et le procès de Louis XVI : parlons d'abord de la première.

§ 36. — Question des Subsistances.

La *disette* qui commence à se faire sentir au milieu de la crise politique, annonce pour la fin de 1792 et le commencement de 1793 plus d'embarras encore et d'orages qu'au commencement de 1789.

Quoique la récolte n'ait pas été mauvaise, mille causes contribuent à créer la disette : le défaut de bras pour battre le blé, l'empressement des riches à courir chez les fermiers pour faire d'amples provisions, l'avidité des spéculateurs et des accapareurs qui vont tout acheter dans les campagnes pour s'enrichir en vendant très-cher aux riches des villes et même en faisant la disette afin de vendre plus cher quand elle éclate, le discrédit commençant des assignats, le désir de vendre plus cher en attendant, la crainte du pillage, qui empêchent les fermiers d'apporter leur blé au marché, peut-être aussi des manœuvres royalistes et même étrangères, toutes ces causes concourent à produire ce triple effet que le Peuple ou les pauvres sont menacés de mourir de faim ou se ruinent complètement pour avoir du pain, que les riches ont tout en abondance, et que les gros fermiers et les accapareurs s'enrichissent de la misère publique. On conçoit l'irritation du Peuple contre les riches, surtout contre les riches fermiers et les accapareurs.

La Commune se rend son interprète auprès de la Convention et réclame pour lui la sollicitude des Représentants.

« La partie *la plus nombreuse* du Peuple, celle qui a fait la Révolution, qui la maintiendra, qui mérite avant tout votre sollicitude, est livrée à *la plus cruelle misère*. Une coalition de riches capitalistes veut s'emparer de toutes les ressources territoriales et industrielles ;

non-contente d'entretenir la cherté des subsistances, elle les dénature en empoisonnant les boissons. Une *nouvelle Aristocratie* veut s'élever sur les débris de l'ancienne, par le *fatal ascendant des richesses*. Les maisons de commerce, de banque, de secours, les caisses prétendues patriotiques, étaient *liquées avec le Tyran* des Tuileries, pour affamer le Peuple et le reconduire au Despotisme par la disette. La Révolution est faite ; il n'en faut plus. »

Dans cette situation quel sera le remède ? — Certainement la Souveraineté nationale peut tout faire et disposer de tout ; la loi peut tout ordonner ou tout défendre. Mais que faire ?

Les Jacobins demandent que la loi dispose des productions de la terre et règle le commerce afin d'assurer la subsistance du Peuple ; que le prix du blé soit *taxé* par les Communes entre un *minimum* et un *maximum* (le plus bas et le plus haut prix) ; que les fermiers soient obligés, sous des peines, d'amener leurs récoltes au marché public de la Commune ; que les accaparements soient défendus ; et que l'exportation hors de la Commune soit prohibée à moins d'autorisation.

Les Girondins, au contraire, adoptent les principes des *Économistes* en faveur de la *liberté du commerce* ; et la Convention rejette d'abord tous les projets de prohibition.

§ 37. — Rolland accusé d'accaparement.

La Commune de Paris achetant une grande quantité de blé pour nourrir le Peuple en le lui vendant moins cher qu'elle ne l'achète, Rolland l'accuse tous les jours de malversations à ce sujet, et prétend qu'elle fait hausser les prix en achetant elle-même, pour les réduire ensuite par une *vaine ambition de popularité*. — Les défenseurs de la Commune répondent qu'elle n'agit que par un *sentiment d'humanité et de justice* envers le Peuple... Et, en effet, le premier devoir de l'Autorité, qui se vante si souvent d'être *paternelle*, n'est-il pas d'aider le peuple à se nourrir !

Les Montagnards vont plus loin : ils accusent publiquement Rolland de faire bien autre chose que ce qu'il reproche à la Commune, d'*abuser* lui-même de sommes considérables af-

fectées à son Ministère pour l'achat des grains, d'être le *chef des accapareurs*, et de se faire le véritable *Dictateur* de la France en s'emparant des subsistances. — Mais quoi ! le philosophe Rolland et les philosophes Girondins spéculeraient et prévariqueraient pour accaparer et s'enrichir dans une disette ! Non, cela n'est pas possible !... Ce qu'il y a de certain pourtant et de vraiment affligeant, c'est que nous verrons les Jacobins demander le *procès* de Rolland en l'accusant d'avoir gagné ou volé et envoyé à Londres plus de 12 millions.

§ 38. — Révolte dans l'Ouest.

Tandis que la Convention refuse de taxer le prix du blé, le Girondin *Cambon*, qui s'occupe spécialement des *finances* et qui recherche toutes les économies possibles, annonce qu'on supprimera les frais du culte et que *ceux qui voudront la messe la paieront*. Grande rumeur parmi les Prêtres !

Souffrant de la disette, excités par leurs Curés, les paysans de plusieurs Départements de l'Ouest, et notamment du Département d'Eure-et-Loir, prennent les armes au nombre de plusieurs milliers, et demandent la *taxe du blé* et le *maintien de la Religion*.

L'Assemblée déclare qu'elle ne veut point abolir la Religion ; mais elle persiste à repousser la taxe, et fait disperser les révoltés par des Commissaires et la force armée.

§ 39. — Discours de Robespierre sur les Subsistances.

« Nul homme, dit-il à la séance du 2 décembre, n'a le droit d'entasser des monceaux de blé à côté de son semblable qui meurt de faim... Quel est le premier objet de la Société ? C'est de maintenir les droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits ? Celui d'*exister*... La première loi sociale est celle qui garantit à tous les membres de la Société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là ; la *Propriété* n'a été instituée ou garantie que pour la cimenter ; c'est pour vivre d'abord qu'on a des Propriétés. Il n'est pas vrai que la Propriété puisse jamais être en opposition avec la subsistance des hommes... Les aliments nécessaires à l'homme sont aussi *sacrés* que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour

la conserver est une *Propriété commune* à la Société entière. Il n'y a que l'*excédent* qui soit une Propriété individuelle et, qui soit abandonné à l'industrie des commerçants. Toute spéculation mercantile que je fais aux *dépens de la vie* de mon semblable n'est point un trafic; c'est un brigandage et un fratricide... D'après ce principe, quel est le problème à résoudre en matière de législation sur les subsistances? Le voici : assurer à tous les membres de la Société la jouissance de la *portion des fruits de la terre* qui est nécessaire à leur existence ; assurer aux propriétaires et aux cultivateurs le *prix de leur industrie*; et livrer le superflu à la liberté du commerce. »

Le Girondin Serres répond et soutient que la *taxation des grains* est la même chose que la *loi agraire*. Il propose cependant de prohiber les *accaparements*, d'ordonner que nulle vente ne puisse avoir lieu que sur le marché public, de *défendre l'exportation*, et d'encourager l'importation.

Voilà déjà d'importantes innovations contre la liberté du commerce, qui ne serait ici que la liberté de faire la famine pour s'enrichir.—Mais le procès du Roi va nous montrer une innovation bien autrement importante.

CHAPITRE II.

RAPPORT DE VALAZÉ SUR LES PIÈCES DU PROCÈS. — RAPPORT DE MAILHE SUR LES QUESTIONS PRÉJUDICIELLES. — DISCUSSION SUR LE JUGEMENT. — INCIDENT : MAUVAISE FOI DES GIRONDINS. — ACTE D'ACCUSATION. — INTERROGATOIRE DE LOUIS XVI. — VÉRITABLE QUESTION DANS LE PROCÈS. — TENTATIVES DES GIRONDINS POUR EXPULSER LES MONTAGNARDS. — DISCUSSION SUR MARAT ET ROBESPIERRE AUX JACOBINS. — REVERS A L'ARMÉE. — NOUVELLES HOSTILITÉS ENTRE LES JACOBINS ET LES GIRONDINS. — DÉFENSE DE LOUIS XVI. — NOUVEL INCIDENT ORAGEUX : DISCUSSION APRÈS LA DÉFENSE. — LES GIRONDINS VEULENT LA GUERRE CIVILE. — POSITION DES QUESTIONS. — DÉCISION SUR LA QUESTION DE CULPABILITÉ. — DÉCISION SUR L'APPEL AU PEUPLE. — SITUATION DE PARIS. — DÉCISION SUR LA PEINE. — DÉCISION SUR LE SURSIS. — POURSUITES CONTRE LES SEPTEMBRISERS. — MEURTRE DE LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU. — EXÉCUTION DE LOUIS XVI. — TOUTE LA FRANCE APPROUVE. — RÉCIDÉS HISTORIQUES. — CE QU'AURAIENT DU FAIRE LES GIRONDINS. — CARACTÈRES DES GIRONDINS. — MAL QUE FONT LES GIRONDINS. —

§ 1. — Rapport de Valazé sur les pièces du procès.

Les condamnations des conspirateurs du 10 août, leurs supplices, et les exécutions en masse, sont autant de cris contre le chef des conspirateurs ; les ravages des Prussiens, des Autrichiens et des Émigrés, leurs cruautés, leurs meurtres, les exécutions militaires dont plusieurs villes ont été victimes, l'horrible bombardement de Lille, les milliers de patriotes tués le 10 août ou sur les champs de bataille, crient vengeance contre le principal auteur de tous ces maux ; et depuis la prise des Tuileries une foule d'adresses, un grand nombre de Députés, ont demandé le jugement de Louis XVI.

Néanmoins les Girondins, qui les premiers ont parlé de déchéance et de procès, ajournent tout pour sauver le coupable, et se font accuser de vouloir détruire les pièces et les preuves ; on soupçonne même publiquement qu'ils redoutent les *révélations* que Louis XVI pourrait faire contre ceux qui ont négocié avec lui avant le 10 août, qui lui ont fait des promesses, et qui peut-être ont reçu son argent. — Mais leur entreprise est infiniment difficile. Déjà Rolland, rendant compte de la découverte de l'armoire de fer, a dit :

« Elles sont enfin trouvées *ces preuves* que réclamaient avec tant d'affectation des hommes faibles ou complices, et de l'existence desquelles les ardens amis de la Patrie avaient eu l'heureux courage de ne jamais douter. Il ne s'agit plus seulement de soupçons ni de défiance : des pièces écrites, arrachées de ces *archives du crime*, vont enfin apprendre à l'univers entier ce qu'il devait penser de ces réclama-tions affectées de la Constitution et des lois ; de ces *serments* si complaisamment répétés ; de ces témoignages *hypocrites d'affection pour le Peuple*, à l'abri desquels on soudoyait des assassins, on payait des pamphlets, on décriait les assignats, on subornait des régiments, on dispersait nos armées, on ouvrait nos frontières, on préparait enfin le ravage de nos propriétés, *le massacre de nos familles*, la ruine de la liberté et des espérances de l'Humanité entière. »

Et Valazé fait enfin, le 6 novembre, un long Rapport dans lequel il expose tous les *faits* reprochés à Louis XVI, et toutes les *pièces* qui constatent ces faits.

« Ainsi, Louis Capet, dit-il, tu ne peux plus te défendre d'avoir participé aux complots dont l'infâme *Bouillé* a développé toute la noirceur dans ses insolents manifestes.... Ainsi, tu ne pourras plus disconvenir de tes intelligences avec la *Cour de Berlin*, et de tes efforts pour y préparer la déclaration de guerre contre la France.... De quoi n'était-il pas capable, *le monstre* ! Vous allez le voir aux prises avec la race humaine tout entière. Je vous le dénonce comme *accapareur* de blé, de sucre et de café. »

Le Rapport est imprimé, distribué aux Députés et publié.

On imprime ainsi un grand nombre de pièces trouvées dans *l'armoire de fer* : c'est là que se trouvent les preuves de la correspondance du Roi avec l'Émigration et avec l'Étranger.

Mais que d'autres preuves restent inconnues ! Et que serait-ce si l'on avait celles que Louis XVI a remises à madame Campan, dans la prévoyance du procès !

« Après le 20 juin 1792, dit *madame Campan*, la crainte d'une nouvelle invasion des Tuileries fit faire les recherches les plus exactes dans les *papiers* du Roi : je brûlai presque tous ceux de la Reine. Elle remit à M. de J.... un portefeuille contenant : 20 lettres de *Monsieur*, 18 ou 19 de M. le Comte d'Artois, 17 de Madame Adélaïde, 18 de Madame Victoire, beaucoup d'*A. Lameth*, de M. de *Montmorin*, et de plusieurs autres anciens Ministres ou Ambassadeurs. La correspondance la plus volumineuse était celle de M. de Mirabeau. Elle était réunie à un *plan de départ* qu'il jugeait nécessaire. M. G.... me dit que les correspondances avec les *Princes*, toutes relatives aux choses qui se faisaient AU DEHORS, de concert avec le Roi, eussent été les plus *funestes à sa vie*, si on les avait saisies. »

On imprime aussi des pièces qui prouvent la *corruption* d'une foule de *Députés* de la Constituante et de la Législative, notamment celle de *Mirabeau* ; et la trahison de celui-ci, dénoncée dans le temps par la presse populaire, niée et repoussée comme une odieuse *calomnie*, se trouve aujourd'hui démontrée.... C'est même une chose bien remarquable, toutes les accusations de trahison lancées par C. Desmoulins, Robespierre, Marat et autres, contre Louis XVI, Mirabeau, Barnave, Lameth, Bouillé, Lafayette, Dumouriez, se sont trouvées *vraies*, après avoir été flétries comme *calomnieuses*.

Déjà, dans son rapport sur l'armoire de fer, Rolland a parlé de pièces qui prouvaient la corruption de *Députés* des deux premières Assemblées. — Et cependant on se rappelle les cris des Girondins contre le Comité de Surveillance de la Commune quand il vint parler de cette corruption des *Députés* (p. 200). — Mais aujourd'hui, *Rullu* vient lire une multitude de pièces qui démontrent la corruption, tantôt de 16 *membres des plus forts* de l'Assemblée Législative, tantôt d'un certain nombre de *Députés* qui s'offraient d'eux-mêmes, tantôt des membres *les plus forts* du côté Gauche et *les plus accrédités* parmi les membres *prétendus patriotes*.

Les adversaires des Girondins prétendent même, comme

nous l'avons déjà vu (p. 137), que Rolland, qui s'est emparé de l'armoire de fer sans témoin, a bien eu soin de supprimer les pièces dont parlent le Ministre Bertrand de Molleville (p. 37) et le Ministre Narbonne (p. 200), qui prouvaient la corruption de *Brissot* et de quelques-uns de ses amis.

L'Assemblée décrète l'accusation de plusieurs agents de corruption, *Dufresne-Saint-Léon*, *Sainte-Foi*, *Talon*, *Rivarol*.

Quant à *Mirabeau*, déifié par la Constituante, déposé au Panthéon (et toujours admiré par M. Thiers), la Convention indignée veut briser immédiatement son buste et l'expulser du Panthéon : mais elle se contente de *voiler* son image et de charger le Comité d'instruction publique de lui faire un Rapport à son sujet. — Dès le lendemain, la rue et la Section *Mirabeau* reprennent le nom de *Mont-Blanc*. — Sur la proposition de Robespierre, son buste est brisé aux Jacobins. Et bientôt, la Convention expulsera ses cendres du Panthéon.

§ 2. — Rapport de Mailhe sur les questions préjudicielles.

Le 7 novembre, *Mailhe* fait un Rapport, au nom du Comité de Législation, sur ces deux questions : Louis XVI *peut-il* être jugé ? *quel tribunal* prononcera le jugement ? Il conclut qu'il *peut* être jugé et qu'il *doit* l'être par la *Convention*...

Le Rapport est traduit dans *toutes les langues*, imprimé et publié dans toute la France et dans toute l'Europe... En voilà de la propagande ! — La discussion est renvoyée au 13.

§ 3. — Discussion sur le Jugement.

Elle dure 21 jours, du 13 novembre au 3 décembre, sur la seule question de savoir si Louis XVI sera jugé. — Nous ne rappellerons pas toutes les objections : la principale, c'est que LA CONSTITUTION rendait le Roi *inviolable* et ne prononçait contre lui que la *déchéance*, en cas même de trahison et de guerre contre la Nation. — Nous ne dirons pas non

plus les réponses : la principale, c'est que Louis XVI n'a *jamais accepté* sincèrement et réellement la Constitution, qu'il a toujours conspiré pour la détruire, et que par conséquent il *ne peut l'invoquer* pour s'en faire une égide.

Saint-Just (âgé de 25 ans seulement), va plus loin :

« Ce jeune Député, dit M. *Thiers*, rêve, dans les profondeurs de sa sombre intelligence, une Société surnaturelle fondée sur l'Egalité absolue, et il est arrivé par *fanatisme* à cette extrémité des opinions humaines à laquelle Robespierre n'est parvenu qu'à force de haine. »

Quelle rage d'interprétation hostile contre Robespierre !

« Il charme, continue M. *Thiers*, les Jacobins par son audace et la Convention par ses *talents*. Cependant ses idées, toujours bien accueillies, mais pas toujours comprises, n'ont *tout leur effet* que lorsqu'elles sont devenues, par les *plagiats de Robespierre*, *plus communes, plus claires et plus déclamatoires*. »

Mais quelle rage encore de partialité ! Robespierre répète les bonnes idées de *Saint-Just* pour leur faire produire tout leur effet, et il n'est qu'un *plagiaire* ! Les idées d'un homme de *talent* ne produisent tout leur effet que quand il les a rendues *plus claires*, et on lui refuse du talent à lui ! Il n'a que des expressions communes et *déclamatoires* !

« *Saint-Just* pense qu'il faut considérer le Roi comme un *ennemi*, combattu, vaincu, soumis aux lois de la *guerre*. Régner, dit-il, est un *attentat*, une *usurpation* que rien ne peut absoudre, qu'un Peuple est coupable de souffrir, et contre laquelle chaque homme a un droit tout personnel. On ne peut régner innocemment ; la folie en est trop grande. Il faut traiter cette usurpation comme les Rois eux-mêmes traitent celle de leur Royauté : Ne fit-on pas le procès à la mémoire de Cromwell pour avoir usurpé l'autorité de Charles I^{er} ? Et certes l'un n'était pas plus usurpateur que l'autre ; car, lorsqu'un Peuple est assez lâche pour se laisser dominer par des Tyrans, la domination est le droit du premier venu ; elle n'est pas plus sacrée, pas plus légitime sur la tête de l'un que sur celle de l'autre. »

Quant à la forme du jugement, *Saint-Just* n'en veut aucune.

« Un jour, dit-il, on s'étonnera qu'au 18^e siècle on ait été moins avancé qu'au temps de César : là le Tyran fut immolé en plein Sénat,

sans autre formalité que 25 coups de poignard, et sans autre loi que la liberté de Rome ; et aujourd'hui on fait *avec respect* le procès d'un homme *assassin d'un Peuple* et pris en *flagrant délit* ! »

Faure soutient qu'on ne peut pas juger Louis XVI, parce que tous les Rois qui sont morts dans leurs lits étaient plus coupables que lui.

Du reste, personne ne soutient l'innocence de Louis XVI ; tout le monde reconnaît qu'il est criminel ; et voici, par exemple, comment s'exprime à son égard *Morisson*, l'un de ses plus ardents défenseurs :

» Je sens comme vous mon âme pénétrée de la plus forte *indignation*, lorsque je rassemble dans mon esprit les *crimes* ; les *perfidies* et les *atrocités* dont Louis s'est rendu *coupable*. La première de toutes mes affections, la plus naturelle, sans doute, est de voir ce MONSTRE SANGUINAIRE *expier ses forfaits* dans les plus *cruels tourments*. Mais... il est *inviolable* et ne peut être jugé. »

La Montagne est unanime pour le jugement ; les Girondins voudraient l'empêcher et gardent le silence ; la Plaine est divisée ; quelques-uns seulement osent s'opposer formellement au procès ; d'autres ne s'y opposent qu'indirectement, sous le prétexte que ceux qui le demandent sont des Septembriseurs qui veulent un système de vengeance et de terreur.

Mais la discussion dure depuis 17 jours sans résultat, lorsqu'un violent orage s'élève à la séance du 30, à l'occasion d'une dénonciation de *Rolland* contre la Commune, au sujet des troubles occasionnés par la disette. — Les Girondins reprochent encore les massacres, les placards incendiaires, les prétendus projets de proscriptions nouvelles, tandis que les Montagnards reprochent encore les projets de Fédéralisme et le projet de sauver Louis XVI.

Marat augmente l'irritation en prenant la parole.

« Je défie, dit-il, de faire voir dans mes écrits autre chose si ce n'est que j'ai démontré la nécessité d'abattre *quelques centaines de têtes criminelles*, pour conserver 500,000 *têtes innocentes*, de verser quelques gouttes de sang impur pour éviter de verser des flots de sang très-pur. »

Robespierre, parvenant enfin à dominer le bruit, annonce un moyen de tout calmer, et de mettre fin aux attaques, aux placards, aux calomnies. — Quel est ce moyen, lui crie-t-on?

« C'est, répond-il, de condamner demain le Tyran des Français à la peine de ses crimes, et de détruire ainsi le point de ralliement des conspirateurs. Après demain, vous statuerez sur les *subsistances*; et le jour suivant, vous poserez les bases d'une *Constitution* libre. »

« Vous parlez du *Roi*, lui répond *Buzot*! La faute des troubles est à ceux qui voudraient le *remplacer*. Lorsqu'il sera temps de s'expliquer sur son sort, je saurai le faire avec la sévérité qu'il a méritée : mais il ne s'agit pas de cela ici ; il s'agit des *troubles*; et ils viennent de l'*Anarchie*; et l'anarchie subsistera tant que la Convention n'aura rien fait pour assurer l'*ordre*. »

Mais *Legendre* demande que tous les discours préparés sur le procès soient déposés, imprimés et distribués, pour éviter de plus longs délais ; et l'Assemblée l'ordonne ainsi en en renvoyant la décision au 3 décembre.

Le 3, *Robespierre* obtient la parole pour prouver qu'il faut condamner Louis XVI sans procès et à l'instant. — Il soutient que le crime est indubitable et notoire ; que le mettre en doute c'est condamner le Peuple de Paris, les Fédérés et tous les patriotes qui ont fait le 10 août ; que c'est absoudre Louis XVI, les Aristocrates, les Emigrés, la Coalition et le Manifeste de Brunswick ; que c'est proclamer la République coupable et la Royauté innocente.

« Voyez aussi quelle *audace* ont acquise les ennemis de la liberté depuis que vous avez proposé ce doute ! Dans le mois d'août dernier, les partisans du Roi se cachaient ; quiconque eût osé entreprendre son apologie eût été puni comme un traître : aujourd'hui des *écrits insolents* inondent Paris et les Départements ; des hommes *armés* et *appelés* dans ces murs à votre insu et contre les lois ont fait retentir cette cité de *cris séditieux* et demandent l'*impunité* de Louis XVI. Il ne vous reste plus qu'à ouvrir cette enceinte à ceux qui briguent déjà l'honneur de le *défendre*. Que dis-je ? Aujourd'hui, Louis *partage les mandataires* du Peuple ! On parle *pour* ou *contre* lui ! Il y a deux mois, qui eût pu soupçonner que ce serait une *question s'il était inviolable* !... O honte ! la tribune du Peuple français a retenti du *panegyrique* de Louis XVI ! Nous avons entendu vanter les *vertus* et les

bienfaits du Tyran !... Tandis que nous avons eu la plus grande peine pour arracher les meilleurs citoyens à l'injustice d'une décision *précipitée*, la cause seule du Tyran est tellement sacrée qu'elle ne peut être ni *assez longuement* ni assez librement discutée. »

Tout cela est vrai cependant !...

« Si nous en croyons ces apologistes , le procès durera *plusieurs mois* ; il atteindra le printemps prochain , époque où les Despotes doivent nous livrer une *attaque générale* ! Et quelle carrière ouverte aux *conspirateurs* ! Quel aliment donné à l'*intrigue* et à l'*Aristocratie* !

Tout cela est encore vrai !

« Juste ciel , les hordes féroces du Despotisme *s'apprêtent* à déchirer de nouveau le sein de notre Patrie *au nom de Louis XVI* ; IL COMBAT encore aujourd'hui contre nous du fond de sa prison ; et l'ON DOUTE s'il est *coupable*, s'il est permis de le traiter en *ennemi* ! »

C'est vrai, c'est vrai !

« On invoque en sa faveur la *Constitution* !... La Constitution vous *défendait* ce que vous avez fait : s'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous *ne pouviez* la prononcer sans avoir instruit son procès ; vous n'aviez *point le droit* de le retenir en prison ; il a celui de vous demander des dommages-intérêts et son élargissement ! La Constitution vous condamne ; allez aux pieds de Louis implorer sa *clémence* !!!... »

Sûrement ! Ce serait la conséquence !

Cependant, tout cela n'est aux yeux de M. *Thiers* que des *déclamations* pleines de *fiel* et des *plagiats* de Saint-Just.— Mais l'Assemblée, qu'en pense-t-elle ?—D'après M. *Thiers*, l'Assemblée est aussi déclamatoire et aussi pleine de fiel que Robespierre ; car il avoue que ces déclamations produisent sur elle une *profonde* sensation, et qu'elle veut statuer *séance tenante*.—Mais *Pétion* réclame contre la précipitation ; et l'Assemblée se borne à rendre le décret suivant :

« La Convention nationale déclare que Louis XVI SERA
« JUGÉ *par elle*. »

§ 4. — Incident : Mauvaise foi des Girondins.

Le lendemain 4, lorsqu'on va s'occuper des formes à régler pour le procès, *Buzot*, voulant repousser l'accusation de

Royalisme que le silence obstiné des Girondins commence à faire peser sur eux , propose de décréter la *peine de mort* contre quiconque proposerait le rétablissement de la Royauté; et les Girondins applaudissent.

Les Montagnards devraient consentir à l'instant, et se borner à dire que cette proposition des Girondins ne prouve rien en leur faveur, et que le meilleur moyen de prouver qu'ils ne veulent plus de la Royauté c'est de ne plus retarder le jugement du Roi : mais quelques Montagnards (qui vont compromettre tout leur parti) s'opposent au décret comme inutile, et demandent que l'Assemblée se déclare en *permanence* et ne s'occupe de rien autre chose que du procès. *Merlin* propose même, par *amendement*, que la peine de mort ne soit pas appliquée dans le cas où la proposition de rétablir la Royauté serait faite dans les *Assemblées primaires*, parce que, dit-il, on ne peut jamais entraver la Souveraineté du Peuple.

L'amendement peut être inutile, inopportun, maladroit; mais il est improvisé sur une proposition inattendue; il est individuel et non concerté; il ne prouve certainement pas que ni les Jacobins, ni les Montagnards, ni *Merlin* lui-même, ont la pensée de rétablir un Roi, d'Orléans ou Robespierre, en le proposant aux Assemblées primaires : cependant, à peine *Merlin* a-t-il énoncé son amendement, que les Girondins s'écrient de tous côtés :

« Voilà le mot lâché ! Voilà le grand *secret* découvert ! On veut un Roi sorti des *Assemblées primaires*, Robespierre, ou Danton, ou Marat ! »

Merlin veut s'expliquer. — Les Girondins lui crient : *Royaliste, Royaliste ! A l'ordre, à l'ordre !* — *Guadet* demande au contraire qu'on le laisse parler.

« L'Assemblée ne doit pas regretter, dit-il, d'avoir entendu un amendement qui lui donne la *clé* d'une grande machination, et qui lui démontre qu'une *nouvelle Royauté doit succéder à la Royauté* détruite. Au lieu de rappeler à l'ordre *Merlin*, il faut le *remercier*. »

Quelle mauvaise foi ! quelle déloyauté dans un parti qui ne parle que d'humanité, d'honneur, de vertu ! — *Robespierre* et *Merlin* crient à la calomnie ; et cette calomnie est si mani-

feste qu'elle excite une *explosion de murmures* contre Guadet, et que M. Thiers la reconnaît lui-même.

Néanmoins, la peine de mort est décrétée contre quiconque voudrait rétablir la Royauté, sous quelque dénomination que ce puisse être.

A la même séance du 4, l'Assemblée décide qu'elle s'occupera du procès *tous les jours*, toutes affaires cessantes, depuis onze heures jusqu'à six.

§ 5. — Prudence de Robespierre.

L'un des principaux organes des Girondins, *Gorsas*, publie un *Mémoire de Necker en faveur du Roi* : il est évident qu'ils veulent sauver Louis XVI à tout prix.

Robespierre les attaque donc vivement, aux Jacobins, et les accuse de paralyser la Convention en y semant le trouble et la division, d'accaparer tous les journaux pour égarer les Départements et les irriter contre Paris, d'accaparer les *subsistances* et de prolonger le *procès* pour exciter une *émeute* ; et cette émeute lui paraît le danger qu'il est le plus instant de conjurer.

« Citoyens, dit-il, je vais vous indiquer les moyens de détourner les malheurs qui nous menacent. — C'est d'abord de ne pas nous laisser alarmer sur les subsistances ; la disette n'est point le produit du défaut de blé ; car le sol français produit plus qu'il ne faut pour la nourriture de ses habitants. Que le Peuple ne se porte donc à *aucun mouvement* qui serait nuisible à la chose publique !— Quant au jugement du Roi, il paraît qu'il y a une conjuration, puisque l'on veut conserver encore un Tyran *déjà jugé par l'insurrection* ; on veut que Louis XVI *paraisse immolé par le Peuple de Paris*, et l'on dirait ensuite : La Convention nationale allait juger Louis XVI avec la dignité qui lui convenait ; mais *les factieux l'ont empêchée*. C'est dans cette intention que les hommes qui ont reculé pendant trois ou quatre mois le jugement de Louis XVI voudraient exciter un *mouvement populaire* ; en un mot, s'il excite un trouble, il sera le seul moyen de *légitimer tous les attentats* des ennemis de la liberté. Ces mêmes conspirateurs ont attiré à Paris une force armée. Qu'il naisse un désordre, et voilà les patriotes de Paris désignés pour en être les auteurs ; voilà la *guerre civile allumée* à Paris. DÉJOUONS donc les

projets des *intrigants* qui, dans ce moment, imputent aux patriotes les désordres qu'ils veulent exciter. Veulent-ils exciter des troubles, ils disent que vous êtes des agitateurs ! Veulent-ils rétablir le Despotisme, ils disent que vous voulez ressusciter la Royauté ! *Tout mouvement* qui arriverait aujourd'hui serait nuisible à la chose publique. Ce que nous devons faire dans ce moment, c'est de nous opposer à toute *insurrection* ; car l'insurrection, qui est le plus saint des devoirs, serait *dangereuse contre la Convention*. Qu'avons-nous à faire ? ÉCLAIRER L'OPINION ; faire circuler *nos écrits* parmi les Fédérés, afin de les désabuser. Il faut aller les trouver, leur donner *nos circulaires* pour dissiper leurs erreurs. Et quand la conspiration sera prête à éclater, *nous combattrons* comme des hommes qui ont toujours dévoué leur vie à la cause de la liberté. On dit que *la poste arrête notre correspondance* : eh bien ! que le Comité recueille tous les faits qui peuvent constater cette affreuse conspiration ; alors nous dénoncerons le Pouvoir exécutif à l'univers entier. »

Et le Peuple applaudit à ces exhortations de la prudence.

« Et vous, Députés patriotes, je dois vous donner un *conseil important* : c'est de ne pas souffrir que vos collègues soient privés du droit de suffrage dans la Convention. Un Député tient ses pouvoirs du Peuple entier ; étouffer sa voix, c'est étouffer la voix du Peuple lui-même. Jurons tous de plutôt mourir à la tribune que d'en descendre lorsque l'on nous refusera la parole. (Applaudissements très-vifs de l'Assemblée et des Tribunes). »

Robespierre a parfaitement raison, et proclame ici l'une des vérités les plus éminemment utiles. Point de véritable Représentation nationale, point de véritable gouvernement Représentatif, si la tribune n'est pas libre, si la Minorité, si même un seul Député, est privé du droit d'énoncer son opinion sans être interrompu ; ce n'est plus alors que l'oppression, le despotisme et la tyrannie de la Majorité ; ce n'est plus qu'une comédie, un escamotage, une escroquerie, une extorsion violente, un exemple de toutes les immoralités. — Mais comment la Minorité empêchera-t-elle les interruptions ? En s'unissant, au nombre de 30 ou 40, avec la résolution de se faire tuer plutôt que de céder, en déclarant solennellement qu'ils empêcheront leurs adversaires de parler si la Majorité interrompt les orateurs de la Minorité.

§ 6. — Acte d'accusation.

De nouvelles *pièces* ayant été lues aux séances suivantes, l'Assemblée décrète, le 9, qu'une Commission rédigera un *acte d'accusation* ; que cet acte sera définitivement arrêté par elle ; que Louis XVI sera de suite amené à la barre et interrogé par le Président sur chaque fait séparément ; que deux jours lui seront accordés pour préparer sa défense ; qu'il sera alors entendu, et que le jugement sera prononcé le lendemain par appel nominal.

L'*acte d'accusation* est soumis et approuvé le 10. Il contient tous les faits qu'on peut reprocher à Louis XVI depuis l'ouverture des Etats-Généraux.

§ 7. — Interrogatoire de Louis XVI.

Le 11, dès le matin, tous les Corps administratifs sont en séance, toutes les Sections sont sous les armes, tous les postes sont doublés ; les places sont couvertes de troupes et d'artillerie.

Le Maire va chercher le Roi dans sa voiture. Elle part entourée de 600 hommes d'élite, précédée de 3 pièces de canon et d'une cavalerie nombreuse, suivie de 3 autres pièces et d'autres cavaliers, au milieu d'une foule immense et silencieuse. — Santerre annonce l'arrivée de l'accusé.

« Citoyens, dit à l'Assemblée *Barrère* qui la préside alors, l'Europe vous regarde ; la Postérité vous jugera avec une sévérité inflexible : conservez donc la dignité et l'impassibilité qui conviennent à des Juges : souvenez-vous du silence terrible qui accompagna Louis ramené de Varennes. »

Louis XVI paraît alors, accompagné du Maire, de Santerre et d'un autre Général. — Le silence est profond. A l'aspect d'un Roi jadis tout-puissant et adoré, maintenant déchu et accusé, tout le monde est ému, attendri... C'est en effet la mauvaise organisation sociale, qui l'a vicié comme tous les autres dès son enfance, qui est la première coupable.

« Saint-Just, Robespierre et Marat lui-même, dit M. Thiers, « sentent *défaillir leur fanatisme*. »

Sans doute, puisque ce n'est pas par cruauté qu'ils le poursuivent, mais par conviction, par patriotisme et par nécessité.

« Vous pouvez vous asseoir, dit le Président à l'accusé : vous répondrez aux questions qui vont vous être adressées. »

« Louis, le *Peuple Français* VOUS ACCUSE d'avoir commis une *multitude de crimes* pour établir votre tyrannie. »

Quelle scène pour tous les Rois, pour toute l'Aristocratie Européenne, pour tous les Peuples !

Puis, le Président lui lit le 1^{er} article de l'acte d'accusation, lui demande sa réponse, et continue ainsi jusqu'à la fin.

« Après votre arrestation à Varennes, lui dit-il, vous conspirâtes encore. Le sang des citoyens fut versé au Champ-de-Mars. Une lettre de votre main (t. I, p. 594), écrite en 1790 à *Lafayette*, prouve qu'il existait une *coalition criminelle* entre vous et Lafayette, à laquelle Mirabeau avait accédé. La *révision* commença sous ces auspices cruels. Tous les genres de *corruption* furent employés. Qu'avez-vous à répondre ?

« Louis : La lettre n'est qu'un *projet*, et n'a pas dû être envoyée. »

Louis XVI nie beaucoup de faits, rejette les autres sur ses Ministres, et invoque sans cesse la Constitution en soutenant qu'il ne l'a jamais violée. — Il refuse de reconnaître plusieurs pièces et sa propre signature ; il s'abaisse jusqu'à contester l'existence de l'armoire de fer.

M. Thiers prétend qu'il use ici d'un *respectable* privilège ; mais l'usage qu'il en fait produit un effet défavorable, parce que la dénégation est trop évidemment mensongère.

Avant de se retirer, il demande copie des pièces et un *Conseil* pour présenter sa défense. — Cette demande excite quelque tumulte, parce que plusieurs Montagnards la combattent dans la crainte qu'on ne veuille encore prolonger l'affaire. — Mais l'Assemblée accorde le Conseil demandé.

Louis XVI désigne *Target* qui refuse, et *Tronchet* qui accepte. Le vieux Président de *Malesherbes*, ancien Ministre avec Turgot, s'offre à son ancien maître qui l'accueille, et l'Assemblée accorde les deux défenseurs : elle en accorde même un troisième, le jeune avocat *De Sèze*, demandé par eux.

Le Peuple voit passer et repasser le Roi dans un imposant silence.

« Le calme du Peuple à l'aspect de *Louis Capet* (dit Prudhomme) fait son éloge et manifeste l'excellent esprit qui l'anime. Cela servira à prouver aux Départements et à nos voisins que nous ne sommes pas une *horde féroce* toujours prête à substituer le poignard de la vengeance au glaive de la justice.... Mais le Peuple ne se montre ainsi disposé que dans le ferme espoir où il est que justice se fera : il la veut, il l'attend ; il la veut *exemplaire* ; il l'attend sans nouveaux délais ; et il n'exige rien de trop. « Depuis 4 mois, c'est un *modèle de courage* et de *patience* : mais tout a son terme... »

Du reste, la Commune, chargée, sous sa responsabilité, de la garde du prisonnier, a pris toutes les précautions possibles : elle a fait entourer le Temple d'un *mur* et d'un *fossé*.

§ 8. — V véritable question dans le procès.

Les Jacobins et les Montagnards veulent le procès et la condamnation pour brûler leurs vaisseaux comme Alexandre, pour passer le Rubicon comme César, pour rompre sans retour avec l'ancien régime, pour mettre entre la Royauté et la République un abîme qui ne permette pas à celle-ci de reculer, pour compromettre irrévocablement la Révolution, pour mettre le Peuple dans la nécessité de vaincre ou périr. — Les Girondins craignent, disent-ils, que le Régicide n'ouvre un système inexorable de vengeance et de terreur. — C'est donc un *système de Gouvernement* pour l'avenir qui se trouve être la véritable question du procès.

Les Jacobins et les Montagnards veulent patemment, franchement, décidément, la République, la Souveraineté du Peuple, la Démocratie, l'Egalité, et l'enthousiasme populaire pour vaincre tous les ennemis intérieurs et extérieurs.

Les Girondins l'ont voulu ; ils veulent encore la violence contre ceux qu'ils prennent pour leurs ennemis ; mais ils craignent, disent-ils, les *excès*, et veulent les éviter... Eh bien, puisqu'ils ont la *Majorité* dans la Convention et dans le Ministère, puisqu'ils prétendent avoir l'éloquence, le talent, la capacité, toutes les vertus, qu'ils se mettent à la tête du Peuple

pour diriger son énergie et lui faire éviter les excès, qu'ils fassent tout ce qui est nécessaire pour obtenir sa confiance, sa docilité et son dévouement; qu'ils le dirigent, en un mot. — S'ils désespèrent de pouvoir réussir, qu'ils s'éloignent et se résignent; car leur résistance sera inutile et ne fera qu'augmenter le mal en divisant, en irritant, en désespérant, en poussant tout à l'excès : résister alors serait être mauvais citoyens et mauvais patriotes. — S'ils croient pouvoir réussir, qu'ils l'entreprennent, s'ils croient en même temps que c'est l'intérêt de la Patrie : mais qu'ils réussissent; car, s'ils échouent, le mal n'en aura pas moins augmenté par leur résistance; échouer avec tout le pouvoir entre les mains sera une preuve d'inhabileté, d'incapacité, de témérité, de présomption et de fatuité; et leur responsabilité n'en sera pas moindre envers la France et la Postérité.

Mais dès-à-présent nous pouvons voir qu'ils sont trop faibles pour diriger, puisqu'ils n'ont su ni mettre Lafayette en accusation le 8 août, ni prononcer la déchéance le 9, ni prévenir l'insurrection du 10, ni empêcher le 2 Septembre, ni vaincre Robespierre, ni même faire décréter Marat, malgré tous leurs efforts depuis plusieurs mois.

Aujourd'hui qu'il s'agit de juger Louis XVI, s'ils pensent (quoiqu'à tort peut-être) que l'intérêt du Peuple est de ne pas le condamner, qu'ils épuisent toute leur éloquence et toute leur habileté à persuader le Peuple en obtenant sa confiance : mais puisqu'ils ne peuvent y parvenir (ce qui prouve qu'ils se trompent ou qu'ils sont incapables) et puisque le Peuple veut absolument (à tort ou à raison) la condamnation, ne doivent-ils pas céder à l'opinion populaire, au lieu de déclarer la guerre au Peuple, dont ils se disent les amis, pour sauver un homme qui est l'ennemi du Peuple et leur ennemi?

C'est en refusant d'accuser Lafayette qu'ils ont amené l'insurrection; c'est en refusant le jugement des conspirateurs qu'ils ont amené le 2 Septembre : puissent-ils ne pas amener d'autres malheurs en ajournant le jugement de Louis XVI contre le vœu des Jacobins et du Peuple!

§ 9. — Tentatives des Girondins pour expulser les Montagnards.

Les Girondins ne cesseront jamais de revenir à la charge contre les Jacobins, de leur reprocher les massacres de Septembre, de les appeler Septembriseurs, anarchistes, usurpateurs, factieux, qui veulent tyranniser la Convention et tuer Louis XVI pour le remplacer par un Dictateur.

Décidé à tenter *l'expulsion des Montagnards* et surtout de la *Députation de Paris*, au risque d'exciter des troubles et même la guerre civile, *Guadet*, prétendant que le Peuple doit nommer immédiatement ses mandataires, surprend un décret qui ordonne la convocation de toutes les Assemblées primaires pour confirmer ou *révoquer* leurs Députés : mais la Convention rapporte aussitôt ce décret, quand elle en aperçoit le véritable but.

Les Girondins profitent aussi de leur pouvoir pour inonder les Départements de brochures et de lettres, pour arrêter celles des Jacobins, pour raconter les faits à leur manière, pour demander à toutes les Municipalités d'envoyer, soit des *Fédérés*, soit des *adresses* à l'Assemblée contre les Jacobins, et pour engager toutes les Sociétés populaires à demander aux Jacobins eux-mêmes *l'expulsion de Marat et de Robespierre*.

Beaucoup de Municipalités envoient des *adresses* dans le sens indiqué ; beaucoup de Sociétés menacent la Société mère, et lui demandent l'expulsion de *Marat* ; quelques-unes demandent même la radiation de *Robespierre*.

Mais les Jacobins s'aperçoivent bientôt des manœuvres des Girondins : ils se cotisent pour envoyer, par des voies sûres, le discours de Robespierre ; ils écrivent partout pour rétablir la vérité et démasquer leurs ennemis.

§ 10. — Discussion sur Marat et Robespierre aux Jacobins.

Marat se défend toujours d'être sanguinaire.

« Oui, dit-il, c'est le plus *pur amour de l'humanité*, le plus *saint respect pour la justice* qui m'ont fait renoncer, quelques moments,

à la modération philosophique, pour crier haro sur nos implacables ennemis. *Cœurs sensibles et justes*, c'est à vous que j'en appelle contre ces *hommes de glace* qui verraient périr le Genre humain sans s'émouvoir ; les transports de fureur que vous éprouvez à la vue d'une Nation entière entraînée dans l'abîme par une poignée de scélérats sont mon apologie ; et le *salut public*, qu'ont toujours assuré ces explications populaires , sera la seule réponse que j'opposerai à la calomnie. »

Aussi C. Desmoulins défend-il toujours Marat :

« Marat, dit-il, m'appelle quelquefois son fils , son *cher fils* ; car Marat, au fond , est un *bon homme* , et d'une *meilleure pâte* que beaucoup de ces sorniois, hypocrites de modération, que je vois dans l'Assemblée, et qui *feraient pendre* de fort grand cœur ceux qui ont fait, à la barbe du Corps-législatif et malgré lui , la révolution du 10 août. »

Mais les plaintes contre Marat, par suite des cris des Girondins, sont si multipliées que les Jacobins les discutent enfin. — Quelques-uns conviennent que Marat les COMPROMET par la violence de ses écrits, et demandent que la Société fasse connaître à toute la France qu'elle met une grande différence entre Marat, emporté au-delà des bornes par son tempérament, et Robespierre, SAGE, VERTUEUX, qui, *sans exagération comme sans faiblesse*, ne veut jamais que ce qui est *juste et possible*. — On reconnaît que Marat est une *tête forte et hardie*, mais trop emportée ; qu'il a été souvent utile à la cause du Peuple, mais qu'il ne sait pas s'arrêter. — D'autres répondent, en citant les paroles suivantes de Marat lui-même : « Il ne faut qu'un Marat dans la République... Je demande *le plus* pour avoir *le moins*... Ma main *sècherait* plutôt que d'écrire, si je croyais que le Peuple *exécutât à la lettre* tout ce que je lui conseille... Je *surfais* au Peuple, parce que je sais qu'il me *mar-* » *chande*. » — Les Tribunes accueillent par des applaudissements cette justification de Marat : mais la Société décide une *adresse* à toutes les Sociétés affiliées qui constatera bien le caractère de Robespierre et de Marat, la *sagesse* de l'un et la *véhémence* de l'autre.

§ 11. — Revers à l'armée.

C'est alors (11 décembre) qu'on apprend que *Custine* vient d'être forcé d'abandonner Francfort, de se retirer devant les Prussiens, de se renfermer dans Mayence, et que *Beurnonville*, chargé d'envahir l'Évêché de Trèves, vient d'être aussi forcé de se retirer devant les Autrichiens.

Les Jacobins attribuent ces échecs à la témérité des Généraux, à leur *ambition*, à leurs alliances avec les Girondins, à l'absence des Fédérés que les Girondins retiennent à Paris pour les soutenir, au lieu de les envoyer à l'armée.

Robespierre prétend (12 décembre) que ce sont moins les Généraux qu'il faut accuser que les *Girondins*: il les appelle une *faction infâme* qui domine l'Assemblée et le Gouvernement; il signale *Rolland* comme un PERFIDE, *Brissot* comme un INTRIGANT, *Louvet*, *Guadet*, *Vergniaud* comme des SCÉLÉRATS, et tous comme les AUTEURS de tous les maux et de tous les périls de la France, en enchaînant l'énergie du Peuple et en paralysant la défense.

« Leur intention, dit-il, est de détruire notre Société et de poignarder ceux qui auront le courage de résister... Pour moi, je demande à être assassiné par *Rolland*. »

Est-il possible qu'il croie *Rolland* capable de pareille violence!—Aussi, *M. Thiers* appelle cela une *haine furibonde*... Mais il ne dit pas que les Girondins ont une haine furibonde contre *Robespierre*; qu'ils ont juré de faire tomber sa tête (p. 48); qu'ils font crier dans les rues: « *Robespierre à la guillotine!* » et qu'ils s'efforcent de le faire condamner ou assassiner comme un usurpateur et un tyran!

§ 12. — Le Duc d'Orléans sera-t-il banni?

Le 16, pour arrêter les intrigues royalistes, encouragées par les lenteurs du procès, et pour contenir les Girondins eux-mêmes, *Thuriot* propose de décréter la peine de mort contre quiconque méditerait le Fédéralisme. — *Buzot* répond

à cette attaque en prétendant que les Jacobins ne demandent la condamnation de Louis XVI que pour mettre le *Duc d'Orléans* en sa place, et que le Duc met à leur disposition son immense fortune : il demande un décret de *bannissement* contre toute la famille. — *Louvet* et *Lanjuinais* l'appuient. — Le bannissement est décrété par acclamations, sauf à en fixer l'époque. — Puis, *Merlin* et *Barrère* demandent le bannissement de *Rolland* et de *Pache*, qui divisent le Ministère. — Puis, on se demande si la Convention peut bannir un Représentant de la Nation, Député de Paris ; et l'on ajourne à trois jours la rédaction du décret contre le Duc d'Orléans. — Puis, les Sections, les Electeurs, la Commune, s'agiteront pour défendre un membre de la Députation parisienne. — Puis, le Maire, à la tête des Sections, viendra demander le rapport du décret.

Et cette dernière séance est extrêmement orageuse, remplie d'injures et de menaces : les Girondins, qui concertent et complotent toutes leurs propositions, arrivent toujours avec des discours écrits, et veulent toujours entraîner et surprendre l'Assemblée en imposant silence à leurs adversaires, tandis que ceux-ci, réclamant toujours énergiquement la parole, la discussion et l'examen, accusent les Girondins d'intriguer continuellement pour sauver Louis XVI, et Rolland de n'être qu'un *Chef de parti*, l'âme de toutes les intrigues.

Les Montagnards s'expliquent plus franchement encore aux Jacobins. — *Robespierre* surtout dénonce un complot des Girondins, et les accuse de vouloir tromper le Peuple en se présentant comme les *vrais et les purs Républicains*, et en présentant leurs adversaires comme des *Royalistes déguisés* et des *Orléanistes cachés*. Il soutient que c'est là le comble de la rouerie, parce que tout lui prouve (et l'avenir confirmera bientôt ses raisonnements et ses prévisions) qu'ils conspirent réellement en faveur de ce même *Duc d'Orléans* qu'ils affectent de craindre et de vouloir expulser. A l'appui de cette opinion, il affirme qu'il a voté contre l'élection du Duc d'Or-

léans, que les Girondins ont au contraire voté pour lui ; et que leurs chefs, Pétion, Brissot, sont liés avec lui. Il les accuse aussi de ne demander l'ostracisme pour *ce Député* qu'afin de pouvoir ensuite expulser successivement tous les Députés Montagnards. — Quant au Duc d'Orléans, il avoue que sa maison a montré *beaucoup de patriotisme*, et ne s'oppose aucunement à la *reconnaissance* qu'on doit à cette famille : mais il pense que la tranquillité publique demande qu'elle soit honorablement exilée après le jugement de Louis XVI.

Marat soutient qu'avant tout, il faut empêcher les Girondins d'expulser le Représentant Egalité, afin de les empêcher d'expulser le Représentant Robespierre.

C. Desmoulins vante le patriotisme du Duc. — Un Lieutenant-Colonel fait même l'éloge de ses vertus, et s'échauffe jusqu'à déclarer qu'il a *un parti*, et que ce parti *ne l'abandonnera pas*. — *Thuriot* s'efforce, au contraire, de prouver qu'il n'y a pas de parti Orléaniste.

Et, pour le confirmer, *Egalité* fait la déclaration suivante :

« Plusieurs journaux affectent de publier que j'ai des desseins ambitieux et contraires à la liberté de mon pays ; que, dans le cas où Louis XVI ne serait plus, *je suis placé derrière le rideau pour mettre MON FILS ou moi à la tête du gouvernement*. — Je ne prendrais pas la peine de me défendre de pareilles *imputations*, si elles ne tendaient à jeter la division et la discorde, à faire naître des partis et à empêcher que le *système d'égalité*, qui doit faire le bonheur des Français et la base de la République, ne s'établisse. — Je déclare donc que je déposerai sur le bureau *ma renonciation* formelle aux droits de membre de la Dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de *citoyen français*. — Mes enfants sont prêts à *signer de leur sang* qu'ils sont dans les mêmes sentiments que moi. »

La question revenant à la Convention, le 19, *Robespierre* attaque directement les Girondins et les accuse de chercher, par toutes leurs propositions, à exciter une *émeute*. Il les accuse de s'être concertés avec le Maire (Girondin) pour égarer et soulever les Sections en faveur de ce même Duc d'Orléans qu'ils semblent poursuivre... Et comme les Girondins l'interrompent, il s'écrie :

« Qu'on veuille bien m'entendre, ou *qu'on m'égorge !*... J'atteste ma Patrie que je lui dévoile ici le *véritable complot* tramé contre la *sûreté publique*. »

Et l'on découvre en effet une nouvelle rouerie des Girondins ; on découvre que , quoique le décret sur le Duc d'Orléans n'ait pas été définitivement rédigé ni approuvé, et quoiqu'il n'ait pas dû être publié , *Louvet* et *Rolland* se sont entendus pour le publier à l'instant à Paris, dans les Départements et dans les Armées ; on découvre enfin que , pour cacher cette intrigue, *Louvet* (Secrétaire) a violé le règlement en omettant de lire le procès-verbal de la séance du 16 ; et ces manœuvres excitent le plus violent orage contre *Louvet* , contre *Rolland* , contre les Girondins et contre *Brissot*.

« Nous parviendrons à la fin à connaître les *intrigants* , s'écrie *Thuriot* : les *agents de Lafayette* qui agitaient Paris en 1791 sont encore ici... » (Applaudissements et murmures.) — « Nommez-les , s'écrie *Louvet* ; car, en calomniant vaguement, vous nous assassinez. » — « Eh bien, c'est *Brissot* !... C'est lui qui, en 1791, commit un *faux* dans la procédure qui suivit l'affaire du Champ-de-Mars ; c'est lui qui *s'entendit avec Lafayette* pour faire naître les événements du Champ-de-Mars... Il *rédigea* la pétition , et Lafayette *égorgea* les pétitionnaires » (insinuant par-là que *Brissot* et ses amis cherchent encore à soulever le Peuple pour le massacrer)...

On demande que *Louvet* soit envoyé à l'Abbaye , ou du moins censuré. On demande aussi que *Marat* soit puni pour un article de son journal. — Ces diverses demandes n'ont pas de suite, — Mais on devine la fureur des deux partis !

Et cependant les Jacobins triomphent en obtenant que la question relative au Duc d'Orléans soit *ajournée après le jugement de Louis XVI*.

Cependant la Presse discute la question du Duc d'Orléans.

« Comment *Philippe Égalité* pourrait-il être *dangereux* , dit *Prudhomme* ? Qui ne connaît les détails de sa vie privée ? Il porte ses mœurs sur sa figure. Comment les Français pourraient-ils aimer un homme qui ne parût jamais *aimer que les Anglais* ? Comment les Parisiens pourraient-ils aimer un homme qui a ruiné, par son Palais-Royal, et les marchands qui y logent et ceux qui n'y logent pas ; qui en a fait l'asile des *tripots* et des *filles publiques* ? Comment un parti pour-

rait-il s'élever autour d'un homme *blasé, sans talent ni caractère*?... Il a servi la Révolution, nous en convenons avec plaisir : mais était-ce par amour de la liberté? N'était-ce pas plutôt pour se venger d'une Cour qui le haïssait autant qu'elle le méprisait? N'était-ce même pas une spéculation adroite? Il a spéculé sur la Révolution comme sur ses jockeis ! Il a vu qu'en s'opposant au torrent il aurait le sort de ses parents émigrés, que ses biens pourraient être confisqués comme les leurs ; et il a choisi le parti le plus conforme à *ses intérêts*... Il est vrai que *ses fils* peuvent joindre des *talents* à des *qualités morales*, et que l'AÎNÉ promet déjà l'un et l'autre : mais, ayant un frère et une sœur, il sera *moins riche* que son père. »

Marat s'explique aussi sur d'Orléans.

« Puisque la faction Rolland, dit-il, répand partout que le parti Robespierre et Marat, qui n'exista jamais, ne demande la punition de Louis XVI que pour couronner le Duc, je dois faire ma profession de foi. — J'é déclare donc que j'ai toujours regardé d'Orléans comme un *indigne favori* de la fortune, *sans vertus, sans âme, sans entrailles*, n'ayant pour tout mérite que le jargon des ruelles... Je déclare aussi que je n'ai jamais cru à *son civisme*; que les marques qu'il en a données me paraissent tenir à des *projets ambitieux*, qu'il n'a eu ni l'esprit, ni le courage de conduire au succès, malgré les nombreux partisans que lui faisaient sa naissance, sa fortune et ses immenses prodigalités... Je déclare encore que je le regarde même comme un *intrigant caché*, cajolant les patriotes avec lesquels il est faufile, et *secrètement lié avec les meneurs de la faction Rolland*, qui machinent pour lui tout en paraissant le poursuivre... Enfin, je déclare que, si les énormes dilapidations des agents du nouveau régime, les perfidies alarmantes des traîtres qui commandent les armées de la République, l'excès de la misère du Peuple et les désordres de l'affreuse anarchie portés à leur comble, forçaient jamais la Nation à renoncer à la Démocratie pour se donner un Chef, comme je crois la chose inévitable si la Convention ne s'élève à la hauteur de ses importantes fonctions, d'Orléans me paraît *le dernier des hommes* (après les conspirateurs et les traîtres) sur lequel il conviendrait de jeter les yeux ; et, si je suis alors du nombre des vivants, je souffrirai le martyre plutôt que de lui donner ma voix. »

§ 13. — Défense de Louis XVI.

La Convention, qui, le 9, n'a accordé que *deux jours* pour préparer la défense, à partir de l'interrogatoire (du 11), a prolongé ce délai jusqu'à *quinze jours* : c'est le 26 que

De Sèze prend la parole, entouré de Louis, de Malhesherbes et de Tronchet.

Il reconnaît que le Peuple est *Souverain*, et qu'il peut toujours *changer sa Constitution* et abolir la Royauté pour établir la République : mais il soutient que la Constitution est un *contrat* qui, tant qu'il subsiste, oblige le Peuple comme le Roi, et que, d'après la Constitution de 1791, Louis XVI peut bien être *déchu*, s'il a trahi, mais qu'il ne peut être *condamné* à aucune autre peine. — Il soutient ensuite que, s'il pouvait être jugé, il devrait l'être par les tribunaux ordinaires et dans les formes ordinaires; s'écriant hardiment qu'il cherche à voir des *Juges* dans la Convention et que ses regards n'y rencontrent que des *accusateurs*. — Il prétend justifier presque tous les faits contenus dans l'acte d'accusation; *nie* toute correspondance avec l'Émigration et les Rois étrangers, et soutient qu'elle n'est nullement prouvée.

Et il faut avouer que, quoique tout le monde soit convaincu de la trahison, on n'en a guère alors de preuves; ce n'est que depuis qu'elle a été démontrée et avouée.

Il repousse avec force l'accusation d'avoir fait verser le sang français au 10 août, prétend que Louis XVI ne s'est retiré au Corps législatif que pour éviter l'effusion du sang; que le combat postérieur ne le regardait plus; qu'on lui doit des actions de grâces pour avoir alors fait cesser le feu; qu'il a été irréprochable; et qu'il s'est montré, dans cette circonstance, plein de délicatesse et de vertu.

Mais le défenseur n'ajoute pas ce que tout le monde ajoute, que, si Louis XVI l'avait pu, il aurait fait massacrer 50,000 hommes sur les quais ou dans les cours du château.

Le défenseur rappelle enfin toutes les *bonnes qualités* de Louis XVI, ses bonnes intentions, ses concessions, tout ce qu'il a fait de bien.

Sans doute, il avait des vertus, et même il a longtemps possédé l'amour du Peuple : c'est l'horrible organisation sociale qu'il a trouvée en naissant qui l'a perdu en en faisant un instrument pour la perte du Peuple... Mais c'est aussi cette funeste organisation sociale, imputable aux Rois plus qu'aux Peuples, qui est la cause de tous les crimes commis par les malheureux, et il ne faudrait condamner personne s'il fallait toujours excuser les Rois.

Louis XVI prend aussi la parole pour protester contre

l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du Peuple : il parle de son amour pour le Peuple ; il dit qu'il se serait exposé lui-même pour épargner le sang français. — Mais il se retire ; et c'est la Convention qui va répondre.

§ 14. — **Nouvel incident orageux ; Lanjuinais s'oppose au jugement.**

Louis XVI retiré, l'orage recommence. — Les uns demandent une *discussion*, les autres l'*appel nominal*, comme on l'a décidé le 9. — Alors s'élance à la tribune *Lanjuinais*, qui demande l'annulation de toute la procédure.

« *Le temps des hommes féroces est passé*, s'écrie-t-il... L'Assemblée *se déshonorerait* en jugeant Louis XVI... Personne n'a le droit de le juger... L'Assemblée n'a aucun titre... Si elle veut agir comme corps politique, elle ne peut prendre que des mesures de sûreté... Le vainqueur ne peut juger le vaincu... et je ne vois ici que des conspirateurs du 10 août... »

A l'ordre ! à l'Abbaye ! A bas de la tribune ! s'écrie la Montagne au milieu d'un épouvantable tumulte.

« J'entends par-là, répond *Lanjuinais*, que nous sommes des *conspirateurs glorieux*, et que le 10 août fut une *glorieuse* conspiration : mais je répète que nous sommes des ennemis, des vainqueurs, et que nous ne pouvons juger le vaincu... J'aimerais mieux périr que de condamner, contre toutes les lois, le tyran même le plus abominable ! »

Quoi ! *Lanjuinais* garde le silence jusqu'au 26, vingt-trois jours après que la Convention a décrété qu'elle *jugerait* Louis XVI, et il prétend maintenant qu'elle se déshonorerait en le *jugeant* ! Il lui a fallu vingt-trois jours pour apercevoir ce déshonneur et pour s'y opposer ! La France est toujours déshonorée suivant les Girondins et leurs amis !

Il y a plus : le 19, pour obtenir le bannissement du Duc d'Orléans, ce *Lanjuinais* disait :

« Pour ramener le calme et sauver la République, il n'y a pas d'autre moyen que ce décret de bannissement avec le *prompt jugement du Roi*. »

Et maintenant il prétend que le Roi *ne peut être jugé* !

Le tumulte est au comble ; on s'élance à la tribune : mais personne ne peut se faire entendre ; on quitte les bancs, on se groupe au milieu de la salle ; on s'injurie, on se menace, on paraît prêt à se battre... Tout cela pour sauver Louis XVI !

Le Président est obligé de se couvrir pour ramener le calme ; et, après une heure de désordre, l'Assemblée décide que la *discussion* est ouverte et qu'elle sera continuée sans interruption jusqu'à l'arrêt.

§ 15. — Discussion après la Défense.

La discussion commence le 27. — *Saint-Just*, après d'autres, reparait à la tribune. La présence de Louis, vaincu, humilié, a fait impression sur lui : mais il persiste à le condamner comme un Tyran faible et perfide, qui n'a pas pu faire tout le mal qu'il méditait. — Quant aux Girondins, les uns, et *Vergniaud* surtout, s'attendrissent sur son sort ; les autres l'excusent ; tous s'intéressent à lui et désirent le sauver. — Mais, au lieu de se prononcer hardiment en sa faveur et de le défendre franchement et directement comme Lanjuinais, ils prennent une voie détournée et demandent que *le Peuple* soit appelé à juger lui-même.

« *Salles* livre à tout le blâme des Républicains la conduite de Louis XVI, et avoue qu'elle mérite toute la *sévérité* qu'on pourra déployer : mais il fait observer que c'est uniquement un *acte de politique* et non un acte de vengeance que l'Assemblée doit exercer, et que c'est l'*intérêt public* seul qu'il faut consulter. »

Les Montagnards disent la même chose : mais que conseille l'intérêt public ? Voilà la question.

Que l'Assemblée prononce l'absolution ou la condamnation, *Salles* voit également d'énormes inconvénients. — L'absolution serait une cause éternelle de discorde, et le Roi deviendrait le point de ralliement de tous les partis. Le souvenir de ses *attentats* serait constamment rappelé à l'Assemblée pour lui reprocher son *indulgence* ; cette impunité serait un *scandale public* qui provoquerait peut être des *révoltes populaires*, et qui servirait de prétexte à tous les agitateurs ; les *hommes féroces* qui ont déjà bouleversé l'Etat par leurs *crimes* ne manqueraient pas de s'autoriser de cet acte de *clémence* pour com-

mettre de nouveaux attentats, comme ils se sont autorisés de la lenteur des tribunaux pour exécuter les massacres de Septembre. De toutes parts enfin on accuserait la Convention de n'avoir pas eu le courage de terminer tant d'agitations, et de fonder la République par un exemple énergique et terrible.

Mais ce Girondin parle comme un Montagnard ! Il reconnaît l'exigence de l'opinion publique ! On ne peut mieux établir la nécessité de condamner et le danger d'absoudre !

« Si Louis XVI était condamné, continue *Salles*, tous les Souverains profiteraient de ce prétexte et fondraient sur la France pour la déchirer ; peut-être alors la France, aveuglée par ses souffrances, reprocherait à la Convention un acte qui lui aurait valu une guerre cruelle et désastreuse. »

Mais, en vérité, ces raisons n'ont aucune force pour faire absoudre ; et nous voyons seulement que *Salles* reconnaît combien il est naturel que le Peuple en veuille aux Girondins, qui sont cause de la guerre, et qui maintenant paralysent l'énergie nécessaire pour se défendre.

« Dans cette situation, ajoute *Salles*, il faut déférer le jugement à la Nation elle-même, c'est-à-dire aux Assemblées primaires des 44,000 Communes, en leur proposant de répondre *sans discussion* à l'une ou à l'autre de ces deux questions : Louis sera-t-il *puni de mort* ou *détenu jusqu'à la paix* ? »

Ainsi les Girondins, qui, le 10 août, ont convoqué le Peuple pour nommer une Convention qui statuerait sur le sort de Louis XVI, demandent maintenant que le Peuple y statue lui-même !

Serres demande aussi l'appel au Peuple.

Barbaroux prouve la culpabilité du Roi, sans se prononcer ni pour l'appel au Peuple dans la crainte de déplaire à Marseille, ni contre cet appel au Peuple dans la crainte de déplaire à ses amis les Girondins. — Voilà du courage !

Buzot demande aussi l'appel au Peuple : mais il demande que la Convention rende d'abord un premier jugement, qu'elle CONDAMNE A MORT, et qu'elle soumette cette condamnation au jugement suprême du Peuple pour être confirmée ou révoquée.

Rabaud Saint-Etienne dit que la Convention fera acte de *despotisme* et de *tyrannie*, si elle juge elle-même.

Et *Faure* demande la rétractation de tous les décrets qui ordonnent le procès.

Et plusieurs de ces séances sont d'une violence inouïe : les Girondins, arrivant armés, se précipitent plusieurs fois en masse vers la Montagne comme pour l'attaquer ; mais les Montagnards leur font toujours tête avec courage et ne cessent pas de les accuser de prolonger les débats pour faire arriver leurs partisans et sauver Louis XVI, et d'exciter du désordre pour tromper et irriter les Départements contre Paris et les Jacobins.

« Le sombre Robespierre, dit M. Thiers, reparait enfin, « tout plein de colère et d'amertume. » — Mais pourquoi donc ces injures continuelles contre Robespierre, puisque les Girondins eux-mêmes déclarent Louis XVI digne de mort, et puisqu'ils le condamnent à mort ?

« Moi aussi, dit-il, j'ai été touché, et j'ai senti chanceler dans mon cœur la vertu républicaine en présence du coupable humilié devant la Puissance Souveraine : mais la dernière preuve de dévouement qu'on doit à la Patrie, c'est d'étouffer tout mouvement de sensibilité. »

Eh bien ! s'il est vrai qu'il n'agisse que par dévouement patriotique, comme les Girondins prétendent le faire... ? Et qui peut prouver le contraire ?...

Il blâme les ménagements gardés envers le Tyran, tandis qu'on attaque sans aucune espèce de réserve les plus chauds amis de la liberté... Il soutient que l'appel au Peuple est une tactique perfide dont le but est de tout remettre en question... Il prétend que la situation est la même qu'après la fuite à Varennes, lorsque les Feuillants ont fusillé le Peuple au Champ-de-Mars plutôt que de déposer Louis XVI, et que le danger est le même par les intrigues des Girondins.

« Ce sont des fripons, dit-il, s'appelant exclusivement des honnêtes gens. Aujourd'hui ils se taisent sur les plus grands intérêts de la Patrie ; ils s'abstiennent de prononcer leur opinion sur le dernier Roi : mais leur sourde et pernicieuse activité produit tous les troubles qui

agitent la Patrie ; et, pour égarer la Majorité , *saine* mais souvent *trompée*, ils poursuivent les plus chauds patriotes sous le titre de *Minorité factieuse*... Mais la Minorité, s'écrie-t-il , *se change souvent en Majorité* en éclairant les Assemblées trompées !... »

C'est ce qui va bientôt arriver ici ; et ce changement seul n'est-il pas la condamnation des Girondins, la justification et le triomphe des Montagnards, et surtout de Robespierre ? — Puis, il recommande aux Tribunes le calme et le silence, puis-que les adversaires transforment leurs applaudissements en actes de violence.

« Peuple, s'écrie-t-il, garde tes applaudissements ; fuis le spectacle de nos débats. Loin de tes yeux, nous n'en combattrons pas moins. »

Puis, il conclut en demandant que Louis XVI soit sur-le-champ déclaré coupable et condamné à mort.

La discussion dure jusqu'au 31, lorsque *Vergniaud*, considéré comme l'interprète des Girondins, rompt enfin son long et inconcevable silence.

Il demande, comme Buzot, la condamnation par l'Assemblée et l'appel au Peuple. — Il trouve que l'appel au Peuple n'expose pas plus à la guerre civile que la convocation des Assemblées primaires pour élire la Convention ou pour accepter la Constitution.

Quelle erreur ! ou plutôt quelle mauvaise foi ! Il n'y a pas la moindre analogie : tous les Royalistes se feraient tuer pour faire acquitter le Roi, et pas un ne voudrait se compromettre sur les deux autres questions. — M. Thiers avoue lui-même, en blâmant ici Vergniaud, que l'appel au Peuple serait peut-être décidé par les *armes*.

Pour prouver que la guerre civile n'est pas à craindre, Vergniaud dit que les *Agitateurs* (les Jacobins) n'ont pas acquis dans les Départements la prépondérance qu'une *lâche faiblesse* leur a laissée *usurper* à Paris ; qu'en parcourant le pays, ils n'ont trouvé partout que le *mépris* ; et qu'on a donné le plus grand exemple d'obéissance à la loi en respectant le *sang impur* qui coule dans leurs veines...

Quoi ! voilà comme les Girondins parlent des Jacobins ! Mais c'est presque provoquer le *meurtre* contre eux ! Et si l'appel au Peuple a lieu, on n'aurait pas la *guerre civile* ! — Et c'est *Vergniaud* qui proclame ces provocations homici-

des !... Ah si c'était *Robespierre*, M. Thiers lui parlerait !

Il se vante de *son courage* au 10 août.

Et M. Thiers applaudit, tandis qu'il accuse Robespierre d'orgueil toutes les fois qu'il parle de lui pour se défendre. — Mais d'ailleurs il nous semble que *Vergniaud* n'a rien fait d'extraordinaire, pas plus que tous les Girondins. Ils se sont opposés à l'insurrection le 9 ; le 10, ils n'ont prononcé la suspension que quand l'insurrection victorieuse leur a amené et livré Louis XVI : est-ce que, par hasard, c'est être un héros, quand on est Député, que de ne pas avoir la lâcheté de désertier son poste !

Il prétend que les Brutus, si pressés aujourd'hui d'égorger les tyrans abattus, *cachaient alors leurs frayeurs* dans les entrailles de la terre, et attendaient ainsi l'issue du combat incertain que la liberté livrait au Despotisme.

C'est de *Robespierre* sans doute qu'il veut parler : mais quelle mauvaise foi ! Comme si, en cas de défaite, tous les Jacobins tant menacés par Léopold, par Louis XVI, par Lafayette, par les Girondins eux-mêmes qui négociaient avec la Cour, n'auraient pas été inévitablement perdus ! Comme si Robespierre aurait pu ne pas être proscrit comme le chef des Jacobins et de l'insurrection !

« Il y en a qui veulent *la guerre civile*, s'écrie-t-il ; mais ce sont ceux qui *prêchent l'assassinat*, qui appellent les *poignards* sur les *Représentants* du Peuple, qui demandent la dissolution de la *Convention* ; ceux qui veulent que la Minorité devienne arbitre de la Majorité, qu'elle puisse légitimer ses jugements par des insurrections, et que les *Catilina* soient appelés à régner dans le sénat. Ils veulent la guerre civile ceux qui pervertissent le Peuple en accusant la RAISON de *Feuillantisme*, la JUSTICE de *pusillanimité*, et la SAINTE-HUMANITÉ de *conspiration*. »

Ainsi, les Girondins appellent leurs adversaires des *brigands*, des *assassins*, des *Catilina*, et s'appellent eux-mêmes la RAISON, la JUSTICE, la SAINTE-HUMANITÉ !

Il fait un épouvantable tableau des calamités qu'entraînera la guerre. « Or, il n'est pas douteux, dit-il, que les Puissances n'atten-

dent ce dernier *prétexte* (la condamnation) pour fondre toutes ensemble sur la France. »

Mais c'est absurde ! Est-ce qu'elles ont attendu la condamnation, même le 10 août, pour conclure le traité de Pilnitz, pour faire le Manifeste de Brunswick, pour opérer l'invasion ? Est-ce que ce ne sont pas les Girondins qui ont *fait déclarer la guerre* malgré Robespierre et les Jacobins ? En vérité, a-t-on jamais vu tant d'impudence ou de passion et d'aveuglement ? D'ailleurs, il faut donc que le Peuple lui-même absolve Louis XVI pour éviter la guerre ; puis, qu'il le rétablisse sur son trône ; puis, qu'il annule la Constitution !... Les Girondins veulent donc l'absolution !... Ils voudront ensuite, comme Lafayette, écraser les Jacobins !...

Il reproche aux Jacobins *d'avilir la Convention*.

Comment ! la Convention *se laisserait avilir*, pourrait être avilie ! Et d'ailleurs les Jacobins ne peuvent-ils pas reprocher aux Girondins de vouloir flétrir et déshonorer la Commune, le Peuple de Paris, la Révolution et la France ? Ne sont-ce pas eux qui avilissent la Convention elle-même en la montrant faible, lâche et tremblante ?

Il prétend que les Jacobins disent que la tyrannie de la Convention a remplacé la tyrannie de Louis XVI ; qu'une nouvelle révolution est nécessaire ; qu'il faut un nouveau 10 août ; qu'il n'y a qu'un *chef* qui puisse sauver la République ; et qu'il faut nommer un *Défenseur* (ou Dictateur). « Ils crient, dit-il, que la cause de tout le mal est *au Temple* ! mais qui me garantira que, après la mort de Louis, ils ne crieront pas que cette cause est *dans la Convention* ? Qui me garantira qu'on ne verra pas sortir de leurs *repaires* les auteurs du 2 Septembre pour vous présenter, tout couvert de sang et comme un libérateur, ce *Défenseur*, ce *Chef* qu'on dit être si nécessaire ? Un chef ! Ah, si telle était leur audace, il ne paraîtrait que pour être à l'instant percé de *mille coups* ! Mais à quelles horreurs ne serait pas livré Paris ! Paris, dont la Postérité admirera le courage héroïque contre les Rois, mais ne concevra jamais L'IGNOMINIEUX *asservissement* à une POIGNÉE de brigands, rebut de l'espèce humaine, qui s'agitent dans son sein et le *déchirent* en tous sens par les mouvements convulsifs de leur ambition et de leur fureur ! »

Tout cela serait tellement inconcevable que c'est impos-

sible ; le tableau est nécessairement exagéré , faux..... Que les Girondins seraient petits et ridicules si, avec tout le pouvoir entre les mains, ils ne savaient pas délivrer Paris d'une poignée de brigands ! Mais quelle fureur, quelle rage, contre les Jacobins ! Quelle guerre à mort toutes ces accusations doivent allumer !

« Et vous , citoyens industriels , dont le travail fait toute la richesse et pour qui les moyens de travail seraient *détruits* ; vous qui avez fait de si grands sacrifices à la Révolution et à qui l'on *enleverait* les derniers moyens d'existence ; vous dont les vertus , le patriotisme ardent et la bonne foi , ont rendu la *séduction* si facile ; que deviendriez-vous ? quelles seraient vos ressources ? quelles mains essuieraient vos *larmes* et porteraient des secours à vos familles désespérées ? irez-vous trouver ces *faux amis*, ces *perfides flatteurs*, qui vous auraient précipités dans l'abîme ? Ah, fuyez-les plutôt ! redoutez leur réponse ! Je vais vous l'apprendre : Vous leur demanderiez du *pain* ; ils vous diraient : Allez dans *les carrières* disputer à la terre quelques *lambeaux sanglants* des victimes que vous avez *égorgées* ! ou bien : *Vous voulez du sang* ? Prenez , en voici , du *sang et des cadavres* ! Nous n'avons pas d'autre nourriture à vous offrir.... Vous frémissiez , citoyens ! O ma Patrie , je demande acte à mon tour des efforts que je fais pour *te sauver* de cette *crise déplorable*. »

Et ce n'est pas là de la déclamation, de la rhétorique , de l'emphase , de la passion , de l'injustice, de la fureur, de la démente ? Et un pareil langage serait propre à *sauver* le pays autrement qu'en exterminant la poignée ou l'armée de brigands dont il fait une si épouvantable peinture ? Et d'ailleurs, quelle est la conséquence de tout ce discours ? n'est-ce pas que, pour terminer cette *crise* , il faut *absoudre* le Roi ? En demandant l'appel au Peuple, Vergniaud et les Girondins ont donc le désir et l'espérance de le faire *acquitter*, et l'arrière-pensée d'employer toute leur influence sur les Départements pour faire prononcer l'absolution et pour faire proscrire les Jacobins au risque de mettre le feu dans toute la France en présence des armées étrangères !

« L'improvisation de *Vergniaud*, dit M. Thiers , produit sur tous les auditeurs une impression profonde et une admiration générale :

Robespierre est *attéré* sous cette *franche et entraîante* éloquence. Cependant l'Assemblée n'est qu'ébranlée, mais *pas entraînée.* »

Pour nous, nous n'apercevons pas là la véritable éloquence, puisque nous n'y voyons ni la vérité, ni la raison; et nous parierions bien que Robespierre n'est pas *attéré* par cette *éloquence* ENTRAÎNANTE qui N'ENTRAÎNE PAS l'Assemblée.

La discussion se prolonge jusqu'au 7 janvier. — *Brissot, Gensonné, Pétion*, soutiennent aussi l'appel au Peuple, en condamnant d'abord Louis XVI à mort. *Brissot*, qui provoqua si témérairement la première déclaration de guerre, a l'inconcevable hardiesse de motiver aujourd'hui sa demande de l'appel au Peuple sur la crainte d'*exciter une guerre désastreuse*: que ferait-il autre chose s'il était *agent de Pitt* chargé d'amener le chaos?

Mais *Barrère*, oracle de la Plaine, demande la condamnation sans appel, résume tous les raisonnements et décide, dit M. Thiers, tous les *faibles et les trembleurs* qui ne demandent que des *raisons spécieuses* pour condamner.

La discussion est fermée, le 7, sans opposition. Mais les Girondins demandent un *nouvel ajournement*; et cette demande, dont on suspecte le but caché, excite encore un violent orage: cependant, l'affaire est ajournée au 14, pour la position des questions et l'appel nominal.

En attendant, les hostilités deviennent tous les jours plus vives entre les Girondins et les Montagnards.

§ 16. — Les Montagnards prennent l'offensive.

Jusqu'à présent, les Montagnards n'ont fait que se défendre courageusement contre la Gironde, qui les fait même attaquer par une multitude d'*adresses* demandées par Rolland à toutes les Administrations départementales et municipales dévouées aux Girondins. Mais ils commencent à prendre l'offensive contre leurs adversaires ou plutôt leurs ennemis.

Déjà, le 13 décembre, aux Jacobins, *Tallien* a dit :

« Il existe dans la Convention un *parti contre-révolutionnaire* dont

le Dictateur est *Rolland*. Rallions-nous autour des principes éternels de la Justice et de la Raison ; voilà nos chefs de file... Il est temps de nous montrer à découvert et de *terrasser nos ennemis* !... (Tout le monde agite ses chapeaux). Il faut enfin que les patriotes s'entendent, et que les Chefs des conspirateurs *soient renversés* !... Notre *combat est à mort* !... Que les patriotes se rallient, donc, à la Montagne : c'est là que nous devons *périr ou sauver* la liberté... C'est ici qu'on a deux fois sauvé la Patrie ; c'est ici qu'on la sauvera pour la troisième fois. (Applaudissements)

Déjà le 17, encore aux Jacobins, *Robert* a lu un véritable *acte d'accusation* contre *Rolland* et *Brissot*, en invoquant la correspondance de *Sainte-Foy*, agent de Louis XVI, pour prouver leur concert avec la Cour avant le 10 août. — Déjà la Commune a invité les citoyens à venir déclarer tous les faits qui peuvent accuser *Rolland* ; et les Jacobins ont pris la même mesure. — Déjà, à la tribune de la Convention, on attaque directement *Rolland* ; on l'accuse d'abuser des fonds secrets pour inonder les départements des libelles de Louvet et de *Brissot* ; on demande que ces fonds secrets lui soient retirés ; on le mande lui-même pour se justifier.

« Les *intrigants*, dit Marat, le 31, à la tribune, font venir une foule de volontaires à Paris : tant mieux ! Je voudrais que la France entière puisse venir ici pour voir quels sont les vrais patriotes !... Un des grands chevaux de bataille de la *faction Rolland*, c'est d'envoyer des *modèles d'adresses* pour demander l'expulsion de Robespierre, etc... Ces modèles partent du *boudoir de la femme Rolland*. »

Répondant à quelques-unes de ces injurieuses adresses, *Chabot* ajoute :

« Ceux qui provoquent par leurs *diatribes* ces mesures extraordinaires et illégales, ceux qui veulent opposer la force armée d'un Département à celle de Paris qu'ils calomnient, voilà les *vrais traitres*, les *vrais agitateurs*, les *vrais organisateurs* de la guerre civile, les *vrais anarchistes*. »

Enfin, le 3 janvier, *Gasparin* dénonce, pour la première fois, la négociation clandestine de *Vergniaud*, *Guadet*, *Brissot* et *Gensonné*, le 20 juillet, avec Louis XVI, par l'intermédiaire de *Boze* et de *Thierry* (p. 36). Cette révélation

est un coup de foudre. *Lanjuinais* la regarde comme tellement redoutable qu'il demande l'arrestation de Gasparin, traître à la Patrie pour avoir si longtemps gardé le silence... On ordonne la comparution de Boze et la saisie de ses papiers. Il comparait à l'instant, et parle du *mémoire* ou de la *lettre* signée par les quatre Girondins. C'est en vain que les signataires protestent chaleureusement de la pureté de leurs intentions, et s'indignent des soupçons élevés contre leur loyauté; la Convention aperçoit une négociation ténébreuse, en un mot une *intrigue*, dans le but ambitieux d'acquérir le Ministère.

« Je demande, dit *Thuriot*, si les citoyens Vergniaud, Guadet, Brissot, Gensonné, avaient *caractère* pour se rendre ainsi *médiateurs* entre le Peuple et le Roi. Si leurs propositions avaient été acceptées, et si la question de déchéance se fût présentée, on aurait donc vu monter à la tribune ceux qui auraient *transigé* avec le monarque ! »

Aussi *Marat* s'écrie-t-il triomphant :

« Eh bien, doutez-vous encore que j'aie eu raison de les dénoncer comme de *vils intriguants* et des *conspirateurs* ?... »

C'est en vain que *Gensonné* promet de rechercher et de produire la lettre dénoncée; *David* déclare que Boze lui a dit hier : « Je *tremble* qu'on ne retrouve cette lettre. » Et l'on peut soupçonner Rolland de l'avoir supprimée quand il a commis l'énorme irrégularité de s'emparer, sans appeler aucun témoin, des papiers de l'armoire de fer ! Et que dirait-on si l'on connaissait les révélations de *Bertrand de Molleville* et de *Lafayette* (p. 134 et 170) ? Mais les Girondins n'en restent pas moins frappés d'une grave accusation.

Nous allons les voir essayer de prendre une revanche.

§ 17. — Vaines attaques contre la Montagne.

Déjà les Girondins ont fait lire de nombreuses *adresses* remplies d'outrages et de menaces contre Paris et sa Députation.

Et le 6 janvier, on en lit une du *Directoire* du Département du *Finistère* :

« Représentants, nous voulons la République *une et indivisible* ;

nous voulons la liberté, l'égalité et le bonheur du Peuple ; nous voulons *l'ordre et la paix*... Mais nous voulons une Représentation nationale capable de faire taire les *clameurs insolentes et séditeuses* de ce RAMAS DE FACTIEUX STIPENDIÉS par un *parti secret* et peut-être par les *Despotes étrangers* pour troubler l'ordre de vos séances... Ce n'est pas assez, Représentants, de contenir ces *vils mercenaires* : nos PLUS GRANDS ENNEMIS sont dans votre sein ; les *Marat*, les *Robespierre*, les *Danton*, les *Chabot*, les *Bazire*, les *Mertin* et leurs *complices*, voilà les ANARCHISTES, voilà les vrais CONTRE RÉVOLUTIONNAIRES. Ils sont indignes même du nom de Français... *Chassez-les donc, éloignez-les au plus tôt !... Vous ne pouvez respirer le même air que des scélérats*. Si vous croyez manquer de pouvoir pour prononcer leur exclusion, consultez le *souverain*, interrogez les *Assemblées primaires*... Nous sommes assurés que tous les Départements ont le même vœu : nous prévenons même les espérances de la majeure partie des Parisiens, dont la voix est étouffée par le *couteau d'une poignée de Tyrans*. »

Et, nous le demandons, est-il possible de rien voir de plus illégal, de plus anarchique, de plus irritant, de plus criminel, qu'une pareille adresse faite par quelques membres d'un Directoire de Département contre Paris et le parti populaire dans la Représentation nationale ? Y a-t-il quelque chose de plus révoltant que cette ingratitude contre ce Paris qui a bravé et bravera tous les périls, qui a fait et fera d'immenses sacrifices, qui a *sauvé* et *sauvera* la République ! Et toutes les adresses Girondines sont dans le même style et dans le même sens !... Et le même Directoire envoie 300 *Fédérés* pour contenir les *agitateurs* !... Et il écrit à tous les autres Directoires pour les inviter à suivre son exemple !... Et les Girondins, ces zélés défenseurs de l'ordre et des lois, ces anges de modération et de sagesse, applaudissent cette adresse et demandent même son envoi aux 83 Départements ! Et personne ne doute que *Marat* ne dise la vérité, quand il s'écrie de nouveau que le modèle est sorti du *boudoir de la femme Rolland*.

« Vous voyez, ajoute-t-il, une *Faction* qui cherche à immoler à ses projets criminels la Députation de Paris. Elle met tout en œuvre, intrigues, impostures, diffamations... Elle voudrait des mesures coercitives pour faire respecter la Convention ! Le moyen de vous faire respecter... mais c'est d'être *respectables* ; je ne connais que ça... »

Et cependant les Girondins, ces Républicains si purs, qui

invoquent tant la souveraineté des Assemblées primaires pour en obtenir des menaces contre une partie de la Convention et pour leur faire juger et gracier Louis XVI, profitent de la lecture de cette insolente adresse pour demander inopinément la suppression de la *permanence* des Sections ; et quoique cette mesure soit infiniment grave, ils veulent l'emporter à l'instant, sans discussion, sans consentir ni ajournement ni appel nominal, en étouffant tyranniquement la voix de la Montagne. — Mais la Montagne, qui voit bien que c'est encore une intrigue pour sauver Louis XVI en paralysant le Peuple de Paris, résiste avec un intrépide courage : « Nous voulons l'appel nominal, s'écrie-t-elle au milieu d'un effroyable tumulte!... Nous voulons connaître les *fauteurs de la guerre civile*. — L'appel nominal ou la *guerre civile*, s'écrie David! » — Et les Girondins, qui veulent escamoter ou extorquer le décret, demandent déloyalement la parole pour Roland, qui vient à leur secours et qui veut faire un rapport. Mais Robespierre est enfin à la tribune.

« La liberté des opinions n'existe-t-elle donc, dit-il, que pour les calomniateurs et les *Ministres factieux*... (A l'ordre ! à l'Abbaye ! crie la Gironde. — Non, non, parlez ! crie la Montagne. — Le scélérat ! dit l'un ; le factieux ! l'impudent calomniateur ! dit un autre.)... J'ai la parole... Un parti ne me la ravira pas... Je n'ai pas, comme tant d'autres, un *cœur vénal* (Violents murmures.)... Les cris des intriguants ne m'en imposeront point...

« *F... Faction Rolandine !* s'écrie Marat de sa place... G... déhontés ! Vous trahissez impudemment la Patrie ! »

Ce n'est plus qu'un horrible vacarme : Girondins, Montagnards, Tribunes, tous crient, tous menacent ; le Président casse sa sonnette, et ne peut rétablir le calme qu'en se couvrant.

C'est en vain que le Président (Girondin) rappelle Robespierre à l'ordre avec censure ; Robespierre demande la parole contre le Président et contre le Ministre... Il dénonce un *complot contre la tranquillité publique*... Il dénonce la violation du règlement, la tyrannie d'une Majorité factice, les *conciliabules secrets* des meneurs Girondins, les *dîners mi-*

nistériels, les manœuvres de Rolland qui trompe l'opinion publique, en se donnant pour un modèle de vertu et en présentant les autres comme des scélérats... Il demande enfin la continuation de la *permanence* des Sections comme la sauvegarde de la liberté...

Et les Girondins sont encore vaincus ; car la Convention *ajourne* la question de la permanence.

Mais on conçoit la colère qui doit animer les Jacobins et le Peuple contre les Girondins !

Aussi le Député *Poultier*, publiant son opinion sur Louis XVI, se plaint de n'avoir pu la prononcer, et ajoute :

« On nous éconduit sans cesse de la tribune. Il faut, pour parler, avoir prêté *foi et hommage* à *M. Rolland*, et avoir BAISÉ LA MAIN DE MADAME SON ÉPOUSE. Quand finira donc cette affreuse tyrannie ? Mais Rolland est tout puissant : il peut disposer de 24 millions. — Les Députés qui forment sa cour sont des gens *avides, gourmands* ; Rolland a toujours une *table* abondante et délicate, et la *dame Rolland* en fait merveilleusement les honneurs. — Je crains bien que *quelque événement* ne RENVERSE un jour la table et les convives ! »

Et *C. Desmoulins*, qui n'a pu prononcer son opinion (dans laquelle il demandait l'exécution de Louis XVI sur la *place du Carrousel* où le Peuple fut massacré le 10 août), ajoute :

« Brissot est le grand - maître de l'ordre des *intrigants* et des *tartufes*, tantôt Républicain quand il n'y avait pas de République, et aujourd'hui Royaliste quand il n'y a plus de Monarchie ; tantôt Jacobin et aujourd'hui Feuillant. On ne peut expliquer sa conduite et ses écrits qu'en convenant qu'il est *vendu à Pitt* (comme le Général Dillon affirmait, il y a trois ans, à la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il en avait des *preuves*), qu'en reconnaissant qu'il est encore l'*agent de Pitt* comme il était l'*agent de Lenoir*, et que sa mission anglaise est de tout brouiller et de tout bouleverser en France. »

Le Girondin *Carra* lui-même et *Condorcet* condamnent hautement l'adresse du Finistère et la conduite de leurs amis ; ils repoussent définitivement la *Garde Conventionnelle* et le projet d'enlever à Paris son titre de *capitale* ; ils déclarent que l'envoi des Fédérés armés contre Paris, avant un décret qui les appelle, est une flagrante *violation de la loi* !

Bientôt (le 11) le Directoire du Département de Paris et la Commune viendront protester contre l'adresse du Finistère et l'envoi d'une Garde Conventionnelle ; et ce sera vainement que les Girondins combattront cette démarche et demanderont un décret pour autoriser cette Garde ; l'impression de l'adresse de Paris, son envoi à tous les Départements, et l'ajournement de toute discussion après le jugement du Roi , sont une nouvelle défaite de la Gironde, accusée de vouloir, comme Lafayette et les Feuillants , coaliser les Départements contre Paris et provoquer la guerre civile.

§ 13. — Les Girondins veulent la guerre civile.

« Se *décharger*, par l'appel au Peuple, d'une responsabilité dangereuse, et rejeter sur la Nation le reproche de *barbarie* si le Roi était condamné ou celui de *royalisme* s'il était absous, tel est, dit M. Thiers, le but des Girondins, et c'est un acte de *faiblesse*. »

Même de lâcheté, et de désertion pour ainsi dire.

« Puisqu'ils sont *touchés*, continue-t-il, à la vue de la profonde infortune de Louis XVI, ils devraient avoir le *courage* de le défendre eux-mêmes, et ne devraient pas *provoquer la guerre civile* en renvoyant aux 44,000 Communes une question qui devrait *infailliblement* mettre tous les partis en présence et soulever les passions les plus furieuses... Ici les Girondins donnent à leurs adversaires un avantage immense en les autorisant à répandre qu'ils fomentaient la *guerre civile* et en faisant suspecter leur *courage* et leur *franchise*. Aussi ne manque-t-on pas de dire, chez les Jacobins, que ceux qui veulent absoudre Louis sont *plus francs* et *plus estimables* que ceux qui veulent en appeler au Peuple. »

Et les Jacobins disent la vérité.

« Les Girondins hésitent à se compromettre pour un Roi qu'ils regardent comme un *ennemi* et qui, dans leur persuasion, a *voulu les détruire par le fer étranger*. »

Mais c'est précisément pour cela que les Jacobins le poursuivent, parce qu'ils le regardent comme *ennemi* du Peuple, parce qu'ils sont convaincus qu'il a voulu et qu'il voudrait encore *détruire* le Peuple par le *fer étranger*. Les Giron-

dins et M. Thiers reconnaissent donc que les Jacobins ont le plus irrécusable des motifs pour demander la condamnation ! Pourquoi donc les accuser sans cesse de n'agir que par barbarie, par scélératesse, par soif du sang ? Quelle justification des Jacobins ! quelle condamnation des Girondins !

« Mais, *émus* à la vue de cet ennemi vaincu, dit M. Thiers, ils essaient de le *défendre* et *s'indignent* de la *violence* commise à son égard ; ils sont assez pour *se perdre* eux-mêmes et pas assez pour le *sauver*. »

Quelle pitié ! quelle puérilité dans ces prétendus hommes d'Etat, qui se prétendent les plus capables et les plus dignes de gouverner la France ! Ils sont émus à la vue d'un ennemi vaincu et ne le sont pas à l'idée du sang que fera couler à torrents la guerre civile ! Ils ont la générosité d'épargner un homme coupable, et ils ont l'inhumanité de sacrifier tout un Peuple innocent ! Ils s'indignent, non des crimes d'un Roi ennemi, mais de la violence avec laquelle leurs adversaires poursuivent le criminel, quand cette violence est *provoquée* par leurs inconcevables efforts pour sauver l'ennemi en compromettant la Patrie, comme ils disaient eux-mêmes à Louis XVI (p. 36) que la violence qu'il reprochait aux Clubs était *provoquée* par ses trahisons ! Et puis, quelle niaiserie dans ces Girondins de faire la chose à moitié, de faire assez pour se perdre eux-mêmes et pas assez pour sauver Louis XVI ! — Mais, ce qui est bien autrement grave, c'est qu'ils veulent *la guerre civile*, comme l'avoue M. Thiers. Car, supposons l'appel au Peuple contre une condamnation à mort prononcée par la Convention : certainement les Girondins vont employer toute leur influence et toutes les ressources du Gouvernement dont ils disposent pour diriger les Départements, qu'ils regardent (ainsi que le faisait Lafayette) comme leur étant tous dévoués ; ils les inonderont de lettres, de brochures, d'écrits, d'émissaires ; les Jacobins en feront de même, quoique avec bien plus de difficultés, parce que le Ministère ne les aidera pas, et que Rolland fera tous ses efforts, au contraire, pour entraver et même supprimer leur correspondance. Et que diront les Girondins et les Jacobins

dans leurs écrits ? Tout ce qu'ils disent à la tribune, et beaucoup plus encore : les Jacobins diront que les Girondins veulent le Fédéralisme qui livrerait la France à l'Etranger, ou le rétablissement de la Royauté, une alliance avec les Royalistes et la proscription des patriotes : les Girondins accuseront les Jacobins d'être des brigands, des scélérats, des tigres qui veulent tout tuer, massacrer les honnêtes gens, piller, voler, niveler, etc., etc., toutes les calomnies habituelles ; et les Royalistes viendront, à la suite des Girondins, vanter la sagesse de ceux-ci et célébrer les vertus de Louis XVI. Figurez-vous maintenant les 44,000 Communes réunies dans leurs Assemblées primaires ! Voyez dans chacune d'elles trois camps, trois armées, Jacobins, Girondins, Royalistes ! Et, parmi les Royalistes, voyez les Prêtres, les Seigneurs, une foule d'Emigrés qui braveront tout pour rentrer alors et dont les Autorités Girondines favoriseront la rentrée ! Croyez-vous qu'il se soit jamais présenté sur la Terre une plus belle occasion de guerre civile ? Croyez-vous que les Royalistes ne seront pas tous résolus à se faire tuer pour sauver le Roi, la Royauté et eux-mêmes ? Ne voyez-vous pas la guerre civile dans les 44,000 Communes ? Ne voyez-vous pas la défaite et le massacre, ici des Jacobins, là des Girondins et des Royalistes, et partout des cadavres des deux côtés ? Si les Girondins sont généralement vainqueurs, doutez-vous que ces hommes si modérés, si généreux, si humains, si doux, si bons, ne septembrisent et n'exterminent les Jacobins ? Et si, pour n'être pas exterminés eux-mêmes, ils ont besoin d'appeler à leur secours l'Etranger, croyez-vous qu'à ce moment suprême, dans cette question de vie et de mort, ils hésiteront à l'appeler ? Et, dans tous les cas, n'exposeront-ils pas volontairement la France à être déchirée par ces Etrangers, qui ne manqueront pas de s'en approcher sans délai pour l'influencer, et de l'envahir quand elle sera couverte de cadavres et de ruines ?... Non, nous ne pouvons pas en douter, les Girondins commettraient toutes ces horreurs, comme nous les verrons commises, par eux et par les Royalistes,

pendant la réaction Thermidorienne ; et, nous n'hésitons pas à le dire, les Girondins commettent ici une *faute* si monstrueuse qu'elle est un *crime*, et même l'un des plus grands crimes qu'un parti puisse jamais commettre envers son pays.

§ 19. — Position des questions.

Au jour indiqué, le 14, une foule immense remplit les tribunes et entoure l'Assemblée. Après de longs débats, on arrête les trois questions suivantes :

« 1^o Louis Capet est-il coupable de *conspiration* contre la *liberté* de la Nation, et d'*attentat* contre la *sûreté générale* de l'État? — 2^o Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du Peuple? — 3^o Quelle *peine* sera-t-il infligé?

§ 20. — Décision sur la question de culpabilité.

Le 15, on décide d'abord que chacun donnera son vote à la tribune, motivé ou non motivé, écrit, signé et prononcé ; que les absents sans cause seront censurés ; et que ceux qui ne seraient pas présents à l'appel de leurs noms pourraient encore voter tant que le jugement ne serait pas rendu.

L'appel commence. — La Convention se compose de 749 Députés. Voici le partage des votes :

8 sont malades ;

21 sont en commission ;

37 reconnaissent coupable, mais se déclarent incompetents et demandent seulement des mesures de sûreté ;

683 déclarent coupable.

749

Il est donc reconnu coupable à l'unanimité ! — Et le Président déclare solennellement, au nom de la Convention nationale, que Louis Capet est coupable de *conspiration* et d'*attentat* ou de trahison. — Quelle condamnation est plus solennelle et plus imposante dans l'histoire de l'humanité ?

§ 21. — Décision sur l'appel au Peuple.

L'appel nominal donne :

29 sont absents ;

4 refusent ;

1 se récuse ;

11 votent avec des conditions ;

281 demandent l'appel ;

423 repoussent l'appel.

749

Ainsi les Montagnards ont une *grande majorité* ! Les Girondins sont vaincus ! — Et le Président déclare que le jugement sera sans appel.

§ 22. — Situation des Partis.

Le Peuple est *furieux* contre Louis XVI, dit *Dumouriez*, parce qu'il le regarde comme un *traître*.

« *Le Peuple*, dit M. Thiers, a fini par *identifier* la cause de la République avec la mort de Louis XVI ; il regarde la République comme condamnée et la Royauté comme rétablie si Louis XVI est sauvé ; et cette *conviction* peut conduire le Peuple jusqu'à la *fureur* et à la *guerre civile*. »

L'agitation est donc extrême : les deux partis, Jacobin et Girondin, à la suite duquel viennent les Royalistes, sont en présence, et ne négligent aucun moyen d'influence.

Des voix favorables à Louis XVI s'étant fait entendre dans un théâtre à l'occasion d'une pièce nouvelle intitulée *l'Ami des lois*, faite par *Laya*, dans le sens Girondin, la Commune Jacobine ordonne la suspension du spectacle ; mais le Ministère Girondin en ordonne l'ouverture en invoquant la liberté de la presse.

Les Girondins répandent le bruit que les Jacobins préparent un *nouveau 2 Septembre*, tandis que les Jacobins accusent les Girondins et les Royalistes de conspirer pour sauver

Louis XVI, détruire les Républicains et rétablir la Monarchie.

Aussi, le 16, les Jacobins, plus nombreux et plus forts à Paris, remplissent les tribunes de l'Assemblée, tandis que le Peuple remplit les alentours de la salle.

§ 23. — Décision sur la peine.

Le 16, la Convention mande à sa barre le Maire et les Ministres, et s'occupe des moyens de maintenir l'ordre dans Paris.

On demande que les *deux tiers* des suffrages soient déclarés nécessaires pour la condamnation, comme dans les tribunaux criminels : mais *Danton* (qui vient d'arriver de Belgique où l'Assemblée l'a envoyé en mission depuis deux mois), demande la simple majorité, *moitié plus un*.

Lanjuinais fait encore de vains efforts en s'écriant qu'on vote *sous le poignard et le canon des factieux*. — Mais n'est-ce pas encore une calomnie furibonde ?

La Convention lui répond en décidant que c'est un *décret* qu'elle va rendre, et que tous ses décrets sont rendus à la *simple majorité*. D'ailleurs, d'après la loi pour les tribunaux criminels ordinaires, les deux tiers ne sont exigés que pour la question de culpabilité, et la simple majorité suffit pour l'*application de la peine*.

L'appel nominal commence à sept heures et demie du soir et dure toute la nuit.—Voici le moment décisif : Montagnards et Girondins, Tribunes et rassemblements extérieurs, tout est dans l'anxiété... Ce n'est pas d'un homme qu'il s'agit, mais de la République ou de la Royauté, et même d'une question de salut !

Merlin de Thionville, en mission à Mayence, envoie son vote en ces termes : « Nous sommes entourés de *morts et de blessés*.... C'est au nom de Louis Capet que les tyrans « égorgent nos frères ; et nous apprenons que Louis vit encore ! » — Une Députation de 18 Sections est déjà venue demander la condamnation, en amenant à l'Assemblée une foule de *blessés* du 10 août, de *veuves* et d'*orphelins*.

Chaque Député monte à son tour à la tribune et prononce son vote au milieu du plus profond silence : alors éclatent les sentiments des Tribunes , les applaudissements ou les murmures. — Oh ! que ces manifestations peuvent être redoutables , tantôt pour l'un , tantôt pour l'autre des partis ! Mais c'est , nous le croyons , ce malheureux Louis XVI qui en a donné l'exemple , en payant des troupes d'applaudisseurs et d'improbateurs dans les tribunes de la Constituante , et en achetant les votes d'une foule de Députés.

M. Thiers prétend que tout vote qui n'est pas pour la mort est accueilli par des *murmures* ; que les Tribunes adressent souvent à l'Assemblée des apostrophes *injurieuses* et des *gestes menaçants* ; que des *Députés* leur répondent par des menaces et des injures ,

Quel scandale ! Et voilà l'effet de la folle résistance des Girondins à l'opinion populaire ! Et ces Girondins ne savent rien faire de mieux que d'échanger des injures et des menaces !

Cette scène sombre et terrible , ajoute M. Thiers , ébranle toutes les âmes et *change* bien des résolutions favorables à Louis XVI. *Lecointre de Versailles* , dont le courage n'est pas douteux , et qui n'a pas cessé de gesticuler contre les Tribunes , arrive au bureau , hésite , et laisse tomber de sa bouche le mot inattendu *la mort*. — Mais , puisqu'il est courageux , ce n'est pas la peur qui le fait voter.

« *Vergniaud* , continue M. Thiers , qui a paru profondément touché du sort de Louis XVI , et qui a déclaré à ses amis que *jamais il ne pourrait* condamner ce malheureux Prince , prononce un arrêt de *mort* ; et quand on l'interroge sur ce changement d'opinion , il répond qu'il a cru voir *la guerre civile* prête à éclater , et qu'il n'a pas osé mettre en balance la vie d'un individu avec *le salut de la France*. »

Quelle excuse ! Quoi , les Tribunes sont pour lui toute la France ! Le vœu des Tribunes est pour lui le vœu de la France ! Le mécontentement des Tribunes entraînerait la guerre civile en France ! Et si cela est vrai , s'il est vrai que le Peuple entier de Paris et celui d'une partie des Départements veulent la condamnation ou la *guerre civile* en cas d'ac-

quittement, pourquoi ne l'a-t-il pas vu plus tôt, quand tant de voix le lui criaient? Pourquoi a-t-il si violemment attaqué, outragé, calomnié, irrité ce même Peuple! Et ce n'est pas là de la folie! Et si par hasard c'est par crainte personnelle qu'il recule, quelle lâcheté dans ces hommes qui se présentent sans cesse comme des Brutus et des héros!

Tous les *Girondins* (remarquez-le bien!) votent la mort.

Le *Duc d'Orléans* la vote aussi, en ces termes :

« Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que *tous ceux* qui ont attenté ou *attenteront* par la suite à la Souveraineté du Peuple méritent la mort, je vote pour la mort. »

Et ce vote, contre son *cousin*, produit une sensation pénible, même sur les Montagnards et les Tribunes.

Voici le vote de *Carnot* :

« Dans mon opinion, la *justice* veut que Louis meure, et la *politique* le veut également. Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé; mais je pense que pour prouver votre attachement aux lois de l'Egalité, pour prouver que les ambitieux ne vous effraient point, vous devez frapper de mort le Tyran. Je vote pour la mort. »

Et voici celui de *Condorcet* :

« Toute différence de peine pour les mêmes crimes est un attentat contre l'Egalité. La peine contre les conspirateurs est la mort; mais cette peine est contre mes principes; je ne la voterai jamais. Je ne puis voter la réclusion, car nulle loi ne m'autorise à la porter. Je vote pour la peine la *plus grave* dans le Code pénal, et qui ne soit pas la mort. Je demande que la réflexion de Mailhe soit discutée, car elle le mérite. »

David vote la mort : mais l'un de ses collègues lui demandant comment il doit voter. « Puisque tu doutes, lui répond-il, *absous*. »

Après vingt-quatre heures, l'appel est terminé le 17, à sept heures du soir, et l'on croit généralement qu'une seule voix nouvelle empêcherait la condamnation à mort, lorsque *Duchatel*, arraché pour ainsi dire de son lit par les Girondins, arrive à la tribune, la tête enveloppée, pour déposer son vote. — Quel incident! c'est lui qui va faire l'arrêt!

On s'oppose, on crie à la manœuvre : mais l'Assemblée décide qu'il votera ; et il vote pour le bannissement.

On croit donc Louis XVI non condamné à mort, et par conséquent sauvé. Jugez des sentiments divers et de l'anxiété pendant le dépouillement du scrutin !

En attendant, le Ministre des affaires étrangères, dévoué aux Girondins et certainement d'accord avec eux, demande à faire une importante communication : l'Espagne offre sa *neutralité* et sa *médiation* auprès de toutes les Puissances, si l'on veut laisser la vie à Louis XVI.

L'ordre du jour ! crient les Montagnards... *La déclaration de guerre à l'Espagne !* s'écrie Danton. — Et l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Puis, on annonce que les défenseurs de Louis XVI demandent à paraître. — L'arrêt est rendu ; il faut le prononcer ! s'écrient la Montagne et Robespierre. — Et l'Assemblée décide qu'ils ne seront admis qu'après la prononciation.

« Citoyens, dit Vergniaud qui préside alors, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous garderez, je l'espère, un profond silence : quand *la justice* a parlé, l'humanité doit avoir son tour !

Voici le résultat :

15 absents.	
8 malades.	
5 refusants.	
721 votants.	
749	
286 — détention ou bannissement ;	
2 — fers ;	
46 — mort, avec sursis jusqu'à la paix ;	
26 — mort, avec examen de la question de sursis, mais sans en faire une condition ;	
361 — mort.	
721	

Votants	721
Majorité	361

En réalité, c'est 387 pour la mort, parce que les 26 votes

Girondins ne sont pas conditionnels ; c'est même 433 , en y comprenant les 46 votes pour la mort avec sursis. — Le Président déclare donc, avec l'accent de la douleur , que *Louis Capet est condamné à mort.*

Puis, les trois défenseurs viennent déclarer que Louis XVI *interjette appel* devant le Peuple. — *Malesherbes* veut prouver que les deux tiers des voix étaient nécessaires... L'Assemblée l'écoute encore en silence : mais ses larmes et ses sanglots l'empêchent de s'expliquer. « Citoyens, dit-il... « pardonnez à mon trouble... accordez-moi jusqu'à demain « pour rassembler mes idées. » — La douleur du vénérable vieillard émeut toute l'Assemblée. — Cependant *Robespierre* repousse l'appel ; *Guadet* demande un délai de vingt-quatre heures pour *Malesherbes* ; *Merlin de Douai* (depuis Procureur-général à la Cour de Cassation) fait observer que tous les tribunaux appliquent la peine à la simple majorité ; que les deux tiers des voix ne sont exigés par la loi que pour la déclaration de culpabilité, et que Louis XVI a été déclaré coupable non-seulement aux deux tiers des voix mais à l'unanimité ; et l'Assemblée rejette l'appel.

Les Girondins prétendent alors que la Convention n'avait pas le droit de juger et que tout est nul : ils proposent une *adresse au Peuple*, dans l'espérance qu'elle entraînerait de longs délais et pourrait encore tout sauver. Mais *Robespierre* la repousse et la Convention la repousse également.

Cependant on demande un *sursis à l'exécution.*

« Je crois, dit *Robespierre*, que tout le monde ici est persuadé que tout retard peut être *funeste* à la tranquillité publique. Je crois qu'il n'est aucun Député qui se refuse à la gloire d'anéantir la tyrannie, et de concourir à une mesure qui fera le salut du Peuple français ; je crois qu'il n'en est aucun qui veuille se laisser honteusement traîner à la suite de la Majorité, au lieu de concourir de son vœu à éterniser la gloire du nom français. »

Néanmoins, *Robespierre* consent à ce que la question du sursis soit renvoyée à demain, 19, et l'Assemblée le décrète. — Il demande aussi que la question soit décidée demain sans désenparer ; et la Montagne réclame vivement la mise aux voix

de cette seconde proposition. Mais le Président lève brusquement la séance, et les Girondins se hâtent de sortir avec lui, tandis que les Montagnards réclament vivement la continuation de la séance, et restent dans la salle au nombre de 300... On lit le règlement ; on reconnaît que la séance n'est pas régulièrement levée ; on veut mander le Président ou en nommer un autre, et se déclarer en permanence... On crie que tous ceux qui sont sortis sont des *Royalistes*, et l'on demande l'appel nominal pour les connaître...

« Citoyens, dit *Robespierre*, quel est le *motif* principal qui nous fait désirer que le jugement qui condamne le Tyran soit sur-le-champ exécuté ? c'est la crainte qu'un délai ne serve à *le soustraire au jugement*... L'unique objet des bons citoyens, dans ce moment, doit donc être de *prévenir ce danger*. Pour cela que faut-il faire ? Il faut que les membres de cette Assemblée, il faut que tous les citoyens des tribunes qui nous entendent, déploient leur influence, pour empêcher que, jusqu'au moment où nous aurons amené le Tyran sur l'échafaud, on ne puisse abuser de la juste impatience de voir exécuter le jugement que nous venons de rendre... Je demande que, pour éviter la trame que nous devons craindre, le Commandant-général soit prévenu. Faisons-nous tous un devoir d'avertir la Municipalité, les Sections de Paris, et le *Club des Fédérés*, ces braves citoyens qui, en cimentant par leurs embrassements fraternels la paix entre eux et leurs frères d'armes de Paris, vont déjouer à jamais les projets des ennemis de la tranquillité publique. Mais prévenons-les de se tenir dans *le calme le plus profond*. Maintenant, citoyens, retirons-nous ; demain nous viendrons reprendre nos glorieux travaux pour épouvanter les Rois et affermir la Liberté. »

Santerre paraît aussitôt et monte à la tribune.

« Tout est parfaitement tranquille, dit-il ; le jugement du ci-devant Roi sera exécuté avec le plus grand appareil. Il y a actuellement une réserve de près de 5,000 hommes prêts à marcher ; il y a des canons partout ; mais ils sont inutiles : *la tranquillité ne peut être interrompue*... Soyez tranquilles ! le *Peuple lui-même ne souffrirait pas* que la tête de Louis tombât autrement que par les lois. (Applaudissements).

Et la Montagne se retire pour revenir à neuf heures du matin.

§ 24. — Décision sur le sursis.

Tout est encore remis en question ; car un *sursis*, dans un

temps de révolution et de guerre, est souvent une *délivrance*. — Aussi les Girondins renouvellent tous leurs efforts. Et voyez l'inconséquence ! Ils viennent de voter *la mort* pour éviter la guerre civile, et ils demandent un *sursis* qui peut amener cette guerre civile !

Ils prétendent encore que le sursis pourra prévenir la guerre ; mais on leur répond que la guerre est inévitable dans tous les cas, parce que les Rois la continueraient pour *délivrer* Louis XVI comme pour le *venger*, leur but étant principalement d'étouffer la Révolution pour arrêter la propagande révolutionnaire.

Buzot demande le sursis en injuriant encore ses adversaires. — *Barbaroux* demande l'exécution, mais en même temps le bannissement du Duc d'Orléans. — *Brissot* avoue que tous les supplices ne peuvent expier les *forfaits* d'un homme si *méprisable* et si *exécrable* : mais il demande le sursis : et, sans craindre qu'on l'accuse de la plus monstrueuse *palinodie*, il le motive sur le *danger d'une guerre* pour laquelle on *n'est pas prêt*, lui qui a tant pressé la guerre malgré Robespierre. — *Condorcet* demande que le mauvais effet que pourra produire en Europe l'exécution soit neutralisé par de *bonnes lois*, notamment par l'abolition de la peine de mort. — *Barrière* demande aussi ces lois et repousse le sursis.

L'appel nominal recommence, sur le sursis, pour ne finir que le 20, à trois heures du matin : mais 386 voix répondent *non* contre 310 qui répondent *oui* ; et l'Assemblée décide qu'il ne sera *pas sursis* à l'exécution.

Voilà donc, à cette dernière et fatale épreuve, une majorité de 70 voix pour les Montagnards et la République, contre les Girondins et la Royauté !

Alors arrive au Président une lettre du Girondin *Kersaint*, contenant sa démission. Il ne veut plus supporter *la honte* de siéger avec des *hommes de sang*, quand leur avis, précédé de la terreur, l'emporte sur celui des *gens de bien*, celui

de Marat sur celui de Pétion... Toujours les Girondins sont des anges et leurs adversaires des démons ! C'est modeste et poli ! — On conçoit le tumulte que peut occasionner cette lettre ! — *Manuel* donne aussi sa démission. — Et *Gensonné* profite du trouble pour attaquer les Septembriseurs.

§ 25. — Poursuites contre les Septembriseurs.

« Ce n'est rien , dit *Gensonné*, que d'avoir puni les attentats de la Tyrannie , si l'on ne punit pas les *forfaits de Septembre*. »

« Punissez aussi, disent *Marat* et *Tallien*, les *Conspirateurs* qui se sont retranchés aux Tuileries dans la journée du 10 août. »

Et la Convention ordonne au Ministre de la justice de poursuivre les uns et les autres.

Dès le 20 , la sentence est lue à Louis XVI , au Temple , par le Secrétaire du Gouvernement , *Grouvelle*, en présence de *Garat*, Ministre de la Justice. — Il demande un délai de trois jours pour se préparer à mourir : la Convention refuse ; mais elle accorde un Prêtre et la permission de voir sa famille.

Et pendant ce temps , des placards excitent le Peuple , et spécialement les femmes de la Halle , à sauver Louis XVI ou du moins à crier *grâce*. Quelques-uns menacent les Montagnards.

§ 26. — Meurtre de Lepelletier de Saint-Fargeau.

Le même jour encore, vers le soir, le Député *Lepelletier de Saint-Fargeau*, auteur de deux rapports remarquables par leur philanthropie, l'un sur le *Code pénal*, l'autre sur l'*éducation publique*, est à dîner dans un restaurant du Palais-Royal, lorsque le Garde-du-Corps *Pâris* s'approche et lui dit : « C'est « toi , scélérat de Lepelletier , qui as voté la mort du Roi ? « — Oui : mais je ne suis pas un scélérat ; j'ai voté suivant « ma conscience. »

A l'instant, *Pâris* tire un sabre caché sous sa houpelande , le lui plonge dans le flanc, l'étend mort ou baigné dans son sang, et disparaît sans être arrêté...

Et qu'en disent les Girondins , qui crient sans cesse contre les vengeances populaires !

Cemeurtre accrédite le bruit d'une grande *conspiration* pour égorger les Montagnards et pour arracher Louis XVI à l'échafaud ; et sans doute il ne manque pas de Nobles et de Royalistes qui donneraient leur vie pour tenter de sauver leur Roi ; mais, pour les Jacobins et pour le Peuple, c'est la question de la République ; et tout est en mouvement pour assurer l'exécution.

§ 27. — Prudence du Peuple et de ses Chefs.

Nous avons vu les Girondins réclamer les têtes de Robespierre et de Marat , attaquer la Commune , outrager les Jacobins , demander une Garde de 20 ou 30,000 Satellites , demander aussi la disposition de la Garde nationale et de toute la force armée pour Rolland , la police de Paris pour eux , la suppression de la permanence des Sections , en un mot , toutes les armes pour leur parti et le désarmement du parti populaire , en même temps qu'ils sollicitaient des adresses de toutes les Autorités départementales et qu'ils soulevaient les Départements contre Paris. Nous avons vu leurs manœuvres de tous genres pour faire venir illégalement des Fédérés de tous les Départements , pour les tromper , les séduire , les acheter , ainsi que les Dragons de la Liberté (casernés à l'École-Militaire) , pour les irriter contre les Jacobins et les Montagnards , et pour les compromettre avec le Peuple , en leur faisant préférer des menaces contre la Montagne.

Il est certain aussi que Rolland , ou ses Directoires et ses Municipalités , laissent arriver à Paris un grand nombre de Nobles et même d'Emigrés , et que les Girondins accepteraient leur secours , comme ils le feront après le 9 thermidor.

Nous ne pouvons donc en douter , si , pour sauver le Roi et conserver le pouvoir , les Girondins étaient assez forts pour exterminer les Jacobins , ils n'hésiteraient pas un moment à commencer la guerre civile à Paris , la veille ou le jour de l'exécution ; et l'imagination s'épouvante à l'idée du sang qui serait répandu , des barbaries qui seraient commises , du despotisme et de la tyrannie qui viendraient à la suite.

Le 21 janvier est donc une des plus grandes crises que puisse présenter l'histoire de la Révolution... Et tout va dépendre des *Fédérés* ; car, s'ils sont nombreux et dévoués aux Girondins, les Dragons de la Liberté, une partie des Gardes nationaux, 1,800 Emigrés, ou Nobles, ou Chevaliers du poignard, qui sont clandestinement à Paris, pourront se rallier à eux ; et, tous ensemble, ils pourront engager un combat dont l'issue ne peut être qu'incertaine, tandis que, si ces *Fédérés* abandonnent les Girondins, tout le reste les abandonnera, sans qu'aucun engagement soit possible... Ce sont donc des *Fédérés*, et surtout des *Marseillais*, qui vont décider pour ainsi dire le sort de la République. Aussi, c'est sur eux que se concentrent, depuis longtemps, tous les efforts des Girondins et des Jacobins.

Mais n'était-ce pas folie, de la part des Girondins, d'espérer que les *Fédérés*, tous hommes du Peuple, tous Démocrates et Républicains, tous révolutionnaires ardents, se laisseraient séduire par les caresses affectées et gauches de Bourgeois élégants et musqués, pour défendre la Bourgeoisie contre le Peuple, la prétendue modération contre l'énergie, un Roi généralement odieux et maudit contre les Républicains les plus éprouvés, et le massacreur des Marseillais, au 10 août, contre les Vainqueurs de la Bastille demandant vengeance pour ces Marseillais et pour le Peuple ?

Robespierre, Marat (p. 291), les Jacobins, étaient bien autrement judicieux quand ils montraient la conviction que les *Fédérés* fraterniseraient avec le Peuple de Paris dès qu'ils seraient en contact avec lui et qu'il leur démontrerait les calomnies Girondines ; et d'ailleurs ils n'ont rien négligé pour les éclairer (p. 230).

Aussi les Jacobins, aidés par le Ministre de la guerre, Pache, sont parvenus à faire loger les *Fédérés* dans la caserne des *Cordeliers*. Puis, ils les ont déterminés à former une *Société fraternelle et républicaine des Fédérés des 83 Départements*, et à se rassembler (le 9 janvier) dans la salle des Jacobins. Puis, ils ont déterminé cette Société des *Fédérés*

départementaux à se fédérer avec les 48 Sections de Paris. Puis, le 14, les Marseillais, les Fédérés des 83 Départements, une nombreuse Députation des 48 Sections, la Commune de Paris, les 16 Cantons du Département, le Corps électoral, les Jacobins, les Cordeliers et les Dragons de la Liberté, se sont réunis dans l'église de *Saint-Bon* et ont juré : *l'unité et l'indivisibilité de la République, la liberté, la propriété, la sûreté des personnes, L'UNION et la FRATERNITÉ entre tous les Français, enfin LA MORT de tous les Tyrans...* Puis, le 17, les mêmes Fédérés se sont réunis sur la *place du Carrousel*, pour célébrer une fête patriotique sur le champ de bataille du 10 août, y confirmer la Fédération générale, et répéter le serment d'*union*, de *fraternité* et de *mort aux Tyrans*.

Cette Fédération, ce serment, cette fête d'enthousiasme populaire, réduisant les Girondins à l'impuissance, ont tout décidé, la condamnation à mort et l'exécution.

Cependant, après les placards provocateurs et menaçants du 20, surtout après l'assassinat de Lepelletier, on craint que les Royalistes ne veuillent tenter d'enlever le Roi ou de le tuer pour l'empêcher de monter à l'échafaud ; on craint que les Girondins ne veuillent le faire tuer, soit pour l'empêcher de révéler ses complices, soit pour avoir un prétexte d'accuser les Jacobins et de les écraser ; on craint qu'ils ne puissent entraîner une partie des Fédérés et des Dragons de la Liberté, et même abuser de l'irritation populaire qu'excite l'assassinat de Lepelletier pour entraîner le Peuple à quelques excès.

Mais la Commune a pris la précaution de faire venir de Saint-Denis 132 pièces de canon, et d'ordonner que les rues soient illuminées toute la nuit. Et le soir, aux Jacobins, *Thuriot* exhorte le Peuple à la surveillance, au calme et à l'énergie.

« Nous ne devons le salut de la chose publique, dit *Robespierre*, qu'à la *réunion fraternelle des Fédérés*. Je vous invite à prémunir nos concitoyens contre tous les *pièges* : on ne manquera pas d'employer tous les moyens possibles pour nous *égarer*. S'il était vrai qu'un défenseur de la liberté eût été outragé, oublions-le pour le moment ;

allons au Tyran ! c'est par lui qu'il faut commencer ! Pour cet effet, il faut maintenir autour de l'échafaud, autour de la Convention, un *calme imposant et terrible*, pour glacer d'effroi tous les ennemis de la liberté. Après l'exécution, gardons-nous de faire aucun acte qui puisse donner à l'intrigue le *moindre prétexte* de calomnier l'héroïsme des patriotes... *Oublions les intrigants !* Laissons-les tomber sous le mépris public ! N'ayons qu'une passion, celle de la liberté et du bonheur général !... Je demande qu'il soit fait *une affiche* qui paraîtra demain à la pointe du jour, pour *inviter le Peuple au calme*, et lui faire connaître les pièges qu'on lui tend. »

On adopte à l'instant l'affiche suivante :

« Citoyens, c'est votre réunion qui a vaincu la Tyrannie ; c'est le *calme* que vous avez maintenu qui a conduit le Tyran à l'échafaud.— Du calme, citoyens, et la chose publique est sauvée ! »

Et la Société reste en permanence toute la nuit, tandis que ses Commissaires courent à la Commune, aux Sections et aux Cordeliers. — Et le Peuple, quoique furieux contre tous les complices directs ou indirects de l'assassinat de Lepelletier, écoute et suit les sages conseils de ses défenseurs.

Et Paris donne ici un grand exemple ! car ce n'est pas tout d'avoir du courage ; ce n'est pas assez même d'avoir du dévouement ; trop d'ardeur peut tout compromettre ; la fermeté calme, la patience, la discipline, sont indispensables pour le succès ; et le Peuple Parisien obtiendra l'admiration de la Postérité par sa prudence et sa sagesse autant que par son héroïque courage.

§ 28. — Exécution de Louis XVI.

Le 21, dès le matin, la Convention, la Commune, les Sections, les Jacobins, sont en séance ; toute la Garde nationale (110,000 hommes) est sous les armes et forme une double haie, de trois rangs de citoyens armés, depuis le Temple à l'échafaud, dressé sur la place de la Révolution, entre le piédestal de la statue de Louis XV et les Champs-Élysées.

Vers neuf heures, le Roi monte dans la voiture avec son confesseur et deux officiers de gendarmerie, chargés de l'im-

moler en cas de tentative d'enlèvement. — Mais la voiture ne rencontre partout qu'une population immobile et silencieuse en présence d'un gigantesque événement; car ce n'est pas un homme, un individu, qu'on voit en Louis XVI; c'est sans plaisir et sans haine qu'on le regarde passer; c'est *le Roi*, c'est *la Royauté*, qu'on voit en lui; et le Peuple entier veut son supplice comme nécessaire au salut public, sans oublier les dangers nouveaux qui vont en sortir.

Les Dragons de la Liberté et les gendarmes (près de 3,000 cavaliers) escortent la voiture et couvrent ensuite la place.

Un large espace vide, des Fédérés, une nombreuse artillerie, entourent et défendent l'échafaud... Que va-t-il arriver? Beaucoup de Nobles et de Royalistes, qu'on dit organisés pour l'enlever, vont-ils se jeter sur les canons au risque de périr? Les Marseillais ont-ils, au dernier moment, été gagnés par Barbaroux et les Girondins? Vont-ils arracher à l'échafaud celui qu'ils ont attaqué dans son palais? Louis XVI semble l'espérer... Mais aucun libérateur ne se présente.

Du reste, les Fédérés ne sont pas au-dessus de 2,000; et s'ils bougeaient, les 2,400 Vainqueurs de la Bastille sont prêts à les foudroyer avec leurs canons. Mais rien ne bouge et rien n'interrompt le silence dans la foule immense qui remplit la place, le jardin des Tuileries et les rues adjacentes.

Descendu de voiture, le Roi ôte son habit et son col.

Comme à tout autre condamné, le bourreau lui coupe les cheveux et lui lie les mains. — Il monte avec courage.

« Français, dit-il d'une voix ferme, je meurs innocent des crimes qu'on m'impute! Je pardonne aux auteurs de ma mort; et je demande que mon sang ne retombe pas sur la France! »

Un long roulement de tambours, ordonné par Santerre, couvre alors sa voix et donne le signal de l'exécution.

Presque aussitôt l'exécuteur a la tête entre ses mains et la montre au Peuple en faisant deux fois le tour de l'échafaud.

Et bientôt les cris de *vive la République!* et les chapeaux élevés sur les baïonnettes et les piques, annoncent au loin que le grand sacrifice est consommé.

Qui l'aurait cru *possible* en janvier 1789!

Et pendant ce temps, la Convention discute un projet de décret, sans s'interrompre quand le Ministre de la Justice vient lui annoncer l'exécution.

§ 29. — Toute la France approuve.

La Convention a déclaré à l'unanimité Louis XVI coupable de conspiration et de trahison. — Les Girondins eux-mêmes l'ont condamné à mort. — Une grande majorité a rejeté tout appel et tout sursis. — Tous les Jacobins de Paris et des Départements demandaient l'exécution. — Paris entier l'a approuvée par son silence. — Les Départements et les armées en reçoivent la nouvelle sans marque d'improbation. — D'innombrables *adresses* viennent au contraire approuver formellement. — *L'anniversaire* du 21 janvier sera célébré comme un triomphe national par tous les fonctionnaires publics, par le Peuple et par l'Armée. — En un mot, *Carnot* dira un jour que plus des sept huitièmes de la France ont approuvé ce terrible sacrifice d'un Roi sur l'échafaud.

Et supposez que les Girondins soient d'accord avec les Jacobins; que tout le parti populaire et révolutionnaire soit uni, formant une immense majorité contre la Cour et l'Aristocratie; et que la tribune ne retentisse, depuis le 10 août, que de paroles énergiques contre les ennemis de la Révolution : quel spectacle présenterait aujourd'hui la France? — Celui d'une grande Nation trahie et attaquée par son Roi, menacée dans son honneur et son existence par un insolent manifeste des Rois coalisés avec lui, assiégeant le traître au milieu de ses gardes dans son palais, pavant de ses cadavres les avenues du trône, faisant le vaincu prisonnier, exterminant les conspirateurs et les parricides complices de l'étranger avant de courir à l'ennemi qui s'approche de la capitale en vainqueur, le battant et le chassant, abolissant une Royauté funeste, proclamant la République, jugeant solennellement son Roi détrôné, le punissant de sa trahison, l'immolant sur un échafaud pour rompre à ja-

mais avec la Monarchie, et jetant sa tête aux Rois de l'Europe pour mettre la République dans la nécessité de vaincre ou périr.

Qui pourrait faire un crime à la France de ce solennel régicide, surtout quand on en lit tant d'autres dans l'Histoire!

§ 30 — Régicides historiques.

Est-ce un *Peuple* qui voudrait accuser la France? — Mais il n'en est pas un, ancien ou moderne, qui n'ait immolé quelqu'un de ses Rois ou de ses Chefs! Voyez : — les Grecs condamner *Socrate* dans l'Aréopage ; — les Juifs condamner *Jésus-Christ* ; — les Romains massacrer leurs *Empereurs*, condamnés par le Sénat, ou par le Peuple, ou par l'Armée ; — les Napolitains condamner et exécuter sur l'échafaud leur jeune Roi *Conradin* ; — les Turcs étrangler leurs Sultans ; — les Russes égorger leurs Autocrates, *Pierre II*, *Paul I^{er}*, et peut-être *Alexandre* ; — les Anglais condamner solennellement dans leur Parlement et faire exécuter sur l'échafaud beaucoup de Reines et *Charles I^{er}* ; — etc., etc...

Sont-ce les *Rois* qui accuseront la France? — Mais dans tous les pays et dans tous les temps, nous voyons des Rois tuant des Rois ; — un Roi voisin des Hébreux mutilant 70 Rois qu'il condamne à manger des miettes et des os sous sa table ; — *Sésostris* enchaînant et traînant à la suite de son char une foule de Rois vaincus ; — *Moïse* ordonnant, au nom de Dieu, de tuer tous les Rois des pays conquis ; — les Rois Juifs massacrant les Rois détrônés et les familles royales ; — le Roi *Cyrus* brûlant le Roi *Crésus* ; — les Empereurs Romains, Grecs et Turcs faisant égorger des Empereurs pour prendre leur place ; — les fils de l'Empereur *Louis-le-Débonnaire* attaquant et enfermant leur père pour partager sa couronne (t. I, p. 58) ; — l'Empereur d'Allemagne *Henri V* faisant excommunier l'Empereur son père pour le remplacer ; — la Reine *Jeanne de Naples* empoisonnant son mari ; — la fameuse *Elisabeth* condamnant à mort la Reine *Marie* ; — beaucoup de rois d'Angleterre et de France assassinant leurs Rois ; — l'Impératrice *Catherine II* étranglant son époux ; — *Alexandre* laissant

étrangler son père Paul I^{er} ; — le *Duc d'Orléans* accusé d'avoir voulu faire assassiner Louis XVI le 6 octobre ; — etc., etc. ; — Et nous verrons le Roi de Naples fusillant le Roi Murat ; — *Napoléon* fusillant le Duc d'Enghien, et mis lui-même hors la loi par Louis XVIII et par le Congrès des Rois...

Sont-ce les *Papes* qui condamneront la France, eux qui ont usurpé le droit de juger, de condamner les Rois et les Empereurs, et qui en ont tant fait périr et tant excommunié, eux qui ont même jugé, condamné, assassiné tant d'autres Papes !

Sont-ce les *Nobles* et les Aristocrates qui crieront contre la France, eux qui partout ont tant conspiré contre les Rois, qui en ont tant assassiné, et qui ont été complices de tous les régicides ?

Sont-ce les *Prêtres* et les *Jésuites* qui flétriront la France, quand ils ont trempé leurs mains, comme les Nobles, dans le sang de tous les Rois immolés ; quand ils ont empoisonné avec des hosties sacrées ; quand ils ont prêché la doctrine du *tyrannicide* ; quand ils ont poignardé *Henri III*, *Henri IV*, *Louis XV* et beaucoup d'autres ?

Et de ces milliers de régicides, lequel eut une cause aussi grave, un but aussi grand, une discussion aussi solennelle, et tant de suffrages pour le décider ?

Avant de terminer ce triste sujet, jetons encore un rapide coup-d'œil sur les Girondins, leur caractère et leur conduite.

§ 31. — Ce qu'auraient dû faire les Girondins.

Rappelons-nous la conduite des Girondins depuis l'ouverture de la Législative. — Ils ont voulu la Démocratie, l'Égalité, l'insurrection, la déchéance, la République. — Ils ont approuvé et appuyé le 20 juin, et (disent-ils) le 10 août. — Ce sont eux qui ont fait déclarer la guerre, malgré Robespierre et les Jacobins ; ce sont eux qui, les premiers, à la tribune, ont demandé la déchéance, ont fait craindre la trahison de Lafayette, et ont fait appel à l'énergie du Peuple. — Après avoir ainsi provoqué tous les périls de la guerre, après avoir dé-

chaîné et allumé les passions populaires, après avoir reconnu la nécessité du 20 juin et du 10 août, qu'auraient-ils dû faire, quand le Peuple irrité de ses pertes et de ses dangers demandait le jugement des conspirateurs avant l'arrivée de l'ennemi? — S'ils croyaient que l'intérêt du Peuple lui-même repoussait une prompt justice, ils devaient, non babiller spirituellement dans leurs salons, mais se mêler tous avec le Peuple, discuter avec lui, aux Jacobins, aux Cordeliers, partout, et développer, pour l'instruire et l'éclairer, toute la puissance de leur raison, de leur sagesse et de leur éloquence.

S'ils ne pouvaient y parvenir, si la Commune, les Sections, les Jacobins, les Cordeliers, le Peuple entier (parmi lesquels se trouvaient certainement des hommes honnêtes, humains et habiles), persistaient à penser le contraire, il fallait céder, céder de bonne grâce et sans aigreur, parce qu'ils pouvaient se tromper (et ils se trompaient en effet), parce qu'avant tout il fallait conserver la confiance du Peuple et l'union, parce que, s'il y avait des inconvénients à céder, il y en avait cent fois plus à tenter de résister à une irrésistible opinion, puisque la résistance ne pouvait arrêter le mal et devait infailliblement l'augmenter en produisant l'irritation et la défiance.

L'ajournement demandé par Brissot, au nom des Girondins, le 17 août, pour le jugement des conspirateurs, et les inutiles attaques contre les prétendues usurpations de la Commune, dans la séance du 30 août, ont donc été une faute immense.

La faute était immense surtout d'employer *Brissot* pour interprète, puisque Brissot, personnellement, était le plus suspect aux Jacobins et leur inspirait le plus d'antipathie.

La faute était énorme de la part de *Brissot*, surtout, puisqu'il savait très-bien qu'on l'accusait généralement d'avoir été un *espion de police*, malheur qui le condamnait à être modeste et qui ne lui permettait pas d'aspirer jamais à un rôle de confiance : il savait très-bien aussi qu'on était furieux de son dernier discours contre la déchéance, et qu'on l'accusait d'avoir secrètement correspondu avec Louis XVI, d'avoir reçu de l'argent pour empêcher la déchéance, même de négocier avec

Pitt et Brunswick : il avait eu (ainsi que Vergniaud, Guadet et Gensonné) l'imprudence de donner lieu à ces accusations, soit en écrivant à Louis XVI, soit en ajournant la déchéance après l'avoir vivement demandée, soit en s'immisçant ensuite dans la direction des affaires étrangères, soit en jurant de faire mettre Robespierre en accusation. Les Jacobins le suspectaient sincèrement; et ces suspicions multipliaient les irritations et pouvaient tout paralyser ou tout bouleverser. Dans cette situation, le vrai patriote, même calomnié, doit se retirer, s'il n'est pas un homme de génie capable de tout sauver malgré la calomnie, parce que résister à la calomnie sans la subjuguer c'est lui fournir de nouveaux aliments, c'est la fortifier, c'est décupler le mal, c'est sacrifier l'intérêt public à son intérêt particulier : or, malgré son esprit et son talent d'écrivain et d'orateur, ses amis mêmes ne reconnaissaient à *Brissot* aucune des hautes qualités qui constituent l'homme d'Etat, le Chef de parti et le directeur d'une Révolution.

Si les Girondins n'approuvaient pas les terribles exécutions du 2 Septembre, ils devaient braver tous les dangers pour discuter, pour éclairer, pour faire triompher leur avis, soit dans le Comité de défense du 30 août, soit à la tribune, dans la séance du 2, soit dans toutes les Sociétés et dans tous les rassemblements populaires; et si leurs efforts avaient été impuissants, ils auraient dû céder à la volonté universelle, parce que, quelque affreux que pût être le malheur à leurs yeux, il était moindre encore que celui de paralyser ou d'irriter l'énergie populaire, qui seule alors était l'espérance du salut public; il fallait marcher avec le Peuple et à sa tête, par résignation, par dévouement patriotique, par héroïsme d'humanité, pour le diriger, le modérer et diminuer le mal autant que possible; il fallait au plus se retirer et se taire, parce que, puisque le mal était inévitable, la résistance, les plaintes, ne pouvaient que l'aggraver; il fallait se garder *d'accuser*, parce qu'ils n'étaient pas des Dieux qui pussent se dire infaillibles, parce qu'ils devaient admettre que les hommes hu-

maines et capables qui pensaient autrement qu'eux pouvaient avoir raison, parce que d'ailleurs, en admettant que le Peuple s'était trompé, des amis du Peuple devaient cacher ses torts comme un père cache les vices de ses enfants; inutile d'ajouter qu'il fallait surtout ne pas *accuser faussement*, et surtout ne pas *calomnier*, parce que les plus cruels ennemis de la France ne pouvaient rien faire de pis contre elle.

Telle aurait dû être la conduite des Girondins, s'ils avaient désapprouvé le 2 Septembre : mais nous avons vu qu'ils l'ont *approuvé* d'avance, le 30 août, et dans la séance du 2 septembre au matin; nous avons vu que leur journaliste Gorsas l'a *provoqué*, qu'ils l'ont réellement *approuvé* toute la journée et la nuit pendant qu'il s'exécutait, que leur Gorsas et Brissot lui-même l'ont encore *approuvé* après, le 3 au matin; nous avons vu que, tout en demandant la cessation du massacre, Rolland l'a formellement *excusé* dans deux adresses publiques, le 3 et le 10, fait infiniment grave et décisif : les Girondins ne pouvaient donc plus attaquer le passé; le 2 Septembre devait donc être à jamais voilé pour eux.

S'il est vrai qu'un mandat ait été signé le 4 contre Rolland, il est également vrai que c'était l'œuvre personnelle de Marat, qu'on s'y est opposé, et que Marat lui-même a renoncé à son projet. De même, si des mandats ont été projetés contre Vergniaud et peut-être Guadet et Gensonné, ils ont été abandonnés; d'ailleurs ils avaient eu l'imprudence de s'y exposer en correspondant secrètement avec Louis XVI; et si le mandat contre Brissot a été exécuté par la visite de ses papiers, c'était encore par sa faute, et c'était un fait personnel à quelques membres du Comité de Surveillance. Mais ces mandats ne pouvaient autoriser des accusations contre le Comité entier, contre la Commune entière, contre les Jacobins en général, contre tout le Peuple, contre tout le mouvement de Septembre, approuvé par tout le monde, même par les Girondins, même par Rolland, même par Brissot!!!...

Les Girondins, et notamment Vergniaud, ont donc commis

une faute immense lorsque , le 16 et le 17 , à cause du mandat contre Brissot et des projets de mandats contre Rolland et Vergniaud , ils ont attaqué le 2 Septembre qu'ils avaient approuvé , et ont dénoncé la Commune , les Jacobins , le Peuple , comme des *assassins* , qui égorgeaient *froidement* des hommes désarmés dans les *bras de leurs femmes et de leurs enfants* , comme des *tyrans* , comme de *vils et détestables scélérats* , qui devaient TREMBLER à leur tour à l'approche de la Convention.

En admettant que le fait fût vrai , à quoi bon le dire , puisque le mal était fait et irréparable ? De bons patriotes ne devaient-ils pas enfouir dans les entrailles de la terre ce secret plein d'horreur , cet opprobre pour la France , et se bien garder de donner à tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la Révolution un motif de la mépriser , de l'exécrer , de la calomnier , de lui faire de nouveaux ennemis et de lui déclarer une guerre à mort ?

Mais ces accusations n'étaient pas vraies , puisque toute la population , même les hommes les plus humains et les plus respectables , même les Journalistes , même les Députés et les Ministres , et les Girondins eux-mêmes , avaient reconnu la nécessité du 2 Septembre : c'étaient donc des *calomnies* qui déshonoraient le Peuple de Paris , la Révolution et la France ; c'étaient des *injures* , des *outrages* , des *menaces* , qui devaient infailliblement diviser , irriter , compromettre , plus que tout ce qu'auraient pu dire et faire les Royalistes et les Emigrés ; et cela en présence des Prussiens à la porte de Paris ! et cela pour venger trois Girondins !!!...

Que les Girondins , menacés alors par le Peuple et menacés par leur faute , aient cherché à se défendre et à se sauver , ils le pouvaient assurément ; mais il fallait se borner à tout ce qui était nécessaire pour garantir leur sûreté dans l'avenir sans attaquer le 2 Septembre , sans injurier ni calomnier ; il ne fallait pas rompre un essai de rapprochement et de réconciliation en s'appelant la *vertu* , en appelant leurs adversaires

le crime, et en déclarant que toute alliance était aussi impossible entre les Jacobins et les Girondins qu'*entre le crime et la vertu* : car c'était déclarer une guerre à mort aux Jacobins et, par conséquent, tout diviser, tout irriter, tout compromettre, et se condamner à la nécessité de tuer un parti nombreux, le parti sauveur, le parti énergique, ou de périr soi-même dans une insurrection nouvelle ou sur l'échafaud.

La Convention une fois réunie, les Girondins ayant la Majorité et le Ministère, la Commune se soumettant sans résistance à l'autorité nationale, aucun danger n'existant réellement plus pour les Girondins, il fallait, suivant l'avis de Pétion, ne plus parler du passé, ne s'occuper que de l'intérêt public, et travailler de suite à rétablir l'union dans le parti populaire, à repousser l'Etranger, et à remplir les deux mandats spéciaux délégués à la Convention, c'est-à-dire prononcer sur le sort de Louis XVI et réviser la Constitution. Quelle attitude la France aurait eue si les Girondins et les Jacobins avaient été unis, si la Convention avait été unanime, et si la Représentation nationale avait marché d'accord avec le Peuple !

Mais, aveuglés par le désir de la vengeance, croyant présomptueusement cette *vengeance assurée*, et sacrifiant la France et leur devoir à leur ressentiment personnel, à leur vanité, à leur soif de domination, les Girondins ont perdu plusieurs mois à accuser, à outrager, à calomnier, en face de l'Europe, la Commune, les Sections, les Jacobins, les Électeurs parisiens, la Députation parisienne, les Montagnards qui les soutiennent, en un mot le Peuple de Paris et tout le parti populaire, qu'ils appellent le *parti de Robespierre* ; ils ont accusé ce parti d'être l'auteur du 2 Septembre, et dénoncé ce 2 Septembre comme le plus abominable *forfait* ; ils ont appelé ce parti une *faction désorganisatrice et anarchique*, se posant eux-mêmes comme les seuls *gens de bien*, les seuls *honnêtes gens*, les seuls *amis de l'ordre et des lois* ; ils ont signalé leurs adversaires comme des hommes de sang, cruels et féroces, qui auraient massacré en septembre sans utilité,

uniquement par cruauté, par férocité, pour le plaisir de massacrer ; ils ont accumulé contre eux toutes les accusations les plus horribles, celles d'anarchie, d'usurpation, de tyrannie, de projets de Dictature ou de Triumvirat, avec des projets de proscriptions nouvelles, des projets de vol et de pillage, et des projets de massacre, soit dans les Départements, soit sur les membres de la Convention elle-même ; ils ont demandé une Garde départementale pour défendre la Représentation nationale contre les brigands parisiens, la punition des Septembriseurs, un système de terreur contre eux, des mesures arbitraires et révolutionnaires, la transformation de l'Assemblée en Cour de justice pour condamner le parti Robespierre, et d'abord la mise en accusation et la condamnation à mort de Robespierre et de Marat.

Et tout cela était un amas d'injures, d'erreurs, de faussetés, de calomnies et d'injustices, puisque la Convention, dans laquelle ils avaient la majorité d'abord, a repoussé toutes leurs demandes !

Et ces calomnies ils les ont répandues dans tous les Départements pour les diviser et les irriter contre Paris !

Les Girondins ont donc déclaré la guerre aux Jacobins, une guerre à mort ; ils ont montré contre eux plus de haine que contre les Royalistes, sans pouvoir ignorer qu'en les calomniant ainsi, en les menaçant ainsi de proscription, ils allaient les pousser à plus de colère contre eux Girondins que contre les Royalistes, contre l'Émigration et contre la Coalition.

Jamais parti n'a commis une plus grande faute !

Et l'on dirait voir dans ces Girondins des passions et des colères de femmes ; on dirait que l'ambitieuse jalousie de *Madame Pétion*, désespérée de la popularité de Robespierre, pousse son faible époux à renverser son plus ancien ami, comme on vit à Rome la femme d'un Tribun, envieuse des honneurs dont jouissait sa sœur épouse d'un Consul, pousser son mari à demander les mêmes honneurs pour les Tribuns du Peuple. On dirait que *Madame Rolland*, qui écrit, parle et gouverne pour son bonace mari, effrayée depuis la

découverte du mandat d'arrêt, remplie de vengeance contre ses adversaires, communique sa fureur avéugle au fougueux et beau Barbaroux, au romanesque Louvet, à tous les Girondins qui l'entourent et l'adorent comme une espèce de Divinité, et les enflamme tous les jours contre ce Robespierre dont les triomphes la désolent, et contre Marat qui, tous les jours, la poignarde en l'appelant la Circé du parti!... — C'est dans cette situation que le procès de Louis XVI a commencé.

La Royauté étant abolie et la République proclamée, les Prussiens étant battus et fugitifs, si les Girondins étaient unis aux Jacobins, peut-être ne serait-il pas impossible de se mettre d'accord pour sauver le Roi détrôné. — Mais le mal incalculable qui sort de la discorde étant un fait accompli, que devaient faire les Girondins pour sauver Louis XVI?

S'ils le croyaient inviolable ou innocent, ils devaient le dire hautement, franchement, courageusement, en ne s'occupant que de défendre l'accusé, sans reparler de Septembre, sans attaquer, ni injurier, ni calomnier, ni menacer les Jacobins; et puisqu'ils prétendaient avoir dans leur sein la vertu, le génie et l'éloquence, peut-être auraient-ils persuadé tous leurs adversaires : dans le cas contraire, ils auraient dû céder sans humeur, comme le font tous les jours les Minorités dans les tribunaux.

Mais les Girondins avaient depuis longtemps dénoncé les trahisons de Louis XVI; ils repoussaient l'inviolabilité et le trouvaient coupable et digne de mort, puisqu'ils l'ont condamné à mort; et puisqu'ils l'ont condamné à mort malgré leur vertu, leur douceur, leur humanité, leur générosité même, uniquement par la considération de l'intérêt public, pourquoi se sont-ils obstinés à accuser les Jacobins, qui demandaient la même chose, de ne la demander que par barbarie et férocité, par système de terreur, de proscription et de tyrannie? Pouvait-il y avoir prétention plus irritante et plus révoltante?

Si, tout en le condamnant à mort, ils pensaient qu'un acte

de clémence populaire était plus convenable et réellement plus utile à la France, que ne le disaient-ils hautement, en proposant à la Convention elle-même l'honneur de cette mesure définitive, en réservant pour cette décision suprême toute la puissance de leur talent, en ne cherchant leurs moyens de succès que dans l'exhortation, dans la persuasion et dans la résolution de se soumettre à l'opinion de la Majorité ! Nous le répétons, peut-être auraient-ils sauvé Louis XVI ; peut-être la République aurait-elle sursis à l'exécution en disant aux Rois coalisés : « Mettez bas les armes et renoncez à une guerre injuste ; car, aussitôt que vous mettrez de nouveau le pied sur mon territoire, la tête de votre frère roulera sur l'échafaud, et c'est vous qui l'aurez immolé dans votre intérêt personnel. » Et peut-être la France aurait-elle ainsi grâcié Louis XVI en obtenant l'avantage de mettre fin à la guerre.

Mais ajourner continuellement le jugement, garder longtemps le silence en intriguant sourdement dans l'Assemblée et les Départements pour exciter les Royalistes à défendre Louis XVI, le condamner à mort et cependant en appeler aux 44,000 Assemblées primaires, vouloir et préparer la guerre civile pour sauver le Roi en injuriant et menaçant les Jacobins, vouloir sauver le Roi pour perdre et proscrire les Montagnards et le parti Robespierre, c'était tout ce qu'on pouvait imaginer de plus insensé et de plus criminel, c'était perdre le pays s'ils réussissaient, c'était faire précisément tout le contraire de ce qu'il fallait faire pour réussir, c'était en un mot le meilleur moyen de perdre Louis XVI en faisant de sa perte une question de salut pour Paris et pour la France.

Aussi les Girondins ont-ils perdu la Majorité qu'ils possédaient d'abord : et ce sont eux qui, comme le dit Lafayette, sont les véritables auteurs de la mort de Louis XVI.

Louis XVI condamné sans appel et sans sursis, ils devaient du moins se résigner à leur défaite et chercher à calmer l'orage par leur résignation : mais le dépit, le délire et l'aveuglement, les ont entraînés jusqu'à déclarer, plus violemment que

jamais, une guerre à mort à leurs ennemis vainqueurs, en demandant des poursuites contre les Septembriseurs, c'est-à-dire contre Danton et le Comité de Surveillance, contre la Commune, contre les Sections, contre tout le Peuple de Paris.

Après avoir tué Louis XVI, c'était se tuer eux-mêmes ; car leur caractère, comme leur conduite, les exposait à une haine aussi violente qu'universelle.

§ 32. — Caractère des Girondins.

Qu'il est déplorable de voir des hommes faire tant de fautes avec tant d'esprit et d'éloquence ! Mais, dans les temps de révolution surtout, les discours et les paroles n'ont de valeur que comme *actions* et comme *bonnes actions*, et les beaux parleurs de la Gironde ne savent que parler sans savoir bien agir.

Quelle *imprudence* d'abord de s'enfermer dans les salons et de fuir les réunions populaires !

Quelle *inconséquence* perpétuelle dans leurs actes ! Après avoir défendu les Jacobins contre les Feuillants, contre Lafayette et Louis XVI, ils prennent absolument le rôle et le langage des Feuillants, de Lafayette et de Louis XVI, contre les Jacobins : on pourrait les appeler les *Inconséquents* !

Présomptueux, orgueilleux, remplis de fatuité, charlatans et impertinents, comme les Feuillants, on les a vus s'appeler la Vertu, la Raison, la Sainte Humanité, les seuls gens de bien, les seuls honnêtes gens, les seuls amis de l'ordre et des lois, même les seuls braves, les seuls hommes de talent, les hommes supérieurs.

Comme Lafayette, ils crient sans cesse, contre leurs adversaires, à l'illégalité, à l'anarchie, à l'usurpation ; et sans cesse ils violent les lois à leur profit.

Ils crient à la Dictature et à la Tyrannie ; et ils veulent la Dictature pour eux et l'arbitraire à leur disposition.

Traités d'*intrigants*, ils méritent ce titre par leurs intrigues dans le Ministère, dans l'Assemblée, dans les Départements, à l'Etranger.

Ils exploitent et excitent la jalousie des Départemens contre Paris, la poltronnerie de tous les peureux en parlant continuellement de projets de massacre, la bonhomie des gens faibles en parlant sans cesse de leur humanité, et la timidité du Centre de la Convention en lui montrant sans cesse des poignards suspendus sur sa tête.

Appelés *Hommes d'État* par dérision, ils prouvent chaque jour que personne ne mérite moins ce titre, puisque personne n'a commis tant de fautes et n'a comme eux perdu la Majorité.

Leur partialité se montre sans égale dans leurs ménagemens pour Danton, le principal acteur de Septembre, tandis qu'ils poursuivent avec fureur l'acteur secondaire.

Leur peu de générosité se révèle par leur soin à s'emparer exclusivement de tous les pouvoirs, de tous les Comités, de toutes les fonctions dans l'Assemblée, sans laisser aucun organe à leurs adversaires.

Leur peu de loyauté et même leur mauvaise foi se manifestent fréquemment, soit quand Rolland publie, contre son engagement, sa lettre à Louis XVI, soit quand il substitue dans les bureaux de la poste des écrits Girondins à des écrits Jacobins, soit quand Guadet reproche aux Montagnards de vouloir un Roi plébéien, soit quand ils imputent au Peuple entier les opinions qu'ils savent bien n'être que les opinions individuelles de Marat.

Ils se déshonorent comme les plus odieux *calomniateurs*, quand ils accusent les Jacobins d'être des *factieux*, des *anarchistes* qui ne veulent ni *lois* ni *ordre public*, et quand ils s'obstinent à présenter Septembre comme une œuvre de brigandage et de scélératesse, et le parti populaire comme ne voulant que des pillages et des massacres.

Et cependant ils ne peuvent pas dire qu'ils ne sont pas sanguinaires eux-mêmes ! Car leur Déesse excitait C. Desmoulin et le Peuple à *lanterner* les Aristocrates ; ils ont approuvé le 2 Septembre ; ils se glorifient d'approuver encore le 10 août ; ils demandent continuellement des *lois à peine de mort* et

des tribunaux révolutionnaires ; ils demandent les têtes de Robespierre et de Marat , des Septembriseurs , de tous ceux qu'ils appellent conspirateurs , c'est-à-dire de tous leurs ennemis ; ils provoquent les émeutes et les assassinats ; ils demandent la guerre civile , qui ferait couler des torrents de sang ; et si , après la guerre civile ou pendant la guerre civile , ils avaient besoin de tuer 100,000 Jacobins , qui peut douter qu'ils sont résolus à en massacrer 100,000 , comme sous la réaction Thermidorienne ?

Ils ne sont pas même Amis de l'ordre , puisqu'ils sèment partout la division et qu'ils veulent la guerre civile !

Ils ne sont pas même vraiment *patriotes* , puisqu'ils calomnient leur Patrie et la déshonorent par leurs calomnies.

Et que ne devrait-on pas dire d'eux , s'il était vrai que les chefs se fussent *vendus* soit à Louis XVI , soit à l'Étranger , et qu'ils eussent abusé de leurs fonctions pour s'enrichir !

Aussi , que de mal ne font-ils pas !

§ 33. — Mal que font les Girondins.

Si les Girondins et les Jacobins étaient unis , les Royalistes , écrasés et terrifiés par le 10 août , le 2 Septembre , la proclamation de la République , le jugement de Louis XVI et les triomphes des armées , se résigneraient peut-être ou du moins n'auraient pas tant d'ardeur et d'unité.

Mais les Girondins font presque alliance avec les Royalistes ; leurs intrigues du moins , leurs hostilités contre le parti populaire , les divisions qu'ils sèment et qui affaiblissent la Révolution , encouragent tous ses ennemis au-dedans et au-dehors , et favorisent les conspirations et les insurrections , les coalitions et les invasions , comme Arthur Dillon le prédisait au Roi de Prusse (p. 211).

Si , d'accord avec les Jacobins , ils avaient fait un Manifeste pour expliquer aux Peuples le vrai caractère du 2 Septembre , en le présentant comme un acte d'insurrection et de guerre , de défense et de fatale nécessité , ils auraient peut-être imposé

silence aux ennemis de la France : mais leurs accusations et leurs calomnies seront l'éternel refrain des Contre-révolutionnaires, des Aristocrates, de tous les futurs partisans des futurs Despotismes, et de tous les Cabinets étrangers : *Pitt* et *Burke* ne pourront rien faire de mieux , pour entraîner l'Angleterre et tous les Peuples contre la France, que de *répéter* les diatribes des Girondins contre Paris et les Jacobins.

Ce sont eux qui ont fait déclarer la guerre, et ce sont eux qui ont empêché la République d'utiliser la condamnation de Louis XVI, en lui conservant la vie pour obtenir la paix.

Et d'un autre côté, ces résistances, ces attaques, ces outrages, ces calomnies, ces menaces des Girondins, ces provocations à la guerre civile, ces dangers qui vont en naître, vont produire des divisions, une irritation, une colère, qui donneront à la Révolution un caractère terrible et nouveau, et qui pousseront le parti révolutionnaire à s'exterminer lui-même, en sorte que, dans la réalité, ce sont les Girondins qui seront cause de la Terreur et de ses conséquences.

Vraiment, ces Girondins, dont beaucoup de gens parlent avec tant d'éloges, sont bien coupables envers le pays, tandis que ces Jacobins tant décriés l'ont déjà *sauvé* et le *sauveront* encore par leur clairvoyance, leur dévouement et leur énergie.

Mais, quelque déblorables que soient les fautes, les torts, le crime même si l'on veut, des Girondins, c'est un fait auquel il faut bien se résigner ; c'est un malheur qu'a voulu la Fortune : les Girondins auraient pu être pires et faire plus de mal encore ; au lieu de nous en irriter ou de nous en étonner ou d'en gémir inutilement, remarquons toujours que c'est l'inévitable conséquence des *vices de l'organisation sociale*, et que c'est dans une *organisation plus parfaite* qu'il faut chercher le remède à tant de calamités.

Reprenons le récit des faits.

CHAPITRE III.

VICTOIRE DES JACOBINS. — PROCÉDURES CONTRE LE DEUX SEPTEMBRE ABANDONNÉES.

ROLLAND ACCUSÉ DE CONCUSSIONS. — ATTITUDE DE LA CONVENTION APRÈS LE VINGT-UN JANVIER. — L'ANGLETERRE ORGANISE LA COALITION GÉNÉRALE. — CLUBS RÉVOLUTIONNAIRES ANGLAIS. — PEUPLES TROMPÉS ET ENTRAÎNÉS. — PLAN GÉNÉRAL DE DÉFENSE. — SUCCÈS EN HOLLANDE : REVERS EN BELGIQUE. — PROJET DE CONSTITUTION PAR LES GIRONDINS. — MISÈRE DU PEUPLE. — VIOLENCE DES SECTIONS. — OPINION DES JACOBINS SUR LE REMÈDE FINANCIER. — ACCUSATIONS ENTRE LES JACOBINS ET LES GIRONDINS. — INTERVENTION DES FEMMES. — ARTICLE DE MARAT CONTRE LES ACCAPAREURS. — PILLAGE DU VINGT-CINQ FÉVRIER. — DISCOURS DE ROBESPIERRE AUX JACOBINS. — MARAT MIS EN ACCUSATION. — MESURES CONTRE L'ÉMIGRATION ET L'ÉTRANGER. — PÉRIL DES GIRONDINS. — MARSEILLE PROPOSE D'EXCLURE LES GIRONDINS. — REVERS, EFFROI, CRIS. — ÉNERGIE PATRIOTIQUE. — TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE. — JOURNÉE DU DIX MARS ; ESSAI D'INSURRECTION CONTRE LES GIRONDINS. — DANTON EST L'ORDONNATEUR DU MOUVEMENT. — NOUVELLE TENTATIVE DE RÉCONCILIATION.

§ 1. — Victoire des Jacobins.

L'exécution de Louis XVI, malgré tous les efforts des Girondins pour le sauver, est une victoire décisive de la Montagne sur la Gironde, du *mouvement* sur la *résistance*. — L'assassinat de Lepelletier fournit encore aux Montagnards une arme puissante pour achever de terrasser leurs ennemis. « Voilà, leur disent-ils, l'effet de vos longues calomnies et de vos continuelles provocations à nous assassiner ! On voit aujourd'hui quel est le parti qui prépare des poignards, quel est celui où les assassins cherchent des victimes ! »

Démentis par les faits et vaincus, les Girondins devraient

se résigner noblement, céder la place à leurs vainqueurs, et ne plus travailler qu'à réparer leurs fautes et le mal qu'ils ont fait. Les Jacobins auraient probablement assez de patriotisme pour oublier le passé. — Mais la Gironde veut continuer la lutte, au risque de tout perdre; et nous allons voir la Montagne travailler à consolider sa victoire.

A peine Louis XVI vient-il d'expirer, *Barrère* demande :

« Que le corps de Lepelletier soit déposé au *Panthéon*, que la Convention entière assiste à ses funérailles, et que tous les représentants s'y jurent une *union fraternelle*. »

« Je demande aussi les honneurs du *Panthéon* pour Lepelletier, dit *Robespierre*; car ces honneurs seront pour la *République* plus que pour un individu. »

Et ces honneurs sont décrétés avec transport... Et c'est au votant la mort de Louis XVI qu'ils sont décernés, c'est aux *Montagnards en masse*, c'est à la *République* !!!

« Je fais aussi des vœux pour l'*union*, ajoute *Robespierre*; mais pour l'*union des principes* et non pas seulement pour celle des *individus*... Il est beau que des Députés s'embrassent; mais il est plus beau qu'ils se précipitent pour embrasser la statue de la Liberté. »

Le corps de Lepelletier, exposé nu sur le lit où il a rendu le dernier soupir, avec les draps ensanglantés, avec le sabre dont il a été frappé placé à côté, est présenté à la vue du Peuple, sur le piédestal de la *place des Piques*, orné de draperies blanches, de festons de chêne et de cyprès, et d'une inscription contenant les dernières paroles du martyr :

« Je suis satisfait de verser mon sang pour ma Patrie... J'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité, et à faire connaître ses ennemis. »

Les funérailles seront célébrées le 24, avec pompe, au *Panthéon*. Le frère de Michel (Félix Lepelletier) prononcera l'éloge funèbre en votant comme lui la mort des Tyrans; et les Représentants du Peuple, se rapprochant du corps, se promettront *union* et jureront le *salut de la Patrie*.

Le lendemain, la fille de Michel Lepelletier est adoptée au nom de la République.

« Citoyens (dit une *Adresse au Peuple Français* rédigée par *Barrière* et unanimement adoptée), le Tyran n'est plus. Depuis longtemps, les cris des victimes, dont la guerre et les divisions intestines ont couvert la France et l'Europe, protestaient hautement contre son existence : il a subi sa peine ; et le Peuple n'a fait entendre que des acclamations pour la République et pour la liberté... Ce jugement appartient à *toute la Nation*. La Convention nationale et le Peuple Français ne doivent plus avoir qu'un même esprit, qu'un même sentiment, celui de la liberté et de la *fraternité*.... C'est maintenant surtout que nous avons besoin de paix dans l'intérieur de la République et de surveillance la plus active sur les ennemis domestiques de la liberté... Prévenons, par notre *union*, l'opprobre que donneraient à la République naissante des divisions intestines... Il n'est plus temps de *disputer* ; il faut agir... Un de vos Représentant a été assassiné *pour avoir voté la mort du Tyran*... C'est contre la Nation, contre la souveraineté du Peuple, que le coup était dirigé... Mais la Royauté n'en est que de plus fort abolie, l'Aristocratie n'en sera que de plus fort abhorrée... On nous menace d'une guerre générale ! Mais que la Nation se lève encore une fois tout entière, et les colosses usés du Despotisme s'écrouleront bientôt sur eux-mêmes... Quel est le citoyen qui ne voudrait coopérer à la défense de la République ? C'est ici la cause de tous les Français ; c'est la cause du *Genre humain* !... Nous venons de jurer, sur le tombeau d'un martyr de l'opinion républicaine, de sauver la Patrie, et la Patrie sera sauvée !... »

Mais c'est en vain qu'on parle d'*union* entre des ennemis qui s'obstinent à conserver des systèmes ennemis. Aussi, l'Évêque Girondin *Fauchet* continue (et nous en sommes désolés pour un Philosophe qui publie tant d'idées utiles) d'attaquer les Jacobins et les Montagnards avec une violence qui va jusqu'à la plus inexcusable fureur. C'est donc toujours la guerre et une guerre à mort.

Robespierre, rendant compte de l'exécution dans une *lettre à ses Commettants*, considère la condamnation du Roi comme la crise la plus dangereuse de la Révolution, et félicite la Convention de sa fermeté ; il attribue le salut public à la sagesse du Peuple et au patriotisme des Fédérés : mais il accuse les Girondins d'avoir laissé rentrer une foule d'Émigrés et d'avoir attiré d'effroyables périls par leurs intrigues en faveur de *Louis le dernier*.

Aussi, les Montagnards ne perdent-ils pas un moment pour attaquer *Rolland*, et demander la réorganisation du Ministère.

Pétion voulant parler de concorde, les reproches éclatent contre lui : on l'accuse d'être l'une des principales causes des divisions ; d'avoir attaqué le 2 Septembre après l'avoir volontairement approuvé et toléré ; d'avoir outragé Paris ; et d'avoir calomnié *Lepelletier* lui-même en défendant *Louis XVI*.

Danton excuse la faiblesse de l'ancien Maire, attaque *Rolland*, qu'il appelle un *vieillard opiniâtre*, et demande qu'on s'occupe de faire la guerre à l'Europe.

Et la Convention commence sa carrière de révolution en supprimant le bureau *d'esprit public* créé par *Rolland*, c'est-à-dire en frappant ce Ministre, jusque là si flatté.

Paris ayant assassiné *Lepelletier* à cause de son vote contre *Louis XVI*, les Montagnards ont tant de raisons de se dire menacés par les Royalistes que l'Assemblée leur abandonne le *Comité de Surveillance* pour qu'ils puissent mieux pourvoir à leur sûreté personnelle. Ce Comité, renouvelé le 9 janvier pour n'y mettre que des Girondins, est renouvelé cette fois pour n'y mettre que des Montagnards. — Un de leurs premiers actes est de faire arrêter, quoique Député, le journaliste *Gorsas*, le plus violent organe des Girondins. On autorise aussi des visites domiciliaires pour découvrir *Paris* et les Émigrés rentrés.

La victoire des Jacobins sur les Girondins est tellement assurée par l'exécution de *Louis XVI* que *Rolland* donne sa démission dès le 23, pour être remplacé par *Garat*, déjà Ministre de la Justice ; et cette retraite du plus important des Ministres affaiblit immensément le parti du démissionnaire.

Voulant se justifier de l'accusation relative aux papiers de l'armoire de fer, il prétend qu'il ne les a pas lus et que l'ancienne Commission nommée par la Législative n'avait plus de pouvoir. — On lui répond :

« Que ce sont autant de *révoltantes faussetés* ; que cette Commission avait été *confirmée* par la Convention ; qu'elle était journellement aux Tuileries pour recueillir les papiers ; qu'elle était dans la *pièce voisine* au moment où l'armoire de fer a été ouverte ; que rien n'était plus facile que de l'appeler pour assister à l'ouverture ; qu'il est inexcusable de ne pas l'avoir fait ; qu'il a certainement *lu les papiers*, puisque, en les apportant, il a dit qu'ils compromettaient des Députés ; et qu'il a très-facilement pu *soustraire* ceux qui auraient compromis ses amis. »

Ces reproches ne sont-ils pas vraiment écrasants !

« Voici, s'écrie *Robespierre jeune*, des pièces qui prouvent que Rolland est un *scélérat*... (On le rappelle à l'ordre.) Vous ne m'ôterez pas ma conviction ! »

Pour tâcher de rétablir l'équilibre, la Convention oblige le Jacobin *Pache*, reconnu incapable, à quitter le Ministère de la guerre, dans lequel il est remplacé par *Beurnonville*, ami de Dumouriez, qui sera hostile aux Jacobins.

Mais *Pache* sera bientôt élu *Maire* de Paris (en remplacement du Girondin Chambon, démissionnaire), et son dévouement aux Jacobins sera pour eux, dans ce nouveau poste, un avantage incalculable.

Les Jacobins poursuivent aussi les autres Ministres Girondins, *Clavière* et *Lebrun* ou *Brissot* qui le dirige (car, chose étrange, c'est *Brissot* qui menait l'intérieur et l'extérieur) : ils ne veulent s'arrêter, disent-ils, que quand ils auront éloigné du Gouvernement les *intrigants*, les *traîtres*, les *Girondins*, les *Rollandins*, les *Brissotins*. Du reste, ils ne négligent pas d'écrire dans les départements pour achever de les éclairer.

§ 2. — Procédures contre le 2 Septembre abandonnées.

On se rappelle que, le 20 janvier, la Convention a ordonné des poursuites contre les auteurs du 2 Septembre ; mais on acquiert à l'instant la preuve judiciaire de ce que les Girondins savaient très-bien, c'est-à-dire que le Ministre de la Justice d'alors, *Danton*, est le PREMIER ORDONNATEUR de l'exécution. — Les Jacobins soutiennent que si *Danton* est coupable, *tout le monde est coupable*, parce que tout le monde a jugé les exécutions *nécessaires* et les a *souffertes*.

C'est en vain que *Lanjuinais*, s'abandonnant à la fureur la plus aveugle, la plus injuste et la plus irritante, s'obstine à présenter ces journées comme des *forfaits* qui *déshonorent* la France, et demande que les coupables *périssent sur l'échafaud*. — Le plus violent orage éclate alors. La Montagne, se levant en masse, lui crie que Pétion, Manuel, Brissot, Rolland, Gorsas, tous les Girondins, sont coupables pour avoir connu d'avance, approuvé, toléré, provoqué même... On lui crie que le Girondin *Isnard* avait dit que *les vengeances populaires sont un supplément au silence des lois* (t. 2, p. 481). On lui crie qu'il faut aller chercher les exécuteurs au premier rang des défenseurs de la Pairie et parmi les cadavres des champs de bataille; on lui crie enfin qu'on peut bien *amnistier* les sauveurs de la Révolution comme les Feuillants ont amnistié Bouillé, et les massacreurs de Nancy, du Champ-de-Mars, de Nîmes, Montauban, etc. (t. 2, p. 429).

Et la Convention *approuve* ou *excuse* indirectement les massacres en décrétant la suspension des poursuites.

Quel démenti donné aux Girondins! quelle condamnation de leurs calomnies! quelle victoire nouvelle pour les Jacobins! et quelle force leur donne cette victoire!

Quelle monstrueuse inconséquence même d'avoir si opiniâtrement accusé le 2 Septembre, et par conséquent Danton, lorsque, quoiqu'il fût *notoirement l'ordonnateur* des exécutions, les Girondins l'avaient invité à *rester Ministre* (p. 205), l'avaient nommé *membre du Comité de Constitution* (p. 207) et lui avaient donné une importante *mission en Belgique*!

Aussi, les Jacobins vont-ils désormais prendre habituellement *l'offensive* contre les Girondins.

§ 3. — Rolland accusé de concussion.

Ils demandent qu'on instruisse le *procès de Rolland*, et l'accusent d'avoir *volé* des sommes énormes à la République, d'avoir placé à Londres plus de 12 millions, et de les employer soit à publier des écrits pour pervertir l'opinion, soit

à accaparer des grains pour exciter des séditions. — Ils demandent aussi qu'on mette en accusation les Ministres *Clavière*, *Lebrun* et même *Beurnonville*, qu'ils dénoncent comme des *traîtres*, complices de toutes les intrigues des Girondins. — Il est vrai qu'ils ne peuvent encore obtenir ces poursuites ; mais leur tentative seule prouve combien ils ont le sentiment de leur force croissante.

§ 4. — Attitude de la Convention après le 21 janvier.

Les Jacobins et les Montagnards savaient parfaitement que la Révolution toute seule exposait la France à la guerre universelle ; que tous les Rois de l'Europe étaient décidés à entrer dans la coalition longtemps avant l'exécution de Louis XVI, et que sa mort allait précipiter leurs hostilités.

« Nous venons enfin d'aborder dans l'*île de la Liberté*, dit *Marat* : nous avons *brûlé le vaisseau* qui nous y a conduits. »

D'accord avec eux sur ce point, les Girondins, la Plaine, la Convention entière, acceptent cette guerre universelle, se décident courageusement à provoquer tous les Cabinets à la déclarer, la considèrent même comme déclarée, et se préparent à combattre l'Europe.

Quelle entreprise ! Mais la France peut envoyer sur ses frontières 3 ou 4 millions de soldats enthousiastes ; sa richesse, *mieux distribuée*, est suffisante pour toute sa population ; les biens des Emigrés et les contributions des riches peuvent suffire à toutes les dépenses de la guerre ; elle peut en un mot se défendre ; et la Convention ne doute pas de la victoire, pleine d'une sublime confiance dans l'enthousiasme et le dévouement d'un Peuple magnanime.

Dès le 22 janvier, elle demande à son Comité Diplomatique des rapports sur tous les *Cabinets* ; elle déclare que les questions de *guerre* et de *finances* seront perpétuellement à l'ordre du jour ; elle ordonne que le projet de *Constitution* soit présenté dans la quinzaine, et qu'on lui présente aussi un projet sur *l'éducation publique*.

§ 5. — L'Angleterre organise la Coalition générale.

La Démocratie anglaise et *Fox* à sa tête dans la Chambre des Communes sympathisent avec la Révolution Française : mais l'ARISTOCRATIE, conduite par *Pitt* (Premier Ministre) et par *Burke*, veut une guerre générale pour détruire cette contagieuse Révolution, pour écraser la Démocratie en Angleterre et partout. — C'est principalement sur la Hollande et sur l'Espagne que *Pitt* dirige ses efforts pour les entraîner.

Après le 10 août, l'Ambassadeur anglais à Paris s'est retiré, tandis que *M. de Chauvelin*, Ambassadeur français à Londres, n'a plus été reconnu dans son caractère officiel par le Cabinet de Saint-James. Pour mieux cacher ses projets, *Pitt* a demandé un Agent secret pour conférer amicalement ensemble ; *Talleyrand*, alors émigré à Londres, a trahitusement servi le Ministre anglais contre la République, et la Convention lui a envoyé le citoyen *Maret*, en décembre ; mais ses préparatifs ne peuvent plus se dissimuler ; et l'ordre donné à *M. de Chauvelin*, après le 21 janvier, de quitter Londres dans les huit jours, ne laisse plus d'incertitude sur ses résolutions hostiles.

Aussi, le 1^{er} février, après un rapport de *Brissot* et sur ses conclusions, la Convention déclare la guerre à l'Angleterre, et la considère comme déclarée par l'Espagne, quoiqu'elle ne le sera formellement que le 7 mars.

La Turquie reconnaît la République Française ; la Pologne voudrait s'allier avec elle ; la Suède, le Danemarck et la Suisse restent neutres : mais tout le reste de l'Europe, et surtout les Grandes Puissances, l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Angleterre, se trouvent maintenant coalisés contre la France.

§ 6. — Clubs révolutionnaires anglais.

A Londres, cependant, trois Sociétés s'établissent et témoi-

gnent aux révolutionnaires Français de vives sympathies , la Société des *Amis du Peuple*, la Société des *Amis de la Révolution de 1688*, la Société *Constitutionnelle*. --- Déjà, en avril 1792, *lord Grey*, membre de la première Société, soutient, contre Pitt, la nécessité d'une *Réforme parlementaire*.

§ 7. — **Peuples trompés et entraînés.**

Presque tous les Peuples font d'abord des vœux pour le triomphe de la Révolution Française : mais tous , trompés par les calomnies de l'Aristocratie Européenne et surtout par les calomnies des Girondins contre le 2 Septembre et le 21 janvier, se laissent entraîner contre la France.

Les Cabinets eux-mêmes n'écoutent que l'effroi que leur cause la Démocratie ; car ils oublient tous leurs systèmes Diplomatiques , et tous leurs intérêts nationaux, pour se laisser entraîner par les Emigrés et par l'Angleterre contre la France, en abandonnant à la Russie la Pologne, et à l'Angleterre l'Inde, les Colonies, et l'Empire de la mer.

Plus de 300,000 hommes vont donc marcher contre la France ; et ses frontières vont être attaquées ou menacées partout, par mer et par terre.

§ 8. — **Plan général de défense.**

La Convention , adoptant les idées de *Dumouriez*, ordonne la levée de 500,000 hommes pour garder toutes les frontières. Elle y joindra bientôt (le 24 février) 300,000 hommes. Elle ordonne aussi la création de 800 millions d'assignats. Et, quoiqu'elle n'ait encore que 270,000 hommes sous les armes, joignant l'offensive à la défensive, elle décide l'invasion de la *Hollande*, en chargeant *Dumouriez* de l'exécuter avec 100,000 hommes ; dont 30,000 sous ses ordres, sur l'Escaut, pour envahir, et 70,000, sur la Meuse, sous les ordres de *Miranda* et d'autres Généraux, pour repousser les Coalisés.

§ 9. — **Succès en Hollande : Revers en Belgique.**

A peine la guerre est déclarée à la Hollande et à l'Angle-

terre que *Dumouriez* commence audacieusement l'invasion de la Hollande. Déjà plusieurs places fortes sont tombées en son pouvoir, *Breda* le 27 février, *Gertruydenberg* le 4 mars, lorsque, le 9, des revers en Belgique le forcent à revenir précipitamment sur ses pas.

Pendant que *Dumouriez* s'avanceit sur Amsterdam, la mésintelligence des Généraux en sous ordre, leur ambition, leurs fautes, peut-être la trahison, et peut-être des accidents, exposent la France à des revers sur le Rhin et la Meuse.

L'Archiduc *Charles* et le Prince de *Cobourg* s'avancent avec des forces supérieures (250,000 hommes); l'armée se retire en désordre, en abandonnant Aix-la-Chapelle; et plus de 10,000 fuyards répandent partout l'effroi.

Toute l'armée demande à grands cris *Dumouriez*, qui persiste d'abord à marcher sur Amsterdam sans s'inquiéter si les Autrichiens marchent sur la Belgique et sur la France, persuadé, dit-il, que le meilleur moyen de les arrêter et même de les faire rétrograder est d'entrer dans la capitale de la Hollande : mais la Convention lui ordonne de laisser à un autre le commandement de son expédition, et d'accourir en Belgique pour rallier l'armée et arrêter les Autrichiens.

Il part le 9, arrive à *Louvain*, rallie l'armée, et lui rend confiance en reprenant aussitôt l'offensive.

Mais il trahit peut-être déjà la Révolution et la France ! du moins, il les trahira bientôt, après une grande bataille perdue ! Et sa trahison perdra la République, si l'énergie de la Convention, des Jacobins et du Peuple, ne parvient à la sauver.

Revenons donc sur nos pas pour suivre la marche de la Révolution après le 21 janvier.

§ 10. — Projet de Constitution par les Girondins.

On se rappelle que le Comité de Constitution est composé de Girondins (p. 207).

C'est *Condorcet* qui présente enfin leur projet, les 15 et 16 février ; et ils espèrent que cette Constitution leur rendra

une grande influence. — Mais ce projet excite un *soulèvement général* aux Jacobins, qui ne voient dans la République Girondine qu'une *Aristocratie* organisée pour *quelques talents orgueilleux et despotiques*.

Aussi, les Jacobins nomment à l'instant une *Commission* chargée de rédiger une Constitution Jacobine; et c'est surtout pour repousser la Constitution Girondine qu'ils voudront expulser les Girondins eux-mêmes.

§ 11. — Misère du Peuple.

Cependant, les assignats ayant perdu beaucoup de leur valeur par suite de leur multiplication, tous les objets de première nécessité, le pain, le sucre, le café, la chandelle, le savon, se trouvent avoir doublé de prix, sans que le Peuple puisse augmenter ses *salaires* ou même obtenir du *travail*: la misère est donc extrême pour les ouvriers. Et cet état de choses n'est-il pas une intolérable injustice?

Aussi le Peuple murmure et crie contre les *riches*, les *accapareurs* et l'*Aristocratie marchande*, en demandant la *taxe* forcée ou le *maximum*. — Les principaux Jacobins, et Robespierre notamment (qui joint toujours la prudence à l'énergie), cherchent à calmer cette irritation: mais c'est surtout dans les *Sections* qu'elle se manifeste.

§ 12. — Violence des Sections.

C'est principalement dans les 48 Assemblées des 48 Sections que la population parisienne se réunit habituellement; et c'est surtout avec les Cordeliers que quelques-unes de ces Sections sont en correspondance journalière.

Les Jacobins et la Commune sont des *Bourgeois* choisis, éclairés, raisonnant, discutant, tandis que les Sections en masse sont le *Peuple*, avec sa majorité de prolétaires, avec le sentiment profond de ses misères, de ses souffrances et des injustices de la Société envers lui, avec son énergie d'action plus que de réflexion.

Nous devons donc trouver tout naturel que les Assemblées des Sections soient aussi violentes au moins que celles des Cordeliers et plus que celles des Jacobins, de la Commune et de la Convention.

C'est d'ailleurs dans les Sections surtout que l'Aristocratie et l'Etranger exercent leurs manœuvres machiavéliques, parce que c'est là qu'ils espèrent le plus égarer les passions populaires ; c'est là que se donnent rendez-vous toutes les créatures de la Noblesse, tous les domestiques de l'Emigration, tous les prolétaires dévoués à l'Aristocratie par ignorance et par intérêt individuel.

« Partout où une Bourgeoisie *honnête* persévère à soutenir les Girondins et à faire une opposition *raisonnable et sage*, dit M. Thiers, cette masse contre-révolutionnaire se range derrière elle, pour travailler *en faveur de l'Etranger et de l'ancien régime*. »

Voilà une Bourgeoisie, en effet, bien honnête, bien raisonnable et bien sage, que celle qui se met à la tête des agents de l'Etranger et de la Contre-révolution !

Depuis trois mois, cette Opposition de Bourgeois et de domestiques répétait tous les jours les attaques, les calomnies et les fureurs des Girondins contre les Septembriseurs et les Jacobins ; et maintenant elle repousse le *maximum* comme un brigandage... On conçoit qu'il doit y avoir un beau tapage dans les Sections !

Dans quelques-unes, les Girondins, alliés aux partisans de l'Etranger et de l'Aristocratie, l'emportent : mais, dans la grande majorité des Sections, c'est le parti populaire qui est victorieux. Et tous les jours on adresse des *pétitions* aux Jacobins, à la Commune, à la Convention. Les Sections Girondines envoient contre le 2 Septembre et contre le *maximum* : mais les Sections Jacobines, beaucoup plus nombreuses, envoient *pour le maximum*, contre les *Appelants* (c'est ainsi qu'on désigne désormais les *Girondins* à cause de leur appel au Peuple), contre les *Aristocrates* et les *accapareurs*.

§ 13. — Opinion des Jacobins sur le remède financier.

Les Jacobins repoussent le *maximum* comme contraire au

grand principe économique de la *liberté du commerce* : mais ils proposent : 1^o d'ordonner que les *assignats* seront reçus pour leur valeur nominale et ne pourront être refusés ; 2^o d'arrêter la création des assignats et d'y suppléer par un *emprunt forcé* sur les riches en proportion de leur fortune ; 3^o de s'engager à ne plus consommer de sucre ni de café.

Quant aux Girondins, ils n'appliquent aucun remède.

« Déjà la fin de février approche, dit M. Thiers, et la difficulté de se procurer des denrées pousse l'irritation du Peuple au dernier terme. »

Ainsi voilà un fait : le Peuple est irrité de sa misère ; et les riches seraient irrités comme lui s'ils souffraient comme lui de la disette : eh bien ! que font les Girondins pour le soulager ? — Rien. — Alors, si le Peuple s'emporte, à qui la faute ?

§ 14. — Accusations contre les Jacobins et les Girondins.

La lutte s'envenime chaque jour entre les deux partis ennemis. — Les Jacobins, qui maintenant ont l'offensive, accusent les Girondins de manœuvrer avec les riches et les accapareurs pour affamer le Peuple, pour le pousser à des émeutes afin d'avoir occasion d'exécuter un nouveau Champ-de-Mars. On les accuse même de vouloir amener l'Etranger par des désordres.

Du reste, leur appel au Peuple et leur provocation à la guerre civile peuvent tout faire croire..... Et si le Peuple le croit, à qui la faute ? — Les Girondins, de leur côté, accusent leurs adversaires de causer la disette et les troubles en inquiétant le commerce, de vouloir l'anarchie pour arriver au pouvoir et peut-être même à une domination étrangère : mais cette accusation ne fait qu'irriter sans obtenir aucune créance.

§ 15. — Intervention des femmes.

La disette porte les femmes surtout à la plus extrême agitation. Résolues à signer une pétition à l'Assemblée pour obtenir le *maximum* ou la *taxe*, elles demandent (le 22 fé-

vrier) la salle des Jacobins pour s'y réunir. Sur le refus de cette demande, les Tribunes des Jacobins éclatent en cris si violents que le Président est obligé de se couvrir pour rétablir le silence. *Robespierre* (qui ne craint jamais de déplaire au Peuple pour lui donner l'avis qu'il croit utile) et d'autres combattent encore le *maximum* et recommandent au Peuple de ne donner à ses adversaires aucun prétexte de le calomnier et de le fusiller. — On l'écoute pour le moment ; mais les femmes et le Peuple n'en souffrent pas moins et n'en désirent pas moins le *maximum*.

C'est dans cet état des choses et des esprits que, le 25 au matin, *Marat*, qui ne se concerte avec personne, publie dans son journal l'article suivant :

§ 16. — Article de *Marat* contre les accapareurs.

« Il est incontestable que les *capitalistes*, les *agiateurs*, les *monopoleurs*, les marchands de *luxe*, les suppôts de la *chicane*, les *robins*, les *ex-nobles*, etc., sont tous, à quelques-uns près, des suppôts de l'Ancien Régime, qui regrettent les abus dont ils profitaient pour *s'enrichir* des dépouilles publiques. Comment donc concourraient-ils de bonne foi à l'établissement du règne de la Liberté et de l'Egalité? Dans l'impossibilité de changer leurs cœurs, vu la vanité des moyens employés jusqu'à ce jour pour les rappeler au devoir, et désespérant de voir le Législateur prendre de grandes mesures pour les y *forcer*, je ne vois que la *destruction totale de cette engeance maudite* qui puisse rendre la tranquillité à l'Etat. Aujourd'hui ils redoublent de zèle pour *désoler le Peuple* par la hausse exorbitante du prix des denrées de première nécessité et la crainte de la famine. En attendant que la Nation, fatiguée de ces désordres révoltants, prenne elle-même le parti de *purger* la terre de la liberté de *cette race criminelle* que ses lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le Peuple, poussé au désespoir, *se fasse lui-même justice*. Laissons là les mesures répressives des lois : il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et seront toujours sans effet....

« Dans tous les pays où les *droits du Peuple* ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple Déclaration, le *pillage de quelques magasins*, à la porte desquels on *pendrait les accapareurs*, mettrait fin aux malversations qui réduisent 5 millions d'hommes au désespoir et qui en font périr des milliers de misère. Les Députés du Peuple ne sauront-ils donc jamais que *bavarder* sur ses maux, sans en présenter jamais le remède ! »

§ 17. — Pillage du 25 février.

Dans cette même matinée, excitées soit par leur désespoir, soit par cet article de Marat, soit par des manœuvres aristocratiques ou étrangères, les femmes se rassemblent tumultueusement à la porte des *épiciers*, dans les rues de la *Vieille-Monnaie*, des *Cinq-Diamants* et des *Lombards*; elles se plaignent des prix excessifs; elles exigent que ces prix soient réduits à 10 sous pour le savon, à 25 pour le sucre, à 15 pour la cassonnade, à 13 pour la chandelle; et elles forcent les marchands à leur en délivrer une grande quantité, qu'elles paient d'après cette taxe populaire; mais on finit par prendre sans payer, c'est-à-dire par voler ou piller.

Ces scènes se renouvellent dans quelques rues : mais le pillage est borné, bien loin de devenir général.

La Commune veut arrêter ce désordre; mais les Tribunes se récrient contre toute espèce de répression. Cependant, elle envoie des Commissaires dans toutes les Sections et deux Municipaux avec de fortes patrouilles.

Quand la force publique, qui n'arrive que tardivement, arrive enfin, on lui crie d'abord à *bas les baïonnettes* ! mais elle finit par dissiper les attroupements sans violence.

Cependant, la Convention et les Jacobins sont en séance comme la Commune.

Dans l'Assemblée, le Ministre, tout en affirmant que les denrées ne manquent pas à Paris, reconnaît que les prix sont *excessifs* et que c'est la *véritable cause* du mal. Et à l'instant, un décret alloue de *nouveaux fonds* à la Commune pour qu'elle distribue les denrées à *meilleur marché*.

Bien ! mais pourquoi l'Autorité a-t-elle attendu si tard ? L'Assemblée ne justifie-t-elle pas Marat par sa négligence antérieure et par son décret d'aujourd'hui ? Cette taxe, si vivement demandée par le Peuple, n'est-elle pas tellement juste qu'elle sera une loi perpétuelle à Paris pour le *pain*, la *viande*, le *tabac*, le *sel*, l'intérêt de l'argent, etc., etc. ?

Quant aux Jacobins, *Robespierre* y blâme le pillage et prononce le discours suivant :

§ 18. — Discours de *Robespierre*, aux Jacobins.

« Comme j'ai toujours aimé *l'Humanité*, et que je n'ai jamais cherché à *flatter personne*, je vais dire la vérité. Ceci est une trame ourdie contre les Patriotes eux-mêmes : ce sont les *intrigants* qui veulent perdre les patriotes. Il y a dans le cœur du Peuple un sentiment juste d'indignation. J'ai soutenu, au milieu des persécutions et sans appui, que *le Peuple n'a jamais tort* ; j'ai osé proclamer cette vérité dans un temps où elle n'était pas encore reconnue : le cours de la Révolution l'a développée. »

« Le Peuple a entendu tant de fois invoquer la loi par ceux qui voulaient le mettre sous son joug, qu'il se méfie de ce langage.... Le Peuple souffre ; il n'a *pas encore recueilli le fruit* de ses travaux ; il est encore *persécuté par les riches* ; et les riches sont encore ce qu'ils furent toujours, *durs et impitoyables*. Le Peuple voit l'insolence de ceux qui l'ont trahi ; il voit la *fortune accumulée* dans leurs mains ; il sent sa *misère* ; il ne sent pas la nécessité de prendre *les moyens* d'arriver au but ; et lorsqu'on lui parle le langage de la Raison, il n'écoute que son *indignation contre les riches*, et il se laisse entraîner dans de *fausses mesures* par ceux qui s'emparent de sa confiance pour le *perdre*. »

« C'est à deux causes. — La première, une disposition naturelle dans le Peuple à chercher les moyens de *soulager sa misère*, disposition légitime en elle-même : le Peuple croit qu'à défaut de lois protectrices, il a le droit de veiller lui-même à ses propres besoins. — La seconde cause, ce sont les desseins perfides des ennemis de la liberté, qui sont bien convaincus que le meilleur moyen de nous livrer aux Puissances étrangères c'est d'alarmer le Peuple sur ses subsistances et de le rendre victime des excès qui en résultent. »

« Je ne vous dis pas que le Peuple *soit coupable* : je ne vous dis pas que ces mouvements soient un *attentat* : mais quand le Peuple se lève, ne doit-il pas avoir un *but digne de lui* ? De chétives marchandises doivent-elles l'occuper ? Il n'en a *pas profité* ; car les pains de sucre ont été recueillis par les valets de l'Aristocratie ; et en supposant qu'il en ait profité, en échange de ce modique avantage, quels sont les *inconvenients* qui peuvent en résulter ! Nos adversaires veulent effrayer tous ceux qui ont quelques *propriétés* ; ils veulent persuader que notre système de liberté et d'égalité est *subversif* de tout ordre et de toute sûreté.... Le Peuple doit se lever, non pour recueillir du *sucre*, mais pour terrasser les *brigands* (Applaudissements.) »

Oui, le pillage ne profite jamais qu'à un très-petit nombre d'individus, et même aux plus égoïstes, tandis qu'il fait toujours un mal incalculable à la masse du Peuple. Quand celui-ci est assez unanime pour reconquérir ses droits, son intérêt est de le faire, en tout régularisant ; mais son intérêt n'est jamais de tolérer le pillage.

Les Jacobins prendront même la précaution d'envoyer partout (le 2 mars) une *adresse* rédigée par *Robespierre*, pour éclairer les Départements sur cette journée du 25 février.

§ 19. — Marat mis en accusation.

Le lendemain 26, les Députés se plaignent de nouveau du pillage avec plus de force que la veille. *Barrère* demande que le Maire et le Commandant de la Garde nationale soient mandés à la barre ; et le Girondin *Salles* demande que *Marat* soit mis en accusation comme provocateur du désordre. — *Marat* soutient, à la tribune, qu'il est tout naturel que le Peuple se fasse justice des accapareurs puisque les lois sont insuffisantes, et qu'il faut envoyer aux *Petites-Maisons* ceux qui proposent de l'accuser.

Plusieurs orateurs parlent encore contre lui.

« Eh bien, s'écrie *Marat*, rendez un acte d'accusation, afin que la Convention prouve qu'elle a perdu toute pudeur ! »

Ces mots irritants entraînent la Droite et le Centre ; et *Marat* est décrété d'accusation avec les autres auteurs des délits commis le 25. — Le lendemain, *Marat* rappelle dans son journal son article du 25, et ajoute :

« Que font alors les *Meneurs* de la faction des *Hommes d'État* ? Ils saisissent avidement cette phrase, puis se hâtent d'envoyer des émissaires parmi les femmes attroupées devant les boutiques des boulangers pour les pousser à enlever, à prix coûtant, du savon, etc., de la boutique des épiciers, tandis que ces émissaires pillent eux-mêmes les boutiques des pauvres épiciers patriotes : puis, ces scélérats gardent le silence tout le jour ; ils se concertent la nuit dans un conciliabule tenu, rue de Rohan, chez la *Catin* du contre-révolutionnaire Valazé ; et ils viennent le lendemain me dénoncer à la tribune comme le provocateur des excès dont ils sont les premiers auteurs. »

§ 20. — Mesures contre l'Émigration et l'Étranger.

Si le pillage du 25 est l'effet de quelque direction occulte, ce pourrait bien être l'œuvre des Cordeliers et des Sections, contre l'avis des Montagnards, des Jacobins et de la Commune : aussi, les Girondins en accusent Marat, tandis que Marat en accuse les Girondins.

Cependant, tous les partis semblent d'accord pour accuser principalement les agents de l'*Émigration* et de l'*Étranger*.

En conséquence, on ordonne des *visites domiciliaires* dans toute la France, pour arrêter les Émigrés rentrés et les *voyageurs suspects* ; on renouvelle l'obligation des *passesports* ; on prescrit aux aubergistes et aux logeurs de donner les noms des étrangers logés chez eux ; on ordonne un nouveau recensement de tous les citoyens dans chaque Section.

§ 21. — Péril des Girondins.

La haine contre les Girondins s'est tellement développée qu'on commence à dire ouvertement dans les Sections et partout qu'une nouvelle *insurrection* est nécessaire, contre la partie *gangrenée* de la Convention, contre les *Girondins*, qui perdent la République comme Louis XVI perdait la France.

Aussi les Girondins, qui se réunissent habituellement chez *Valazé*, voient partout des conspirations contre eux, s'attendent à un coup de main, et s'apprentent à se défendre et même à attaquer. — Beaucoup de Députés ne sortent qu'avec des *armes*.

Le péril des Girondins est d'autant plus grand que, quoiqu'ils aient encore les Ministères et la Majorité dans les Départements, ils n'ont aucune force à Paris et s'y trouvent au milieu d'une population hostile dirigée par leurs ennemis, les Montagnards, les Jacobins et la Commune.

Ils voulaient une *Garde départementale* ; mais ils n'ont pu l'obtenir. — Ils comptaient sur les *Fédérés* ; mais les *Fédérés* se jacobinisent en arrivant à Paris, ou partent pour l'ar-

mée : 400 *Brestoï*s forment leur seul appui. — Ils ont proposé à l'Assemblée d'ôter la disposition de la force publique au Maire pour la donner au Ministre , de dissoudre la Convention , de discuter la Constitution ; mais les Montagnards ont entraîné la Majorité contre ces trois grandes mesures ; la Convention ne pense plus qu'à la guerre, comme les Jacobins ne pensent qu'à terrasser leurs ennemis intérieurs et extérieurs ; et les Girondins, réduits à 80 Députés bien décidés , se trouvent exposés à d'imminents périls.

Cependant , les Jacobins et Robespierre lui-même (que nous verrons toujours pénétré d'un respect religieux pour la Représentation nationale), hésitent à attaquer la Convention. — Mais c'est la ville du Girondin Barbaroux , c'est *Marseille*, qui commence l'attaque contre les Girondins.

§ 22. — *Marseille* propose d'exclure les Girondins.

Dans tous les Départements, dans toutes les Communes, dans toutes les Sociétés populaires, les Jacobins sont aux prises avec les Girondins, comme à Paris. Tout-à-coup les Jacobins de *Marseille* proposent formellement d'*exclure* de la Représentation nationale *les appelants* ou les Députés Girondins. D'autres Sociétés affiliées appuient formellement la proposition. Et *Deffieux* propose enfin aux Jacobins Parisiens de présenter une *pétition* à l'Assemblée nationale.

Cependant *Robespierre*, qui craint que cette demande n'entraîne la dissolution de la Convention tout entière, de nouvelles élections générales, et peut-être la guerre civile, a assez d'influence pour décider les Jacobins à l'ajourner.

Mais les désastres militaires vont tout changer, en amenant tous les dangers et en allumant toutes les passions.

§ 23. — *Revers ; effroi ; cris.*

On se rappelle que 260,000 étrangers (Autrichiens, Allemands, Prussiens, Hollandais et Anglais), commandés par l'archi-duc *Charles* et le Prince de *Cobourg*, traversent le

Rhin et s'avancent par la Belgique dans les premiers jours de mars, chassant devant eux 70,000 Français qui fuient en désordre, tandis que *Dumouriez* s'engage en Hollande avec 30,000 hommes, et que *Custine* abandonne Francfort (par trahison) et s'enferme dans Mayence avec 45,000 soldats. On devine l'effroi, les soupçons, la colère et les cris contre les traîtres, contre les partisans de l'Etranger, contre les Appelants ou les Girondins ! A l'instant même (le 7 mars), un Député demande le départ des Fédérés : *Barbaroux*, qui parle si souvent de bravoure et de patriotisme, veut s'y opposer ; mais son apparition à la tribune soulève une effroyable tempête.

§ 24. — Energie patriotique.

Le lendemain, tous les officiers en congé partent à l'instant.

« Demandez 50,000 hommes à Paris, s'écrie *Danton*... Envoyez des Commissaires dans les 48 Sections et dans les Départements, pour accélérer le recrutement. — Décrété. »

Et que diraient les Girondins si le Peuple répondait :

« Vous vous êtes appelés les seuls braves et les seuls patriotes ; vous nous avez insulté, calomnié, accusé pour avoir sauvé la Patrie ; allez maintenant la défendre sans nous ! »

Mais, à l'instant, la Commune fait battre le rappel pour convoquer tous les citoyens dans les Sections ; les spectacles sont fermés ; le drapeau noir flotte à l'Hôtel-de-Ville et sur Notre-Dame ; cette proclamation se lit partout :

« Aux armés, aux armes ! Si vous tardez, tout est perdu ! »

Et le soir, les Sections, électrisées par la présence des Représentants du Peuple et par les dangers de la Patrie, et faisant taire leur ressentiment pour n'écouter que le patriotisme, répondent partout par un cri de guerre.

Mais, dans ces 48 Sections, les cris de Septembre recommencent comme ses périls :

« Nous ne voulons pas laisser derrière nous des conspirateurs prêts à égorger nos familles ! Si l'on veut éviter les *exécutions populaires*, il faut organiser des *exécutions égales et terribles*, qui frappent à l'in-

tant et sans appel les contre-révolutionnaires et les conspirateurs.... Ce sont surtout ceux qui peuvent faire le plus de mal qu'il faut frapper, les *Généraux*, les *Ministres*, les *Députés* (les Girondins), qui perdent la Patrie... Il faut aussi que les *riches* qui ne partent pas paient pour les *pauvres* qui partent. »

Ce double vœu, dit M. Thiers, est presque *général* dans les Sections ; les Jacobins l'expriment aussi ; et la Convention se trouve en présence d'une opinion *universelle et irrésistible*.

C'est donc presque un nouveau 2 Septembre, et la justification du premier !

Le lendemain, 9, les Sections enrôlent 15,000 citoyens qui courent à la frontière. — *Soixante canonniers* défilent devant la Convention avant de partir.

« Songez, citoyens, dit l'un d'eux, qu'en partant nous nous reposons sur vous du soin de *pourvoir aux besoins* de nos femmes, de nos enfants, de nos vieillards : nous jurons de faire triompher la Liberté, l'Egalité, la République. »

« La Convention, répond *le Président*, applaudit à votre *généreux dévouement* ; elle renouvelle le serment de maintenir la Liberté et l'Egalité : c'est assez vous dire que la Constitution qu'elle présentera aux Français leur donnera une République vraiment *Démocratique*. »

Et la Convention ordonne l'impression et l'envoi aux *Départements et aux armées*. C'est donc un *engagement* solennel pris avec le Peuple, en récompense de son dévouement, de lui donner l'Egalité en tout et la Démocratie.

Plusieurs autres compagnies armées, et un corps franc de 800 hommes, défilent également.

Les Commissaires envoyés dans les 48 Sections rendent compte du *dévouement* du Peuple.

Deux Sections se plaignent de la *mauvaise volonté des riches*, qui ne veulent ni marcher ni contribuer aux frais de la guerre, des dégoûts dont *les officiers* abreuvent les volontaires, et de l'impunité dans laquelle vivent les *traîtres et les conspirateurs*. En conséquence, elles demandent l'établissement d'un *tribunal révolutionnaire*, qui sévisse contre ces divers ennemis du bien public.

Le Maire se présente avec le Conseil de la Commune, rend compte aussi du dévouement du Peuple, et répète le vœu d'un *tribunal extraordinaire* et d'une *taxe* sur les riches.

Une foule de Sections viennent faire la même demande.

La Montagne alors demande la mise aux voix du *tribunal révolutionnaire*.

Lanjuinais demande que, si l'on veut consacrer l'*iniquité* d'un tribunal sans appel, on borne du moins cette *calamité* au seul Département de Paris.

Guadet et *Valazé* font de vains efforts pour l'appuyer ; *Vergniaud* et les autres Girondins gardent le silence.

Et la Convention décrète, presque sans discussion, l'établissement d'un *tribunal extraordinaire* pour juger, sans appel ni recours, les conspirateurs et les *contre-révolutionnaires*. Elle charge son Comité de lui présenter demain un projet d'organisation de ce tribunal.

Et les Girondins ne protestent pas, ne se retirent pas ! Ils concourent à l'établissement de ce tribunal qu'ils appellent une *iniquité*, une *calamité* ! Mais c'est presque organiser eux-mêmes la justice populaire du 2 Septembre ! C'est reconnaître que le 2 Septembre a pu, comme le 9 mars, avoir sa terrible nécessité !

La Convention décrète aussi que *les riches* paieront une *taxe extraordinaire de guerre*, que les *enfants* des défenseurs de la Patrie seront élevés aux frais de la République, et que les célibataires employés dans les bureaux seront remplacés par des pères de famille.

Elle décrète aussi 42 *Commissions* de deux Députés chacune, pour accélérer le *recrutement* dans les Départements, pour *désarmer* ceux qui ne partent pas, pour arrêter les *suspects*, pour prendre les *chevaux de luxe*, en un mot, pour représenter la Convention et exercer sa Dictature.

« Je viens, dit *Danton*, vous demander la déclaration d'un principe trop longtemps méconnu, l'abolition d'une erreur funeste, la destruction de la *tyrannie de la richesse sur la misère*... Rendez la

liberté aux *détenus pour dettes*. Que les *Propriétaires* ne s'alarment pas ! sans doute quelques individus se sont portés à des excès ; mais la Nation, toujours juste, respectera les *Propriétés*. Respectez la misère, et la misère respectera l'opulence. Ne soyons jamais coupables envers le malheureux, et le malheureux, qui a plus d'âme que le riche, ne sera jamais coupable. (Applaudissements). »

Et la *contrainte par corps* est abolie par acclamations.

Et nous ne parlons pas d'une *émeute* qui, le soir, détruit deux imprimeries girondines, celles de *Gorsas* et de *Brisot*, pour se venger de leurs attaques continuelles contre les Jacobins et contre le Peuple, ou pour les empêcher de défendre les Girondins. Cette violence est assurément peu légale : mais les Girondins ont tant de fois donné l'exemple de l'illégalité, leurs écrivains ont tant insulté, tant calomnié, tant irrité le Peuple, qu'ils n'ont guère le droit de se plaindre.

Nous allons voir d'autres attaques bien autrement graves !

§ 25. — Etablissement du Tribunal révolutionnaire.

Le 10 (un dimanche), tout annonce une séance orageuse. On lit d'abord une lettre de *Dumouriez* annonçant les désastres derrière lui et demandant du secours. — *Robespierre* appuie ses demandes et propose l'accusation des Généraux *La noue* et *Stengel* qui ont commencé la déroute. — Décrété.

Cambacérès demande alors l'organisation du tribunal extraordinaire, et une nouvelle organisation du Ministère qui place temporairement le Gouvernement dans l'Assemblée ; c'est-à-dire qu'il demande un Tribunal et un Gouvernement RÉVOLUTIONNAIRES, une Dictature dans la Convention, pour repousser l'Etranger et sauver la Révolution.

Le Girondin *Buzot* se récrie contre cette confusion de tous les Pouvoirs et ce Despotisme qui déshonorerait la Convention, comme si les Girondins ne voulaient pas la Dictature et le Despotisme pour eux quand ils avaient la majorité ! — « Il faut agir et non bavarder, lui crie un Montagnard. »

Cependant on ajourne quant au Ministère ; mais on demande de suite le tribunal.

Robert-Lindet présente aussitôt le projet rédigé par le Comité. — Ce tribunal serait composé de Juges seulement, nommés par la Convention, poursuivant d'après ses ordres ou spontanément, exempts de toutes formes, et jugeant souverainement tous ceux qui, par leur conduite ou la manifestation de leurs opinions, auraient *tenté d'égarer le Peuple*, et ceux qui, par les *places* qu'ils occupaient sous l'ancien régime, rappellent des prérogatives usurpées par les Despotes.

« — Plutôt mourir, s'écrie *Vergniaud*, que de consentir à cette *Inquisition Vénitienne* ! — Il faut au Peuple, répond *Amar*, ou cette mesure de salut ou l'insurrection ! »

« — Si nous nous trompions dans le choix des Juges, dit *Cambon*, ce seraient d'insupportables tyrans que nous nous serions imposés à nous-mêmes ! — Ce tribunal, répond *Duhem*, est encore trop bon pour des scélérats, des contre-révolutionnaires ! »

« — Nous le voulons, disent les Montagnards. — Nous ne voulons pas, répondent les Girondins ! »

Barrère demande des *Jurés* ; le Girondin *Boyer-Fonfrède* demande qu'ils soient pris dans les Départements.

« Votons à haute voix, disent les Montagnards ! — Oui, répond *Féraud*, faisons connaître au monde les hommes qui veulent assassiner l'innocence à l'ombre de la loi ! »

Les Girondins voient bien que c'est contre eux que ce tribunal est demandé ; ils croient que les jugements seront des assassinats ; et ils vont concourir à tout !... Et ils diront ensuite de la Convention ce qu'ils ont dit de Paris et de la Commune, qu'elle est remplie de brigands et d'assassins !...

Cependant, la Majorité se prononce pour des *Jurés*, et décrète qu'ils seront nommés par la Convention et pris dans tous les Départements.

Après ce premier vote et la violente discussion qui l'a précédé, les Girondins et la Plaine demandent que la séance soit suspendue ; et le Président (*Gensonné*), d'accord avec eux, veut en effet la suspendre.

« Je somme, s'écrie *Danton*, les bons citoyens de rester à leurs places ! Quoi, c'est à l'instant où *Miranda* (commandant le principal corps d'armée) peut être battu, où *Dumouriez* peut être pris par der-

rière et obligé de mettre bas les armes, que vous songeriez à délaisser votre poste ! Il faut terminer l'établissement de ces lois extraordinaires destinées à *épouvanter nos ennemis intérieurs*... Il les faut *arbitraires* parce qu'il est impossible de les rendre précises. »

C'est ce que disaient Buzot et les Girondins, quand ils demandaient des lois contre Marat et les Jacobins (p. 230).

« Il les faut arbitraires, parce que, si *terribles* qu'elles soient, elles seront *préférables* encore aux *exécutions populaires* qui, aujourd'hui comme en *Septembre*, seraient la suite des lenteurs de la Justice. Après ce tribunal, il faut organiser un *Pouvoir exécutif*, énergique, qui soit en contact avec vous, et qui puisse mettre en mouvement *tous vos moyens* en hommes et en argent. Aujourd'hui donc le tribunal, demain le Pouvoir exécutif, et après-demain faites partir vos Commissaires pour les armées et les Départements ! Soutenez-les par votre énergie ! Qu'ils disent à la classe *opulente* : il faut que l'*Aristocratie de l'Europe*, succombant sous nos efforts, *paie notre dette*, ou que *vous la payiez* ! Le Peuple n'a que du sang, et il le prodigue : allons, misérables, *prodiguez vos richesses* ! (Applaudissements) »

« Cessons nos disputes pour ne nous occuper que du salut public ! Quand l'ennemi était aux portes de Paris (*en septembre*), j'ai dit à ceux qui gouvernaient alors : « Vos discussions sont misérables ; moi, *je ne connais que l'ennemi* ; battons l'ennemi ! Eh que m'importe ma réputation ! *Que la France soit libre, et que mon nom soit flétri* ! »

Eh bien ! malgré ce terrible langage, le véritable patriotisme n'est-il pas celui de Danton plutôt que celui des Girondins ?

Néanmoins, la séance est suspendue à 7 heures pour être reprise à 8. — Et pendant ce temps s'allume une insurrection, préparée peut-être par Danton et les Cordeliers, à l'insu de Robespierre, des Montagnards et de la Commune. Ecoutez bien !

§ 26. — Journée du 10 mars. — Essai d'insurrection contre les Girondins.

C'est un dimanche ; et la Section de la *Halle au blé* qui envoie 1000 hommes à l'armée, leur donne, sous les Halles, un *banquet civique* où chaque citoyen fournit son plat. Vous concevez l'enthousiasme, l'exaltation, les chants, les cris, les menaces, le délire... Et, dans le même moment, les Jacobins, les Cordeliers, la Commune et les Sections, sont en séance, comme la Convention, pour aviser au salut public.

Dans la *Section des Quatre-Nations*, 18 membres décident que l'*insurrection* va commencer contre les Girondins, que la Commune va se déclarer *souveraine* comme au 10 août, et que le Corps électoral de Paris va s'assembler pour révoquer ceux de ses Députés qui *conspirent avec les ennemis* de la Révolution. — Les Cordeliers prennent les mêmes arrêtés ; puis, le Club et la Section nomment deux Députations pour les notifier à la Commune, tandis qu'ils envoient fermer les barrières et donner le signal à la troupe qui vient de dîner sous les Halles.

Cette foule d'hommes qui vont courir à l'ennemi, échauffés par le vin, exaspérés contre les Girondins, partent alors armés de pistolets et de sabres, et se portent aux Jacobins en chantant d'épouvantables menaces.

Ils défilent dans la salle au milieu des applaudissements.

« Citoyens, dit l'un d'eux, au moment du danger de la Patrie, les vainqueurs du 10 août se lèvent pour exterminer les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur. — Oui, répond *Collot-d'Herbois* qui préside ; malgré les *intrigants* nous sauverons avec vous la liberté ! »

On crie que *Miranda* est une créature de *Pétion* et qu'il trahit ; que *Brissot* a fait déclarer la guerre à l'Angleterre pour perdre la France ; qu'il n'y a qu'un moyen de se sauver, c'est de se débarrasser de tous ces traîtres et d'arrêter tous les *appelants* ; qu'il faut des vengeances, et que les Députés ne sont pas inviolables.

Le Montagnard *Dubois-Crancé*, qui arrive, veut combattre ces propositions : mais les Tribunes couvrent sa voix, envahissent la salle, éteignent les lumières ; et l'on se divise en deux colonnes, dont l'une va se réunir aux Cordeliers, tandis que l'autre va présenter sa demande à la Convention.

Cependant, ce mouvement est bientôt annoncé par tout ; et, comme on n'en connaît ni les chefs ni la direction, il répand partout l'inquiétude et la terreur.

Les Ministres, réunis chez *Lebrun*, n'ayant aucune force à leur disposition, ne savent que faire pour sauver leur vie menacée. Le Ministre de la Guerre seul, *Beurnonville*, dont

l'hôtel est déjà cerné, parvient à s'échapper en franchissant le mur de son jardin, et se met à la tête des 400 Fédérés Brestoï.

Les principaux Girondins, réunis chez *Pétion*, pensent à se réfugier ailleurs pour n'être pas assassinés : c'est en vain que *Pétion*, regardant par la fenêtre et voyant la pluie tomber, leur assure qu'il *n'y aura rien cette nuit* ; ils ne se hâtent pas de retourner à l'Assemblée.

Là, dans l'Assemblée, 40 membres seulement de la Droite sont à leurs places ; et voyez quelle scène étrange et terrible !... Persuadés qu'ils seront attaqués, ces 40 Députés sont arrivés armés et sont convenus qu'en cas d'attaque, ils se précipiteront sur les Montagnards et en tueront le plus qu'ils pourront avant de succomber.

Ainsi, ils ne craignent pas de *verser du sang* pour se défendre ou pour se venger, et ils ne veulent pas que le Peuple ait pu le faire en septembre pour se défendre contre les conspirateurs et contre les Prussiens !

Ils tiennent leurs pistolets armés et tout prêts, tandis que les Montagnards et les Tribunes tiennent également leurs armes préparées, attendant, des deux côtés, l'arrivée de l'Insurrection.

Mais, quoique hostile aux Girondins, la Commune, qui n'est pas dans le complot et qui ne croit pas l'opinion assez unanime pour une insurrection contre la Représentation Nationale, repousse les Députations des Cordeliers et de la Section des Quatre-Nations. Le Maire *Pache*, les Procureurs-syndics *Chaumette* et *Hébert*, le Commandant *Santerre*, s'opposent énergiquement, font rouvrir les barrières, envoient des adresses aux Jacobins et aux Sections pour les ramener à l'ordre, et menacent d'employer la force publique.

Tout s'arrête alors, se calme et se disperse, devant la résistance de la Commune, ou devant la pluie et le froid, ou parce que les Chefs ne veulent que faire un *essai* ou qu'*intimider* les Girondins, comme ceux-ci leur en ont donné l'exemple au 20 juin 1792. — Et la Convention apprend enfin que l'Insurrection ne se présentera pas à sa barre.

C'est le Maire, au contraire, mandé par elle, qui s'y montre pour la rassurer complètement.

Tout cet orage, au milieu des périls extérieurs, n'empêche pas *Danton* et les Montagnards de demander l'achèvement du *Tribunal révolutionnaire* ; et ce tribunal est définitivement organisé pendant la nuit. Les Jurés pourront, provisoirement jusqu'au mois de mai, être pris à *Paris* et dans les quatre départements voisins : ils opineront à *haute voix*.

§ 27. — *Danton est l'ordonnateur de ce mouvement.*

Le lendemain, les Girondins ont beau jeu pour accuser les Montagnards, les Jacobins, les Cordeliers, les Sections ; pour crier à l'illégalité, à l'attentat contre la Représentation nationale, à la conspiration et au projet d'assassinat contre eux. — Mais les Montagnards *Billaud-Varennes*, *Robespierre*, et *Marat* lui-même, désavouent le mouvement et se plaignent des agitateurs subalternes et obscurs qui compromettent la cause populaire, et qui sont peut-être d'ailleurs les aveugles instruments de l'Etranger. Bientôt, les deux partis semblent d'accord pour tout attribuer aux manœuvres du *Cabinet Anglais* ; et l'incident qui va suivre rend cette opinion générale.

Le Président de la Section *Poissonnière*, présentant à l'Assemblée ses volontaires qui vont partir, demande l'accusation de *Dumouriez*. Cette demande contre le Général qui semble alors la seule espérance pour arrêter les Anglais et leurs alliés étonne, puis irrite. — « C'est un *Aristocrate payé par les Anglais* ! » s'écrie-t-on aussitôt. Et au même moment on s'aperçoit que la cravate du drapeau de la Section est blanche, et qu'il est surmonté de fleurs de lis. Alors éclatent des cris de fureur ; on déchire la cravate et les fleurs ; on met en accusation le Président de la Section ; on y met également le nommé *Fournier*, dénoncé par *Marat* ; et *Marat*, mis lui-même en accusation quelques jours auparavant, est couvert d'applaudissements quand il s'écrie :

« Cette pétition contre *Dumouriez* est un complot ! Il faut la lire

tout entière : on y verra que la Section y demande *la tête de Vergniaud, Guadet, Gensonné* et autres... Vous sentez *quel triomphe* ce serait pour nos ennemis qu'un tel massacre ! Ce serait la *désolation* de la Convention ! »

Mais c'est une farce, une ruse, pour donner le change à l'opinion !... Néanmoins, tout le monde feint d'être dupe ; l'Assemblée envoie le procès-verbal à Dumouriez pour lui prouver qu'elle punit ses accusateurs et les agents des Anglais ; et Vergniaud lui-même dénonce *l'Etranger* comme le véritable instigateur.

Mais, quelles que soient les manœuvres étrangères, personne et les Girondins surtout ne peuvent ignorer que les véritables ordonnateurs du mouvement sont la *Section DES QUATRE-NATIONS*, les *Cordeliers* et *Danton*.

« *Danton* seul, dit M. Thiers, pourrait être soupçonné, quoiqu'il soit le moins acharné des ennemis des Girondins. Il a toute influence sur les Cordeliers, auteurs du mouvement. Il n'en veut pas aux Girondins, mais à *leur système* de modération qui, à son gré, ralentit l'action du Gouvernement. Il exige à *tout prix* un Tribunal et une Dictature révolutionnaires, parce qu'il veut, pardessus tout, le *succès de la Révolution* ; et il est possible qu'il ait *conduit* secrètement les agitateurs du 10 mars pour *intimider les Girondins* et vaincre leur résistance. Il est certain du moins qu'il ne s'empresse pas de désavouer les auteurs du trouble, et qu'on le voit, au contraire, renouveler ses instances pour qu'on organise le Gouvernement d'une manière prompt et terrible. »

Oui, il n'y a pas le moindre doute, ni pour les Girondins, ni pour M. Thiers, c'est *Danton*, le principal ordonnateur du 10 août et du 2 Septembre, qui est aussi l'ordonnateur du 10 mars... C'est lui qui demande le Tribunal révolutionnaire, le Gouvernement révolutionnaire, en un mot toutes les mesures sanguinaires ; et les Girondins n'osent toujours pas l'attaquer ! Et M. Thiers, qui semble tout excuser en lui, en admettant constamment qu'il n'agit que par patriotisme, ne veut pas admettre que Robespierre et d'autres puissent n'agir aussi que par dévouement à la Patrie !

Les Girondins, cependant, demandent et l'Assemblée or-

donne que la première affaire dont s'occupera le Tribunal révolutionnaire sera *l'attentat du 10 mars* : mais personne ne veut une poursuite sérieuse ; le Ministre de la Justice rapportera bientôt que la procédure n'a pu faire découvrir aucun *Comité révolutionnaire* ; qu'on a seulement constaté que quelques Membres des Cordeliers (Fournier, Varlet, Desfieux, etc.) se réunissaient ordinairement au *café Corazza*, pour y causer politique ; et la poursuite n'aura pas d'autre résultat. Le 10 mars reste ainsi comme un glaive suspendu sur la tête des Girondins, ou comme un nouveau 20 juin précurseur d'un nouveau 10 août médité contre eux.

§ 28. — Nouvelle tentative de réconciliation.

Quelques jours après le 10, *Danton* (qui, suivant *M. Thiers*, *redoute* que la continuation de la querelle n'amène de *fâcheuses explications* sur sa conduite personnelle, et qui désire de *bonne foi* un accommodement) provoque une entrevue entre les principaux Montagnards et les Girondins, dans le Comité de Sûreté générale.

Nous concevons que, si *Danton* a quelque chose à cacher, il désire sincèrement un rapprochement avec les Girondins, et se montre facile à leur égard : mais en vérité, la paix est-elle possible après tant d'attaques de la part des Girondins, après tant d'attaques dirigées contre eux par *Danton* lui-même, et surtout avec des convictions si différentes sur le système à suivre ?

« N'ayant *point de haine*, dit *M. Thiers*, il désire sincèrement la fin de la querelle, et montre une grande *bonne foi* : s'il accuse les Girondins, c'est pour *écarter les reproches* dont il pourrait être l'objet. Les Girondins, avec leur *délicatesse* accoutumée, se justifient comme si l'accusation était sérieuse. Il n'en est pas de même avec *Robespierre* : on *l'irrite* en voulant le convaincre ; et on cherche à lui démontrer *ses torts*, comme si cette démonstration pouvait l'apaiser. »

En vérité, *M. Thiers* n'est-il pas bien étrange ? *Danton* et les Girondins jouent ici la *comédie*, consultent surtout leur *intérêt personnel*, ne s'attaquent que pour la forme, et sem-

blent conspirer ensemble pour se tolérer réciproquement leurs torts graves et réels, pour se rendre mutuellement le service de cacher quelques secrètes infamies ; et M. Thiers ose vanter la *bonne foi* de Danton et la *délicatesse* des Girondins ! Il insinue au contraire que Robespierre seul a des *torts* et qu'il ne repousse les Girondins que par *haine*, tandis que lui seul peut-être n'a rien à cacher, n'a point de raison pour être inconséquent, et se trouve en position de ne consulter jamais que l'intérêt public !...

Nous verrons bientôt quel motif a Danton pour ménager les Girondins, et comme il les attaque avec violence quand ils ont l'imprudence de ne pas le ménager lui-même !

CHAPITRE IV.

VIOLENCES ARISTOCRATIQUES DE DUMOURIEZ. — LETTRE MENAÇANTE DE DUMOURIEZ A LA CONVENTION. — BATAILLE DE NERWINDEN. — CONSPIRATION DE DUMOURIEZ. — TRAHISON SECRÈTE DE DUMOURIEZ. — COMMENCEMENT D'INSURRECTION EN VENDÉE. — SOUPÇONS CONTRE DUMOURIEZ. — CRÉATION DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC. — MADEMOISELLE ADELAÏDE ARRIVE AUPRÈS DE DUMOURIEZ. — ENTRETIEN DE TROIS ENVOYÉS DES JACOBINS AVEC DUMOURIEZ. — EMBARRAS DE DUMOURIEZ. — RÉVOLTE ET TRAHISON. — DUMOURIEZ FAIT ARRÊTER LES COMMISSAIRES DE LA CONVENTION. — DUMOURIEZ DÉSERTE A L'ENNEMI.

§ 1. — Violences Aristocratiques de Dumouriez.

On se rappelle que *Dumouriez*, forcé d'obéir à l'ordre de la Convention, a quitté son expédition de Hollande, le 9 mars, pour venir rallier, à *Louvain*, l'armée qui fuyait en désordre. Il arrive mécontent, furieux ; et, méconnaissant la volonté et les ordres de la Convention, il attaque et flétrit publiquement le système démocratique et révolutionnaire qu'elle a voulu faire établir : il ferme les clubs ; il blâme et menace les Commissaires du Pouvoir exécutif ; il en fait arrêter deux, et les envoie sous escorte à Paris ; il destitue un Général (*Moreton*) qui fait cause commune avec eux ; il fait une *proclamation* dans laquelle il désavoue, au nom de la France, ce qu'on appelle les *vexations* des Commissaires, et traite ceux-ci de *brigands*. Se déclarant presque en révolte, en s'adressant avec colère au Représentant du Peuple *Camus*, il lui parle avec mépris de la Représentation nationale, tandis que son Etat-major affecte de parler avec dédain des Représentants

du Peuple, des Jacobins et du Peuple de Paris ; et bientôt , imitant complètement Lafayette , nous allons le voir écrire à la Convention pour la blâmer et la menacer.

§ 2. — Lettre menaçante de Dumouriez à la Convention.

A peine arrivé, le 12, *Dumouriez* écrit à la Convention une lettre remplie de remontrances et d'audace, dans laquelle il se plaint de nouveau de l'ancien Ministre de la guerre , de l'esprit désorganisateur qui dirige tout , et du décret du 15 décembre, c'est-à-dire de la Convention elle-même. — C'est clair, c'est de l'anarchie ou plutôt de la révolte, parce qu'il veut être *Duc de Brabant* : quel embarras nouveau !

Le Comité de Sûreté générale , qui reçoit la lettre , en est si effrayé qu'il prend la résolution de la tenir *secrète* pour la Convention elle-même, et de lui envoyer *Danton* pour l'engager à la *rétracter*. — Mais *Danton* lui-même n'obtiendra rien , parce que *Dumouriez* se croit assez fort pour lutter contre la Convention. Il paraît qu'il a des projets arrêtés (peut-être même pendant son séjour à Paris) et qu'il ne désire la conquête de la Hollande que pour avoir plus de moyens de les exécuter.

Il lui faut une victoire pour réussir ; et c'est une victoire qu'il va chercher pour attaquer ouvertement la Convention.

§ 3. — Bataille de Nerwinden perdue.

Le 16, *Dumouriez* remporte un avantage assez important qui rend la confiance à l'armée. — Mais le 18 et le 19 , il attaque les Autrichiens près de *Nerwinden*, sur une ligne de deux lieues ; les Généraux *Miranda*, *Valence*, *Égalité fils*, *Dampierre*, etc. , commandent ses colonnes ; et , après des succès variés et beaucoup de courage contre des forces supérieures, il perd la bataille, ayant 4000 morts et 10,000 fuyards.

Miranda, qui commande la gauche et qui détermine la perte de la bataille en reculant sans prévenir *Dumouriez* , sera soupçonné de trahison.

Cependant, le 22, Dumouriez livre un second combat, meurtrier sans être décisif, et se prépare à défendre la Belgique en se plaçant au centre d'un demi-cercle de places fortes occupées par ses garnisons.

C'est alors, après le combat du 22, qu'il a une entrevue avec le Colonel autrichien *Mack*, dans laquelle ils conviennent d'une espèce d'*armistice*.

C'est aussi ce même jour 22, à Louvain, qu'il a son entrevue avec *Danton*, envoyé pour lui faire rétracter sa lettre du 12 : mais il refuse toute rétractation, et s'emporte au contraire en plaintes et en menaces contre la Convention et contre les Jacobins, à qui il impute la désorganisation de son armée et tous ses revers.

Il est forcé d'abandonner Louvain le 23, évacue Bruxelles le 25, et se retire à Ath le 27.

§ 4. — Conspiration de Dumouriez.

Mais Dumouriez conspire depuis longtemps pour renverser les Jacobins, la Convention, la République, et pour rétablir la Constitution de 1791 et la Royauté, en marchant sur Paris avec son armée.

Quelque jour, quand il se trouvera au milieu des Émigrés et dans les Cours étrangères, il mentira pour leur plaire, et dira qu'il est venu à Paris, en décembre, pour tenter de sauver Louis XVI, et que c'est sa famille qu'il voulait rétablir : mais personne ne doute que c'est le *Duc d'Orléans* ou plutôt son fils (le *Duc Chartres*) qu'il veut mettre sur le trône avec la Constitution de 1791 pour devenir son Ministre.

Que la France est donc malheureuse ! que de personnages qui jurent de la défendre et qui la trahissent ! Louis XVI, Mirabeau, Barnave, Bouillé, Lafayette, Dumouriez ! Dumouriez qui, Ministre de Louis XVI, va se coiffer du bonnet rouge aux Jacobins, qui abandonne Lafayette pour reconnaître le 10 août et lui prêter serment, qui garde son commandement après le 2 Septembre, qui sauve la France après

l'abolition de la Royauté, et qui sert la République après l'exécution de Louis XVI ! Comme le Peuple doit être désormais soupçonneux et défiant !

Nous allons voir combien cette trahison est abominable.

§ 5. — Trahison secrète de Dumouriez.

Maintenant qu'il est battu, Dumouriez ne peut plus exécuter son projet qu'en traitant avec l'ennemi, en lui communiquant ses projets, en lui demandant son aide et même sa coopération... Arrivé à *Ath*, le 27, il traite avec le Prince de *Cobourg* par l'intermédiaire du Colonel *Mack*. On convient qu'il y aura suspension d'armes ; que Dumouriez évacuera la Belgique ; que toutes les garnisons seront composées de Français et d'Autrichiens en nombre égal, sous le commandement de Chefs français, que Dumouriez *marchera seul sur Paris* avec son armée ; que les Autrichiens n'entreront pas en France ; mais que, s'il a besoin de leur secours, on lui donnera les *troupes autrichiennes*.

Et, à ce sujet, M. Thiers ne peut pas s'empêcher de reconnaître que Dumouriez *OBSCURCIT sa gloire*... Mais quelle indulgence ! *Obscurcit* ! Non, non, le traître efface, flétrit, détruit sa gloire ; ce n'est jamais que par ambition aristocratique qu'il s'est battu ! Il a rusé, il a trompé, il a fait tuer des milliers de généreux défenseurs de la Patrie dans son intérêt personnel, pour s'enrichir et devenir duc de Brabant... Tous les crimes ne sont-ils pas renfermés dans une pareille trahison ?

Et de suite, le 27, il écrit à la Convention une *nouvelle lettre* plus menaçante que celle du 12, quoique sans s'expliquer encore ouvertement.

Mais, quittons Dumouriez pour un moment.

§ 6. — Commencement d'insurrection en Vendée.

Vers cette époque, on découvre à *Rennes* un complot, qui paraît tramé par les Anglais d'accord avec les Nobles et les Prêtres, pour commencer la *guerre civile* en faveur des

Bourbons et du Clergé. Déjà des milliers de paysans sont insurgés dans LA VENDÉE; *Orléans* même est en insurrection; les Gardes nationales sont obligées de partir de tous côtés; et l'on croit même nécessaire d'envoyer un Général (*Labourdonnaie*) avec de la troupe de ligne, pour combattre les révoltés.

On apprend en même temps, à Paris, la perte de la bataille de *Nerwinden*, l'évacuation de la Belgique, la conspiration de Rennes, et l'insurrection de la Vendée.

Jamais le danger n'a paru plus grand : on devine donc que jamais non plus l'effroi et la colère n'ont plus agité le Peuple... Que sera-ce quand tout-à-l'heure on va apprendre la conspiration et la trahison de Dumouriez !

§ 7. — Soupçons contre Dumouriez.

Quoiqu'on ne sache rien encore des projets de Dumouriez et de ses entrevues avec le Colonel Mack, quoiqu'on ignore même généralement l'existence de ses lettres du 12 et du 27, un soupçon général s'élève contre lui; et l'on demande, dans l'Assemblée, des explications publiques sur sa conduite. On lit alors sa lettre du 12, puis celle du 27; et, à cette lecture, tout le monde s'écrie que Dumouriez *trahit* comme Lafayette.

On demande pourquoi cette lettre du 12, si importante, a été cachée à l'Assemblée... Et quand on apprend que c'est *Danton* qui a demandé ce secret et qu'il est allé en Belgique pour engager Dumouriez à se rétracter, les soupçons s'élèvent sur *Danton* lui-même.

Malheureux Peuples! votre régénération serait-elle donc impossible? Ah! nous concevons combien l'incorruptibilité de Robespierre doit le rendre précieux et lui donner d'influence!

On accuse alors *Danton* d'avoir PILLÉ avec Dumouriez, pendant sa première mission en Belgique..... Ce Dumouriez, qui crie tant contre les Jacobins qu'il appelle des brigands, serait donc un pillard lui-même! Ce serait parce que les Jacobins l'empêchaient de piller qu'il les appelait des

désorganisateurs ! Et Danton serait son complice de pillage !

Aux Jacobins , dans le Comité de sûreté générale , dans la Convention , partout , Girondins et Montagnards le somment de s'expliquer sur Dumouriez . Quelle humiliation !

Pour la première fois , *Danton* paraît embarrassé : il dit que les grands *talents* de Dumouriez ont paru mériter des *ménagements* pour ses torts , et qu'on croit pouvoir le conserver encore à la République .

Robespierre soutient que la trahison est évidente , et qu'il est inutile de le ménager davantage . Il demande même le *bannissement de la famille d'Orléans* . Et voici que cette famille va augmenter le nombre de ses ennemis personnels .

« Son âme *souçonneuse* , dit M. Thiers , suppose de suite de sinistres *complots* . Il se dit : un Prince du sang ne peut se résigner à son nouvel état ; et , bien qu'il s'appelle *Égalité* , son sacrifice ne peut être sincère : il *conspire* donc ; et , en effet , tous nos Généraux lui appartiennent ; *Biron* , qui commande aux Alpes , est son intime ; *Valence* est gendre de son confident Sillery ; ses deux fils (les Ducs de Chartres et de Montpensier) occupent le premier rang dans l'armée de la Belgique ; *Dumouriez* enfin leur est ouvertement dévoué , et il les élève avec un soin particulier ; les *Girondins* ont attaqué la famille d'Orléans en janvier , mais c'était une *feinte* qui n'avait d'autre but que d'écarter tout soupçon de connivence ; *Brissot* , ami de Sillery , est l'intermédiaire de la conspiration ; voilà le *complot* découvert ! Le trône est relevé et la France perdue , si l'on ne s'empresse de proscrire les conjurés .— Telles sont les *conjectures* de Robespierre ; et ce qu'il y a de *plus effrayant* dans cette manière de raisonner , c'est que Robespierre , inspiré par la *haine* , croit à ces *calomnies* . »

Mais nous n'y concevons vraiment rien ! Quoi , *Robespierre* devine juste quand il soupçonne une conspiration de Dumouriez pour mettre un d'Orléans sur le trône ; il fait preuve ici , comme presque partout , d'une profonde sagacité et d'une rare habileté ; une foule de trahisons justifient toutes ses défiances ; la défiance seule peut sauver et sauve en effet la Patrie ; et c'est à cette occasion que M. Thiers s'obstine à l'accuser d'avoir une *âme souçonneuse* , de n'agir que par *haine* , et de *calomnier* !!!

La Montagne elle-même repousse d'abord la proposition

contre d'Orléans ; mais elle l'acceptera bientôt. Robespierre a donc raison aux yeux de la Convention !

§ 8. — Création du Comité de salut public.

A l'instant même, tout le monde pense à repousser les nouveaux dangers. — On fait partir les Représentants du Peuple qui doivent accélérer le recrutement partout. — On décide l'établissement d'un *Comité de salut public*, qui réunira les attributions des *Comités diplomatique, militaire, de sûreté générale*, qui dirigera les Ministres, et qui pourra prendre l'initiative du Gouvernement. — On arrête qu'on mettra tous les ennemis intérieurs, les aristocrates, les traîtres, dans l'impossibilité de nuire. — On déclare SUSPECTS tous les Nobles, les Prêtres réfractaires, leurs créatures, leurs domestiques, les fonctionnaires destitués. — On ordonne que les noms de toutes les personnes habitant une maison seront inscrits sur la porte. — On ordonne que des *visites domiciliaires* seront faites dans toute la France, pour *désarmer* les Suspects. — Enfin, sur la proposition de *Danton*, on ordonne la mise en activité du *Tribunal révolutionnaire*.

§ 9. — Mademoiselle Adélaïde arrive auprès de Dumouriez.

On apprend alors que la sœur d'Égalité fils (Mademoiselle Adélaïde), accompagnée de Madame de Sillery, vient de se rendre à Ath auprès de ses frères et de Dumouriez. — On ne doute plus alors de la conspiration, d'autant plus que Dumouriez ne cache presque plus ses projets, répétés par son Etat-major et circulant dans l'armée.

§ 10. — Entretien de trois Envoyés Jacobins avec Dumouriez.

Les Jacobins, qui prennent en tout l'initiative pour le salut commun, ont envoyé *trois* des leurs à Dumouriez avec une mission apparente du Ministre Lebrun, pour découvrir ses véritables dispositions. Arrivés, ils n'entendent que des

menaces contre la Convention et contre les Jacobins. Admis dans une conférence secrète, Dumouriez se démasque entièrement, et leur déclare que la Convention est composée de 200 *brigands* et de 500 *imbéciles* ; qu'il va marcher contre elle ; qu'il rit de ses décrets ; que les *volontaires* sont des lâches ; qu'il ne veut plus que des *troupes de ligne* ; qu'il veut rétablir la Constitution de 1791 ; que peu lui importe que le Roi s'appelle *Louis*, ou *Jacques*, ou *Philippe* ; que quand même toute la famille de Louis XVI manquerait, la France ne manquerait pas d'un chef ; que les 500 Présidents des 500 Districts composeront une Convention nouvelle ; qu'il prendra l'initiative de tout au nom de son armée ; qu'il fera ensuite la paix avec l'Europe ; et que, s'il n'arrêtait pas les Autrichiens , dans 15 *jours* ils seraient à Paris.

§ 11. — Embarras de Dumouriez.

Heureusement pour les Peuples la trahison est plus difficile à exécuter qu'à résoudre ; et , au moment d'agir, de grands embarras se présentent à Dumouriez. Comment peut-il, en effet, espérer qu'il ne rencontrera pas mille obstacles dans tant de Jacobins qui se trouvent en Belgique, dans tant de volontaires exaltés qui se trouvent dans son armée, dans tant de Républicains qui se trouvent dans les villes frontières ? Comment peut-il espérer qu'il entraînera tous les Généraux, tous les officiers, toute la troupe de ligne ? N'est-ce pas de l'aveuglement, de la folie, de la démence ?

Le 30, il se porte au champ de *Bruille*, pour marcher de là sur *Lille*, ou sur *Condé*, ou sur *Valenciennes*, et ensuite sur Paris. Mais d'abord, la division est dans son armée : si la troupe de ligne lui paraît dévouée, les *volontaires*, qui soupçonnent quelque mauvais dessein, commencent à murmurer et à prendre une attitude hostile.

C'est pour cela qu'il n'aime pas les *volontaires* et qu'il les appelle des *lâches* !

Il pense à les faire *désarmer* par les troupes de ligne, au

risque de les faire massacrer; car tous ces héros de modération et d'humanité sont toujours prêts à massacrer ceux qui leur résistent !

Mais il n'est pas assez sûr du dévouement des troupes de ligne. Il n'est pas même sûr de ses Généraux de division. *Dampierre* se sépare ouvertement de lui pour défendre la Convention et la République, comme il s'est séparé lui-même de *Lafayette* pour défendre la Législative et la suspension de la Royauté (p. 77); et d'autres Généraux, il ne peut en douter, sont prêts de se déclarer contre lui. — Les trois villes qui lui sont nécessaires, entraînées par les Représentants du Peuple qui s'y trouvent, et d'ailleurs remplies de Jacobins, de patriotes et de volontaires, ne le recevront probablement qu'à coups de canon. — Et, pour mettre le comble à son anxiété, six volontaires, poussés par leur zèle, se présentent, le 31, pour s'emparer de sa personne.

§ 12. — Révolte et trahison.

Ne pouvant plus différer, il lève enfin, le 31, l'étendard de la révolte, et envoie le Général *Miassinski*, avec sa Division, s'emparer de Lille, espérant que le Colonel *Saint-George*, mulâtre, qui commande un Régiment de la garnison, lui livrera la place : mais le Colonel, qu'on veut entraîner dans la trahison, trahit le Général et le livre aux Représentants du Peuple; un Aide-de-camp que Dumouriez envoie pour remplacer le Général est également pris, et la Division tout entière est enlevée ou dispersée.

Désolé de ce mécompte, Dumouriez envoie un autre Général, qu'il croit sûr, pour surprendre Valenciennes, espérant que la place sera livrée par le Général *Ferrand*, qui la commande, et qui lui est dévoué : mais son envoyé le trahit; et le Général *Ferrand* lui-même, entraîné par les Représentants du Peuple, l'abandonne, et se prépare à l'attaquer.

Quel désappointement ! Mais que tous ces grands hommes, qui se prétendent seuls capables de gouverner les autres, sont imprudents, présomptueux, téméraires et petits !

Le lendemain, 1^{er} avril, Dumouriez se rapproche de *Condé* pour s'en emparer lui-même. Il fait arrêter, comme *otage*, le fils du Représentant du Peuple *Lecointre*, et ne craint pas de se déshonorer en l'envoyant aux *Autrichiens*.

Mais nous allons en voir bien d'autres !

§ 13. — Dumouriez fait arrêter des Commissaires de la Convention.

Avertie et alarmée, par une foule de lettres et de rapports reçus de Belgique, la Convention a décrété que Dumouriez se présenterait à l'instant devant elle, et que quatre Commissaires iraient lui notifier le décret et l'amèneraient à Paris. — *Camus* et trois autres sont partis le 30 ; le Ministre de la guerre, *Beurnonville*, ami de Dumouriez, les accompagne.

Le 2 avril, au soir, tous cinq arrivent chez Dumouriez, qu'ils trouvent gardé par les *hussards de Berchigny* et entouré de son Etat-major. — Ils lui lisent le décret et le somment d'obéir. — Il refuse, disant que *les tigres* demanderaient sa tête au Tribunal révolutionnaire.

C'est tout simple ; ceux qui, pour sauver le pays, demanderaient la punition d'un traître, sont des *tigres* aux yeux du traître, sans excepter son ami *Danton* ; et le traître qui, par orgueil et par ambition, verserait des torrents de sang pour livrer sa Patrie à l'Etranger, est un héros d'humanité !...

« Voulez-vous obéir à la Convention, lui répète *Camus* ?
« — Non. — Eh bien, reprend courageusement le Représentant du Peuple, au milieu d'une troupe révoltée, vous
« êtes suspendu de vos fonctions ; vos papiers vont être saisis
« et votre personne arrêtée. »

Mais c'est Dumouriez qui les fait arrêter, ainsi que *Beurnonville* (pour ne pas le compromettre) ; il les livre en *otages* aux *Autrichiens*.

Puis, le lendemain matin, 3 avril, il fait une *proclamation* à l'armée et à la France, et déclare la guerre à la Représentation nationale, en répétant tout ce que les *Girondins* disent à la tribune et dans leurs journaux : que la Convention est

composée de *scélérats*, sauf une petite *portion saine*; que Paris est le *foyer de tous les crimes*; et que les Jacobins ne veulent que désorganisation et guerre civile.

Encore un bel exemple du respect qu'on doit à la loi, et de l'inviolabilité des Représentants de la Nation! Si le Peuple suit cet exemple contre les Députés Girondins, à qui la faute?

Vous devinez quelle colère cette proclamation doit exciter dans l'armée, en Belgique et dans les places frontières!

Et cependant, Dumouriez donne rendez-vous à Cobourg et à Mack, le lendemain 4, près Condé, pour régler avec eux son attaque sur Lille et sa marche sur *Paris*.

Mais les Représentants du Peuple qui sont sur la frontière, les Jacobins, les volontaires, tout est en mouvement; et nous allons voir!

§ 14. — Dumouriez déserte à l'ennemi.

Le 4, Dumouriez se rend au rendez-vous avec une petite escorte loin derrière lui, accompagné seulement des fils d'Orléans, de quelques officiers et de quelques domestiques, « tous complices de la trahison, dit *Léonard Gallois*, tous « traîtres à la République, tous rebelles à la Convention nationale, seule Autorité émanée du Souverain. » Tout cela va trouver le Général ennemi, Prince de *Cobourg*, pour convenir du nombre d'Autrichiens qui marcheront sous les ordres de Dumouriez contre Paris! — Arrivé sur le chemin de *Condé*, Dumouriez rencontre deux bataillons de volontaires qui vont pour l'arrêter, avertis sans doute par quelques-uns de ses officiers, qui le trahissent. — Surpris de ce mouvement qu'il n'a point ordonné, il descend de cheval pour écrire un ordre, lorsque l'un des bataillons se précipite sur lui, tandis que l'autre court du côté d'un *fossé* par lequel il peut s'échapper. Arrivé au bord avant eux, et son cheval refusant de le franchir, il se jette dans l'eau et la boue, gravit l'autre rive, *fuit* avec ses compagnons au milieu d'une grêle de balles, et se retire à *Bury* parmi les *Autrichiens*... Beau dénouement! Un Général qui *fuit*, devant ses soldats, dans

l'eau et dans la fange, pour chercher un refuge chez l'ennemi qu'il s'est chargé de combattre!

Le lendemain matin, il n'a pas honte de reparaître au milieu de son armée, escorté par des *dragons Autrichiens*, avec l'espoir insensé de l'entraîner encore. Mais sa retraite chez l'ennemi, la vue des dragons allemands, l'exemple de l'artillerie qui vient de quitter le camp, décident l'armée; tout le monde repousse le traître pour se rallier à *Dampierre* dans *Valenciennes*; et le déserteur d'hier est obligé de désertre définitivement une seconde fois, en se retirant dans le camp Autrichien avec les *filis d'Orléans*, un nombreux Etat-major et les *hussards de Berchigny*, trompés par leur Colonel.

Cobourg met le comble à son infamie en le croyant capable de consentir à se faire chef d'une nouvelle Emigration et même à se mettre à la tête des armées de la Coalition : mais il sent enfin que ce nouveau rôle ne servirait qu'à décupler peut-être la furie révolutionnaire; et, convaincu de son impuissance, il se condamne à se cacher *en Suisse*, et obtient la permission de s'y retirer avec les fils d'Orléans... Puisse-t-il se cacher son crime à lui-même! car ses remords doivent le dévorer, s'il pense au mal qu'il pouvait faire et au mal qu'il a fait à sa Patrie!

« Il peut s'attribuer, dit M. Thiers, d'avoir accéléré la *chute des Girondins* et la *crise révolutionnaire*. »

Et le danger est en effet si grand désormais qu'il semble difficile de le conjurer : mais quels que soient les excès entraînés par la défense, Dumouriez et les Girondins pourront bien se dire qu'ils en sont la principale cause.

CHAPITRE V.

NOUVEAUX DANGERS; NOUVELLE COLÈRE. — NOUVELLES MESURES DÉFENSIVES. — LES GIRONDINS SE BROUILLENT AVEC DANTON. — ARRESTATION DES D'ORLÉANS. — ORGANISATION DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC. — COMITÉ CENTRAL POPULAIRE A L'ÉVÊCHÉ. — ROBESPIERRE ATTAQUE LES GIRONDINS. — MARAT MIS EN ACCUSATION. — PÉTITION DE LA COMMUNE CONTRE VINGT-DEUX GIRONDINS. — PRÉPARATIFS DE LA COMMUNE POUR UNE INSURRECTION. — LES GIRONDINS ATTAQUENT LA COMMUNE. — ACQUITTEMENT ET TRIOMPHE DE MARAT. — DIVISION DANS LES DÉPARTEMENTS. — INSURRECTION DE LA VENDÉE: ATROCITÉS DES VENDÉENS. — NOUVELLES MESURES RÉVOLUTIONNAIRES. — SOCIÉTÉS DE FEMMES. ENGAGEMENT ENVERS LE PEUPLE. — REDOUBLEMENT DE DANGERS. — REDOUBLEMENT DE VIGUEUR POUR LA DÉFENSE. — LES GIRONDINS ET LES JACOBINS S'ACCUSENT. — MENACES RÉCIPROQUES. — ROBESPIERRE S'OPPOSE AUX MOYENS ILLÉGAUX. — FORCE RESPECTIVE DES DEUX PARTIS. — VICTOIRE MOMENTANÉE DES GIRONDINS. — PROPOSITIONS D'INSURRECTION. — 3 SECTIONS GIRONDINES DÉNONCENT CES PROJETS. — LES GIRONDINS FONT ARRÊTER HÉBERT. — LA COMMUNE EXIGE ET OBTIENT LA LIBERTÉ D'HÉBERT. — IMPRUDENTE MENACE DES GIRONDINS CONTRE PARIS. — IRRITATION POPULAIRE. — NOUVEAUX REVERS; MENACES POPULAIRES. — NOUVEAU COMITÉ INSURRECTIONNEL A L'ÉVÊCHÉ. — PLAN D'UNE INSURRECTION MORALE. — INSURRECTION DES 30 ET 31 MAI. — JOURNÉE DU 1^{er} JUIN. — JOURNÉE DU 2 JUIN. — APPRÉCIATION DU 31 MAI.

§ 1. — Nouveaux dangers; nouvelle colère.

Voilà donc la Belgique évacuée, l'armée désorganisée, 45,000 hommes bloqués dans Mayence; la crainte des trahisons de la part des Généraux répandue partout; 260,000 coalisés victorieux pouvant être à Paris dans 15 jours, pour

exécuter le Manifeste de Brunswick, venger le 10 août, le 2 Septembre et le 21 janvier, brûler Paris, massacrer les Montagnards, les Jacobins et le Peuple parisien !

Jamais encore le danger n'a été si menaçant ; jamais les révolutionnaires ne se sont trouvés dans une nécessité plus évidente de vaincre ou de périr ; jamais la colère et l'effroi n'ont été plus capables de les porter à toutes les violences pour défendre leurs vies !

§ 2. — Nouvelles mesures de défense.

Aussitôt qu'arrive la nouvelle de l'arrestation des 4 Commissaires de la Convention, toutes les Assemblées se déclarent en *permanence* ; un décret proclame à la France que Dumouriez est *traître à la Patrie* et qu'il a conspiré le rétablissement du *Despotisme* ; sa tête est mise à prix ; tous les *parents* de tous ses officiers sont arrêtés comme otages ; la levée de 40,000 *hommes* est décrétée pour Paris et les villes voisines ; Dampierre est nommé Général en chef de l'armée de Belgique ; et partout les *Girondins* et les *d'Orléans* sont accusés d'être complices de Dumouriez.

Mais cette accusation contre les Girondins est une *calomnie*, dit M. Thiers. — Et pourquoi donc ? Est-ce qu'il est impossible que Brissot et les Girondins trahissent comme Mirabeau, Barnave, les Feuillants, Delessart, Lafayette, Bouillé, Dumouriez ? Quand les Girondins sont capables de négocier secrètement avec Louis XVI avant le 10 août, avec Lafayette après, avec le Duc de Brunswick ensuite ; quand ils sont capables de calomnier et de déshonorer la Révolution et de provoquer la guerre civile, est-ce qu'il est impossible qu'ils s'entendent avec Dumouriez, les d'Orléans et l'Étranger, s'ils pensent que c'est le seul moyen de sauver leurs têtes évidemment menacées ? — Mais c'est *Danton* qui va les attaquer désormais, et leurs périls vont augmenter.

§ 3. — Les Girondins se brouillent avec Danton.

Pour se défendre contre l'accusation de complicité avec Du-

mouriez, les Girondins, que nous avons vus prendre constamment tant de soins de ménager Danton, ont enfin l'imprudence de l'attaquer et de lui reprocher *ses liaisons avec Dumouriez*, son amitié et ses ménagements pour lui, le secret demandé sur la lettre du 12, la mission secrète en Belgique pour obtenir la rétractation de cette lettre, et le silence gardé sur cette mission et sur les premiers indices de la trahison.... La conduite de Danton est en effet bien étrange ; il faut qu'il ait quelque grave raison inconnue. On parle de *rapines* exercées par lui en Belgique de concert ou sans concert avec Dumouriez, qui le forçaient à ménager celui-ci dans la crainte qu'il ne les dénonçât.... Le goût des plaisirs qui domine Danton, ses passions, ses besoins d'argent, l'exposent en effet à rapiner, et les rapines exposent..... à tout.

Mais, coupable ou calomnié, on conçoit la fureur de Danton contre les Girondins qui, pour la première fois, l'attaquent directement, et lui portent une accusation si poignante.

« Plus de paix ni de trêve entre vous et nous, s'écrie-t-il en montrant le poing aux Girondins ! Je me suis retranché dans la citadelle de la Raison ; j'en sortirai avec le canon de la *Vérité*, et je pulvériserai les *scélérats* qui ont voulu *m'accuser*. »

Voilà de la personnalité ! Tant que les Girondins n'ont attaqué que Robespierre, les Jacobins, la Commune, le 2 Septembre en général, Danton les a ménagés : mais aujourd'hui, il va dire toute la vérité contre eux, il les appelle des *scélérats*, il va les pulvériser... pourquoi ? parce qu'ils ont voulu l'attaquer lui-même ! Que ne dirait pas M. Thiers, si c'était Robespierre !

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée décide deux grandes mesures : — la nomination d'une Commission pour examiner la *conduite de Danton* et des autres Commissaires en Belgique ; — la faculté de mettre en accusation les *Députés* eux-mêmes pour leur conduite législative quand ils pourront être complices des ennemis de l'État.

Elle décrète aussi que *Bouchotte* (partisan des Jacobins) remplacera *Beurnonville*, soupçonné d'être complice de Du-

mouriez ; — que tout Général qui écouterait des propositions de l'ennemi avant que celui-ci eût reconnu la République serait puni de mort ; — et que trois Représentants du Peuple, dont un sera remplacé chaque mois, résideront constamment auprès de chaque armée.... Voilà ce que produit la trahison de Lafayette et de Dumouriez !

La Convention fait plus encore : nous allons voir :

§ 4. — Arrestation des d'Orléans.

Considérant comme indubitables la conspiration de Dumouriez en faveur des *d'Orléans* et la complicité de ceux-ci, la Convention ordonne que tous les membres de la famille soient *arrêtés* et transférés dans les prisons de Marseille : le père est effectivement arrêté. — Marat demande que la tête d'Égalité fils soit *mise à prix* comme celle de Dumouriez.

§ 5. — Organisation du Comité de Salut public.

La plus grande mesure peut-être que fait prendre la désertion de Dumouriez et du Duc de Chartres, c'est le *Comité de Salut public*, si vivement demandé par Danton : décrété en principe dès qu'on apprend la trahison, il est organisé le 7.

Ses pouvoirs sont immenses : il délibère en secret, prend des arrêtés, commande aux Ministres, dirige les Représentants du Peuple en mission, veille à la sûreté extérieure et intérieure, en un mot centralise le Gouvernement sous l'autorité dictatoriale de la Convention.

Ce Comité est composé de 9 membres élus le 10 avril pour un mois seulement, et renouvelables le 10 de chaque mois.

Les membres élus sont : *Barrère, Delmas, Bérard, Cambon, Jean Debry, Danton, Guyton-Morveaux, Treilhard, Lacroix*. — On leur adjoint trois suppléants : *Robert-Lindet, Isnard et Cambacérès*. — Ce Comité sera réélu 3 fois, puis renouvelé le 10 juillet, et réélu 10 fois de suite.

Voilà donc *Danton* presque à la tête d'une Dictature ! Et l'on connaît son énergie révolutionnaire !

§ 6. — Comité central populaire à l'Évêché.

A l'imitation de ce Comité de Salut public, et peut-être à l'instigation secrète de Danton, les meneurs les plus ardents des Sections se font élire pour les représenter, se réunissent à l'Évêché et y forment un *Comité central de Salut public*, qui prétend exercer la souveraineté des 48 Sections ou du Peuple, qui veut se mettre en correspondance avec les 44,000 Municipalités, qui discute les propositions les plus révolutionnaires, qui prépare une insurrection contre les Girondins, et qui, comme avant le 10 août, décide qu'il ira demander si la Convention croit avoir la puissance de sauver la République.

Robespierre, *Marat*, les Jacobins, la Commune, désapprouvent ce Comité sectionnaire qui leur paraît inutile, puisque la Commune représente les Sections et que les Jacobins correspondent avec les Clubs des 44,000 Communes, et qui leur paraît dangereux parce que ses emportements peuvent tout compromettre ; les Jacobins font même imprimer la liste de ses membres pour les faire surveiller.

Mais *Danton* garde constamment le silence à son égard, parce que c'est probablement lui qui pousse à l'insurrection, en agissant à l'insu de Robespierre et des autres, au risque de créer des rivalités et des divisions funestes. — Heureusement ce Comité de l'Évêché consent à se dissoudre.

§ 7. — Robespierre attaque les Girondins.

La Section *Bonne-Nouvelle* adresse à l'Assemblée une pétition dans laquelle elle dénonce Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, etc., comme *complices* de Dumouriez. La Convention décide que désormais les dénonciations contre des Députés seront adressées au Comité de Salut public.

La Section de la *Halle au blé* rédige une autre pétition, sous la présidence de Marat, dans laquelle elle dénonce aussi les Girondins comme *complices* de Dumouriez et des accapareurs, et demande qu'ils soient *exclus* et remplacés par leurs

Suppléants. Elle envoie cette pétition à toutes les autres Sections, à la Commune et aux Jacobins, pour être approuvée, puis présentée par le Maire à la Convention.

Le 10 avril, pendant que la pétition circule partout, *Pétion* la dénonce à la tribune, se plaint des *calomnies* contre les Girondins, et demande l'envoi des calomnieurs devant le Tribunal révolutionnaire. — *Danton* défend les pétitionnaires.

Fonfrède les attaque comme *Pétion*. — Et *Robespierre*, les défendant comme *Danton*, demande à déchirer le voile. A ce sujet, *M. Thiers* prétend qu'il est « *passionné pour les querelles personnelles...* » Mais quelle partialité ! Quand les Girondins se sont si longtemps acharnés contre Robespierre en le calomniant, *M. Thiers* n'a pas dit qu'ils étaient passionnés pour les querelles personnelles !

« Il commence contre les Girondins, dit *M. Thiers*, la plus *amère*, la plus *atroce* DIFFAMATION qu'il se soit encore *permise*. »

Mais *M. Thiers* n'a pas dit cela des Girondins quand ils se sont *permis* tant de calomnies contre Robespierre, contre les Jacobins, contre la Commune, contre le Peuple de Paris !

Robespierre soutient :

« Que l'ancienne Aristocratie a été remplacée, depuis 1789, par une *Aristocratie bourgeoise*, aussi vaniteuse, aussi despotique, aussi traître ; — qu'il lui fallait un Roi avec la Constitution de 1791 ; — que les Girondins en sont les chefs ; — qu'ils n'ont rien négligé pour s'emparer du pouvoir ; — qu'ils ont provoqué le 20 juin pour se venger de l'avoir perdu, — et qu'ils ont voulu transiger avec Louis XVI pour le recouvrer ; — qu'au 10 août, ils n'ont voulu prononcer que la *suspension* au lieu de la *déchéance* demandée par l'insurrection ; — qu'ils ont repris le pouvoir alors, et qu'ils ne s'en sont servis que pour paralyser l'insurrection ; — que, depuis la Convention convoquée, ils ont continué à être les maîtres des Ministères, des Comités, de tout le Gouvernement ; — qu'ils n'ont cessé de *calomnier Paris*, de représenter cette ville comme le foyer de tous les crimes, et de *pervertir l'opinion* publique par le moyen de leurs journaux et des sommes immenses que Rolland consacrait à la publication des écrits les plus perfides ; — qu'ils ont provoqué la guerre civile pour sauver Louis XVI ou plutôt la Royauté ; — qu'ils ont provoqué la guerre parce qu'ils étaient d'accord avec l'Autriche qui proposait un Congrès et la Cons-

titution de 1791 ; — qu'ils ont, à dessein, mal dirigé la guerre ; — que ce sont eux qui ont choisi tous les Généraux qui ont trahi, *Lafayette* (ami de Brissot), *Dumouriez* (ami de Genzonné), auquel ils ont fait allouer *six millions de dépenses secrètes* ; *Miranda* (ami de Pétion), *Beurnonville* (ami de Dumouriez) ; — qu'il n'a été appelé, ce Beurnonville, au Ministère de la guerre que pour favoriser la trahison de Dumouriez ; — que celui-ci n'a fait que *répéter* dans sa proclamation *leurs calomnies* journalières ; — qu'ils ont choisi des Généraux notoirement dévoués à *Egalité*, parce qu'ils conspiraient avec Dumouriez pour en faire un Roi ; — enfin qu'ils se sont emparés presque exclusivement du *Comité de sûreté générale*, et qu'ils n'ont presque rien fait eux-mêmes pour prévenir les dangers publics. »

Il conclut, en proposant d'envoyer au Tribunal révolutionnaire *les complices de Dumouriez, tous les d'Orléans et leurs amis.*

« Les Tribunes et la Montagne, dit M. Thiers, applaudissent cet *artificieux* tissu de *calomnies* de leur VERTUEUX orateur : mais les Girondins sont *indignés* de cet *infâme système* auquel une *haine perfide* a autant de part qu'une *défiance naturelle* de caractère ; car il y a dans son discours un *art singulier* à rapprocher les faits, à prévenir les objections ; et Robespierre montre dans cette *LACHE accusation* plus de *véritable talent* que dans ses déclamations ordinaires. »

Enfin voilà qu'on reconnaît quelque talent à l'homme que le parti populaire appelle son éloquent et vertueux orateur ! Que Robespierre soit *défiant*, n'a-t-il pas mille fois raison, après tant de trahisons ? Qu'il se trompe, comme les Girondins se sont certainement trompés sur lui, c'est possible ; qu'il hâisse un système qui produit tant de dangers, c'est possible encore : mais, quand le péril est si grand et la victoire encore si douteuse, quand la Patrie réclame si vivement que ses plus dévoués défenseurs déclarent tout ce qu'ils croient la vérité, n'est-il pas incroyable qu'on vienne appeler ce discours une *lâche accusation*, un *infâme système de calomnies* inspiré par une *haine perfide* ?

Vergniaud demande à répondre de suite.

« Je ne parlerai pas pour moi, dit-il ; car je sais que, dans les temps de révolution, *la lie* des Nations s'agite et *domine* un instant les HOM-

MES DE BIEN... Ma voix portera la terreur dans l'âme des *scélérats* qui voudraient substituer leur propre *tyrannie* à celle de la Royauté. »

Eh bien, nous le demandons, peut-on joindre plus d'injures à plus d'orgueil ?

Il rappelle ensuite toute sa conduite et celle de ses amis, en interprétant tout en leur faveur. Il se vante d'avoir siégé le 10 août au bruit du canon, tandis que *monsieur Robespierre*, dit-il, *se cachait dans une cave*.

S'il s'est caché dans une cave, c'est ridicule assurément : mais où en est la preuve ? N'est-ce pas incroyable ? N'est-il pas certain qu'il est toujours sur la brèche et qu'il y périra ? Peut-on douter que, s'il avait été Député comme Vergniaud le 10 août, il aurait comme lui siégé au bruit du canon ?

« Je n'ai pu, dit-il en terminant, me dispenser de mettre dans tout leur jour les *impostures* et la *méchanceté* de Robespierre. Puisse cette journée être la dernière que nous *perdions* en *débats scandaleux* ! »

Et qui a donné, pendant les trois premiers mois de la Convention, l'exemple des accusations, des calomnies, de la méchanceté, de la perte du temps en débats scandaleux ? Et les accusations des Girondins contre Robespierre ont-elles jamais eu autant de vraisemblance et d'utilité générale que celles de Robespierre et de Paris entier contre les Girondins accusés d'être complices de Dumouriez ? Car, s'ils sont réellement ses complices, quel n'est pas le danger pour la Patrie ?

Cependant la Montagne écoute Vergniaud sans tumulte, tandis que la Droite et le Centre l'applaudissent. — Mais *Guadet*, qui lui succède, excite des cris affreux et un tel orage que la séance est suspendue.

C'est le 12 seulement qu'il peut enfin répondre à Robespierre ; et non content de repousser la complicité avec Dumouriez, il la rejette sur les Montagnards.

« Qui était, s'écrie-t-il, qui était avec Dumouriez, aux Jacobins et aux spectacles ? *votre Danton* ! — Ah ! tu m'accuses, répond Danton ! Tu ne connais pas ma force !... »

Mais les Jacobins adoptent la pétition de la Section de la

Halle au blé, qui a été l'occasion de cette ardente discussion ; et cette nouvelle pétition, signée encore *Marat*, président des Jacobins, amène une nouvelle scène de violence.

§ 3. — *Marat mis en accusation.*

En achevant sa réponse à Robespierre, le 13, Guadet lit une adresse de *Marat* aux Départements :

« ... Levons-nous, oui, levons-nous tous ! Mettons en arrestation tous les ennemis de la Révolution et toutes les personnes suspectes ! Exterminons sans pitié tous les conspirateurs, si nous ne voulons pas être *exterminés nous-mêmes !* »

Puis, il dénonce les Girondins comme complices de Dumouriez, et termine ainsi :

« Aux armes, Républicains ! *Volez à Paris !* C'est le rendez-vous de la France : Paris doit être le quartier-général de la République. Aux armes, aux armes ! Point de délibération, point de délai, ou la Liberté est perdue ! Tous les moyens d'accélérer votre marche doivent être mis en usage. Si nous sommes *attaqués* avant votre arrivée, nous saurons *combattre et mourir*, et nous ne *livrerons Paris que réduit en cendres !* »

Beaucoup de Montagnards déclarent qu'ils approuvent cette adresse, et courent à la tribune pour la signer.

Guadet lit la pétition des Jacobins, qui se termine ainsi :

« Citoyens, armons-nous ! La Contre-révolution est dans le Gouvernement ; elle est dans le *sein de la Convention* : citoyens, *marchons-y, marchons !* »

C'est bien provoquer à l'insurrection contre la Gironde !

« Oui, s'écrie *Marat* de sa place ; oui, marchons ! »

Mais aussitôt une foule de voix demandent la mise en accusation contre *Marat*. — Danton s'oppose en vain : l'accusation est décrétée. — Et le soir, aux Jacobins, après avoir loué l'énergie de Danton et la modération de *Marat*, Robespierre exhorte le Peuple à conserver une attitude calme et ferme pendant le procès qu'on fera bientôt à *Marat*.

§ 9. — Pétition de la Commune contre 22 Girondins.

Une troisième pétition, approuvée par 35 Sections sur 48 et par la Commune, est présentée à la Convention, le 15 avril, par le Maire Pache, à la tête d'une Députation, pour demander l'exclusion de 22 Girondins, *Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Barbaroux, Buzot, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Louvet, Gorsas*, etc. — Fonfrède demande qu'on l'ajoute à la liste. « *Tous, tous*, s'écrient la Droite et la Plaine. » — Et cette discussion est momentanément écartée.

§ 10. — Préparatifs de la Commune pour une insurrection.

Probablement poussée par Danton, la Commune se prépare à l'insurrection et prend plusieurs arrêtés extraordinaires. Elle décide : 1° Qu'elle se met en *état de révolution* tant que les subsistances ne seront pas assurées; — 2° qu'un Comité de 9 se mettra en correspondance avec les 44,000 Municipalités; — 3° que ce Comité distribuera 12,000 exemplaires de la pétition contre les 22 chefs Girondins; — 4° qu'elle se considérera comme attaquée quand on attaquera un seul de ses membres, ou un Président de Section ou de Club, pour opinions... Toutes ces mesures commencent évidemment la lutte avec la Convention et sont presque un nouvel essai d'insurrection. — Aussi, les Girondins vont-ils s'en plaindre et menacer la Commune.

§ 11. — Les Girondins attaquent la Commune.

Le 18, une quatrième pétition contre les Girondins ramène tout le débat. — *Vergniaud* demande que la pétition des 35 Sections et de la Commune soit déclarée *calomnieuse*, et que la Commune soit obligée d'apporter le *registre* de ses délibérations. — Ces deux demandes étant admises par la Droite et la Plaine, les Girondins triomphent, et le parti populaire peut être vaincu et écrasé.

Cependant, la Commune envoie ses registres, et les quatre arrêtés dont nous venons de parler sont lus devant l'Assemblée, qui doit les trouver presque insurrectionnels. — Mais Robespierre s'empresse de demander les *honneurs de la séance* pour les Officiers Municipaux ; et l'opposition de la Droite excite un long tumulte, pendant lequel la Plaine hésite et sort, tandis que 143 Montagnards, restés seuls à leur poste, accordent les honneurs à la Commune, qui s'est presque mise en insurrection, et qui n'est que plus décidée à s'insurger complètement. — Auparavant, il faut faire acquitter Marat.

§ 12. — Acquittement et triomphe de Marat.

Jacobins, Cordeliers, Peuple, tout est en mouvement pour préparer l'opinion en faveur de *Marat*, qu'on appelle un « *Philosophe austère*, formé par le malheur et la méditation, « joignant à une ame de feu une *grande sagacité* et une « connaissance profonde du cœur humain, sachant *pénétrer* « *les traîtres* sur leur char de triomphe... Les traîtres passe-
« ront, dit-on, et la *réputation de Marat* commence. »

Il comparait, le 24, devant le Tribunal révolutionnaire, en présence d'une foule immense. Bientôt acquitté à l'unanimité, chargé de couronnes, il est porté en triomphe, sur les bras, jusque dans l'Assemblée, sur son siège, où les Montagnards l'embrassent au milieu des plus vifs applaudissements.

Le triomphe, les couronnes, les embrassades, les applaudissements, recommencent aux Jacobins.

« Citoyens, dit-il, indigné de voir une *faction scélérate* trahir la République, j'ai voulu la démasquer et lui *mettre la corde au cou*. Elle m'a résisté en me frappant d'un décret d'accusation : je suis sorti victorieux. La faction est humiliée, mais n'est pas écrasée. »

Et c'est à l'écraser que le parti populaire va travailler.

Mais quel que soit le triomphe de Marat aujourd'hui, *Robespierre* n'en reste pas moins, aux yeux du Peuple, dit *M. Thiers*, l'orateur *éloquent et vertueux*, entouré de considération et de *respect*.

§ 13. — *Divisions dans les Départements.*

C'est le péril qui pousse à la violence, et, par conséquent, c'est à Paris surtout, à Lyon, et dans tous les Départements frontières, que l'esprit révolutionnaire est plus ardent et plus exposé aux excès. Les Départements qui sont moins exposés à l'invasion et qui ne sont pas menacés par des insurrections, ne comprennent pas la violence de Paris.

D'un autre côté, partout les révolutionnaires les plus ardents composent les *Municipalités et les Clubs*, tandis que les riches et les modérés composent les *Conseils de Départements* et les *Sections* (car les grandes villes ont des *Sections* comme Paris, en plus ou moins grand nombre).

« Partout on trouve une masse qui, tout en admettant la République, la veut *pure d'excès*, dit M. Thiers, et réclame *l'ordre, la paix, le respect* des personnes et des propriétés. »

Mais tout le monde veut tout cela, quand on ne sera plus au milieu d'une révolution, d'une guerre, d'une insurrection !

« Là où les dangers de la Révolution paraissent plus grands, dit-il encore, les Jacobins sont plus portés à employer des moyens violents, et par conséquent la masse modérée plus disposée à leur résister : mais ce qui exaspère surtout les passions révolutionnaires, c'est le danger des *trahisons intérieures* plus encore que le danger de la guerre étrangère. »

Eh bien, n'est-ce pas la justification ou du moins l'excuse des violences et des excès populaires, surtout à Paris ? — Si les Girondins avaient été d'accord avec les Jacobins, les Départements seraient unanimes contre les ennemis de la Révolution et suivraient l'impulsion de la Capitale : mais, à force de crier à la violence, aux excès, aux crimes de Paris, à force de dissimuler le danger et de répéter que la Révolution peut être sauvée sans moyens révolutionnaires, ils sont parvenus à se faire des partisans partout et à diviser les patriotes en deux partis, Girondins et Jacobins.

Voici donc la situation de la France : partout des Représ-

sentants du Peuple représentant la Convention ; — partout des Clubs ou Sociétés populaires correspondant avec Paris ; — partout trois partis dans des proportions différentes, *Jacobins*, *Girondins*, *Royalistes* ; — partout c'est dans les Municipalités et dans les Clubs que se trouvent les Jacobins, et dans les Administrations départementales et de Sections que se trouvent les Girondins et les Royalistes.

Dans le Nord-Est et l'Est, les Jacobins l'emportent ; dans le Midi et le Sud-Ouest jusqu'à Bordeaux, ce sont les Girondins ; dans beaucoup de Départements, les deux partis se balancent. — Mais ce qui pis est, l'Ouest et le Nord-Ouest, depuis Bordeaux jusqu'à Rouen, sont *Royalistes* et plus ou moins contre-révolutionnaires ; et nous allons voir l'insurrection Royaliste dans la Vendée.

§ 14. — Insurrection de la Vendée ; atrocités des Vendéens.

Nous avons déjà vu une révolte dans Eure-et-Loir (p. 257) et une conspiration à Rennes (p. 363) ; nous savons aussi que depuis longtemps les Nobles et les Prêtres, abusant de l'ignorance et de la crédulité du Peuple dans la Bretagne et le Poitou, le disposent et le poussent à l'insurrection en faveur de la Royauté et du Clergé. — Le Gouvernement *anglais* n'épargne rien pour allumer la guerre civile dans ces pays.

C'est le *recrutement* pour la levée de 300,000 hommes qui sert de prétexte ou d'occasion pour la révolte. — Dès le 10 mars, elle commence dans le *Bocage*, partie du Poitou couverte de haies et de bosquets, sous la conduite d'un voiturier, *Cathelineau*, et d'un garde-chasse, *Stofflet*.

Disséminés partout, attaquant de tous côtés, bons chasseurs et bons tireurs, cachés derrière leurs buissons, protégés dans leurs fuites par leurs fossés, ils ont d'immenses avantages sur des troupes régulières agissant par masse dans un pays inconnu. — Dès le commencement, ils écrasent, ici 80 Républicains, là 200, et s'emparent d'un chef-lieu de District, *Chollet*, défendu par 500 hommes, qu'ils *assomment* après les avoir désarmés.

Dans le *Marais*, autre partie du Poitou couverte d'eau, de fossés et de marais, l'insurrection éclate en même temps et devient générale, sous la conduite d'un perruquier, *Gaston*. — Ceux-ci s'emparent de deux bourgs, *Chassans* et *Mache-coul*, où 300 Républicains sont fusillés, par bandes de 20 à-la-fois, après avoir été confessés, sur le bord de longues fosses préparées pour recevoir leurs cadavres percés de balles... C'est pire que *Septembre*, où du moins on épargnait aux victimes les angoisses de la mort!... Malheur aux Jacobins, si les fusilleurs arrivent à Paris! Que de massacres vont s'opérer!

Et cependant tous ces insurgés sont de bons paysans, de bons fermiers bien religieux, qui ne veulent que le bien et qui ne croient pas mal faire, mais qui, ne quittant jamais leurs chaumières, sans commerce et sans communications avec leurs voisins, sont complètement ignorants, crédules et superstitieux, et qui se laissent aveuglément conduire par des Seigneurs et des Prêtres qu'ils croient leurs amis. Ces pauvres paysans sont trompés, et ne savent pas qu'ils combattent leurs véritables amis en faveur de leurs véritables ennemis : ce sont les Nobles et les Prêtres qui seuls sont coupables; et ils sont bien coupables, car ils vont faire exterminer des Français par des Français, aujourd'hui des Républicains par des Vendéens, demain des Vendéens par des Républicains; et s'il leur est nécessaire de massacrer un million de Républicains pour réussir, certainement ils feront massacrer un million de *Républicains*! Comment les Girondins oseront-ils parler de modération, de clémence, de générosité, d'ordre et de paix? Comment les Nobles et les Prêtres oseront-ils se plaindre des violences populaires?

L'insurrection est plus générale encore dans le Département de la *Vendée*, ce qui fera comprendre désormais sous le nom de *Vendée* tous les pays insurgés de ce côté. — Là, la ville de *Chantonay* est prise et pillée; le Général *Marcé* est battu avec 2,400 hommes et 3 pièces de canon.

Les fêtes de Pâques font rentrer chez eux tous les insurgés.

— Mais on s'est donné rendez-vous en avril ; et en avril, ce sont les *Seigneurs* qui viennent se mettre à la tête d'une insurrection générale.

Charrette, lieutenant de vaisseau retiré dans son château, commande tout le Marais, s'empare de l'île de *Noirmoutiers* et correspond avec les Anglais. — *De Bonchamps*, *d'Elbée*, *de Larochejacquelin*, *de l'Escure*, commandent le Bocage, et forment la *Grande Armée Royale-Catholique*, qui compte plus de 30,000 insurgés. — *De Royrand* commande 12,000 hommes en Vendée.

Et le 4 mai, après être entrée dans la ville de *Bressuire*, la Grande Armée s'empare de la ville de *Thouars*, où le Général *Quétineau* est forcé de capituler avec sa troupe.

§ 15. — Nouvelles mesures révolutionnaires.

On apprend à-la-fois, à Paris, des revers de *Dampierre* au nord, des menaces de la part des Espagnols au midi, les progrès de l'insurrection à l'ouest, et les dispositions hostiles dans plusieurs Provinces du Centre.

Vous voyez le péril ; vous concevez l'effroi, la colère contre les Nobles et les Prêtres, la fureur contre les Girondins, qu'on accuse d'avoir tout excité par leurs calomnies et de tout entraver par leur résistance continuelle. — Il est certain que les Jacobins se trouvent tous les jours plus pressés par l'horrible nécessité de détruire leurs ennemis pour n'être pas détruits par eux.

Aussi, de toutes parts, les Gardes nationales accourent pour arrêter et exterminer les Vendéens ; le Département de l'*Hérault*, sans attendre l'autorisation de la Convention, lève six mille hommes et six millions sur les riches pour les équiper, et les fait partir contre la Vendée en même temps qu'il envoie une *Adresse* au Peuple de Paris pour suivre son exemple. — C'est presque de l'anarchie : mais la Convention ne peut s'empêcher d'approuver des arrêtés dictés par l'enthousiasme patriotique ; et beaucoup de Communes, se croyant autorisées par l'approbation solennelle donnée au Département de l'*Hérault*, font aussi des levées d'hommes et d'argent.

La Commune de Paris lève aussitôt 12,000 hommes, et nomme des Commissaires pour les accompagner en Vendée. Elle organise un *Comité révolutionnaire* dans chaque Section, et le charge de *désigner* les hommes qui doivent partir ; elle arrête que tous les *commis non mariés*, de bureaux, de banquiers et de négociants, les *clercs* de notaires et d'avoués, et les *garçons* de boutiques, peuvent être requis ; elle arrête aussi que les hommes désignés seront équipés, et se réuniront de suite pour *élire leurs officiers* ; elle décrète enfin un *emprunt forcé* PROGRESSIF sur les RICHES qui ont plus de 1,000 francs de revenu : ceux qui ont plus de 30,000 f. doivent abandonner tout le surplus ; en cas de refus, les biens meubles et immeubles seront vendus et les personnes déclarées *suspectes*.

Toutes ces lois populaires sont bien nouvelles et bien violentes : mais elles sont nécessaires, ou bien l'on est perdu ; il faut bien que tout le monde prenne parti, que chacun se déclare ami ou ennemi, et que les ennemis surtout soient forcés de contribuer au salut : c'est la loi de la guerre ; et désormais les trois partis sont en état de guerre à mort... Et c'est Louis XVI, ce sont les Nobles et les Prêtres, qui ont amené ces horribles périls et ces terribles nécessités !

Quelques Sections demandent que tous les Fédérés et toutes les troupes que la Convention retient auprès d'elle comme ses Gardes-du-corps soient obligés de partir auparavant.

Mais d'autres Sections (dans lesquelles les commis, les clercs, les domestiques des Nobles, se trouvent en majorité) veulent résister aux arrêtés de la Commune ; la nombreuse masse des commis de tous genres et des clercs, auxquels se joignent tous les Girondins, tous les domestiques des Nobles, tous les contre-révolutionnaires, commencent à se rassembler dans les rues et sur les places publiques, et à crier à *bas les Jacobins ! à bas la Montagne ! !*

Voici donc les Girondins appuyés dans Paris par un parti désormais bien plus fort ! Les voici qui menacent bien plus vivement les Jacobins et même les Montagnards ! Quel chaos !

Mais l'énergie Jacobine et populaire va croître toujours avec le péril ; c'est un cri général contre l'Aristocratie. — *Marat* dit que *messieurs les Épiciers*, les Procureurs, les Commis et les Clercs *conspirent avec messieurs les Girondins* et *messieurs les Riches*, pour arrêter la Révolution ; qu'il faut les *arrêter tous* comme suspects, et les réduire à la classe des Sans-culottes.

Chaumette, Procureur de la Commune, fait décider : qu'on demandera à la Convention des moyens d'*instruction publique* pour éclairer le Peuple, avec des moyens de vaincre l'*égoïsme des riches* et de *secourir les pauvres* ; — qu'on organisera un *Comité central révolutionnaire de salut public* remplaçant celui de l'Evêché (p. 376), composé des *Présidents des Comités révolutionnaires des Sections*, et de *Députés de tous les Corps administratifs*, qui s'assembleront à la Commune les dimanches et les jeudis ; et que tous les bons citoyens sont invités à se rendre assiduellement aux Sections.

Danton imagine de composer *deux armées* de Sans-culottes, l'une pour la Vendée, l'autre pour contenir l'Aristocratie dans Paris ; — de les *solder* aux dépens des riches ; — et de *payer* les citoyens pauvres qui quitteront leur travail pour assister aux séances de leurs Sections.

Robespierre propose aussi des moyens de défense à la Convention et aux Jacobins.

« Nous avons, dit-il le 8 mai, à combattre la *guerre extérieure et intérieure* ; et toutes les armées ennemies sont dirigées *contre Paris*, citadelle de la liberté... Vous devez deviner les moyens de vous défendre... J'ai dit ce matin à la Convention que les patriotes de Paris iraient au-devant des scélérats de la Vendée, qu'ils entraîneraient sur leur route tous leurs frères des Départements, et qu'ils *extermineraient tous les rebelles* à-la-fois... J'ai dit qu'il fallait que tous les patriotes du dedans se levassent, et qu'ils réduisissent à l'*impuissance de nuire* tous les Aristocrates de la Vendée et les Aristocrates *déguisés* sous le masque du patriotisme... J'ai dit que les Aristocrates de la Vendée avaient une *armée à Paris*, et que le Peuple devait prendre les précautions nécessaires pour que *nos femmes et nos enfants* ne fussent pas livrés au couteau contre-révolutionnaire. Personne n'a osé contester ce principe : ces mesures sont d'une *nécessité* pressante,

impérieuse... J'ai proposé deux mesures : la première, que Paris fit partir deux Légions ; la seconde, que tous les Aristocrates, les Feuillants, les Modérés, fussent *bannis des Sections* qu'ils ont empoisonnées de leur souffle impur ; que tous les Suspects fussent mis en état *d'arrestation* jusqu'à la paix, et que l'on considérât comme Suspects tous ceux qui auraient fait *preuve d'incivisme*... J'ai demandé que tous les artisans fussent *soldés* pour se rendre dans les Sections et pour prendre les armes ; qu'on accordât tous les millions nécessaires pour *fabriquer des armes* afin d'armer tous les Sans-culottes de Paris ; et que les *fabriques et les forges* fussent élevées dans les places publiques... J'ai demandé que tous les fonctionnaires fussent *destitués* par le Peuple, et qu'on cessât d'entraver la Municipalité... J'ai demandé que les *factieux* qui sont dans la Convention (les Girondins) cessassent de *calomnier* le Peuple de Paris, et que les Journalistes qui pervertissent l'opinion publique fussent réduits au silence... Je demande donc que le Peuple fasse un effort pour *exterminer les Aristocrates* qui existent partout (applaudissements), et qu'il organise dans le sein de Paris une *Armée populaire*, composée de Sans-culottes, qui soit continuellement sous les armes pour imposer aux Feuillants et aux Modérés... Dans ce moment de crise, le devoir impose à tous les patriotes de *sauver la Patrie* par les moyens les plus rigoureux : si vous souffrez qu'on *égorge en détail les patriotes*, tout ce qu'il y a de vertueux sur la terre sera anéanti : c'est à vous de voir si vous voulez *sauver le Genre humain* ! (Tous se lèvent en agitant leurs chapeaux et en criant : Oui, oui, nous le voulons !)... Tous les scélérats du Monde ont dressé leurs plans, et tous les défenseurs de la Liberté sont désignés pour *victimes*. »

« C'est avec une impudence insigne que des *mandataires infidèles* ont voulu *SÉPARER le Peuple de Paris* des Départements, et qu'ils ont voulu *SÉPARER le Peuple des tribunes* du Peuple de Paris... Si tout le Peuple de Paris m'entendait plaider sa cause contre Buzot et Barbaroux, il est indubitable qu'il se rangerait de mon côté. »

« Citoyens, on *grossit les dangers* ! On oppose les armées étrangères, réunies aux révoltés de l'intérieur ! Que peuvent leurs efforts contre *des millions d'intrépides Sans-culottes* ? Et si vous suivez cette proposition qu'un *homme libre vaut cent esclaves*, vous devez calculer que votre force est au-dessus de toutes les Puissances réunies. »

« Vous croyez peut-être qu'il faut vous révolter, vous donner un air *d'insurrection* : point du tout ! C'est la loi à la main qu'il faut exterminer tous nos ennemis... Vous avez dans les lois tout ce qu'il faut... Le plus grand nombre des Députés sont décidés à soutenir les droits du Peuple et à sauver la République : la partie *gangrenée* de la Convention n'empêchera pas le Peuple de combattre les Aristocrates...

Si la liberté succombe, ce sera moins la faute des *Mandataires* que du *Souverain*. Peuple, n'oubliez pas que votre destinée est dans vos mains ! Vous devez sauver Paris et l'humanité ! »

« En me résumant, je demande : que toutes les mesures précédemment énoncées s'étendent à toute la République ; — que la *Commune* alimente de tout son pouvoir le zèle révolutionnaire du Peuple de Paris ; — que le *Tribunal révolutionnaire* punisse ceux qui, dans les derniers jours, ont blasphémé contre la République ; — qu'il ne tarde pas à faire subir une punition exemplaire à certains *Généraux* pris en flagrant délit ; — que les *Sections* de Paris se réunissent à la Commune pour balancer, par leur influence, les *écrits perfides* des Journalistes alimentés par les Puissances étrangères. »

La discussion s'échauffe encore davantage le 10 mai.

« Il faut, dit un membre des Jacobins, arrêter tous les gens *suspects*. 40,000 brigands sont soudoyés ici pour *détruire les Jacobins*. Si vous ne prenez des mesures promptes, la Liberté périra. Il faut s'occuper en même temps des moyens de *faire aimer la Révolution*. Le citoyen qui ne vit que de son travail ne doit payer *aucun impôt*. Décrétez que ces citoyens ne paieront aucun subside, et vous les attacherez à la cause de la Liberté. Ils détestent les *ci-devant Nobles* ; ils les regardent comme les auteurs de tous nos maux ; ils brûlent d'ardeur, mais ils manquent d'armes. Décrétez que des *fabriques d'armes* seront établies dans toutes les places publiques... Je demande que les *spectacles soient fermés* jusqu'à ce que les troubles de la Vendée soient apaisés. Quand la Patrie est en danger, les citoyens ne doivent s'occuper que des moyens de la *sauver* ; il ne faut d'autres spectacles que les *Sociétés populaires*, les *Sections* et les *ateliers d'armes*... Il faut établir dans chaque Département un *tribunal* ; il faut *épouvanter, par la terreur des supplices*, tous les hommes qui n'aiment pas la Liberté. »

« Il faut mettre la *faux de l'Égalité* dans la main des tribunaux ou entre les mains du Peuple ; il n'y a pas de milieu. Il faut former dans chaque Département des *bataillons révolutionnaires*, entretenus aux dépens des *riches* qui n'ont pas de courage. Ce sont des mesures indispensables, qui doivent être prises dans le plus court délai : vos ennemis ne ferment pas l'œil ; ils épient le moment de vous *écraser* ; et si vous ne les prévenez, le Peuple et la Liberté *succomberont*. »

« Il ne faut pas toujours parler, dit un autre, il faut *agir*. Si vous ne sonnez le *tocsin politique*, la Liberté est perdue ! Il faut fermer les spectacles et tous les lieux publics, qui sont les repaires de l'Aristocratie... Qu'on *saisisse* tous les ennemis de la Révolution, et qu'on les mette en état d'*arrestation* ; qu'on entraîne les *insoucians* et les *apathiques*... Il faut que la Montagne se déclare en insurrection contre les Girondins, ou bien le Peuple se lèvera. »

« Vous vous plaignez, dit *Robespierre*, de l'engourdissement des Autorités: sachez que Pitt a obtenu du Parlement anglais 55 millions, qui valent plus de 50 millions en assignats, pour corrompre nos Administrations; toutes sont corrompues... Les *États-majors* sont composés des créatures de Lafayette; votre *Conseil exécutif* est composé en partie d'hommes suspects; les *égoïstes*, les *indifférents* et tous les *riches*, font des vœux pour la Contre-révolution; il n'y a que les hommes *gueux*, il n'y a que le *Peuple*, qui puissent sauver la Patrie, et le Peuple a à lutter contre tous les genres de corruption... Il faut que l'autorité exécutive soit placée dans des mains populaires et incorruptibles, dans la main de ces hommes purs qui mettent leur bonheur dans le bonheur général; il faut que l'Autorité publique soit populaire. »

« L'homme qui aurait les facultés morales les plus étendues ne peut lutter seul contre la corruption de son siècle, s'il n'est secondé par l'énergie de ses concitoyens. La Liberté ne périra pas, mais elle ne sera que le fruit des plus grandes et des plus longues calamités; des torrents de sang le plus pur couleront, et nos ennemis entraîneront dans la tombe une partie des défenseurs de la République. Citoyens, que le premier de vos principes soit celui-ci, que la Patrie ne peut plus être sauvée que par les plus grands efforts de l'énergie républicaine et de l'héroïsme populaire! »

« Je n'ai pas autre chose à vous dire; car si l'esprit public ne se ranimé pas, si le génie de la liberté ne fait pas un dernier effort, j'attendrai, sur la chaise curule où le Peuple m'a élevé, le moment où les assassins viendront m'immoler. » (Applaudissements.)

§ 16. — Sociétés de femmes.

Le 12 mai, une Société de *Citoyennes* révolutionnaires communique aux Jacobins son arrêté, d'inviter les citoyennes de toutes les Sections à exciter leurs maris à prendre les armes, à combattre l'égoïsme des apathiques, et à former elles-mêmes des bataillons d'*Amazones*.

§ 17. — Engagement envers le Peuple.

Le 13 mai, *Condorcet* propose ce projet de décret :

« La Convention, considérant qu'au moment où les Citoyens renouvellent leurs efforts et leurs sacrifices pour la défense de la Liberté, il est de son devoir de leur en montrer le BUT ET LE PRIX; que l'incertitude de l'époque où elle présentera la Constitution à l'acceptation du Peuple fournit aux conspirateurs domestiques un prétexte

de faire envisager comme durables les maux qui sont la suite inévitable du passage orageux et rapide de *l'oppression* A L'ÉGALITÉ...; décrète : la Constitution sera promptement terminée. »

Ainsi, la Constitution de 1793 est le *but et le prix* des sacrifices du Peuple. Y a-t-il engagement plus formel ?

§ 18. — Redoublement de danger.

Du 8 au 15, les nouvelles alarmantes se succèdent avec une effroyable rapidité. Le Général en chef de l'Armée du Nord, *Dampierre*, est tué d'un coup de canon dans une défaite ; la *Normandie* semble prête à s'insurger comme la *Bretagne* ; les Vendéens ont pris deux nouvelles villes, *Loudun* et *Montreuil* ; les Anglais viennent de débarquer au milieu de l'insurrection ; à *Bordeaux*, les Jacobins viennent d'être désarmés ; à *Marseille*, les Sections Girondines se sont révoltées contre la Commune, l'ont destituée et remplacée par un *Comité central des Sections*, ont institué un *Tribunal populaire* contre les Jacobins, ont envoyé des Commissaires à *Aix* et dans tout le Département, et ont chassé les Représentants du Peuple après avoir saisi leurs papiers ; à *Lyon*, la Commune Jacobine ayant voulu lever 6,000 hommes et 6 millions, arrêter les Suspects et établir un Tribunal révolutionnaire, les Sections Girondines se sont révoltées contre elle et sont prêtes à en venir aux mains avec les Jacobins.

Quelle crise, quelle situation, quel danger pour les Jacobins ! Qu'ils doivent être furieux contre les Girondins, qui soulèvent Bordeaux, Marseille, Lyon, quand les Anglais, les Vendéens et les Autrichiens, s'avancent sur Paris !

§ 19. — Redoublement de vigueur pour la défense.

On veut à l'instant que tous les garçons de cafés et restaurants, et tous les domestiques, partent sur-le-champ ; — que les Clubs partent aussi tout entiers ; — que des Commissaires de la Convention se rendent de suite dans les Sections pour les

exhorter à fournir leur contingent ; — que 30,000 hommes partent *en poste* dans les voitures de luxe ; — que *les riches* donnent sans délai le dixième de leur fortune ; — que les Suspects soient arrêtés et gardés en ôtages ; — que le Comité de Salut public rédige une proclamation pour éclairer les citoyens égarés ; — que les tribunaux civils et toutes les affaires soient suspendues ; — que les spectacles soient fermés ; — qu'on sonne le tocsin ; — et qu'on tire le canon d'alarme.

Danton ranime la confiance en assurant que, même après le départ d'une armée parisienne, il restera toujours à Paris 150,000 patriotes prêts à exterminer les Aristocrates s'ils osaient s'y montrer, et que toutes ces agitations civiles seront funestes à l'Etranger.

La Convention proroge les fonctions du Comité de Salut public pendant un mois ; donne le commandement de l'Armée du Nord à *Custine*, et envoie 96 Commissaires dans les 48 Sections.

Sur la proposition de *Cambon*, appuyée par *Lanjuinais*, elle décrète (20 mai) un *emprunt forcé* pour un milliard, qui sera levé sur les *riches* et hypothéqué sur les biens d'*Emigrés*.

Et la Commune, de son côté, arrête : — qu'une seconde armée de Sans-culottes sera levée et soldée pour contenir les contre-révolutionnaires ; — que tous les Suspects seront arrêtés ; — et que le *Comité central* des Sections se réunira sans délai pour répartir l'emprunt forcé et pour dresser la liste des Suspects.

§ 20. — Les Girondins et les Jacobins s'accusent.

On devine bien qu'au milieu de tous ces périls, les deux partis rivaux ou plutôt ennemis s'accusent réciproquement de conspirer et d'être la cause de tout le mal : par conséquent on devine aussi que chacun d'eux voit son salut dans la perte de l'autre et travaille activement à le détruire. Quelle étrange et horrible situation ! Il n'y a pas une tête en France aujourd'hui qui ne soit menacée par un parti ou par un autre !

Les Jacobins soutiennent que les Aristocrates du dedans sont d'accord avec la Vendée, avec l'Émigration et avec l'Étranger... Et c'est indubitable.

Ils soutiennent que les Girondins excitent tous les mouvements d'opposition qui éclatent à Bordeaux, à Marseille, à Lyon, à Paris... Et c'est indubitable encore.

Ils soutiennent enfin que les Girondins sont d'accord même avec les Royalistes, avec la Vendée, avec l'Émigration et avec l'Étranger... Et s'il est difficile de dire qu'ils traitent formellement avec eux, il nous paraît évident qu'ils les aident par le fait comme s'ils étaient d'accord, qu'ils savent bien qu'ils les aident immensément, et que par conséquent ils peuvent être considérés comme étant réellement leurs alliés et leurs complices... Du reste, si les Girondins se croient menacés de proscription par les Montagnards, il est bien croyable qu'ils puissent vouloir s'allier avec la Vendée, avec l'Émigration et avec l'Étranger, pour se sauver. D'ailleurs, que ce soit à tort ou à raison, les Jacobins croient les Girondins complices de la Vendée et de l'Étranger, comme Dumouriez l'était certainement lui-même.

De leur côté, les Girondins accusent les Montagnards de causer tous les excès commis en France...

Mais tous les excès commis par le Peuple sont commis dans l'exécution des décrets de la Convention, provoqués par les Montagnards et votés par l'Assemblée; et attaquer les décrets ou seulement les votes des Montagnards, c'est donner l'exemple d'attaquer l'inviolabilité des Députés et la souveraineté de la Représentation nationale.

Les Girondins accusent aussi les Montagnards de vouloir *bouleverser* la France... Mais cette accusation nous paraît une véritable calomnie; car, s'il est possible que les Montagnards se trompent dans leurs moyens de défendre et de sauver la Patrie, il est manifeste du moins qu'ils n'ont pas d'autre but que de la défendre et de la sauver; et du moment qu'ils n'agissent que par des décrets, il faut ne les attaquer que par des raisonnements.

Ils prétendent aussi que les Montagnards veulent faire proscrire ou assassiner vingt-deux de leurs chefs... Si cela est vrai, c'est la guerre déclarée et commencée, justement ou injustement ; et quand même les Girondins seraient criminels envers le pays, il est tout simple qu'ils se défendent.

C'est la guerre en effet, et nous allons voir les menaces.

§ 21. — Menaces réciproques.

Les Montagnards et la Commune, les Jacobins et les Cordeliers, les Sections et le Peuple, crient partout qu'il faut *en finir*, qu'il faut se réunir, s'entendre, et sauver la République de la conspiration et de la trahison des Girondins ; on dit ouvertement, aux Cordeliers, qu'il faut enlever les 22 et les immoler : dans un Club de femmes, on dit qu'il faut profiter du premier tumulte pour les poignarder dans la Convention ; et ces femmes vont en effet remplir les tribunes, armées de poignards. Aux Jacobins, on dit que l'Armée révolutionnaire destinée pour la Vendée ne doit pas partir avant d'avoir sauvé la République, et qu'il faut nommer un Comité secret de cinq membres pour indiquer au Peuple les moyens de se sauver, ou bien proclamer de suite l'insurrection. Dans le Comité central révolutionnaire des Sections réuni à la Mairie, on dit également qu'un *nouveau 10 août* est indispensable.

Les Girondins, qui ne peuvent manquer de connaître toutes ces dispositions hostiles, ne sortent plus qu'armés (de sorte que tout le monde désormais porte des poignards pour attaquer ou se défendre), s'excitent au courage et se conseillent, dit M. Thiers, quelque acte d'une *grande énergie*... Et s'ils le peuvent, il n'y a pas de doute qu'ils s'insurgeront contre les Montagnards et les Jacobins, et qu'ils les proscrireont !

Mais Robespierre retient encore les Jacobins.

§ 22. — Robespierre s'oppose aux moyens illégaux.

« Je n'ai jamais pu concevoir, dit-il le 12 mai, aux Jacobins, comment, dans les moments critiques, il se trouvait tant d'hommes pour

faire des propositions qui *compromettent* les amis de la Liberté : jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé qu'il n'est pas nécessaire d'*armer* les Sans-culottes, et de les *payer* pour monter la garde, jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé qu'il n'est pas bon de changer nos places en ateliers pour *fabriquer* des armes, je croirai que ceux qui mettent ces mesures à l'écart ne vous proposent que des mesures *partielles* ; je dirai que ces hommes *n'entendent rien* aux moyens de sauver la Patrie ; car ce n'est qu'après avoir *épuisé* toutes les mesures qui ne compromettent pas notre Société (des Jacobins) qu'on doit avoir recours aux moyens extrêmes ; encore, ces moyens ne doivent-ils pas être proposés au sein d'une Société qui doit être *sage et politique*. Ce n'est pas un moment d'effervescence passagère qui pourra sauver la Patrie : nous avons pour ennemis les hommes les plus *fins*, les plus *souples*, et qui ont à leur disposition tous les *trésors* de la République. »

« Les mesures que l'on a proposées n'ont et ne pourront avoir aucun résultat ; elles n'ont servi qu'à alimenter la *calomnie* et à fournir aux Journalistes des prétextes pour nous représenter sous les couleurs les plus odieuses. — Je *proteste* donc contre tous les moyens qui ne tendent qu'à compromettre la Société sans contribuer au salut public. Je sais qu'on m'accusera de *modérantisme* : mais je suis assez connu pour ne pas craindre de pareilles imputations. »

On voit qu'il ne flatte pas les passions populaires !

§ 23. — Force respective des deux partis.

Les Montagnards (ou le parti du Mouvement), ont pour eux *Danton* dans le Comité de Salut public, les Jacobins et les Cordeliers, la Commune et les Sections, l'Armée révolutionnaire qui vient d'être levée, toute la force armée de Paris et le Peuple en masse, et avec cela la puissance morale du patriotisme, de l'enthousiasme et de l'énergie. — Leur affaire est toute simple, c'est la guerre, c'est défendre la Révolution et la République, c'est paralyser ou exterminer tous les ennemis pour n'être pas exterminés par eux, c'est vaincre ou périr.

Les Girondins n'ont pour eux que quelques Sections à Paris (du Mail, de la Butte-des-Moulins, etc.) ; une faible minorité dans le Peuple, et quelques Départements. Mais ils ont encore la majorité des Ministres, et surtout le Ministre des finances, la majorité dans le Comité de Salut public, et souvent la majorité dans la Convention : s'ils peuvent reconquérir

définitivement cette majorité, la puissance législative pourra suffire pour leur donner la victoire.

La victoire est donc incertaine comme au 10 août, et le péril immense, infini, pour les Montagnards et les Jacobins ; car, s'ils succombent, tous périront infailliblement sous les coups des Vendéens, des Emigrés, des Royalistes, des Etrangers, et même des Girondins.

Nous allons voir le combat s'animer.

§ 24. — Victoire momentanée des Girondins.

Bordeaux, provoqué par les Girondins, annonce, dans une *adresse* à la Convention, qu'il va se lever pour *soutenir ses Députés*, et qu'il va faire partir deux armées, l'une contre la Vendée, l'autre *contre Paris*, pour *exterminer les anarchistes* qui oseraient attenter à la Représentation nationale... Ainsi, les Girondins menacent d'exterminer les Montagnards ou du moins les Jacobins ! Ils appellent *anarchistes* ceux qui veulent attaquer la Droite de la Convention, quand ils ont eux-mêmes donné l'exemple en attaquant Louis XVI et la Droite de la Législative !

Une lettre de *Marseille* (demandée par les Girondins) annonce la continuation de la révolte, tandis qu'une pétition de *Lyon* réclame la protection de l'Assemblée pour 1500 Suspects arrêtés, que les Jacobins et leur chef, *Châlier*, veulent livrer à un *Tribunal révolutionnaire*.

Ces trois pièces, attribuées aux intrigues des Girondins, excitent un si violent tumulte, aux séances des 15, 16 et 17, qu'on est au moment d'en venir aux mains... Cependant, les Girondins l'emportent ; et la Majorité décrète que l'adresse de Bordeaux (menaçant Paris) est un *modèle de patriotisme* ; elle casse le Tribunal révolutionnaire établi à Lyon sans autorisation législative, et autorise les citoyens qu'on voudrait y traduire à repousser la force par la force.

Le 18, la Montagne soutient qu'elle aurait la majorité si beaucoup de ses membres n'étaient pas en mission, et que la

Droite abuse de cette absence pour *l'opprimer* : l'irritation est au comble. — *Guadet* répond que la Minorité ne crie à l'oppression que pour avoir un prétexte de chasser la Majorité ; il dit que c'est ainsi que 60 membres du Parlement anglais, appuyés par un *boucher* devenu Colonel, sont parvenus à chasser 150 autres Parlementaires, mais que Cromwell les a chassés eux-mêmes plus tard en leur reprochant d'être *des voleurs, des dilapidateurs enrichis, des ivrognes, des coureurs de filles et de mauvais lieux* ; et, en prononçant ces paroles, *Guadet* indique de l'œil qu'il les applique à Legendre (boucher), à Danton, à Lacroix, à d'autres, accusés de concussions et de débauches. On devine la colère !

Alors éclate dans les tribunes une scène tumultueuse : une femme veut en expulser un homme... tous les voisins se joignent à elle... *Marat* s'écrie que cet homme est un aristocrate... La Droite s'indigne et crie contre lui... On ne sera tranquille, répond-il, que quand on aura chassé tous les aristocrates, les complices de Dumouriez, les *Hommes d'État* (les Girondins). On devine encore la fureur !

Le Président *Isnard* demande aussitôt à faire une déclaration importante.

« On m'a révélé, dit-il, un projet de l'Angleterre. Le *but de Pitt* est d'armer une partie du Peuple contre l'autre en le poussant à l'insurrection. »

Ce serait *l'Aristocratie anglaise* qui serait l'instigatrice et la complice des violences populaires !

« Cette insurrection doit commencer par les *femmes* : on se portera contre plusieurs Députés, on les *égorgera*, on dissoudra la Convention nationale ; et ce moment sera choisi pour faire une descente sur les côtes. »

La Droite se récrie contre les *Sociétés de femmes* et contre les *Sociétés populaires*, qui peuvent être les instruments de Pitt ; et l'on devine encore les cris des Tribunes !

« Tu es un des hommes d'État, dit *Marat* à un Député de la Droite ; mais le Peuple fera justice de toi et des autres. »

Guadet s'élance alors de nouveau à la tribune, dénonce

tous les propos tenus aux Jacobins , aux Cordeliers , dans le Comité central des Sections, dans la Société de femmes, par-tout, et soutient que la scène qui vient d'avoir lieu dans les tribunes était préparée pour poignarder ses amis.

« Le mal, s'écrie-t-il au milieu du tumulte, est dans les *Autorités anarchiques* de Paris! Je vous propose de les *casser* et de les remplacer à l'instant par les Présidents des Sections... La Convention n'étant *plus libre*, je vous propose encore de réunir ailleurs une autre Assemblée, et de décréter que tous les *Suppléants* se réuniront à *Bourges* et se tiendront prêts à *s'y constituer en Convention* au premier signal que vous leur donnerez ou au premier avis qu'ils recevront de la dissolution de la Convention. »

A ces propositions, la Droite et la Gauche se lèvent tout entières à-la-fois, la Droite pour applaudir, la Gauche pour crier à la conspiration, à la trahison, au Fédéralisme... — La scène est effrayante.

Danton veut courir à la tribune; mais c'est *Barrère* qui paraît, au nom du Comité de Salut public. — Il accuse *Chauvette* et les *Autorités*; il dénonce aussi les projets d'enlever les 22; néanmoins, il n'approuve aucune des deux propositions, et propose une *Commission de 12 membres*, chargée de découvrir les *complots* contre la Représentation nationale et d'*arrêter les conspirateurs*. — Cette proposition l'emporte, et la Commission de 12 est composée de Girondins.

Quelle victoire pour les Girondins! quelle menace pour les Jacobins! quelle défaite en même temps et quelle menace impuissante dans les propositions de *Guadet*! quelle *faute* de la part de la Gironde! quelle colère le tout doit exciter contre elle!

Aussi, voyez les projets d'insurrection.

§ 25. — Propositions d'insurrection.

Le lendemain 19, le *Comité central* révolutionnaire des Sections se réunit à la Mairie pour répartir *l'emprunt forcé* et dresser la liste des *Suspects*. Mais de suite on prétend que les *Suspects* les plus dangereux sont dans la Convention. Quelqu'un propose d'enlever les 22, de les transporter dans une maison du faubourg, et de les y faire immoler.

Le 20, on reprend cette question de l'enlèvement des 22 en présence du Maire ; mais, *Paché* ne voulant pas sortir de la légalité, on se sépare encore sans rien décider.

C'est aux Cordeliers que les plus ardents se réunissent, le 22 : là on demande l'insurrection immédiate, et l'arrestation de 300 Députés ; le jeune *Varlet* présente à l'instant un plan d'exécution pour se rendre à la Convention, enlever les proscrits, supprimer les Ministres, et détruire ce qui reste de la famille des Bourbons : mais *Legendre* s'oppose, et l'on se sépare encore sans décision.

Cependant, tous ces projets ou plutôt ces propos sont publics : que vont faire les Girondins pour les déjouer ?

§ 26. — Trois Sections Girondines dénoncent ces projets.

Tous ces faits sont dénoncés, le 23, à la Convention, par la Section de la *Fraternité* qui, d'accord avec les Girondins, prétend que c'est une *conspiration* et que le Maire en est complice. — Marat répond que ce sont les Girondins qui *conspirent* chez Valazé. — Mais les Girondins ne réussissent pas moins à faire décréter que la Section dénonciatrice a bien mérité de la Patrie.

D'accord également avec la Droite, les Sections des *Tuileries* et de la *Butte des Moulins* dénoncent aussi, le 24, la même conspiration.

« Si la *raison* ne peut l'emporter, disent-elles, faites un appel aux bons citoyens de Paris, et nous pouvons vous assurer que nous ne contribuerons pas peu à faire rentrer dans la poussière ces ROYALISTES DÉGUISÉS qui prennent insolemment le titre de *Sans-culottes*. »

Ainsi, les Girondins, dont beaucoup ne sont que des Royalistes déguisés, prennent les devants et appellent Royalistes déguisés les Patriotes et les Républicains les plus ardents ! quelle confusion ! quel chaos ! que de causes d'irritation !

Aussi, les autres Sections et la Commune sont furieuses contre les 3 Sections Girondines.

§ 27. — Les Girondins font arrêter Hébert.

La Commission des 12 fait d'abord adopter un décret qui met les Députés et le trésor public sous la *sauve-garde* des bons citoyens, c'est-à-dire qui ne change absolument rien. Elle fait décréter aussi que les Assemblées de Sections seront *fermées à 10 heures*.

Puis, elle fait arrêter deux membres du *Comité central* révolutionnaire des Sections qui ont proposé d'enlever les 22, puis le jeune *Varlet* des Cordeliers, puis *Chaumette*, procureur-syndic de la Commune, et *Hébert*, son substitut, qui, dans son journal le *Père Duchesne*, a répété les mêmes propositions. Elle fait arrêter même le *Président* de la Section de la *Cité* (*Dobsen*), qui refuse de lui apporter les registres de sa Section; et quoiqu'elle n'ait pas le droit de requérir la force publique, elle requiert trois Sections de venir défendre la Convention et désigne les plus dévouées aux Girondins, celles du *Mail*, de *Lepelletier* et de la *Butte des Moulins*.

Mais nous allons voir l'orage éclater contre elle.

§ 28. — La Commune exige et obtient la liberté d'Hébert.

La Commune se met à l'instant en permanence, se déclare frappée dans la personne d'Hébert, envoie d'heure en heure savoir de ses nouvelles, rassure et secourt sa famille, rédige une pétition pour le réclamer, et l'envoie, par des courriers à cheval, à toutes les Sections pour la signer.

La lutte est si violente dans les Sections que, dans beaucoup, on se bat à coups de chaises.

Cependant, la Majorité des Sections appuient la Commune; et, le 25, celle-ci présente sa pétition et demande justice de l'attentat commis par la Commission des 12 contre un Magistrat du Peuple.

On refuse: mais les femmes parcourent les rues avec un drapeau pour entraîner le Peuple à la prison d'Hébert; et, le 27, une nouvelle pétition, signée par 28 Sections qui de-

mandent son élargissement, est apportée par une foule immense.

C'est alors que 3 Sections Girondines, illégalement requises par la Commission des 12, entourent le Palais national (les Tuileries) où siège la Convention, et placent leurs canons avec les mèches allumées, comme si la Représentation nationale était menacée. Ces canons, cette troupe armée, la foule qui l'entoure, donnent à cette scène l'apparence d'un siège contre la Convention; et le bruit se répand dans la ville que la Convention est assiégée.

Se présente alors la Section de la *Cité* qui demande la liberté de son *Président*, la suppression de la Commission des 12, et la mise en accusation de ses membres. — *Isnard*, qui préside, répond que la Convention ne se laissera influencer par *aucune portion du Peuple*; et la Droite l'applaudit: mais *Robespierre* blâme cette réponse; et le tumulte devient épouvantable.

Arrivent alors le Ministre de l'intérieur, *Garat*, et le Maire, qui croient la Convention assiégée. — *Garat* déclare qu'il n'y a point de véritable conspiration ni de véritables conspirateurs, et que la Commission des 12 lui paraît avoir été trop dominée par le désir de montrer une grande énergie. — Le Maire repousse aussi l'idée de conspiration, accuse la Commission des 12 d'avoir transgressé ses pouvoirs en requérant la force publique, et demande que l'Assemblée entende les pétitionnaires qui demandent la liberté des détenus.

La Droite s'oppose, parce qu'il est trop tard (10 heures): mais la Gauche réclame; et la séance est continuée, sous la présidence d'*Hérault de Séchelles* remplaçant *Isnard*.

Une foule de pétitionnaires demandent l'élargissement des prisonniers; et la suppression d'une Commission tyrannique.

Et l'Assemblée décrète, après un long et violent débat, que les détenus seront élargis, que la Commission est *supprimée*, et que sa conduite sera examinée par un Comité.

Ce décret cause une grande joie dans le Peuple: il semble même rétablir le calme.

Mais, le lendemain, *Lanjuinais* demande le rapport du décret, soutenant que les Députés ne se trouvaient plus en nombre suffisant, que des pétitionnaires ont voté avec les Députés pour former la majorité, et que d'ailleurs l'Assemblée n'était pas libre. — La Gauche crie qu'il altère la vérité, et la Droite crie qu'il dit vrai; *Santerre* menace de le jeter à bas de la tribune; et *Cambon* menace de se retirer dans les Départements : le tumulte est effroyable. — Enfin, les Girondins l'emportent, et le décret est rapporté à la majorité de 51 voix.

« Si la Commission que vous venez de réintégrer, dit alors *Danton*, conserve ses pouvoirs *tyranniques*, si les Magistrats du Peuple ne sont pas immédiatement rendus à leurs fonctions, je vous déclare qu'après avoir prouvé que nous surpassons nos ennemis en *prudence* et en *sagesse*, nous PROUVERONS que nous les surpassons en *audace* et en *vigueur révolutionnaire*. »

Quelle terrible menace, d'autant plus terrible qu'il est évident que les Montagnards surpassent réellement les Girondins en prudence comme en audace, et en vigueur comme en sagesse! — Aussi, l'élargissement est-il immédiatement prononcé à l'unanimité.

Et cependant *Lanjuinais* a dit tout-à-l'heure que :

« Ne pas arrêter Hébert et les autres ce serait protéger des *hommes de sang* et voter l'impunité du crime. »

Voilà donc les Girondins vaincus sur ce point par la Commune! Voilà les Jacobins triomphants! — Mais la Commission des 12 reste réintégrée malgré la menace de *Danton*; *Lanjuinais* et la Droite ont insulté le Peuple; la résistance des Girondins, qui augmente tous les jours, va maintenant jusqu'à commencer la révolte et la guerre civile dans le sein de Paris même...

Que de temps perdu à disputer, à faire et défaire, à se battre même, quand il faudrait s'unir plus étroitement et ne travailler qu'à repousser les Vendéens et l'Étranger!

Ainsi la colère continue, augmentée même par la menace la plus irritante, que les Girondins laissent échapper.

§ 29. — Imprudente menace des Girondins contre Paris.

Lorsque, le 25, la Commune vient demander pour la première fois la liberté d'Hébert, Isnard, qui préside l'Assemblée, d'accord avec les Girondins, lui répond solennellement :

« Magistrats du Peuple, il est *urgent* que vous entendiez des *vérités* importantes : la *France* a confié ses Représentants à la ville de Paris, et elle veut qu'ils soient en sûreté. Si la Représentation nationale était *violée* par une de ces conspirations dont nous avons été entourés depuis le 10 mars, et dont les Magistrats ont été les derniers à nous avertir, je le *DÉCLARE au nom de la République*, PARIS éprouverait la *vengeance de la France* et serait *RAYÉ de la liste des Cités*. »

Mais c'est un manifeste de Brunswick ! C'est ainsi qu'il menaçait Paris s'il attaquait Louis XVI ! Et les Girondins, qui se sont moqués alors de cette rodomontade, la renouvellent aujourd'hui ! Ils se croient plus forts que Louis XVI et tous les Rois pour raser Paris, qui les a toujours battus eux-mêmes ! Ils comptent sur la France, comme Lafayette et Dumouriez, et menacent en son nom, tandis que tout ce qu'il y a d'énergique en France les menace eux-mêmes ! Et c'est dans ce moment qu'ils osent lancer une menace si irritante, si incendiaire !... — Néanmoins, M. Thiers trouve cette réponse *grande, solennelle, énergique*... Pour nous, nous ne concevons rien de plus fanfaron, de plus imprudent, de plus insensé, de plus rempli de vertige et d'erreur !...

Les Girondins demandent l'impression : *Danton* fait remarquer que ces paroles sont un brandon de guerre civile, et l'impression est refusée... Mais Paris est furieux.]

§ 30. — Irritation populaire.

Dans la soirée du 28, le tumulte est à son comble dans les Sections, à la Commune, dans les Clubs, partout. Les Sections restent assemblées une grande partie de la nuit, malgré le décret qui les ferme à dix heures : on y vote des pétitions pour demander la suppression de la Commission des 12, et l'explication de la menace d'Isnard : *Paris sera rayé de la*

liste des Cités. — A la Commune, le Procureur *Chaumette* dénonce la conspiration des Girondins et des Ministres, et le péril que court la Liberté.

§ 31. — Nouveaux revers; Menaces populaires.

Le 29, on apprend que les Autrichiens se sont approchés jusqu'à *Cambrai* et *Bouchain*, sans que l'Armée du Nord ait pu les arrêter, et que les Vendéens se sont emparés du chef-lieu du Département, *Fontenay*, après avoir battu l'armée républicaine... Vous concevez le redoublement de fureur contre les Girondins, qui entravent et paralysent l'énergie si nécessaire à la défense! — Aussi, les Sections accourent successivement à la Convention avec des pétitions et des bannières sur lesquelles on lit : *Résistance à l'oppression!*

Les unes attaquent la Commission des 12 et les paroles d'Isnard; d'autres demandent l'accusation des *Députés* qui cherchent à soulever les Départements contre Paris.

§ 32. — Nouveau Comité insurrectionnel à l'Evêché.

Tout le monde demande alors l'insurrection et un Comité pour la préparer et la diriger... Et probablement, certainement même, c'est *Danton* qui pousse et dirige tout, seul ou d'accord avec *Robespierre*, *Marat* et d'autres.

On convient de transformer le Club électoral de l'Evêché en Assemblée insurrectionnelle, composée de *Commissaires* des Sections, de la Commune et des Clubs, même des Clubs de femmes. Voilà une Assemblée qui représente bien tout le Paris révolutionnaire et insurrectionnaire!...

Le 28, l'Assemblée comptait 500 Commissaires : On a nommé une Commission de six (*Dobsen*, *Varlet*, *Gusman*..., tous Cordeliers et dévoués à *Danton*) pour présenter un plan d'insurrection; et l'on a convoqué de nouveau les 12 Sections qui n'avaient point encore envoyé de Commissaires.

Le 29, *Robespierre* approuve publiquement, aux Jacobins, au milieu des applaudissements, l'insurrection et le Comité insurrectionnel : c'est donner le signal qu'on attendait.

Le même soir du 29, le Comité insurrectionnel décide d'abord que *l'insurrection jure respect aux Propriétés*. Puis, il prescrit le *secret* et une *obéissance* absolue envers la Commission des 6, et s'ajourne au 30, à neuf heures du matin, pour se mettre en permanence.

§ 33. — Plan d'une insurrection morale.

En attendant, la Commission des 6, secrètement guidée par *Danton* et peut-être aussi par *Robespierre*, arrête son plan. C'est une insurrection *morale* qu'elle veut exécuter : elle constituera une nouvelle Commune insurrectionnelle, qui requerra toute la force publique, qui fera envelopper la Convention, qui lui présentera une pétition contre les 22 Girondins, et qui ne se retirera que quand la Convention aura volontairement (en apparence) *décrété leur arrestation*.

§ 34. — Insurrection des 30 et 31 mai.

Le jeudi 30, à neuf heures du matin, le Comité central, réuni à l'Evêché, prend le titre d'*Union républicaine*, et se déclare en permanence et en *insurrection* pour *sauver* la chose publique, menacée par *la faction aristocratique et oppressive de la Liberté*.

Il convoque à l'instant les 48 Sections, pour qu'elles approuvent l'insurrection. — 33 Sections envoient leur approbation et leurs pouvoirs.

Les Girondins connaissent donc aussitôt tout ce qui se prépare ; mais ils ne peuvent ou ne savent rien empêcher.

Dès le commencement de la nuit, le Comité insurrecteur, d'accord avec la Commune, fait fermer les barrières, battre la générale et sonner le tocsin... Vous devinez l'alarme, l'effroi, la terreur ! Les Girondins se cachent pendant la nuit.

Dès le matin du 31, le Comité insurrecteur se rend à l'Hôtel-de-Ville, présente les pouvoirs reçus des 33 Sections, casse la Commune pour la forme, la reintègre immédiatement

avec des pouvoirs insurrectionnels et illimités, et partage avec elle la conduite de l'insurrection.

La Commune nomme aussitôt un Commandant-Général de la Garde parisienne, et choisit *Henriot*, Commandant du bataillon des Sans-culottes. Elle arrête aussi que tous les *ouvriers* sous les armes recevront 40 *sous par jour*.

Bientôt toutes les Sections, tous les citoyens, sont en armes sous leurs drapeaux ; et plus de 80,000 hommes armés parcourent les rues avec calme et dans un morne silence. Bientôt aussi *Henriot* fait tirer le *canon d'alarme*, placé sur le Pont-Neuf, quoiqu'un décret prononce la peine de mort contre quiconque le ferait tirer sans la permission de la Convention.

Cependant, la Convention est réunie dès le matin ; et les Girondins, cachés pendant la nuit, se sont rendus armés à leur poste. — La nouvelle Commune vient déclarer qu'il ne s'agit que d'une *insurrection toute morale*, ayant pour but la réparation des *outrages faits à la ville de Paris* ; que le plus grand *ordre* sera observé ; que tous les citoyens ont juré de respecter les personnes et les propriétés ; que toutes les Autorités viendront adresser *leurs vœux* à l'Assemblée.

Falazé demande qu'on fasse *arrêter* le nouveau Commandant *Henriot*, qui s'est permis de faire tirer illégalement le canon d'alarme. Quelle folie !... Il demande aussi qu'on entende la Commission des 12. — Mais *Thuriot* lui répond en attaquant cette Commission comme un fléau. — Et le tumulte commence.

Vergniaud demande aussi qu'on entende cette Commission, mais dans deux ou trois jours seulement, et qu'avant tout on mande le Commandant-Général à la barre.

« Quelle que fût, dit-il en terminant, l'issue d'un combat qui s'engagerait aujourd'hui, il amènerait la perte de la Liberté : jurons donc de *rester fermes* à notre devoir et de *mourir tous à notre poste* plutôt que d'abandonner la chose publique ! »

L'Assemblée se lève et le jure par acclamations. Puis on s'occupe du canon d'alarme et du Commandant-Général.

« Ce qu'il faut avant tout , dit *Danton* , c'est de *supprimer la Commission des 12* ; ceci est bien autrement important que de mander à la barre le Commandant-Général. C'est aux hommes doués de quelques *VUES POLITIQUES* que je m'adresse. Mander *Henriot* ne ferait rien à l'état des choses ; car il ne faut pas s'adresser à *l'instrument* , mais à *la cause* des troubles. Or la cause est cette Commission des 12. Je ne prétends pas juger sa conduite et ses actes ; ce n'est pas comme ayant commis des arrestations arbitraires que je l'attaque ; c'est comme *impolitique* que je vous demande de la supprimer. — *Impolitique* s'écrie-t-on à la Droite ! Nous ne comprenons pas !... — Vous ne comprenez pas , s'écrie *Danton* ! Cette Commission n'a été instituée que pour *réprimer l'énergie populaire* ; elle n'a été conçue que dans cet *esprit de MODÉRANTISME* qui *PERDRA la Révolution et la France*. Elle s'est attachée à poursuivre des Magistrats *énergiques*, dont tout le tort était de *réveiller l'ardeur du Peuple*... Vous avez cru devoir élargir les hommes qu'elle avait enfermés : que faites-vous donc de la Commission elle-même , puisque vous annulez ses actes ? Le canon a tonné , le Peuple s'est soulevé : mais il faut *remercier le Peuple de son énergie*, dans l'intérêt de la cause même que nous défendons ; et , si vous êtes des *Législateurs politiques* , vous applaudirez vous-mêmes à son *ardeur*, vous reformerez vos propres erreurs et vous abolirez votre Commission. Je ne m'adresse , je le répète , qu'à ces hommes qui ont quelque *intelligence de notre situation* , et non à ces êtres *stupides* qui , dans ces grands mouvements , ne savent écouter que leurs passions. N'hésitez pas à satisfaire ce Peuple... — Quel Peuple ? crie-t-on. — Ce Peuple qui est notre sentinelle avancée , qui hait fortement la Tyrannie et le LACHE MODÉRANTISME *qui doit la ramener*. Hâtez-vous de le satisfaire ; sauvez-le des Aristocrates , sauvez-le de *sa propre colère* ; et si , lorsqu'il sera satisfait , des hommes pervers , n'importe à quel parti ils appartiennent , voulaient prolonger un mouvement devenu inutile , Paris lui-même les ferait rentrer dans le néant ! »

Voilà qui est autrement vrai , autrement grandiose , autrement habile que le langage des Girondins ! Et personne ne doute que c'est l'insurrection qui vient de parler par la bouche de son Directeur !

Mais la Commune insurrectionnelle vient s'expliquer officiellement elle-même.

« Un grand *complot* a été formé , dit-elle ; mais il est découvert. Le Peuple , qui s'est soulevé au 14 juillet et au 10 août pour renverser la Tyrannie , se lève de nouveau pour *arrêter la Contre-révolution*. Le Conseil-général de la Commune nous envoie pour vous faire connaître

les mesures qu'il a prises : la 1^{re} est de mettre les *propriétés* sous la sauve-garde des Républicains ; la 2^e de donner 40 sous par jour aux Républicains qui resteront en armes ; la 5^e de former une Commission qui corresponde avec la Convention dans ce moment d'agitation. Le Conseil-général vous demande de fixer à cette Commission une *salle voisine* de la vôtre où elle puisse *siéger* et se concerter avec vous. »

Quelle adresse pour se faire reconnaître indirectement !

Guadet s'écrie que c'est la Commune qui conspire et qui exécute maintenant sa conspiration. — C'est évident, il y a complot contre complot : mais c'est d'être le plus habile ou le plus fort qu'il s'agit aujourd'hui.

Les Tribunes interrompant *Guadet*, *Vergniaud* demande qu'elles soient expulsées. — Que d'imprudence et de folie ! Vous concevez les cris, le tumulte !

Guadet persiste, et demande que la Commission des 12 soit chargée de poursuivre sur-le-champ ceux qui ont sonné le tocsin et tiré le canon d'alarme.... Il semble qu'il veuille des massacres et la guerre civile à Paris !

Alors paraît une *nouvelle Députation* de la Commune, qui répète ce qu'a dit la première. — Et la Convention *décède* que les ouvriers requis pour veiller au respect de l'ordre public et des propriétés recevront 40 *sous* par jour, et qu'une *salle* sera donnée aux Commissaires de la Commune pour se concerter avec le Comité de Salut public.... Grande victoire, sur *Guadet*, *Vergniaud* et les Girondins !

Cependant, on répand le bruit dans Paris que la Section de la *Butte des Moulins*, postée dans le jardin du Palais-Royal, a arboré la cocarde et le drapeau *blancs* ; la Section du *faubourg Saint-Antoine* descend pour l'attaquer ; et la guerre civile, soufflée par les Girondins, va peut-être commencer. — Mais le bruit est faux ; les officiers s'expliquent ; les deux Sections fraternisent et se mêlent ; toutes les Sections Girondines, incapables de lutter contre les autres, suivent comme elles l'impulsion de la Commune ; et les Girondins, qui comptaient sur 10 ou 12 Sections, n'en ont réellement aucune qui veuille se compromettre pour les défendre.

Vergniaud, qui s'est absenté un moment et qui a vu l'unanimité des Sections et l'ordre qui règne, imagine de s'attacher toutes les Sections en les flattant... Puérile espérance!

« Je suis loin, dit-il à l'Assemblée, d'accuser la Majorité ni la Minorité des *habitants de Paris* : ce jour servira à faire voir combien *Paris aime la liberté*. Il suffit de parcourir les rues, de voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui y circulent, de voir ce beau spectacle, pour décréter que *Paris a bien mérité de la Patrie*. »

Et cinq jours auparavant, il menaçait de rayer le même Paris de la liste des cités!

L'Assemblée se lève tout entière et décrète, au milieu des acclamations, que *Paris a bien mérité de la Patrie*.

Les Montagnards doivent bien rire! Et les Départements..... Pauvres Girondins!

Nous allons voir en effet comme les insurgés se ressouviennent de tous les outrages contre Paris!

Tandis que *Barrère* propose, au nom du Comité de Salut public, de *supprimer* la Commission des 12 en mettant la force publique à la disposition de la Convention, une troisième Députation de la Commune et du Comité central se présente accompagnée d'une foule immense.

« Législateurs, dit le Procureur-syndic du Département (L'huillier), depuis longtemps la ville de Paris est CALOMIÉE aux yeux de l'Univers. Les mêmes hommes qui ont voulu perdre Paris dans l'opinion publique sont les fauteurs des massacres de la Vendée; ce sont eux qui flattent et entretiennent les espérances de nos ennemis; ce sont eux qui avilissent les Autorités constituées, et qui cherchent à égarer le Peuple pour avoir droit de s'en plaindre; ce sont eux qui vous dénoncent des complots imaginaires pour en créer de réels; ce sont eux qui vous ont demandé le Comité des 12 pour comprimer la liberté du Peuple; ce sont eux enfin qui, par une fermentation continue, par des adresses controuvées, par leur correspondance, entretiennent les haines et les divisions dans votre sein et privent la Patrie du plus grand des bienfaits, d'une bonne Constitution, qu'elle a achetée par tant de sacrifices. »

Puis, l'orateur dénonce les complots pour établir le fédéralisme, et demande justice de la menace des Girondins,

Paris sera rayé de la liste des Cités. Il demande enfin vengeance contre Isnard qui a proféré cette menace, contre les 12, contre les 22. — Vous concevez les applaudissements de la Montagne et des Tribunes, le morne silence de la Droite!

Grégoire, qui préside alors, accorde aux pétitionnaires les honneurs de la séance; et les pétitionnaires, trop nombreux pour tenir à la barre, vont s'asseoir parmi les Montagnards, qui leur ouvrent leurs rangs au milieu des applaudissements des Tribunes.

« Aux voix l'impression de la pétition, crie la Gauche. — On ne peut délibérer dans cette situation, crie la Droite! »

Mais la Gauche se sépare des pétitionnaires, se porte vers la Droite pour délibérer; et l'impression de cette terrible pétition est décrétée.

« Nous ne sommes pas *libres*, s'écrie *Vergniaud*! Je demande que la Convention aille se réunir à la force armée qui l'entoure, pour y chercher protection contre la violence qu'elle subit. »

Quelle idée! veut-il allumer la guerre civile ou bien se faire massacrer? — Il s'élance aussitôt, certain que la Droite le suivra, et croyant qu'il a assez d'ascendant pour entraîner la Plaine et peut-être la Montagne. Il a la folie d'espérer qu'il captivera par ses paroles une insurrection si nombreuse, si énergique, si résolue, si bien dirigée!

La Montagne et les Tribunes, enchantées de cette démarche d'enfants, les applaudissent en leur lançant toutes sortes de moqueries, d'ironies, de provocations et de mépris. — La Plaine, étonnée, effrayée, reste indécise et immobile. — Et pour l'intimider davantage, un Montagnard (*Chabot*) demande *l'appel nominal* pour signaler les déserteurs... Et ceux qui viennent de sortir rentrent presque aussitôt à la suite de Vergniaud.

Vous devinez leur confusion, leur air abattu et consterné, les rires, les moqueries, les cris et les huées des Tribunes!

M. Thiers lui-même appelle cette démarche de son héros *petite et ridicule*.

Et pendant ce temps, *Robespierre* est à la tribune, qui réclame des mesures promptes et énergiques, la suppression des 12 et leur accusation : il s'oppose à ce qu'on enlève à la Commune la disposition de la force publique...

« Concluez donc ! lui crie *Vergniaud*. — Oui, répond *Robespierre*, je conclus, et contre vous ! contre vous qui, après le 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont fait ! contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris ! contre vous qui avez voulu sauver le Tyran ! contre vous qui avez conspiré avec *Dumouriez* !... Je conclus pour L'ACCUSATION de tous les complices de *Dumouriez* et de ceux désignés par les pétitionnaires. »

Après de longs et nombreux applaudissements, ces foudroyantes conclusions sont adoptées presque en entier ; et l'Assemblée décrète, au milieu du tumulte : — que la Commission des 12 est supprimée ; — que ses papiers seront saisis pour en être fait rapport sous trois jours ; — que la force armée est en réquisition permanente ; — que les *Autorités constituées* rendront compte à la Convention des mesures prises pour assurer la tranquillité publique ; — que les complots dénoncés seront poursuivis ; — et qu'une proclamation sera faite pour donner à la France une juste idée de cette journée que les malveillants chercheront à défigurer.

Quelle victoire pour l'insurrection ! et tout cela sans violence apparente, sans attentat contre les personnes ni les propriétés ! Ce *Danton* et ce *Robespierre* sont de fameux chefs d'insurrection ! — Nous allons voir le comble de l'habileté.

Quoiqu'il soit 10 heures du soir, la Commune veut célébrer à l'instant son triomphe pour l'assurer d'avantage. Elle ordonne une illumination subite et générale, et une promenade civique aux flambeaux : toutes les Sections marchent confondues, les Girondines avec les Jacobines ; le Président de la Convention, les Montagnards, et d'autres Députés, font partie du cortège ; et les vaincus eux-mêmes célèbrent le triomphe des vainqueurs.

Et la proclamation, que rédige *Barrère* et qu'approuve l'Assemblée, apprend à la France : — que des mesures trop

rigoureuses avaient excité du mécontentement ; — que le Peuple s'est levé avec *énergie* mais avec *calme* ; — qu'il a respecté les propriétés, la *liberté de la Convention* et la personne des Députés ; — qu'il s'est borné à demander *justice* ; — et que la Convention s'est volontairement *empressée* de la lui rendre.

Mais la véritable cause du danger, du mal et de l'insurrection, c'est le système des Girondins, c'est leur résistance au mouvement ; et par conséquent, après une première victoire, tout le monde crie qu'il faut continuer l'insurrection jusqu'à ce que les 22 et leur système soient exclus de la Convention. — L'insurrection continue donc.

§ 35. — Journée du 1^{er} juin.

On se rappelle qu'hier le Comité insurrectionnel a obtenu de la Convention une salle voisine de celle du Comité de Salut public : les deux Comités peuvent donc négocier, et négocient ensemble dans la matinée du 1^{er} juin, pour l'arrestation ou la destitution des 22.

Garat propose alors, dans le Comité de Salut public, que *les Chefs de la Gauche et de la Droite s'exilent volontairement en nombre égal*, pour ramener la concorde.

« A cette idée *généreuse*, dit M. Thiers, tous les cœurs sont émus ; Danton se lève les *larmes aux yeux*, et dit à Garat : « Vous avez raison ! « Je vais à la Convention proposer cette idée, et je m'offrirai à me « rendre le premier en otage à Bordeaux. » On se sépare donc pleins de ce *noble* projet, pour aller le communiquer *aux chefs* des deux partis. On s'adresse particulièrement à *Robespierre*, à qui une *telle abnégation* ne pouvait convenir, qui ne pouvait avoir la *générosité d'accepter*, et qui répond que c'est un *piège* tendu à la Montagne pour écarter ses plus courageux défenseurs. »

Toujours des attaques contre Robespierre ! Hé bien ! nous ne pouvons croire que Danton ait adopté ce projet ni qu'il ait eu les *larmes aux yeux*, parce que c'est lui qui pousse à l'insurrection contre les Girondins dont le système lui paraît funeste, parce que c'est lui qui a organisé Septembre, parce

qu'on ne se sacrifie pas quand on a couru tous les dangers d'une insurrection et qu'on est vainqueur, parce qu'il ne pouvait adopter une pareille idée sans la proposer d'abord, non à la Convention qui n'est pas assemblée, mais à 40 ou 50 Chefs des deux côtés et en outre à la Commune insurgée, enfin parce que Danton est trop habile, trop politique, trop révolutionnaire pour adopter un projet qui n'extirperait pas le mal et qui laisserait la République exposée à la funeste influence de 20 ou 30 ennemis, en la privant de ses 20 ou 30 défenseurs les plus utiles dans le moment où le péril est le plus grand et leur expérience le plus utile. Les Girondins ont-ils voulu se réconcilier quand, à la veille de l'ouverture de la Convention, ils croyaient leur victoire assurée? N'ont-ils pas fait tous leurs efforts pour faire périr sans pitié leurs adversaires? Ont-ils assez d'abnégation et de générosité pour se retirer volontairement ou pour se résoudre à céder, maintenant qu'ils doivent bien voir que leur système de résistance compromet tout? Ainsi, quoique M. Thiers veuille toujours admirer Danton et les Girondins, et toujours condamner ou noircir Robespierre, nous sommes convaincus que Danton n'adopte pas plus que Robespierre le projet de Garat; que, s'il feint de l'adopter, ce n'est qu'une ruse ou de l'hypocrisie; et que Robespierre est ici le plus franc, le plus vrai, le plus prudent et le plus habile.

Il est certain que c'est le système des Girondins qui fait le mal, que c'est contre ce système que l'insurrection s'est levée, et qu'elle ne peut mettre bas les armes que quand il sera condamné et détruit sans pouvoir renaître dans la Convention.

Le Comité de Salut public ne trouve plus d'autre moyen de dissiper l'orage que de proposer aux 22 et aux 12 de donner volontairement leur *démission* comme Députés. — Nous allons voir leur abnégation et leur générosité !

Le soir, le tocsin sonne, la générale bat, le Comité de Salut public convoque la Convention, et la Commune vient demander l'expulsion des 22. — Mais toute la Droite est absente, excepté *Lanjuinais*. L'Assemblée répond qu'elle ne

peut rien statuer sur les 22 parce qu'elle a chargé le Comité de Salut public de lui faire un rapport sous trois jours ; on se sépare après une courte séance ; et l'insurrection s'ajourne au lendemain. — Mais où sont donc les Girondins ?

Ils dinaient ensemble quand le tocsin et la générale se sont fait entendre ; et , convaincus que c'est à leurs personnes que l'insurrection en voulait pendant la nuit , ils se sont réfugiés dans des lieux sûrs. Les uns proposent de mourir à leurs postes et de braver même leurs ennemis : mais les autres veulent se retirer dans leurs Départements , *γ faire éclater une insurrection Girondine* déjà presque déclarée , et *revenir à Paris venger* les lois et la Représentation nationale... Ainsi, une seconde insurrection départementale , une seconde guerre civile , en présence de la guerre civile royaliste et de la guerre étrangère ! Et cela dans l'intérêt de 20 ou 30 personnes !!

Mais ils n'ont pris aucune résolution lorsque , le 2 au matin , l'insurrection recommence.

§ 36. — Journée du 2 juin.

Toujours dirigé par Danton, le Comité insurrectionnel a décidé qu'il allait faire envelopper de nouveau la Convention jusqu'à ce qu'elle décrêtât l'arrestation des 22. — Pendant toute la nuit du samedi 1^{er} juin au dimanche 2 , Paris retentit du bruit du tocsin, de la générale et du canon d'alarme. Dès la pointe du jour, les bataillons de Sans-culottes, levés contre la Vendée mais retenus à *Courbevoie* dans l'attente de l'insurrection, viennent entourer la Convention, prêts à tout exécuter contre elle. Des bataillons de canonniers l'entourent ensuite avec 163 bouches à feu, des caissons, des grils à rougir des boulets, et les mèches allumées. Toutes les Sections viennent enfin l'entourer aussi, au nombre de plus de 80,000 hommes.

Sur ce nombre, dit M. Thiers, plus de 75,000 ne prennent aucune part à l'événement et se contentent d'y assister l'arme au bras. — Mais c'est incroyable ! L'immense majorité approuve l'insurrection et reconnaît la nécessité de se débarras-

ser des Girondins ; ou bien il faudrait avouer que les Modérés sont bien lâches et les Jacobins bien courageux et bien habiles !

La Gauche, la Plaine et la Droite sont garnies : les principaux des 22 manquent seuls à leurs postes , toujours cachés dans leur asile. *Lanjuinais* n'en paraît pas moins à la tribune , reproche à l'Assemblée sa faiblesse, dénonce les Autorités insurrectionnelles, et demande qu'on les casse et qu'on les poursuive. — Mais à quoi bon cette résistance ? N'est-elle pas inutile , dangereuse et nuisible au pays ? N'est-ce pas de la folie plutôt que du courage ? Le vrai patriotisme ne commande-t-il pas ici plus de résignation ?

Les accusations de *Lanjuinais* ne servent qu'à exciter des cris de fureur contre lui, des menaces, un effroyable tumulte pendant lequel plusieurs Montagnards veulent l'arracher de la tribune. — Mais bientôt arrive une Députation de la Commune.

« Les citoyens de Paris , dit l'orateur, n'ont point quitté les armes depuis quatre jours ; depuis quatre jours , ils réclament auprès de leurs mandataires leurs droits indignement violés ; et, depuis quatre jours , leurs mandataires *se rient* de leur calme et de leur inaction... *Il faut* qu'on mette en arrestation provisoire les conspirateurs ; *il faut* qu'on sauve le Peuple *sur-le-champ*, ou il va *se sauver lui-même* ! »

Billaud-Varennes et *Tallien* demandent qu'on délibère à l'instant. — Mais l'Assemblée refuse, parce qu'elle a chargé son Comité de lui faire un rapport sous trois jours.

Alors les pétitionnaires sortent en proférant des menaces ; tous les hommes des tribunes sortent aussi précipitamment ; et l'on entend aussitôt crier *aux armes* ! Dès ce moment, en effet , *Henriot* donne l'ordre de ne plus laisser sortir aucun Député.

Mais le Comité de Salut public se hâte de faire le rapport dont il est chargé.

« *Vu l'état politique* de la Convention, dit *Barrère*, le Comité CROIT que la suspension volontaire des Députés désignés produirait *le plus heureux effet* et sauverait la République d'une crise funeste dont l'issue est effrayante à prévoir. »

Et les Girondins n'ont pas assez d'abnégation , de généro-

sité, de patriotisme, pour suivre l'avis du Comité, qui leur parle au nom du salut public?...

Isnard s'élance aussitôt à la tribune et déclare que, dès qu'on mettra *en balance un homme et la Patrie*, il n'hésitera jamais, et qu'il *renonce* non-seulement à ses fonctions, mais à la vie s'il le faut. — Voilà, nous croyons, le vrai patriotisme, si ce n'est pas la peur qui le fait agir! Pourquoi les autres ne font-ils pas comme Isnard?

Lanthénas et *Fauchet* suivent son exemple. — *Lanjuinais* soutient que la Convention n'est *pas libre*, et refuse sa démission. — *Barbaroux* refuse aussi la sienne.

Marat demande qu'on retranche de la liste *Lanthénas*, *Dussaulx* et *Ducos*, en les remplaçant par *Fermont* et *Valazé*.

Mais dans ce moment plusieurs Députés crient que la troupe du dehors n'a pas voulu les laisser sortir, et que la Convention n'est *pas libre*. — *Barrère* s'en indigne.

Quoi! c'est maintenant pour la première fois qu'ils s'en aperçoivent! Et s'ils ont cru que ce qu'ils avaient de mieux à faire était de fermer les yeux sur la violence insurrectionnelle pour sauver les apparences aux yeux de la France et de l'Europe, pourquoi commencent-ils à les ouvrir aujourd'hui?

Barrère propose à l'Assemblée de sortir tout entière pour constater qu'elle n'est pas libre ou qu'elle est libre.

La Convention sort donc pour faire une promenade solennelle et rentrer, le Président en tête.

Les sentinelles laissent passer du côté du Carrousel : mais, arrivés aux canonniers :

« Vous ne *sortirez pas*, dit *Henriot*, que vous n'ayez livré les 22 ! — Saisissez ce rebelle! dit le Président aux soldats. — *A vos pièces*, canonniers! réplique *Henriot*. »

Et la Convention est obligée de longer la ligne des canonniers et de passer dans le jardin des Tuileries, d'où elle rentre dans le Palais (comme Louis XVI au 10 août), après qu'un bataillon lui a refusé le passage pour sortir sur le quai.

S'il est bien certain qu'elle n'a été ni maltraitée ni insultée, il est bien certain aussi qu'elle n'est pas libre de sortir. —

Mais que faire ? Ordonner la guerre civile , se faire massacrer , exposer au massacre tous les Girondins et tous les royalistes dans Paris , quand les Vendéens et l'Etranger approchent ? Et cela pour sauver 22 hommes qui entravent tout et compromettent tout !...

« Vous voyez bien , dit *Couthon* pour sauver les apparences , que vous êtes *respectés et obéis* par le Peuple ; vous voyez que *vous êtes libres*, et que vous *pouvez voter* sur la question qui vous est soumise : hâtez-vous donc de satisfaire aux vœux du Peuple ! »

Legendre propose alors de retrancher de la liste des 22 ceux qui ont donné leur démission , et de la liste des 12 *Boyer-Fonfrède* et *Saint-Martin* pour les remplacer par les Ministres *Lebrun* et *Clavières*. — Toutes ces propositions sont adoptées.

Cependant, une partie de la Plaine soutient qu'elle n'est pas libre et refuse de voter : mais la Montagne et partie de la Plaine décrètent enfin que les Girondins dénoncés seront *arrêtés chez eux* et gardés à vue par des gendarmes, comme les mêmes Girondins ont demandé l'arrestation et l'accusation de Robespierre, de Marat, de Danton et des Montagnards.

Voilà donc la victoire à l'insurrection , à la Montagne , à la Commune, aux Jacobins, au système d'énergie révolutionnaire ! Voilà les Girondins vaincus , et le *système de résistance* vaincu avec eux ! Voilà un second 10 août !

§ 37. — Appréciation du 31 mai.

« Le 31 mai ou le 2 juin est , dit *M. Thiers* , un vrai 10 août contre la Représentation nationale... Au 10 août, la Révolution, ne contenant plus ses *défiances*, attaque le palais du Monarque pour se délivrer de *craintes* devenues insupportables... Alors, *les divisions* entre les partisans de la *modération* et ceux d'une *énergie inexorable* éclatent sans ménagement... La Coalition se presse d'avancer ; le danger augmente , provoque de plus en plus la violence , décrie la modération , et pousse les passions aux plus grands excès... Sauvée par Dumouriez , la France a le temps de s'agiter encore pour cette grande question de l'*usage modéré* ou *impitoyable* du pouvoir... On fait sur la personne de Louis XVI l'application des *deux systèmes*, et celui de la

modération est vaincu... Après des revers, Dumouriez se prononce tout-à-coup *pour la modération*, la compromet en employant pour elle son épée et l'ÉTRANGER, et échoue enfin contre la Révolution après avoir mis la République dans *le plus grand péril*... Dans ce même moment, la Vendée se lève ; les Départements, *tous modérés*, deviennent menaçants ; *jamais le danger ne fut plus grand pour la Révolution*... Les deux partis ne peuvent plus demeurer en présence... Les Jacobins s'insurgent légalement... Les Girondins résistent en instituant une Commission chargée de poursuivre les complots de leurs adversaires... Le 31 mai et le 2 juin, la Commission et les Députés qu'elle devait défendre sont *enlevés* du sein de la Représentation nationale... L'espace depuis le 10 août au 31 mai est une *longue lutte* entre les deux systèmes. Le danger toujours croissant a rendu la dispute toujours plus vive ; et la *généreuse* Gironde expire lorsque *le danger plus grand a rendu la violence PLUS URGENTE et la modération MOINS ADMISSIBLE.* »

Nous n'avons rien de mieux à faire qu'à prendre acte de cet aveu : *la modération était inadmissible*, et le 31 mai *nécessaire et urgent*. Cependant, nous protestons contre ce qu'on appelle la *modération* de Dumouriez et des Girondins, car ce n'est pas une véritable modération, mais une faiblesse déraisonnable, une véritable folie, ou plutôt un hypocrite prétexte et un mensonge ; nous protestons aussi contre la prétendue *générosité* de la Gironde, qui, dans son intérêt personnel, va proclamer l'insurrection dans les départements, allumer partout la guerre civile, provoquer d'infâmes trahisons, favoriser l'étranger, et répandre sur sa Patrie toutes les discordes, tous les désordres, toutes les violences, tous les périls et d'affreuses calamités.

CHAPITRE VI.

VICTOIRE ET ÉNERGIE DES JACOBINS : SYSTÈME DE ROBESPIERRE APRÈS LE 31 MAI.

— DEMANDES DES JACOBINS. — NOUVELLE ATTITUDE DE LA CONVENTION. — SITUATION DES DÉPARTEMENTS. — FUITE DE BEAUCOUP DE GIRONDINS. — INSURRECTION DES DÉPARTEMENTS CONTRE LA CONVENTION. — ÉNERGIE DES MONTAGNARDS. — ASSEMBLÉE CENTRALE DES GIRONDINS. A CAEN. — CONTINUATION DE L'INSURRECTION GIRONDINE DANS LE MIDI. — NOUVELLE INSURRECTION ROYALISTE DANS LA LOZÈRE. — PROGRÈS DES VENDÉENS. — PROGRÈS DE LA COALITION. — LE MODÉRANTISME PARALYSE ET PERD. — L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE ÉLECTRISE ET SAUVE. — REDOUBLEMENT D'ÉNERGIE DES MONTAGNARDS. — VOTE D'UNE CONSTITUTION. — SOUMISSION OU MOLLESSE DES INSURGÉS GIRONDINS. — MARCHÉ DES GIRONDINS DE CAEN SUR PARIS. — ASSASSINAT DE MARAT PAR CHARLOTTE CORDAY. — LES GIRONDINS SONT-ILS COMPLICES DE CHARLOTTE CORDAY? — HONNEURS FUNÈBRES RENDUS A MARAT. — TRAHISON DU GIRONDIN WIMPFEN. — BORDEAUX, TOULOUSE, GRENOBLE SE SOUMETTENT. — ÉCHECS DE MARSEILLE, NIMES ET LYON. — LA LOZÈRE SOUMISE. — VENDÉENS REPOUSSÉS DE NANTES. — VICTOIRE SUR LES ESPAGNOLS. — GIRONDINS BATTUS PARTOUT. — PROCÈS ET CONDAMNATION DES GIRONDINS. — SORT DES AUTRES GIRONDINS. — JUGEMENT SUR LES GIRONDINS. — OPINION DE BONAPARTE SUR LES GIRONDINS.

§ 1. — Victoire et énergie des Jacobins.

On devine le triomphe des Jacobins après leur victoire du 2 juin ! Mais il n'y a pas un moment à perdre pour en tirer tous les fruits. — Ils décident d'abord l'envoi dans les Départements d'une *adresse* rédigée par Robespierre pour expliquer les événements.

« Le Peuple, dit-il, a confondu tous ses calomniateurs par sa conduite. 80,000 hommes ont été debout pendant près d'une semaine

sans qu'une *propriété* ait été violée, sans qu'une *goutte de sang* ait été répandue ; et ils ont fait voir si leur but était, comme on le disait, de profiter du désordre pour se livrer au meurtre et au pillage. Leur insurrection a été *spontanée*, parce qu'elle était l'effet de la *conviction générale* ; et la Montagne elle-même, faible, étonnée en voyant ce mouvement , a prouvé qu'elle n'avait *pas concouru* à le produire. Cette insurrection a donc été *toute morale* et toute *populaire*. »

Cette adroite interprétation des 31 mai et 2 juin, accueillie par de vives acclamations , est répétée par tous les journaux patriotes. — Mais Robespierre a des projets plus vastes.

§ 2. — Système de Robespierre après le 31 mai.

Ce système est contenu dans *deux notes* écrites de sa main et trouvées chez lui après sa mort.

1^{re} note. — Il faut une *volonté* UNE. — Il faut qu'elle soit républicaine ; il faut des Ministres républicains, des Journaux républicains, des Députés républicains, un Gouvernement républicain. — Les dangers intérieurs viennent des *Bourgeois*. Pour vaincre les Bourgeois il faut rallier *le Peuple*. Tout était disposé pour mettre le Peuple sous le joug des Bourgeois et faire périr les défenseurs de la République sur l'échafaud. Les Bourgeois ont triomphé à Marseille, à Bordeaux, à Lyon ; ils auraient triomphé à Paris sans *l'insurrection actuelle*. Il faut que l'insurrection actuelle continue, jusqu'à ce que les mesures nécessaires pour sauver la République aient été prises : il faut que le Peuple s'allie à la Convention et que la Convention *se serve du Peuple*. — Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche , sur le même plan. — Il faut que les Sans-culottes soient *payés*, et *restent dans les villes*. — Il faut les *armer*, les *colérer*, les *éclairer*. — Il faut exalter *l'enthousiasme républicain* par tous les moyens possibles. — Si les Députés (les Girondins) sont renvoyés, la République est perdue : ils continueront d'égarer leurs Départements , tandis que leurs Suppléants ne vaudront pas mieux. — *Custine* à surveiller par des Commissaires nouveaux bien sûrs. — *Affaires étrangères* : alliance avec les petites Puissances ; mais impossible, aussi longtemps que nous n'aurons pas une *volonté nationale*.

2^{me} note. — Quel est le but ? L'exécution de la Constitution *en faveur du Peuple*. — Quels seront nos ennemis ? Les hommes *vicieux* et *les riches*. — Quels moyens emploieront-ils ? La calomnie et l'hypocrisie. — Quelles causes peuvent favoriser l'emploi de ces moyens ? *L'ignorance* des Sans-culottes. — Il faut donc éclairer le Peuple :

mais quels sont les obstacles à l'instruction du Peuple ? Les écrivains mercenaires qui l'égarent par des impostures journalières et impudentes. — Que conclure de là ? 1^o Qu'il faut *proscrire* les écrivains comme les plus dangereux ennemis de la Patrie ; 2^o qu'il faut répandre de *bons écrits* avec profusion. — Quels sont les autres obstacles à l'établissement de la liberté ? La guerre étrangère et la guerre civile. — Quels sont les moyens de terminer la guerre étrangère ? Mettre des Généraux républicains à la tête de nos braves, et punir ceux qui nous ont trahis. — Quels sont les moyens de terminer la guerre civile ? Punir les traîtres et les conspirateurs, surtout *les Députés et les Administrateurs coupables* ; envoyer des troupes patriotes sous des chefs patriotes pour réduire les Aristocrates de Lyon, de Marseille, de Toulon, de la Vendée, du Jura, et de toutes les autres contrées où l'étendard de la rébellion et du royalisme a été arboré, et faire des exemples *terribles* de tous les scélérats qui ont outragé la liberté et versé le sang des patriotes.

Ainsi : 1^o Proscription des écrivains perfides et contre-révolutionnaires ; propagation des bons écrits ; 2^o punition des traîtres et des conspirateurs, surtout des *Députés et Administrateurs coupables* ; 3^o nomination de Généraux patriotes, destitution et punition des autres ; 4^o *subsistances et lois populaires*. »

Et c'est par les Jacobins que Robespierre va tenter d'exécuter ces plans, dont nous verrons désormais l'application.

§ 3. — Initiative et demandes des Jacobins.

Toujours dirigés par Robespierre, les Jacobins, continuant plus que jamais leur initiative révolutionnaire, arrêtent qu'ils demanderont à la Convention : — le renouvellement de tous ses Comités pour en expulser les Girondins ; — l'épuration du Ministère ; — l'organisation de l'Armée révolutionnaire ; — l'exécution de l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches ; — et surtout la rédaction sous huit jours de la *Constitution*... Jacobins, Cordeliers, Sections, Commune, en un mot le Peuple entier, sont d'accord pour adresser ces vœux. — Que va faire la Convention ? quelle sera son attitude nouvelle ?

§ 4. — Nouvelle attitude de la Convention.

Les 22 chefs Girondins et les 12 n'y peuvent plus paraître.

Le reste de la Droite et une partie du Centre, gardant le silence, semblent protester par leur inaction.

73 d'entre eux signent même une *protestation*, comme fit la Droite de la Constituante après la fuite à Varennes.

Nous ne parlons pas de deux Girondins qui seuls paraissent à la tribune, l'un, *Doulcet*, pour attaquer encore l'insurrection, l'autre, *Boyer-Fonfrède*, pour demander généreusement à prouver l'innocence de ses amis. Ce sont, disent les Jacobins, les *derniers cris des crapauds du Marais*.

Désormais, toutes les propositions révolutionnaires sont votées par la Montagne et par une partie de la Plaine qui se confond avec elle ; et, comme la Montagne est unanime et que toutes les mesures proposées seront adoptées déjà dans les Sociétés populaires, tout sera voté *sans discussion* : on va marcher aussi vite qu'on allait lentement auparavant.

Tous les Comités sont renouvelés et composés de Montagnards : le Comité de *Salut public* seul est maintenu le 10 juin, jusqu'à sa réélection mensuelle au 10 juillet. On lui adjoint seulement trois membres, *Saint-Just*, *Jean-Bon Saint-André* et *Couthon*. — Les Ministres Lebrun et Clavières sont remplacés par *Defourgues* et *Destourmelles*.

Le Comité de Salut public est chargé de présenter des projets pour l'exécution de l'emprunt forcé et pour l'organisation de l'Armée révolutionnaire. — Il est surtout chargé de présenter, sous huit jours, un nouveau projet de *Constitution* ; et, pour ce travail, on lui adjoint cinq Montagnards, en sorte que ce ne sera plus une Constitution Girondine, mais une Constitution Montagnarde ou Jacobine. Quelle révolution !

§ 5. — Situation des Départements.

On n'a pas oublié les divisions entretenues dans les Départements par les Girondins (p. 383) ; on devine combien ceux-ci doivent avoir fait d'efforts pour les augmenter dans ces derniers temps ; on devine aussi combien les discussions et les événements de ces derniers jours doivent avoir produit

d'irritation partout ; on devine même les faux bruits et les calomnies !

On répand partout que 32 ou 34 Députés ont été *massacrés* par la Commune ; — que les caisses publiques ont été *pillées* ; — et que les brigands de Paris vont livrer le pouvoir à l'Etranger, ou à Marat, ou à d'Orléans.

A l'instant même, on s'assemble partout pour rédiger des pétitions et pour se préparer à marcher contre Paris.

Et tout cela, on ne peut en douter, est le résultat des manœuvres pratiquées depuis dix mois par les Girondins de la Convention : que vont-ils donc faire aujourd'hui ?

§ 6. — Fuite de beaucoup de Girondins.

Les 22 et les 12 sont seulement exclus de l'Assemblée, *arrêtés chez eux*, et gardés à vue par les gendarmes.

Gensonné, Valazé, Vergniaud, et quelques autres, consentent à rester ainsi prisonniers, parce que, disent-ils, s'il est bon qu'une partie d'entre eux aillent *réveiller le zèle des Départements*, il est utile aussi que d'autres restent pour faire éclater par *un procès* l'innocence de tous.

Mais *Brissot, Buzot, Louvet, Gorsas, Guadet, Salles, Chambon, Lassource*, et les autres, prennent la fuite et se retirent dans leurs Départements pour les *soulever contre Paris*. — Ainsi, la *guerre civile* ! Voilà leur patriotisme ! Et ils criaient à la calomnie, quand on les accusait de vouloir la provoquer et de conspirer avec Dumouriez ! Le masque tombe aujourd'hui ! — Quelques-uns, (*Pétion, Barbaroux*) *s'échappent* des mains des gendarmes ; d'autres quittent volontairement la Convention, pour aller rejoindre leurs amis.

La Commune lance des mandats contre des complices des Girondins, notamment contre les Ministres *Lebrun* et *Clavières*, contre l'ex-Ministre *Rolland* et sa femme.

Lebrun et Rolland parviennent à s'enfuir. Madame Rolland se rend elle-même en prison.

Buzot et Gorsas se retirent dans l'Eure ; — Brissot, à Mou-

lins ; — Rabaud Saint-Etienne, à Nîmes ; — Rebecqui, à Marseille ; — Biroteau et Chasset, à Lyon ; — Pétion et beaucoup d'autres, à Caen, qui va devenir leur quartier-général.

§ 7. — Insurrection des Départements contre la Convention.

Peu après le 2 juin, *Boyer-Fonfrède* ne craint pas de déclarer à la tribune qu'une armée marche de Bordeaux contre Paris, pour venger les Girondins.

Puis, le 13 juin, poussé par Buzot et Gorsas, le Département de l'Eure donne le signal de *l'insurrection*, en déclarant que la Convention n'est *pas libre* et en décidant la levée de 4000 hommes pour marcher contre Paris et l'envoi de *Commissaires* à tous les Départements voisins pour les inviter à suivre son exemple et à se concerter ensemble.

Les Départements composant la Normandie se confédèrent effectivement à *Caen*, et font arrêter deux Commissaires de la Convention (*Rome* et *Prieur* de la Côte-d'Or).

Les six Départements Bretons se confédèrent à *Rennes*.

Les Départements du Poitou, de l'Anjou, de la Tourraine, proposent de convoquer à *Bourges* une nouvelle Convention, qui serait composée de deux Députés par Département, et d'aller détruire la *Convention usurpatrice ou opprimée*.

Bordeaux forme une *Commission populaire de Salut public*, qui décide la levée d'une force armée, une pétition à la Convention pour bien connaître la vérité, et l'envoi de Commissaires à tous les Départements pour organiser une *Coalition générale*.

Toulouse (où beaucoup de Royalistes se cachent sous le masque de Girondins) lève 1000 hommes, élargit les détenus, et fait arrêter beaucoup de Jacobins.

Les Départements du Tarn, de Lot-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, du Puy-de-Dôme, de l'Hérault même, suivent cet exemple. — *Nîmes* se déclare en révolte.

Marseille lève 6000 hommes, met en activité son *Tribunal populaire ou révolutionnaire*, poursuit les Jacobins,

qu'elle appelle des *tueurs*, et rédige une pétition menaçante.

Lyon s'insurge complètement. Dès le 29 mai, les Sections en sont venues aux mains avec la Municipalité, pour empêcher l'exécution d'un emprunt sur les riches pour aller combattre la Vendée : après un combat dans lequel *plusieurs centaines de citoyens ont péri* des deux côtés, les Girondins et les Royalistes se sont emparés de l'Arsenal, de l'Hôtel-de-Ville et du Pouvoir, en destituant la Municipalité et en fermant le Club des Jacobins. Aujourd'hui, *Lyon poursuit devant son Tribunal révolutionnaire le Président des Jacobins, Chalier, et d'autres membres, et envoie des Commissaires à Marseille, Bordeaux, Rennes et Caen.*

Grenoble veut arrêter les deux Commissaires de la Convention à l'Armée des Alpes.

L'Ain et le Jura suivent l'impulsion de Lyon.

En un mot, 60 Départements se prononcent plus ou moins en faveur des Girondins contre les Montagnards et contre Paris.

Et Paris n'en a que 15 ou 20 pour résister à l'insurrection Girondine, à l'insurrection Royaliste, à l'Émigration, à l'Europe, et aux conspirations de leurs partisans dans ces Départements fidèles. — Les Montagnards, les Jacobins et Paris, doivent donc être furieux contre les Girondins ! Mais comment, par quel héroïsme, vont-ils conjurer cette effroyable tempête ?

§ 3. — Énergie des Montagnards

Le Comité de Salut public conseille les mesures conciliatrices et propose : de casser tous les Comités révolutionnaires qui ont mécontenté les Départements par l'exécution rigoureuse des décrets de la Convention sur les Suspects ; — de remplacer Henriot ; — d'envoyer 30 Députés comme ôtages dans les Départements. — Mais *Robespierre* repousse ce projet et même toute transaction, comme dangereuse et peut-être funeste. — *Danton* les repousse aussi :

« C'est au moment d'une grande production, dit-il, que les *Corps politiques*, comme les corps physiques, paraissent toujours menacés

d'une destruction prochaine. Eh bien, la foudre gronde; et c'est au milieu de ses éclats que *le grand œuvre qui établira le bonheur de 24 millions d'hommes* sera produit ! »

Il propose de sommer tous les Départements insurgés de *se rétracter dans les vingt-quatre heures*, sous peine d'être mis hors la loi... Et la Convention décrète :

« Que le Peuple de Paris, en s'insurgeant les 31 mai et 2 juin, a bien mérité de la Patrie; — que les Députés mis en arrestation seulement chez eux, et dont plusieurs se sont évadés, seront emprisonnés; — que les Députés absents sans excuse seront *déchus* et remplacés par leurs Suppléants; — que les Autorités départementales ou municipales ne pourront ni se déplacer ni correspondre entre elles; — et que tous Commissaires envoyés de Département à Département pour se coaliser devront être saisis par les bons citoyens et amenés à Paris. »

De plus, la Convention casse les arrêtés du Département de l'Eure; — met en accusation les membres du Département du Calvados qui ont arrêté ses deux Commissaires; — mande les Autorités de Toulouse; — casse le Comité et le Tribunal de Marseille; — met les patriotes incarcérés sous la sauvegarde de la loi; — met en accusation Buzot et Barbaroux, comme coupables de révolte; — enfin envoie des Commissaires à Bordeaux, à Lyon, etc., pour éclairer les esprits et constater les faits... Cette vigueur intimide et arrête plusieurs Départements : mais les autres persistent dans leur révolte.

§ 9. — Assemblée centrale des Girondins à Caen.

C'est à Caen que se réunissent les principaux Girondins, Buzot, Guadet, Pétion, Barbaroux, Louvet, Salles, etc; et c'est là qu'ils établissent une *Assemblée centrale de résistance à l'oppression*, qui jure haine aux Anarchistes, qui promet de maintenir l'Egalité, l'Unité et l'indivisibilité de la République, qui lève une armée départementale, et qui choisit pour la commander le *Général Wimpffen*, Royaliste déguisé, qui a bien défendu Thionville contre les Prussiens et qui a refusé de trahir alors, mais qui, chargé par la Convention de défendre les côtes du Nord, *la trahit* aujour-

d'hui en acceptant de commander l'insurrection contre elle. Encore un Général noble qui n'est qu'un *traître* !

Celui-ci rassemble, à *Evreux*, son armée insurrectionnelle et donne le commandement de l'avant-garde à *M. de Puisaye*, autre Royaliste déguisé, qui ne réunit presque que des contre-révolutionnaires cachés sous le masque de Républicains.

Et, tout en envoyant là son contingent, la Bretagne envoie toujours d'autres troupes contre la Vendée.

§ 10. — Continuation de l'insurrection Girondine dans le Midi.

Bordeaux arrête presque les nouveaux Commissaires de la Convention, et fait partir son avant-garde. — *Nîmes* et *Montpellier* mettent leurs bataillons en marche et s'emparent du Pont-Saint-Esprit, où les Marseillais doivent se joindre à eux pour remonter le Rhône. — *Marseille* condamne et exécute des *Jacobins* et fait partir 6,000 hommes pour Avignon et Lyon. — *Lyon* établit une *Commission populaire de salut public*, qui lève une armée et des impôts, qui poursuit activement les procédures contre les patriotes, et qui en condamne 7 à 800. — *Grenoble* persévère, ainsi que *l'Ain* et *le Jura*, excités par les Emigrés réfugiés en Suisse. — Deux Commissaires de la Convention étant arrivés à *Dôle* avec 1,500 hommes de troupes de ligne, plus de 1,400 hommes se réunissent à *Lons-le-Saunier* pour les arrêter. — Tout le Midi menace ainsi de se séparer du Nord, et de marcher contre la Capitale.

§ 11. — Nouvelle insurrection Royaliste dans la Lozère.

Dans la *Lozère*, vers la source de la Loire, c'est une insurrection franchement *Royaliste* qui éclate; et déjà 30,000 insurgés, dirigés par un ex-Constituant, *Charrier*, peuvent se joindre à la Vendée en descendant la Loire.

§ 12. -- Progrès des Vendéens.

On se rappelle que les Vendéens se sont emparés de *Fon*.

tenay le 16 mai (p. 405) — Après un repos de quelques jours, pour soigner les travaux de la campagne, les Chefs ont donné rendez-vous pour le 1^{er} juin, et ont alors répandu partout une proclamation au nom de *Louis XVII* et du Comte de Provence, *Régent*. — Puis, marchant en avant, ils se sont emparés de *Doué* le 7, et de *Saumur* le 9, après un combat acharné contre des forces Républicaines assez considérables... Les Vendéens, se trouvant ainsi maîtres de la Loire, menacent également Paris ou Nantes, et répandent partout la terreur. — Mais ce n'est pas tout.

§ 13. — Progrès de la Coalition.

200,000 Etrangers, qui menacent le Nord et l'Est et qui assiègent Valenciennes, Bouchain et Mayence, peuvent s'en emparer bientôt et de suite arriver à Paris.

Les deux armées, des Alpes ou d'Italie, et des Pyrénées ou d'Espagne, menacées sur leurs derrières par les insurrections Girondines, sans correspondance avec Paris, privées de tout ce qui leur est nécessaire, sont battues près de Nice par les Piémontais, et près de Perpignan par les Espagnols.

Une flotte Anglaise de 37 vaisseaux, commandée par l'Amiral *Hood*, et une flotte Espagnole aussi forte, commandée par l'Amiral *Langara*, arrivent dans la Méditerranée, s'emparent de la Corse et du commerce, et menacent les deux armées du Midi.

Et partout les insurrections Royalistes et Girondines favorisent volontairement ou involontairement la Coalition ! Partout la Coalition favorise les insurrections ! De partout la Coalition et l'Insurrection peuvent arriver en 8 jours à Paris !

§ 14. — Le Modérantisme paralyse et perd.

« Les Fédéralistes, dit M. Thiers, n'étant animés que de *passions médiocres*, ne peuvent agir qu'avec incertitude et lenteur. D'ailleurs ils se font un *reproche secret*, celui de *compromettre leur Patrie* par une diversion *coupable*. Ils commencent à sentir qu'il est CRIMINEL de discuter s'il faut être révolutionnaire comme Pétion et Vergniaud

ou comme *Robespierre et Danton*, dans un moment où toute l'Europe fond sur la France ; et ils s'aperçoivent que, dans de telles circonstances, il n'y a *qu'une bonne manière* d'être révolutionnaire, c'est *la plus énergique*. Déjà, en effet, toutes les Factions, s'agitant autour d'eux, les avertissent de leur *faute* : ce ne sont pas seulement les Constituants, ce sont les agents de *l'ancienne Cour*, les sectateurs de *l'ancien Clergé*, tous les partisans du *Pouvoir absolu*, qui se lèvent à-la-fois : et il devient évident pour eux que toute opposition à la Révolution *tourne au profit des ennemis* de toute liberté. »

Tout cela est vrai, évident : mais quelle condamnation prononcée, quoique involontairement, par M. Thiers, contre ses héros les Girondins ! Car, est-il possible d'être plus inhabiles et plus aveugles, s'ils n'ont pas prévu les conséquences de leur révolte, ou plus criminels s'ils ont aperçu les dangers auxquels ils exposaient leur pays ? — Le système des Jacobins, au contraire, leur donne de l'enthousiasme et de la force.

§ 15. — L'esprit révolutionnaire électrise et sauve.

« Les Montagnards, dit encore M. Thiers, animés seuls d'une *passion forte*, d'une pensée unique, *le salut de la Révolution*, éprouvant cette exaltation d'esprit qui découvre les moyens les plus neufs et les plus hardis, qui ne les croit jamais ni trop hasardeux ni trop coûteux s'ils sont *salutaires*, doivent déconcerter, par une défense imprévue et *sublime*, des ennemis lents, routiniers, décousus, et étouffer des Factions qui veulent de l'Ancien régime à tous les degrés, de la Révolution à tous les degrés, et qui n'ont ni accord ni but déterminé. »

Oui, M. Thiers a raison ; tandis que la modération ou le Modérantisme énerve, paralyse et livre sans défense, à l'ennemi, l'énergie, la résolution, l'enthousiasme et l'audace, sont seuls capables de sauver au milieu des périls : mais qu'en conclure ? Que les Jacobins et les Montagnards sauvent le pays, que les Girondins ont eu mille fois tort de les attaquer et de les calomnier, et que ces mêmes Girondins ont tout compromis par leur système de résistance et de Modérantisme.

§ 16. — Redoublement d'énergie des Montagnards.

Entraînée maintenant par *Robespierre et Danton*, rien ne

décourage la Convention. Ne voulant ni douter du succès ni transiger, vraiment résolue à vaincre ou à périr, elle presse la levée de 300,000 hommes pour arrêter la Coalition, et, d'un autre côté, elle somme tous les Départements rebelles de se *rétracter dans trois jours* ; elle ordonne à ses Commissaires d'attaquer *Lyon* et *Marseille* ; elle envoie quelques milliers de Parisiens contre l'insurrection Normande et Bretonne. — Elle fait aussi, dans quelques jours, ce que les Girondins n'ont pu faire en dix mois, une *Constitution*.

§ 17. — Vote d'une Constitution.

Nous parlerons plus tard de cette Constitution pour la faire connaître : nous voulons dire seulement ici que le projet, commencé quelques jours après le 2 juin, est présenté le 10 et adopté le 24, et que cette Constitution, courte et simple, établit une République tout-à-fait *démocratique*. — Son vote, annoncé par le canon, excite une allégresse universelle.

Quelques Cordeliers cependant (*Jacques Roux*, ancien prêtre, le jeune *Leclerc*, le jeune *Varlet*), plus exigeants que tous les chefs Montagnards et Jacobins, ont la présomption de la critiquer parce qu'elle ne renferme aucune disposition contre les *accapareurs* qui, suivant eux, sont les plus grands ennemis du Peuple. Ils rédigent une *pétition*, la font signer dans les rues et parviennent à la faire adopter aux *Cordeliers* qui la présentent à la Convention. — Mais les Montagnards sont indignés ; et Robespierre, qui veut de l'énergie mais de la *prudence*, et qui ne flatte jamais le Peuple quand il croit qu'il se trompe, s'élève avec chaleur contre l'auteur de la pétition et la fait rejeter unanimement.

« La Constitution *la plus populaire* qui ait jamais été, dit-il aux Jacobins, vient de sortir d'une Assemblée d'abord *contre-révolutionnaire* mais purgée maintenant des hommes qui *contrariaient* sa marche et mettaient *obstacle* à ses opérations. Aujourd'hui pure, cette Assemblée a produit *le plus bel ouvrage*, le plus populaire qui ait jamais été donné aux Nations ; et un homme (*Jacques Roux*) couvert du *mantau* du patriotisme, qui se vante d'aimer le Peuple *plus que nous*,

amène des citoyens de tous les états, et veut prouver qu'une Constitution qui *doit rallier toute la France* ne leur convient pas ! Défiez-vous de telles manœuvres ! Défiez-vous de ces ci-devant Prêtres, coalisés avec les Autrichiens ! Prenez garde au nouveau masque dont les Aristocrates vont se couvrir ! J'entrevois un nouveau crime dans l'avenir, qui n'est peut-être pas loin d'éclater : mais nous le dévoilerons, et nous *écraserons les ennemis du Peuple*, sous quelque forme qu'ils puissent se présenter ! »

« Les ennemis de la République, dit *Collot-d'Herbois*, veulent pouvoir dire aux Départements que *Paris approuve Jacques Roux*.

Des acclamations unanimes accueillent les deux orateurs ; et, pour mieux prouver aux Départements qu'on veut désormais la sagesse autant que l'énergie, les Jacobins envoient une Députation aux Cordeliers ; et ceux-ci s'empressent de *rétracter leur pétition* et d'exclure de leur sein ceux qui l'ont proposée, *Jacques Roux* et *Leclerc*.

Un inconnu, un Prêtre nécessairement suspect, sont en effet bien *coupables* de vouloir diriger, quand le Peuple a des directeurs comme Robespierre, Danton et Marat

La Constitution, imprimée et répandue partout, est alors soumise à la sanction de toutes les Assemblées primaires.

Une grande fête nationale est fixée, au 14 juillet, pour célébrer l'acceptation de Paris, et au 10 août, pour célébrer l'acceptation de la France.

En attendant, c'est un gage d'alliance, d'ordre, de légalité, de fraternité, offert à tous les Départements.

Universellement accueillie avec satisfaction, elle est, pour beaucoup d'insurgés, un *motif*, et, pour d'autres, un *prétexte*, de se soumettre à la Convention et d'abandonner les Girondins. C'est une grande bataille gagnée sur l'insurrection !

§ 18. — Soumission ou mollesse des insurgés Girondins.

Beaucoup de Départements, intimidés par la vigueur et les menaces des Montagnards, et désabusés ou rassurés par leur Constitution, renoncent à la révolte : d'autres persistent.

« Mais, dit M. Thiers, le défaut de *génie révolutionnaire* les empêche de trouver les ressources nécessaires pour réussir. Quelque bien

disposées que soient les masses, elles ne sont jamais prêtes à tous les sacrifices si des hommes *passionnés* ne les y obligent pas. *Il faudrait des moyens violents* pour soulever les *Bourgeois modérés* des villes, pour les obliger à marcher, à contribuer, à se hâter; mais les Girondins, qui condamnent tous ces moyens chez les Montagnards, ne peuvent les employer eux-mêmes. Les négociants Bordelais croient avoir beaucoup fait quand ils ont *parlé avec un peu de vivacité* dans les Sections; mais ils ne *sortent pas* de leur ville: les Marseillais envoient 6,000 hommes; mais ils se font *remplacer par des soldats payés.*»

Et les Girondins, qui se prétendent *hommes d'Etat*, n'ont pas prévu tout cela! Pauvres Girondins! Et M. Thiers les vante encore, quand il les a montrés si petits, si incapables! Il attaque toujours les Montagnards, après avoir si bien justifié leur capacité et leur génie révolutionnaire!

Mais nous allons voir le courage des Girondins de Caen.

§ 19. — Marche des Girondins de Caen sur Paris.

Tous les Députés Girondins, réunis à Caen autour de leur Général *Wimpffen*, le pressent de marcher en avant; et le Général, qui vient d'être mandé à Paris par le Ministre de la guerre, et qui lui a répondu qu'il allait s'y rendre mais à la tête de 60,000 hommes (tant les Girondins sont toujours présomptueux!), donne à son Général d'avant-garde, *Puisaye*, l'ordre de partir d'*Evreux*, le 13, pour marcher sur la capitale.

Nous ignorons s'ils savent que, ce même jour 13, *Marat* doit être assassiné par une Girondine qui vient de partir de Caen et à qui *Barbaroux* a remis une lettre; nous ignorons si leur attaque est combinée avec l'assassinat: mais l'assassinat paraît combiné avec l'attaque; l'assassin espère que l'assassinat favorisera l'attaque; il espère peut-être que l'attaque victorieuse viendra le protéger, le sauver et le couronner.

Le danger est en effet pressant; l'armée Girondine, qui n'est qu'à quelques lieues de Paris, va peut-être y entrer: mais auparavant, suivons l'assassin dans son entreprise.

§ 20. — Assassinat de Marat par Charlotte Corday.

Pendant que les Députés Girondins sont réunis à Caen, et

avant que *Wimpffen* marche sur Paris, une jeune fille de 25 ans, belle et d'un caractère indépendant, *Charlotte Corday d'Armands*, qui depuis longtemps a quitté son père pour venir dans cette ville vivre avec plus de liberté chez une de ses amies, qui s'occupe de politique, qui fréquente les sociétés d'hommes, et qui voit souvent *Barbaroux*, *Pétion*, *Wimpffen*, prend la résolution de se dévouer pour la cause Girondine et d'immoler un des chefs Montagnards.

Ainsi, voilà une jeune fille qui prétend juger et condamner les Montagnards, les Jacobins et leur système! une jeune fille qui prétend connaître assez la politique pour vouloir régler les destinées de son pays!

Elle part avec une lettre de *Barbaroux* pour le Député *Dupeyret*, ami de *Garat*, Ministre de l'intérieur, le priant de la conduire chez celui-ci.

Il paraît qu'elle désire poignarder surtout *Robespierre* ou *Danton*, qu'elle cherche même à les rencontrer, et que ce n'est que quand elle en perd l'espérance qu'elle se décide à frapper *Marat*.

Il paraît aussi (*Histoire parlementaire*) qu'ayant inutilement écrit une première fois à *Marat* pour obtenir une audience, elle lui écrit une seconde lettre dans laquelle elle fait un appel à son obligeance, à son humanité, à son bon cœur, se disant une infortunée qui a besoin de son appui... Croire un homme bon et humain, et invoquer sa bonté pour avoir la possibilité de le tuer! O généreuse Gironde!...

Introduite auprès de *Marat* qu'une maladie inflammatoire force à se tenir presque continuellement dans le bain, et qui lui demande comment il peut l'obliger, elle le poignarde dans sa baignoire, le 13 juillet, le jour où l'insurrection Girondine marche d'Evreux sur Paris... Voilà une Girondine bien douce, bien humaine, bien modérée, bien noble!

M. Thiers prétend qu'elle a frappé *Marat* au moment où il venait de lui dire que les Députés réunis à Caen iraient tous à la guillotine... — Mais comment M. Thiers peut-il le savoir? Par *Charlotte Corday*! Il admet donc tout ce qu'a dit

l'assassin ! Il accueille et présente tout ce qui peut intéresser en sa faveur , tout ce qui peut détruire l'intérêt envers la victime ! !... Ecoutez-le , M. Thiers :

« La servante de Marat (sa femme) et son commissionnaire, accourus à ses cris, trouvent la jeune Corday *calme, sereine, immobile*. Le commissionnaire la renverse d'un coup de chaise ; la gouvernante la foule aux pieds. Le tumulte attire du monde. La jeune Corday se relève et brave AVEC DIGNITÉ les *outrages* et les *fureurs* de ceux qui l'entourent. Des membres de la Section , *frappés de sa beauté, de son courage, du calme* avec lequel elle avoue *son action*, empêchent qu'on ne la déchire... — Conduite en présence du tribunal, elle conserve le même *calme*... « C'est moi, dit-elle, qui ai tué Marat... moi seule en ai conçu le projet... Je n'aurais jamais pris conseil de personne pour une pareille action... J'ai voulu donner *la paix* à mon pays. » Elle est condamnée à mort... Son *beau visage* n'en paraît *pas ému* ; elle rentre dans sa prison avec *le sourire* sur les lèvres ; elle écrit à son père et à *Barbaroux*, auquel elle raconte son voyage et SON ACTION (son assassinat) dans une lettre *charmante*, pleine de *grâce, d'esprit* et d'*élévation*... »

Mais c'est vraiment incroyable que M. Thiers puisse ainsi raconter... embellir... presque célébrer... un assassinat !...

« Dites à Wimpffen, écrit-elle à Barbaroux, que je *l'ai aidé à gagner plus d'une bataille*... »

Nous verrons ! la présomptueuse, la téméraire, va peut-être faire battre et tuer tous ses amis !

« Quel *triste Peuple*, dit-elle en terminant, pour *fonder une République* ! Il faut au moins fonder *la paix* : le Gouvernement viendra comme il pourra... »

Voilà un fameux *homme d'Etat*, une Girondine bien *Républicaine* ! C'est une *Royaliste* déguisée, tout comme ses amis Wimpffen et Puisaye !

« Le 15, continue M. Thiers, elle subit son jugement avec *le calme* qui ne l'avait pas quittée. Elle répond par l'attitude la plus modeste et LA PLUS DIGNÉ aux *outrages* de la VILE POPULACE... Beaucoup plaignent cette fille *si jeune, si belle, si désintéressée dans son action*, et l'accompagnent à l'échafaud d'un regard de *pitié* et d'*admiration*.

En vérité, si M. Thiers était là, il jeterait une *couronne* à la spirituelle beauté que la populace est assez vile pour ap-

peler un assassin ! Quelle admiration ne doit-il pas avoir , M. Thiers , pour les Clément , les Ravaillac , les Damien , qui donnèrent leur vie pour sauver la *Religion* et venger *Dieu* lui-même , pour les Brutus , les Louvel , et tous ceux qui donnent leur vie pour affranchir leur pays !

Tous les Girondins et tous les Royalistes honorent Charlotte Corday comme un *martyr* , sans s'arrêter à l'idée qu'ils honorent le tyrannicide , le régicide et l'assassinat ! ! ! . .

Et cependant cette *Charlotte Corday* , avec la présomptueuse et téméraire pensée qu'elle a assez de génie pour bien juger ce qui convient à son parti , va lui faire un mal incalculable et déterminer la perte de ceux qu'elle voulait sauver !

On doute même de son désintéressement ; car non-seulement elle pouvait espérer que Wimpffen arriverait assez tôt pour la porter en triomphe , mais on prétend (*Histoire parlementaire*) qu'elle laisse trop percer la *vanité* de se mettre en scène , de se donner en spectacle et de faire parler d'elle.

§ 21. — Les Girondins sont-ils complices de Charlotte Corday ?

Charlotte Corday nie qu'elle ait des complices , et M. Thiers prétend que *tous les Girondins ignoraient ses projets* . — Mais il est certain qu'elle se disait *Girondine* , admiratrice passionnée des Girondins . Il est certain qu'elle les a vus à Caen , et probablement souvent , car elle parlait d'eux familièrement ; il est certain qu'elle est partie avec une lettre de *Barbaroux* pour le Girondin Dupeyret , et qu'après son assassinat elle a écrit à *Barbaroux* et l'a chargé de parler de sa part à *Pétion* et à *Wimpffen* , comme si elle était très-liée avec eux tous ; il est certain encore qu'ils devaient profiter de cet assassinat , et que leur marche sur Paris paraît combinée avec l'événement , puisque c'est le même jour , 13 , que l'insurrection part d'Evreux . Et s'il est vrai que le beau révolté *Barbaroux* soit l'*amant* de la belle assassine ? . .

Du reste , puisqu'ils sont capables de trahir leur Patrie et de l'exposer à tous les dangers , en provoquant et en com-

mençant partout l'insurrection et la guerre civile, ils sont bien capables aussi de conseiller ou d'encourager un meurtre qui doit faciliter le succès de leur insurrection et de leur guerre civile !

On les en accuse généralement ; on ne doute pas de leur complicité ; on dit que *cinq* d'entre eux sont particulièrement ses complices.

On va même jusqu'à dire (*Histoire parlementaire*), que *Pétion* voulait, à la même époque, *mettre le feu à Caen*, pour accuser les Jacobins d'être les incendiaires, pour irriter contre eux l'insurrection Normande, et pour entraîner la population contre Paris.

Ce serait comme *Grangeneuve*, *Chabot* et *Guadet*, qui voulaient se tuer pour accuser la Cour de l'assassinat et pour exciter une insurrection contre elle (p. 33). Du moins, ceux-ci ne prenaient pas d'autres qu'eux pour victimes !

Mais on devine la colère du Peuple contre les Girondins, quand la nouvelle de l'assassinat se répand, le 14, jour de la fête de la Fédération !

§ 22. — Honneurs funèbres rendus à Marat.

La mort de *Marat* excite une grande douleur dans le parti populaire. — Les Cordeliers décident que son corps sera enterré dans leur jardin, sous les arbres, à l'endroit où il avait l'habitude de lire lui-même son journal au Peuple. — La Convention décrète qu'elle assistera solennellement à ses funérailles. — Les Jacobins demanderaient pour lui les honneurs du *Panthéon* si la loi permettait de les décerner moins de vingt ans après la mort.

« Je m'étonne, dit alors *Robespierre*, que votre énergie s'épuise ici en vaines déclamations et que vous ne songiez qu'à de vaines pompes : le meilleur moyen de venger Marat, c'est de *poursuivre impitoyablement ses ennemis* ; la vengeance qui cherche à se satisfaire en vains honneurs funéraires s'apaise bientôt et ne songe plus à s'exercer d'une manière plus *utile*. Renoncez donc à d'inutiles discussions, et vengez Marat d'une manière *plus digne de lui* ! »

C'est rigoureux ! Mais on est en guerre, au milieu des insurrections et des dangers, menacé même des poignards Girondins ou Royalistes !... On voit la mort tout autour de soi !...

Le corps reste exposé plusieurs jours, la blessure à découvert... Il est ensuite transporté en grande pompe dans le jardin des Cordeliers... Le cortège met six heures à défilér, depuis six heures du soir jusqu'à *minuit*.

La Convention, la Commune, le Département, y représentent la France et la Capitale.

« Le temps viendra bientôt, dit le Président de la Convention, où Marat sera *vengé* : mais il ne faut pas, par des démarches hâtives et inconsidérées, s'attirer des reproches des ennemis de la Patrie... La Liberté ne peut périr : la mort de Marat ne fera que *la consolider*. »

Toutes les *Sociétés*, toutes les *Sections*, rangées sous leurs *bannières*, viennent en procession, l'une après l'autre, jeter des *fleurs* sur son cercueil ; et tous les Présidents prononcent des discours.

« Il est mort (s'écrie le Président de la Section de la République)... Il est mort *l'ami du Peuple*... Il est mort assassiné !... Son éloge, c'est sa conduite, ses écrits et sa mort !... Marat fut notre *ami*, il fut *l'ami du Peuple* ; c'est pour le *Peuple* qu'il a vécu ; c'est pour le Peuple qu'il est mort... Mais c'est assez se lamenter : écoutez la grande ame de Marat qui se réveille et vous dit : Républicains, mettez un terme à vos pleurs !... Les Républicains ne doivent verser qu'une *larme* et songer ensuite à la *Patrie* : ce n'est pas moi qu'on a voulu assassiner, c'est la *République* ! Ce n'est pas moi qu'il faut *venger*, c'est la République, c'est le Peuple, c'est vous ! »

Son *portrait* est répandu partout ; son *buste* est placé dans toutes les assemblées et dans tous les lieux publics, avec celui de Lepelletier-Saint-Fargeau et celui de *Brutus*.

Et comme on ne trouve chez lui, sous les scellés, qu'un assignat de *cent sous*, un décret déclare que sa veuve sera nourrie par la République, et cette *pauvreté* de Marat excite encore davantage *l'admiration* du Peuple.

Le mépris de la fortune, le désintéressement, est en effet une grande vertu, bien précieuse et bien rare, la seule aux yeux du Peuple qui puisse garantir toutes les autres vertus.

« Telle fut, dit M. Thiers, la fin de cet homme, le *plus étrange* de cette époque. Jeté dans la carrière des sciences (médecine, chimie), il voulut renverser tous les systèmes ; jeté dans les troubles politiques, il conçut tout d'abord une *pensée affreuse*, que les *révolutions réalisent chaque jour* à mesure que *leurs dangers s'accroissent*, mais qu'elles ne s'avouent jamais, la *destruction de tous leurs adversaires*. »

Tous les gouvernements en danger font, en effet, ce que *Marat* disait. Néanmoins, la génération suivante, qui n'entendra que les malédictions des Royalistes et des Girondins, et qui ne pensera pas aux effroyables dangers de cette époque, ne prononcera longtemps qu'avec horreur le nom de cet homme que le Peuple portait en triomphe, aux funérailles duquel assistèrent la Représentation nationale et tout Paris, dont l'éloge fut alors proclamé par cent orateurs, qu'on aurait porté au Panthéon si la loi l'avait permis, et dont l'image fut plus répandue dans la France que celle d'aucun de ses plus grands citoyens, parce que le plus grand service qu'un homme pût rendre alors à sa Patrie était de la sauver des horribles périls accumulés par la Coalition et l'insurrection, et parce que la plus grande vertu sociale et civique est le désintéressement et le dévouement au Peuple. Aussi, pour le Peuple, la mort de *Marat* est peut-être un incalculable malheur.

Revenons maintenant à l'insurrection partie d'*Evreux*.

§ 23. — Trahison de Wimpffen.

Le 15 juillet, le jour même de l'exécution de *Charlotte Corday*, les troupes de la Convention arrivent près de *Vernon*, remplies de fureur, pour arrêter les insurgés ; et, à la première décharge d'artillerie, les Fédéralistes s'enfuient.

Wimpffen assemble alors tous les Députés Girondins à Caen, et leur propose, comme unique moyen de salut, de proclamer *Louis XVII* et d'appeler les *Anglais*.

Encore un Général *traître*, un nouveau *Dumouriez*, un Royaliste caché, choisi par les Girondins ! Et ce traître croit les Girondins capables d'accueillir une pareille proposition !

« Ils la repoussent avec force, dit M. Thiers. Quelques-uns commen-

cent à sentir alors l'imprudence de leur tentative, et le danger de lever un étendard quelconque, puisque toutes les Factions viennent s'y rallier pour renverser la République. »

Il est temps de commencer à le sentir ! Pauvres Girondins ! Ils se décident alors à se rendre tous à *Brest* pour se rendre par mer à *Bordeaux*, afin de diriger l'insurrection du Midi.

Quelle obstination dans la folie ou le crime !

En attendant, tous les insurgés se dispersent et rentrent chez eux, maudissant les *Girondins* ; toutes les Autorités en Normandie et en Bretagne s'empressent de se soumettre ; toutes voudraient tenir et livrer les Députés pour mieux faire leur paix avec la Convention ; et ce n'est qu'en se déguisant, en fuyant, en courant mille dangers, en supportant toutes sortes de souffrances, que *Barbaroux*, *Pétion*, *Guadet*, *Buzot*, *Gorsas*, *Louvet*, etc., tous déclarés traîtres à la Patrie, parviennent aux environs de *Brest*.

Que va faire maintenant l'insurrection de *Bordeaux* ?

§ 24. — **Bordeaux, Toulouse, Grenoble, se soumettent.**

La déconfiture des Girondins et de leur insurrection dans le Nord ne doit pas encourager les insurgés du Midi. Aussi *Toulouse* s'empresse-t-il de se rétracter ; et *Bordeaux* même, berceau des Girondins, accepte la Constitution et ne se sent plus la force de défendre leurs fautes ou leurs crimes.

A *Grenoble*, le commissaire de la Convention, *Dubois-Crancé*, parvient à éclairer le Peuple et à rétablir l'obéissance à la Convention. — Restent *Marseille*, *Nîmes* et *Lyon*.

§ 25. — **Echecs de Marseille, Nîmes et Lyon.**

Marseille et *Nîmes* persistant dans leur révolte, le Général *Carteaux* part de *Grenoble* avec un corps détaché de l'Armée des Alpes, et vient à *Valence* pour empêcher leur jonction avec *Lyon*.

De *Valence* il descend au Pont Saint-Esprit, surprend et enlève le corps de *Nîmois* qui s'y trouve, renvoie les uns et garde les autres, qui consentent à s'incorporer dans sa troupe.

Puis, il court attaquer les Marseillais arrivés à Avignon ; les force à quitter cette ville et à repasser la Durance ; les poursuit jusqu'à Aix, puis jusqu'à Marseille même où il entre avec eux , après qu'une Section Jacobine s'est séparée des autres pour se réunir à lui.

Quant à *Lyon*, il ne se soumet pas formellement à la Convention ; il refuse d'envoyer à Paris les Jacobins incarcérés ; il a même condamné dans son Tribunal révolutionnaire et fait *exécuter* (le 15 juillet) les chefs Jacobins *Châlier* et *Riard* ; il se laisse égarer par des Royalistes déguisés, par *Rambaud*, Président de la Commission centrale, et par *Précý*, Commandant de la force Départementale ; mais il accepte la Constitution, et proteste toujours de son dévouement à la République. Les deux Girondins qui s'y sont rendus pour l'insurger, *Biroteau* et *Chasset*, le quittent même en l'engageant à la soumission, quand ils voient surgir le Royalisme... Il est bien temps de l'apercevoir ! et c'est brave de s'enfuir, au lieu de travailler à éteindre l'incendie qu'on a allumé !

Du reste, nous verrons bientôt ce malheureux Lyon terriblement puni. — En attendant, nous allons voir d'autres succès de la Convention dans la Lozère et la Vendée.

§ 26. — Lozère soumise.

Nous avons vu 30,000 Royalistes insurgés dans la Lozère (p. 428), et d'autant plus dangereux qu'ils peuvent se joindre aux Vendéens. Mais un Représentant du Peuple (*Fabre*) combat vigoureusement l'insurrection dès le principe, lève des troupes partout, disperse les révoltés, et s'empare de *Charrier* leur chef, dont les papiers prouvent que cette insurrection était combinée avec la conspiration de la *Rouarie*, découverte à Rennes six mois auparavant.

§ 27. — Vendéens repoussés de Nantes.

Nous avons vu les Vendéens arriver à *Saumur* et répandre la terreur (p. 429). De *Saumur* ils reviennent sur *Nantes*,

en descendant la rive droite de la Loire, au nombre de 30,000 hommes sous le Commandement du voiturier *Cathe-lineau*, nommé Généralissime, tandis que *Charrette* descend la rive gauche avec une autre armée. Mais 5000 hommes de troupes de ligne et 5000 Gardes nationaux défendent bravement la ville sous les ordres du Général *Canclaux*; le chef des assiégeants est tué (le 29 juin); les Vendéens battus rentrent dans leurs demeures; et cet échec les décourage autant qu'il ranime l'ardeur des soldats Républicains. — Une victoire sur les Espagnols ajoute aux succès de la Convention.

§ 28. — Victoire sur les Espagnols..

On se rappelle combien une première bataille gagnée par les Espagnols (p. 429) compromettait le Midi, déjà compromis par l'Insurrection. Mais, le 17 juillet, 12,000 jeunes soldats arrêtent et culbutent 15,000 vieux Espagnols commandés par *Ricardos*, et les forcent à rentrer en Espagne.

Quoique toujours menacée au Nord par la Coalition, la Convention est donc tranquille maintenant du côté des Pyrénées, et surtout victorieuse partout des Girondins.

§ 29. — Girondins battus partout.

« D'une part, la lenteur des Fédéralistes, dit M. Thiers, leur défaut d'ensemble, leurs *demi-moyens*; d'autre part, l'*énergie* de la Convention, l'unité de sa puissance, sa position centrale, son habitude du commandement, sa politique tour-à-tour *habile et forte*, ont décidé le triomphe de la Montagne sur *ce dernier effort des Girondins*. APPLAUDISSONS-NOUS de ce résultat; car, dans un moment où la France était attaquée de toutes parts, *le plus digne de commander c'était le plus fort*; et les Fédéralistes vaincus *se condamnent* par leurs propres paroles en disant : les HONNÊTES GENS *n'ont jamais su avoir D'ÉNERGIE*. »

C'est très-bien ! M. Thiers reconnaît que les Montagnards ou les Jacobins, ou Robespierre et Danton, étaient, par leur politique habile et forte et par leur énergie, PLUS DIGNES de commander que les Girondins ! Il reconnaît que les premiers sauvaient la France et que les autres la perdaient ! Pourquoi

donc attaque-t-il si opiniâtrement Robespierre et les Jacobins en défendant si opiniâtrement les Girondins? N'est-ce pas la plus monstrueuse *inconséquence*? Et d'ailleurs, n'est-il pas absurde de prétendre que ceux qui ne savent pas avoir d'énergie sont les *honnêtes gens*, comme si les hommes habiles et fermes, capables et énergiques, ne pouvaient pas être *d'honnêtes gens*! Comme si les honnêtes gens étaient essentiellement lâches, ou poltrons, ou imbéciles, ou inutiles, et même embarrassants?

Nous allons voir des Girondins punis, après que leurs dangers se seront accrus chaque jour avec le progrès de la Coalition, de l'insurrection *Girondine* et de la Vendée.

§ 30. — Procès et condamnation des Girondins.

Nous écartons les autres événements et nous anticipons sur l'avenir pour terminer sur les Girondins.

On se rappelle qu'au 2 juin les 34 Députés Girondins ont été seulement *exclus* de la Convention et *arrêtés chez eux* sous garde de gendarmes. On se rappelle aussi que, après l'insurrection Girondine de Caen, au 13 juin, et des autres Départements, ceux des 34 Députés qui n'ont pu fuir ont été *emprisonnés* comme les accusés ordinaires.

Après l'assassinat de Marat par un poignard Girondin, le 13 juillet, et l'exécution du Président du Club Jacobin à Lyon, le 15, par un Tribunal révolutionnaire Girondin, la Convention est disposée à les mettre *en accusation*; et c'est *Saint-Just* qui est chargé de faire un Rapport sur ce sujet.

Au 7 août, quelques-uns des Commissaires envoyés par les Départements pour apporter leur acceptation de la Constitution ont le projet de proposer une *amnistie* générale pour sauver les Girondins : mais la Coalition s'avancant tous les jours davantage, et les Commissaires reconnaissant que les Girondins ont constamment *calomnié* Paris, ces Commissaires demandent eux-mêmes à la Convention *la tête des calomniateurs*.

Sur la fin d'août, le danger croissant, la Convention ordonnant la levée en masse pour repousser l'Étranger, elle ordonne au Tribunal révolutionnaire de poursuivre la Reine, le Duc d'Orléans et les *Girondins*.

Pendant ce temps *Lyon*, entraîné par les Girondins et par des Royalistes cachés sous ce titre, se révolte décidément et a l'*infamie* (dit M. Thiers) de s'allier à l'Étranger et d'appeler les Piémontais à son secours.... L'*infamie*, oui : mais ne sont-ce pas les Girondins qui l'exposent et qui l'entraînent eux-mêmes à cette infamie ? Car les Royalistes seuls ne seraient certainement pas assez nombreux ni assez forts pour appeler l'Étranger malgré les Jacobins et les Girondins. D'ailleurs, les Girondins ne se rendent-ils pas réellement *complices de l'Étranger* par cela seul que leurs insurrections de Marseille et Lyon absorbent une partie des forces qui seraient nécessaires pour arrêter la Coalition ?

Les Girondins de *Toulon* font plus encore : non-seulement ils se révoltent contre la Convention et mettent à mort le Président des Jacobins ; mais, de concert avec les Royalistes, et malgré les efforts du Contre-amiral *Saint-Julien* et d'une partie des officiers de marine, ils consentent (le 29 août) et exécutent une *honteuse et infâme trahison* (dit M. Thiers) ; il proclament Louis XVII et *livrent le port aux Anglais*, qui s'en emparent avec l'intention de brûler l'arsenal et la flotte. L'*Amiral Trogoff*, poussé par le *Baron d'Imbert*, appelle lui-même l'Amiral Anglais, et menace d'exterminer le Contre-Amiral Julien et les marins qui veulent s'opposer à la *trahison*.... Que de *traîtres*, d'infâmes traîtres ! que de sang il faudra verser pour reprendre Toulon !

Et l'on conçoit combien ces trahisons doivent exciter de colère contre les Girondins, cause de tant d'infamies !...

Et voyez l'infémal machiavélisme de la Royauté et de l'Aristocratie ! Le *Baron d'Imbert* apprendra lui-même à la France (dans une brochure intitulée : *Précis historique sur*

les événements de Toulon en 1793, brochure qu'il publiera et fera distribuer gratis en 1814) :

« Qu'au commencement de 1793, il *demanda de l'emploi* au Gouvernement conventionnel : que ce Gouvernement lui confia le commandement d'une des escadres de la Méditerranée ; que, quelques mois après, il livra aux Anglais et à leur amiral Hood l'escadre et le port de Toulon ; que, lorsqu'il demanda de l'emploi et prêta serment de servir la République, il avait l'*intention de la trahir*, etc. ; — « Je m'étais chargé d'une grande et importante expédition, dit-il, dans le but d'en faire manquer les effets, ainsi que le portaient mes *ordres secrets*, les seuls légitimes : cette conduite m'était tracée par l'honneur et la *fidélité*, etc. »

Le danger qui résulte de la trahison de Toulon (où sont les Anglais et les Espagnols), de la trahison de Lyon (où peuvent arriver à chaque instant 60,000 Piémontais) et de la prise de toutes les places fortes qui arrêtaient la Coalition, est tel alors que la Convention déclare le *Gouvernement révolutionnaire*, et croit indispensable d'*effrayer les traîtres* en faisant de grands exemples.

Elle commence par faire juger le général *Custine* accusé de trahison ; il est condamné et exécuté. La Reine aussi.

Saint-Just présente alors son rapport contre les Girondins, et propose d'accuser non-seulement les 34, mais les 73 qui ont *signé une protestation*. — Mais *Robespierre* défend ces derniers, et demande qu'ils soient seulement mis en arrestation ou *exclus* de la Convention ; et son avis est adopté. — Puis la Convention, pressée par cinq pétitions des Jacobins, adopte l'accusation des 34, et consent à leur condamnation.

Avant leur jugement, Lyon mis *hors la loi* depuis sa révolte définitivement déclarée, est pris (le 9 octobre) après un long siège fait par 60,000 Républicains, après un bombardement qui a incendié les principaux édifices, après de nombreux combats qui ont coûté la vie à des milliers d'assiégeants. 2,000 hommes, les plus compromis, qui veulent s'enfuir en Suisse avec *Précý*, sont tués tous, exceptés 80 seulement, dans des défilés où des paysans républicains les attendent ; et des milliers de Lyonnais révoltés périssent dans des exécutions

militaires, tandis qu'une grande partie de la ville est rasée.

Malheureuse ville ! Ce sont cependant les Girondins qui l'ont égarée, trompée, entraînée dans la révolte et dans l'abîme ! Comment hésiterait-on à punir ces Girondins eux-mêmes !

Pendant ce temps, deux Commissaires de la Convention, *Tallien* et *Isabeau*, entrent à *Bordeaux* avec une armée révolutionnaire, rétablissent les Autorités Jacobines ou Montagnardes, désarment les habitants, font juger les Aristocrates et les Girondins ou Fédéralistes par une Commission spéciale, en font exécuter un grand nombre, et lèvent une taxe extraordinaire sur les *riches* pour entretenir l'Armée révolutionnaire.

A *Marseille* aussi, beaucoup de Girondins et de Royalistes, chefs de la révolte, sont jugés et condamnés.

Et la Convention va faire les derniers efforts pour assiéger et reprendre *Toulon* aux Anglais, et pour punir les Girondins de cette ville aussi sévèrement que ceux de *Lyon*.

Mais ce sont les 34 Députés Girondins que les Montagnards et tous les Jacobins de France considèrent comme les principaux auteurs de toutes les insurrections, de toutes les trahisons, de toutes les condamnations prononcées contre les Jacobins par les révoltés de *Lyon*, *Bordeaux*, *Marseille* et *Toulon* ; ce sont eux qu'ils regardent comme les instigateurs directs ou indirects des insurrections Royalistes, comme les *complices directs ou indirects de la Coalition*, comme les ennemis les plus implacables et les plus dangereux, comme la principale cause de tout le mal souffert et de tous les dangers présents et futurs ; ce sont eux, en un mot, dont la punition paraît la plus juste et la plus nécessaire ; et leur procès commence, le 16 octobre, devant le Tribunal révolutionnaire.

Sur les 34, 13 sont absents ou contumaces (surtout *Pétion*, *Buzot*, *Guadet*, *Barbaroux*, *Louvet*), et 21 sont présents (*Brissot*, *Vergniaud*, *Valazé*, *Gensonné*, *Fauchet*, *Lassource*, *Carra*, *Gardien*, *Lehardy*, *Mainvielle*, *Ducos*, *Fonfrède*, *Duchastel*, *Duperret*, *Lacase*, *Duprat*, *Sillery*, *Boileau*, *Lesterpt*, *Antiboul*, *Vigée*).

L'acte d'accusation, dressé par *Amar* au nom du Comité de Sûreté générale, les accuse d'une longue et vaste *conspiration* ayant pour but le *Fédéralisme* par le moyen de l'*insurrection et de la guerre civile*.

« Avant la révolte du Midi, dit M. Thiers, on ne pouvait leur reprocher que des *opinions*. On disait bien qu'ils étaient *complices* de Dumouriez, de d'Orléans, de la Vendée ; mais cette complicité était *impossible à prouver*. Dès le jour au contraire où ils levèrent l'étendard de la guerre civile, il devint *facile de les condamner*. A la vérité les Députés détenus ne sont pas ceux qui ont provoqué l'insurrection du Calvados et du Midi ; mais ce sont les membres du *même parti*, les soutiens de la *même cause* ; on a la *conviction intime* qu'ils ont *CORRESPONDU* les uns avec les autres ; et, quoique les *lettres interceptées* ne prouvent pas suffisamment la complicité, elles *suffisent* à un tribunal qui doit se contenter de la vraisemblance. »

« Les accusés, au contraire, ne croient pas pouvoir être condamnés si l'on consent à discuter avec eux : « Si on nous *laisse parler*, disent-ils, nous sommes *sauvés*. »

En vérité, il n'est pas possible d'être plus présomptueux et plus aveugles que ces génies Girondins !

« Si les Partis avaient plus de *franchise*, ajoute M. Thiers, ils seraient du moins bien plus *nobles*. Le Parti vainqueur pourrait dire au Parti vaincu : « Vous avez poussé l'attachement à votre *système de modération* jusqu'à nous *faire la guerre*, jusqu'à mettre la République à deux doigts de sa perte par une *dédiversion désastreuse* : vous êtes *vaincus*, il faut mourir ! — De leur côté les Girondins, ont un *beau discours à tenir* à leurs vainqueurs. Ils PEUVENT leur répondre : Nous vous regardons comme des *scélérats* qui *bouleverser* la République, qui la *déshonorez* en prétendant la défendre, et nous avons voulu vous combattre et vous *détruire*. Oui, nous sommes *tous également coupables* ; nous sommes *tous complices* de Buzot, de Barbaroux, de Pétion, de Guadet ; ce sont de *grands et vertueux* citoyens dont nous proclamons les *vertus* à votre face : tandis qu'ils sont allés *venger* la République, nous sommes restés ici pour la *glorifier* en présence des bourreaux. Vous êtes vainqueurs ; donnez-nous la mort ! »

Sans doute les Girondins peuvent tenir ce discours parce qu'ils peuvent mentir dans l'intérêt de leur réputation : mais ils ne peuvent pas, avec raison, devant la France et l'histoire, dire que leurs adversaires, qui défendent la Patrie, sont des

scélérats qui la *déshonorent*, et qu'eux, qui provoquent la *trahison* et la *guerre civile* et qui *favorisent l'Etranger* pour *détruire* leurs rivaux, sont de *grands et vertueux citoyens qui glorifient* la République : ce langage serait trop absurde, trop emphatique et trop gascon ! — Il serait plus vrai, plus noble et plus patriotique de dire : « Nous nous sommes
« trompés ; et si, dans notre erreur, nous avons pu vous dé-
« truire, nous vous aurions détruits : mais nous le reconnais-
« sons trop tard, nous avons fait beaucoup de mal à la Patrie ;
« nous voulons le réparer autant qu'il est en notre pouvoir de
« le faire, et nous sommes prêts à mourir pour proclamer sur
« l'échafaud que le premier devoir d'un citoyen est d'éviter
« tout ce qui peut favoriser l'invasion étrangère. » — Peut-être même ce langage réussirait-il à les sauver !

« Mais, continue M. Thiers, les Girondins prennent la résolution de se défendre ; et, pour cela, il leur faut employer les *concessions* et les *réticences*. »

C'est bien peu noble pour les *plus nobles* des hommes !

« On entend contre eux *Pache* (ancien Ministre de la guerre et Maire actuel), *Chabot* (Député), *Fabre-d'Eglantine* (aussi Député), *Chaumette* (Procureur-syndic de la Commune), *Hébert* (son Substitut), *Destournelles* (Ministre de la Justice), et d'autres témoins aussi *faux* ou aussi *vils*. »

Chabot dépose qu'ils ont *souffert* les massacres de Septembre et le vol du Garde-Meuble, pour avoir un prétexte d'attaquer les patriotes ; que *Pétion a fait boire les égorgeurs* ; et que *Brissot n'a pas voulu qu'on les arrêtât*, parce qu'il y avait en prison un de ses ennemis, *Morande*.

« Tels sont, dit toujours M. Thiers, les *êtres vils* qui s'acharnent sur les *hommes de bien*, dès que le Pouvoir leur en a donné le signal. »

Les Girondins des *hommes de bien* !...

« Les accusés repoussent l'idée d'une conspiration et d'un *accord*, en disant que leurs doctrines ne sont pas absolument conformes. L'un dit : je n'ai pas voté pour l'*appel au Peuple* ; — l'autre : je n'ai pas voté pour la *Garde départementale* ; — un troisième : je n'étais pas pour l'*arrestation d'Hébert et de Chaumette*... Tout cela est vrai ;

mais alors les accusés semblent presque *s'abandonner* les uns les autres ; et chacun paraît *condamner* la mesure à laquelle il n'a pas pris part. *Boileau* pousse le soin de se justifier jusqu'à *la plus extrême faiblesse* et se couvre même de *honte* : il *avoue* qu'il a existé une *conspiration* pour le Fédéralisme ; qu'il en est convaincu maintenant et *le déclare à la Justice* ; qu'il ne peut pas désigner les coupables , mais qu'il *souhaite leur punition* et se déclare franc Montagnard. »

Quelle lâcheté, pour sauver sa tête en faisant tomber celles de ses amis ! Quoi ! ces 21 Girondins, si prudents, si sages, si capables, si éloquents, si vertueux, ne peuvent pas s'entendre dans leur prison pour adopter une défense commune et honorable ! Que de mépris ces dernières divisions ne doivent-elles pas jeter sur eux !

« *Gardien* a aussi la *faiblesse* de désavouer la Commission des 12.

« *Vergniaud*, *Brissot*, *Valazé*, *Gensonné*, NIENT leur *connivence* avec les *fugitifs* ; et, malheureusement , on a découvert des *lettres*, écrites par *Vergniaud* à un Bordelais, qui respirent *la plus vive indignation* ; on a trouvé une lettre, adressée à l'accusé *Lacase*, où les *préparatifs de l'insurrection* sont annoncés ; enfin on a intercepté une lettre , de l'accusé *Duperret* à *Madame Rolland* prisonnière (quelle imprudence !), où il lui disait qu'il avait reçu des nouvelles de *Buzot* et *Barbaroux* et qu'ils se *préparaient* à venir de Caen PUNIR les *attentats* commis contre eux à Paris. »

Nous sommes vraiment fâchés de voir les *dénégations* de *Vergniaud* et ses amis en présence de ces lettres et de la conviction intime que leurs *dénégations* sont des mensonges !... Ces mensonges ne sont ni dignes, ni nobles, ni même adroits et raisonnables !

Mais les débats durent déjà depuis trois jours (ceux du procès de *Custine* en ont duré douze et ceux de la Reine trois) ; les Jacobins présentent une pétition pour qu'un décret abrège les procédures ; *Robespierre* présente un projet au nom du Comité de Salut public ; la Convention décrète qu'après *trois jours* de débats, les Jurés pourront se déclarer *suffisamment éclairés*, et que le tribunal appelé jusqu'à présent *extraordinaire* s'appellera désormais *révolutionnaire* ; et, le lendemain 30 octobre, après six jours de débats, les Jurés en demandent la clôture.

A minuit, leur jugement est prononcé... Tous sont déclarés coupables, et tous sont condamnés à mort.

« Ah ! c'est moi qui les tue ! s'écrie *C. Desmoulins*. C'est mon *Brissot dévoilé* (brochure contre les Girondins) qui cause leur condamnation !... Je m'en vais !...—Et il sort *désespéré*, » dit M. Thiers.

Mais qu'est donc devenu ce *C. Desmoulins* ? Il dénonce, il poursuit, il pousse l'ardeur jusqu'à faire des brochures pour démasquer des conspirateurs et des traîtres ; et quand on les condamne il est *désespéré* ! Il va peut-être crier contre la condamnation, contre les Jurés, les Juges, la Révolution !

Boileau jette son chapeau en l'air et s'écrie : *Je suis innocent* !... Et c'est le même qui vient de se déshonorer par ses révélations ! On peut donc être infâme et mourir avec courage !

« Quelques-uns ont le tort, dit M. Thiers, de jeter quelques assignats, comme pour engager la multitude à voler à leur secours. »

Comme ces malheureux Girondins connaissent peu le Peuple ! Et ils avaient la présomption de vouloir le gouverner !

Valazé se tue à l'instant d'un coup de poignard.

Tous les autres, reprenant leur courage, entonnent en sortant l'hymne des Marseillais.

« Leur dernière nuit est sublime, dit M. Thiers : Vergniaud a du poison ; mais il le jette pour mourir avec ses amis. Ils font en commun un dernier repas, où ils sont tour-à-tour gais, sérieux, éloquents... Ils chantent des hymnes à la France et à la liberté. »

C'est ce que font, à toutes les époques, dans tous les partis, les condamnés politiques, surtout quand ils sont en grand nombre dans la même condamnation : nous ne voyons rien là de sublime, surtout après tant de faiblesse et tant de fautes pendant le procès.

« Le lendemain 31, ils répètent l'hymne des Marseillais en marchant à l'échafaud. Arrivés, ils s'embrassent en criant *vive la République* !... Tous meurent avec dignité. En 31 minutes, le bourreau fait tomber ces illustres têtes. »

§ 31. — Sort des autres Girondins.

Madame Rolland est ensuite condamnée et exécutée, le 10 novembre : elle meurt avec courage.

« Ainsi périt , dit M. Thiers, cette femme charmante et courageuse , qui éprouvait pour l'un des Girondins proscrits une *passion profonde et toujours contenue* , qui méritait de partager la destinée de ses amis , mais qui , *plus modeste* et plus soumise au rôle passif de son sexe , aurait , non pas évité la mort, *due à ses talents et à ses vertus* , mais épargné à son époux et à elle-même des *ridicules et des calomnies*. »

Mais ce langage n'est-il pas révoltant dans la bouche d'un historien ? Quoi ! tous ceux qui ont *des talents et des vertus* méritent la mort , selon lui , aux yeux du parti populaire ! On condamne les Girondins et Madame Rolland uniquement parce qu'ils ont *des talents et des vertus* !... Tout leur crime est d'avoir *des talents et des vertus* !... On tue tous ceux qui ont *des talents et des vertus* !... Tous ceux qu'on ne tue pas n'ont donc *ni talents ni vertus* !...

En apprenant la mort de sa femme , *Rolland* , qui s'est réfugié près de Rouen chez un ami , vient se tuer sur la route en se perçant le cœur avec une épée appuyée contre un arbre.

« Ainsi , dit encore M. Thiers , dans cet épouvantable délire qui rend suspects , et le *génie*, et la *vertu* , et le *courage*, tout ce qu'il y avait de *plus noble* , de *plus généreux* en France , périssait ou par le suicide ou par le fer des bourreaux ! »

Toujours la même exagération , la même partialité , le même outrage à la vérité et à la raison , la même calomnie contre le parti populaire !

Déjà *Biroteau* , mis hors la loi à cause de sa révolte dans Lyon , a été exécuté par ordre de Tallien , à Bordeaux , où il voulait s'embarquer pour un pays étranger. Il a déclaré en mourant qu'ils auraient aussi proscrit et guillotiné la *Montagne* , s'ils avaient été vainqueurs.

Gorsas , insurgé et mis hors la loi , est amené à Paris et exécuté séparément. — *Isnard* et *Kersaint* , arrêtés dans les environs de la Capitale , le sont également. — D'autres encore.

Condorcet reste longtemps caché à Paris. C'est dans cette retraite et en face de l'échafaud qu'il rédige son *Esquisse historique des progrès de l'esprit humain* , ouvrage si rem-

pli d'idées philanthropiques que ce n'est qu'avec la plus profonde douleur que nous voyons un pareil philosophe au nombre des proscrits. Forcé de quitter son asyle pour ne pas compromettre un hôte généreux, réduit à se cacher plusieurs jours dans des carrières aux environs de *Sceaux*, vêtu d'une veste et coiffé d'un bonnet, il est enfin arrêté à *Clamart* et conduit dans la prison de *Bourg-la-Reine*. Un *Horace* qu'il porte sur lui le fait reconnaître, et le lendemain on le trouve mort de faim ou d'un poison dont il s'était muni.

Quant aux Députés insurgés à Caen, réfugiés et cachés quelque temps dans les environs de Brest, ils arrivent enfin dans les environs de Bordeaux ; mais, poursuivis par Tallien, ils sont obligés de *se cacher dans des cavernes*.

§ 32. — Jugement sur les Girondins.

« Telle est, dit M. Thiers, la fin de ces *nobles et courageux* citoyens, victimes de leur *généreuse utopie*... NE COMPRENANT ni l'*humanité*, ni ses vices, ni les *moyens de la conduire* dans une révolution, ils s'indignèrent de ce qu'elle ne voulait pas être meilleure, et se firent dévorer par elle en *s'obstinant à la contrarier*... RESPECT à leur mémoire ! JAMAIS TANT DE VERTUS, de TALENTS, ne brillèrent dans les guerres civiles ; et, il faut le dire à leur GLOIRE, s'ils ne comprirent pas la nécessité des moyens violents pour sauver la cause de la France, la *plupart* de leurs adversaires, qui préférèrent ces moyens, se déterminèrent par PASSION plutôt que par GÉNIE. On ne pourrait mettre au-dessus d'eux que CELUI des *Montagnards* qui se serait décidé pour les moyens révolutionnaires par POLITIQUE SEULE, et non par l'entraînement de la haine. »

Ce panégyrique est bien beau en apparence ; mais, s'il nous est permis de le dire, il est difficile de réunir en si peu de mots plus d'erreurs, de contradictions et d'inconséquences...

D'abord, nous ne voyons nulle part que les Girondins soient plus *nobles* et plus *courageux* que les autres, ni qu'ils aient une *utopie*, ni surtout que leur utopie soit plus *généreuse* que celle de leurs adversaires. Nous verrons, au contraire, combien ils se montreront anti-populaires, immoraux, vindicatifs et cruels, après le 9 thermidor.

En second lieu, puisqu'ils *ne comprennent*, ni l'humanité, ni ses vices, ni *les moyens de la conduire en révolution*, ils ont moins de capacité et de talent que leurs adversaires qui comprennent tout cela, et ils sont bien téméraires et bien inexcusables de vouloir la conduire en empêchant les autres de le faire ; ils sont bien insensés de *s'indigner* de ce qu'elle ne veut pas se confier à leur ignorance ; ils sont bien coupables de la *contrarier*, et bien fous de *s'obstiner* dans cette contrariété qui doit les faire dévorer.

Et puis, n'est-il pas absurde de dire que l'humanité *ne voulait pas être meilleure*, lorsqu'elle n'avait pas d'autre désir, lorsque tous ses efforts tendaient à ce but, lorsqu'elle refusait seulement de se laisser conduire par ceux qui ne la comprenaient pas ?

N'est-il pas inconséquent et contradictoire de dire que JAMAIS tant de TALENTS *ne brillèrent dans les guerres civiles*, lorsqu'on vient d'avouer, quatre lignes auparavant, *qu'ils ne comprenaient pas* les moyens de conduire une révolution ?

N'est-il pas dérisoire de vanter leurs VERTUS, lorsqu'ils provoquent l'insurrection, la guerre civile et la trahison, lorsqu'ils favorisent les Royalistes contre la République, et l'invasion étrangère contre l'existence même de la Patrie ?

Après les trahisons de leurs complices, à Lyon et à Toulon, comment peut-on dire RESPECT à leur mémoire ? Comment peut-on parler de leur GLOIRE ?

Comment peut-on leur faire un titre de GLOIRE de ce que, quand ils n'avaient pas le GÉNIE de comprendre la nécessité des moyens violents pour sauver la France, la *plus grande part* de leurs adversaires comprenaient cette nécessité par *passion* tandis que la *moindre part* la comprenaient par *génie* ? Voilà une belle GLOIRE pour eux de *ne comprendre*, ni par génie ni par passion, la nécessité que tous leurs adversaires comprennent, la minorité par *génie*, la majorité par *passion* !

Comment peut-on dire encore qu'on ne pourrait mettre au-dessus d'eux qu'un seul Montagnard, quand tous les Montagnards et tous les Jacobins (qui comprennent par génie ou

par passion) doivent être mis au-dessus des Girondins (qui *ne comprennent* ni par passion ni par génie)? Car, quand il s'agit de *sauver*, n'est-ce pas celui qui sait sauver qu'il faut mettre *au-dessus* de celui qui ne sait pas sauver? M. Thiers n'a-t-il pas dit lui-même (p. 442) que les Montagnards étaient, à cause de cela, *plus dignes de commander* que les Girondins? N'a-t-il pas dit qu'il fallait *s'applaudir* de la victoire de la Montagne sur la Gironde?

Que veut dire M. Thiers en disant qu'on ne pourrait mettre au-dessus des Girondins que celui des Montagnards qui se serait décidé pour les moyens révolutionnaires par *politique seule* et non par *l'entraînement de la haine*? Comment distinguer la *politique* et la *haine par suite des opinions et des luttes politiques*? Comment affirmer, par exemple, que les Girondins ne poursuivaient les Montagnards que par *politique*, et que les Montagnards ne poursuivaient les Girondins que par *haine*?

Nous le voyons bien, M. Thiers veut parler ici de *Danton* et de *Robespierre*; il consentirait à mettre son héros *Danton* au-dessus de ses héros les Girondins; mais il ne peut supporter l'idée qu'on puisse mettre au-dessus d'eux *Robespierre*; et, pour expliquer cette différence, il prétend que *Danton* n'est révolutionnaire que par *politique* et *Robespierre* que par *haine*. Pour nous, d'après les faits, nous voyons dans *Robespierre* autant de *politique*, pas plus de *haine*, moins d'inconséquence, plus de dévouement et d'incorruptibilité que dans *Danton*; et, sans balancer, nous mettons *Robespierre* au-dessus de *Danton*, et tous deux bien au-dessus des Girondins.

Pour en revenir aux Girondins, écoutez le jugement que porte sur eux un historien célèbre :

« L'opposition des Girondins a été *dangerouse*, leur indignation *impolitique*; ils ont COMPROMIS la Révolution, la Liberté et la France; ils ont COMPROMIS même la modération en la défendant avec *aigreur*; et, en mourant, ils ont entraîné, dans leur chute, tout ce qu'il y avait de *plus généreux et de plus éclairé* en France. »

Il nous semble qu'il est difficile de mieux prouver leurs

torts, de mieux condamner leur système et de mieux réfuter M. Thiers : quel est cet historien ? — *M. Thiers*... oui, *M. Thiers*, T. IV, chap. 4... N'est-ce pas dire continuellement oui et non, blanc et noir ? — Attendez la conclusion !

« Cependant, dit-il en terminant, qui ne voudrait avoir rempli leur rôle ? *qui ne voudrait* avoir COMMIS LEURS FAUTES ? Est-il possible de laisser couler le sang *sans résistance* et sans *indignation* !

On aura peut-être peine à le croire ! Comment, il y a quelqu'un sur la terre qui voudrait jouer le rôle des Girondins, *commettre leurs fautes*, COMPROMETTRE, comme eux, la *Révolution*, la *Liberté*, LA FRANCE, même la *modération* en la défendant avec aigreur ! Et nous ne parlons pas de leur insurrection, de leur guerre civile, de leur trahison, de Lyon qu'ils veulent livrer aux Piémontais, de Toulon qu'ils livrent aux Anglais, de la diversion qu'ils opèrent au profit de la Vendée et de l'invasion étrangère ! Comment pourrait-on vouloir *jouer ce rôle* et commettre ces fautes ou plutôt ces crimes et ces infamies !...

On croit en imposer avec cette grande phrase :

« Est-il possible de *laisser couler le sang* SANS RÉSISTANCE ET SANS INDIGNATION ? »

Mais ce n'est là qu'une ruse, une hypocrisie, une révoltante déloyauté qui suppose que les Montagnards (et par conséquent Danton) versaient le sang par cruauté, par barbarie, pour le plaisir de le verser, tandis qu'ils prétendaient ne le verser qu'à regret, par nécessité, pour sauver la Patrie, comme la Société qui sacrifie l'empoisonneur et le parricide, comme le Général qui fait tuer ses soldats pour gagner la bataille, comme la mère qui fait couper la jambe à son enfant pour lui sauver la vie en arrêtant la gangrène ! Et, dans ce cas de gangrène, quelle est la mère la plus tendre ou la plus raisonnablement tendre, celle qui laisse mourir son enfant dans les souffrances pour lui éviter l'amputation, ou celle qui l'ordonne en pleurant pour conserver son enfant chéri ?

Loin d'être plus humains que les Montagnards, on pourrait

dire que les Girondins sont plus faibles, plus timides et réellement plus nuisibles à l'humanité ; car, s'ils avaient été les maîtres, ils auraient perdu la France par leur faiblesse, et n'auraient pas su la défendre contre l'Emigration et la Coalition qui auraient versé plus de sang qu'on n'en a répandu. En contrariant les Montagnards, en les attaquant, en les calomniant, en les mettant en péril, ils n'ont rien empêché, ont tout aggravé, tout envenimé ; ils ont ranimé l'espérance des Royalistes qui, sans eux, se seraient peut-être résignés ; ils ont rendu plus acharnée la guerre de la Vendée ; ils peuvent s'imputer une partie de ce qu'ont souffert les Vendéens, une grande partie de ce qu'ont souffert les Royalistes, tout ce qu'a souffert leur propre parti dans toute la France, tous les malheurs de Lyon, de Bordeaux, de Marseille et de Toulon, tout ce qu'ils ont fait souffrir eux-mêmes au parti Montagnard, tout le sang patriote versé pour reprendre Lyon, Marseille, Toulon, et plusieurs des défaites essayées par les armées qu'affaiblissaient leur funeste diversion.

Qu'on ne les dise donc pas amis exclusifs de l'Humanité ceux qui ont fait tant de mal à l'Humanité !

Et l'on peut aller plus loin encore ; on peut dire que les Girondins n'avaient réellement ni modération, ni générosité, ni humanité, et qu'ils auraient fait contre les Jacobins tout ce qu'ils accusaient ceux-ci de faire contre les Royalistes : il est d'abord certain qu'ils ont *toléré les massacres de Septembre* ; ils ont demandé des mesures arbitraires et révolutionnaires, la terreur, la vengeance, des punitions, la destruction de leurs ennemis, l'extermination de ce qu'ils appelaient les anarchistes ; ils ont demandé que la Convention fût constituée en Cour de justice pour condamner rapidement leurs adversaires ; ils ont voulu les têtes de Robespierre et de Marat ; ils ont établi des Comités de Salut public et des Tribunaux révolutionnaires à Bordeaux, à Lyon, à Marseille, à Toulon ; ils ont exécuté des *milliers* de Jacobins dans ces villes ; ils ont fait assassiner Marat ; ils ont menacé de *détruire Paris* ;

ils ont voulu une horrible guerre civile en demandant l'appel au Peuple; ils ont insurgé 60 Départements et ont voulu faire marcher 300,000 hommes contre Paris, tandis que 300,000 Etrangers et Vendéens marchaient également contre lui; ils ont voulu tuer et massacrer toute l'armée que Paris leur opposerait, 100,000,... 500,000, un million, s'ils avaient pu massacrer un million; ils ont voulu se venger et punir tout le parti Jacobin en France; et devinez le massacre qu'ils en auraient fait avec les Royalistes, les Vendéens, les Emigrés et la Coalition, après avoir eux-mêmes dénoncé à toute l'Europe les Jacobins comme des anarchistes, des scélérats, des assassins et des rigicides; ils auraient exécuté le *Manifeste de Brunswick* et celui de *Dumouriez*!

Oui, leur prétendue modération est devenue si immodérée et si furieuse que, sous le prétexte d'épargner les Royalistes, ils auraient égorgé tous les Républicains énergiques. Nous les verrons, après le 9 thermidor, destituer tous les patriotes, en emprisonner 30,000, en massacrer des milliers dans les prisons ou chez eux, et en faire tuer des milliers envoyés à l'échafaud par leurs Commissions spéciales ou militaires.

Non, ils n'étaient pas plus humains ni plus généreux que leurs adversaires, mais seulement plus faibles et plus mous, moins clairvoyants et moins courageux, moins sincères et plus intriguants, moins francs et plus hypocrites, moins énergiques et plus violents, moins forts et plus vindicatifs: ce n'est pas par humanité qu'ils ont résisté, mais par peur, par égoïsme, par vanité, par ambition, par désir de dominer. Jamais peut-être parti n'a fait à son pays plus de mal matériel et moral!

Qu'on ne nous parle donc pas de la *gloire* des Girondins!... Il ne peut y avoir de gloire que pour ceux qui réunissent la sincérité, le génie, le courage, le dévouement au Peuple, à la Patrie et à l'Humanité.

Et cependant, avec leur vice général, les Girondins avaient aussi des vertus et des talents; beaucoup d'entre eux, un très-grand nombre, étaient des hommes excellents qui, dans

des temps calmes, auraient été des modèles de bonté, d'humanité et de patriotisme; quelques-uns auraient été l'honneur de la France par leurs travaux philosophiques et philanthropiques; quelques autres auraient illustré la tribune française par leur éloquence, s'ils avaient plaidé la cause de la vérité. Regrettons qu'un grand défaut ou une grande erreur ait paralysé leurs talents et leurs vertus; regrettons qu'ils aient eu l'ambition de gouverner une révolution sans en avoir la capacité; plaignons leurs malheurs comme ceux qu'ils ont attirés sur leurs adversaires; gémissons sur les imperfections de l'Humanité et sur le hasard qui n'a pas donné, à cette époque, des hommes plus parfaits; mais plaignons-nous surtout (et c'est là que nous en reviendrons toujours), plaignons-nous de l'organisation sociale et de l'éducation, dont les vices sont la cause de presque tous les malheurs de l'Humanité!

§ 33. — Opinion de Bonaparte sur les Girondins.

Voici ce qu'on trouve dans une brochure attribuée à *Bonaparte*, intitulée *le Souper de Beaucaire*, et publiée au moment où le Général *Carteaux* venait de s'emparer du *Pont-Saint-Esprit* en marchant contre les Marseillais insurgés.

LE SOUPER DE BEAUCAIRE.

« Décrétés, emprisonnés, calomniés même, si vous voulez, les Girondins étaient perdus sans une *guerre civile* qui les mit dans le cas de faire la loi à leurs ennemis. C'est donc pour eux vraiment que la guerre était utile : s'ils avaient mérité leur réputation première, ils auraient jeté leurs armes à l'aspect de la *Constitution*; ils auraient sacrifié leurs intérêts au bien public : mais il est plus facile de citer Décius que de l'imiter; ils se sont aujourd'hui rendus *coupables du plus grand de tous les crimes*... Ils ont, par leur conduite, justifié leur condamnation... Le sang qu'ils ont fait répandre a effacé les vrais services qu'ils ont rendus. »

CHAPITRE VII.

DROIT DE PROPRIÉTÉ. — ÉGALITÉ DE FAIT. — PROGRÈS UNIVERSEL. — IMPÔT PROGRESSIF. — QUALITÉS POUR ÊTRE PROPRIÉTAIRE. — FACULTÉ DE TESTER ABOLIE. — LOI AGRAIRE [PROSCRITE. — GAINS ILLICITES. — SYMBOLE D'ÉGALITÉ SUR LES MONNAIES. — MAXIMUM DU PRIX DES DENRÉES. — RAPPORT DE LANTHENAS SUR L'ÉDUCATION. — RAPPORT DE CONDORCET SUR LE PROJET DE CONSTITUTION GIRONDINE. — COMMISSION AUX JACOBINS POUR UN NOUVEAU PLAN DE CONSTITUTION. — DISCUSSION SUR LE NOUVEAU PROJET DE DÉCLARATION DES DROITS. — DISCUSSION SUR LES DROITS AUX JACOBINS. — DÉCLARATION DES DROITS DE ROBESPIERRE. — SYSTÈME DE NON-INTERVENTION. — OPINION DE SAINT-JUST SUR LE REMÈDE SOCIAL. — PROJET DE DÉCLARATION DES DROITS D'A. CLOOTZ. — DEVOIRS INSÉPARABLES DES DROITS. — EMPRUNT FORCÉ ET PROGRESSIF. — MESURES POPULAIRES PROPOSÉES À LA COMMUNE. — DISCOURS DE VERGNAUD SUR UN SYSTÈME SOCIAL. — DISCOURS DE ROBESPIERRE SUR L'ORGANISATION SOCIALE. JOURNAL D'INSTRUCTION SOCIALE. — RÉSUMÉ DE LA DOCTRINE SOCIALE ET POLITIQUE DES GIRONDINS.

Nous avons vu combien les dispositions aristocratiques de la Constitution de 1791 ont excité le mécontentement populaire. — Nous nous rappelons aussi qu'une des premières conséquences du 10 août a été d'abolir la distinction des citoyens *actifs* et des citoyens *passifs*, et de proclamer l'*Égalité*. — Nous allons voir ce principe d'Égalité se développer avec les dangers de la Patrie, avec les services rendus par le Peuple, et s'appliquer à toutes les questions non-seulement d'organisation politique mais d'*organisation sociale*, aux questions de *Propriété*, de fortune, de successions, de testaments, de subsistances, d'impôts, d'éducation et d'ins-

truction. — Nous verrons les Girondins d'accord avec les Jacobins sur un grand nombre des conséquences du principe d'Égalité. — Et c'est dans trois grandes Assemblées, à trois grandes tribunes, des Jacobins, de la Commune, de la Convention, que nous verrons toutes les questions sociales discutées en même temps que dans les journaux et partout.

§ 1. — Droit de Propriété.

Peu avant l'ouverture de la Convention, *Momoro*, membre de la Commune de Paris, répand dans le Département de l'Eure des publications dans lesquelles il dit, au nom de la Commune de Paris, que la Nation garantit la *Propriété industrielle* et qu'elle assure la *Propriété territoriale* jusqu'au NOUVEAU RÉGLEMENT qu'on attend de la Convention.

Les Journaux Girondins, surtout le *Patriote français*, combattent longuement et vivement cette doctrine, et répètent les arguments ordinaires contre le *partage égal des Propriétés*. Ils insistent sur la nécessité des *grandes Propriétés* dans l'intérêt de la bonne agriculture. Ils proposent cependant de fixer un MAXIMUM à l'acquisition des terres. — Cela seul serait une immense réforme sociale.

Les publications de *Momoro* répandant de l'inquiétude, c'est pour la dissiper que, dès l'ouverture de la Convention, Danton a proposé de déclarer que toutes les *Propriétés*, territoriales, individuelles et industrielles, seraient éternellement maintenues (p. 180).

§ 2. — Égalité de fait. — Égalité de fortunes.

Dès décembre 1792, un journal Girondin demande l'égalité ou la presque *égalité de fait*, pour réaliser l'égalité de droits. Il repousse la violence et la communauté des héritages : mais il demande des lois qui mettent des bornes à l'inégalité de fortunes, qui établissent une égalité parfaite dans les partages entre enfants, qui abolissent les successions collatérales, qui distribuent ces successions entre les pauvres, et

qui affranchissent de tout impôt le nécessaire. Ce seraient là encore d'immenses réformes sociales.

Le Député Girondin *Rabaut-Saint-Etienne*, collaborateur de Condorcet dans la *Chronicle de Paris*, (janvier 1793), demande l'*Égalité des fortunes*, et donne ainsi les moyens d'opérer cette révolution :

« On ne peut pas obtenir cette Égalité des fortunes par la force ; il faut donc tâcher de l'obtenir par des lois, et les charger de deux choses : 1^o de faire le partage le plus égal des fortunes ; 2^o de créer des lois pour le maintenir et pour prévenir les inégalités futures. — Pour faire ce partage égal, il faut considérer : 1^o les diverses espèces de propriétés ; 2^o les diverses espèces d'industries ; 3^o les moyens de les répartir ; 4^o l'étendue du pays ; 5^o la multitude d'hommes sur lesquels elles doivent être réparties.... Le Législateur devra marcher à son but par les institutions morales et par des lois précises sur la quantité de richesses que les citoyens peuvent posséder, ou par des lois qui en règlent l'usage de manière : 1^o à rendre le superflu inutile à celui qui le possède ; 2^o à le faire tourner à l'avantage de celui qui en manque ; 3^o à le faire tourner au profit de la Société..... Le Législateur peut encore établir des lois précises sur le maximum de fortune qu'un homme peut posséder et au-delà duquel la Société prend sa place et jouit de son droit. — Quant aux lois à faire sur les héritages, sur les testaments, sur les dots, sur les donations, je n'en parle pas ; tout le monde sait cela. »

Rœderer combat cette doctrine dans le *Journal de Paris*, n^o 23. Il s'élève surtout contre le maximum de fortune.

« Une telle mesure, dit-il, ne serait pas pour l'Égalité dans l'abondance, dans la richesse, dans la prospérité générale, mais pour l'Égalité dans la misère, dans la famine, dans la ruine universelle. »

Si c'était là le résultat du maximum de fortune, personne n'en voudrait : mais cette opinion de Rœderer nous paraît bien hasardée, et celle du Girondin Rabaut en faveur de la presque Égalité de fortune nous semble bien autrement imposante.

§ 3. — Progrès universel.

Voici ce que dit Fauchet (Évêque, Député Girondin), le 5 janvier 1793, dans le n^o 1 de son *Journal des Amis*.

« Oui l'Univers sera libre ; tous les trônes seront renversés ; la virilité des Peuples se prononce : l'âge de Raison pour l'Humanité

s'avance. Nous éprouvons les derniers orages de la *jeunesse du Monde*. La sagesse sociale s'élèvera sur les débris des passions tyranniques et serviles qui régissaient l'ignorance des Nations. Le bonheur naîtra de l'alliance des lumières et des vérités. La Société embrassera la Nature. Délivrés de toutes les chaînes, nous serons heureux de tous les biens. La *fraternité* ralliera la famille Humaine, et l'*Égalité des droits* rendra enfin l'homme Roi de la Terre : *c'est à lui*, et non pas à quelques-uns, qu'elle a été *donnée en domaine* : il est majeur ; il se servira de son Empire et remplira sa destinée. »

§ 4. — Impôt progressif.

Le 7 février, *Réal* fait un rapport sur les subsistances.

« A Paris, dit-il, il faut augmenter le prix du pain ou recourir à une contribution extraordinaire de 4 millions. La première mesure a répugné à la Commune, à des Magistrats choisis par le Peuple : ils ont rejeté unanimement l'idée de hausser le prix du pain dans un moment où les denrées de première nécessité étaient déjà si *chères*. C'eût été aggraver le sort de la classe la moins aisée et la plus nombreuse des citoyens de Paris qui a fait *tant de sacrifices* pour la Révolution. La Commune a donc voté pour la contribution extraordinaire.... Elle a demandé que cette contribution fût graduée de manière qu'en *exemptant la classe la moins aisée*, elle atteignît modérément la classe moyenne et pesât plus fortement sur les *grandes fortunes*... Votre Comité des finances approuve, comme *juste*, cette contribution PROGRESSIVE. »

Lanjuinais s'oppose au Décret, mais *Couthon* le demande.

« Ce système, dit-il, est le *plus juste* ; car il offre aux *infortunés* les secours qu'ils réclament, et fait payer *aux riches* la protection que leur accorde la loi. Il est le plus conforme à nos principes ; car c'est par de telles mesures que vous RÉALISEREZ l'*Égalité*, que quelques hommes voudraient faire passer pour une *chimère*. »

Et la Convention adopte la contribution *progressive* pour la ville de Paris.

§ 5. — Qualités pour être propriétaire.

Le 4 mars 1793, un journal Girondin (le *Patriote français*) prétend que le *Corps électoral* de Paris a discuté quelles étaient les *qualités nécessaires* dans un citoyen pour être *Propriétaire*.

§ 6. — Faculté de tester abolie.

On se rappelle peut-être le fameux discours dans lequel Mirabeau attaquait la faculté de disposer de ses biens après sa mort (t. 2, p. 163) : la Convention réalise son vœu, le 7 mars : — Un Décret *abolit la faculté de tester*, et porte que tous les descendants auront une portion *égale* dans les biens des ascendants.

§ 7. — Loi agraire proscrite.

Mais, voulant calmer les inquiétudes des propriétaires, la Convention prononce (18 mars) la peine de mort contre quiconque *proposerait la loi agraire*. Elle décrète en même temps le principe d'un *impôt progressif* pour la République.

§ 8. — Gains illicites.

Le Girondin *Carra* demande la création d'une Commission chargée de rechercher tous les *financiers* et autres qui auraient fait des *gains illicites*. — Il demande aussi la fermeture de la *Bourse*.

§ 9. — Symbole d'Égalité sur les Monnaies.

La Convention décrète (26 avril) que les monnaies de la République porteront pour empreinte une *table* sur laquelle seront inscrits ces mots : Les hommes sont ÉGAUX *devant la loi*... Le revers de la pièce portera pour empreinte une *balance* dont les deux bassins seront en *équilibre*... La légende sera composée des deux mots *Liberté, Égalité*.

§ 10. — Maximum du prix des denrées.

Une Députation de trois Sections du faubourg Saint-Antoine se présente à la Convention (1^{er} mai) :

« Nos volontaires, dit-elle, nos défenseurs, ont manqué des choses les plus nécessaires à la vie ; leurs femmes, leurs enfants, manquent de subsistances... Comme le Peuple, faites des sacrifices ; que la majeure partie de vous oublie qu'ils sont *Propriétaires*... Que le maxi-

num ait lieu , et nous sommes là ; et nous serons bientôt à la défense de *vos Propriétés*... Décrétez que, dans chaque Département, il soit formé une caisse des *sommes prélevées sur les riches* ; que le Propriétaire qui a un revenu net de 2,000 francs versera la *moitié du surplus* s'il n'a pas d'enfants... Nous partirons ensuite , mais pas avant... La Révolution n'a encore pesé que sur la classe *indigente*. Il est temps que *le riche* , que *l'égoïste* , soit aussi , lui , républicain , et qu'il substitue *son bien* à son courage. »

2 et 3 mai. — Décret. — Il y aura un *maximum* pour le *prix des grains et denrées*.

§ 11. — Rapport de Lanthenas sur l'Education.

En 1790, *Talleyrand* proposa un projet que la Constituante approuva en principe, mais qui resta sans exécution (t. 2, p. 442).

Le 20 avril 1792, *Condorcet* fit un rapport à la Législative (p. 149) ; mais ce rapport n'eut pas de suite.

En novembre 1792, la Convention fait réimprimer ce Rapport, et il sert de base au projet sur *les écoles primaires*, présenté par *Lanthénas* au nom du Comité (Girondin) de l'instruction publique.

Le 3 décembre, la Discussion commence.

Le 12, *Robespierre* demande qu'on enseigne à la jeunesse *les droits et les devoirs* du citoyen.

Le 21, *Rabaud-Saint-Etienne* demande l'*Education* avant l'*Instruction*, et une Education qui forme une Génération nouvelle pour la *Liberté*, l'*Egalité* et la *Fraternité*.

§ 12. — Rapport sur le projet de Constitution Girondine.

Nous avons déjà dit deux mots de ce projet présenté par *Condorcet* les 15 et 16 février 1793.

« Ce projet, dit *Condorcet* en le présentant, conserve scrupuleusement les droits de *l'Egalité naturelle*, et donne à l'exercice immédiat de la *Souveraineté* du Peuple la plus grande étendue possible. — Ainsi, tous les *habitants* du territoire sont admis au titre de *citoyens français* ; ni les *professions* qui entraînent une dépendance personnelle, ni la *pauvreté*, ne sont plus des motifs d'exclusion... La Cons-

titution d'Angleterre est faite pour les *riches*, celle d'Amérique pour les citoyens *aisés*; la Constitution française devait l'être pour *tous les hommes*. La différence des temps, des circonstances, surtout le *progrès des lumières*, ont dû amener cette progression... Dans tous les pays libres, on a craint, et avec raison, l'influence de la *Populace*; mais donnez à tous les hommes les *mêmes droits*, et il n'y a *plus de Populace*... La Constitution est *Représentative* pour tout ce qui ne peut être ni *bien fait* ni *fait à temps* que par une Assemblée, et pour ce qui, sans *aucun danger* pour la Liberté, peut être confié à des Représentants : elle est immédiatement *démocratique* pour tout ce qui peut être fait à-la-fois par des Assemblées séparées, et pour ce qui ne peut être délégué sans exposer les droits du Peuple. »

Cependant, quelque démocratique qu'il soit, ce projet Girondin paraît trop aristocratique encore; et les Jacobins l'attaquent, à leur tribune, pour que les Montagnards l'attaquent devant la Convention.

Dès le lendemain 17 février, les Jacobins nomment un *Comité de Constitution* qui présentera à la Société un nouveau plan de Constitution, que la Société fera présenter à la Convention en place de celui de Condorcet.

Saint-André, Robert, Thuriot, Bentabolle, Robespierre, Billaud-Varennes, Antoine, Saint-Just, Dubois-Crancé, Collot-d'Herbois, Anacharsis-Clootz et Couthon, sont élus membres de ce Comité.

§ 15. — Nouvelle Déclaration des droits.

Un très-grand nombre de projets de Constitution ont été envoyés à la Convention. Une Commission de six a été chargée d'en faire l'analyse. *Romme* présente cette analyse.

« La Déclaration des droits adoptée par la Constituante, dit-il, n'est qu'une sorte de *capitulation* avec les *préjugés*. On voit qu'elle a été faite en présence de l'ennemi, et que les patriotes n'ont pas toujours été en force. On remarque que les *devoirs* y sont souvent confondus avec les *droits*, les principes avec les conséquences, et que la liberté est plutôt limitée que définie. »

Il présente une nouvelle *Déclaration* en 100 articles.

Il distingue deux espèces d'Inégalité, que le but de la Société est de rendre *supportables*, l'une *naturelle*, qui provient de la différence

des forces et des proportions de l'intelligence entre les individus ; l'autre *politique*, qui naît de la *différence des fortunes* et des degrés de considération publique dont les hommes jouissent dans la Société. L'une et l'autre *se corrigent* par les lois qui protègent le faible contre le fort, et par l'*Education* qui fournit à tous les hommes les *mêmes moyens* de développer leur intelligence et de former leurs mœurs.

La discussion s'ouvre sur l'article 1^{er}, ainsi conçu :

« Les *droits naturels*, civils et politiques des hommes, sont : la Liberté, l'Egalité, la Sûreté, la Propriété, la garantie sociale et la résistance à l'oppression. »

Lassource. — « Je n'entends pas bien ce qu'a voulu dire le Comité par ces mots *droits naturels*. Dans l'état de pure Nature, il n'existe pas de droits, si ce ne sont ceux de la force; dans l'état de Nature, l'homme a droit à tout ce qu'il peut atteindre, et ce droit n'a de borne que la possibilité. Ce droit, il l'abandonne dès qu'il entre en société; et je suis étonné que le Comité ait pu le comprendre dans un même article avec les droits conventionnels sociaux. Je demande la radiation de ces mots *droits naturels*. »

Garreau-Coulon. — « L'histoire des Peuplades les plus sauvages n'offre aucun exemple d'hommes vivant autrement qu'en société. Telle est la nature des goûts de l'homme que, s'il n'y a que deux, dix ou vingt hommes, ils sont bientôt réunis; ils vivent bientôt ensemble; et je pourrais dire que l'état social est le véritable état naturel de l'homme; ses droits sociaux ne sont que ses droits naturels. »

Un Membre, Député de Cayenne. — « Les *droits naturels* ont été donnés à l'homme par l'Etre-Suprême, source de toutes les vertus : je demande donc que, préalablement à toute Déclaration, la Convention, par le premier article, reconnaisse expressément l'existence d'un Etre-Suprême. »

Vergniaud propose de dire : Les droits de l'homme en société sont... etc. — Et cette rédaction est adoptée.

§ 14. — Déclaration des Droits de Robespierre.

Le 21 avril, aux Jacobins, *Robespierre* lit sa *Déclaration des droits*. — L'Assemblée l'adopte à l'unanimité et l'envoie partout. — Le 22, *Boissel* y lit une *Déclaration des droits des Sans-culottes*.

« Les Sans-culottes de la République française reconnaissent que tous leurs droits dérivent de la Nature, et que toutes les lois qui la

contrariaient ne sont point obligatoires. Les droits naturels des Sans-culottes consistent dans la faculté de se reproduire, de s'habiller et de se nourrir. Leurs droits naturels consistent : 1^o dans la *jouissance et l'usufruit des biens de la terre*, notre mère commune ; 2^o dans la résistance à l'oppression ; 3^o dans la résolution immuable de ne reconnaître de dépendance que celle de la Nature et de l'Etre-Suprême. Les Sans-culottes reconnaissent que la Société n'est établie que pour la sûreté du plus faible contre le plus fort. »

Le 24 avril, Robespierre présente à la Convention sa Déclaration des Droits adoptée par les Jacobins.

« Je vous proposerai d'abord quelques articles nécessaires pour compléter votre théorie sur la *Propriété*. Que ce mot n'alarme personne : *ames de boue* qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source. Vous devez savoir que cette *loi agraire* dont vous avez tant parlé n'est qu'un *fantôme* créé par les fripons pour épouvanter les *imbéciles*. Il ne faut pas une révolution sans doute pour apprendre à l'univers que l'*extrême disproportion des biens* est la cause de bien des maux et de bien des crimes ; mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'*Egalité des biens est une chimère*. Pour moi, je la crois *moins nécessaire* encore au bonheur privé qu'à la félicité publique. Il s'agit bien plus de rendre la *pauvreté honorable* que de *proscrire l'opulence*. La chaumière de *Fabricius* n'a rien à envier au palais de *Crassus* : j'aimerais bien autant, pour mon compte, être l'un des fils d'Aristide élevé dans le Prytanée aux dépens de la République que l'héritier présomptif de Xerxès, né dans la fange des Cours, pour occuper un trône décoré de l'avilissement des Peuples et brillant de la misère publique... Posons donc de bonne foi les *principes du droit de Propriété* : il le faut d'autant plus qu'il n'en est point que les préjugés et les vices des hommes aient cherché à envelopper de nuages plus épais... Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la *Propriété* : il vous dira, en vous montrant cette longue bière que l'on appelle un Navire, où il a encaissé et serré des hommes qui paraissent vivants : voilà *mes Propriétés* ; je les ai achetés tant par tête. — Interrogez ce Gentilhomme qui a des terres et des vassaux, ou qui croit l'Univers bouleversé depuis qu'il n'en a plus ; il vous donnera de la Propriété des idées à-peu-près semblables... Aux yeux de tous ces gens-là, la Propriété ne repose sur *aucun principe de morale*... Pourquoi notre Déclaration des droits semble-t-elle présenter la même erreur ? En définissant la Liberté le premier des biens de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la Nature, nous avons dit, avec raison, qu'elle avait *pour bornes les droits d'autrui* : pourquoi n'avez-

vous pas appliqué ce principe à la *Propriété*, qui est une *institution sociale*, comme si les lois de la Nature étaient moins inviolables que les conventions des hommes? Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la Propriété, et vous n'avez pas dit un seul mot pour en déterminer la *nature* et la *légitimité*, de manière que votre Déclaration paraît faite, non pour les hommes, mais pour les *riches*, pour les *accapareurs*, pour les *agioteurs* et pour les *tyrans*. Je vous propose de réformer ces vices en consacrant les vérités suivantes :

Art. 1^{er}. — La *Propriété* est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la PORTION DE BIENS qui lui est garantie par la loi. — 2. Le droit de Propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui. — 3. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables. — 4. Toute profession, tout trafic, qui viole ce principe est *illicite et immoral*. »

Robespierre demande que l'impôt soit déclaré *progressif*.

« Vous parlez aussi de l'impôt pour établir le principe incontestable qu'il ne peut émaner que de la volonté du Peuple ou de ses Représentants : mais vous oubliez une disposition que l'intérêt de l'humanité réclame ; vous oubliez de consacrer la base de l'impôt PROGRESSIF. Or, en matière de contributions publiques, est-il un principe plus évidemment puisé dans la nature des choses et dans l'éternelle justice que celui qui impose aux citoyens l'obligation de contribuer aux dépenses publiques *progressivement* suivant l'étendue de leur fortune, c'est-à-dire selon les avantages qu'il retire de la Société? Je vous propose de le consigner dans un article conçu en ces termes : — « Les citoyens dont les revenus n'excèdent pas ce qui est nécessaire à leur subsistance doivent être *dispensés* de contribuer aux dépenses publiques : les autres doivent les supporter *progressivement* selon l'étendue de leur fortune. »

Robespierre demande aussi la consécration de la *fraternité*.

« Le Comité a encore absolument oublié de consacrer les devoirs de *fraternité* qui unissent tous les hommes de toutes les Nations, et leur droit à une *mutuelle assistance*. Il paraît avoir ignoré les bases de l'éternelle *alliance des Peuples* contre les Tyrans. On dirait que votre Déclaration a été faite pour un troupeau de créatures humaines parquées sur un point du globe, et non pour l'immense famille à laquelle la Nature a donné la terre pour domaine et pour séjour... Je vous propose de remplir cette grande lacune par les articles suivants ; ils ne peuvent que vous concilier l'estime des Peuples. Il est vrai

qu'ils peuvent avoir l'inconvénient de vous brouiller sans retour avec les Rois : mais j'avoue que cet inconvénient ne m'effraie pas ; il n'effraiera pas ceux qui ne veulent pas se réconcilier avec eux. — Voici mes quatre articles :

« 1. Les hommes de tous les pays sont *frères*, et les différents Peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir comme les citoyens du même Etat ; — 2. Celui qui opprime une Nation se déclare l'ennemi de toutes ; — 3. Ceux qui font la guerre à un Peuple pour arrêter les progrès de la liberté et les droits de l'homme doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles ; — 4. Les Rois, les Aristocrates, les Tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le Souverain de la terre, qui est *le Genre humain*, et contre le Législateur de l'Univers, qui est *la Nature*. »

Robespierre lit son projet de Déclaration des droits tout entier, et descend de la tribune au bruit d'applaudissements unanimes... Ainsi, cette Déclaration des droits de Robespierre est universellement approuvée, même à la Convention.

Anacharsis Clootz présente aussi sa Déclaration des Droits.

1. Il n'y a pas d'autre Souverain que *le Genre humain* ; — 2. Tout individu, toute Commune, qui reconnaîtra ce principe lumineux et immuable, sera reçu de droit dans notre *Association fraternelle*, dans la République des *hommes*, des *Germaines*, des *universels* ; — 3. A défaut de contiguïté ou de communication maritime, on attendra la *propagation* de la vérité pour admettre les Communes lointaines. »

§ 15. — Système de non-intervention.

Sur la proposition de Robespierre, la Convention déclare :

« Qu'elle ne s'immiscera en aucune manière dans le Gouvernement des autres Puissances, mais qu'elle s'ensevelira sous ses propres ruines plutôt que de souffrir qu'aucune Puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République et influence sa Constitution. »

§ 16. — Opinion de Saint-Just sur le remède social.

« Si l'on donnait à l'homme des lois selon sa nature et son cœur, il cesserait d'être malheureux et corrompu... Les Peuples recouvreront leur liberté lorsque les Législateurs n'établiront que des rapports de *justice* entre les hommes ; en sorte que, *le mal étant presque étranger à leur intérêt*, l'intérêt immuable de chacun soit *la justice*. »

Voilà bien le problème social en effet : *organiser la Société de manière que personne n'ait intérêt à faire le mal.*

§ 17. — Devoirs inséparables des Droits.

« Il faut, dit *Petit*, que tout citoyen sache que ses droits finissent où les droits des autres commencent ; que nos *devoirs* naissent de notre réunion en société ; que nos droits naissent toujours des devoirs des autres envers nous et de nos devoirs envers nous-mêmes ; qu'enfin un droit ne saurait être contradictoire avec un devoir... Tout homme qui, lorsqu'il le peut, ne remplit en aucune manière les devoirs que la Société lui impose, n'a aucun droit à exercer dans la Société... Les devoirs que la Société impose sont : *travailler* de corps et d'esprit ; se suffire à soi-même et être utile aux autres par son *travail* ; respecter les Propriétés territoriales et industrielles d'autrui et sa réputation ; user de ses *richesses* pour augmenter les établissements de *bienfaisance publique* et pour soulager la *misère* honteuse. »

§ 18. — Emprunt forcé et progressif.

Le 3 mai, la Commune arrête :

12,000 hommes seront levés et partiront pour secourir nos frères dans la Vendée. — 12 millions seront *empruntés* pour cette dépense, et pour secourir leurs femmes et leurs enfants. — Ces 12 millions seront prélevés sur le *superflu des riches* à Paris. — Cet emprunt forcé sera *progressif*. »

§ 19. — Mesures populaires proposées à la Commune.

« J'ai demandé, dit Chaumette (5 mai), que les *célibataires*, les *clercs* de notaires et de procureurs, et les *commis* banquiers, partissent les premiers pour la Vendée, et cela est juste. J'ai dit que ceux qui faisaient le *pain*, les *souliers* et les *habits*, devaient être plus ménagés que ceux qui écrivaient dans un bureau ou dans une étude. J'ai dit qu'il y avait assez longtemps que les *pauvres* *faisaient tout*, et qu'il fallait que les *riches* *fissent à leur tour*. Il faut rendre utiles, malgré eux, les *égoïstes* et les *jeunes désœuvrés*, et procurer du repos à l'*ouvrier utile et respectable*. »

Le 6, Chaumette propose :

« Qu'il soit fait une *pétition* à la Convention, pour lui demander la prompte organisation de l'*instruction publique* et des établissements

pour les *pauvres valides et infirmes* ; qu'elle charge ses Comités de lui indiquer les moyens les plus prompts et les plus sûrs , non pas de soulager les misérables , mais d'EXTIRPER LA MISÈRE en procurant à la jeunesse une ressource pour la vieillesse , et à ceux qui n'ont que des bras , du courage et de la santé , les moyens de les employer de manière à pouvoir devenir un jour *propriétaires*. — Adopté.

§ 20. — Discours de Vergniaud sur un système social.

« Hâtons-nous de faire la Constitution , dit Vergniaud , le 8 mai : elle dissipera les alarmes que des discours insensés , ou soudoyés par les Cabinets de Saint-James ou de Berlin , jettent dans l'âme de tous les *propriétaires*. Et remarquez que je ne parle pas de ces hommes à grande fortune dont le *lâche égoïsme* ne permet pas qu'on s'appitoie sur leurs inquiétudes : je parle de *plusieurs millions de cultivateurs*... Voulez-vous bannir le *luxue* et créer un Peuple austère , pauvre et guerrier ? Dans ce cas , soyez conséquents comme *Lycurgue* ; comme lui *partagez les terres* entre les citoyens ; proscrivez à jamais les métaux ; ayez des *Ilotes* , etc. , etc. (comme si l'on ne pouvait rien faire que ce qu'a fait Lycurgue !)... Mais un *partage des terres* et le nivellement des fortunes sont aussi *impossibles* en France que la destruction des arts et de l'industrie. L'entreprise seule d'une pareille révolution exciterait un soulèvement général , et la guerre civile parcourrait toutes les parties de la République ; tous nos moyens de défense contre d'insolents étrangers seraient bientôt évanouis ; le plus terrible des niveleurs , la *Mort* , planerait sur les villes et les campagnes... Je conçois que la ligue des Tyrans puisse nous faire proposer , au moins indirectement , par les agents qu'elle soudoie , un *système* d'où résulterait pour tous les Français la seule *Égalité du désespoir et des tombeaux* et la destruction totale de la République... Voulez-vous faire du Peuple français un Peuple qui ne soit qu'agriculteur et négociant , et lui appliquer les *paisibles institutions de G. Penn* ?... Mais comment un pareil Peuple pourrait-il exister , environné de Nations presque toujours en guerre et gouvernées par des Tyrans qui ne connaissent d'autre droit que celui de la force ?... La Constitution la plus parfaite sera celle qui fera jouir de *la plus grande somme possible de bonheur* le Corps social et les individus qui le composent... Ce bonheur ne peut exister sans Liberté , sans Égalité , sans Justice... La Constitution doit prévenir la corruption qui résulterait infailliblement de la *trop grande inégalité des fortunes* ; mais , en même temps , sous peine de *dissoudre* le Corps social lui-même , elle doit la protection la plus entière aux *propriétés*... Ce fut pour qu'ils l'aidassent à *conserver le champ* qu'il avait cultivé que l'homme se réunit d'abord à d'autres hommes , aux-

quels il promet l'assistance de ses forces pour *défendre aussi leur champ*. Le maintien des propriétés est le premier objet de l'Union sociale : qu'elles ne soient pas respectées, la Liberté elle-même disparaît ; vous rendez *l'industrie* tributaire de la sottise, *l'activité* de la paresse, *l'économie* de la dissipation ; vous établissez sur l'homme laborieux, intelligent et économe, la triple tyrannie de l'ignorance, de l'oisiveté et de la débauche. »

Nous n'examinerons pas si cet article n'est pas rempli de déclamations et d'exagérations : nous remarquerons seulement que Vergniaud combat la trop grande inégalité des fortunes, qu'il demande le bonheur pour tous les membres de la Société, et qu'il flétrit l'égoïsme de l'opulence.

§ 21. — Discours de Robespierre sur l'organisation sociale.

« Jusqu'ici, dit Robespierre, le 10 mai, l'art de gouverner n'a été que l'art de dépouiller et d'asservir *le grand nombre* au profit du *petit nombre*, et la Législation le moyen de réduire ces *attentats en système* : les Rois et les Aristocrates ont très-bien fait leur métier ; c'est à vous maintenant à faire le vôtre, c'est-à-dire à rendre les hommes heureux et libres par les lois... Si je daignais répondre à des préjugés absurdes et barbares, j'observerais que ce sont *le pouvoir et l'opulence* qui enfantent l'orgueil et tous les vices ; que c'est *le travail, la médiocrité, la pauvreté*, qui sont les gardiens de la vertu ; et que *la misère des citoyens est le crime des Gouvernements*... Voyez de quel côté étaient les vertus civiques ! Rappelez-vous les *sacrifices généreux de l'indigence*, et la honteuse *avarice des riches* ; rappelez-vous le sublime dévouement des soldats et les infâmes trahisons des Généraux, la patience magnanime du Peuple et le lâche égoïsme de ses mandataires!... Le premier objet de toute Constitution devait être de garantir la liberté publique et individuelle contre le Gouvernement lui-même... C'est précisément ce que les Législateurs ont oublié : ils se sont tous occupés de la puissance du Gouvernement ; aucun n'a songé aux moyens de le ramener à son institution ; ils ont pris des précautions infinies contre l'insurrection du Peuple, et ils ont encouragé de tout leur pouvoir la révolte de ses délégués. J'en ai déjà expliqué les raisons : l'ambition, la force et la perfidie, ont été les Législateurs du Monde ; ils ont asservi jusqu'à la Raison humaine en la dépravant, et l'ont rendue complice de la misère de l'homme ; le Despotisme a produit la corruption des mœurs, et la corruption des mœurs a soutenu le Despotisme. Dans cet état des choses, c'est à qui vendra son âme au plus fort pour légitimer l'injustice et diviniser la

Tyrannie. Alors la Raison n'est plus que folie, la Liberté désordre, l'Égalité anarchie, la Nature chimère, le souvenir des droits de l'Humanité révolte; alors on a des bastilles et des échafauds pour la vertu, des palais pour la débauche, des trônes et des chars de triomphe pour le crime; alors on a des Rois, des Prêtres, des Nobles, des Bourgeois, de la Canaille, mais point de Peuple et *point d'hommes...* »

Ce triste tableau n'est-il pas malheureusement trop vrai?

« Au sortir d'une si profonde corruption, comment pourrions-nous tous respecter l'Humanité, chérir l'Égalité, croire à la Vertu? Nous, malheureux, nous élevons le temple de la Liberté avec des mains encore flétries des fers de la servitude! Qu'était notre ancienne ÉDUCATION, sinon une leçon continuelle d'*égoïsme* et de sotte *vanité*? Qu'étaient nos usages et nos prétendues lois, sinon le code de l'impertinence et de la bassesse, où le mépris des hommes était soumis à une espèce de tarif et gradué suivant des règles aussi bizarres que multipliées? Mépriser et être méprisé, ramper pour dominer, esclaves et tyrans tour-à-tour, tantôt à genoux devant un maître, tantôt foulant aux pieds le Peuple, telle était notre destinée, telle était notre ambition à tous, tant que nous étions, hommes *bien nés* ou hommes *bien élevés*, *honnêtes gens* ou *gens comme il faut*, *hommes de loi* ou *financiers*, *robins* ou *hommes d'épée*! Faut-il donc s'étonner si tant de *marchands stupides*, si tant de *bourgeois égoïstes*, conservent encore pour les *Artisans* CE DÉDAIN INSOLENT que les Nobles prodiguaient aux Bourgeois et aux Marchands? Oh le noble orgueil! oh la belle éducation!»

Et tout cela subsistera tant que l'éducation et la Société ne seront pas organisées sur la base de l'égalité!

C'est pour conserver cet ancien régime que les grandes destinées du Monde sont arrêtées; que le sein de la Patrie est déchiré par des traîtres; que les féroces satellites des Despotes de l'Europe ont ravagé nos moissons, incendié nos cités, massacré nos femmes et nos enfants! Le sang de 500,000 Français a déjà coulé; le sang de 500,000 autres va peut-être couler encore, afin que le *simple laboureur* ne puisse siéger au Sénat à côté du *riche marchand de grains*, afin que l'*artisan* ne puisse voter, dans les Assemblées du Peuple, à côté de l'*illustre négociant* ou du *présomptueux avocat*, et que le *pauvre*, *intelligent et vertueux*, ne puisse garder l'attitude d'un homme en présence du *riche*, *imbécile et corrompu*! Insensés, qui appelez des maîtres pour ne point avoir d'égaux, croyez-vous donc que les Tyrans adopteront tous les calculs de votre *triste vanité* et de votre *lâche cupidité*? Croyez-vous que le Peuple, qui a conquis sa liberté, qui *versait son sang* pour la Patrie quand vous *dormiez* dans la mollesse ou *conspiriez*

dans les ténèbres, SE LAISSERA ENCHAÎNER, AFFAMER, ÉGORGER par vous? Non; si vous ne respectez ni l'humanité, ni la justice, ni l'honneur, conservez du moins quelque soin de vos trésors, qui n'ont d'autres ennemis que *l'excès de la misère publique*, que vous aggravez avec tant d'imprudence! Mais quels motifs peuvent toucher des *esclaves orgueilleux*? La voix de la vérité qui tonne dans des *cœurs corrompus* ressemble aux sons qui retentissent dans les tombeaux et qui ne réveillent pas les *cadavres*! Vous donc, Législateurs, à qui la Liberté, à qui la Patrie est chère, chargez-vous *seuls* du soin de la sauver; et, puisque le moment où l'intérêt pressant de sa *défense* semblait exiger toute votre attention est celui où l'on veut élever précipitamment l'édifice de la Constitution d'un grand Peuple, fondez-la du moins sur la base éternelle de la vérité! Posez d'abord cette maxime incontestable, que *le Peuple est bon*, que ses *Délégués sont corruptibles*, et que c'est dans la vertu du Peuple qu'il faut chercher un préservatif contre les vices et le despotisme du Gouvernement. »

Voilà ce qu'on appelle de la *démagogie*, et ce que nous appelons de la philosophie et de la raison.

§ 22. — Journal d'instruction sociale.

Malgré leur vif désir de faire eux-mêmes la Constitution, les Girondins sont renversés sans avoir pu la faire : mais trois de leurs principaux organes, *Condorcet*, *Sieyes*, *Duhamel* instituteur des Sourds-Muets à Paris, entreprennent de publier leur doctrine dans un journal hebdomadaire, dont le premier numéro paraît le 1^{er} juin, mais qui n'aura qu'une bien courte existence à cause de la proscription des Girondins, dans laquelle *Condorcet* se trouve enveloppé. Voici quelques-unes des opinions exprimées dans ce journal.

OPINION DE CONDORCET SUR L'IMPÔT PROGRESSIF.

« Le nécessaire ne doit pas être imposé : l'impôt ne doit porter que sur *l'excédant* du nécessaire. — L'Egalité des droits ne peut être réelle qu'avec l'Egalité ou la presque *Egalité de fortune*. — L'impôt *progressif*, augmentant à mesure que le superflu augmente, est *juste et utile*. »

OPINION DE SIEYES SUR LE BUT SOCIAL.

« L'état social n'établit pas une *injuste Inégalité de droits* à côté de l'Inégalité naturelle des moyens : au contraire, il protège *l'Egalité*

des droits contre l'influence, naturelle mais *nuisible*, de l'Inégalité des moyens. La loi sociale n'est point faite pour *affaiblir le faible* et fortifier le fort; au contraire, elle s'occupe de *mettre le faible à l'abri* des entreprises du fort; et, couvrant de son autorité tutélaire l'universalité des citoyens, elle garantit à tous la plénitude de leurs droits... La soumission aux lois de la Société est un inconvénient consenti pour en éviter un plus grand; c'est le sacrifice d'une partie de la Liberté naturelle fait pour conserver le reste, et la partie conservée vaut beaucoup mieux que la partie sacrifiée. »

OPINION DE CONDORCET SUR L'ÉGALITÉ DE FORTUNE.

« Il n'est pas mal qu'il y ait de grands propriétaires et de grands capitalistes, pourvu qu'il n'y ait *pas de misère*. »

« Il faut tout abandonner à la libre volonté des individus et seconder, par des institutions sages, la pente de la Nature, qui *tend à l'Égalité*, mais qui l'arrête au point où elle deviendrait nuisible. Alors la fortune ne se fixe pas dans un certain nombre de familles, dans une classe d'hommes; mais elle circule dans la masse entière. »

OPINION DE DUHAMEL SUR L'ÉGALITÉ.

« Tous les hommes étant doués des mêmes facultés plus ou moins perfectionnées, tous ayant reçu de la Nature le même désir du bien-être, ils sont tous *égaux* sous ce rapport : il s'ensuit qu'aucun n'a pu donner ni recevoir le droit de faire son bonheur aux dépens de ses semblables, et que nul ne doit recevoir d'un autre sans lui rendre l'équivalent, n'importe la nature des choses données ou rendues. Telle est l'idée qu'on doit se faire de *l'Égalité naturelle* qui sert de base à la justice universelle, à la Propriété, à la fidélité, à la sincérité, et à toutes les autres vertus ou qualités sociales. »

« Que les Philosophes, que les amis de l'Humanité s'attachent donc enfin à perfectionner la politique et à faire prendre, à ceux qui gouvernent les Peuples, *la justice et la raison* pour règle de leur conduite; c'est le plus grand service qu'ils puissent rendre à l'humanité; c'est le moyen de travailler le plus efficacement à la perfection et au bonheur de l'espèce humaine. »

« Si, en comparant les hommes entre eux, on envisage les moyens de bonheur que leur offre la Nature et la Société, comme ils ont tous la même organisation, les mêmes besoins, et que les conditions du pacte Social ont été les mêmes pour tous, il est évident qu'ils doivent tous être *égaux* aux yeux de la *Nature* et de la *Société*, et attendre de l'une et de l'autre les mêmes moyens de bonheur, et que par conséquent ils sont tous *égaux en droits naturels, civils et politiques*. »

« Comme les droits sont naturels, civils et politiques, l'Égalité doit être *naturelle civile et politique*. »

« *L'Égalité naturelle* consiste en ce que, dans l'état de Nature, tous les hommes aient le même nombre de moyens de bonheur ; et cette Égalité a lieu lorsque tous, doués des mêmes facultés, peuvent faire les mêmes actions pour se procurer les objets propres à satisfaire leurs besoins naturels. »

« Il y a *Égalité civile* dans l'état de Société lorsque les lois qui protègent et favorisent tous les moyens d'industrie, et qui conservent nos Propriétés, sont les mêmes pour tous : cette Égalité sera assurée par un Code civil, qui seul peut opérer la félicité publique. »

« *L'Égalité politique* est maintenue lorsque tous les citoyens donnent un *suffrage* et un vœu d'un poids égal dans la balance de l'intérêt public, qu'ils peuvent tous énoncer leur opinion, distinguer l'erreur de la vérité, et remplir dignement toutes les fonctions publiques. Nous jouirons de cette Égalité lorsque toutes nos facultés seront également perfectionnées par l'Instruction et l'Éducation. »

§ 28. — Résumé de la doctrine sociale et politique des Girondins.

Ainsi, les Girondins sont d'avis : de la République ; — de la Démocratie ; — de l'Égalité politique donnant l'électorat et l'éligibilité à tous les citoyens ; — du droit de Propriété, mais avec la presque Égalité de fortune ou un maximum pour les fortunes, avec l'abolition de la faculté de tester, avec le partage égal entre enfants, avec la suppression des successions collatérales, avec l'exemption d'impôt pour le nécessaire, avec l'impôt progressif pour le superflu ; — de la confiscation des biens des Émigrés ; — de l'Égalité d'éducation et d'instruction élémentaire... Quel progrès déjà ! Et puisqu'on admire les Girondins, qu'on réalise au moins leurs idées !

SUITE DE LA CONVENTION.

II^e SECTION.

RÈGNE DES MONTAGNARDS JUSQU'AU 9 THERMIDOR.

.....

CHAPITRE VIII.

DICTATURE DES MONTAGNARDS. — NOUVEAU COMITÉ DE CONSTITUTION. — NOUVELLE CONSTITUTION DITE DE 1793. — SYSTÈME D'ÉDUCATION NATIONALE. — PLAN D'ÉDUCATION NATIONALE DE MICHEL LEPELLETIER. — IMMENSE PUISSANCE DES JACOBINS. — DÉFIANCE EXTRÊME. — DANTON ET C. DESMOULINS SUSPECTS. — ROBESPIERRE TOUJOURS PLUS INFLUENT. — REVERS DE WESTERMANN. — AUTRE REVERS EN LA VENDÉE. — REDDITION DE MAYENCE. — REDDITION DE VALENCIENNES ET CONDE. — PÉRIL EXTRÊME. — MISÈRE DU PEUPLE ; AGIOTAGE. — ENTRÉE DE ROBESPIERRE AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC. — 8,000 COMMISSAIRES DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES. — RÉCONCILIATION ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET PARIS. — REVERS AU CAMP DE CÉSAR. — ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION. — FÊTE POUR L'ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION. — SUSPENSION DE LA CONSTITUTION. — LEVÉE EN MASSE. — RÉQUISITION PERMANENTE DE TOUTE LA POPULATION. — RÉQUISITION PERMANENTE DE TOUTES LES CHOSSES. — CRÉATION DU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT FORCÉ D'UN MILLIARD. — TAXE POUR LE PRIX DE TOUTES LES DENRÉES. — RÉOLUTION DE DÉTRUIRE LA VENDÉE. — RIGUEURS CONTRE LES SUSPECTS. — DÉCRET CONTRE PITT ET LES ÉTRANGERS. — RIGUEURS JUDICIAIRES. — ATTITUDE GÉNÉRALE DES ENNEMIS. — VICTOIRE DE HONDSCHOOTT SUR LES ANGLAIS.

Nous avons vu les Montagnards écrasant ou persuadant l'insurrection Girondine ; nous avons vu les questions d'organisation sociale et politique discutées avant la chute des Gi-

rondins : c'est maintenant la Dictature des Montagnards ou des Jacobins , c'est leur lutte héroïque contre la Coalition et les Royalistes , ce sont leurs principes d'organisation sociale et politique que nous allons examiner.

§ 1. — Dictature des Montagnards.

Depuis l'expulsion des Girondins au 2 juin, surtout depuis la soumission de l'insurrection Girondine, les Montagnards, appuyés sur les Jacobins, sur la Commune et le Peuple, qui marchent d'accord avec eux, sont les maîtres de la Convention et de tous ses Comités : c'est une véritable Dictature qu'ils exercent , sans opposition et presque sans discussion , guidés d'ailleurs par le Comité de Salut public.

On se rappelle que ce Comité , composé le 10 avril, prorogé le 10 mai, continué le 10 juin, est alors renforcé par l'adjonction de trois Montagnards (p.423), et qu'il est ensuite renouvelé le 10 juillet pour n'être composé que de membres énergiques... C'est lui qui gouverne et qui exerce la Dictature sous l'autorité de la Convention.

La Commune suit désormais l'impulsion , et ne s'occupe que de réformes Municipales.

Mais les Jacobins , toujours dirigés eux-mêmes par *Robespierre*, conservent leur initiative, discutent, proposent, inspirent le Comité de Salut public et la Convention, et sont en quelque sorte l'âme de la République.

L'un des premiers objets dont s'occupent les Jacobins et les Montagnards, après leur victoire du 2 juin, c'est, comme nous l'avons déjà vu, *la Constitution*.

§ 2. — Nouveau Comité de Constitution.

C'est le Comité de Salut public (composé de *Barrère*, *Cambon*, *Danton*, *Guyton de Morveaux*, *Treilhard*, *Lacroix*, *Bernier*, *Delmas*, *Robert-Lindet*) que les Montagnards chargent de rédiger un nouveau projet de Constitution.

Hérault de Séchelles, *Ramel*, *Couthon*, *Saint-Just*, *Mathieu*, sont adjoints pour préparer avec eux ce projet.

§ 3. — **Nouvelle Constitution**, dite de 1793.

Le projet en est rédigé, en quelques jours, par *Hérault de Séchelles*, d'après les principes discutés aux Jacobins depuis quatre mois et universellement adoptés. — Ce projet établit une Démocratie républicaine pure, l'Égalité politique pour tous les Français, une seule Assemblée législative, la sanction du Peuple pour les lois importantes, l'élection pour toutes les fonctions publiques, et un Pouvoir exécutif nombreux, élu, temporaire, subordonné et responsable. — Cette Constitution est présentée le 10 juin par *Hérault de Séchelles*, adoptée le 25 après peu d'objections, et soumise aux Assemblées primaires, qui l'accepteront unanimement.

§ 4. — **Système d'Éducation nationale**.

Nous avons vu que les Girondins n'ont pu parvenir à faire une loi sur l'Éducation : mais, le jour même du vote de la Constitution (25 juin), le Comité d'instruction publique *Montagnard* présente à la Convention un projet d'*Instruction nationale*, qui comprend l'instruction littéraire, industrielle, physique, morale et intellectuelle, qui organise la *Société scolaire* sur le plan de la grande *Société politique républicaine*, et d'après lequel les enfants doivent être exercés à la danse et au chant de manière à pouvoir figurer tous dans les fêtes nationales.

Le 13 juillet, *Robespierre* présente un autre plan, préparé par *Michel Lepelletier* de Saint-Fargeau pour être opposé à celui des Girondins, et que son assassinat par Paris l'empêcha de présenter lui-même.

§ 5. — **Plan d'Éducation nationale de Michel Lepelletier**.

« Quiconque peut se passer du travail de son enfant pour le nourrir a la facilité de le tenir aux écoles tous les jours et plusieurs heu-

res par jour ; mais, la *classe indigente*, comment fera-t-elle ? Cet enfant *pauvre*, vous lui offrez bien l'instruction ; mais auparavant il lui faut du *pain* ; son temps est enchaîné au travail, car au travail est enchaînée sa subsistance.... Votre Instruction sera donc inaccessible au pauvre.... Vous négligez d'ailleurs l'*Éducation* proprement dite, physique et morale. »

« Osons faire une loi qui aplanisse tous les obstacles, qui rende faciles les plans d'Éducation les plus parfaits, qui appelle et réalise toutes les belles institutions ; une loi *en faveur du pauvre*, puisqu'elle reporte sur lui le superflu de l'opulence, une loi que le riche lui-même doit approuver s'il réfléchit, et qu'il doit aimer s'il est sensible. Cette loi consiste à fonder une *Éducation* vraiment *nationale*, vraiment *républicaine*, également et efficacement *commune à tous*, la seule capable de RÉGÉNÉRER l'Espèce humaine, soit pour les dons physiques, soit pour le caractère moral.... Je demande que vous décrétiez que, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 12 pour les garçons et jusqu'à 11 pour les filles, *tous* les enfants, sans distinction et sans exception, seront élevés *en commun*, aux dépens de la *République*, et que tous, sous la sainte loi de L'ÉGALITÉ, recevront *même* vêtement, *même* nourriture, *même* instruction, *mêmes* soins. »

« Par le mode d'après lequel je vous proposerai de répartir la charge de ces établissements, presque tout portera sur le *riche* ; la taxe sera presque insensible pour le pauvre : ainsi, vous atteindrez les avantages de l'impôt *progressif* que vous désirez d'établir ; ainsi, sans convulsion et sans injustice, vous effacerez les *énormes disparités de fortune* dont l'existence est une *calamité publique*. »

« Prolonger l'Institution publique après 12 ans, jusqu'à la fin de l'adolescence, est un *beau songe* : quelquefois nous l'avons rêvé *déli cieusement* avec Platon... Mais la République française, dont la splendeur consiste dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, a besoin de faire des hommes de tous *les états* : alors ce n'est plus dans les écoles qu'il faut les renfermer ; c'est dans les divers *ateliers*, c'est sur la surface des campagnes, qu'il faut les répandre : toute autre idée est une chimère qui, sous l'apparence trompeuse de la perfection, paralyserait des bras nécessaires, anéantirait l'industrie, amaigrirait le Corps social, et bientôt en opérerait la dissolution... Ce n'est donc que jusqu'à 12 ans que les enfants devront être élevés en Communauté.... Là, logés ensemble, sans domestiques, traités tous également, nourris également, vêtus également, enseignés également, l'*Égalité* sera, pour les jeunes élèves, non une spécieuse *théorie*, mais une *pratique* continuellement effective.... Ainsi se formera une *race renouvelée*, laborieuse, réglée, disciplinée, et qu'une barrière

impénétrable aura séparée du contact impur des préjugés de notre Espèce vieillie.... Ainsi la pauvreté est secourue dans ce qui lui manque ; ainsi la richesse est dépouillée d'une portion de son superflu ; et, sans crise ni convulsion, ces deux maladies du Corps politique s'atténuent insensiblement... »

« Depuis longtemps elle est attendue cette occasion de secourir une portion nombreuse et intéressante de la Société : les révolutions qui se sont passées depuis trois ans ont tout fait pour les autres classes de citoyens , mais *presque rien* encore pour la plus nécessaire peut-être, pour les citoyens *prolétaires* dont la seule Propriété est dans le *travail*.... Ici est la *Révolution du pauvre*... ; mais révolution douce et paisible , révolution qui s'opère sans alarmer la Propriété et sans offenser la justice. Adoptez les enfants des citoyens sans Propriétés, et il n'existe plus pour eux d'indigence ! Adoptez leurs enfants, et vous les secourez dans la portion la plus chère de leur être ! »

« A douze ans, les enfants apprendront une profession. — Outre l'éducation Nationale, il y aura trois degrés d'instruction , des Ecoles publiques, des Instituts et des Lycées, dont les cours seront *gratuits*. — Les plus capables, parmi les pauvres, pourront être élus pour suivre, aux frais de la République, les cours de ces trois autres degrés d'instruction. »

Ce plan, lu par Robespierre, est accueilli avec enthousiasme et presque adopté par acclamations ; l'impression en est ordonnée à 20,000 exemplaires : mais il sera définitivement rejeté, comme impraticable au milieu de la crise révolutionnaire ; car nous allons voir le péril augmenter et la guerre absorber toute l'activité nationale. — Néanmoins, ce projet d'éducation, et surtout la Constitution, augmentent beaucoup encore la considération, l'influence et la force des Jacobins.

§ 6. — Immense puissance des Jacobins.

« Depuis longtemps, dit M. Thiers, les Jacobins ont acquis une très-grande importance par *leur nombre, par l'illustration et le haut rang de la plupart de leurs membres*, et par le vaste cortège de leurs Sociétés affiliées : mais, depuis le 31 mai, ils ont acquis une puissance d'opinion immense, et ont hérité de la *parole*, abdiquée, pour ainsi dire, par la Convention. Ils poursuivent les Comités d'une *surveillance* continuelle, et exercent sur les Représentants, les Ministres, les Généraux, les Agents, une *censure* inexorable, souvent inique,

mais *toujours utile* par la terreur qu'elle inspire et le dévouement qu'elle impose à tous... Toutes les autres Sociétés populaires se soumettent à leur autorité. »

Quel éloge de ces Jacobins tant décriés aujourd'hui !

§ 7. — Défiance extrême.

« La défiance publique, dit M. Thiers, exige toujours alors plus qu'on ne fait, plus qu'on ne peut faire ; et c'est en cela même qu'elle provoque une énergie si grande et proportionnée au danger. »

Elle est donc bien manifestement utile cette défiance !

« Mais la *calomnie* erre sur toutes les têtes et s'égare sur les meilleurs patriotes. Il règne une *fureur incroyable* d'accusations.

Comment, une *fureur incroyable*, quand il y a tant de centaines et tant de milliers de traîtres qui se cachent sous le masque du patriotisme pour mieux trahir la République ! Ce sont les héros de M. Thiers, son *Mirabeau*, son *Bouillé*, son *Barnave*, son *Lafayette*, son *Dumouriez*, ses *Girondins*, qui, par leurs trahisons, sont coupables d'avoir réduit le Peuple à la malheureuse nécessité de craindre la trahison !

Ce sont surtout les *Généraux*, et surtout les *Généraux Nobles*, qu'on suspecte ; et, par exemple, on soupçonne violemment *Custine*, qui ne va pas au secours de Mayence et de Valenciennes, et *Biron*, qui ne secourt ni Saumur ni Nantes, quoique tous deux aient pu et dû le faire... Mais on a mille fois raison de les soupçonner, puisqu'ils trahissent en effet et qu'ils seront justement déclarés *traîtres* à la Patrie !

§ 8. — Danton suspect.

« Les imaginations, dit M. Thiers, ne peuvent se désenchanter sitôt de ce Danton, dont l'audace et l'éloquence ont soutenu les *courages* dans toutes les circonstances décisives : mais Danton porte dans la Révolution la passion la plus violente pour le but, sans *aucune haine contre les individus*, et ce n'est pas assez ; car l'esprit d'une révolution se compose de passion pour le but et de haine pour ceux qui font obstacle ; et Danton n'a que l'un de ces deux sentiments... Tolérant et facile pour les individus, il ne voit pas des ennemis dans

tous... Il n'a pas pris Dumouriez pour un perfide, mais pour un mécontent... Il n'a pas vu, dans les Girondins, des complices de Pitt, mais des honnêtes gens incapables, et il aurait voulu qu'on les écartât sans les immoler... Il *touche la main* à des Généraux nobles, *dîne avec des fournisseurs*, s'entretient familièrement avec des hommes de *tous les partis*, recherche les *plaisirs* et *en a beaucoup pris* dans la Révolution... ON SAIT TOUT CELA; et on répand sur *son énergie et sa probité* les bruits les *plus équivoques*. »

C'est là qu'est la question; si *Danton* est tolérant et facile pour les individus parce qu'il croit que c'est utile à la République, on ne peut lui en faire un crime, quand même ce pourrait être une erreur nuisible, et l'on pourrait tout au plus suspecter sa capacité révolutionnaire : mais s'il ne ménage Dumouriez, les Girondins, les Généraux nobles, les fournisseurs, que par intérêt personnel, pour être ménagé par eux, pour partager leurs vols ou leurs dîners; s'il n'est révolutionnaire et violent que par égoïsme, pour se procurer des jouissances et des plaisirs; en un mot, s'il est corruptible et corrompu, c'est un malheur, un immense malheur, un malheur qu'on ne peut assez déplorer; mais ce malheur entraîne inévitablement la défiance, le mépris, les accusations et la réprobation universelle.

Les Cordeliers mêmes accusent Danton et ses intimes amis, Legendre et C. Desmoulins, de n'être plus que des *modérés*.

§ 9. — Danton et C. Desmoulins suspect.

Le Général *Arthur Dillon*, ancien ami de Dumouriez, étant arrêté par ordre du Comité de Salut public comme accusé de *conspiration* en faveur de Louis XVII, C. Desmoulins, qui le croit innocent (dit M. Thiers), mais qui *dîne souvent* avec lui, veut le défendre devant la Convention. — On lui crie de toutes parts : *Vous dînez chez les Aristocrates ! Vous allez vous déshonorer !*

Il publie alors un pamphlet intitulé *lettre à Dillon*, dans lequel il attaque personnellement tous les membres du Comité de Salut public, qui a fait arrêter Dillon, et accuse le

Comité de laisser à la tête des armées les *Custine*, les *Biron*, les *Berthier*, les *Menou*, tous Aristocrates, ou Fayetteistes, ou incapables... Il veut soupçonner tous les Généraux et ne veut pas qu'on soupçonne Dillon, qui lui donne de bons diners!.... Et remarquons que ce Dillon est un traître, le même qui conseillait au Roi de Prusse (p. 211) d'employer la paix et les *divisions* pour détruire la République!

§ 10. — Robespierre toujours plus influent.

« Au milieu de ce désordre d'opinions, dit M. Thiers, une réputation reste toujours *inaccessible* aux attaques, c'est celle de *Robespierre*... On ne peut l'accuser d'avoir pris aucun plaisir dans la Révolution; car il vit chez un menuisier, et entretient, dit-on, avec l'une de ses filles (*Eléonore*), un commerce tout-à-fait ignoré. *Sévère, réservé, intègre*, il est ou passe pour *incorruptible*. On ne peut lui reprocher que L'ORGUEIL, espèce de vice qui ne souille pas comme la *corruption*, mais qui fait de *grands maux* dans les discordes civiles, et qui devient *terrible* chez les hommes austères, chez les *dévots religieux ou politiques*, parce qu'étant leur seule passion ils la satisfont sans distraction et sans pitié. »

Si Robespierre n'agit que par *orgueil*, tant pis; car personne ne peut approuver l'orgueil. Il n'est même pas douteux qu'il a quelque défaut, puisqu'il est homme et que nous n'en voyons aucun autre parfait : mais où est la *preuve* de cet orgueil? Et si l'orgueil doit faire du mal, comme tous les vices en font, M. Thiers veut-il nous faire croire qu'il en fait autant que l'avidité pour l'argent et les *jouissances*, que l'ambition, que la corruption, que la trahison?

« Robespierre, continue-t-il, est le seul individu qui puisse réprimer certains mouvements d'impatience révolutionnaire sans qu'on impute sa modération à des raisons de *plaisir ou d'intérêt*; sa résistance, quand il en oppose, n'est jamais attribuée qu'à la *raison*. »

Quel homme! quel éloge!... Et l'on en fera un monstre!...

« Sentant cette position, il commence alors à se faire un *système*; il pense qu'il faut maintenir le *respect* pour la Convention et pour le Comité de Salut public... Il songe à s'emparer toujours davantage des Jacobins et à les rattacher autour de la Convention et des Comités...

Un jour qu'on demande la *publicité* pour les séances du Comité de Salut public, il s'emporte contre cette proposition : « Il y a, dit-il, « des ennemis cachés qui, sous le masque du patriotisme, font les positions les plus incendiaires. L'Etranger paie deux espèces de cons- « pirates en France, les *exagérés* qui poussent tout au désordre, et « les *modérés* qui veulent tout paralyser par la mollesse. » Tout est profit pour lui, continue M. Thiers, dans cette *politique louable et utile*; car, en préparant la puissance des Comités, il prépare sa propre puissance; il se fait, par sa sévérité même, ADORER des *Jacobins*, et se donne une *haute réputation de SAGESSE*. »

C'est M. Thiers qui l'avoue, Robespierre se fait ADORER d'une société nombreuse et illustre, et ce n'est pas par des adulations mais par sa *sagesse* et par sa *sévérité* même...

En vérité, nous ne concevons pas comment M. Thiers peut montrer si souvent tant de haine contre Robespierre lorsque, d'un autre côté, il avoue si souvent tant de faits qui le placent au-dessus de tous les hommes de la Révolution !

Pour compléter ce que dit M. Thiers sur la vie privée de Robespierre, nous ajouterons ici quelques autres détails :

« Après déjeuner, Robespierre allait souvent, avec un ami fidèle... passer une heure dans les champs à la barrière du Roule. Il n'a pas diné plus de 3 fois hors de la maison du menuisier Duplay. C'était dans l'intérieur de cette famille patriarcale qu'il passait toutes ses soirées. Lebas, qui venait d'épouser l'une des deux filles Duplay (*Elisabeth*), amateur *passionné* de la musique italienne, qu'il chantait fort agréablement, se faisait souvent entendre dans ces réunions intimes, où *Buonarotti* tenait le piano. D'autres fois, la soirée était consacrée à la lecture des plus belles *tragédies* de Racine. Chacun choisissait un rôle; et parmi ces acteurs improvisés, c'était Maximilien et Lebas qui déclamaient avec le plus d'âme. »

§ 11. — Revers de Westermann en Vendée.

Westermann, célèbre par sa bravoure dans l'insurrection du 10 août, Général de la *Légion germanique*, lié avec Dumouriez, avec Danton, avec Biron, a d'abord de grands avantages dans le centre de la Vendée : parti de *Niort*, il s'empare de *Parthenay*, dont M. de Lescure s'est emparé lui-même quelque temps auparavant en exerçant toutes les rigueurs

contre les habitants suspects d'esprit révolutionnaire. Quoiqu'il ne soit pas *cruel*, dit M. Thiers, Westermann exerce à son tour de terribles *représailles* sur les Royalistes, brûle le bourg d'*Amaillou*, en transporte les habitants à Parthenay, incendie le château de Clisson appartenant à M. de Lescure, et répand partout la terreur par le bruit de ses exécutions militaires. Bientôt (3 juillet) il pénètre jusqu'à *Châtillon*, où se sont réfugiées les familles des Chefs Vendéens, et où siège, comme dans leur capitale, le *Conseil supérieur* et l'État-major de l'insurrection.

Mais, trahi par les habitants, surpris par les insurgés, il est forcé de fuir en désordre, abandonnant son avant-garde qui est massacrée, laissant derrière lui un grand nombre de morts et de prisonniers. — *Westermann* et *Biron* qui ne l'ont pas secouru, tous deux accusés d'aristocratie et de goût pour le plaisir, sont rappelés à Paris pour se justifier.

§ 12. — Autres revers dans la Vendée.

Peu après, le corps d'armée réuni à Angers, commandé par le Général *Labarolière* en remplacement de *Biron*, s'avance dans la Vendée, repousse deux attaques dirigées contre lui les 15 et 17 juillet par 20,000 Vendéens, et arrive à *Vihiers* : mais, le 18, il est enveloppé, battu, forcé de fuir en déroute jusqu'à Saumur. — Le Chef d'État-major *Berthier* et le Général *Menou*, tous deux accusés d'aristocratie et de trahison, sont aussitôt rappelés à Paris.

§ 13. — Reddition de Mayence.

Mayence, défendue par *Aubert-Dubayet*, par 20,000 Français, par le célèbre officier du génie *Meunier* et par les Représentants *Merlin* et *Rewbell*, mais investie depuis le commencement d'avril par le Roi de Prusse commandant plus de 50,000 hommes, assiégée et foudroyée depuis le 18 juin par 200 bouches à feu, est forcée de capituler le 25 juillet, après une défense héroïque, après la mort de *Meunier* blessé dans

une sortie, après une horrible *famine* dans laquelle on mange les chats, les rats, les chevaux noyés. — 2,000 habitants, hommes, femmes et enfants ont voulu quitter la ville pour n'y pas mourir de faim : mais, les assiégeants n'ayant pas voulu les laisser sortir, ces malheureux se sont trouvés pris entre deux feux, et tous ont péri... Que d'innocents massacrés par un Roi ! Mais on n'y fait pas attention, parce que c'est un massacre fait dans un siège, et par ordre d'un monarque !

Dès le commencement du siège, les Prussiens ont envoyé un *faux parlementaire* pour ordonner, au nom de Custine, de rendre la place ; ils ont fait imprimer un *faux Moniteur* pour annoncer que Dumouriez avait renversé la Convention et proclamé Louis XVII : mais toutes ces perfidies aristocratiques ou monarchiques n'ont pu séduire ni décourager l'héroïque garnison. — Elle obtient de sortir *avec armes et bagages*, à la seule condition de ne pas servir contre les Coalisés avant l'expiration d'une année.

§ 14. — Reddition de Valenciennes et de Condé.

Valenciennes, défendue par le Général *Ferrand*, par 7,000 hommes, et par les Représentants *Cochon* et *Briet*, entourée depuis avril par une armée autrichienne, sommée de se rendre dès le 14 juin, se rend le 28 juillet, après 41 jours de bombardement, après la destruction d'une grande partie de la ville, après une héroïque défense. Sa garnison obtient de sortir *avec les honneurs de la guerre*, en déposant ses armes, à la seule condition encore de ne pas servir avant un an contre les Coalisés. — *Condé* s'est rendu quelques jours auparavant, forcé par la *famine*.

§ 15. — Péril extrême.

Ainsi, tandis que les Espagnols et les Piémontais envahissent le Midi, tandis que les Anglais menacent de l'envahir aussi, tandis que *Lyon* et *Marseille* sont toujours révoltés et favorisent l'invasion, tandis que la Vendée devient plus me-

naçante, les places fortes qui depuis quatre mois arrêtent la Coalition dans le Nord et l'Est tombent en son pouvoir, sans que l'armée française et ses Généraux aient pu ou voulu l'empêcher ; et 300,000 ennemis peuvent maintenant marcher sans obstacle sur Paris, quand tous les meilleurs Généraux sont suspects de trahison : le péril n'a jamais été plus grand ! Et ce péril est encore aggravé par la déplorable situation des finances par l'agiotage et par la misère du Peuple.

§ 16. — Misère du Peuple. — Agiotage.

Mille causes (la multiplication des assignats jusqu'à 5 milliards, la crainte d'une contre-révolution, les intrigues de l'Étranger et surtout de Pitt, la fureur de l'agiotage, etc.) ont amené la dépréciation de ces assignats, leur discrédit et leur réduction au sixième de leur valeur, ou la hausse excessive du prix de toutes les denrées. — De là une affreuse misère pour le Peuple, qui manque de travail, qui ne peut s'entendre pour augmenter son salaire, et qui souffre la disette au milieu de l'abondance. — De là sa colère, bien naturelle, contre tous ceux qu'il considère comme accapareurs, et la crainte que son désespoir ne l'entraîne au pillage et à la violence.

« Le Peuple est furieux aussi contre les *agioteurs*, dont le bénéfice, dit M. Thiers, est toujours fondé sur une *calamité publique*. Ils profitent de tous les accidents qui peuvent produire des *différences* dans le prix des marchandises ou des monnaies, tels qu'une défaite, une motion, une fausse nouvelle. Ils forment une *classe* assez considérable : on y compte des banquiers étrangers, des fournisseurs, des usuriers, d'anciens Prêtres ou Nobles, de récents parvenus révolutionnaires, et cinq *Députés* qui abusent de leurs fonctions pour s'enrichir par l'agiotage, *Julien* de Toulouse, *Delaunay* d'Angers, *Chabot*, *Fabre d'Églantine*, et même *Danton*, quoiqu'on n'ait pas de preuve pour ce dernier. Ils vivent dans les *plaisirs* avec des actrices, des ci-devant religieuses ou comtesses. »

Ainsi, le Peuple, qui donne son travail, son sang et sa vie, n'a toujours que la misère en partage, et ce sont des concussionnaires, des agioteurs, des banquiers étrangers, des four-

8,000 COMMISSAIRES DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES. 489
nisseurs, des loups cerviers, qui seuls profitent de la révolution en s'enrichissant des calamités publiques!

Qu'on s'étonne maintenant de la colère du Peuple! Qu'on vienne nous vanter *Danton* pour le mettre au-dessus de *Robespierre*! — Aussi, l'opinion publique met entre eux une grande différence; car *Danton* n'a pas été continué dans le Comité, tandis que *Robespierre* est élu pour en faire partie.

§ 17. — **Entrée de Robespierre au Comité de Salut public.**

Le Comité, renouvelé le 10 juillet, est composé de *Jean Bon Saint-André*, *Gasparin*, *Thuriot*, *Prieur de la Marne*, *Hérault de Séchelles*, *Barrère*, *Couthon*, *Saint-Just*, *Robert-Lindet*.

Robespierre y entre, le 27 juillet, en place de *Gasparin*. — *Carnot* et *Prieur de la Côte-d'Or* y seront adjoints, le 14 août, en remplacement de *Thuriot*, — *Billaud-Varennes*, *Collot-d'Herbois* et *Granet*, y seront encore adjoints le 6 septembre. — Ainsi composé, ce Comité a tellement la confiance de la Convention qu'il sera continué 12 fois de suite.

§ 18. — **8,000 Commissaires des Assemblées primaires.**

La principale mesure imaginée par les Directeurs révolutionnaires pour repousser le danger et sauver la Patrie, c'est de demander à tous les Départements de faire choisir à toutes leurs Assemblées primaires des Commissaires qui viendront apporter *les votes* sur la Constitution, célébrer *l'anniversaire du 10 août*, former une *Fédération* nouvelle, et composer en quelque sorte une *Convention supplémentaire* qui fera connaître le jugement et le vœu de la France entière. On conçoit que les Jacobins et les Girondins doivent faire tous leurs efforts pour diriger les choix : on conçoit aussi que, après leur victoire sur les Girondins et sur l'insurrection Girondine, les Jacobins ne peuvent manquer d'avoir la Majorité dans la Majorité des Assemblées primaires.

8,000 Commissaires, presque tous Jacobins, arrivent à Pa-

ris dans les premiers jours d'août. — Rien n'est négligé pour les captiver, les populariser, les jacobiniser davantage : le Comité de Salut public a mis toutes les voitures publiques à leur disposition pour les amener ; la Commune a pris toutes les mesures nécessaires pour que leurs yeux n'aperçoivent partout que l'abondance, la concorde, l'ordre et la légalité ; tout le Peuple les accueille comme des frères ; les Jacobins, où tout le monde est convenu de les conduire à leur arrivée, leur font l'accueil le plus bienveillant et le plus distingué ; ils leur offrent leur salle pour y former l'Assemblée des Commissaires ; ils offrent même de leur céder le premier rôle, et de se confondre avec eux pour délibérer tous en commun sur les moyens de sauver la Patrie ; et voilà désormais une nouvelle Représentation nationale Jacobine.... Quel instrument pour réconcilier complètement les Départements avec Paris, pour enflammer l'enthousiasme républicain, pour lancer la France dans une défense héroïque !.... Quel coup de maître de la part des chefs de la Montagne !

« Les riches ne travaillent qu'au rétablissement de la Royauté et au déchirement de leur Patrie, dit la Commune dans une *proclamation* à ces Commissaires ; dans tous les temps, les riches ont abhorré les *vertus* et tué les *mœurs*... Craignez surtout le ci-devant Palais-Royal !... Fuyez ce lieu empoisonné ! Préférez au spectacle dangereux du luxe et de la débauche les utiles tableaux de la vertu laborieuse ! Visitez les faubourgs, fondateurs de notre liberté ! Entrez dans les ateliers, où des hommes actifs, simples et vertueux comme vous, comme vous prêts à défendre la Patrie, vous attendent depuis longtemps pour serrer les liens de la *fraternité* ! Venez surtout dans nos Sociétés populaires ; *unissons-nous, ranimons-nous* aux nouveaux dangers de la Patrie ; et jurons, pour la dernière fois, la mort et la destruction des Tyrans ! »

Et l'on sent combien ce langage doit mieux plaire à des hommes du Peuple que les belles phrases des Girondins !

§ 19. — Réconciliation entre les Départements et Paris.

On se rappelle que c'est de la salle des Électeurs, à l'Évêché (p. 405), qu'est parti le signal de l'insurrection contre

la Droite de la Convention, insurrection que les Girondins ont présentée comme une usurpation de Paris contre les Départements et qui a motivé l'insurrection des Départements contre Paris..... Pour bien expliquer définitivement le véritable caractère de cette insurrection opérée dans l'intérêt des Départements tout autant que dans l'intérêt de Paris, on conduit solennellement les Commissaires (7 août) à l'Hôtel-de-Ville, puis à l'Évêché, toute la Commune avec son Maire et son Procureur-syndic marchant devant eux pour les guider. On devine les discours! Les Parisiens protestent qu'ils n'ont jamais eu la pensée de méconnaître les droits des Départements, et les Commissaires reconnaissent que les Girondins ont *calomnié Paris*.... Alors on s'embrasse, au milieu des plus vifs transports d'enthousiasme.... Puis, on court à la Convention, qui suspend la discussion pour écouter l'Orateur des Commissaires :

« Citoyens Représentants, dit-il, nous venons vous faire part de la scène attendrissante qui vient de se passer dans la salle des Électeurs, où nous sommes allés donner le baiser de paix à nos frères de Paris. Bientôt, nous l'espérons, la tête des *calomniateurs* de cette Cité républicaine tombera sous le glaive de la loi. Nous sommes tous *Montagnards*! vive la Montagne! »

Puis, les Députés et les Commissaires s'embrassent aussi avec des transports d'enthousiasme; et les Commissaires, défilant devant la Convention et chantant des vers contre les Girondins, rentrent aux Jacobins pour rédiger une *Adresse aux Départements*.

« Frères et amis, disent les Commissaires, calmez vos inquiétudes! Nous n'avons tous ici *qu'un sentiment*; toutes nos âmes sont confondues, et la Liberté ne promène plus ici ses regards que sur *des Jacobins*, des frères et des amis. Le MARAIS *n'est plus*; nous ne formons ici *qu'une énorme et terrible MONTAGNE*, qui va vomir ses feux sur tous les Royalistes et les partisans de la Tyrannie. Périrent les libellistes infâmes qui ont *calomnié Paris*!... Nous veillons nuit et jour ici; et nous travaillons, de concert avec nos frères de la capitale, au salut commun.... Nous ne rentrerons dans nos foyers que pour vous annoncer que la France est libre, et que la Patrie est sauvée. »

L'enthousiasme et l'ivresse de l'Assemblée sont tels que quelques têtes révolutionnaires commencent à s'égarer quand Robespierre demande la parole pour éviter les excès :

« Les Départements, dit-il, viennent, pour la troisième fois, de sauver la France, en donnant le spectacle de l'*union* et de la réconciliation générale.... De sinistres événements affligent en ce moment la République et mettent son existence en danger : mais des Républicains ne doivent *rien craindre*, et doivent se délier d'une émotion qui pourrait les entraîner à des *désordres*. On voudrait produire une disette factice et amener une *émeute* ; on voudrait porter le Peuple à l'Arsenal pour en disperser les munitions et y mettre le feu ; enfin on ne renonce pas à causer encore un événement *dans les prisons* pour CALOMNIER PARIS et rompre l'union qui vient d'être jurée... Défiez-vous de tant de pièges ! Soyez *calmes et fermes* ! Envisagez sans crainte les malheurs de la Patrie, et travaillons tous à la sauver ! »

Et des tonnerres d'applaudissements rendent hommage à la *sagesse* de Robespierre.... Et n'est-ce pas un fier homme en effet que ce Robespierre, qui joint le calme à l'énergie, et la modération à la vigueur ! — Et pendant ce temps, le péril augmente toujours et pousse à la colère.

§ 20. — Revers au Camp de César.

L'Armée du Nord, composée de 35,000 hommes seulement, sous le commandement de Kilmaine remplaçant Cus-tine, est retranchée depuis longtemps dans le *Camp de César*, derrière l'Escaut, entre Cambrai et Bouchain, lorsque, le 8 août, 70,000 ennemis (Autrichiens, Anglais, Hollandais), s'avancent de Valenciennes et de Condé, menacent de l'envelopper, et la forcent à évacuer le Camp pour se porter sur le côté, derrière la Scarpe, entre Arras et Douai. — L'ennemi bloque alors Cambrai et Bouchain, ne se trouve plus qu'à 40 lieues de Paris, peut y marcher sans rencontrer un Régiment, et envoie des éclaireurs jusqu'à *Saint-Quentin*... Qu'on juge de l'effroi qui doit régner à Paris !

Cependant les Montagnards ne s'en occupent pas moins de la Constitution et de la *fête* annoncée pour le 10 août ; ils y chercheront même le moyen d'électriser les esprits.

§ 21. — Acceptation de la Constitution.

Le 9, on fait un rapport à la Convention sur le résultat du dépouillement des votes des Assemblées primaires. Les 44,000 *Communes ont accepté* la Constitution, à l'exception seulement de Marseille, de la Corse et de la Vendée, qui n'ont pas envoyé leur vœu. Une seule Commune (celle de Saint-Tonnant, département des Côtes du Nord) demande le rétablissement des Bourbons. — Ainsi, la Constitution de 1793 est *unanimentement acceptée*, et c'est pour en jouir que le Peuple va faire tous les sacrifices et verser son sang.

§ 22. — Fête pour l'acceptation de la Constitution.

La Convention a voulu que *David* en fût l'ordonnateur et qu'il en fit le triomphe de *l'Égalité* et la fête de *la Nature*. — Sur la place de la Bastille se voit la fontaine de la *Régénération*, remplie par l'eau qui sort des mamelles de la statue colossale de *la Nature*, qui s'élève au milieu avec cette inscription : *Nous sommes tous ses enfants*.

A 4 heures du matin, le 10 août, la Convention s'y trouve entourée des 8,000 Commissaires et du Peuple parisien. — Des chants sur l'air de la Marseillaise commencent la fête en saluant le Soleil levant. — Puis, le Président de la Convention (*Hérault de Séchelles*, rédacteur de la Constitution), entouré des 87 Doyens des Commissaires représentant les 87 Départements, s'adresse à *la Nature* et lui dit :

« Souveraine du sauvage et des Nations éclairées, *O Nature!* ce Peuple immense, rassemblé aux premiers rayons du jour devant ton image, est digne de toi, il est *libre!* C'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées qu'il a *recouvré ses droits*, qu'il s'est *régénéré* : après avoir traversé tant de siècles d'erreurs et de servitude, il fallait *rentrer* dans la simplicité de tes voies pour retrouver *la Liberté et l'Égalité*. *O Nature!* reçois l'expression de l'attachement éternel des Français pour *tes lois*, et que ces eaux fécondes qui jaillissent de tes mamelles, que cette boisson pure qui abreuva les premiers humains, consacrent dans cette coupe de *la fraternité et de l'Égalité*, le ser-

ment que te fait la France en ce jour, le plus beau qu'ait éclairé le Soleil depuis qu'il a été suspendu dans l'immensité de l'espace. »

Après ce discours, le Président prend une coupe de forme antique, la remplit de l'eau qui coule des mamelles de la Nature, y boit et la présente aux 87 Doyens, qui portent successivement à leurs lèvres cette coupe de *la fraternité et de l'Égalité*... Puis, le cortège se rend, par les boulevarts, à la place de la Révolution et au Champ-de-Mars. Les Sociétés populaires marchent en avant, portant des bannières sur lesquelles on voit l'*œil de la surveillance*. La Convention vient ensuite, chaque Député portant un bouquet d'épis ou de fruits ; huit d'entre eux portent une *arche* qui contient la *Déclaration des droits et la Constitution*. Les 87 Doyens des Commissaires entourent la Convention, tous liés ensemble par un ruban tricolore, et portant chacun un rameau d'olivier et une pique. Vient ensuite le Peuple en masse, sans aucune distinction, les fonctionnaires confondus avec les simples citoyens pour représenter *l'Égalité*... Une foule de groupes différents portent les instruments des divers métiers. Une charrue, portant un vieux laboureur et sa vieille épouse, est traînée par leurs jeunes enfants. Vient après un char de guerre qui porte l'urne cinéraire des soldats morts pour la Patrie. Viennent enfin des tombereaux remplis de sceptres, de couronnes, et de tous les insignes de la Royauté. . — Sur le boulevard Poissonnière, se trouvent les héroïnes des 5 et 6 octobre assises sur leurs canons : le Président leur remet une branche de laurier. — Arrivé sur la place de la Révolution, le Président met le feu à un trône sur lequel on jette, pour être brûlés, les sceptres et autres ornements traînés dans les tombereaux. Puis, il déchire un voile qui couvre une statue et fait apparaître *la Liberté*, tandis que le canon salue son apparition et que des milliers d'oiseaux, s'envolant à la fois dans toutes les directions et portant de légères banderoles, semblent annoncer l'affranchissement universel...

Sur la place des Invalides, le cortège défile devant une figure colossale qui représente le Peuple français *terrassant le*

Fédéralisme dans la fange d'un *marais*. — Arrivant enfin au Champ-de-Mars, le cortège se divise en deux colonnes qui s'allongent autour de l'autel de la Patrie. Le Président et les 87 Doyens se placent au sommet. Les Députés et les Commissaires couvrent les degrés. Tous les groupes d'artisans apportent les produits de leurs industries. Tous les votes des Assemblées primaires sont déposés sur l'autel ; et près d'un million de voix *jurent*, au bruit d'une décharge générale d'artillerie, de défendre la Constitution... Les 87 piques des 87 Doyens, sont alors réunies en un seul *faisceau* pour représenter la nouvelle Fédération des 87 Départements... Puis, un *repas fraternel* a lieu sur l'herbe... Et vers dix heures, un immense feu d'artifice représente le bombardement de Lille, et l'héroïque défense de ses habitants.

Et c'est presque en face des Autrichiens que Paris célèbre une pareille fête, à la fois sociale, politique et guerrière ! Et l'on ne peut exprimer l'enthousiasme pour la liberté, l'Égalité, la fraternité, l'indépendance et la guerre !

§ 23. — Suspension de la Constitution.

La fête passée, il faut s'occuper des moyens de repousser l'ennemi, et c'est l'Assemblée des Commissaires et des Jacobins qui prend l'initiative. On propose d'exclure tous les Nobles des emplois, d'arrêter tous les Suspects, de faire lever toute la population, de mettre *tous les produits de la terre à la disposition de la République, qui les transporterait dans ses magasins et qui les distribuerait entre tous les Français*... Ce serait presque la *Communauté des biens*... !

Loin de refroidir l'enthousiasme, Robespierre s'efforce de l'enflammer. Il propose surtout d'*ajourner la Constitution* et de *proroger la Convention* jusqu'à la paix, parce qu'aucune Assemblée nouvelle ne pourrait avoir ni plus d'énergie, ni autant d'union, ni autant de capacité et d'expérience.

Les Commissaires approuvent, applaudissent avec trans-

port, rédigent une pétition, et viennent, le 12, demander à la Convention de rester à son poste pour sauver la Patrie, d'arrêter les Suspects, et d'ordonner la levée en masse, offrant de marcher les premiers. — La Convention consent à conserver ses pouvoirs, et décrète en principe l'arrestation des Suspects : mais elle hésite sur la levée en masse.

§ 24. — *Levée en masse.*

« Dites, s'écrie *Danton*, que si les Tyrans mettent notre Liberté en péril, nous les surpasserons en audace, nous *dévasterons* le sol français avant qu'ils puissent le parcourir ; dites que si la France est vaincue, si elle est déchirée, *les riches* seront les premières victimes de la rapacité des Tyrans ; dites que les patriotes vaincus déchireront et *incendieront la République* plutôt que de la voir passer aux mains de leurs insolents vainqueurs ! Dites que *les riches, ces vils égoïstes*, seront les premiers *la proie de la fureur populaire*... Et qu'espérez-vous, vous qui ne voulez *rien faire* pour sauver la République ? Voyez quel serait votre sort si la Liberté succombait : une Régence dirigée par un *imbécile*, un Roi enfant dont la minorité serait longue, enfin le *morcellement* de nos Provinces et un déchirement épouvantable ! Oui, *riches*, on vous imposerait, on vous pressurerait davantage, et mille fois davantage que vous n'aurez à dépenser pour sauver votre pays et éterniser la Liberté... La Convention a dans les mains les foudres populaires : qu'elle les lance à la tête des Tyrans ! Elle a les Commissaires des Assemblées primaires, elle a ses propres membres : qu'elle envoie les uns et les autres exécuter un *armement général* ! »

La Convention hésitant encore, les Commissaires des Départements, auxquels se réunissent, sur l'avis de *Robespierre*, des Commissaires des Sections, reviennent la presser.

« Si vous demandez 100,000 soldats, dit leur orateur, ils ne se trouveront pas : mais des *millions d'hommes* répondront à un appel général. Qu'il n'y ait aucune dispense pour le citoyen physiquement constitué pour les armes, quelques fonctions qu'il exerce ; que l'agriculture seule conserve les bras indispensables pour tirer de la terre les productions alimentaires ; que le cours du commerce soit arrêté momentanément ; que toute affaire cesse ; que la grande, l'unique et l'universelle *affaire* des Français soit de sauver la République ! »

Et la Convention, entraînée par l'enthousiasme des Commissaires, reconnaissant qu'elle a le droit de *disposer de tout*,

personnes et biens, décrète, au milieu d'un transport universel :

« Que le Peuple français va se lever tout entier pour la défense de sa *Constitution*, et pour délivrer enfin son territoire de ses ennemis. »

Elle décrète aussi, au milieu des mêmes transports, qu'on fera désormais une guerre *d'attaque*.

Et 18 Représentants sont chargés d'aller, avec les Commissaires, diriger partout les RÉQUISITIONS *d'hommes, de chevaux, d'armes, de munitions et de subsistances*.

§ 25. — Réquisition permanente de toute la population.

« Dès ce moment, dit la Convention par son décret du 23 août, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, *tous les Français* seront en réquisition permanente pour le service des armées. Les *jeunes gens* iront au combat; les hommes *mariés* forgeront des armes et transporteront les subsistances; les *femmes* feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les *enfants* mettront le vieux linge en charpie; les *vieillards* se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des Rois et l'amour de la République. »

Et de suite, tous les jeunes gens de 18 à 25 ans sont réunis, exercés aux armes et envoyés aux frontières, tandis que tous les hommes de 25 à 30 se préparent à partir en faisant d'abord le service intérieur.

Mais, autour de Lyon et de la Vendée, comme le long des frontières à l'approche de l'ennemi, toute la population se lève pour en finir plus tôt.

La Convention dispose aussi partout de tous les ouvriers nécessaires pour la fabrication des armes et pour la construction des fortifications. Elle dispose de la France entière.

§ 26. — Réquisition permanente de toutes les choses.

Toutes les *choses*, toutes les propriétés des particuliers, nécessaires à la défense, sont aussi en réquisition permanente; — les chevaux, etc., et les voitures, pour les transports; — les armes de guerre et de chasse pour l'armement; — tous les édifices publics, et même les maisons particulières, pour

le logement des troupes ; — les grandes manufactures , pour la fabrication de tous les objets nécessaires ; — la terre de toutes les caves , pour la lessiver et en extraire le salpêtre. — Partout on établit des fabriques d'armes , sur les places publiques , dans les rues , etc. — A Paris on établit , sur les bords de la Seine , des machines à percer les canons , et dans les jardins du Luxembourg et ailleurs des ateliers pour faire mille fusils par jour.

Quant aux *subsistances* , les Jacobins proposent que la République fasse la *statistique* de tous les produits , qu'elle les *achète tous* pour les donner à ses soldats et les *vendre* à un prix modéré aux citoyens : mais la Convention décrète seulement que l'on fera la *statistique générale* des besoins et des ressources ; que les fermiers ou les propriétaires paieront *en nature* leurs contributions arriérées et les deux tiers de celles de l'année courante. — La masse des subsistances nécessaires pour l'armée doit donc être achetée par la République ; et , par conséquent , il faut trouver un moyen de payer ces achats et toutes les autres dépenses de la guerre : il faut trouver quelque grand remède financier.

§ 27. — Création du Grand-livre de la dette publique.

La dette publique , consistant soit en un capital énorme dont on paie l'intérêt soit en pensions viagères , oblige le trésor à payer chaque année , soit en capital soit en intérêts , une somme considérable qui ne sert à rien pour sa défense. — En outre , cette dette , contractée sous Louis XIV , sous Louis XV , Louis XVI , la République , paraît plus ou moins légitime , plus ou moins réductible , plus ou moins solide , et donne lieu à mille embarras administratifs et à un *agiotage* effroyable , qui démoralise le pays , et que les contre-révolutionnaires exploitent en préférant les créances sur la Royauté pour décréditer les assignats de la République et la détruire en détruisant son crédit et ses finances.

Cambon conçoit le projet de réduire cette dette , de la ré-

publicaniser, et de relever le crédit public en consolidant la dette ; et son plan est adopté.

La Convention dispose des *créances sur l'État* comme de toutes les autres choses et de toutes les personnes.

Elle décrète que toute la dette *exigible* est convertie en *rentes perpétuelles*, et que le trésor n'aura plus à payer que des intérêts.

Au lieu de 20 ou 30 registres différents contenant les différentes créations des différentes dettes publiques, il n'y aura plus qu'un seul livre appelé le *Grand-livre de la dette publique*, sur lequel toutes les dettes seront inscrites sans indication de leur date originelle et de leur nature, comme si toutes étaient nées sous la République. Tous les titres anciens seront, sous peine de déchéance, apportés par les créanciers, remis, détruits, et remplacés par une copie de l'inscription sur ce Grand-Livre. — Toutes ces inscriptions indiqueront le capital et ne donneront droit aux créanciers qu'à un intérêt perpétuel, et cet intérêt sera le même pour toutes les créances, 5 0/0, pour celles dont l'intérêt était inférieur comme pour celles dont il était supérieur.

Toutes ces inscriptions ont ainsi la même origine, la même date, la même nature ; toutes sont des créances républicaines également négociables à la Bourse. — Et la dette au capital de 4 *milliards* se trouve réduite à une rente annuelle de 200 *millions*.

Ainsi, la dette se trouve réduite, simplifiée, uniformisée, républicanisée, consolidée, également négociable, mais infiniment moins susceptible d'agiotage.

Les anciens créanciers sont *forcés* sans doute, mais comme les soldats le sont eux-mêmes :

« Pour un État, dit M. Thiers, la *justice* consiste dans le *meilleur ordre possible* ; et cette grande et énergique uniformisation de la dette convient à une Révolution hardie, complète, qui a pour but de tout soumettre au droit commun. »

§ 23. — Emprunt forcé d'un milliard.

La Convention n'hésite pas plus à disposer de *la fortune*

des riches. — On exécute enfin l'emprunt forcé d'un milliard déjà décrété mais non encore exécuté. — Chaque individu est obligé de déclarer sa fortune ou son revenu à sa Municipalité qui, en cas de fausseté dans la déclaration, peut la fixer au double. — Sur le revenu de chaque famille, on prélève 1000 francs pour chaque individu, père, mère, enfants ; tout le reste est considéré comme *superflu*. — De 1000 à 10,000 francs de superflu en revenu, on emprunte le 10^me ; au-delà de 10,000 francs de superflu, tout ce superflu est *emprunté*. — Et cet emprunt forcé doit être remboursé deux ans après la paix.

« Prendre une année de revenu superflu à toutes les classes opulentes, dit M. Thiers, n'est certainement pas une si grande rigueur, lorsque tant d'individus vont expirer sur les champs de bataille. »

La Convention règle aussi les valeurs des *actions* de toutes les *Compagnies* industrielles, commerciales et financières, pour qu'elles ne nuisent plus aux assignats.

Enfin, elle transforme les *cloches* en *décimes* (2 sous), en *demi-décimes* (1 sou), et en *centimes* ; et taxe le prix de presque toutes les marchandises de première nécessité.

§ 29. — Taxe pour le prix de toutes les denrées.

On se rappelle que, depuis longtemps, le prix du blé est déjà taxé, et que le Peuple demande la taxe pour toutes les autres denrées et marchandises qu'on peut regarder comme étant de première nécessité : la Convention décrète enfin cette *taxe générale*. — Chaque marchand est obligé de déclarer à sa Municipalité toutes les marchandises qu'il possède ; la Municipalité fait vérifier, par une visite domiciliaire, si la déclaration est vraie ; la fraude (qui paralyserait une grande mesure de salut public) serait punie de mort. — Chaque Municipalité taxe les marchandises, à la vue des factures, de manière que le marchand puisse avoir un bénéfice raisonnable sans que le Peuple soit dans l'impossibilité d'acheter.

« Jamais aucun Gouvernement, dit M. Thiers, ne prit à-la-fois des

mesures ni plus vastes ni plus hardiment imaginées ; et pour *accuser leurs auteurs de violence*, IL FAUT OUBLIER le danger d'une invasion universelle, et la nécessité de vivre sur des biens nationaux qu'on ne veut pas acheter : tout le système des moyens forcés dérive de ces deux causes. Aujourd'hui, une *Génération superficielle et ingrate* critique ces opérations, trouve les unes violentes, les autres contraires aux bons principes d'économie, et joint le tort de *l'ingratitude* à L'IGNORANCE du temps et de la situation. Qu'on revienne aux faits, et qu'enfin on soit juste pour des hommes auxquels il en a coûté tant d'efforts et de périls pour NOUS SAUVER ! »

Bien, M. Thiers, très-bien, très-bien ! Mais ces hommes, ce sont ceux qui suivent ce système depuis le 10 août 1792 ; ces hommes, ce sont *Robespierre, Danton, Marat, les Jacobins* : pourquoi donc les accusez-vous avec tant d'aigreur jusqu'aujourd'hui ? Ne méritez-vous pas vous même le reproche d'ingratitude et de ne vouloir pas prendre en considération les temps, les situations, les faits, le danger, et la volonté constante de sauver le pays ?

§ 30. — Résolution de détruire la Vendée.

« Des soulèvements subits, qui se sont élevés quelquefois jusqu'à 100,000 hommes (et qui disparaissent en un jour sans qu'on puisse les saisir) ; des actes de la plus grande témérité ; une renommée formidable ; et l'opinion établie que le plus grand danger de la Révolution est dans cette guerre civile dévorante ; DOIVENT, dit M. Thiers, provoquer les mesures les plus énergiques et les plus colères.

Et voyez en outre la férocité des Prêtres Vendéens !

« Il faut l'avouer, dit l'Abbé de Montgaillard, un Prêtre, l'Abbé Bernier, curé de Saint-Lô d'Angers, avait donné l'exemple des plus épouvantables atrocités ! Cet ecclésiastique, l'un des membres les plus influents du Conseil supérieur des armées catholiques et royales, attisait le feu de la révolte par les plus fanatiques prédications, et répandait le sang de ses propres mains. Le croira-t-on ? Bernier fit construire un autel en amoncelant et équarissant des cadavres de Républicains, et sur cet autel il célébra les saints mystères ! »

« Un autre Prêtre rivalisa de cruautés et de sacrilèges avec l'infâme Bernier. Ce prêtre avait toujours dans un brasier deux crucifix de fer ; lorsque les prisonniers républicains lui étaient amenés, il leur faisait baisser un crucifix brûlant, et le leur appliquait ensuite sur la poitrine. »

La Convention décrète donc l'extermination de la Vendée.

« Les forêts seront abattues ; les repaires des rebelles seront détruits ; les récoltes seront coupées ; les bestiaux seront saisis ; les vieillards , les femmes , les enfants , seront emmenés ; les populations voisines seront levées en masse ; etc. »

Deux Jacobins éprouvés , *Rossignol* (simple ouvrier orfèvre) et *Ronsin*, sont chargés de l'exécution militaire. — La brave garnison de Mayence est transportée *en poste* dans ce pays, avec ses Généraux *Aubert-Dubayet* et *Kléber*.

« Il est , dit M. Thiers , une vérité qu'il faut répéter toujours ; la passion n'est jamais ni sage ni éclairée ; mais c'est la *passion seule qui peut sauver* les Peuples dans les grandes extrémités. La nomination de *Rossignol* est une hardiesse étrange ; mais elle annonce un parti bien pris ; elle ne permet plus de demi-mesures ; et elle oblige toutes les Administrations locales, encore incertaines, à se prononcer. Ces Jacobins fougueux, répandus dans les armées, les troublent souvent ; mais ils y communiquent *cette énergie* de résolution sans laquelle il *n'y aurait* ni armement , ni approvisionnement , ni moyens d'aucune espèce : ils sont d'une injustice inique envers les Généraux ; mais ils ne permettent à aucun *de faiblir ni d'hésiter* ; on verra bientôt leur *folle ardeur* , se combinant avec la prudence d'hommes plus calmes, produire *les plus grands et les plus heureux résultats*. »

En vérité , nous ne pouvons toujours pas en revenir d'étonnement : M. Thiers attaque et insulte continuellement les Jacobins, et continuellement il avoue que leur système est indispensable pour sauver le pays ; il avoue sans cesse que ce sont eux qui sauvent en effet la Patrie, et sans cesse il les attaque comme des anarchistes et des désorganiseurs ! Nous croyons rêver quand nous voyons tant d'inconséquences !

§ 31. — Rigueurs contre les Suspects.

Mais toutes les mesures précédentes ne paraissent pas suffisantes pour sauver le pays : les Royalistes, qui soulèvent la Vendée , qui viennent de soulever la Lozère , qui se sont mêlés partout à la dernière insurrection Girondine , qui entretiennent la révolte de Lyon et de Marseille , qui vont livrer Toulon aux Anglais , et qui favorisent partout l'invasion ,

doublent le péril : les Commissaires des Départements demandent qu'on les mette dans l'impossibilité de nuire.

Jusqu'à présent, il fallait un *jugement* pour déclarer quelqu'un *Suspect* : mais on demande un décret qui autorise les Municipalités à arrêter sans jugement les citoyens que leurs opinions rendent *Suspects* à leurs yeux. — Cependant la Convention hésite encore... Mais, en attendant, elle décrète la *confiscation* des biens de tous ceux qui sont mis hors la loi.

§ 32. — Décret contre Pitt et les Etrangers.

Nous savons que depuis longtemps on accuse les Emigrés, la Coalition et surtout *Pitt*, d'avoir organisé une vaste conspiration pour provoquer les trahisons, les divisions, les accaparements, les disettes, les pillages, les émeutes, les insurrections, les incendies, les assassinats, tous les excès et tous les désordres... Quelle immoralité dans les Rois et les Ministres ! Quel crime envers l'humanité ! Et l'Aristocratie accuse le Peuple !... Des sommes immenses peuvent être consacrées par la Coalition à cet objet capital... La trahison de beaucoup de Généraux, de l'amiral *Trogoff* à Toulon, par exemple, peuvent en être le résultat.

Un *portefeuille* trouvé dans une place frontière, et contenant la correspondance en anglais de deux *agents de Pitt*, vient confirmer tous les bruits et excite une indignation universelle. On ne doute pas que des *incendies*, qui ont éclaté à Douai, à Valenciennes, à Bayonne, à Lorient, dans les parcs d'artillerie à Saumur et à Chenillé, et dans l'arsenal d'Huningue, ne soient le crime de ces agents... Et la Convention *dénonce enfin le Gouvernement anglais* à tous les Peuples, déclare *Pitt l'ENNEMI DU GENRE HUMAIN*, et ordonne l'arrestation immédiate de tous les *Etrangers* qui ne sont domiciliés en France que depuis la prise de la Bastille.

§ 33. — Rigueurs judiciaires.

On va plus loin encore : vous concevez la colère et la fu-

reur contre les Généraux traîtres , contre les traîtres Girondins et contre tous les traîtres , dont la trahison expose à de si horribles périls ! Vous concevez que c'est alors ou jamais qu'un Peuple peut sentir la nécessité de comprimer ses ennemis par des exemples capables de les effrayer.

Jacobins , Commissaires des Départements , Montagnards , sont d'accord pour faire juger et punir la Reine, le Duc d'Orléans , les Généraux traîtres (Custine , Biron , Lamarche) , les 34 Girondins , l'auteur du massacre du Champ-de-Mars et tous les grands coupables.

Tous les autres Bourbons sont *bannis* , excepté les deux Enfants de Louis XVI , qui seront retenus jusqu'à la paix. — Enfin les *tombes royales* de Saint-Denis seront détruites.

« La Reine , dit M. Thiers , passe pour *l'instigatrice* de tous les complots de l'ancienne Cour , et est regardée comme *beaucoup plus coupable que Louis XVI*. Elle a surtout le malheur d'être *fille de l'Autriche* , qui est en ce moment la plus redoutable de toutes les Puissances ennemies : suivant la coutume de *braver plus audacieusement* l'ennemi le plus dangereux , on veut , au moment même où les armées impériales s'avancent sur notre territoire , faire tomber la tête de Marie-Antoinette... Telles sont les mesures que les *dangers imminents* du mois d'août provoquent pour la *défense* et pour la *vengeance* de la Révolution , suivant *l'usage* de faire suivre des actes d'énergie par des actes de *cruauté*. »

Allons , voilà M. Thiers qui retombe dans ses contradictions , dans ses inconséquences , dans ses outrages et ses calomnies contre le Peuple français ! Le voilà qui répète que ce Peuple a *l'usage* de la *cruauté* ! Le voilà qui se montre , comme il le disait tout-à-l'heure , *oublieux , ingrat , injuste* , envers des hommes qui , pour sauver la France au péril de leurs têtes , punissent les traîtres , les révoltés , la principale complice des Autrichiens qui s'avancent pour tout exterminer ! Il appelle *cruel* un Peuple qui , injustement attaqué , presque écrasé par l'Europe entière , un pied dans la fosse , voulant combattre encore jusqu'à son dernier soupir , préférant mourir plutôt que de se rendre , repousse la guerre par la guerre , et envoie la tête d'une Reine Autrichienne à l'Em-

pereur d'Autriche pour lui prouver qu'il est bien résolu à vaincre ou à périr ! Si M. Thiers appelle ces actes des actes de cruauté , comment appellera-t-il donc le Général qui , dans une ville assiégée , fait brûler les faubourgs et fusiller tous ceux qui proposent de se rendre ? Comment appellera-t-il le bombardement de Lille par la sœur de Marie-Antoinette au nom de cette Reine aujourd'hui jugée ? Comment appellera-t-il le massacre de la rue Transnonain après le péril , et tous les supplices ordonnés dans des intérêts qui ne sont rien comparés aux nécessités d'août 1793 !

§ 34. — Attitude générale des ennemis.

Nous savons que, depuis la perte de Mayence , de Condé , de Valenciennes et du camp de César , la Coalition peut s'avancer sans obstacle sur Paris. — Mais, soit la crainte qu'inspire la nouvelle énergie révolutionnaire , soit la timidité naturelle des Coalisés , soit les divisions qu'excitent entre eux leurs intérêts opposés , ils s'arrêtent pendant le mois d'août tout entier. — Le Duc d'York veut faire le siège de *Dunkerque* dans l'intérêt de l'Angleterre ; le Prince de Cobourg veut faire le siège du *Quesnoy* dans l'intérêt de l'Autriche ; les grandes armées Autrichienne et Prussienne , commandées par l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse , presque paralysées par la mésintelligence des deux Souverains au sujet du partage de la Pologne , se bornent à des escarmouches avec 60,000 Français retranchés dans les *lignes de Wissembourg*.

Lyon , rempli d'Emigrés , attend 60,000 Piémontais et les Marseillais ; toute sa population révoltée est sous les armes ; un ingénieur lui fait des fortifications ; un étranger lui fond des pièces de rempart : mais un Représentant (*Dubois-Crance*) commence de l'assiéger , le 8 août , avec 12,000 hommes , avec un matériel d'artillerie amené par 5,000 chevaux , et bientôt avec la levée en masse de la population voisine.

Les Piémontais se préparent toujours à envahir le Midi par la Savoie et l'Italie.

Et les Espagnols menacent toujours les Pyrénées.

§ 25. — Toulon livré aux Anglais.

Nous savons d'ailleurs que, tandis que le Général *Car-teaux* entre en vainqueur à *Marseille* le 25 août, l'infâme amiral *Trogoff* livre *Toulon* aux Anglais le 29 (p. 444).

§ 36. — Victoire de *Hondschootte* sur les Anglais.

Pitt met une importance extrême à s'emparer de *Dunkerque*, et le Comité de Salut public à le conserver : c'est là qu'il place le salut de la République, pensant que si l'armée Anglaise échoue devant cette place, le renversement de Pitt par l'Opposition parlementaire et la paix avec l'Angleterre en seront la conséquence.

Le Duc d'York a 21,000 Anglais et Hanovriens et 12,000 Autrichiens, soutenus par 15,000 Hollandais et 16,000 autres Autrichiens. — Les Généraux *Souham* et *Hoche* défendent bravement la ville assiégée. — Le Général *Houchard*, remplaçant *Kilmaine* qui commandait le camp de César, vient au secours de *Dunkerque*. — Et, le 8 septembre, il gagne la bataille de *Hondschootte*, après trois jours de petits combats sanglants, tandis que les courageux assiégés font une sortie qui force les Anglais à lever le siège.

Cette victoire sur les Anglais produit en France la joie, la confiance et l'enthousiasme ; et cet enthousiasme est si vif qu'on aperçoit à peine la prise du *Quesnoy* par le Prince de Cobourg, le 11 septembre, d'autant plus que, le 13, *Houchard* s'empare de *Menin*, après avoir tué 3 ou 4,000 hommes au Prince d'Orange et lui avoir pris 40 pièces de canon.

Mais nous verrons bientôt le danger reparaître plus grand que jamais. Puisse le dévouement du Peuple triompher encore ! Car la France et la Liberté seraient perdues !

CHAPITRE IX.

DÉROUTE DE MENIN : AUTRE REVERS. — REVERS SUR LES PYRÉNÉES. — REVERS DANS LA VENDÉE. — JAMAIS PLUS DE PÉRIL. — DEUX NOUVEAUX PARTIS EXTRÊMES. — ÉNERGIE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC. — ORGANISATION DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. — RETRAITE DE DANTON : — MOYENS D'EXCITER L'ENTHOUSIASME. — MESURE RÉVOLUTIONNAIRE SUR LES SUBSISTANCES. — ATTAQUE EN MASSE. — PRISE DE LYON : PIÉMONTAIS REPOUSSÉS. — VICTOIRE DE WAITIGNIES. — VENDÉE VAINCUE. — PERTE DES LIGNES DE WISSEMBOURG. — CONDAMNATION DE CUSTINE. — PROCÈS DE LA REINE. — PROCÈS DES GIRONDINS. — PROCÈS DU DUC D'ORLÉANS. — AUTRES PROCÈS. — NOUVELLES DÉCISIONS SUR LES SUBSISTANCES. — RÉVOLUTION DANS LES POIDS ET MESURES. — RÉFORMES DANS LA MORALE PUBLIQUE. — ABOLITION DU CHRISTIANISME : CULTE DE LA RAISON. — RETRAITE DES PRUSSIENS ET DES AUTRICHIENS. — VENDÉENS EXTERMINÉS. — REPRISE DE TOULON : PERFIDIE DES ANGLAIS. — JUGEMENT SUR LES MESURES RÉVOLUTIONNAIRES.

§ 1. — Déroute de Menin. — Autre revers.

Le 15 septembre, *Houchard*, marchant de *Menin* sur *Courtray* ; rencontre l'armée Autrichienne et la combat d'abord avec avantage : mais à l'aspect d'un corps de cavalerie sur l'une de ses ailes, une *terreur panique*, ou plutôt un *saute qui peut* poussé par la trahison, entraîne l'armée tout entière jusque sous le canon de Lille. — La veille, une colonne de l'Armée de la Moselle a remporté un petit avantage sur l'armée Prussienne ; mais une autre colonne de 12,000 Français a été repoussée, après une attaque vigoureuse, et avec une

perte de 4,000 hommes et de 22 pièces de canon. — La Coalition menace alors de forcer les *lignes de Wissembourg* et de marcher sur Paris par le nord-est et par l'est... Vous jugez de l'effroi dans Paris et de la nécessité de l'énergie !

§ 2. — Revers sur les Pyrénées.

Le lâche Commandant de la forteresse de *Villefranche* la livre par trahison aux Espagnols. Néanmoins, le 15 septembre, les Généraux *Davoust* et *Perrignon* repoussent l'armée ennemie qui s'avancait sur Perpignan, et lui prennent 26 pièces de canon. — Mais, quelques jours après, le Général en chef *Dagobert*, attaquant les Espagnols dans leur camp, est repoussé avec une grande perte, après avoir eu d'abord l'avantage. Un bataillon de *traîtres* met bas les armes en criant *vive le Roi !* Mais *Dagobert* les foudroie lui-même avec deux pièces de canon, pour les punir de leur trahison... Et ce sont des malheureux trompés et sacrifiés par l'Aristocratie !...

§ 3. — Revers dans la Vendée.

40,000 Vendéens sont d'abord battus, le 14 août, devant *Luçon*. Puis, le bruit s'accréditant que les Anglais vont débarquer en Vendée, toutes les colonnes républicaines se mettent en mouvement et marchent de la circonférence au centre en longeant la mer, pour séparer les Vendéens de toutes communications avec les côtes. Mais, le 5 septembre, tous les corps Vendéens, réunis sous le Généralissime *d'Elbée*, et s'élevant à plus de 100,000 hommes, attaquent à l'improviste la colonne arrivée à *Chantonay*, la dispersent, lui prennent son artillerie et ses bagages, et la forcent de fuir en désordre à *Luçon*. Heureusement la discorde entre les Chefs Vendéens les porte à se séparer pour agir isolément.

Cependant, le 18, la colonne républicaine de *Saumur* est battue à *Coron*. Le 19, la colonne d'*Angers* est également repoussée. Le même jour, *Kléber* et 2,000 braves, attaqués à *Torfou* par 20,000 Vendéens, sont forcés de rétrograder.

Une autre colonne, surprise à *Montaigu*, perd ses canons, ses bagages et beaucoup d'hommes.

Enfin la colonne de *Nantes* elle-même, composée de la garnison de Mayence, est obligée de rentrer.

§ 4. — Jamais plus de péril.

Vous concevez l'espoir, la confiance et l'ardeur qu'inspirent tant de revers à tous les ennemis de la France, non-seulement à la Coalition et aux Vendéens, mais à tous les contre-révolutionnaires intérieurs ! Vous concevez aussi le découragement des populations voisines de la Vendée ! Vous concevez enfin la terreur et la colère qu'excitent ces nouvelles, jointes à celles de Lyon et de Toulon, quand elles arrivent toutes successivement du 18 au 25 ! — Jamais le danger n'a encore été si grand ! Et ce péril est encore augmenté par de nouvelles discordes !

§ 5. — Deux nouveaux partis extrêmes.

Malheureusement la division qui travaille et affaiblit les Coalisés, les Généraux Vendéens et les Chefs Républicains dans la Vendée, vient travailler aussi et affaiblir les Républicains à Paris et par suite dans les Départements : les uns veulent plus de promptitude et de violence que la Convention, que le Comité de Salut public, que les Représentants en mission ; ce sont les *exagérés* ou les *enragés* : les autres en veulent moins ; ce sont les *modérés*.

Un nommé *Vincent*, chef des premiers, et secrétaire-général du Ministère de la guerre, voulant à tout prix neutraliser le Comité de Salut public et les Représentants dans les Départements, parvient à séduire une partie du Peuple par l'apparence d'une grande énergie, et à faire rédiger par les *Corde-liers* une pétition pour demander l'établissement du *Pouvoir exécutif* conformément à la Constitution, par conséquent la suppression du Comité de Salut public. — Les Aristocrates, les anciens Girondins, tous les contre-révolutionnaires cachés,

appuient cette pétition, et le tumulte est grand dans Paris contre le Comité de Salut public.

Les *modérés*, qui prennent le rôle des Girondins dans la Convention, commencent à attaquer directement les Jacobins ardents et indirectement le Comité de Salut public. — *Thuriot* et *Briez* (l'un des Représentants qui se trouvaient à *Valenciennes* pendant le siège) commencent ces attaques dans l'Assemblée, à l'ouverture de la séance; on semble attribuer les derniers revers aux fautes du Comité de Salut public; et la Convention manifeste quelque mécontentement contre lui en décidant immédiatement, en son absence et sans l'entendre, que *Briez lui est adjoint*.

Voilà donc le Comité de Salut public attaqué par de nombreux adversaires en sens opposés, et d'autant plus embarrassants qu'ils appartiennent au parti révolutionnaire!

§ 6. — **Energie du Comité de Salut public.**

Mais la Montagne, toujours inspirée par son Comité, conserve son énergie, et ne se laisse point abattre par les revers du Nord et de la Vendée.

« Au lieu de nous intimider, s'écrie un Montagnard, *jurons de sauver la République!* »

Et l'Assemblée entière est debout, qui jure de braver tous les dangers... Alors arrive le Comité de Salut public.

« Tout *souçon*, dit Barrère en son nom, dirigé contre le Comité de Salut public, serait une victoire remportée *par Pitt*. Il ne faut pas donner à nos ennemis le trop grand avantage de *déconsidérer* nous-mêmes le Pouvoir chargé de nous sauver... Depuis plusieurs jours, le Comité avait lieu de soupçonner que de *graves fautes* avaient été commises à *Dunkerque*, où l'on aurait pu exterminer jusqu'au dernier des Anglais, et à *Menin*, où aucun effort n'avait été fait pour arrêter les étranges effets de la terreur panique. Le Comité a *destitué* les deux généraux Houchard et Hédouville; et on *examinera* sur-le-champ leur conduite. Le Comité va faire *épurer* tous les Etats-majors et toutes les Administrations des armées. Il a mis les *flottes* sur un pied qui leur permettra de se mesurer avec nos ennemis. Il vient d'ordonner un *nouveau système* D'ATTAQUE EN MASSE. Enfin, c'est dans

Rome même qu'il veut attaquer Rome ; et 100,000 hommes, *débarquant en Angleterre*, iront étouffer à Londres le système de Pitt. C'est donc à tort que l'on a accusé le Comité de Salut public : il n'a pas cessé de mériter la confiance de la Convention. »

Robespierre prend à son tour la parole :

« Depuis longtemps, dit-il, on s'attache à *diffamer* la Convention et le Comité dépositaire de sa puissance. *Briez*, qui aurait dû mourir à Valenciennes, en est lâchement sorti pour venir à Paris *servir Pitt et la Coalition* en déconsidérant le Gouvernement... Ce n'est pas assez que la Convention nous continue sa confiance : il faut qu'elle le proclame solennellement, et qu'elle *rapporte sa décision* à l'égard de *Briez* qu'elle vient de nous adjoindre. »

Robespierre est couvert d'applaudissements ; l'adjonction de *Briez* est révoquée ; et la Convention déclare par acclamations que le Comité conserve toute sa confiance.

Puis *Robespierre* court aux Jacobins ; car c'est là que serait le danger s'ils étaient hostiles au Comité.

« Il faut, dit-il, qu'un *Gouvernement quelconque* succède à celui que nous avons renversé : mais le système d'organiser en ce moment le *Ministère constitutionnel* n'est autre chose que celui de *chasser la Convention* elle-même et de décomposer le Pouvoir *en présence des armées ennemies*. Pitt seul peut être l'auteur de cette idée : ses agents l'ont propagée ; ils ont séduit des patriotes de bonne foi ; et le Peuple, crédule et souffrant, toujours enclin à se plaindre du Gouvernement (qui ne peut remédier à tous les maux), est devenu l'écho fidèle de leurs calomnies et de leurs propositions... Mais vous, Jacobins, trop sincères pour être gagnés, trop éclairés pour être séduits, vous *défendrez la Montagne* qu'on attaque ; vous *soutiendrez le Comité* qu'on veut calomnier pour vous perdre ; et c'est ainsi que, *avec vous*, il triomphera de toutes les menées des ennemis du Peuple. »

Quelle puissance, en effet qu'une pareille Société... Les Jacobins applaudissent aussi *Robespierre*, et promettent de soutenir toujours la *Montagne* et le Comité ; les *Cordeliers* se soumettent et retirent leur pétition ; et le Comité continue sa marche énergique, appuyé toujours sur tout le parti populaire. — Mais ce n'est pas assez : pour ne plus rencontrer d'entraves, il va faire décréter formellement la *suspension de la Constitution* jusqu'à ce que la Patrie soit sauvée.

§ 7. — Etablissement du gouvernement révolutionnaire.

Le 10 octobre, *Saint-Just* fait un rapport sur la situation et les dangers du pays.

« Il est temps, dit-il, d'annoncer une vérité qui désormais ne doit plus sortir de la tête de ceux qui gouvernent : la République ne sera fondée que quand *la volonté du Souverain* comprimera la *Minorité monarchique* et régnera sur elle par *droit de conquête*. Vous n'avez plus rien à ménager contre *les ennemis du nouvel ordre de choses*, et la liberté doit vaincre à tel prix que ce soit... *Trois milliards ont été volés* au Trésor par les *fournisseurs et les agents* de toute espèce... Il est nécessaire que vous établissiez un *tribunal* pour que tous ceux qui ont manié depuis quatre ans les deniers de la République y rendent *compte de leur fortune* : Cette utile censure écartera les *fripons* des emplois... Le pain que donne le riche est amer ; il compromet la liberté : *le pain appartient de droit au Peuple* dans un état sagement réglé... »

Et la Convention, adoptant le projet présenté par *Saint-Just*, décrète :

« Le Gouvernement sera *révolutionnaire* jusqu'à la paix. — *Le Comité de Salut public dirigera tout* sous l'autorité de la Convention. »

Ainsi, la Constitution est de nouveau *suspendue* et ajournée ; la France est déclarée en *état de siège* ; la Convention, et pour elle le Comité de Salut public, exercera désormais une *Dictature* formelle.

La Convention exerce cette Dictature par ses *décrets* et par le *compte* que le Comité lui rend tous les huit jours.

Le Comité exécute les décrets, demande tous ceux qu'il juge nécessaires, dirige la défense, comprime les ennemis intérieurs et choisit tous ses agents. — Nous savons qu'il dispose déjà de tout, personnes et choses ; qu'il a des Représentants en mission dans les Départements et près des armées pour exécuter ses décisions ; qu'il nomme, dirige et destitue les Généraux. — Nous savons qu'outre le Tribunal révolutionnaire, il a près de lui, et sous son autorité, le *Comité de Sécurité générale*, qui exerce la haute police dans toute la Ré-

publique, au moyen des *Comités révolutionnaires* établis dans chaque Commune : les 18 membres de ce Comité sont réduits à 9, et l'on choisit les plus énergiques. — Nous savons que la Convention, tout en décrétant en principe l'arrestation de tous les *Suspects*, n'a pas voulu jusqu'à présent autoriser cette arrestation sans jugement : elle se décide enfin à la permettre provisoirement jusqu'à la paix : elle définit ceux qui peuvent être considérés comme *Suspects*, et comprend, sous cette dénomination, tous les ex-Nobles, tous les parents d'émigrés : elle charge les Comités révolutionnaires de faire les désignations et les arrestations, en en rendant compte au Comité de Sûreté générale, et les autorise à faire les visites domiciliaires, même pendant *la nuit*. — Nous savons qu'on a décrété une *Armée révolutionnaire* pour parcourir les Départements et y exécuter les ordres les plus rigoureux du Gouvernement : on l'organise enfin, et on la compose de 6,000 hommes et de 1,200 canonniers : tous les officiers sont pris parmi les Jacobins et les Cordeliers, et soumis à leur examen. Vous devinez que les soldats sont choisis parmi les Sans-culottes les plus exaltés ! — Enfin, pour avoir plus sûrement l'appui du Peuple, c'est-à-dire sa présence dans les Sections, la Convention décrète que les Sections ne s'assembleront que deux fois par semaine et que chaque assistant recevra 40 *sous* par séance.

§ 8. — Retraite de Danton.

« La Convention, dit M. Thiers, veut adjoindre *Danton* à Robespierre : mais Danton, *fatigué* de travaux, peu propre à des détails d'administration, *dégoûté* d'ailleurs par les calomnies des partis, ne veut plus être d'aucun Comité. Il a déjà bien *assez fait* pour la Révolution... Il est l'auteur de toutes les mesures qui, *devenues cruelles* par l'exécution, donnent néanmoins à la Révolution cette énergie qui la *sauve*... Les vengeances qui se préparent contre les Girondins lui *répugnent*... Il vient d'épouser une jeune femme dont il est épris, et qu'il a *dotée avec l'or de la Belgique*, au dire de ses ennemis, ou avec le remboursement de sa charge d'avocat au Conseil, au dire de ses amis. Atteint d'une maladie inflammatoire, il a besoin de repos, et demande un *congé* pour aller à *Arcis-sur-Aube*, sa Patrie. On lui a

conseillé cette *retraite momentanée* comme un moyen de mettre *fin aux calomnies*. La victoire de la Révolution peut désormais s'achever sans lui ; deux mois de guerre et d'énergie suffisent ; et il se propose de revenir, *après la victoire*, faire entendre sa voix puissante en faveur des vaincus et d'un ordre de choses meilleur : vaine illusion de la paresse et du découragement ! »

Quelle obstination à vouloir toujours excuser Danton quand on est forcé d'avouer des faits qui sont en réalité de graves accusations ! Comparez-le à Robespierre, qui dit qu'un patriote n'a jamais assez fait pour sa Patrie tant qu'il peut la servir encore, et qui reste sur la brèche pour faire le bien et pour empêcher le mal au milieu du combat et du péril !

§ 9. — Moyens d'exciter l'enthousiasme.

Pour exciter l'enthousiasme, le Comité d'instruction publique propose un ouvrage, les *Annales du civisme*... On fait jouer *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Gracchus*, gratis une fois par semaine pour le Peuple. On défend, au contraire, la pièce aristocratique de *Paméla*.

§ 10. — Mesures révolutionnaires sur les subsistances.

Le pain appartient de droit au Peuple, a dit Saint-Just ou le Comité de Salut public. D'après ce principe, la statistique générale des subsistances sera envoyée à toutes les Autorités ; on fixera *le nécessaire* pour chaque Département, et on le lui laissera, ou on le lui fournira ; on fixera aussi son *superflu* de production, et ce superflu sera à la disposition du Gouvernement, soit pour les armées, soit pour compléter le nécessaire des autres Départements. — Une Commission des subsistances, composée de 3 *membres*, ayant rang de Ministres et voix au Conseil (tant l'objet est capital), réglera les *réquisitions* qui pourront être faites à chaque Département. — Et Paris sera approvisionné pour un an.

Du reste, le Tribunal financier, demandé par Saint-Just, ne tardera pas à examiner les *grandes fortunes* récemment faites par des fonctionnaires publics, tandis que le Tribunal

révolutionnaire se prépare à punir les Généraux traîtres et les grands coupables.

§ 11. — *Attaque en masse.*

La Convention, considérant que la Vendée paralyse la défense nationale contre la Coalition, décrète que la guerre Vendéenne *sera terminée avant le 20 octobre*, et adresse à l'armée une proclamation qui lui *ordonne de vaincre* avant cette époque. — Elle ordonne la levée en masse autour de Lyon, et un assaut général pour prendre la ville sans aucun retard. — Elle ordonne la guerre d'*attaque en masse*, au Nord; et, pour l'exécuter, Jourdan est nommé Général en chef en place d'Houchard, destitué et arrêté; et le Comité de Salut public, en la personne de Carnot, se rend auprès de lui pour diriger ce nouveau système militaire.

Depuis le commencement des hostilités, l'expérience a prouvé que la guerre méthodique et en détail ne convient ni à une Révolution ni au caractère français; depuis longtemps les Jacobins, qui ont toujours l'initiative des grandes mesures de salut public, soutenaient, contre les Généraux, qu'il fallait un nouveau système de faire la guerre, un système de guerre populaire et révolutionnaire, un système de guerre impétueuse, agressive et en masse... Tout le monde finit par adopter cette opinion, et partout on est d'accord pour crier : *Battons-nous en masse!*

« Ce changement ne peut pas s'opérer sans désordre, dit M. Thiers : des paysans, des ouvriers, transportés sur les champs de bataille, n'y apportent, le premier jour, que l'ignorance, l'indiscipline et les terreurs paniques, effets naturels d'une mauvaise organisation; les Représentants, qui viennent souffler les passions révolutionnaires dans les camps, exigent souvent l'impossible et commettent des iniquités à l'égard de braves Généraux. *Dumouriez, Custine, Houchard*, etc., périssent devant ce torrent : mais, en un mois, ces ouvriers, d'abord Jacobins déclamateurs, deviennent des *soldats dociles et braves*; ces Représentants communiquent une *audace et une volonté extraordinaires* aux armées; et, à force d'exigences et de changements, ils finissent par trouver des *Génies* qui conviennent aux circonstances.

Ainsi M. Thiers, qui blâme toujours les *Jacobins* dans leurs dissentiments avec les *Généraux*, trouve enfin que les *Jacobins* ont raison dans leur nouveau système de guerre. Ne sont-ce pas des géants ces *Jacobins*? et les sauveurs du pays?

Les trahisons, ou les désobéissances, ou les fautes graves de beaucoup de *Généraux*, leurs mésintelligences, leurs jalousies, leurs rivalités, leur ambition, et les funestes résultats qui s'en sont suivis, amènent une autre innovation capitale : c'est la Convention, ou plutôt le Comité de Salut public, ou plutôt *Carnot* seul, officier de génie très-habile, qui va combiner, coordonner et diriger tous les plans de campagne, toutes les opérations, toutes les attaques. — Cette direction militaire suprême, siégeant à Paris pour mettre en action toutes les armées sur toutes les frontières, aura sans doute des inconvénients ; mais ses avantages seront incomparablement plus grands. Et nous allons voir les heureux effets de toutes ces innovations révolutionnaires.

§ 12. — Prise de Lyon. — Piémontais repoussés.

Vous concevez que la Convention doit faire l'impossible (comme on dit) pour s'emparer de Lyon avant que les *Piémontais*, les *Emigrés* de Suisse, les *Anglais* qui sont à Toulon et les *Espagnols*, puissent y arriver pour insurger tout le *Midi* et faire de ce Lyon une capitale de l'insurrection... Aussi, l'on se rappelle que le Représentant *Dubois-Crancé* l'assiége avec 12,000 hommes, et une artillerie si nombreuse que 5,000 chevaux sont nécessaires pour la transporter. Pour en finir plus tôt, en effet, on amène 14,000 bombes, 34,000 boulets, 300,000 livres de poudre, 800,000 cartouches, 130 bouches à feu... Malheureux Peuple de Lyon ! criminels Girondins !

La Convention envoie même *Couthon* et deux autres Représentants pour lever en masse toute la population voisine.

Pendant ce temps, les *Piémontais*, toujours annoncés aux *Lyonnais* par les *Royalistes* et les *Emigrés*, descendent en effet pour les secourir et les délivrer : mais l'Armée des Alpes,

commandée par *Kellermann*, parvient à les repousser en Piémont, le 4 octobre, après des prodiges de valeur.

On se rappelle sans doute (p. 445) que Lyon, découragé par cette nouvelle et accablé par 60,000 Républicains, est pris le 9 octobre par *Couthon*, accompagné de deux autres Représentants... La Convention, voulant faire un exemple terrible pour neutraliser l'exemple de Toulon, DÉCRÈTE :

« 1^o 5 Commissaires (dont *Collot-d'Herbois* et *Fouché*) se rendront à Lyon sans délai pour faire saisir et juger militairement tous les contre-révolutionnaires qui ont pris les armes ; — 2^o tous les Lyonnais seront désarmés ; — 3^o la ville sera détruite ; — 4^o il n'y sera conservé que la maison du pauvre, les manufactures, les ateliers des arts, les hôpitaux, les monuments publics et ceux de l'instruction ; — 5^o Cette ville cessera de s'appeler *Lyon* ; elle s'appellera *Commune-affranchie* ; — 6^o Sur ses débris sera élevé un monument où seront ces mots : *Lyon fit la guerre à la Liberté, Lyon n'est plus !* »

Ronsin, Général de l'Armée révolutionnaire, se rend à Lyon avec 2,000 hommes et les 5 Représentants. Ce terrible décret de guerre s'exécute comme une exécution militaire dans une ville prise d'assaut, livrée au pillage et passée au fil de l'épée, ou comme Brunswick menace de traiter Paris : les maisons des riches sont détruites ; les rebelles et surtout les riches sont fusillés ou mitraillés comme les Républicains en Vendée. La Commission révolutionnaire établie par *Collot-d'Herbois* et *Fouché* condamne 1684 individus et acquitte 1682 accusés. Et voilà le résultat des conspirations de la Cour, des Prêtres et de l'Aristocratie depuis 1789 !

Vous concevez la joie que la prise de Lyon doit exciter à Paris ; vous imaginez les proclamations que la Convention peut faire aux armées pour exciter leur enthousiasme en leur annonçant cette victoire et la retraite des Piémontais !

§ 13. — Victoire de Wattignies.

Avant de marcher sur Paris, les Coalisés veulent s'emparer de *Maubeuge* sur la Sambre, et par conséquent la Convention met une extrême importance à délivrer cette place. —

65,000 Autrichiens, etc., protègent le siège. — Mais *Jourdan*, assisté de *Carnot* lui-même, fait une trouée sur *Wattignies*, le 16 octobre, avec 45,000 hommes de nouvelle levée, sépare en deux l'armée ennemie, et la force à lever le siège de Maubeuge... Cette victoire inspire tant de joie et de confiance que le Comité de Salut public décide que l'ennemi sera poursuivi et forcé d'évacuer le territoire... Et nous allons voir la Vendée détruite ou vaincue deux jours après.

§ 14. — Vendée vaincue.

Plusieurs Généraux sont destitués pour rétablir l'harmonie. Un simple officier, *Léchelle*, distingué seulement par son patriotisme, est nommé Général en chef : mais c'est *Kléber* qui commande réellement, assisté de *Merlin* et de deux autres Représentants.

Nous écartons beaucoup de détails pour arriver plus vite. — Le 8 octobre, les Généraux et les Représentants tiennent un conseil de guerre et décident qu'ils se dirigeront sur *Chollet* où 100,000 Vendéens se concentrent avec tous leurs chefs. Le 9, l'avant-garde entre à *Châtillon*, après avoir repoussé un corps ennemi. Le 11, les Vendéens, revenant en nombre, reprennent *Châtillon* ; mais le soir *Westermann*, prenant 100 cavaliers et 100 grenadiers en croupe, rentre dans la ville, surprend les Vendéens endormis ou ivres, ou exténués de fatigue et entassés, en égorge un grand nombre, excite une telle terreur qu'ils s'égorgent entre eux dans l'obscurité, met le feu dans la ville, et se retire au point du jour avec 30 ou 40 des siens, tandis que les Vendéens épouvantés s'enfuient de *Châtillon*. Les Républicains y rentrent le 14, et tous les Vendéens se retirent à *Chollet*. — *Charette* se sépare subitement des autres chefs, et va s'emparer de l'île de *Noirmoutiers*, qui lui est livrée par la trahison du Commandant, pour se mettre en communication avec les Anglais. — Le 15, les Républicains, réunis au nombre de 22,000, dont 8 ou 10,000 Mayençais, entrent à *Chollet* qu'ont évacué les Vendéens pour se retirer à *Beaupréau*, où se trouvent 100,000 insurgés avec

leurs femmes et leurs enfants. — Là les chefs tiennent conseil et décident qu'ils vont livrer une bataille décisive, et que, s'ils sont vaincus, ils abandonneront tous leur pays et passeront sur la rive droite de la Loire. — Le 16, 40,000 d'entre eux viennent attaquer Chollet, surprennent les Républicains fatigués, ont d'abord l'avantage, mais sont enfin mis dans une déroute complète, après avoir fait des prodiges de valeur. — Trois de leurs Généraux, *Lescure, d'Elbée, de Bonchamps*, sont tués ou mortellement blessés. Avant d'expirer, de Bonchamps fait rendre la liberté à 4,000 prisonniers républicains que les Vendéens entraînaient pour les fusiller. — Et, le 18, 80,000 insurgés, hommes, femmes, enfants, avec leurs bestiaux, passent la Loire à *Saint-Florent* et vont combattre encore et mourir en Bretagne..... Pauvres malheureux, dont le courage honore leur patrie, et qui se perdent, tout en lui faisant bien du mal ! Mais quel fléau pour l'humanité que ces Prêtres et ces Aristocrates qui, dans leur intérêt, trompent et sacrifient tant de braves gens, et font tuer tant de braves Républicains ! — Les Représentants écrivent à la Convention :

« Vous nous avez ordonné de détruire la Vendée *avant le 20* : aujourd'hui 18, la Vendée *n'est plus*. »

On devine la joie qu'inspire cette nouvelle arrivant en même temps que celle de la délivrance de *Maubeuge* ! Un revers sur le Rhin ne fait presque point d'impression.

§ 15. — Perte des lignes de Wissembourg.

Les Prussiens et les Autrichiens réunis viennent de s'emparer enfin (le 14) des *lignes de Wissembourg*, assiègent *Landau* et peuvent s'avancer sur Paris, tandis que les Nobles, les Prêtres et les Emigrés conspirent pour insurger l'Alsace et la Lorraine et pour livrer *Strasbourg* à l'ennemi.

Mais les succès à Lyon, aux Alpes, dans la Vendée, au Nord, rassurent complètement les esprits, d'autant plus que *Saint-Just* et *Lebas* sont envoyés à Strasbourg pour comprimer les complots royalistes, pour exciter l'enthousiasme républicain et pour activer la levée en masse. — Là, *Saint-Just*

est réduit à la nécessité d'immoler encore beaucoup de conspirateurs et de traîtres pour sauver Strasbourg, l'Alsace et la France; et tout en frappant impitoyablement les complices de l'Etranger, il donne l'exemple du courage et du dévouement en exposant sa vie dans les rangs des soldats, et en déployant cette héroïque fermeté qui peut enflammer d'enthousiasme les armées entières.

« La République française *ne reçoit* de ses ennemis et ne leur envoie que du **PLOMB**, répond-il à un parlementaire Prussien en le renvoyant. »

« Veuillez signer cette capitulation, lui dit le Gouverneur de Charle-roi. » — « Le Représentant du Peuple Français a laissé sa *plume* à Paris, répond Saint-Just, pour n'apporter ici que son *épée*. Rendez-vous ! »

Mais le danger, toujours menaçant de ce côté, entretient toujours la colère populaire contre les traîtres et les conspirateurs, accusés d'être les auteurs de toutes les calamités souffertes et de tout le sang versé sur les champs de bataille; et nous allons voir de terribles châtimens.

§ 16. — Condamnation de Custine.

Son procès dure 12 jours, du 15 au 27 septembre. L'accusateur Fouquier-Tainville assimile sa conduite à celle de Dumouriez. Il est condamné comme coupable de *trahison* pour trois faits, à une grande majorité (de 10, de 9 et de 8 sur 11) pour ces trois faits. — Tout en soutenant qu'il n'a pas trahi, M. Thiers avoue qu'il a commis *trois fautes capitales*, qui ont eu de funestes conséquences pour le pays, surtout l'abandon de Mayence; mais il paraît certain aujourd'hui, notamment par les révélations du Prince de Hardemberg, que Custine a trahi comme Dumouriez, s'entendant secrètement avec le Roi de Prusse pour abandonner Francfort et Mayence, et pour compromettre volontairement sa Patrie dans l'intérêt de la Royauté et dans son intérêt personnel.

§ 17. — Procès de la Reine.

« Il semble, dit M. Thiers, qu'une femme **DEVRAIT** désarmer les

fureurs politiques : mais on porte plus de haine encore à *Marie-Antoinette* qu'à Louis XVI ; c'est à elle qu'on reproche les *trahisons* de la Cour, les *dilapidations* du trésor, et surtout la *guerre* acharnée de l'Autriche ; Louis XVI, dit-on, a tout *laissé faire*, mais Marie-Antoinette a *tout fait*, et c'est sur elle qu'il faut *tout punir*... D'ailleurs, les bruits échappés d'une *Cour méchante*, pendant 20 années, ont donné au Peuple l'idée la plus défavorable *des mœurs* de la Reine. »

Certainement nous plaignons cette malheureuse femme, comme nous plaignons tous les malheureux, et même tous les coupables, en qui nous ne voyons que des malheureux ; mais puisqu'on déclare des actions criminelles, en est-il de plus criminelles que celles qui font couler des torrents de sang par la guerre étrangère et par la guerre civile ? Si les crimes imputés à Marie-Antoinette sont vrais, y a-t-il des crimes plus grands que les siens ? Puisqu'on punit impitoyablement les fautes les plus excusables du Peuple, peut-on laisser impunis les immenses crimes des Princes ! Puisque les Rois condamnent inexorablement tant de *femmes* et même tant de *Reines*, Marie-Antoinette ne peut-elle pas, sans injustice et sans cruauté, être condamnée par un Peuple dont elle a fait périr tant de milliers de citoyens, et dont sa trahison en fera périr encore des centaines de milliers ! Et puisque le Peuple est unanimement convaincu de sa culpabilité, comment s'étonner de la colère du Peuple contre elle ? Puisque les bruits échappés, pendant 20 ans, d'une *Cour méchante*, ont donné au Peuple l'idée *la plus défavorable de ses mœurs*, la signalant comme une Reine adultère et débauchée, est-il étonnant que son infortune n'excite aucun intérêt ?

Elle comparait devant le Tribunal révolutionnaire le 14 octobre, le jour où les Autrichiens et les Prussiens, appelés par elle, s'emparent des lignes de Wissembourg pour marcher sur Paris... L'accusateur lui reproche :

« D'avoir *dilapidé* le trésor, d'abord pour ses plaisirs, puis pour faire passer des fonds à l'Empereur son frère ; — d'avoir *conspiré* à l'époque des 5 et 6 octobre ; — de s'être emparée de son mari ; — de s'être mêlée du choix des Ministres ; — d'avoir *intrigué* avec les Députés gagnés à la Cour ; — d'avoir préparé la fuite à Varennes ; — d'avoir *amené la guerre* ; — d'avoir *livré* aux Généraux ennemis tous

les plans de campagne ; — d'avoir *conspiré* au 10 août et *fait tirer* sur le Peuple ; — d'avoir taxé son mari de lâcheté pour l'exciter à combattre, etc., etc.

Le jour de la vérité est arrivé pour elle !...

« On voit, dit M. Thiers, comment *tout est travesti en crimes* au jour terrible où les vengeances des Peuples, longtemps différées, éclatent enfin et frappent ceux de leurs Princes qui *ne les ont pas méritées*. On voit comment la prodigalité, l'amour des plaisirs si naturels à une jeune Princesse, son attachement à son pays, son influence sur son époux, ses regrets plus indiscrets toujours chez une femme, son courage même plus hardi, *se peignent* (ou se travestissent en crimes) dans ces *imaginations irritées ou MÉCHANTES* ! »

En vérité, c'est presque incroyable !... Et c'est là de L'HISTOIRE !... Mais dites donc que les Autrichiens et les Prussiens apportent en France le fer et la flamme, et que c'est elle qui les a appelés pour arriver sur des cadavres français !

Hébert, l'un des témoins, l'accuse d'avoir elle-même donné à son fils, âgé de 8 ans, des habitudes vicieuses dans le but de l'énervier, l'ébêter, pour le dominer plus facilement s'il redevenait Roi. — « J'en appelle au cœur de toutes les mères ici présentes, répond la malheureuse femme pressée deux fois de répondre à cette imputation. » — Et l'auditoire lui-même est révolté contre *Hébert*.

Déclarée criminelle et condamnée, cette coupable et malheureuse Reine meurt avec courage, le 16, et périt sur l'échafaud, comme la *Reine Marie* condamnée par la Reine *Elisabeth*, comme un *grand nombre d'autres Reines* condamnées par des Rois, par des Nobles, par des Prêtres, et même par leurs maris.

« Qu'on porte cette nouvelle à l'Autriche, disent alors les Jacobins ! Les Romains *vendaient le terrain* occupé par Annibal ; nous, nous faisons tomber les têtes *les plus chères aux Souverains* qui ont envahi notre territoire ! »

C'est-à-dire que ce n'est pas un acte de vengeance contre une pauvre femme, mais un acte de politique et de guerre contre les Rois apportant en France le massacre et l'incendie.

§ 18. — Procès des Girondins.

C'est alors qu'ont lieu, du 25 au 31 octobre, le procès et la condamnation des Girondins dont nous avons déjà suffisamment parlé (p. 446) : la colère est d'autant plus violente contre eux qu'on leur impute tous les malheurs dont Lyon, Marseille, même la Vendée, sont victimes, et tous les malheurs dont Toulon sera bientôt le théâtre.

On voulait même les juger tous, 73 ; et l'on se rappelle que c'est Robespierre qui les a sauvés (p. 445).

§ 19. — Procès du Duc d'Orléans.

« Nos lecteurs se rappellent, dit *l'Histoire Parlementaire*, qu'après la trahison de Dumouriez, partagée par *Égalité fils*, Duc de Chartres, (*Égalité* père a répondu à Barbaroux : Si mon fils est un *traître*, je vois d'ici l'image de *Brutus*), Robespierre a demandé sa translation au Tribunal révolutionnaire avec sa famille, comme complice de Dumouriez..... Transféré d'abord à Marseille, ramené à Paris, il comparait, le 6 novembre, devant le Tribunal révolutionnaire. »

Là, on lui demande :

« Vous n'avez sans doute pas ignoré que *Pétion* entretenait une correspondance très-suivie avec *votre fils* qui était à l'armée de Dumouriez? — Je sais qu'il a reçu de lui plusieurs lettres. »

« Avez-vous eu connaissance des *manœuvres* de Dumouriez avant que sa trahison eût éclaté. — Non. »

« Comment pouvez-vous faire croire que vous ignoriez les manœuvres de ce *scélérat*, lui qui était *votre créature*, vous dont *le fils* commandait sous ses ordres et qui *a fui* avec lui en *partageant sa trahison* envers le Peuple français? — Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou trois lettres, qui ne roulaient que sur des choses très-indifférentes. »

Il est condamné comme complice de Dumouriez et de son fils, et il est bien difficile de croire qu'il ignorait et désapprouvait la conspiration pour mettre le trône dans sa famille ; mais c'est principalement le Prince du sang, le Prétendant naturel, le Roi possible et probable, que les Républicains entendent sacrifier à la sécurité de la République. C'est le traître Dumouriez qu'on immole en sa personne.

« Le malheureux Duc d'Orléans, dit M. Thiers, est condamné pour

les *soupons* qu'il a inspirés à tous les partis. *Odieux* à l'Émigration, *suspect* aux Girondins et aux Jacobins, il n'inspire aucun de ces *regrets* qui consolent d'une mort injuste. Plus ennemi de la Cour qu'en thousiaste de la République, il est de toutes les victimes la *moins dédommagée* et la plus à plaindre. »

§ 20. — Autres Procès.

Le Tribunal condamne *Madame Rolland*, le 10 novembre; *Bailly*, le 11 (t. 2, p. 401); *Manuel*, le 15; le Général *Brunet*, le même jour; le Général *Houchard*, le 26.

§ 21. — Nouvelles décisions sur les subsistances.

« Pour se soustraire au *maximum*, la plupart des marchands, dit M. Thiers, *ferment* leurs boutiques, ou bien échappent à la loi par la *fraude*; ils ne vendent à la taxe que la *plus mauvaise* marchandise, et réservent la bonne pour ceux qui viennent secrètement la payer à sa valeur..... Le Peuple, qui s'aperçoit de ces fraudes, et voit se fermer un grand nombre de boutiques, se déchaîne avec fureur et vient assaillir la Commune de ses déclarations; il veut qu'on oblige tous les marchands à tenir leurs boutiques ouvertes et à continuer leur commerce malgré eux. »

« Il dénonce : — *les bouchers et les charcutiers*, qui achètent des animaux malsains ou morts d'accidents, et qui ne saignent pas assez les viandes dans l'intention de les rendre *plus pesantes*; — *les boulangers* qui, pour fournir de la belle farine aux riches, réservent la mauvaise aux pauvres, et qui ne font pas assez *cuire* le pain afin qu'il pèse davantage; — *les marchands de vin*, qui mêlent aux boissons les drogues les plus malfaisantes; — *les marchands de sel* qui, pour augmenter le poids de cette denrée, en altèrent la qualité; — *les épiciers* et tous les *détaillants* enfin, qui falsifient les denrées de mille manières. »

Hé bien, n'y a-t-il pas là sujet, pour le Peuple victime, d'être profondément irrité? Et d'un autre côté, quand on voit tant d'égoïsme, tant de cupidité, tant d'inhumanité dans la masse des boutiquiers, n'est-ce pas le vice de la boutique et de l'organisation sociale plus encore que des individus?

« Nous sentons les *maux du Peuple*, dit le Procureur-syndic de la Commune (*Chaumette*), parce que nous sommes Peuple nous-mêmes... Si les subsistances viennent à manquer, le Peuple s'en prendra aux fournisseurs et aux approvisionneurs... Rousseau était Peuple aussi,

et il disait : « Quand le Peuple n'aura plus rien à manger, *il mangera le riche.* »

Sur la proposition de Chaumette, la Commune de Paris fait des réglemens qui sont adoptés par presque toutes les Communes de France; elle arrête :

« Que tout marchand qui abandonnera son commerce sera considéré comme Suspect ; — que le consommateur ne pourra s'adresser qu'au marchand détaillant, et celui-ci au marchand en gros ; — que les détaillants ne pourront acheter à-la-fois qu'une certaine quantité déterminée par les Comités révolutionnaires ; — que quand il y aura queue chez les boulangers, la distribution commencera par les derniers arrivés ; — qu'il ne sera fait qu'une *seule espèce de pain*, composée de $\frac{3}{4}$ de froment et $\frac{1}{4}$ de seigle ; — et qu'une Commission d'Inspection des subsistances vérifiera l'état des denrées et poursuivra toutes les fraudes. »

On va plus loin encore :

« L'idée de s'emparer de la *matière première*, et de L'OUVRER pour le compte de la République, dit M. Thiers, germe dans les têtes. »

Ce serait presque la Communauté des biens, dans laquelle le Gouvernement fait tout cultiver, tout fabriquer, tout recueillir dans ses magasins, et tout distribuer aux citoyens. Et en attendant, la Convention *fixe le gain* du marchand en gros à 5 0/0 et celui du détaillant à 10 0/0.

§ 22. — Révolution dans les poids et mesures.

L'esprit révolutionnaire et réformateur ne s'arrête devant aucun abus : mesures de pesanteur, de longueur, de superficie, de contenance, de valeur, de temps, système de calcul, tout est changé, dans la chose et dans le nom ; tout est régularisé et uniformisé, sans s'arrêter à l'obstacle de l'habitude. — Et les nouveaux systèmes sont si simples, si philosophiques, si rationnels, qu'ils peuvent être adoptés sur toute la terre, et faciliter les relations fraternelles entre les Peuples.

Le commencement de l'année est fixé, conformément à la vérité astronomique, au 22 septembre, jour de l'équinoxe d'automne qui, par un singulier hasard, se trouve être le jour de la proclamation de la République. La nouvelle ère

républicaine ou le calendrier républicain commence le 22 septembre 1792, ou 1^{er} vendémiaire an I^{er}.... Chaque mois est de 30 jours, et divisé en 3 *décades*, ou nouvelles semaines de 10 jours chacune. Le *décadi* remplace le dimanche, consacré au repos. L'année se compose de 12 mois de 30 jours, ce qui fait 360 jours, de 5 jours *complémentaires* et d'un 6^{me} tous les 4 ans. Ces jours complémentaires sont destinés aux *fêtes nationales*, qu'on appelle des *Sans-culottides*. Ces 6 fêtes sont consacrées au *génie*, au *travail*, aux *belles actions*, aux *récompenses*, à *l'opinion* et à la *Révolution*.

Chaque année, pendant la Sans-culottide de *l'opinion*, chaque citoyen peut dire et écrire tout ce qu'il veut sur les fonctionnaires publics.

« C'est aux Magistrats, dit M. Thiers, à se défendre par leurs *vertus* contre les vérités et les calomnies de ce jour. »

Belle maxime pour les Ministres !... Mais, après de pareilles réformes, quelle est celle qu'on peut dire *impossible* ? Nous allons en voir d'autres dans la Morale publique, dans la Religion et dans le Culte.

§ 23. — Réformes dans la morale publique.

On sait que la Commune siège publiquement comme la Convention, avec ses tribunes remplies de Peuple ; que son Procureur-syndic, Chaumette, y fait journellement une foule de propositions ; et qu'elle prend une foule d'arrêtés ou de règlements municipaux, dont la plupart sont adoptés ou imités par toutes les Communes de la République.

« Chaumette y prêche, dit M. Thiers, avec l'ardeur et l'orgueil dévot d'un missionnaire, les *bonnes mœurs*, le *travail*, les *vertus patriotiques* et la *Raison*. Il s'est élevé avec véhémence contre le pillage ; il a fortement réprimandé les femmes qui négligeaient les soins de leur ménage pour se mêler de troubles politiques, et il a eu le courage de faire fermer leur club ; il a provoqué l'*abolition de la mendicité* et l'établissement d'*ateliers publics* pour fournir du travail aux pauvres ; il a tonné contre la *prostitution* et a fait prohiber la profession de filles publiques, disant que *le travail et le mariage* devaient les chasser des Républiques. »

§ 24. — Abolition du Christianisme ; — Culte de la Raison.

Les Prêtres réfractaires ont fait tant de mal qu'il n'y a qu'un cri contre eux et contre le Christianisme ,

« Auquel presque *personne ne croit plus*, dit M. Thiers , et qui forme le *contraste* le plus tranchant avec les nouvelles institutions. »

Déjà l'on tolère le *mariage des prêtres* ; on demande qu'aucun culte ne soit salarié et qu'aucune cérémonie religieuse ne soit permise hors des temples. — Cependant la Convention se borne à réduire à 6,000 fr. le traitement des Evêques qui, pour quelques-uns, s'élevait à 70,000 fr. Quant à toutes les autres questions, elle abandonne l'initiative à l'opinion et aux Communes. — C'est la Commune de Paris qui va prendre cette initiative, dirigée par les Cordeliers, par *Chauvette* et par *Hébert*, son Substitut, qui rédige le fameux journal du *Père Duchesne*.

Elle décide d'abord (14 octobre) que les Ministres d'aucune religion ne pourront exercer leur culte *hors des temples*. — Elle institue de nouvelles *cérémonies funèbres* , sans assistance d'aucun Prêtre, et supprime tout signe religieux dans les *cimetières*, en remplaçant ces signes par une statue du Sommeil, et les cyprès par les arbres les plus riants et les plus odorants. — Elle supprime tous les signes extérieurs du culte, toutes les images de la *Vierge* et toutes les *Madones* qui se trouvent dans des niches au coin des rues, en les remplaçant par des bustes de Marat et de Lepelletier. — Elle interdit la vente des *saints-suaires*, des *croix*, des *agnus-Dei*, et de toute autre espèce de *jongleries*.

Le Député Anacharsis Clootz va plus loin que la Commune.

« C'est dans le *Chef-lieu du Globe*, à Paris, dit-il à la Convention , qu'était le poste de l'Orateur du Genre humain. J'y vins en 1789 et ne le quittai plus. C'est alors que je redoublai de zèle contre les prétendus Souverains de la Terre et du Ciel : je prêchai hautement qu'il n'y a pas d'autre *Dieu* que la *Nature*, d'autre Souverain que le *Genre humain*, le Peuple-Dieu... Le Peuple se suffit à lui-même...

Jugez de la majesté du *Genre humain libre* par celle du Peuple français... Le Comité de Surveillance de la *République universelle* aura moins de besogne que le Comité de la moindre Section de Paris... Il y aura dans la République peu de bureaux, peu d'impôts et point de bourreau... La Raison réunira tous les hommes... Citoyens, la *Religion* est le seul obstacle à cette *utopie*; le temps est venu de la *détruire*; le Genre humain a brisé ses lisières. »

Ainsi, le riche et savant Baron Prussien veut la destruction du Christianisme. Comptant sur l'appui des Cordeliers, de la Commune, de Chaumette et d'Hébert, et voulant entraîner la Convention (sans se concerter ni avec Robespierre ni avec les Jacobins), il détermine secrètement l'Evêque de Paris, *Gobel*, à venir *abjurer* solennellement avec tous ses Vicaires devant la Convention. Le 7 novembre, le Maire (Pache), le Procureur-syndic du Département (Lhuillier), le Procureur-syndic de la Commune (Chaumette), viennent annoncer à la Convention que le Clergé de Paris vient rendre hommage à la Raison. L'Evêque et ses Vicaires, coiffés du bonnet rouge, reconnaissent que le Peuple ne veut plus de Prêtres, et déposent tous leurs ornements sacerdotaux, mitre, croix, anneau, etc. — Le Président de la Convention répond qu'elle a décrété la liberté des Cultes, mais qu'elle *applaudit* aux Sectes religieuses qui, éclairées par la Raison, viennent *abjurer leurs superstitions et leurs erreurs*. Il embrasse Gobel.

« Revenu, dit le *Curé de Vaugirard*, membre de la Convention, des *préjugés* que le fanatisme avait mis dans mon cœur et dans mon esprit, je dépose mes lettres de Prêtrise. »

Plusieurs autres Députés qui sont *Evêques et Curés*, abjurent aussi le Catholicisme solennellement. *Julien* de Toulouse abdique aussi la qualité de *Ministre protestant*. Et toutes ces abjurations sont accueillies, suivant M. Thiers, par des *applaudissements furieux de l'Assemblée* et des Tribunes. Cependant, l'Evêque de Blois, *Grégoire*, tout en abandonnant son traitement, refuse d'abjurer.

« Mais ce refus, dit M. Thiers, n'arrête pas *l'explosion de joie* que cette scène a excitée; la Députation quitte l'Assemblée au milieu

d'une *foule immense*, et va se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour recevoir les *félicitations* de la Commune. »

Sieyès n'imité pas *Grégoire* ; il abjure.

« Citoyens , dit-il , mes vœux appelaient depuis longtemps le triomphe de la Raison sur la Superstition et le Fanatisme... Ce jour est arrivé : je m'en réjouis comme d'un des plus grands bienfaits de la République française... Je ne connais d'autre Culte que celui de la *liberté* , de l'*égalité* , d'autre Religion que l'amour de l'*humanité* et de la Patrie... »

Chaque jour, la Convention reçoit de nouvelles abjurations. Toutes les *Sections* viennent , l'une après l'autre , déclarer qu'elles ne reconnaissent qu'un seul culte , celui de la *Raison*.

La Commune décide aussitôt que le Christianisme est remplacé par le culte de la *Raison* , sans Prêtres ; que l'église de *Notre-Dame* est convertie en *Temple de la Raison* ; qu'une fête républicaine y sera célébrée tous les décadis ; que le Maire et tous les fonctionnaires publics s'y rendront ; qu'on y lira la Déclaration des droits de l'homme , la Constitution , et le résumé des nouvelles des armées ; qu'on y racontera les actions remarquables qui auront eu lieu dans la décade ; qu'on y lira aussi les avis , reproches ou conseils , utiles au bien public , qui auront été déposés par les citoyens dans un tronc appelé *bouche de vérité* ; qu'un orateur prononcera un discours de *morale* ; qu'on exécutera des morceaux de *musique* , et qu'on chantera des hymnes républicains ; enfin , qu'il y aura dans le temple deux tribunes , l'une pour les vieillards avec cette inscription : *Respect à la Vieillesse* ; l'autre pour les femmes enceintes , avec ces mots : *Respect et soins aux Femmes enceintes*.

La première fête est célébrée le 10 novembre. — La Commune , le Département , tous les fonctionnaires publics , toutes les Sections armées , se rendent au Temple , précédés par la *Déesse de la Raison* , que représente une jeune et belle femme , vêtue d'une draperie blanche , couverte d'un manteau bleu céleste , les cheveux flottants , coiffée du bon-

net de la liberté , assise sur un siège antique que portent quatre citoyens , entourée par de jeunes filles en robes blanches avec des couronnes de roses , suivie par les *bustes de Marat* et de *Lepelletier* et par des troupes de musiciens. — Arrivé au Temple, dans l'intérieur duquel s'en trouve un autre élevé à la *Philosophie* avec les statues des principaux *Philosophes*, on prononce des discours , on chante des hymnes , puis on se rend en pompe à la Convention , appelée le *Temple de la Loi*. — La Convention approuve formellement le nouveau Culte, en *décrétant* que Notre-Dame sera désormais le *Temple de la Raison*, et en s'y rendant elle-même avec le Peuple pour en confirmer plus solennellement l'inauguration.

On devine facilement les conséquences : toutes les Églises sont considérées par la Commune comme propriétés communales ou nationales avec tout ce qu'elles renferment ; celles qui ne sont pas transformées en temples de la Raison sont *fermées* ou destinées à d'autres usages ; toutes les images, les croix, les statues des Saints, sont détruites ; les Bibles et les livres sont brûlés ; les habits sacerdotaux sont dénaturés ; les autels sont dépouillés ; *l'argenterie* est apportée au trésor.

C'est le fameux *Fouché* qui , dans sa mission dans le Département de l'Allier , a donné l'exemple de dépouiller ainsi les Églises ; et cet exemple est suivi dans presque toutes les Communes comme à Paris. Tous les jours , des Députations viennent présenter à la Convention des encensoirs , des crucifix , des saints-ciboires , des statues d'or et d'argent... Et toute cette argenterie , portée à la Monnaie , produit une immense ressource financière... Et toutes ces Députations sont autant de *mascarades* dont les acteurs , grotesquement couverts de chasubles , de surplis , etc. , défilent devant la Convention en chantant des *alleluia* et en dansant la *carminole*... Et la Convention applaudit à cette destruction du Christianisme, exécutée par la plus grande partie du Peuple. On va jusqu'à brûler publiquement *sainte Geneviève*.

Robespierre fera revenir de cet engouement , qu'il démontrera impolitique et dangereux. Mais on peut deviner combien il froissera d'amours-propres , et combien il se fera d'ennemis !

§ 25. — Retraite des Prussiens et des Autrichiens.

Maîtresses des lignes de Wissembourg, les deux armées, Prussienne et Autrichienne, donnent tant d'inquiétudes que c'est-là que le Comité de Salut public dirige pour le moment tous ses efforts pour arrêter et repousser l'ennemi au-delà du Rhin. — Pendant qu'un de ses membres, *Saint-Just*, excite l'enthousiasme populaire, le jeune *Hoche*, nommé Général de l'Armée de la Moselle, attaque Brunswick à *Keiserlautern*, avec 30,000 hommes, les 28, 29 et 30 novembre : mais il échoue et perd 3,000 hommes, malgré des prodiges de bravoure et d'audace, qui lui méritent des éloges des Représentants et du Comité. — Loin de se laisser décourager par cet échec, *Hoche* se réunit à l'instant à l'Armée du Rhin, commandée par *Pichegru*, après avoir écrasé (le 22 décembre) un corps Autrichien, lui avoir pris beaucoup de canons et d'hommes, et avoir forcé l'armée Autrichienne à fuir en désordre pour se concentrer à Wissembourg avec l'armée Prussienne. — Le 26, les deux armées Françaises réunies, s'élançant au cri de *Landau ou la mort!* attaquent les deux armées coalisées, reprennent Wissembourg et les lignes, débloquent Landau, et forcent l'ennemi à repasser précipitamment la frontière.

§ 26. — Vendéens exterminés.

Nous avons vu 80,000 Vendéens, hommes, femmes et enfants, traverser la Loire, après avoir été battus, le 18 octobre (p. 519). Qu'on juge combien est déplorable la position de ces malheureux, qui n'ont plus d'autres Chefs que *La Rochejaquelin* et *Stofflet*, avec 30 pièces de canon seulement, 200 cavaliers, moins de 30,000 combattants, sans argent et sans discipline ! — Désespérant de soulever la Bretagne et la Normandie, ils se décident à traverser beaucoup de pays pour gagner *Cherbourg* et se réfugier sur les vaisseaux anglais, et parviennent (le 14 novembre) jusqu'aux

portes de *Granville*, sur les côtes de l'Océan du nord : mais, ce port étant fortifié, ils désespèrent de s'en emparer, murmurent contre leurs Chefs, et se déterminent à revenir sur leurs pas pour tâcher de rentrer dans leur pays.

Toujours poursuivis par 20,000 Républicains qui cherchent à les envelopper, souvent battus, souvent vainqueurs, et déployant toujours un courage héroïque, ces infortunées victimes des Prêtres et des Nobles reviennent sur la Loire sans pouvoir la traverser, échouent (le 3 décembre) dans leur tentative sur *Angers*, errent presque au hasard, sans vivres, sans souliers, sans voitures, pressés par la faim, le froid, l'épidémie, et s'emparent néanmoins de *La Flèche* et du *Mans*. Mais, le 12, écrasés et massacrés dans cette ville, ils reviennent sur la Loire, qu'ils ne peuvent toujours traverser, et se retirent en Bretagne, à *Savenay*, où, le 23, tous sont enfin exterminés ou faits prisonniers.

Il fallait bien exterminer cette insurrection qui mettait la République en péril : mais qu'on a l'âme déchirée en voyant tant de victimes ! Que ces braves paysans trompés sont à plaindre ! Que les Prêtres et les Nobles qui les perdent sont criminels ! Et comment peuvent-ils s'obstiner à crier contre Septembre, quand ils font périr ainsi 80,000 de ces malheureux Vendéens et des milliers de Républicains !

§ 27. — Reprise de Toulon. — Perfidie des Anglais.

8,000 Espagnols et Italiens sont accourus à Toulon avec deux régiments Anglais tirés de Gibraltar ; la garnison s'élève à 15,000 hommes ; tous les forts qui défendent la ville sont armés ; l'un d'eux, le fort *l'Eguillette*, est tellement escarpé qu'on l'appelle le *Petit-Gibraltar* ; et les Royalistes de Marseille, d'Aix et de Toulon, sont tellement compromis et résolus à tout qu'ils veulent appeler le *Comte de Provence* au milieu d'eux en qualité de *Régent* : comment pourra-t-on donc reprendre Toulon ! — Mais le Comité de Salut public presse, ordonne ; il faut que Toulon soit repris comme Lyon ;

et 30,000 hommes l'assiégent avec un matériel immense, sous le commandement des Généraux *Dugommier*, *Carteaux*, *Lapoype*, et sous la direction des Représentants *Robespierre jeune* et *Salicetti*.

Bonaparte, jeune officier, qui commande l'artillerie en l'absence du Commandant, fait décider qu'on dirigera l'attaque contre le Petit-Gibraltar. — Le 18 décembre, on livre l'assaut à minuit, au milieu d'un orage affreux : mais rien n'arrête l'impétuosité des assaillants, quoique foudroyés par l'artillerie du fort ; et le fort est emporté.

Les Anglais se hâtent de fuir sans prévenir ni les Espagnols ni les habitants, dont 20,000 se précipitent sur les quais, implorant l'asile des vaisseaux étrangers contre la vengeance révolutionnaire. Mais, au lieu de sauver ces malheureux, l'amiral Anglais, *Hood*, fait mettre le feu à l'Arsenal, aux chantiers, et à 20 vaisseaux ou frégates, dont les flammes éclairent l'enlèvement de 18 autres vaisseaux.

Fiez-vous donc à l'étranger, à l'ennemi du pays ! En appelant les Anglais, les insurgés n'ont certainement pas entendu que ce seraient des incendiaires ; et voici que leurs traîtres alliés commencent à les punir de leur trahison !

Les Galériens, au contraire, montrent du patriotisme en éteignant l'incendie, et de la soumission en rentrant dans leurs bagnes. Aussi, la République montrera pour eux de la justice et de la clémence.

Nous n'avons besoin de dire ni la joie et la confiance qu'inspire aux Républicains la prise du Petit-Gibraltar et de Toulon, ni la colère que la perfidie de l'amiral Anglais excite contre lui, contre les révoltés et les traîtres ! Une magnifique fête militaire, la fête de la *Victoire*, dans laquelle 14 chars représentent les 14 armées, fait éclater l'allégresse de la Nation.

Les Représentants *Barras* et *Fréron* y feront bientôt fusiller ou mitrailler 200 des principaux coupables ; et les biens des révoltés seront confisqués pour reconstruire les vaisseaux incendiés. Toulon s'appellera *Port de la Montagne*.

§ 28. — Jugement sur les mesures révolutionnaires.

« Jamais, dit M. Thiers, le Pouvoir ne bouleversa plus violemment les habitudes d'un Peuple : menacer toutes les existences , décimer les fortunes , régler le taux des échanges , renouveler les appellations de toutes choses , détruire les pratiques du Culte , c'était sans contredit *la plus atroce des tyrannies* : mais on doit leur tenir compte du *danger de l'État* et de l'esprit de système inséparable de l'esprit d'innovation. »

Mais cette opinion de l'historien n'est-elle pas une nouvelle inconséquence ? Puisqu'il faut tenir compte du danger de l'État, ce n'était pas plus une atroce tyrannie que quand tout cela se fait dans une ville en état de siège ! Si la loi des Suspects, consentie par Danton et par tout le parti populaire, fait arrêter 100,000 ennemis intérieurs complices de l'invasion, que deviendrait la France si ces 100,000 ennemis avaient la liberté de conspirer, de s'insurger et de favoriser l'Étranger ? La Coalition et la Vendée ne seraient-elle pas à Paris si la levée en masse n'avait pas donné 600,000 soldats en un mois ? M. Thiers ne reconnaît-il pas continuellement que c'est cette énergie révolutionnaire qui *sauve* la France de sa destruction par l'Étranger ?

Sans doute on peut déplorer des erreurs, des exagérations, des excès, par exemple la substitution des images de Marat et de Lepelletier à celle de Jésus-Christ : mais y a-t-il une seule guerre, un seul état de siège, dans lesquels on ne commette une foule d'erreurs, d'exagérations et d'excès ? Ces excès révolutionnaires ne sont-ils pas souvent l'œuvre directe ou indirecte de la Coalition, de l'Émigration, des Contre-révolutionnaires de toute espèce ? Les excès contre le culte particulièrement ne sont-ils pas l'inévitable résultat des immenses crimes des Prêtres, depuis la Révolution comme auparavant !... Si le Gouvernement révolutionnaire était *la plus atroce des tyrannies*, ils ne seraient donc aussi qu'un ramas d'atroces tyrans tout ce parti révolutionnaire, tout ce Peuple révolutionnaire, toute cette France révolutionnaire, dont l'héroïque

dévouement excitera l'admiration de la Postérité comme il excite l'étonnement et l'admiration de l'Europe ?

« De tous les points , dit aussi M. Thiers , on pouvait (après l'insurrection Girondine) tenter une marche hardie sur la Capitale , terminer la Révolution en quelques journées , et *suspendre la civilisation Européenne pour longtemps....* Mais le Gouvernement révolutionnaire délivre le territoire , reprend Lyon et Toulon , et soumet la Vendée. Jamais spectacle ne fut plus grand et plus digne d'être proposé à *l'admiration et à l'imitation des Peuples.* »

A la bonne heure ! voilà enfin le dénigreur habituel de l'énergie révolutionnaire qui la présente à *l'imitation des Peuples !....* Oui , nous mériterions toutes les ignominies et toutes les calamités de l'esclavage , si , enfants ingrats , lâches , nous ne sentions pas nos cœurs pénétrés de reconnaissance , d'admiration et de respect pour nos généreux pères , qui ne frappent les ennemis de la liberté qu'en se dévouant héroïquement eux-mêmes pour la civilisation de l'Europe et le bonheur de leur postérité !

Ils se dévouent ; car , comme l'a dit Robespierre (p. 391) , ils acceptent tous les dangers , tous les revers , tous les sacrifices , tous les malheurs ; et ce n'est pas seulement sur les champs de bataille , mais c'est au milieu de mille obstacles intérieurs , c'est au milieu des *divisions dans le parti populaire* lui-même , qu'il faut vaincre les Rois et l'Aristocratie ! Nous allons voir des divisions nouvelles qui feront des milliers de martyrs et qui compromettront le salut des vainqueurs.



CHAPITRE X.

HÉBERTISTES ET DANTONITES. — DANTON ACCUSÉ. — CORRUPTION DE CINQ DÉPUTÉS. — ROBESPIERRE COMBAT L'ATHÉISME. — ROBESPIERRE DÉFEND DANTON ET C. DESMOULINS. — IL FAIT EXCLURE A. CLOOTZ. — MANIFESTE DES ROIS CONTRE L'IMPÏÉTÉ FRANÇAISE. — LIBERTÉ DES CULTES PROTÉGÉE. — ÉTABLISSEMENT DU BULLETIN DES LOIS. — HUMANITÉ ET DÉVOUEMENT DE ROBESPIERRE. — LE COMITÉ VEUT ARRÊTER LES DEUX PARTIS EXTRÊMES. — ÉMOTION POPULAIRE EN FAVEUR DES HÉBERTISTES. — PAMPHLET DE PHILIPPEAUX ET DE C. DESMOULINS. — RAPPORT DE ROBESPIERRE SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. — INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNIVERSAIRE DU 21 JANVIER. — CONSPIRATION DES HÉBERTISTES. — RÉSISTANCE DES MODÉRÉS. — RAPPORT DE ROBESPIERRE SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE. — RAPPORT DE SAINT-JUST CONTRE LES ENNEMIS DE LA RÉVOLUTION ET SUR LA PROPRIÉTÉ. — TENTATIVE D'INSURRECTION DES HÉBERTISTES. — RAPPORT DE SAINT-JUST CONTRE LES HÉBERTISTES ET LES DANTONISTES. — CONDAMNATION DES HÉBERTISTES. — CONDAMNATION DES DANTONISTES. — CONTINUATION D'ÉNERGIE RÉVOLUTIONNAIRE. — AUTRES CONDAMNATIONS SUR LES DEUX PARTIS EXTRÊMES. — NOUVELLE CONCENTRATION DE POUVOIR.

§ 1. — Hébertistes et Dantonistes.

Nous avons déjà parlé de deux partis extrêmes qui se sont formés dans le parti populaire, les exagérés ou *ultra-révolutionnaires*, et les *Modérés* ou indulgents ou *citrà-révolutionnaires*, qui veulent, les uns *plus* les autres *moins* que la Montagne, le Comité de Salut public, et les Jacobins en général. — La suppression du Christianisme et son remplace-

ment par le culte de la Raison ou par l'Athéisme , sépare et dessine plus fortement ces deux partis.

Le premier, comme on le sait déjà , se compose principalement des *Cordeliers* et de la Commune , et a pour écrivain *Hébert* qui lui donne son nom , pour orateurs *Chaumette* et *Clootz* , pour chefs *Ronsin* , Général de l'Armée révolutionnaire, et *Vincent*, Secrétaire-général du Ministère de la guerre, disposant presque du Ministère.

Les Hébertistes poussent tout à l'extrême : ils proposent de détruire les *Saints* qui se trouvent sur le portail des églises, et d'abattre les *clochers* qui semblent contrarier les principes de l'*Égalité* en dominant les autres édifices. Ils établissent le *tutoiement* ; ils veulent qu'on porte des *sabots* ; ils affichent la *mal-propreté* et la *grossièreté* dans les habits, tandis qu'*Hébert* donne tous les jours, dans son journal le *Père Duchesne* , l'exemple d'un style populacier, comme si c'était être vraiment l'ami du Peuple que de le confirmer dans de mauvaises habitudes, au lieu de chercher toujours à le perfectionner et à relever sa dignité.

Le second parti comprend *Danton*, *C. Desmoulins*, *Philippeaux*, *Lacroix*, etc. , qui recommencent la résistance des Girondins. Il comprend aussi *Julien* de Toulouse, *Fabre d'Eglantine*, *Chabot*, *Delaunay* d'Angers, *Bazire*, et *Thuriot*, que leur subite fortune et leur luxe font soupçonner de corruption ou de concussion. Il comprend enfin cinq étrangers, *Proli* (fils naturel du Baron de Kaunitz), *Pereyra*, *Gusman*, *Dubuisson* et *Desfieux*, tous cinq liés précédemment avec Dumouriez et l'ex-Ministre Girondin Lebrun, tous cinq soupçonnés d'être les principaux agents de la Coalition, malgré l'exagération de leur patriotisme et même à cause de cette exagération.

On devine le malheur de cette division, qui se prononce chaque jour davantage, qui tire le Gouvernement en sens opposés, et qui jette dans le parti populaire une foule de soupçons et d'accusations.

Les *Ultra-révolutionnaires* accusent ces trois classes, modérés, corrompus, étrangers, d'être ensemble des instruments de Pitt et de Cobourg, et de former une *Faction étrangère* payée pour perdre la Révolution par un nouveau modérantisme, tandis que les *Modérés* accusent les *Ultra-révolutionnaires* d'être eux-mêmes des agents de la Coalition, et de former eux-mêmes une *Faction étrangère*, payée pour perdre la Révolution par des excès et surtout par la proscription du Christianisme. — Et comme personne ne doute du machiavélisme de la Coalition, comme de nombreuses trahisons révèlent l'influence de l'or étranger, comme la Convention elle-même a dénoncé à tous les Peuples les infâmes machinations de Pitt, le Peuple admet toutes ces accusations de *Faction étrangère*, sans en pouvoir bien discerner les membres, et se trouve jeté dans une épouvantable confusion. — Et, pour comble de malheur, nous voyons *Danton*, *Danton* lui-même, soupçonné, accusé de servir l'Etranger.

§ 2. — *Danton* accusé.

« *Danton* est revenu de sa retraite d'Arcy-sur-Aube, dit M. Thiers. Il ne dit pas sa pensée : mais un chef de parti voudrait en vain la cacher ; elle se répand de proche en proche et devient bientôt manifeste à tous les partis. On sait qu'il aurait voulu empêcher l'exécution des Girondins et qu'il a été vivement touché de leur fin tragique ; on sait que, partisan et inventeur des moyens révolutionnaires, il commence à en blâmer l'emploi féroce et aveugle, que la violence ne lui semble pas devoir se prolonger au-delà du danger, et qu'à la fin de la campagne actuelle et après l'expulsion entière des ennemis il veut faire rétablir le règne des lois douces et équitables. On n'ose pas encore l'attaquer officiellement : mais on répand les bruits les plus insidieux ; on insinue des soupçons sur sa *probité* ; on rappelle avec plus de perfidie que jamais les *concussions de la Belgique*, et on lui en attribue une partie ; on est même allé jusqu'à dire, pendant sa retraite à Arcis-sur-Aube, qu'il avait *émigré* en emportant ses richesses. »

Quelle que soit la cause, juste ou injuste, de la dépopolarité de *Danton*, on ne peut assurément que la déplorer dans l'intérêt de la Révolution : mais si sa modération nouvelle est sincère et désintéressée, pourquoi n'emploie-t-il pas son im-

mense influence et son puissant génie à persuader et à convaincre ses collègues, ses amis les *Cordeliers* et le Peuple? Pourquoi refuse-t-il d'entrer au Comité de Salut public? Pourquoi quitte-t-il la brèche et son poste pour aller jouir de la campagne pendant deux mois, au lieu de redoubler d'efforts pour épargner à la Révolution ce qu'il regarde comme des fautes et des excès? Et si son changement n'est pas désintéressé, s'il est amolli, corrompu, enrichi?... S'il trahit la Révolution?... Et malheureusement sa corruption, souvent avouée par M. Thiers lui-même, n'est que trop notoire, trop accréditée et trop incontestable, comme celle de *Lacroix*!

§ 3. — Infâme corruption de 5 Députés.

Nous avons dit que le Peuple, qui soupçonne Danton, soupçonne aussi 5 Députés (*Julien* de Toulouse, *Chabot*, *Fabre d'Eglantine*, *Delaunay* d'Angers et *Bazire*) dont la subite fortune paraît inexplicable : ces soupçons sur ces derniers ne sont que trop fondés ; on découvrira bientôt qu'ils abusent de leur position dans le Comité des finances pour *agioter*, pour *vendre* leurs voix à des Compagnies, et notamment pour *falsifier* un décret dans l'intérêt de la Compagnie des Indes qui leur donne 500,000 fr... Les infâmes ! Et le Peuple a tort de soupçonner quand il voit des dépenses excessives, du luxe, des fortunes subites ! On conçoit que la crainte d'être découverts et punis rende ces voleurs *indulgents* pour les ennemis de la Révolution !

Nous allons voir *Robespierre* et le Comité de Salut public au milieu de tous ces hommes et de ces deux partis.

§ 4. — Robespierre combat l'Athéisme.

Cloutz, *Gobel*, *Chaumette*, *Hébert*, la Commune et les *Cordeliers*, n'ont consulté ni les *Jacobins*, ni le Comité de Salut public, ni *Robespierre*, avant de prendre l'importante résolution de supprimer le Christianisme et d'établir le culte de la Raison : même en admettant leur bonne foi, ce défaut de concert est certainement une *faute* de leur part.

C'en est une aussi de la part de la Convention , du Comité , et de *Robespierre* notamment , de n'avoir pas arrêté la Commune dès le principe , s'ils avaient la conviction qu'elle s'égairait. — Quoi qu'il en soit , *Robespierre* pense que l'abolition violente du Christianisme est impolitique , et qu'elle est payée par la Coalition pour diviser davantage la France et pour la rendre odieuse aux yeux des autres Peuples ; et , le 21 novembre , aux Jacobins , il ne craint pas de braver l'impopularité en s'expliquant nettement , après avoir repoussé , comme inutile et par conséquent injuste , la proposition de faire condamner *la sœur de Louis XVI*.

« Que des citoyens , dit-il , animés par un zèle pur , viennent déposer sur l'autel de la Patrie les monuments inutiles et pernicieux de la Superstition pour les faire servir au triomphe de la Liberté , la Patrie et la Raison sourient à ces offrandes : mais de quel droit des *hommes inconnus* jusqu'à ce jour dans la carrière de la Révolution viendraient-ils chercher , dans ces offrandes , les moyens d'*usurper une fausse popularité* , d'entraîner les patriotes mêmes à de fausses mesures , et de jeter parmi nous le *trouble et la discorde* ? »

Oui , quand le Peuple a des chefs comme *Robespierre* , des inconnus qui veulent donner une direction contraire ne peuvent amener que trouble et discorde. Ce ne peut être que l'amour-propre ou l'ambition de jouer un rôle qui les anime ; et l'on peut dire que c'est un véritable crime.

« On a supposé qu'en accueillant les offrandes civiques , la Convention avait proscrit le culte catholique : Non , la Convention n'a point fait cette démarche et ne la fera jamais ; son intention est de maintenir la *liberté des cultes* qu'elle a proclamée... Il est des hommes qui veulent aller plus loin ; qui , sous le prétexte de détruire la Superstition , veulent faire une sorte de Religion de *l'Athéisme* lui-même. Tout Philosophe , tout individu , peut adopter là-dessus l'opinion qui lui plaira ; quiconque voudrait lui en faire un crime serait un insensé ; mais l'Homme public , mais le Législateur serait cent fois plus insensé qui adopterait un pareil système. La Convention nationale l'abhorre : elle est un corps politique et populaire ; l'Athéisme est *aristocratique*. L'idée d'un *grand Etre* , qui veille sur l'innocence opprimée et punit le crime triomphant , est toute *populaire*. Le Peuple , les malheureux , m'applaudissent : si je trouvais des censeurs , ce serait parmi les riches et parmi les coupables. J'ai été ,

dès le collège, un assez mauvais catholique ; mais je n'ai jamais été ni un ami froid ni un défenseur infidèle de l'Humanité : je n'en suis que plus attaché aux idées *morales et politiques* que je viens de vous exposer. *Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.* »

Puis, *Robespierre*, qui croit fortement à l'existence d'une *Faction étrangère*, soudoyée par l'Etranger, impute à cette Faction les violences commises contre le Culte et la Religion, et les attaques contre les meilleurs patriotes. Il dénonce surtout les étrangers *Proli, Pereyra, Gusman, Dubuisson* et *Desfieux*, comme étant les principaux *agents de la Coalition* pour organiser une Faction étrangère ; il les fait *expulser* des Jacobins au milieu des applaudissements, et fait décider que *la Société s'épurera* en soumettant tous ses membres à un examen et à un *scrutin* pour se délivrer de tous les membres suspects qui se sont glissés dans son sein... Et, quelques jours après, il vient communiquer des lettres interceptées, et notamment une lettre de *Calonne* trouvée sur un bâtiment anglais jeté par la tempête dans le port de Cette, qui prouvent que l'Etranger et l'Emigration excitent ou du moins approuvent et encouragent les violences contre le Culte et les calomnies contre les patriotes... Aussi, nous allons le voir défendre Danton qu'il croit calomnié.

§ 5. — Robespierre défend Danton et C. Desmoulins.

Attaqué, sommé pour ainsi dire de paraître devant les Jacobins pour se justifier, *Danton* saisit enfin l'occasion de s'expliquer. Il reconnaît que la Constitution doit dormir pendant que le Peuple frappe et épouvante ses ennemis de son énergie révolutionnaire ; mais il soutient qu'il faut se *défier* de ceux qui le poussent *au-delà* des bornes de la Révolution. — Combattu, attaqué de suite à la tribune, il y remonte aussitôt pour répondre, et se voit accueilli par des *murmures*. (Quel changement pour Danton !) — Il somme ses adversaires de préciser leurs accusations pour qu'il puisse y répondre publiquement... Il se croit obligé (quelle humiliation !) de rappeler

qu'il a défendu *Marat*, tandis qu'il le repoussait auparavant (t. 3, p. 187).

« Vous serez étonnés, dit-il, quand je vous ferai connaître ma *conduite privée*, de voir que la *fortune colossale* que mes ennemis et les vôtres m'ont prêtée se réduit à la petite portion de biens que j'ai toujours eue. Je défie tous les malveillants de fournir aucune preuve contre moi. »

Et il demande une *Commission* pour examiner les accusations dont il est l'objet. — Mais *Robespierre* est à la tribune.

« Ne sais-tu pas, Danton, dit-il, que plus un homme a de courage et de patriotisme, plus les ennemis de la chose publique s'attachent à sa perte ? Ces ennemis semblent m'accabler de *louanges* exclusivement ; mais je les répudie. Croit-on qu'à côté de ces *éloges* que l'on répète dans certaines feuilles (celles d'Hébert), je ne voie pas le couteau avec lequel on a voulu égorger la Patrie ? La cause des patriotes est comme celle des tyrans ; ils sont tous *solidaires*. Je me trompe peut-être sur Danton ; mais, vu dans sa famille, il ne mérite que des éloges. Sous les rapports politiques, je l'ai observé : une différence d'opinion me le faisait étudier avec soin, souvent avec colère. Il ne s'est pas assez hâté, je le sais, de soupçonner Dumouriez ; il n'a pas assez haï Brissot et ses complices ; mais, s'il n'a pas toujours été de *mon avis*, en conclurai-je qu'il trahissait la Patrie ? Non ; je la lui ai toujours vu servir avec zèle. Danton veut qu'on le juge ; il a raison. Qu'on me juge aussi ! Qu'ils se présentent, ces hommes qui sont *plus patriotes que nous* ! Qu'ils viennent prendre la parole, ceux qui ont quelque reproche à faire à Danton ! »

Personne ne se présente, et l'on déclare que c'est une preuve qu'il n'y a rien à dire contre Danton. On décide même que le Président lui donnera l'accolade fraternelle, et Danton la reçoit au milieu des applaudissements... Vains efforts ! la popularité de Robespierre augmente ; mais celle de Danton est irrévocablement perdue.

« La conduite de *Robespierre* dans cette circonstance, dit M. Thiers, a été *généreuse et habile* : le danger commun à tous les Patriotes, l'ingratitude qui payait les services de Danton, enfin une *supériorité décidée*, ont arraché Robespierre à son *égoïsme habituel* ; et, cette fois, il a été plus *éloquent* qu'il n'est donné à sa nature de l'être. »

Allons, voilà M. Thiers qui loue Robespierre : mais il ne peut le faire qu'en y mêlant des injures ; car où est la preuve

de cet *égoïsme habituel* qu'il lui reproche, et de cette *nature* qui ne lui permet guère d'être éloquent ? Nous allons le voir défendre aussi *C. Desmoulins*.

Le tour de *C. Desmoulins* dans le scrutin épuratoire étant arrivé, on lui reproche son intérêt pour les Girondins (p. 450) et sa *lettre à Dillon* (p. 483). — Il avoue qu'il s'est *trompé* à leur égard.

« Camille est *faible et confiant*, dit *Robespierre* ; mais il a toujours été républicain : il a aimé Mirabeau, Lameth, Dillon ; mais il a lui-même brisé ses idoles dès qu'il a été *détrompé*. Qu'il poursuive sa carrière et soit *plus réservé* à l'avenir ! »

L'admission est prononcée au milieu des applaudissements.
— Mais Robespierre fait exclure *A. Clootz*.

§ 6. — Robespierre fait exclure A. Clootz.

Sa qualité d'*étranger*, son titre de *Baron*, ses anciennes relations avec les Girondins, ses liaisons avec des banquiers étrangers, son complot avec l'Evêque Gobel contre le Christianisme (p. 528), l'exposent à de vives attaques.

« Pouvons-nous, dit *Robespierre*, regarder comme patriote français un *Baron allemand* ?... Regarderez-vous comme patriote un *étranger* qui veut être *plus démocrate* que les Français ?... J'accuse Clootz d'avoir augmenté le nombre des partisans du *Fédéralisme* : ses opinions extravagantes, son obstination à parler d'une *République universelle*, à inspirer la rage des *conquêtes*, pouvaient produire les mêmes effets que les discours des Fédéralistes. Et comment M. Clootz pourrait-il s'intéresser à l'*unité de la République*, aux intérêts de la France ? Dédaignant le titre de *citoyen français*, il ne voulait que celui de *citoyen du Monde*. Eh ! s'il eût été bon Français, eût-il voulu que nous tentassions la *conquête de l'Univers* ? Eût-il voulu que nous fissions du *Monomotapa* un département français ? »

Il l'accuse formellement d'être un agent de l'Etranger pour perdre la République par des *exagérations* et surtout par des *violences contre le culte*... Et le riche Baron Philosophe est expulsé des Jacobins sans avoir peut-être d'autre tort que de prendre l'initiative dans un pays étranger sans consulter

ses chefs sur le changement d'un culte. Mais nous l'avouerons, ce tort est grave, immense même. Un étranger peut-il en effet obtenir la même confiance qu'un homme du pays? N'est-ce pas une inexcusable présomption de vouloir diriger une autre Patrie que la sienne, quand on y est presque inconnu, sans consulter les Chefs investis de la confiance universelle, et surtout en contrariant leurs plans et leurs systèmes? N'est-ce pas vouloir semer les divisions et le trouble? N'est-ce pas s'exposer nécessairement aux défiances, aux soupçons, aux accusations, à la proscription, surtout quand on professe des exagérations qui paraissent servir le machiavélisme étranger?

§ 7. — **Manifeste des Rois contre l'impiété française.**

Ce que craignait Robespierre ne manque pas d'arriver : la Coalition s'empresse d'exploiter l'abolition du Christianisme, et publie un *manifeste* dans lequel elle accuse les Républicains français d'être un ramassis de brigands souillés *d'immoralité et d'intrigues*, révoltés contre *Dieu même*... Et cette accusation est la plus capable d'indisposer contre la Révolution française les Peuples d'Europe, encore ignorants, dévôts et superstitieux.

Le 5 décembre, Robespierre présente à la Convention une *adresse aux Peuples* pour justifier la République, et pour accuser à leur tour les Rois *d'immoralité, d'irréligion, de vices et de crimes*... Et cette adresse, décrétée avec enthousiasme, est *imprimée dans toutes les langues*.

§ 8. — **Liberté des cultes protégée.**

Robespierre, au nom du Comité de Salut public, jugeant impolitique et trop dangereuse la proscription d'un culte quelconque, propose à la Convention de rassurer les esprits en proclamant formellement de nouveau *la liberté des cultes* ; et la Convention le décrète ainsi, le 6, non sans *hésiter*, tant les Prêtres ont irrité l'immense majorité de la France contre le culte catholique ! — De son côté, la Commune arrête, sur

la demande de *Chaumette*, que les catholiques pourront pratiquer leur culte sans aucune opposition, mais dans des locaux et avec des Prêtres *payés par eux*. — De ce moment, on cesse d'enlever l'argenterie des églises et de ridiculiser aucun culte : on néglige même le culte de la Raison. — Toutes les Communes, déchaînées d'abord contre le catholicisme, se soumettent donc sans résistance à l'autorité de la Convention, à celle du Comité de Salut public et à l'opinion de Robespierre.

§ 9. — Etablissement du Bulletin des lois.

Les Girondins ayant insurgé beaucoup de départements et les ayant excités à se coaliser entre eux, l'anarchie s'est établie dans presque toutes les Communes, et celles-ci ont organisé des Comités de salut public, des Tribunaux et des Armées révolutionnaires sans l'aveu de la Convention ; mais la Convention et le Comité de Salut public s'attachent à concentrer de plus en plus le pouvoir, à tout ramener à l'unité, à donner une impulsion unique, et à réduire les Administrations départementales et municipales à l'exécution des lois. — C'est le but et l'effet du décret du 4 décembre sur l'institution du *Gouvernement révolutionnaire* ; et c'est pour accélérer son action qu'on établit le *Bulletin des lois*, et une Commission chargée de les envoyer à l'instant partout pour qu'elles soient partout exécutées sans aucun retard. — Heureusement la Commune de Paris donne l'exemple de la soumission ; toutes se soumettent à la Convention ; les Armées révolutionnaires organisées dans quelques départements sont dissoutes ; et le pouvoir de la Convention augmente avec son énergie.

§ 10. — Justice, humanité et dévouement de Robespierre.

Apprenant, un jour, par un ami, Juge du Tribunal révolutionnaire, que le fougueux et redoutable Héron, chef de la police du Comité de Sûreté générale, accuse quelques-uns des membres principaux du gouvernement de conspirer avec l'Etranger, Danton avec l'Angleterre, Barrère avec l'Espagne,

Robespierre prend chaleureusement la défense de Barrère.

« Quant à Barrère, dit-il, on se trompe. Il a pu commettre quelques erreurs : mais c'est un honnête homme, qui aime bien son pays ; et personne ne le sert mieux que lui au Comité de Salut public. Aussitôt qu'il se présente un travail, de quelle que nature qu'il soit, il est toujours prêt à s'en charger. Il connaît tout ; il sait tout ; il est propre à tout.... C'est un homme infatigable. »

Et ce n'est pas sans danger que Robespierre rend ainsi justice à son collègue ; car les ultra-révolutionnaires ne le ménageraient pas lui-même pour arriver à leur but.

A quelques jours de là le même Juge (1), ardent révolutionnaire, accourt un soir chez Robespierre.

« Je viens d'entendre une singulière conversation, lui dit-il. — Quoi donc ?... — En sortant des Jacobins, j'ai rencontré *Ronsin* avec *Henriot* et des Aides-de-camp. Nous sommes entrés dans un café, dans un cabinet séparé ; et là, causant sur la situation du pays, Ronsin nous a dit :

« Hé bien ! ne voyez-vous pas que la liberté est en péril, que l'Aristocratie triomphe, et que les amis de la liberté périssent ?... A quoi vous servent ce Tribunal révolutionnaire et cette guillotine ? Vous ne voyez pas que ce ne sont là que des demi-mesures, et qu'il périclite *plus de patriotes* que d'Aristocrates ? Et puis, ces *charrettes de victimes* qu'on promène tous les jours à la place Louis XV et à la barrière du Trône, ne voyez-vous pas que ce spectacle, tous les jours sous les yeux du Peuple, au lieu de soutenir son énergie, ne sert qu'à affaiblir son courage en l'appitoyant ? Non, les choses ne peuvent marcher ainsi ! Il faut que les ennemis de la liberté périssent en un seul jour, et soient frappés de mort à la même heure sur tout le sol de la France ! Et pour cela, mes mesures sont prises... On fait la liste, dans les maisons d'arrêt, de tous les individus qui doivent périr : ils seront transférés dans une prison particulière, dans chaque chef-lieu de département ; et là, *deux* hommes de confiance, pris dans l'Armée révolutionnaire, munis d'instructions et d'argent, réuniront le Peuple, l'exciteront, et l'entraîneront sans qu'il sache ce qu'on voudra de lui... Ils seront *deux* pour chaque maison d'arrêt, parce que si l'un venait à être empêché par une cause quelconque, l'autre ferait exécuter. — Ce jour-là, lui dit *Henriot*, tu commanderas dans Paris. — Non, ce sera toi, répond *Ronsin*. — Je préfère que ce soit toi... — Hé bien ! nous arrangerons ça... »

(1) Ces deux anecdotes nous ont été racontées par ce Juge lui-même.

A ce récit nouveau pour lui, Robespierre, frémissant graduellement d'étonnement et d'effroi, interrompt et s'écrie :

» Quoi ! toujours du sang ! toujours du sang ! Et l'on souffrira ces horreurs-là !... — Eh bien, lui dit un de ses amis présent, c'est à toi de les empêcher. — Toujours moi ! toujours moi !... — Oui, toi !... Qui est-ce qui a de l'ascendant sur le Peuple, si ce n'est toi ? Qui peut lutter contre des hommes qui disposent de la Commune, de 400,000 hommes et de 100 pièces de canon, si ce n'est toi ? Parle, et le Peuple te soutiendra ! — Ha ! oui, le Peuple, le Peuple... »

Et Robespierre, humain, dévoué, courageux, sans illusion sur la fragilité de l'appui populaire, bravera tous les périls pour empêcher un nouveau 2 Septembre général. Et c'est lui qu'on accusera d'être un *monstre sanguinaire* !

§ 11. — Le Comité veut arrêter les deux partis extrêmes.

Quelques jours après, *Ronsin*, récemment revenu de Lyon où il est allé avec Collot-d'Herbois et 2,000 hommes de l'Armée révolutionnaire sous ses ordres, fait placarder une affiche dans laquelle il prétend qu'il faut exécuter à la lettre le décret contre cette malheureuse ville (p. 517), faire périr tous les Lyonnais coupables, au nombre de 120,000, pour prévenir d'autres trahisons qui peuvent être fatales à la République. Mais s'il est possible de rendre, par politique, un décret si terrible, il n'est jamais nécessaire et par conséquent il serait barbare de l'exécuter rigoureusement. En même temps, *Vincent* et beaucoup d'ultra-révolutionnaires qui sont employés dans les Ministères, surtout dans celui de la guerre, se mettent partout en opposition avec le Comité de Salut public et la Convention, et conspirent sourdement, dans leur intérêt personnel, pour faire remplacer le Comité et la Convention par le *Ministère* ou le *Pouvoir exécutif constitutionnel*, c'est-à-dire par eux. *Hébert* aspire ouvertement à devenir *Ministre de la justice*.

Sur la dénonciation de *Fabre-d'Églantine*, le Général de l'Armée révolutionnaire (*Ronsin*), le Secrétaire-général du

Ministre de la guerre (Vincent), et cinq autres, sont *arrêtés* par ordre de la Convention, et les Ministres sont mandés à la barre : ils viennent y protester de leur obéissance... Et remarquons que ce *Fabre-d'Eglantine*, qui dénonce les ultrarévolutionnaires, est un concussionnaire et un faussaire qui redoute la justice : nous le verrons bientôt punir.

Mais les deux Factions qui s'attaquent menaçant en même temps le Comité, celui-ci se détermine à les attaquer toutes les deux. Il fait d'abord arrêter, comme *agents de l'Étranger*, Proly, Pereyra, Dubuisson, Desfieux, déjà chassés des Jacobins (p. 541).

Le Comité fait ensuite enlever au milieu de la nuit (17 novembre) comme *modérés* et *corrompus*, les 4 Députés *Julien* de Toulouse, *Delaunay* d'Angers, *Chabot* et *Bazire*. — Nous avons vu (p. 539) leur infâme traité avec la Compagnie des Indes et le décret falsifié par eux pour voler 500,000 francs ; nous avons vu que ces infamies étaient inconnues, mais que leur subite fortune et leur luxe les avaient rendus suspects. Eh bien, ces suspicions n'étaient que trop fondées (car l'opinion publique se trompe rarement dans ses défiances) ; et c'est *Chabot* qui, craignant d'être dénoncé par un de ses complices, vient les dénoncer lui-même et tout révéler à Robespierre, en prétendant qu'il a feint d'être complice afin de pouvoir trahir les coupables. — Que de turpitudes ! et parmi des Députés ! O funeste amour de l'argent et des plaisirs ! — *Chabot* prétend aussi que ces faits constituent une *conspiration* ; que cette conspiration est l'œuvre de la *Faction étrangère* ; que cette Faction se compose de deux branches bien distinctes : la première, de corrupteurs, pour corrompre, avilir, déshonorer la Convention et la France ; la seconde, de corrompus, pour pousser à la modération ou aux excès, pour attaquer, diffamer, calomnier ; et qu'ainsi les corrompus ou les modérés, comme *Julien*, etc., appartiennent à la Faction étrangère tout aussi bien que les ultrarévolutionnaires et les diffamateurs comme *Hébert*.

Personne ne croit à l'innocence de *Chabot*, révélateur et

traître ; mais on croit généralement à tout le reste, à la conspiration , à la *Faction étrangère*, et aux deux ou trois branches qui la composent. Robespierre surtout y croit ; et nous le verrons agir en conséquence.

§ 12. — Emotion populaire en faveur des Hébertistes.

A la nouvelle de l'arrestation de Ronsin et Vincent, le Peuple s'émeut, tant il est convaincu qu'il n'y a de salut que dans l'énergie révolutionnaire ! Les Cordeliers et les Jacobins présentent des pétitions en leur faveur ; *Collot-d'Herbois*, membre du Comité de Salut public, revenu de Lyon avec Ronsin, prend publiquement sa défense, soutenant que les Lyonnais auraient perdu la République sans la rigueur déployée contre eux, soutenant que le danger n'est pas passé, et qu'un patriote (*Gaillard*) vient de se poignarder en apprenant que le Gouvernement commençait à désapprouver l'énergie contre les rebelles et les traîtres. Hébert crie de son côté dans le *Père Duchesne* ; et les soldats de l'Armée révolutionnaire à Paris, qu'on appelle les *épauletiers* (parce qu'ils se font remarquer partout avec leurs épaulettes de laine, leurs grands sabres et leurs moustaches), crient partout aussi en faveur de leur Général arrêté. — Deux pamphlets contre les ultra-révolutionnaires vont porter l'émotion jusqu'à l'irritation et à la colère.

§ 13. — Pamphlet de Philippeaux et de C. Desmoulins.

Philippeaux, Représentant du Peuple en mission dans la Vendée, qui possède de riches propriétés dans ce pays, qui par conséquent avait intérêt à en empêcher la dévastation, et qui s'y est toujours montré en opposition avec les Généraux et les officiers Jacobins et surtout avec Ronsin, publie un pamphlet dans lequel il attaque tous les Jacobins qui sont allés combattre en Vendée, accuse formellement Ronsin de trahison, lui reproche d'avoir fait tuer 30,000 Républicains, l'appelle lâche, coquin et voleur, et reproche même au Comité de Salut public d'avoir été *au moins trompé*. — Ce pam-

phlet produit une grande impression, excitant la joie des modérés et des royalistes, la douleur des Républicains énergiques, et la colère des ultra-révolutionnaires.

C. Desmoulins ne se contente pas de répéter sans cesse : « Avez-vous lu Philippeaux ? lisez Philippeaux ! Il publie lui-même un nouveau journal, le *Vieux Cordelier*, pour défendre les vieux Cordeliers comme lui et Danton contre les nouveaux Cordeliers, qui les accusent de *corruption*, et les vieux révolutionnaires contre les nouveaux révolutionnaires qui les accusent de modérantisme.

« Il élève Robespierre jusqu'aux nues, dit M. Thiers, pour sa conduite aux Jacobins, et pour les *services généreux* qu'il a rendus aux vieux patriotes. »

Mais il soutient que les ultra-révolutionnaires et les nouveaux Cordeliers sont des agents ou des instruments de Pitt, surtout A. Clootz, Chaumette et Gobel, en proscrivant le culte. — Il attaque ensuite la *loi des Suspects*, demandée par Danton et par le Peuple entier, décrétée par la Montagne, et unanimement jugée nécessaire au salut public, malgré les abus qu'on pouvait en faire dans l'application ; il épuise toutes les ressources de son esprit pour la rendre ridicule et odieuse ; il suppose que c'est une loi de *Néron* ou de *Caligula*. Imitant les Girondins, il attaque le parti populaire comme pourrait le faire le royaliste le plus violent, mieux que ne le ferait aucun royaliste connu, et bien plus dangereusement que ne le ferait un royaliste avoué ; et, pour faire condamner indirectement cette loi, il propose d'établir un *Comité de clémence* qui ferait élargir beaucoup de Suspects. — Aussi, tous les Suspects incarcérés, toutes leurs familles, tous les royalistes, sont dans la joie et l'espérance. ce qui est bien naturel pour eux, mais ce qui prouve le danger de ces attaques ; et 50,000 exemplaires des deux premiers numéros du *Vieux Cordelier* sont demandés en quelques jours.

Aussi, vous devinez la colère du parti populaire contre ce C. Desmoulins qu'on appelle un *apostat*, un *renégat*, un *corrompu*... Et il faut avouer que ces changements d'o-

pinion, ou plutôt d'intérêt et de parti, ces contradictions, ces inconséquences, ces hostilités, de la part d'un des révolutionnaires les plus violents autrefois, de la part de l'ancien *Procureur-général de la lanterne*, sont bien capables d'indigner, de révolter, de pousser jusqu'à la fureur!...

Hébert dénonce aux Jacobins Philippeaux et C. Desmoulin, même Fabre-d'Eglantine et Bourdon de l'Oise, qui parlent dans le même sens à la tribune; et les Jacobins les invitent tous les quatre à venir s'expliquer. — Tous quatre comparaissent, à l'une des séances suivantes, devant une immense affluence; et *Philippeaux* excite un violent orage en répétant toutes ses accusations. — Danton demande le calme, et déclare qu'il a dit à Philippeaux :

« Il faut que tu *prouves* tes accusations, ou tu porteras ta tête sur l'échafaud ; »

tant ces accusations lui paraissent dangereuses et coupables, si elles sont mal fondées! — *Robespierre* prend aussi la parole; et, quoique le Comité dont il fait partie soit attaqué par Philippeaux comme responsable de la perte de 30,000 hommes, il s'exprime avec une modération bien remarquable :

« Je ne prétends pas, dit-il, imposer silence à la conscience de mon collègue : mais qu'il s'examine et juge s'il n'y a en lui-même ni vanité ni petites passions. Je le crois entraîné par le patriotisme non moins que par la colère : mais qu'il réfléchisse ! qu'il considère la *lutte* qui s'engage ! Il verra que les *modérés* prendront sa défense, que les *aristocrates* se rangeront de son côté, que la Convention elle-même se partagera, qu'il s'y élèvera peut-être un *parti de l'opposition*, ce qui serait désastreux, et ce qui *renouvellerait* le combat dont on est sorti et les conspirations qu'on a eu tant de peine à déjouer. »

Rien en effet ne peut être plus désastreux et n'est par conséquent plus criminel que de semer entre les patriotes une *division* qui peut tout perdre ! Robespierre invite Philippeaux à bien examiner ses motifs secrets, et l'Assemblée à l'écouter en silence.

« Rien n'est plus *sage* et plus *convenable*, dit M. Thiers, que ces observations de Robespierre, au ton près, qui est toujours *emphatique et doctoral*. »

Toujours de l'injure avec l'éloge qu'on ne peut refuser ! Sans doute le ton emphatique et doctoral serait un défaut et un tort dans un chef qui doit toujours éviter de blesser personne : mais, au milieu d'accusations si graves, de cris si tumultueux, de passions si vives, de divisions si redoutables, comment peut-on trouver quelque blâme, quand l'orateur, qui pourrait se croire offensé, montre tant de modération, de prudence, d'impartialité et de raison ! Parmi tous ces hommes, peu ordinaires, quel est donc celui qui a plus de qualités et moins de défauts ? Nous le cherchons toujours, bien sincèrement, sans le trouver jamais !

Mais Philippeaux persiste à répéter toutes ses accusations, même celle de *trahison* formelle ; et, sur la proposition de Danton impatienté, on nomme une *Commission* pour examiner l'affaire et les pièces.

Peu après, les Cordeliers prononcent l'*exclusion de C. Desmoulins*, et présentent en faveur de Ronsin une nouvelle pétition pour laquelle ils demandent l'appui des Jacobins : mais Robespierre détermine les Jacobins à repousser cette pétition, et même à retirer l'affiliation à un grand nombre de Sociétés populaires, récemment formées dans toutes les Sections par les ultra-révolutionnaires, avec un *Club central* dont Vincent est un des chefs.

Cependant *C. Desmoulins*, exclu des Cordeliers, publie un nouveau numéro intitulé *Ma Défense*, adressé aux Jacobins, dans lequel il dit que le vaisseau de la République vogue entre deux écueils, le rocher de l'*exagération* et le banc de sable du *modérantisme*, et qu'il s'est chargé de crier *gare à l'exagération* ! Il attaque *Collot-d'Herbois*, *Barrère*, surtout *Hébert*. Il accuse ce dernier d'avoir été employé à vendre des *contre-marques* aux *Variétés* ; d'avoir été *chassé pour vols de mouchoirs* ; d'avoir fait subitement fortune ; d'avoir reçu du Ministre de la guerre, Bouchotte, depuis six mois, 120,000 fr. pour envoyer à l'armée des exemplaires du *Père Duchesne*, qui ne valaient pas plus de 16,000 francs.

Il lui reproche enfin son *style*, l'appelle *écrivain de charniers*, et soutient qu'il est un des principaux *agents de Pitt*. — Ce nouveau numéro du vieux Cordelier produit encore plus d'irritation que les premiers.

Le 16 nivôse, *Collot-d'Herbois* fait son rapport aux Jacobins, au nom de la Commission, devant une affluence plus grande encore que la première fois. Il demande l'*exclusion de Philippeaux* et la *censure* pure et simple contre C. Desmoulins. — On ouvre aussitôt la discussion sur Philippeaux ; on lit des pièces ; on entend des témoins ; et, le 18, on s'occupe de C. Desmoulins.

Robespierre, qui l'aime véritablement, loue son caractère, blâme ses écrits, dit qu'il faut le traiter comme un enfant étourdi, et propose de lui pardonner en *brûlant* ses numéros.

« Brûler n'est pas *répondre*, s'écrie Desmoulins !

C. Desmoulins veut donc que Robespierre lui réponde !...

« Eh bien, reprend Robespierre, qu'on ne brûle pas et qu'on *réponde* ; qu'on lise sur-le-champ les numéros de Camille ! Puisqu'il le veut, qu'il soit couvert d'*ignominie* ; que la Société ne retienne pas son *indignation*, puisqu'il s'obstine à soutenir ses *diatribes* et ses principes dangereux. L'homme qui tient si fortement à des *écrits perfides* est peut-être plus qu'égaré : s'il eût été de bonne foi, s'il eût écrit dans la simplicité de son cœur, il n'aurait pas osé soutenir plus longtemps des ouvrages *proscrits par les patriotes* et recherchés par les contre-révolutionnaires. Son courage n'est qu'emprunté ; il déceale les hommes cachés sous la *dictée* desquels il a écrit son journal ; il déceale que Desmoulins est l'*organe d'une Faction scélérate* qui a emprunté sa plume pour distiller son poison avec plus de sûreté. »

C. Desmoulins répond qu'il a lu ses numéros à Robespierre avant de les publier : mais Robespierre réplique qu'il ne lui a lu que les deux premiers, et non les autres qui sont les seuls coupables.

C. Desmoulins veut alors *calmer Robespierre* : mais il est bien temps, quand on a impertinemment repoussé sa bienveillante et généreuse intervention, quand on l'a follement mis dans la nécessité d'expliquer toute sa pensée sur un ouvrage infiniment coupable ! Quel étourdi que ce spirituel C.

Desmoulins ! — On refuse alors de l'écouter, et l'on ordonne immédiatement la lecture de son journal. — Et M. Thiers appelle cela de la *susceptibilité*, de l'*amour-propre*, de la *haine*, de la part de Robespierre, comme si ce n'était pas une calomnie manifeste ! Il ne voit qu'une naïve *étourderie* dans C. Desmoulins, comme si tout cela n'était que jeu d'enfants !

On lit les numéros ; on emploie deux séances à cette lecture. Puis, Robespierre, qui voudrait encore sauver C. Desmoulins, propose d'abandonner ces querelles individuelles, pour discuter *les vices et les crimes du Gouvernement anglais* : mais quelques membres insistent pour qu'on prononce l'exclusion des inculpés ; et l'un de ces membres se plaint même de ce que Robespierre s'arroge une espèce de dictature sur l'Assemblée ; car, quel que soit son ascendant, ce n'est que par sa pureté de principes qu'il l'a acquis et qu'il peut le conserver ; ce n'est pas sans péril pour lui-même qu'il écoute ici son ancienne amitié pour Camille, et il se perdrait peut-être s'il s'obstinait trop à défendre un coupable. Néanmoins, sans craindre de se compromettre, il répond :

« Ma dictature est celle de Marat et de Lepelletier : elle consiste à être exposé tous les jours aux *poignards* des Tyrans : mais je suis las des disputes qui s'élèvent chaque jour dans le sein de la Société et qui n'aboutissent à aucun résultat utile. Nos véritables ennemis sont les *Etrangers* ; ce sont eux dont il faut dévoiler les trames »

Et l'Assemblée adopte, au milieu des applaudissements, la proposition de Robespierre. — Mais les Cordeliers déclarent Philippeaux *calomniateur*, en se bornant à blâmer les autres.

Pendant le Comité de Salut public se dispose à frapper les deux partis extrêmes, et charge Robespierre d'y préparer les esprits par un rapport dans lequel il fera sentir le danger des divisions et de l'anarchie. Nous le donnerons plus tard.

Malheureusement, on croit toujours nécessaire de comprimer par la terreur les complices de la Coalition, et la Convention ordonne le procès de *Diétricht*, maire de Strasbourg, du Général *Biron*, de *Custine fils*, et des principaux officiers soit de Dumouriez soit de Custine.

§ 14.—Anniversaire du 21 janvier.

Le 21 janvier 1794, la Société des Jacobins et la Garde nationale viennent demander à la Convention que *l'anniversaire* de l'exécution de Louis XVI soit célébré tous les ans.—*Décrété* au milieu des cris : *Mort aux tyrans ! Paix aux chaumières ! Vive libre ou mourir !* — On apporte dans la salle des portraits de Louis XVI et du Roi de Prusse, qui sont à l'instant brûlés et foulés aux pieds.— Robespierre et quatre autres sont chargés de rédiger *l'acte d'accusation* de TOUS LES ROIS, pour être envoyé au *Tribunal de l'opinion publique* chez tous les Peuples.— Et la Convention, se joignant aux pétitionnaires, se rend sur la place de la Révolution pour y jurer *haine aux Rois*.

§ 15.—Conspiration des Hébertistes.

Ronsin et *Vincent* sont enfin rendus à la liberté (le 2 février), parce qu'on ne trouve aucun fait positivement criminel à leur imputer ; et leur parti les porte en triomphe.

Mais ces deux ultra-révolutionnaires, l'un grand, beau, courageux et hardi, l'autre jeune et fougueux, *conspirent* aussitôt pour renverser la Convention, le Comité et Robespierre, qu'ils accusent de vouloir s'éterniser au pouvoir et *ménager les Aristocrates*. — Ils ont pour eux l'Armée révolutionnaire, les Cordeliers et surtout leur Président *Momoro*, la Commune et surtout *Hébert*, les Sociétés populaires des Sections et leur Club central, tous les employés du Ministère de la guerre ; et ils croient pouvoir disposer du Ministre lui-même (*Bouchotte*), du Maire (*Pache*), et du Procureur de la Commune (*Chaumette*). — Ces trois derniers doivent être les trois principaux fonctionnaires de leur nouveau Gouvernement : *Chaumette*, Censeur ou Grand-Accusateur ; *Pache*, Grand-Juge ou Président du Grand-Tribunal ; *Bouchotte*, Grand-Exécuteur ou Généralissime et Président d'un Conseil militaire. — Une disette, surtout de *viande*

et de *légumes*, rend la conspiration plus dangereuse. C'est en vain que la Commune a ordonné que tous les *jardins publics et privés* seraient cultivés pour fournir au Peuple des pommes de terre, des choux, etc.; tous les aliments sont rares ou mauvais, parce que les riches enlèvent secrètement les bons à tout prix; on fait queue à la porte des bouchers comme à celle des boulangers; et le Peuple est réellement bien malheureux, tandis que les riches, retirés à la campagne, vivent toujours dans l'abondance. — Les privations, la misère, l'inquiétude et la souffrance, disposent donc encore le Peuple à l'émeute ou à l'insurrection si les conspirateurs peuvent parvenir à lui persuader que le Gouvernement est la cause du mal. — En attendant, voyons les intrigues des Modérés.

§ 16. — Résistance des Modérés.

C. Desmoulin continue son *Vieux Cordelier*, son opposition et sa censure; et tous les corrompus l'appuient.

Il dit qu'il aime la République parce qu'elle doit augmenter le *bonheur général*, parce que les Républiques d'Athènes, Venise et Florence, étaient plus heureuses que toutes les Monarchies, parce que la République seule peut mettre la *poule au pot*... Il vante le luxe, les jouissances, les plaisirs d'Athènes, et sa liberté de langage... Il voudrait que la Convention pût dire: J'ai trouvé la Nation *sans culottes* et je la laisse *culottée*.

C'est bien; la Convention le veut aussi; c'est le but de tous ses efforts: mais le moyen, puisque la Coalition et l'Aristocratie s'y opposent, puisqu'on est au milieu de la guerre la plus terrible, dans une tempête pire que toutes celles d'Athènes, Florence et Venise? Vouloir pendant le combat ce qu'on n'a jamais eu qu'après la victoire et la paix, est-ce raisonnable ou loyal? Est-ce être un *aimable écrivain*, comme l'appelle M. Thiers? N'est-ce pas être plutôt un *étourdi*, un *écervelé*, un *égoïste*, qui ne pense qu'à ses plaisirs personnels, qui n'a peut-être été révolutionnaire qu'en faveur du Duc d'Orléans dont il espérait sa fortune, et qui se vend peut-être aux riches Aristocrates pour entraver la Révolution

avant qu'elle soit accomplie ? — Puisque C. Desmoulins s'obstine ainsi à entraver le Comité et Robespierre qu'il admire, il est tout naturel que Robespierre et le Comité veuillent renverser cet obstacle, ce nouveau Girondin, infiniment dangereux, et d'autant plus dangereux qu'on ne doute pas qu'il n'écrive sous la dictée de *Danton*, son intime ami, passionné comme lui pour les plaisirs.

Danton n'attaque pas ostensiblement le Comité ; mais, dans tous les entretiens particuliers, il censure, blâme, s'oppose, et se fait chaque jour davantage le chef d'une nouvelle Opposition modérée. — Lacroix, son ancien collègue en Belgique, associé à *Danton* et à C. Desmoulins, déshonore ce parti parce que, dit M. Thiers :

« Ses *concussions* en Belgique (nécessairement connues et approuvées de *Danton*) sont tellement *démontrées* qu'on peut les lui reprocher sans être accusé de calomnie et sans qu'il ose répondre. »

Résolu à détruire ces deux partis extrêmes qui pourraient renouveler de funestes divisions, le Comité charge Robespierre et Saint-Just de préparer définitivement les esprits.

§ 17. — Tentative d'insurrection des Hébertistes.

Cependant, tout-à-coup, les halles et les marchés sont inondés d'écrits et d'affiches annonçant que la Convention est la cause des maux du Peuple, et qu'il faut en arracher la Faction modérée qui veut renouveler la résistance des Girondins ; quelques pamphlets ajoutent même qu'il faut renouveler la Convention toute entière, organiser le Pouvoir exécutif constitutionnel, et choisir un Chef. — Les *épaulettiers* menacent hautement d'aller *égorger dans les prisons* les aristocrates que la Convention s'obstine à épargner parce qu'elle est corrompue. Hébert menace Robespierre lui-même.

Le 5 mars, la Section Marat, présidée par *Momoro*, déclare qu'elle se lève en masse, qu'elle va voiler la Déclaration des droits, jusqu'à ce que la subsistance et la liberté du Peuple soient assurées et ses ennemis punis. — Le même soir,

sur la motion de l'ambitieux *Hébert*, qui proclame l'insurrection, les Cordeliers déclarent la Patrie en danger et voilent aussi la Déclaration des droits. — Le lendemain 6, les Cordeliers et la Section Marat se présentent à la Commune pour l'entraîner à l'insurrection. — Mais la situation ne ressemble en rien à celle du 10 août et du 31 mai; et la Commune n'approuve pas le mouvement.

Cependant le danger n'est pas sans quelque gravité, parce que Saint-Just et Collot-d'Herbois peuvent seuls faire tête à l'orage, Robespierre et Couthon se trouvant *malades*, Billaud-Varennes et Jean-Bon-Saint-André se trouvant *absents*, et les autres membres du Comité de Salut public étant absorbés dans leurs spécialités. — Mais *Saint-Just* et *Collot-d'Herbois* accourent rassurer la Convention effrayée, et lui font décréter que Fouquier-Tainville poursuivra de suite les agitateurs, tandis que *Collot-d'Herbois*, l'un des anciens révolutionnaires les plus énergiques et les plus populaires, le même qui d'abord a pris la défense de Ronsin (p. 549), court aux Jacobins; car c'est aux Jacobins qu'est la puissance du Peuple. — Là, il rappelle les travaux, les victoires, l'énergie, le dévouement, du Comité de Salut public; il rappelle aussi que le Comité de Sûreté générale accepte la pénible mission de poursuivre tous les ennemis de la Révolution qui conspirent; il accuse *Ronsin* et *Vincent* de vouloir une insurrection uniquement parce qu'ils ont été prisonniers pendant quelques jours. « Anathème, s'écrie-t-il, à ceux qui veulent une « insurrection ! — Oui, oui, anathème, répondent les Jacobins en masse » qui, dit M. Thiers, restent *fidèles à Robespierre* quoiqu'absent et malade. — Puis, le lendemain 7, Collot-d'Herbois se rend, au nom des Jacobins, chez les Cordeliers, qui s'empressent d'enlever le voile jeté sur la Déclaration des droits et de déclarer qu'ils fraterniseront toujours avec les Jacobins.

Ainsi, c'est *Robespierre*, absent et malade, qui retient les Jacobins, les Cordeliers et le Peuple; c'est lui qui empêche les excès des ultra-révolutionnaires, les violences d'une nou-

velle insurrection , et probablement les malheurs d'un *nouveau Septembre!*.. Et c'est lui qu'on accusera d'être cruel, sanguinaire, seul cause de tout le sang versé!

Et remarquons que le service qu'il rend est d'autant plus grand qu'il se compromet lui-même, parce que le Peuple incline encore pour les mesures les plus énergiques.

Aussi, pour rester maîtres de la confiance populaire, Robespierre et le Comité sont-ils obligés de frapper les Aristocrates et les Modérés en même temps que les Ultra-révolutionnaires... Et la Convention charge Saint-Just de faire un rapport contre les deux Factions.

§ 18. — Rapport de Saint-Just contre les Hébertistes et les Dantonistes.

Il fait ce rapport le 13 mars, et dénonce les deux factions poussées par l'Étranger, celle des ultra-révolutionnaires et celle des corrompus ou des concussionnaires.

« Nous vous offrîmes, dit-il, le bonheur de *Sparte* et celui d'*Athènes* dans ses beaux jours; nous vous offrîmes le bonheur de la vertu, celui de *l'aisance et de la médiocrité*; nous vous offrîmes le bonheur qui naît de la jouissance du *nécessaire sans superfluité*; nous vous offrîmes pour bonheur la haine de la tyrannie, *la volupté d'une cabane et d'un champ fertile cultivé par vos mains*; nous offrîmes au Peuple le bonheur d'être libre et tranquille, et de jouir en paix des fruits et des mœurs de la Révolution, celui de retourner *à la Nature, à la morale*, et de fonder la République. Vous pérez, vous qui courez à la *fortune*, et qui cherchez un bonheur à part de celui du Peuple!... Savez-vous quel est le dernier appui de la Monarchie? C'est la classe qui *ne fait rien*; qui ne peut se passer de *luxé*, de folies; qui, ne pensant à rien, pense à mal; qui promène l'ennui, la fureur des jouissances et le dégoût de la vie commune. C'est cette classe qu'il faut réprimer. Obligez tout le monde à *faire quelque chose*, à prendre une profession utile à la liberté. Tous ces *oisifs* n'ont point d'enfants: ils ont des valets qui ne se marient pas, qui sont toujours de leur avis, et qui se prostituent aux influences de l'Étranger. N'avons-nous pas des vaisseaux à construire, des manufactures à accroître, des terres à défricher? *Quels droits* ont dans la Patrie ceux qui *n'y travaillent pas* et ceux qui *n'y font rien*?... Il y a une autre classe *corruptrice*, c'est le *ménage des fonctionnaires*. Le lendemain qu'un

homme est dans un emploi lucratif, il met un *palais* en réquisition; il a des *valets* soumis; son épouse se plaint du temps; elle ne peut se procurer l'hermine et les bijoux à juste prix; elle se plaint qu'on a bien du mal à trouver des délices: le mari est monté du parterre aux loges brillantes des spectacles; et, tandis que les misérables se réjouissent, le Peuple cultive la terre, fabrique les souliers des soldats et les armes qui défendent ces poltrons indifférents... Que la *justice* et la *probité* soient à l'ordre du jour dans la République française! »

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le même soir, *Robespierre* se rend aux Jacobins avec *Couthon*, et tous deux sont couverts d'applaudissements. On les félicite du rétablissement de leur santé; on promet à *Robespierre*, dit M. Thiers, un *dévouement sans bornes*... Quelle popularité, quelle puissance! Qu'il est heureux qu'on ait alors un homme énergique et sage autour duquel tous les hommes énergiques puissent se rallier pour éviter l'anarchie! — Nous allons voir les Ultra-révolutionnaires conspirateurs aussi sévèrement punis que les contre-révolutionnaires.

§ 19. — Condamnation des Hébertistes.

Dans la nuit même, le Comité fait arrêter *Hébert*, *Vincent*, *Ronsin*, *Mazuel* un de ses officiers, *Momoro*, le banquier étranger *Kock*, agioteur et contre-révolutionnaire, chez lequel les premiers se réunissaient habituellement; *A. Cloutz* et quelques autres. — On arrête aussi *Chaumette*, *Gobel*, et même le Député *Hérault de Séchelles*, pour les comprendre dans deux autres accusations. — Le Comité de Sûreté générale fait arrêter encore un nommé *Laboureau*, vieux médecin, son *espion* ou son agent. — On leur adjoint les étrangers *Proli*, *Dubuisson*, *Desfieux* et *Pereyra* déjà arrêtés. — Et le 20 mars, on les traduit tous au Tribunal révolutionnaire, au nombre de 20, y compris l'espion *Laboureau*.

Tous sont accusés de conspiration dans l'intérêt de la Coalition. — Et tous, excepté *Laboureau*, sont condamnés après trois jours de débats.

Qu'ont-ils dit quand ils se sont vus arrêtés, demande un Juge à ce *Laboureau*, après son acquittement :

« Momoro, répond-il, s'écria : — Nous nous défendrons, nous parlerons !... — Vous êtes des enfants, répondit Ronsin... Vous vous défendrez, vous parlerez !... Mais c'est précisément pour avoir parlé au lieu d'agir que nous sommes ici... ! Est-ce que vous ne voyez pas que ceci est un jugement politique ? Vous ne les avez pas tués, ils vous tuent ! »

A. Cloutz montre en mourant un inconcevable courage, et n'a peut-être d'autre reproche à se faire que celui d'avoir voulu se mêler des affaires d'un Peuple étranger sans consulter ses chefs et malgré eux, et d'avoir imprudemment commencé une révolution religieuse qui pouvait jeter la perturbation dans le pays.

« Ainsi périssent les Hébertistes, sacrifiés, dit M. Thiers, à l'indispensable nécessité d'établir un Gouvernement ferme et vigoureux. Toute l'Europe menaçait la France ; tous les brouillons voulaient s'emparer de l'autorité et compromettaient le salut commun par leurs luttes. Il était indispensable que quelques hommes plus énergiques s'emparassent de cette autorité disputée pour résister à l'Europe. »

Ainsi M. Thiers approuve Robespierre et le Comité d'avoir sacrifié les Hébertistes pour éviter l'anarchie et sauver la France contre la Coalition : mais il reconnaît aussi que, pour conserver la confiance afin de diriger et défendre le pays, c'est une nécessité pour eux de sacrifier aussi les Modérés.

Néanmoins cette exécution des ultra-révolutionnaires est un grand malheur, comme celle des Girondins ; car ils ont de nombreux partisans dans le Peuple, égaré par eux ; et cette exécution, qui enchante les Royalistes, les Girondins, les Dantonistes, et tous les fonctionnaires appartenant à ces trois classes, ouvre une carrière de persécution contre les patriotes les plus ardents dans tous les départements... Mais à qui la faute ? Si quelques-uns des chefs Hébertistes sont vendus à l'Etranger pour tromper et perdre le Peuple, ce sont d'infâmes scélérats ; et même en admettant leur bonne foi, à quoi se réduit la question ? Robespierre, Saint-Just, le Comité, la Convention, prétendent que leur système est le seul convenable au salut du Peuple ; et Hébert, Vincent, Ronsin, etc., prétendent le contraire : il faut donc choisir entre

Robespierre, etc., et *Hébert*, etc.; il faut savoir quel est le plus capable et le plus dévoué. Or, depuis cinq ans qu'il est sur la brèche, *Robespierre* a fait ses preuves et possède la confiance universelle; et *Hébert*?... Nous savons que C. Desmoulins l'appelle publiquement un ancien vendeur de contre-marches, un voleur de mouchoirs, un écrivain de charniers (p. 553). L'*Histoire parlementaire* dit de lui :

« Malgré le fracas de ses mots contre les Aristocrates, on voit Hébert suivre avec beaucoup de souplesse le parti dominant. Ainsi, en 1791, il est partisan de Lafayette et de la Garde nationale; il fait des tirades pour Louis XVI et pour son Ministre. Après la fuite à Varennes, tout en criant contre quelques aristocrates, il penche visiblement pour les Feuillants. Quoique signataire de la pétition du Champ-de-Mars, quoique arrêté quelques heures à cette occasion, il chante les louanges de *Lafayette*, et pousse son impudente palinodie jusqu'à parler de *Dieu*, lui qui la veille prêchait ouvertement *l'athéisme*. — « Tremblez, dit-il au Peuple du Champ-de-Mars, tremblez, *infâmes* ! « Si vous échappez aux bourreaux armés par les lois pour frapper les « coupables, un *Dieu* vengeur, un *Dieu* vous attend ! Mais y croyez- « vous, *tigres sauvages*, plus carnassiers que ceux des bois ? » — Ailleurs il s'écrie : « J'entends encore des *enragés* dire du Général (Lafayette) qu'on a manqué d'un coup de fusil et qui s'expose à tout : « Mais qu'allait-il faire là ? — Mais, *b.... d'imbécile*, qu'y allais-tu « faire toi-même ? On serait un *Dieu*, qu'on entendrait encore autour « de soi ce cri infernal : *A la lanterne* ! Eh bien ! *démons*, vivez sans « frein, sans loi, comme les Sauvages, et mangez-vous comme eux ! »

Et c'est le même homme, défenseur du massacre du Champ-de-Mars, pauvre alors et riche aujourd'hui, qui se montre plus révolutionnaire que Robespierre et qui professait l'athéisme, lorsqu'on sait d'ailleurs que l'Etranger et l'Emigration sou-
doient des agents pour perdre la Révolution par des *excès* ; car nous avons déjà vu l'exemple du baron Imbert (p. 444) ; et en voici un autre, rapporté par l'abbé de Montgaillard :

« Un Emigré, le Chevalier M..., rentré après la campagne de 1792, établit le centre de ses intrigues dans le département des Bouches-du-Rhône et dans celui du Var. Il parvient à se donner toutes les *apparences* d'un Jacobin exalté, pousse au dernier degré la fureur révolutionnaire, péroré dans les clubs, y fait les motions les plus incendiaires ; il fait arrêter plus de 300 *individus*, et entraîne la con-

damnation à mort d'une soixantaine. Après la Restauration de 1814, ce personnage ose demander le prix de ses services ; il dit : « J'ai exécuté les ordres que l'on m'a donnés ; je me suis sacrifié pour le salut de la Monarchie ; j'avoue ce que j'ai fait et je m'en glorifie , parce que tous les moyens sont légitimes quand il s'agit de servir une cause sacrée. J'ai joué le rôle d'un forcené Jacobin ; lorsqu'on criait *arrête*, je criais *tue*. Il le fallait pour tout désorganiser. »

Hé bien ! quand il y a tant de soupçons contre une Faction étrangère et contre ceux qui poussent aux excès , comment *Hébert* peut-il raisonnablement espérer qu'il obtiendra plus de confiance que Robespierre ? Essayer de se faire un parti dans le Peuple en allant plus loin que Robespierre , n'est-ce pas vouloir semer la division , la discorde , la guerre civile ? Est-ce agir en patriote, en véritable ami du Peuple ? N'est-ce pas tout sacrifier à son amour-propre , à son ambition , à sa cupidité pour l'argent ? N'est-ce pas un crime envers le Peuple et l'un des plus grands crimes ?

Nous en dirons autant de *Vincent* (jeune homme qui peut avoir de la capacité, mais qui n'est encore connu ni à Paris ni en France), autant de *Ronsin*, autant de *Momoro*.

Si encore les Hébertistes se contentaient de parler et d'écrire... Mais ils veulent s'insurger, massacrer Robespierre et les Comités, pour s'emparer du Gouvernement !...

C'est donc l'ambition des Hébertistes qui est la première cause du mal : en voulant écraser Robespierre et les autres, ils les ont mis dans la nécessité de les écraser eux-mêmes. Et quelque funestes que soient les conséquences de leur condamnation, sur eux seuls doit en peser la responsabilité.

Ce n'est cependant pas Robespierre qui a demandé la condamnation d'Hébert et de ses complices : il aurait voulu qu'on se bornât à les emprisonner ; ce sont *Billaud-Vareennes*, *Vadier* et le Comité de Sûreté générale, qui ont exigé leur supplice , comme ils vont exiger celui de Danton et de ses amis.

§ 20. — Condamnation des Dantonistes.

Tout le monde le reconnaît, après avoir frappé les ultrà-ré-

volutionnaires, le Comité se trouve dans l'indispensable nécessité de frapper les citra-révolutionnaires, qui d'ailleurs veulent le renverser.

Cependant, ce n'est pas Danton que Robespierre veut poursuivre, mais la *Faction Fabre-d'Eglantine*, qu'il compose des Députés *Fabre, Lacroix, Philippeaux, Bourdon de l'Oise, Dubois-Crancé, Merlin de Thionville*. C'est contre ces Députés qu'il fait un rapport dans le sein du Comité de Salut public en signalant Merlin comme *plus que soupçonné d'avoir vendu Mayence*. Mais le Comité repousse son rapport, et décide qu'on poursuivra *Danton et C. Desmoulins*. Ce sont Billaud, Collot, Saint-Just et Barrère, qui exigent ce sacrifice. Ils voudraient même immoler aussi tous les amis de Danton; mais Robespierre et Couthon obtiennent qu'on ne poursuivra que Danton, C. Desmoulins, Philippeaux et Lacroix, avec Fabre d'Eglantine.

« Danton, dit M. Thiers, semble l'instigateur et le Chef de cette nouvelle Opposition qui poursuit le Gouvernement de censures et de railleries amères. Depuis quelque temps, assis vis-à-vis de la tribune où viennent figurer les membres du Comité, Danton a quelque chose de *menaçant* et de *méprisant à-la-fois*. Son attitude, ses *propos* répétés de bouche en bouche, ses liaisons, tout *prouve* qu'après s'être isolé du Gouvernement, il s'en est fait le *Censeur*, et qu'il se tient en-dehors comme pour lui faire *obstacle* avec sa vaste renommée... En consentant à sacrifier Danton, Robespierre détruit son rival, rend au Gouvernement sa *réputation d'énergie*, et augmente encore son *renom de vertu* en frappant un homme accusé d'avoir recherché *l'argent et les plaisirs*. Il est en outre engagé à ce sacrifice par *tous ses collègues*, qui savent que Danton veut faire renouveler le Comité en n'y conservant que Robespierre. »

Ainsi, M. Thiers l'avoue, ce sont *tous les collègues* de Robespierre qui veulent et exigent le sacrifice de Danton : Robespierre ne fait que céder à la majorité; et cependant on l'accusera, le 9 thermidor, d'être l'assassin de Danton, tandis que *Billaud-Varennes* l'accusera du contraire.

« La première fois que je dénonçai Danton au Comité, dira-t-il alors, *Robespierre se leva comme un furieux*, en disant qu'il voyait mes intentions, que *je voulais perdre les meilleurs patriotes*. »

Le 31 mars, le Comité de Salut public appelle le Comité de *Sûreté générale*, même celui de *Législation*; et les trois Comités réunis décident l'arrestation de *Danton*, *C. Desmoulins*, *Philippeaux* et *Lacroix*, qui tous quatre sont arrêtés pendant la nuit.

Le lendemain, à l'ouverture de la séance, *Legendre* demande à la Convention d'entendre Danton à sa barre; et *Tal-
lien*, qui préside, encourage formellement cette demande.— Mais *Robespierre*, résigné à soutenir la périlleuse décision du Comité, s'oppose à cette proposition, avec *Barrère* et *Fayau*.

« Comment pouvez-vous, dit-il, oublier vos principes jusqu'à vouloir accorder aujourd'hui à certains individus ce que vous avez naguère refusé à Chabot, Delaunay, etc. ?... Nous ne voulons point de privilèges, nous ne voulons point d'idoles... On a voulu, ajoute-t-il, m'inspirer des terreurs; on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton le danger pourrait arriver *jusqu'à moi*. Hé bien ! je déclare que si les dangers de Danton devaient devenir *les miens*, cette considération ne m'arrêterait pas un instant. C'est ici qu'il nous faut à tous quelque courage et quelque grandeur d'âme. Les âmes vulgaires ou des hommes coupables craignent toujours de voir tomber leurs semblables, parce que, n'ayant plus devant eux une barrière de coupables, ils restent exposés au jour de la vérité; mais s'il existe des âmes vulgaires, il en est d'*héroïques* dans cette Assemblée, et elles sauront braver toutes les fausses terreurs. D'ailleurs le nombre des coupables n'est pas grand; le crime n'a trouvé que peu de partisans parmi nous; et, en frappant quelques têtes, la Patrie sera délivrée. »

Legendre déclare alors qu'il n'entend pas défendre un individu contre la Patrie; aucun autre ami de Danton ne prend sa défense; et l'Assemblée confirme l'arrestation à l'unanimité et au milieu des applaudissements.

Saint-Just monte aussitôt à la tribune, et fait un rapport sur ceux qu'on vient d'arrêter, et sur *Hérault de Séchelles*, membre du Comité, arrêté précédemment comme coupable de trahison et de correspondance avec la Coalition.

Il accuse Danton d'être paresseux, menteur, avide et même lâche; de s'être *vendu* à Mirabeau, aux Lameth, à Louis XVI; d'avoir rédigé, avec Brissot, la pétition du Champ-de-Mars (T. II, p. 361) pour que le Peuple y pût être fusillé; de s'être *ligué avec Dumouriez* et

d'Orléans ; de s'être entendu avec les Girondins ; d'avoir ensuite voulu favoriser le rétablissement de Louis XVII ; d'avoir *reçu de l'argent* des Bourbons , de d'Orléans , de la Coalition , dinant avec les banquiers étrangers et les Aristocrates ; d'être un véritable Catilina , cupide , débauché , corrupteur des mœurs publiques , enrichi par des rapines ; enfin , d'être le chef d'une Faction étrangère et de conspirer contre la Convention et le Gouvernement.

Après le rapport de Saint-Just , la Convention décrète d'accusation Danton et les 4 autres Députés. — On leur adjoint *Fabre d'Eglantine*, *Chabot*, *Bazire*, *Delaunay*, concussionnaires et faussaires , deux banquiers étrangers beaux-frères de Chabot, le fournisseur d'*Espagnac* ami de Dumouriez, *Westermann* ami de Danton, deux autres banquiers étrangers. — Et , trois jours après , le 3 avril , les quinze accusés comparaissent devant le Tribunal révolutionnaire (institué un an auparavant sur la demande de Danton).

Une foule immense remplit la salle (au Palais-de-Justice) et couvre les rues , les quais et les ponts environnants.

Chabot et ses co-accusés sont d'abord examinés et convaincus de *concussions* et de *faux*. Puis on arrive à Danton.

« Danton , lui dit le Président , la Convention vous accuse d'avoir *conspiré* avec Mirabeau , avec Dumouriez , avec d'Orléans , avec les Girondins , avec l'Etranger et avec la Faction qui veut rétablir Louis XVII. — Que ceux qui m'accusent paraissent , répond *Danton* , et je les couvrirai d'ignominie... Que *les Comités* se rendent ici ; je ne répondrai que devant eux ; il me les faut pour accusateurs et pour témoins... Qu'ils paraissent !... Moi , moi accusé d'avoir conspiré avec Mirabeau , avec Dumouriez , avec d'Orléans ; d'avoir rampé aux pieds de vils Despotes ! C'est moi que Saint-Just somme de répondre à la *Justice inévitable* , *inflexible* !... Et toi , *lâche* Saint-Just , tu répondras à la postérité de ton accusation contre *le meilleur soutien de la liberté* !... En parcourant cet acte d'accusation , cette liste d'horreurs , je sens tout mon être frémir... »

Puis Danton raconte sa vie et continue :

« Qu'on les fasse paraître mes accusateurs ! Je dévoilerai les *trois plats coquins* qui ont ENTOURÉ ET PERDU *Robespierre*.., Qu'ils se produisent ici , et je les plongerai dans le néant dont ils n'auraient jamais dû sortir. »

On reproche à *C. Desmoulins* son *vieux Cordelier*, dont on fait lecture, et à *Lacroix* ses *vols* en Belgique; et ce *Lacroix*, que nous avons vu vanter si impudemment sa probité (p. 201), est convaincu d'être un voleur.

Mais l'énergie de Danton, son indignation, sa voix puissante, sa tête imposante, ses attaques, ses menaces, sa demande de faire venir les Comités, ont jeté beaucoup d'agitation dans l'auditoire; et le Président, voyant qu'il voulait exciter une émeute, l'a souvent rappelé à la modération.

Après cette première séance, le Président et l'Accusateur public courent au Comité pour lui rendre compte et recevoir ses instructions... Ainsi, le Comité, qui poursuit dans son intérêt, influence et dirige le Président du tribunal et l'Accusateur! Saint-Just et Billaud-Varennès, qui se trouvent seuls alors au Comité, leur ordonnent de ne pas répondre, de prolonger les débats pendant trois jours, et de faire déclarer par les Jurés qu'ils sont suffisamment éclairés.

Cependant, le Général *Dillon*, ami de *C. Desmoulins*, enfermé au Luxembourg, informé de ce qui vient de se passer au tribunal, dit à *Laflotte*, prisonnier avec lui, que si la femme de *C. Desmoulins* pouvait répandre dans le Peuple quelques mille francs, s'il pouvait s'échapper et se mettre à la tête de quelques Républicains, il enlèverait les accusés et renverserait les Comités. Il paraît même qu'il lui propose de faire passer une lettre et 3,000 fr. à la femme de *C. Desmoulins*.

Le lendemain, 4, Danton et ses amis redemandent énergiquement la comparution des Comités... — Fouquier-Tainville répond qu'il ne peut citer les Députés sans un décret de la Convention. — Les accusés se récrient; le tumulte est au comble. — Mais le Président se hâte d'interroger les autres accusés et de lever la séance. — Puis, Fouquier-Tainville écrit au Comité pour lui communiquer son embarras, et sa lettre arrive comme on reçoit la dénonciation ou révélation que *Laflotte* vient de faire contre le Général *Dillon*, dans l'espoir d'obtenir sa liberté.

Le lendemain matin, 5, Saint-Just se présente à la Convention, lui expose que les accusés sont en pleine révolte contre le tribunal; qu'ils poussent l'insolence jusqu'à lancer des boulettes de mie de pain au nez des Juges; qu'ils peuvent égarer le Peuple; que la femme de C. Desmoulins vient de recevoir de l'argent pour exciter une insurrection; et que le Général Dillon, d'accord avec eux, conspire pour s'évader, les sauver et égorger le Comité... A ce récit, les amis du Comité poussent des cris d'horreur; et la Convention décrète, à l'unanimité, sur la proposition de Saint-Just, que le tribunal doit continuer le procès sans déssemparer (et sans appeler les Comités comme témoins), et qu'il est autorisé à mettre *hors des débats* les accusés qui manqueraient de respect à la Justice ou qui voudraient exciter du trouble. — Saint-Just s'empresse d'envoyer ce décret à Fouquier-Tainville.

La troisième audience est commencée; les accusés, redoublant d'énergie, se sont levés tous ensemble pour demander de nouveau la comparution des Comités; ils ont demandé même que la Convention nommât une *Commission* pour recevoir leurs dénonciations contre le *projet de Dictature* qui se manifeste dans les Comités... C'est une révolution qu'ils veulent, une insurrection, la mort des Comités. — Mais Fouquier-Tainville donne lecture du décret qui vient d'être rendu; et Danton éclate encore, avec ses compagnons, en cris tumultueux. — Puis, apercevant Amar et Vouland, membres du Comité de Sûreté générale, qui n'ont presque pas quitté les débats, ainsi que leur collègue Vadier, il les apostrophe en leur montrant le poing: « Voyez, s'écrie-t-il, ces « lâches assassins; ils nous poursuivent; ils ne nous quitteront pas jusqu'à la mort! » — Et le tribunal lève la séance.

Il paraît que les Jurés hésitent d'abord à condamner des révolutionnaires comme Danton et C. Desmoulins; mais ils voient une insurrection imminente; ils sentent qu'il faut sacrifier Danton ou Robespierre; ils savent que Danton est un être immoral et cupide, généralement soupçonné de travailler pour

Louis XVII dont il serait Régent ou Premier ministre, tandis qu'ils considèrent Robespierre comme le modèle de la probité et du Republicanisme; et leur hésitation cesse.

Le lendemain, 6, au commencement de la quatrième séance, le Jury se déclare suffisamment instruit, et les débats sont clos sans que les accusés soient entendus dans leur défense. — C. Desmoulins entre alors en fureur, traite les Jurés *d'assassins*, et prend le Peuple à témoin de cet assassinat. — Le tribunal ordonne qu'on l'emmène ainsi que ses compagnons, mis tous *hors des débats*; et comme il résiste, on l'enlève de vive force... Puis, Vadier et Vouland, le Président et l'Accusateur, *entrent dans la salle du Jury*, le pressent de condamner, et leur lisent même une lettre, écrite à l'Etranger, qu'ils disent avoir été interceptée, et qui prouve la complicité de Danton avec la Coalition. — Tous sont condamnés; le Gressier va leur lire la sentence en prison : et de suite on les conduit au supplice, au nombre de quatorze.

« La troupe infâme, dit M. Thiers, *payée* pour outrager les victimes, suit les charrettes. »

Tous meurent avec courage.

« Telle est, dit M. Thiers, la fin de ce *Danton*, qui imagina toutes les *mesures révolutionnaires* qui ont laissé un si terrible souvenir, mais qui ont *sauvé la France*... Après avoir frappé les Ultra-révolutionnaires, le Comité *devait*, pour ne pas paraître rétrograder, frapper les Modérés : la *politique demandait des victimes*. »

Et, chose bien remarquable, *Danton* est tellement dépopularisé, l'opinion populaire est tellement prononcée contre lui, que le Comité de Salut public croit se populariser et se fortifier en l'immolant. Les Cordeliers, les Jacobins, la Commune, les trois Comités, la Convention, sont unanimes pour le sacrifier : nous n'avons vu que *Legendre* parler pour lui le jour de son arrestation. — Et maintenant ce même *Legendre* le condamne aussi.

« Je regarde maintenant comme *démontré* (dit-il aux Jacobins, le 10 avril, en apportant des lettres anonymes par lesquelles on l'engageait à poignarder Robespierre), que la *conspiration*, dont les chefs

ont cessé d'être, existait réellement, et que j'étais le jouet des *traîtres*... J'étais, avant la découverte du complot, l'intime ami de Danton; j'aurais répondu de ses principes et de sa conduite sur ma tête : mais aujourd'hui je suis *convaincu de son crime*. »

De toutes les parties de la France arrivent des *adresses* qui félicitent de leur énergie la Convention et le Comité. Le nombre de ces *adresses* est *incalculable*, dit M. Thiers.

Cependant, M. Thiers voudrait persuader que Danton roulait dans sa tête de *nobles projets* pour ramener des *lois douces*, pour borner le règne de la violence aux jours de danger, pour organiser enfin la France et la réconcilier avec l'Europe. — Mais alors pourquoi ne s'entendait-il pas avec Robespierre, qui voulait la même chose quand le danger serait passé? Pourquoi n'employait-il pas toute son éloquence, tout son génie, toute sa puissance, pour développer son système à la tribune, pour persuader et convaincre?... Non, non; il faut dire la vérité, et la dire avec regret, avec douleur, car c'est un grand malheur pour la France et l'humanité : Danton était l'esclave de sa passion pour le plaisir et pour l'argent qui procure toutes les jouissances matérielles; l'argent qu'il avait reçu, ses rapines en Belgique avec Lacroix, peut-être la participation dont on l'accusait dans deux fabriques clandestines de faux assignats (*Histoire parlementaire*), l'avaient mis dans la dépendance de Dumouriez, des Girondins, de tous ceux qui connaissaient sa conduite.

L'ex-ministre *Bertrand de Molleville* raconte que, pour le paralyser dans le procès du Roi, il lui écrivit, le 11 décembre, qu'il avait les pièces constatant les sommes qu'il avait reçues de Louis XVI, et qu'il les enverrait au Président de la Convention s'il parlait davantage contre le Monarque. — Ce qui est certain, c'est que Danton se fit donner alors une mission en Belgique, s'absenta pendant le procès, ne revint que pour voter, et ne dit rien pour motiver le vote qu'il ne put s'empêcher de donner, d'abord pour le bannissement, ensuite pour la mort.

Il paraît certain aussi qu'il travaillait, avec Dillon, au rétablissement de la Monarchie; et voici un fait qui l'indique,

fait que nous tenons d'une source qui nous paraît certaine.

« Dans un dîner où se trouvent Danton , C. Desmoulins , sa femme, Lacroix et plusieurs Cordeliers , Danton parle de Robespierre en termes menaçants. *Pegorier* de Nîmes (ancien officier d'infanterie , ami de Boissy d'Anglas) se penche à l'oreille de son voisin. — Qu'est-ce que tu dis-là , lui demande Danton ? — Rien. — F... , je veux savoir. — Tu veux !... Eh bien , je dis que tu *as tort* de parler ainsi de Robespierre , parce qu'il vous fera couper le cou. — Lui , lui ? Il est f... ! Et , s'il le faut , je lui f... *le Dauphin à travers les jambes.* »

Si la France avait pu désintéresser son égoïsme en lui donnant des millions et la Dictature , peut-être que son génie révolutionnaire l'aurait sauvée. Mais , essentiellement égoïste et cupide , il n'a peut-être jamais travaillé que pour lui-même ; et ne s'est peut-être montré intrépide (nous l'avons déjà dit et nous le répétons) que comme ces navigateurs , ces pirates ou ces brigands , qui déploient le plus étonnant courage pour acquérir de la fortune.

Nous irons plus loin : son opposition au Comité de Salut public , son modérantisme , est peut-être un des plus grands crimes politiques ; car ce modérantisme est la cause des exagérations et des irritations des ultra-révolutionnaires et par conséquent de la division et de la discorde ; il a rendu le sacrifice des deux partis extrêmes presque indispensable ; et quelles qu'en soient les déplorables conséquences , c'est lui qu'on doit en rendre responsable.

Quelques instants avant de partir pour l'échafaud , il fait (suivant l'*Histoire parlementaire*) cette étrange confession , qui semble expliquer en effet ses dernières années.

« Que m'importe , si je meurs ! J'ai bien *joué* dans la Révolution ; j'ai bien *dépensé* , bien *ribotté* , bien *caressé les filles* : allons dormir ! »

Quoi qu'il en soit de ce dernier fait , il est certain que , amolli par les plaisirs , enchaîné par ses vices et ses fautes , il est peut-être l'exemple le plus frappant de la funeste influence de la corruption , de l'immoralité , et des infernales tentations de l'amour de l'argent.

Quant à Robespierre , on lui reproche d'avoir abandonné

C. Desmoulins, son ancien *condisciple*. Mais, ne devait-il pas l'abandonner s'il le trouvait coupable? C. Desmoulins ne l'a-t-il pas abandonné le premier, en adoptant un système qui le compromettrait et pouvait le perdre? D'ailleurs, nous avons vu Robespierre défendre, autant qu'il l'a pu, Danton et par conséquent Camille. Nous verrons Vadier l'accuser, le 9 thermidor, d'avoir directement et ouvertement pris sa défense; il est même certain que Robespierre s'est compromis jusqu'à l'aller voir dans sa prison pour lui offrir le moyen de se faire acquitter, et que Camille a eu la folie de refuser sa généreuse visite. Nous savons, en outre, par des personnes qui vivaient dans son intimité, que le sacrifice de Camille et de Danton l'a profondément affligé.

Mais le danger n'est pas passé : quoiqu'attaquée dans les Chefs des deux partis, la division conserve de dangereuses racines dans la masse révolutionnaire; et la Coalition n'est pas moins menaçante, tandis que les Contre-révolutionnaires conspirent sans relâche pour assurer son triomphe définitif. Nous allons donc voir continuer l'énergie révolutionnaire.

§ 21. — Continuation d'énergie révolutionnaire.

Le Comité de Salut public, qui regardait les divisions dans le parti populaire comme le plus redoutable des malheurs et qui a voulu les éviter à tout prix, croit aussi qu'il faut redoubler encore d'énergie contre les ennemis extérieurs et intérieurs.

« Il ne reste à la Coalition qu'un espoir, dit aux Jacobins Collot-d'Herbois au nom du Comité; ce sont les *conspirations intérieures*. Il ne faut donc pas cesser d'avoir *l'œil ouvert sur les traîtres*. Comme nos frères vainqueurs sur les frontières, ayons tous nos *armes en joue et faisons feu tous à la fois*. Pendant que les ennemis extérieurs tomberont sous les coups de nos soldats, que les ennemis intérieurs tombent sous les coups du Peuple... Que les fonctionnaires chargés de la surveillance publique redoubtent de soins et de zèle; qu'ils se pénétrent bien de cette idée qu'il n'y a peut-être pas une rue, pas un carrefour, où il ne se trouve un traître qui médite un dernier complot. Que ce traître trouve la mort et la mort la plus prompte! Que les Comités révolutionnaires surtout redoubtent de vigilance et d'activité! »

§ 22. — *Autres condamnations sur les deux partis extrêmes.*

Aussi, le Comité frappe encore quelques sous-chefs des ultra-révolutionnaires en leur adjoignant toujours des modérés pour consolider l'opinion que les deux Factions sont également complices de l'étranger. — Il fait accuser *Chaumette* et l'Evêque *Gobel* avec le général *Dillon* et le Député *Simon*, des officiers de l'Armée révolutionnaire avec le Général *Beysser*, et la femme d'*Hébert* avec la femme de *C. Desmoulins*,... en tout 25 à-la-fois. Tous sont considérés comme complices d'*Hébert* et de *Danton*, et compris dans la *conspiration des prisons*, ayant pour but de sauver *Danton*, d'égorger *Robespierre*, les Comités, le Tribunal et beaucoup d'autres, et de rétablir *Louis XVII*.

Et le 14 avril, après quatre jours de débats, 19 sont exécutés, même ce pauvre *Chaumette*, qui ne paraît coupable que d'un zèle trop ardent pour le Peuple, sans hostilité contre le pouvoir !

Quelle douleur de voir tant de sacrifices humains ! Comment peut-il être nécessaire de faire périr la *veuve Hébert* et la *veuve Desmoulins* ! Serait-il vrai qu'elles n'inspiraient aucun intérêt ; que la *veuve Hébert*, ex-religieuse, était considérée comme l'instrument de l'Etranger pour corrompre son mari et d'autres patriotes ; et que la *veuve Desmoulins* était considérée comme l'agent que le Général *Dillon* avait d'abord séduit pour séduire son mari et *Danton* ?

Puis, le 15 avril, *Saint-Just* fait un rapport sur la *Police générale*, et demande à la Convention le *bannissement de tous les ex-nobles* et des *étrangers*.

« Il faut, dit-il, que le Gouvernement, loin de se ralentir, frappe sans cesse jusqu'à ce qu'il ait immolé tous les êtres dont la *corruption* fait obstacle à l'établissement de la vertu... Quoi que vous fassiez, vous ne pourrez jamais contenter les ennemis du Peuple, à moins que vous ne rétablissiez la tyrannie. Ils ne peuvent faire de paix avec vous ; vous ne parlez pas la même langue, et vous ne vous entendrez jamais. Chassez-les donc ! »

Et la Convention décrète, par *acclamations*, que tous les *ex-nobles* et les *étrangers* sont bannis et doivent, avant dix jours et sous peine d'être mis hors la loi, sortir de Paris, des places fortes et des ports maritimes. Elle décrète aussi que tous les prévenus de conspiration seront conduits, de tous les points de la France, au Tribunal révolutionnaire à Paris.

§ 23. — **Nouvelle concentration du pouvoir.**

Nous avons vu le Comité de Salut public frapper impitoyablement les ultra-révolutionnaires et les modérés pour éviter l'incalculable danger des divisions et de l'anarchie... Dans le même but, pour éviter toute résistance, pour fortifier et accélérer son impulsion unique et dictatoriale, il dissout l'Armée révolutionnaire, il centralise la police en supprimant les Comités révolutionnaires communaux pour les remplacer par des Comités révolutionnaires de district, et il supprime les Ministères et les Ministres pour les remplacer par *douze Commissions* ou douze Bureaux sous son autorité immédiate. — Le Comité va plus loin ; il demande que les Jacobins soient *le seul centre d'opinion* ; et bientôt toutes les autres Sociétés populaires se dissolvent volontairement ; les Cordeliers même s'éclipsent ; et les Jacobins restent seuls à Paris avec leurs Sociétés affiliées dans les départements. — Il fait plus encore ; il décide les Jacobins à organiser un *Comité de censure* qui recevra toutes les dénonciations contre les Généraux et les fonctionnaires publics, et qui les transmettra secrètement au Comité de Salut public, et à renoncer à toutes les dénonciations patentes, qui seront désormais moins nécessaires, et qui toujours embarrassent le Gouvernement et ses agents. — Et tout cède, tout reconnaît son autorité, tout se soumet à lui.

Nous allons voir maintenant le Comité et la Convention, débarrassés des deux Factions extrêmes, développer leur système d'organisation sociale et politique.

TABLA

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

SUIVE DE LA RECHERCHE.	
CHAPITRE III — Description des Lacs et du delta.	1
IV — Invasions fluviales. — 10 août.	1
V — Journaux du 2 septembre.	1
TROISIÈME PARTIE — CONCLUSIONS.	
LES LACS ET LEURS ÉCARTS.	
CHAPITRE I — Quelques notes sur les lacs.	1
II — Lacs de l'année VII.	1
III — Lacs de l'année VIII.	1
IV — Lacs de l'année IX.	1
V — Lacs de l'année X.	1
VI — Lacs de l'année XI.	1
VII — Lacs de l'année XII.	1
VIII — Lacs de l'année XIII.	1
LES LACS ET LEURS ÉCARTS.	
CHAPITRE I — Description des lacs.	1
II — Lacs de l'année XIV.	1
III — Lacs de l'année XV.	1



